

LIE  
94E  
.06  
S  
MA

LE MONDE TEXTILE DE PRATO

XVIIIè-XIXè SIECLES

CORINE MAITTE

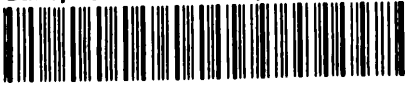
Thèse de Doctorat

TOME I

JURY: M.AYMARD (Maison des Sciences de l'Homme-external supervisor)  
A. CARRERAS (Institut Universitaire Européen)  
P.DEYON (Professeur émérite Université de Lille III)  
G.GAYOT (Université de Lille III)  
P.MALANIMA (Università di Pisa)  
S.J.WOLF (University of ESSEX-Supervisor)

FLORENCE, FEVRIER 1994

European University Library



3 0001 0015 4261 4



Euro



3



LIB  
945.085  
MAI

LE MONDE TEXTILE DE PRATO  
XVIIIè-XIXè SIECLES

CORINE MAITTE

Thèse de Doctorat  
TOME I

JURY: M.AYMARD (Maison des Sciences de l'Homme-external supervisor)  
A. CARRERAS (Institut Universitaire Européen)  
P.DEYON (Professeur émérite Université de Lille III)  
G.GAYOT (Université de Lille III)  
P.MALANIMA (Università di Pisa)  
S.J.WOOLF (University of ESSEX-Supervisor)

945.085  
338.4767700945  
MAI

FLORENCE, FEVRIER 1994

European Ur



3 0001

(mirrored text)

(mirrored text)

(mirrored text)

(mirrored text)

(mirrored text)

(mirrored text)

REAR (mirrored text)

## Remerciements

La dette que j'ai amassée au cours de ces années d'études est énorme. Elle me fait débitrice tout d'abord envers messieurs Maurice Aymard, Stuart J. Woolf, et Gérard Gayot, qui ont initié cette recherche, m'ont constamment aidé de leurs conseils, de leurs soutiens, ont su me guider, me reconforter aussi.

Ces vifs remerciements sont aussi adressés à Messieurs Mori, Becattini, Romagnoli, qui m'ont accordé leur confiance et m'ont apporté toute la richesse de leurs remarques. Sans leur appui matériel, moral, scientifique, ce travail n'aurait sans doute pas été mené à bien.

Toute ma gratitude va à Alessandro Pasquini, qui, par son aide de tout moment, a su faciliter les conditions dans lesquelles a été menée mon étude.

Enfin, je voudrais souligner la disponibilité et la gentillesse de tout le personnel des Archives d'Etat de Prato et Florence, qui ont su me ménager des conditions optimales à la menée de mes recherches.



European Ut



3 0001

## ABBREVIATIONS

A.C.P.: Archivio Comunale di Prato

A.N.P.: Archives Nationales de Paris

A.S.F.: Archivio di Stato di Firenze

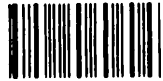
A.S.L.: Archivio di Stato di Livorno

A.S.P.: Archivio di Stato di Pistoia

C.A.A.G: Continuazione degli Atti dell'Accademia dei Georgofili

S.A.S.P.: Sezione dell'Archivio di Stato di Prato

European Ur



3 0001

2012/12/11

01/12/2012

25/12/2012

01/01/2013

01/01/2013

01/01/2013

01/01/2013

01/01/2013

01/01/2013

01/01/2013

01/01/2013

01/01/2013

01/01/2013

01/01/2013

01/01/2013

01/01/2013

01/01/2013

01/01/2013

01/01/2013

01/01/2013

01/01/2013

01/01/2013

01/01/2013

01/01/2013

01/01/2013

01/01/2013

01/01/2013

01/01/2013

01/01/2013

01/01/2013

01/01/2013

01/01/2013

01/01/2013

01/01/2013

01/01/2013

01/01/2013

01/01/2013

## INTRODUCTION

*C'est le propre de l'industrie que d'être vagabonde. Elle pousse ici, puis là, puis plus loin.<sup>1</sup>*

A Prato, petite ville toscane logée à quelques kilomètres de l'encombrante voisine florentine, l'industrie semblait bel et bien un produit d'une terre extraordinaire aux yeux de l'enfant R. Benigni s'y installant avec ses parents en 1958: *si arrivò all'alba e ci trovammo davanti un'immagine strepitosa: i campi erano tutti colorati -di rosso, di verde...- e dagli alberi ciondolavano fili di stoffa. Erano i rimasugli del filato: invece di buttarli venivano usati come concime. Ma io credevo che a Prato la stoffa crescesse dalla terra, che si potesse piantare una camicia, o seminare una giacca, che ci fossero alberi da pantaloni, piante di vestiti.<sup>2</sup>* Image d'une ville dont l'industrie constituait la raison d'être; Prato était alors le prototype de la réussite italienne; la ville présentait une réalité complexe faite de réseaux d'entreprises dispersées, travaillant sur commandes pour le compte d'entrepreneurs coordonnant la production, utilisant massivement le travail à domicile -lieu de développement aussi de l'"économie submergée"-, un système fonctionnel permettant de répondre rapidement à la demande du marché mondial<sup>3</sup>. Prato devenait le premier centre exportateur textile de la péninsule, à une époque où toute la branche subissait en Europe occidentale les assauts vainqueurs des multinationales implantées dans les pays du Tiers-monde. La petite ville du Bisenzio prenait une revanche éclatante sur sa dominante voisine; Florence devenait la banlieue est de Prato<sup>4</sup>.

L'industrie, en l'occurrence, semblait renaître de cendres déjà froides depuis longtemps. Depuis ce lointain XIV<sup>e</sup> siècle où opérait le fameux Francesco di Marco Datini, l'eau coulait toujours sous les ponts du Bisenzio, mais la source des grandes fortunes textiles semblait tarie: à l'époque moderne, aucun des concitoyens du grand marchand médiéval ne se faisait connaître sur

<sup>1</sup> F. Braudel *le modèle italien*, Paris, Arthaud, 1989, p.224

<sup>2</sup> R. Benigni, intervista di Marco Melani *Polvere di stelle*, in *Prato*, edizioni Condé Nast S.p.A., 1993, p.63

<sup>3</sup> Prato n'est évidemment pas le seul centre à avoir connu récemment un semblable développement; de nombreux centres ou micro-régions se sont développées sur un modèle semblable pour lequel a été forgé le concept de *district industriel*. Cf biblio à ce sujet

<sup>4</sup> Une façon de dire ironique, courante à Prato, qui prenait le contre pied de l'habituel sentiment de supériorité des Florentins vis à vis de leur proche voisine; mais déjà Malaparte affirmait ce mot d'ordre des habitants de Prato: *non mi stancherò mai di dire che Firenze, per noi pratesi, non è che una Prato fuor di Porta Fiorentina, un sobborgo di Prato.*



les places extérieures; les couvents envahissaient l'espace urbain. La ville semblait vouée à ce même déclin qui emportait alors toute l'Italie: *au XVIII<sup>e</sup> siècle, un peu plus tôt, un peu plus tard, toutes les industries italiennes ou peu s'en faut tomb(aient) en sommeil*<sup>5</sup>. Un déclin d'autant plus évident que d'autres pays voient alors la multiplication des métiers, qui battent maintenant de plus en plus dans les campagnes<sup>6</sup>. Un mouvement faiblement suivi par l'Italie où *le repli artisanal sur les campagnes n'y entraîne pas une poussée de vie industrielle comparable à ce qui se passe en France ou en Angleterre*<sup>7</sup>. Des villes qui déclinent et des campagnes qui ne s'occupent que peu de manufactures, le retard qu'aurait pris à cette époque l'Italie sur les pays de l'Europe du Nord Ouest devint un thème constant de l'historiographie nationale.

Ce schéma a pourtant été récemment remis en cause. A.Dewerpe, en particulier, s'est attaché à démontrer comment l'Italie avait connu, à l'instar d'autres régions européennes, une phase d'industries aux champs, préalable à une évolution vers une phase postérieure d'industrialisation<sup>8</sup>. La protoindustrie gagnait ainsi un nouveau terrain, certes atypique, tant les conditions locales s'avéraient différentes des modèles généraux<sup>9</sup>. Mais le champ ouvert des discussions semblait surtout se concentrer aux terrains fertiles de l'Italie du Nord, à cette Italie qui donnerait naissance à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle au fameux "triangle industriel", lieu de concentration des efforts modernisateurs du pays.

La Toscane, comme l'ensemble des régions de ce qu'on a appelé la "troisième Italie"<sup>10</sup>, semblait implicitement rejetée de l'étude, décidément marginalisée dans la géographie en construction de l'économie industrielle. En effet, si l'Italie septentrionale réussissait à s'insérer sur le marché

<sup>5</sup> F.Braudel *le modèle italien*, Paris, op.cit., p.224; cf aussi C.M.Cipolla *The decline of Italy: the case of a fully mature economy*, *Economic History Review*, 2 serie, VIII, 1954

<sup>6</sup> Les travaux concernant la prot-industrie sont nombreux et maintenant bien connus; on se référera notamment aux travaux de F.Mendels, P.Kriedte, H.Medick, J.Schlumbohm, et aux nombreuses études de cas régionales ou locales tentant d'éprouver la validité du modèle.

<sup>7</sup> F.Braudel, op.cit., p.224

<sup>8</sup> A.Dewerpe *L'industrie aux champs*, Ecole française de Rome, 1985

<sup>9</sup> De nombreuses discussions ont eu lieu en Italie sur le thème, quoiqu'en général, le modèle protoindustriel n'ait pas souvent été repris par l'historiographie; on trouvera de premières considérations dans les commentaires du livre de Dewerpe, notamment S.Patriarca *Tra vecchio e nuovo: un libro sulla protoindustria in Italia*, *Quaderni Storici*, 68, 1988, pp.629-633; L.Segreto *La protoindustrializzazione nelle campagne dell'Italia settentrionale ottocentesca*, *Studi Storici*, 1988, pp.253-273; G.Mori *Il tempo della protoindustrializzazione*, in *L'industrializzazione in Italia (1861-1900)*, Bologna, 1977, pp.9-37; A.De Clementi (a cura di) *La società inafferrabile. Protoindustria, città e classi sociali nell'Italia libereale*, Roma, 1986; *Quaderni Storici*, XVII, 1982

<sup>10</sup> A.Bagnasco *Tre Italia*, Bologna, Il Mulino, 1977

international grâce à l'exportation de produits semi-ouvrés de soie, la Toscane se découvrait une vocation agricole, conséquence de la décadence industrielle, nouveau choix d'orientation de ses élites.

Prato s'intégrait pourtant difficilement à cette vision. Au milieu des champs soignés, de la vigne et de l'*agricultura promiscua*, qui faisait désormais l'attraction et la gloire de la région, la ville s'affirmait, aux dires même des hommes du XIX<sup>e</sup> siècle, comme le *foyer industriel de la Toscane*<sup>11</sup>, voire comme la Manchester régionale<sup>12</sup>. Autant de constatations qui en déterminaient la spécificité aux yeux des observateurs étrangers, mais aussi des habitants, qui ne cessaient d'afficher leur conscience d'appartenir à *una città di esclusiva indole manifatturiera*<sup>13</sup>.

Spécificité sur la longue durée de Prato? Certains en effet ont été tenté d'y voir l'exemple d'un possible développement alternatif à la grande industrie concentrée<sup>14</sup>; mais s'agit-il d'un modèle récent ou est-il au contraire le fruit d'une expérience historique développant depuis longtemps le thème du *small is beautiful*<sup>15</sup>, véritable alternative de longue durée à la production de masse concentrée s'épanouissant dans les zones septentrionales, italiennes ou plus généralement européennes? La question se pose, d'autant que l'on peut remarquer avec Mendels certaines similarités existantes entre les caractéristiques contemporaines du développement de Prato et certains aspects du modèle proto-industriel: *the "re-industrialization" of the textile region of Prato takes place in the context of family industry coordinated in a putting-out system*<sup>16</sup>. Des contextes évidemment profondément différents, mais des traits d'organisation apparemment similaires: des liens? De quelle nature?

La plupart des historiens ont refusé d'établir de trop rapides corrélations<sup>17</sup>; beaucoup ont remis en cause non seulement le thème du *small is beautiful*, mais également son possible enracinement historique, refusant la

<sup>11</sup> expression employée par l'administration française durant la période napoléonienne: A.N.P., F1E90, dossier 2.

<sup>12</sup> Repetti *Dizionario geografico fisico storico della Toscana*, Firenze, Mazzoni, 1841, p.652

<sup>13</sup> S.A.S.P., Comune, 1850, 820

<sup>14</sup> M.L.Piore, C.F.Sabel *The second industrial divide. Possibilities for prosperity*, New-York, Basic Books, 1984

<sup>15</sup> E.F.Schumacher *Small is beautiful. A Study of economics as if people mattered*, London, Abacus, 1974

<sup>16</sup> F.Mendels *Proto-industrialization: Theory and Reality, General Report*, in *Eight International Economic History Congress, Budapest, 1982*, "A"Themes, Akadémiai Kiado, Budapest, 1982, p.99

<sup>17</sup> G.Biagioli *Dall'Italia della mezzadria all'Italia dell'industria diffusa: percorsi economici e demografici di un mutamento*, *Annali A.Cervi*, 11, 1989, pp.113-122: *l'odierna pluriattività familiare e quella dei secoli precedenti sono abissalmente diverse, non fosse altro che per il ruolo marginale attualmente rappresentato dalle risorse dell'agricoltura*, pp.116-117



tentazione di andare a ricercare nel passato le radici dei successi (peraltro relativi e ambigui) di una struttura economica e sociale<sup>18</sup> contemporaine. Cela ne voulait cependant pas dire que le passé ne soit pas à questionner.

Formes, modalités et rythmes des évolutions de la ville de Prato: un ensemble de questions qui a été posé aux aspects multiformes de la vie de la communauté par une équipe d'historiens réunis sous la direction de F.Braudel<sup>19</sup>. Une oeuvre riche, abondante, multiple, qui permet de rendre compte des structures même de la cité<sup>20</sup>, et non plus seulement des péripéties événementielles qui marquèrent la communauté, comme beaucoup d'histoires urbaines s'y sont souvent limitées<sup>21</sup>. Un travail considérable a donc déjà été mené qui nous servira de constante référence.

Les deux tomes concernant l'époque moderne et le XIX<sup>e</sup> siècle contiennent de stimulantes contributions qui retracent dans son ensemble l'évolution industrielle de Prato. Une évolution marquée par le textile, mais pas uniquement, une évolution contrastée, mais qui vit la lente mais sûre affirmation au sein de l'économie citadine des activités secondaires. Chacun à leur manière pourtant, les auteurs de ces contributions émettent de sérieux doutes sur les possibilités d'appliquer ici le concept de proto-industrie, dont les principales définitions leur semblent ne pas devoir s'appliquer au cas de Prato: un élément de plus de sa spécificité?

Cette même question a suscité d'autres réflexions, notamment celle d'E.Menduini qui, dans une thèse pionnière<sup>22</sup>, tentait déjà de rendre compte du développement original de la structure sociale, des forces productives, de la vie culturelle et politique de la ville. Sa tentative est une des premières à poser de nouvelles questions à l'histoire sociale et productive de Prato; les nombreux autres travaux, antérieurs ou non, consacrés en particulier aux activités secondaires de la ville ont le plus souvent été pris entre deux feux: d'une part un sentiment d'infériorité par rapport aux centres septentrionaux et

<sup>18</sup>L.Segreto *La città e il suo doppio: Prato tra Otto e Novecento*, Studi Storici, 1990

<sup>19</sup>Prato, *storia di una città*, Firenze, Le Monnier, le premier tome paru fut le second consacré à l'époque moderne: *Un microcosmo in movimento* a cura di E.Fasano Guarini, 1986

<sup>20</sup>C'est ce que rappelait F.Braudel disant que *questa storia...cerca non solo di mostrare l'insieme della vita di Prato, ma di svelarne le realtà profonde. Si tratta non solo della storia di Prato ma anche di quella dei Pratesi e cioè della loro vita intima: quella della loro civiltà, delle loro credenze come della consistenza demografica e della vita economica.*

<sup>21</sup>Tout à fait significatif à cet égard la différence d'éclairage entre cette histoire de Prato et une autre oeuvre collective antérieure de quelques années seulement, qui ne sort décidément pas des sentiers battus de l'historiographie urbaine la plus traditionnelle. cf STORIA DI PRATO, ed Cassa Risparmi e depositi, 3 vol. 1980

<sup>22</sup>E.Menduini *Prato 1814-1861. La struttura sociale, lo sviluppo delle forze produttive, la vita culturale e politica*, Università degli studi di Firenze, Anno 1971-72, relatore E.Ragionieri

étrangers, d'autre part, une certaine fierté de la différence que semblait proposer Prato: différence par rapport au reste du Grand Duché -et on exaltait alors les vertus toujours manufacturières de la ville dans un climat général de déclin<sup>23</sup>- différence par rapport aux foyers septentrionaux, considérés comme plus aristocratiques, tandis que Prato basait sa richesse sur la réutilisation des matériaux négligés de tous<sup>24</sup>.

Quoiqu'il en soit, au cœur de l'analyse à vocation globalisante de la nouvelle histoire de Prato comme des écrits plus ou moins anciens la concernant, des absents de marque: les acteurs mêmes des activités secondaires n'ont jamais été étudiés en tant que tel. On saisit plus les conséquences de leurs actions que leurs caractéristiques, la nature de leurs activités, la formation et l'évolution du groupe<sup>25</sup>, une remarque qui vaut particulièrement pour tout le XIX<sup>e</sup> siècle, étudié par M.Lungonelli.

Une telle absence n'est d'ailleurs pas une exception touchant spécifiquement les travaux concernant la ville de Prato. Si l'histoire entrepreneuriale est loin d'être absente de l'historiographie italienne, elle commence le plus souvent après 1860, tout comme du reste les études du développement industriel proprement dit<sup>26</sup>: il s'agit alors souvent d'étudier l'émergence d'une bourgeoisie industrielle en Italie, dans la perspective de la formation de la grande industrie et de ses rapports avec la construction de l'Etat national. Assez récemment encore, d'aucun insistait sur l'incapacité historique de la classe entrepreneuriale italienne à s'imposer sur les autres secteurs de la société, pauvre qu'elle était de propositions culturelles et d'attitudes innovatrices capables d'hégémonie dans la société civile<sup>27</sup>. Un jugement qui n'a rien d'original: il va de pair avec les affirmations du caractère traditionnel de la gestion des entreprises, et de l'aspect finalement peu entrepreneurial des acteurs de l'industrie italienne.

Un même type d'appréciation a été porté sur les entrepreneurs de Prato: décrivant dans les années 1920 les vicissitudes de l'*Art de la laine* dans sa ville, E.Bruzzi considérait assez sévèrement les industriels du siècle passé qui, selon lui, n'auraient pas eu *veraci virtù industriali, nè principî, non diremo*

<sup>23</sup> cf notamment les travaux de E.Bruzzi

<sup>24</sup> cf notamment les textes de A.Meoni

<sup>25</sup> C'est du reste ce que constatait également L.Segreto, *op.cit.*, p.270

<sup>26</sup> Cf remarques de Dewerpe à ce propos, *op.cit.*, p.XXVI-XXVII

<sup>27</sup> S.Lanaro, *L'Italia nuova. Identità e sviluppo 1861-1988*, Torino, 1988





*culturali, ma intuitivi, da esserlo*<sup>28</sup>. Ainsi, entre le mythe lointain de Datini et les entrepreneurs contemporains, les acteurs de la vie économique des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècle semblaient tout juste capables de conserver *gli inutili memorie della genealogia delle loro famiglie*<sup>29</sup>, comme disait l'un d'eux; un souvenir d'autant plus vain qu'il ne donnait pas la clé du *talento di chi dirige, con quella matura e quieta riflessione, economia ragionata e industria*<sup>30</sup>. Alors, des hommes talentueux les entrepreneurs de Prato, ayant le talent du marché, du risque et de la gestion du hasard, ou des hommes de routine et d'immobilisme? Des hommes descendant de longues généalogies manufacturières et les perpétuant, ou des nouveaux venus sans référence manufacturière?

La question valait la peine d'être posée: qui fut entrepreneur à Prato, qu'est ce qu'être entrepreneur dans cette petite cité toscane à l'époque du Grand duc Léopold ou à l'aube de l'unité italienne? L'étude en effet n'a de sens que sur la longue durée: elle permet de saisir les hommes qui firent les premiers renouveaux de l'activité au XVIII<sup>e</sup> siècle, quand les métiers recommencèrent à battre plus fort et plus vite, et de suivre leur évolution et leur descendance jusqu'après l'Unité d'Italie, quand le textile de la ville fut une nouvelle régénéré par l'introduction de la laine mécanique, pilier de sa fortune textile jusqu'à ces dernières années.

Avant de poursuivre plus avant, il faut également s'accorder sur les termes mêmes: celui d'"entrepreneur" peut être ambigu<sup>31</sup>; il ne s'agit nullement ici d'en retenir une définition limitée, mais au contraire la plus large possible; l'entrepreneur, c'est d'abord, et fondamentalement, l'organisateur de la production: *it was he who brought together the capital (his own or somebody else's) and the labour force, selected the most appropriate site for operations, chose the particular techniques of production to be employed, bargained for the raw materials and found outlets for the finished product*<sup>32</sup>.

Pénétrer l'art de ces hommes occupés pendant des générations à fabriquer et à vendre leurs draps, c'est tenter d'épier leurs préoccupations

<sup>28</sup> E.Bruzzi *L'arte della lana in Prato*, Prato, 1920, p.134-135

<sup>29</sup> S.A.S.P., Mazzoni, Gaetano Mazzoni, 24/12/1819

<sup>30</sup> S.A.S.P., Mazzoni, Gaetano Mazzoni, 1/12/1819

<sup>31</sup> cf les remarques de M.Aymard à ce sujet: *L'entrepreneur et la société de son temps*, in *XXII Settimana di Studi dell'Istituto Internazionale di Storia economica F.Datini, 1990*; où il insiste sur les problèmes qui naissent de l'utilisation abusive d'un vocabulaire contemporain appliqué aux économies anciennes. voir aussi H.Vérin *Entrepreneurs. Entreprise. Histoire d'une idée*, Paris, PUF, 1982

<sup>32</sup> M.W. Flinn *Origins of the Industrial Revolution*, London, 1966, p.79, repris par L.A.Clarkson *The proto-industrial entrepreneur*, op.cit., p.2

quotidiennes, repérer les modes de faire et les habitudes de travail, -éventuellement transmis de pères en fils, d'oncles à neveux-, assister à la lente introduction des nouveautés ou au contraire à leur rapide intégration dans un milieu ouvert aux changements; c'est observer la mise en place de stratégies d'entreprises et de gestion des patrimoines; c'est tenter en définitive de saisir le coeur du système, d'en comprendre les tensions et les logiques, les structures et les évolutions.

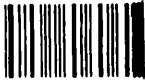
Originalité de Prato? Attitude spécifique du milieu entrepreneurial? Une question posée aux hommes qui font le devenir de la manufacture, pensant non pas au développement de l'industrie toscane mais bien plus prosaïquement à la gestion bien comprise de leur fortune et de leurs intérêts privés. Partir donc de l'accumulation innombrable de faits et gestes individuels qui se cotoient, se croisent, se chevauchent, chacun ayant sa raison d'être propre, différente de celle du voisin; dans ce fourmillement du vécu, essayer de repérer des habitudes communes, des réflexes identiques, des comportements dictés par les mêmes raisons.

Comme celle des hommes que nous voulons étudier, l'entreprise cependant est difficile: le vécu des hommes, l'organisation de l'entreprise sont à la fois fondamentaux et fuyants. Peu ou pas d'archives d'entreprise à Prato: incurie, réticences et destructions de tous âges ont mis ici hors de portée cette mémoire ailleurs fort utile du mouvement et des stratégies des affaires; les archives d'entreprises, livres de commerce n'existent plus: aucun matériel propre à la comptabilité, à la gestion quotidienne des biens et des hommes, des matières premières et des produits finis, ne nous est parvenu. L' "entreprise" fuit les regards: un enchaînement de hasards, sans doute; une coalition de la méfiance et de l'inattention qui en dit long sur l'intérêt porté aux documents témoignant directement d'une activité qui fit la fortune de tant de familles. La négligence fut parfois "coupable" quand il s'agit de celle de toute une ville, célébrant dans le faste les faits et gestes de la plus grande usine de la cité et laissant dans le même temps mourir ses archives sous les coups du pilon<sup>33</sup>.

Quoiqu'il en soit des heurs et malheurs de l'histoire, il ne nous restait qu'à tenter d'aborder de façon indirecte les entrepreneurs de Prato. Pour leur demander comptes de leurs activités et de leur vie, il fallait d'abord les nommer. Deux enquêtes effectuées au XVIII<sup>e</sup> siècle, et déjà souvent mises à

---

<sup>33</sup> Il s'agit des archives du Fabbricone, la plus grande usine de Prato, créée en 1887, qui furent détruites à la fin des années 1970.



contribution pour en tirer des informations sur la production textile toscane, nous aidait dans ce premier travail. Si l'on ne dispose pour le XIX<sup>e</sup> siècle d'un corpus d'enquêtes semblable à celui du siècle précédent, certaines sources fiscales peuvent fournir des informations comparables: en particulier les impôts propres au commerce et à la fabrication que furent la patente, perçue ici comme ailleurs lors de la domination française, et la taxe sur le commerce, imposée exceptionnellement en 1848. Les listes nominatives de ces impôts nous fournissent à la fois une hiérarchie des différentes activités, taxées en fonction du revenu escompté de chacune, et une vision d'ensemble des individus engagés dans les différentes branches commerciales et fabricantes de la ville. Ainsi, à intervalles plus ou moins réguliers de quarante ans, pouvions nous disposer d'un instantané de la société marchande et fabricante, de ses membres, de ses activités et de ses hiérarchies internes.

Indications certes précieuses, mais trop espacées dans le temps: les registres nominatifs de marque des draps pour le XVIII<sup>e</sup> siècle et des utilisateurs du séchoir public pour le XIX<sup>e</sup> siècle nous permettaient d'être plus exigeants et de constituer des listes nominatives annuelles de nos fabricants. Bien sûr, ces registres, incomplets quant à la production, le sont également quant à ses acteurs: pour le XVIII<sup>e</sup> siècle y échappent tous ceux qui fabriquent des draps non soumis à la marque, et ils sont nombreux, nous le verrons; pour le XIX<sup>e</sup> siècle, sont absents de la liste tous ceux qui possédaient ou utilisaient des séchoirs privés, en nombre sans doute grandissant.

Aussi pouvons nous être assurés d'une chose: celle de ne pas connaître nominativement, à l'aide de ces registres, tous les fabricants. Cependant, le croisement des listes annuelles avec celles, plus générales, des enquêtes administratives ou des rôles d'imposition permet d'évaluer le nombre de fabricants qui passent annuellement au travers de nos filets. Évaluant ainsi notre ignorance, nous pouvons raisonner sereinement à partir de ces données: prétendre à la connaissance exhaustive serait en effet vain -aucune autre source ne pouvant nous donner de renseignements complémentaires entièrement satisfaisants-, mais également inutile, car il nous suffit de constituer un échantillon suffisamment large et dont nous connaissons les limites.

Ainsi avons nous fait une première connaissance de nos entrepreneurs. Mais vers qui se tourner pour entrer réellement en contact avec eux, pour percer l'intimité qu'ils s'acharnent si bien à nous voiler? Les registres de notaires nous semblèrent le premier point d'une rencontre possible avec les fabricants: les noms s'animaient. On y voyait vendre et acheter, prêter ou emprunter, donner, partager, se marier, tester, inventorier: une myriade d'actes

isolés et disparates concernant tantôt l'un, tantôt l'autre de nos fabricants, et trop rarement deux fois la même personne. L'angoisse a dû saisir tout chercheur s'aventurant dans les méandres des minutiers. Mais de nombreuses études ont dorénavant montré toute la richesse que l'on pouvait attendre d'une lecture attentive de ces actes *indispensables à l'intelligence de la genèse et du développement des entreprises, en l'absence de leurs archives propres*<sup>34</sup>: une incitation à la persévérance.

Encore fallait-il savoir chez quels notaires aller frapper. Le désir d'exhaustivité semblait ici encore déraisonnable: Prato n'est certes pas une grande ville, mais cependant déjà assez importante pour se permettre le luxe d'un nombre relativement élevé de notaires, qui bien sûr s'amplifie en proportion des années étudiées. De plus, la proximité de Florence inciterait rapidement à pousser l'enquête jusque dans les registres de la capitale: une vie ne suffirait à ce dépouillement complet. Un premier choix des notaires s'imposait.

Pour le premier XIX<sup>e</sup> siècle, nous avons repéré une étude qui semblait servir une grande partie des fabricants, négociants et notables de Prato: l'ensemble de ses registres, de 1801 à 1855, fut dépouillé. Les fabricants apparaissaient effectivement à de nombreuses reprises: fallait il tout retenir? De nouveau, nous avons été conduit à opérer des choix: le parti pris fut de retenir l'ensemble des actes ayant trait à un individu ou à une famille lorsqu'un événement suffisamment significatif parvenait à notre connaissance: en effet, il apparaissait inutile de collectionner les actes de vente ou d'achat de terrains, de constitution de cens etc... si nous ne pouvions en saisir la logique à l'aide d'un document plus global, tel un inventaire après décès, une division patrimoniale ou tout autre état du patrimoine familial qui nous permette d'organiser le matériel par ailleurs à notre disposition.

Ainsi, d'actes en actes, d'un notaire à l'autre, nous avons tenté de tirer progressivement les fils des histoires patrimoniales et familiales, remontant et descendant le cours du temps pour suivre pas à pas les principaux mouvements de nos protagonistes et constituer ainsi un échantillon d'entrepreneurs *à la fois aléatoire et raisonné*<sup>35</sup>. Aléatoire car le choix s'est opéré au fur et à mesure de la lecture et des découvertes, raisonné car nous avons tenté d'y introduire des figures variées d'entrepreneurs: depuis les artisans de la finition du XVIII<sup>e</sup> siècle, jusqu'aux véritables industriels de la Prato unitaire, en passant par toute la gamme des "*impannatori*", "*lanaioli*"

<sup>34</sup> S. Chassagne, *Le coton et ses patrons*, Paris, Editions de l'E.H.E.S.S, 1991, p.17

<sup>35</sup> Idem



que nous rencontrerons bientôt, nous avons tenté une étude au microscope, ou, si l'on préfère, une micro-analyse des logiques patrimoniales de nos entrepreneurs.

En effet, la fréquentation des actes notariés a orienté la recherche vers une étude des patrimoines plus que vers celle des "entreprises" stricto sensu. Plus exactement, elle nous a poussé à comprendre l'activité fabricante ou négociante dans l'ensemble de l'économie patrimoniale familiale dont elle n'est bien souvent que l'un des aspects, parfois privilégié, plus souvent qu'on ne le pense secondaire. Relativement pauvres d'actes ayant trait exclusivement aux entreprises, les archives notariées nous ont au contraire aidé à envisager l'insertion des activités fabricantes dans l'économie globale de la gestion des biens, dans la stratégie de formation et d'accumulation des fortunes. A posteriori, ce point de vue semble du reste le mieux adapté pour comprendre les stratégies mises en oeuvre par les fabricants de Prato, nous y reviendrons.

Mais les actes notariés ne sont que la légalisation, la formalisation de décisions prises antérieurement, en général dans le secret des familles: souvent du reste, elles se limitaient à ces accords purement privés, formalisés uniquement par des actes chirographaires à l'usage et à la connaissance des seuls stipulants. Une telle pratique, malheureusement pour l'historien, était fort répandue à Prato: nous en trouvons la trace incidemment chez les notaires qui citent sans les recopier de tels actes.

Dans certains cas cependant, les actes notariés font référence à tout autre chose qu'à des décisions muries au sein des familles, mais au contraire à des résolutions officielles incitant tel ou tel à prendre des mesures d'urgence, ou les prenant pour lui. Au fur et à mesure de la lecture, on perçoit l'intervention dans ces affaires en apparence privées d'acteurs "officiels": c'est le cas en particulier du juge en première instance de Prato, le vicaire, chargé de régler les multiples petits conflits privés qui jalonnent la vie quotidienne de la cité, d'ordonner les dérèglements patrimoniaux trop criants, de nommer des curateurs, de dresser des inventaires, d'autoriser les femmes à agir légalement etc...; c'est lui encore qui intervient dans les faillites de faible portée, qui ordonne les ventes judiciaires et les mises aux enchères: en somme une action multiforme qui intéresse la quotidienneté de la vie de la communauté.

La tentation était forte d'y rechercher nos fabricants, mais aussi plus généralement les traces multiples qu'a pu laisser dans de tels registres l'activité textile<sup>36</sup>. Tentation pour l'instant insatisfaite en raison de l'état du fonds, non

---

<sup>36</sup> On songe notamment au travail de Paul Delsalle, *La brouette et la navette*, Westhoek, Edition des beffrois, 1985 qui a utilisé les procès de prud'hommes pour analyser la conflictualité "proto-industrielle";

inventorié et soumis à de multiples désordres internes qui en rendent la consultation ardue. Un rapide examen des registres d'actes civils nous a convaincu d'en réserver l'étude lors d'ultérieures recherches, les résultats concernant directement notre objet promettant d'être trop maigres et trop longuement obtenus.

Mais les hasards de cette recherche infructueuse nous ont permis de rencontrer les registres de tutelles, dont s'occupaient également le vicaire, puis restèrent de la compétence de la *pretura* qui se substitua à l'ancienne juridiction. La pratique était classique: lorsqu'un père de famille mourrait en laissant des enfants en bas âge, le vicaire devait procéder à l'inventaire du patrimoine, désigner des tuteurs pour les enfants ou ratifier le choix du défunt à ce sujet, nommer un conseil de famille seul habilité ensuite à prendre les décisions concernant le patrimoine et l'avenir des enfants. Comme les autres, les fabricants mourraient, parfois bien jeunes, et le vicaire prenait donc soin de leur descendance comme de celles de tout autre membre de sa juridiction. Une étude de ces registres nous a permis de trouver un nombre appréciable de tutelles concernant les familles de négociants défunts.

Qu'attendre de cette source? L'essentiel en est constitué par un état exact du patrimoine laissé par le défunt, sans omission ni approximation: point ici de ces allusions trop fréquentes dans les actes notariés quant au "capital du négoce de tissus", sans précisions ultérieures. Ici tout est quantifié, mesuré: dans l'intérêt des mineurs, il faut dresser le bilan le plus exact possible du patrimoine; cet inventaire initial servira ensuite de base pour l'appréciation de l'action des tuteurs et du Conseil de famille, qui devront rendre régulièrement compte de l'état patrimonial et justifier sévèrement toute perte subie au fil des ans.

En effet, le bilan actif et passif du patrimoine n'est que l'acte de naissance du dossier de tutelle; celui-ci se nourrit ensuite des compte-rendus de gestion, des délibérations du conseil de famille, ce jusqu'à la majorité du dernier héritier. On suit ainsi les réorientations des patrimoines, les destins choisis pour les enfants, on note au passage les appréciations sur l'activité du père et, plus rarement, sur l'activité textile en général.

Pour nous le bilan initial est de toute première importance: c'est le matériau brut qui nous permet de saisir les choix opérés par le défunt, de tenter de comprendre la place de l'activité textile dans l'ensemble de sa stratégie

---

bien sûr, notre source est différente car il ne s'agit en aucune façon d'une juridiction administrée par les intéressés et traitant uniquement de questions économiques, mais en l'absence du tribunal des prud'hommes en Toscane, on peut penser que le vicaire remplissait bonne part de ses attributions.



patrimoniales. Une observation cependant: le patrimoine devant lequel nous nous trouvons est celui d'un homme relativement jeune encore, que la mort a emporté en pleine activité, au coeur même de la formation de sa fortune: nous observons une stratégie saisie "en cours" et qui nous renvoie sans doute une image différente de celle qu'elle aurait pu être au terme "normal" de la vie, quand chacun s'apprête à mourir.

C'est au contraire ce que nous présente la grande majorité des actes de successions: à partir de l'introduction du Code Civil en Italie, sous l'effet de la domination napoléonienne, les bureaux d'enregistrement, destinés à percevoir l'impôt sur les successions, furent également mis en place. Dès lors, les héritiers devaient dresser un état complet des biens qu'ils recevaient, prouver les passivités déclarées et fournir éventuellement les pièces justificatives: il n'est donc pas rare de trouver adjoints aux dossiers monographiques des inventaires, témoins manifestes de la vérité des dires, des testaments, attestant de la répartition du patrimoine entre chacun, des contrats de mariage, indiquant le montant des dots et les conditions de leur restitution. Si les pièces ne sont directement fournies, la référence des actes est souvent indiquée et nous permet ainsi de retourner frapper aux portes des notaires avec de plus amples indications.

Même dans leur état le plus dépouillé, ces dossiers sont une source de première importance et fiable ici comme ailleurs<sup>37</sup>. Bien entendu, nous avons relevé certaines déclarations surprenantes, certains passifs considérablement surchargés en regard d'actifs étrangement vides de consistance. Mais les employés des bureaux d'enregistrement étaient en général tout aussi attentifs que nous, et sans doute mieux informés de la situation réelle des intéressés: les anomalies étaient par conséquent assez systématiquement repérées et corrigées par des propositions de réévaluations souvent acceptées par les familles, ainsi que par le refus systématique de tout passif non justifié. Point de doute d'ensemble donc à exprimer sur la fiabilité de la source.

Certains problèmes surgissent cependant quant au mode d'évaluation des différents types de biens: si la valeur des immobiliers est calculée à partir d'une capitalisation de la rente, ce qui ne pose a priori pas de problèmes majeurs, quoiqu'entraînant sans doute une sous-évaluation par rapport aux

---

<sup>37</sup> Des recherches commencent à être menées dans différentes villes toscanes à partir de cette source; A.M. BANTI a en particulier publié divers articles sur l'utilisation de la source et sur ces propres recherches: *Una fonte per la storia delle élites ottocentesche: le dichiarazioni di successioni dell'Ufficio del Registro in "Rassegna degli Archivi di Stato"*, n. 1, 1983 et *Ricchezza e potere. Le dinamiche patrimoniali nella società lucchese del XIX secolo* in *Quaderni Storici*, 56, 1984; d'utiles comparaisons peuvent bien sûr être effectuées avec les travaux français utilisant cette source, notamment les ouvrages de Daumard.

prix du marché, les biens mobiliers sont saisis de façon plus approximative: en fonction essentiellement des déclarations des intéressés; on comprend rapidement que s'il est difficile d'omettre la possession d'une métairie ou même de crédits hypothécaires, il est nettement plus aisé de passer sous silence, par exemple, partie des crédits commerciaux; par ailleurs, la valeur du mobilier est systématiquement estimée, après 1860, à 5% du montant global de l'actif patrimonial: sauf en cas d'évidente disparité en défaveur des familles, qui pouvaient alors faire dresser un inventaire détaillé, on ne connaît pas la valeur réelle de cette catégorie de biens -un handicap qui n'est cependant pas majeur, du moins pour l'usage qui sera fait de cette documentation.

Trois problèmes plus importants subsistent. Quant à la fiabilité de la source elle-même, le seul biais important et difficilement évaluable tient à la possibilité de donations "inter-vivos", antérieures bien entendu au décès. Elles ont le double avantage d'éviter, lors de la succession, la déclaration des biens donnés et par conséquent de fuir la taxe, et elles favorisent en même temps un ou plusieurs enfants (en particulier les garçons). Cette possibilité bien réelle s'inscrit dans un ensemble de pratiques qu'il nous conviendra le moment venu d'examiner, pour tenter de leur donner sens et si possible d'en évaluer la portée exacte.

Reste ensuite à bien mesurer l'incidence que la nature même de la source peut avoir sur la constitution des données: il s'agit d'avoir toujours à l'esprit que les successions nous font connaître des personnes normalement âgées, ayant en général accompli le cheminement complet de leur vie: si nous avons pu les trouver dans leur jeunesse ou au cœur de leur âge mûr parmi les fabricants ou les négociants de draps, il n'est pas évident qu'ils aient conservé jusqu'à leur mort cette même activité. Alors que les dossiers de tutelles, par exemple, nous présentaient toujours des entrepreneurs en activité, les dossiers de successions nous mettent en présence de situations plus variées. Nous y retrouvons bien sûr les défunts jeunes, éventuellement déjà rencontrés parmi les registres du vicaire ou de la préture, mais nous y voyons également des fabricants âgés, certains toujours engagés dans les activités qui firent leur fortune, témoins de la continuité qu'a acquis pour eux l'engagement dans la fabrique, d'autres au contraire ayant décidé à une époque souvent inconnue pour nous de réorienter leurs investissements: entre l'époque où nous les savons négociants, fabricants, et celle de leur décès, de nombreux changements ont pu intervenir que les dossiers de successions nous laissent seulement entrevoir; ainsi ces patrimoines que nous considérons de négociants en ont-ils peu de caractéristiques; il devient alors important de déterminer la position





exacte des individus dont nous considérons les fortunes: en effet, si certains négociants ont un patrimoine répondant fort peu aux attentes du genre, la vision d'ensemble peut également être faussée par l'agglomération dans le groupe des négociants de personnes qui n'ont plus, lors de leur décès, de rapports directs avec ces activités. La prudence est donc de mise. Cependant, l'occasion qui nous est ainsi donnée de saisir les réorientations possibles de certains acteurs de l'activité textile est, elle aussi, exceptionnelle.

Le plus grave problème en définitive tient à la disparition des registres de successions antérieurs à l'Unité italienne<sup>38</sup>. Nous n'avons en effet pu consulter que les registres conservés au Bureau de l'Enregistrement de Prato, postérieurs à 1863. Cette lacune est pour nous d'importance: elle signifie l'impossibilité d'établir des comparaisons significatives sur la longue durée: la "dynamique des patrimoines"<sup>39</sup> risque ainsi de nous échapper. Les comparaisons avec les dossiers de tutelles, en apparence relativement semblables (on se trouve au même point final du cycle de vie), doivent cependant être effectuées avec une certaine prudence étant donné le caractère "exceptionnel" de la situation dont traitent les tutelles, et que nous avons évoqué. Néanmoins, ces documents ne sont pas absolument irréductibles l'un à l'autre et l'on pourra, le moment venu, effectuer les rapprochements qui s'imposent entre les grands types de sources évoqués jusqu'alors.

En effet, les actes notariés, les registres du vicaire, les dossiers de l'enregistrement ont en commun de nous parler des patrimoines des entrepreneurs. A partir des données ainsi rassemblées, nos interrogations sont multiples.

La plus "évidente" tient à la connaissance des niveaux de fortune accumulée au cours des années d'activités: était-il rentable de fouler, de tondre, de fabriquer, de commercer? Qui réellement réussissait à accumuler le capital? Quelle place avaient les acteurs de l'activité textile dans l'ensemble de la communauté citadine? Les comparaisons s'imposent non seulement entre les différents types d'activités, les différentes figures d'entrepreneurs, mais également avec les autres composantes sociales de la communauté: les notables non entrepreneurs, les nobles, le monde de la boutique, pour ne citer que les catégories sans doute les plus voisines socialement.

---

<sup>38</sup> Les registres de successions antérieurs à l'Unité devraient en effet normalement se trouver à l'Archivio di Stato di Firenze; aucune trace n'a cependant pu en être repérée: le seul inventaire existant de ce qu'il reste du fonds, visiblement particulièrement touché par les alluvions, ne fait mention que des dossiers de la ville de Florence et de ses environs proches (jusqu'à Campi, près de Prato); en l'état actuel des inventaires des différentes archives, nous ne savons si ces registres attendent encore d'être retrouvés ou s'ils ont définitivement disparu.

<sup>39</sup> A.M Banti, art. cit., Q.S, 1984, p.386

Pour cela, d'autres sources peuvent apporter des informations complémentaires: on pense immédiatement aux registres fiscaux, traditionnellement mis à contribution pour les études de la hiérarchie sociale des fortunes. Pour le XVIII<sup>e</sup> siècle, il faut renoncer à une telle possibilité, étant donné le peu de fonds conservés. Ce n'est véritablement qu'à partir de l'époque napoléonienne que les registres s'amplifient et nous livrent les documents bien connus que sont les listes des personnes les plus imposées, des contribuables aux impôts extraordinaires etc. Un flash de courte durée car une fois les français repartis, le principal impôt direct en vigueur en Toscane jusqu'à l'Unité resta la taxe familiale: l'Etat fixait le montant que devait acquitter chaque communauté, au niveau local s'effectuait ensuite la répartition des contribuables en classes de taxation fixe (six en général), de façon à ce que l'ensemble ainsi perçu corresponde à la somme pré-fixée. La répartition dans les différentes classes de contribution était évidemment fonction de la fortune estimée de chacun, mais seul le résultat final de la répartition apparaît dans les rôles. Si l'on y trouve donc une approximation de la fortune comparée des uns et des autres, il reste impossible d'en avoir une connaissance plus directe et précise.

L'Unité italienne signifia -entr'autre- l'introduction d'un système plus moderne de taxation, organisé autour de nouveaux impôts. Celui sur la richesse mobile prenait en compte les revenus supposés des différentes activités et taxait ceux d'un montant supérieur à deux cent cinquante lires annuelles. L'impôt sur les fabrications, organisé en même temps, portait sur les possessions immobilières, taxées en fonction de la rente escomptée. Alors seulement, les sources fiscales permettent des considérations plus développées et plus articulées<sup>40</sup>. Pour la période précédente, les archives fiscales ne peuvent servir que d'appoint.

Mais l'essentiel de notre interrogation ne porte pas sur les niveaux de fortune, ni même sur l'ampleur de l'accumulation du capital. Questionnant les patrimoines, nous voudrions mettre à jour, par exemple, les stratégies de placement des capitaux: connaître le rôle et l'importance des investissements "traditionnels" -la terre, les crédits hypothécaires, entr'autres-, pouvoir les comparer aux investissements propres aux activités productives ou commerçantes: l'un exclut-il l'autre? Quels sont leurs rapports réciproques? comment évoluent-ils au cours de la vie d'un individu, au fil des générations?

---

<sup>40</sup> Paolo Frascani *I ruoli dell'imposta di ricchezza mobile nell'Italia tra le due guerre*, in *Quaderni Storici*, 1977, p.1063-1114



L'entreprise textile est au coeur de ces préoccupations: il s'agit d'en déterminer les caractéristiques. On prend aisément la mesure de l'enjeu que représente la détermination de l'importance du "capital fixe" et de son évolution. Si l'on en croit les modèles et leurs démonstrations variées, le *Verlager* ne possède en propre aucune structure fixe de production au contraire bien sûr de l'industriel dont une part sans cesse croissante du patrimoine est justement représentée par les installations productives, des bâtiments aux machines de plus en plus coûteuses. Cette simplification abusive n'a pour but que de tracer l'une des grandes orientations de la recherche: peut-on lire dans les patrimoines des entrepreneurs de Prato de tels changements? Si des réorientations, des évolutions, ont bien lieu, de quelles ampleurs sont-elles, existe-t-il une tendance dominante ou bien les cheminements sont-ils multiples?

Ainsi nous voici de nouveau plongés au coeur de notre problème: quels sont les types d'entrepreneurs que l'on rencontre dans les activités textiles de Prato? Quels changements s'opèrent sur la période considérée? Les patrimoines nous portent au coeur des activités, de l'évolution du système productif, au coeur des maisons de fabrique ou des ateliers que les actes notariés dévoilent pour nous en des occasions variées.

Mais à consulter tout ce matériel, on risque de dresser le bilan des réussites sans percevoir nettement l'ampleur et la signification des échecs. Or a priori, quoi de plus significatif de l'échec que la faillite? Si les archives du vicaire de Prato ne nous ont finalement pas livré les multiples démarches antérieures à la déposition de bilan ou à l'assignation en justice, celles des Tribunaux de Florence conservent encore une grande partie des faillites plus conséquentes que ne pouvaient traiter le vicaire. Un dépouillement s'imposait de ce fonds qui était en somme le premier de nature strictement "économique" à notre disposition.

L'utilisation de ce matériel pose lui aussi différents problèmes: sans revenir ici sur les nombreuses discussions quant à la valeur du mouvement des faillites en tant qu'indicateur de la conjoncture économique, une telle utilisation quantitative de la faillite ne peut avoir de sens dans notre cas. En effet, pour des raisons que nous aurons à expliquer, le nombre des faillites d'entrepreneurs textiles de Prato est relativement faible, ce qui ne veut pas dire pourtant que l'activité ait connu une unique période florissante. Raisonner à partir des faibles chiffres en notre possession serait dénué de tout fondement.

L'utilisation quantitative étant exclue, il nous restait à tirer des dossiers le maximum d'informations qualitatives sur les faillis et leurs entreprises: nous

voici de nouveau face aux patrimoines. En effet, les faillites emportent dans leurs tourbillons l'ensemble des biens de ceux qui sont soumis à la procédure: les juges dressent par conséquent un inventaire exhaustif de tout ce qui pourrait servir à satisfaire les créiteurs, n'épargnant aucun effet personnel. Ici encore on peut s'interroger sur la fiabilité de la source: les faillis, secondés parfois par des juges trop complaisants, avaient évidemment tendance à faire disparaître le maximum de leur activité et à gonfler démesurément l'ampleur des dettes. Pratiques connues et décriées par tous les créiteurs, par avance convaincus de ne jamais rentrer dans leurs droits. Le risque ne peut être nié; cependant les comités de vigilance composés des créiteurs eux-mêmes devaient veiller à ce qu'au moins certaines limites ne soient pas dépassées. Avec les précautions d'usage, on peut donc penser que les bilans présentés par les dossiers de faillites ne sont pas à rejeter a priori et peuvent par conséquent être intégrés dans le corpus.

L'un des plus gros problèmes cependant tient au manque d'homogénéité de la source sur l'arc de temps considéré: bien qu'aucune consigne ne soit à notre connaissance clairement énoncée à ce sujet, il semble que la tendance ait été de ne plus prendre en considération le patrimoine immobilier déjà grevé d'hypothèques: le commun des créiteurs commerciaux ne pouvait en effet rien espérer de ces biens dont le fruit de la vente éventuelle servirait entièrement à satisfaire les créiteurs "privilégiés". Cependant, pour qui est à l'affût de la structure globale des patrimoines, le manque est cruel et difficilement réparable.

Si les dossiers de faillite apportent de nouveaux éléments au corpus des patrimoines d'entrepreneurs, l'aspect sans doute le plus intéressant est l'ensemble des informations qu'ils nous livrent sur le fonctionnement interne de la société marchande et fabricante. Tout d'abord sur les réseaux internes qui lient les acteurs de l'activité: réseaux du crédit, circuit des capitaux que nous pouvons ainsi aborder d'une façon assez globale que nous permettent difficilement les autres sources.

Celles-ci en effet nous poussent à une analyse excessivement familiale des entrepreneurs et de leurs activités. Cette tendance est du reste renforcée par l'absence de documents concernant d'éventuelles sociétés commerciales nouées entre nos différents protagonistes: sans entrer dans le vif d'un sujet sur lequel nous serons amené à revenir plus longuement, une telle "absence" nous entraîne trop facilement à atomiser la vie commerciale et fabricante: or qu'est le marchand ou le fabricant sans relations, comment comprendre le fonctionnement des entreprises si l'on ne saisit d'une façon ou d'une autre le

mode d'organisation global de la communauté textile? L'étude des faillites peut constituer un des biais d'entrée dans le monde des fabricants, non seulement par ce que les dossiers exposent, par exemple les relations de crédit que nous venons d'évoquer, mais aussi par ce qu'ils ne disent pas, ou par ceux que la faillite ne touche pas: les fabricants, entrepreneurs, ne sont pas égaux devant la faillite, la démocratie est ici comme ailleurs une utopie savamment entretenue, sans doute plus par les publicistes ou les historiens que par les fabricants eux-mêmes, nous y reviendrons bien sûr. En tous cas, si l'on doit indiquer une voie d'explication, *la clé est à chercher dans l'organisation de la société commerçante*<sup>41</sup>.

Des patrimoines nous sommes donc arrivés au coeur même de notre préoccupation: le fonctionnement et l'évolution d'un système, au sein duquel l'entrepreneur "figure centrale de l'histoire économique" mérite toute notre attention.

Une attention qui a d'ailleurs été retenue par une famille d'entrepreneurs: celle de Vincenzo Mazzoni, introducteur en Toscane, et à Prato en particulier, de la fabrication des *bonnets à la levantine*<sup>42</sup>; l'épistolaire familial est en effet en effet parvenu dans les fonds publics à la suite d'une donation des héritiers convaincus de l'importance de leur ancêtre fabricant, nous offrant ainsi l'accès à une source particulièrement originale<sup>43</sup>. Vincenzo Mazzoni n'égale bien sûr pas en prestige son lointain ancêtre en manufacture Francesco di Marco Datini, mais la production des bérets levantins eut une importance considérable dans l'économie de la ville à partir de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Rapidement motrice de la croissance textile, elle permit à Prato une première approche du marché international. Les fabriques furent nombreuses. Celle des Mazzoni fut la première, et longtemps la plus renommée.

Dix cartons sont remplis de plus de cinq mille lettres d'une correspondance étalée de 1782 à 1844. Prato et Livourne sont les deux pôles

<sup>41</sup> J-C Martin *le commerçant, la faillite et l'historien* in A.E.S.C., 1980, p1261

<sup>42</sup> Le terme italien est *beretto*, nous employerons souvent son équivalent français béret; mais on peut également parler de *chéchias*, ou de *bonnets*.

<sup>43</sup> Certains travaux l'ont déjà partiellement utilisé; P.Malanima l'évoque in *Le attività industriali, Prato, Storia di una città*, t.2; G.Assereto en a tiré un certain nombre de renseignements sur la période française in *Il periodo napoleonico*, in *Prato, Storia di una città*, op.cit., E.Menduini, op.cit., y faisait également quelques références; des thèses de *laurea* l'ont pris pour thème, notamment M.C.Bove *Documenti per una storia del lanificio pratese fra '700 e '800 tratti dal carteggio Mazzoni (1799-1820)*, tesi di laurea 1976-77, relatore R.Pecchioli, il s'agit de la transcription de certaines lettres; une autre étude sous la direction de Bertelli de la faculté de magistère porte sur les aspects plus familiaux et culturels, nous n'avons pu la consulter. Le descendant de la famille a écrit un article utilisant lui aussi les informations contenues dans les lettres: L.Mazzoni *Vincenzo Mazzoni e la fabbrica dei beretti alla levantina*, in *Archivio Storico Pratese*, 1934, pp.49-59

nettement majoritaires de ces échanges épistolaires; à Prato les Pacchiani, à Livourne les Mazzoni: lettres d'associés destinées à régler le fonctionnement de la fabrication. Elles sont cependant minoritaires. L'écrasante majorité de la correspondance est le fait des membres de la famille Mazzoni divisés entre Prato et Livourne pour veiller au bon fonctionnement des affaires. Lettres privées donc, "*instrument fidèle de régulation de l'organisme autant familial qu'économique*"<sup>44</sup>. Les hommes et les femmes bougent au fil des mois, se déplacent de Prato à Livourne; les correspondants cependant restent les mêmes: les toutes premières années, le couple Mazzoni- Vincenzo et Giuseppa- se partage les tâches, chacun assurant dans l'un des pôles la gestion des affaires. Partant de Livourne, Vincenzo va à Prato contrôler la situation et rend compte à sa femme de ses faits et gestes, en même temps qu'il lui donne ses consignes, approuvant ou corrigeant ses actions. Les déplacements à cette époque sont encore ponctuels et nous n'avons ainsi que quelques brefs éclairages de cette période allant jusqu'en 1800. Les lettres de Giuseppa, d'autre part, n'ont pas été conservées. C'est une des caractéristiques de cette correspondance: ne s'agissant pas d'un registre de copies, des lettres se sont égarées, d'autres ont pu être volontairement soustraites; nous restons parfois de longs jours sans nouvelles, ce qui n'advenait pas dans la réalité, la régularité étant l'un des fondements du bon fonctionnement du système: tous les deux jours chacun prenait la plume pour envoyer la missive "ordinaire". Parfois les nouveautés et les affaires pressantes exigeaient l'envoi d'un courrier extraordinaire. Chose assez rare cependant, l'économie allant se nicher jusque dans les comptes des frais de poste. C'est pourquoi l'on saisissait toute occasion du déplacement d'une connaissance d'une ville à l'autre pour faire parvenir ainsi un courrier franc de port.

Nous n'avons donc qu'une partie de la correspondance de ces marchands et fabricants. Lettres sans réponses, destinataires muets, périodes creuses sont notre lot. Pourtant de 1800 à 1820, date de la mort de Vincenzo, le nombre des missives est impressionnant; échangées désormais presque exclusivement entre les fils maintenant devenus adultes, Lazzero et Gaetano, et leur père, elles permettent de pénétrer au cœur des préoccupations et de la gestion des affaires. En effet, si l'affection n'est pas absente, elle est bien souvent laconique; les problèmes strictement privés, santé, goûts personnels, loisirs, ne sont évoquées qu'en des occasions extraordinaires. L'ordinaire, ce sont les affaires, les commandes, les envois, les informations sur les prix, les

---

<sup>44</sup> J. CORNETTE Un révolutionnaire ordinaire. Benoit Lacombe, négociant 1759-1819, Seyssel, Champ Vallon, 1986

commissions, les achats et les ventes. Le temps est réglé par le rythme du commerce et de la fabrique.

Après 1820, les choses changent; Vincenzo décédé, les liens entre ses deux fils se relâchent; de 1820 à 1844, le nombre des lettres diminue, les temps sont plus décousus, les correspondants plus diversifiés: ce sont essentiellement ceux de Gaetano. On s'éloigne des affaires dont nous n'avons plus qu'un écho affaibli et partiel.

Discontinu, lacunaire -il manque en particulier à peu près toute la correspondance "externe" de la famille- cet ensemble important nous semble néanmoins être un magnifique témoignage de la gestion quotidienne des affaires. Les entrepreneurs se parlent, nous parlent, à coeur ouvert: point de tromperie, point de volonté de magnifier, au contraire le souci de la précision dans les faits et gestes, la sécheresse de la sincérité. Il est permis, et même nécessaire, de tout se dire, y compris ce que l'on cache aux yeux des étrangers: le mauvais tour des affaires, les tromperies effectuées dans la fabrication, les tricheries sur les taxes, l'agacement ou la satisfaction au quotidien.

Bien sûr, il n'est pas question d'un traitement statistique des chiffres fournis par les lettres: tout au plus peut on esquisser des estimations globales; les données en effet sont trop lacunaires: pratiquement aucun bilan n'est communiqué par lettre, informations trop précieuses pour être dites autrement qu'"a voce"; les chiffres quotidiens des achats, envois, ventes, se chevauchent, se répètent et nous embrouillent. On ne saura donc que peu du chiffre d'affaires, du nombre de bérets fabriqués et vendus, des tonnes de laines achetées. Mais là n'est pas l'essentiel. C'est la structure qui nous importe: structure d'entreprise, structure mentale, fonctionnement au jour le jour d'une affaire familiale et d'une fabrique à Prato. L'intention est bien celle de *raccontare dall'interno una vicenda familiare e imprenditoriale molto particolare*<sup>45</sup>.

Particuliers en effet les Mazzoni le sont, dans leur gestion des affaires, dans leurs réactions, dans leur position même par rapport à Prato; la fabrique Mazzoni est à bien des égards exceptionnelle, ne serait ce que par l'originalité de son produit. Le défi est donc de tirer les enseignements d'un cas particulier, mais qui peut se révéler au fil des jours bien plus "banal" qu'il n'y paraît. D'autant qu'à côté des Mazzoni, se trouvent les Pacchiani, leurs associés de

---

<sup>45</sup> F. Levi *L'idea del buon padre. Il lento declino di un'industria familiare*, Torino, Rosenberg e Sellier, 1984

Prato, contre-exemples presque parfaits des premiers. Du début du XVIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à 1875, ils furent constamment engagés dans la fabrique textile de la ville; et nous avons en somme choisi de faire coïncider la durée de notre étude avec leur permanence en manufacture.

L'originalité de ces deux familles, le caractère unique de la source, nous ont fait choisir d'entrer en contact avec les entrepreneurs de Prato par leur intermédiaire; c'est donc une étude de cas qui sert d'entrée en matière, nous aurons ainsi l'occasion de pénétrer au cœur des logiques manufacturières par la bouche même de ses protagonistes; nous nous sommes effacé devant leurs mots sur la manufacture et sur la vie: une tentation trop forte de les faire parler nous a invité à en dire le moins possible qui ne vienne de leurs plumes: on peut sans doute à raison reprocher un tel parti-pris, il nous a semblé le plus justifié pour ne pas troubler la logique interne du discours; une logique que nous avons cependant tenté de reconstruire et de mettre à nu, laissant malheureusement de nombreux thèmes dans l'ombre: leur heure viendra peut-être.

Partant de cette micro-histoire, il nous fallait ensuite revenir à un plan plus général avant d'entreprendre l'étude de groupe en tant que tel: il nous semblait en effet nécessaire de nous interroger sur les espaces, les territoires manufacturiers. Se pose évidemment la question des marchés, de vente -mais aussi d'approvisionnement et de main d'oeuvre: comment s'y insèrent les entrepreneurs de Prato, en position de force ou de faiblesse, dans les marges ou comme rois du domaine? Le marché de la main d'oeuvre réfère évidemment à la problématique proto-industrielle, mais sur ce sujet, nous avons été hélas obligé de faire des choix: voulant avant tout traiter des entrepreneurs, nous n'avons que peu effleuré l'étude des communautés que l'on aurait bien du mal à appeler proto-industrielles, nous y reviendrons. Si nous avons eu constamment à l'esprit le modèle proto-industriel, il nous a pourtant fallu faire à ce sujet plusieurs constatations; tout d'abord, les expositions classiques de ce modèle n'ont que peu abordé le thème des entrepreneurs<sup>46</sup>; concernant plus spécifiquement l'Italie, l'analyse déjà citée de A.Dewerpe fait de même

---

<sup>46</sup> C'est ce que remarquait par exemple L.A.Clarkson *The proto-industrial entrepreneur*, in *XXII Settimana di Studi dell'Istituto Internazionale di Storia economica "Francesco Datini": L'impresa. Industria commercio banca (secc.XIII-XVIII)*; in Franklin Mendels' now classic exposition of the theory of proto-industrialization explicit references to entrepreneurs in the first phase of industrialization were surprisingly few. Even in later greatly expanded statements, for example in *Industrialization before Industrialization*, discussion is not extensive and concentrates on the part that entrepreneurs played in bringing about the transition to the modern factory industry and not on their activities during the so-called first stage of industrialization.



beaucoup plus de place aux communautés proto-industrielles qu'à ceux qui employèrent leur force de travail. Nous nous situons en quelque sorte sur l'autre bord. De même, il n'était pas dans notre intention de nous livrer à une étude démographique qui a au contraire dans le modèle l'importance que l'on sait.

Par contre, les travaux généralement consacré à la proto-industrie n'ont que rarement fait référence aux institutions, et le plus souvent pour les considérer de façon négative. Or, elles nous semblaient être l'un des espaces dans lequel avaient à se mouvoir nos entrepreneurs. Deux institutions en particulier nous interrogent: la corporation et l'Etat. L'historiographie italienne concernant les corps de métiers est assez limitée et reprend la plupart du temps une sorte de *légende noire* de ces institutions que certains ont considéré comme l'une des causes importantes du déclin économique du pays<sup>47</sup>; ce point de vue peut-il se justifier à Prato? Comment jouait-on des institutions? De cette institution par excellence que fut l'Etat? Trois régimes fort différents se succèdent à Prato pendant la période considérée: le Grand Duché, sous administration des Lorraine depuis 1737, entrecoupé par l'épisode mouvementé consécutif aux troubles des guerres napoléoniennes, le gouvernement de l'Italie unifiée enfin, dont Florence, ne l'oublions pas, devint capitale en 1865: nous intéressent les rapports réciproques de l'Etat et des entrepreneurs: d'une part parce qu'une tradition libérale trop enracinée veut nous montrer le mieux d'Etat dans le moins d'Etat possible; mais nous doutions, avec d'autres<sup>48</sup>, que ce soit bien là le point de vue des entrepreneurs; d'autre part, parce qu'on a au contraire aussi souvent insisté sur le rôle fondamental de l'Etat dans la possibilité de développement des pays *late-comers*; aussi nous semblait-il pertinent de reposer à partir de l'expérience de Prato le jeu des entrepreneurs et de l'Etat dans le contexte tout à fait particulier de la Toscane. L'étude de la communauté nous a moins pris, ayant été déjà amplement considérée dans le cadre de l'étude urbaine de Prato.

C'est à partir de cette connaissance des "conditionnements externes" et des solutions adoptées par les entrepreneurs pour y faire face que nous pouvions alors nous tourner résolument vers eux, pour dresser le portrait d'un groupe en mouvement, pour nous demander si réellement tous rêvaient de faire, à l'instar des Mazzoni, *la vita del possidente campagnolo*,

<sup>47</sup> Cipolla C.M. *The decline of Italy: the case of a fully mature economy*, *Economic History Review*, 2<sup>e</sup> série, VIII, 1954, repris par F. Braudel *Le modèle italien*, op.cit., p.224

<sup>48</sup> J.P. Hirsch *Les deux rêves du commerce. Entreprise et institution dans la région lilloise (1780-1860)*, Paris, Editions de l'Ecole de Hautes Etudes, 1991

inéluclablement attirés par le modèle nobiliaire, radicalement peu sûrs d'eux-même et de leur appartenance à l'élite...

Entrons donc, pour débiter cette quête, dans l'aventure entrepreneuriale et familiale des Mazzoni.

The text in this section is extremely faint and illegible due to the quality of the scan. It appears to be a dense block of text, possibly a list or a series of paragraphs, but the individual words and sentences cannot be discerned.

The text in this section is also illegible due to the same scan quality issues. It appears to be a continuation of the text from the previous section, but the content is completely unreadable.

**I PARTIE**

**PARCOURS D'ENTREPRENEURS:**

**LES MAZZONI ET PACCHIANI, FABRICANTS DE BERETS A LA  
LEVANTINE**

LIBRARY

PARCOURS DE LA VIE

Vers 1785, la Toscane découvrait grâce à Mazzoni les "bérêts à la levantine". L'innovation était relative; pour ne parler que d'une période récente, diverses tentatives avaient en fait déjà vu le jour: en 1758-59, un français nommé Mussou proposait d'installer une telle manufacture à Pise; *les artisans n'ont pas de patrie*<sup>1</sup>, ils tentaient de vendre leurs services au plus offrant. La Toscane ne fut alors pas suffisamment généreuse, l'initiative du français n'eut pas longtemps de suite<sup>2</sup>.

L'"innovation" était de toutes façons relative au Grand-Duché. La caractéristique première du produit était au contraire d'être une imitation. Le modèle venait de Tunis: dans ses manufactures se fabriquaient les bonnets les plus réputés pour leur beauté, la perfection de leur forme et de leur couleur; ils s'embarquaient sur les navires destinés aux échelles du levant et s'y vendaient fort cher: un trafic que ne pouvaient manquer de repérer et de jalouser les européens. La mode du XVIII<sup>e</sup> ne trahit pas la "chéchia", couvre-chef par excellence de tout le Levant: le marché potentiel était énorme, les perspectives de profit alléchantes, les espoirs de succès renforcés par les crises politiques fréquentes dont les conséquences affligeaient la manufacture de Tunis, voilà qui stimulait l'intérêt. Plutôt que de rester les spectateurs passifs des succès de Tunis, les européens se mirent en devoir d'imiter le produit: une réaction au fond semblable, toutes proportions gardées, à celle des anglais et des hollandais qui se lançaient, au XVII<sup>e</sup> siècle, dans la conquête du marché méditerranéen armés de leurs fameuses londrines, ou à celle des anglais encore, qui avaient d'abord commercialisé puis produit eux-mêmes les indiennes. Mais, contrairement à ces tissus, aucun habitant de France ou d'Italie ne songeait alors à se parer d'une telle coiffe.

La manufacture des bérêts était donc exclusivement destinée à l'exportation. Elle intéressait au premier chef les négociants occupés au commerce du Levant, et fleurit d'abord dans les ports: Marseille<sup>3</sup> bien sûr en

---

<sup>1</sup> L. Valensi *Islam et capitalisme: production et commerce des chéchias en Tunisie et en France aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles*, in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, XVI, juillet-septembre 1969, p.394

<sup>2</sup> Il avait pourtant déjà trouvé les associés, obtenu des privilèges, mais il semble que l'initiative n'ait pas eu de suite notamment par le refus de lui accorder un monopole. Peut-être est ce le même (Musse, mais l'orthographe des noms étrangers est toujours incertaine) qui obtint par contre un privilège de vingt ans pour l'installation d'une fabrique à Gènes.

<sup>3</sup> Date d'installation indéterminée, mais antérieure à celle d'Orléans puisque l'un des fabricants bonnetier de la ville se rend à Marseille pour y observer les détails de la fabrication cf A.N.P., F121400.

produisait, mais aussi Gênes<sup>4</sup> et Venise, plus tardivement Naples<sup>5</sup> même vit l'installation d'une fabrique de bérets; de l'autre côté de la Méditerranée, Barcelone s'était également mise à l'imitation. Livourne manquait à l'appel: Mazzoni vint combler cette lacune en 1785.

La date n'a rien de fortuit: l'opportunité naissait justement des difficultés de la manufacture tunisienne: les faillites redoublaient en 1780-81, conséquences d'un engorgement préalable de la production, et la peste qui s'abattait sur Tunis en 1785 marquait l'arrêt momentané des manufactures tunisiennes; l'initiative de Mazzoni en était contemporaine: le parallélisme est trop net pour ne pas y voir l'influence décisive des négociants livournais, intéressés à la production tunisienne en tant que fournisseurs et revendeurs; Tunis s'arrêtant, les autres fabriques s'engouffraient dans l'espace ainsi vacant; Marseille surtout en profitait, alimentée par les manufactures de la ville, mais aussi d'Orléans, de Béarn qui s'étaient développées au XVIII<sup>e</sup> siècle; les négociants marseillais, perpétuels rivaux en Méditerranée de ceux de Livourne, disposaient ainsi d'un avantage non négligeable; pas de doute que les "livournais" n'aient tout fait pour favoriser la nouvelle entreprise de Mazzoni, voire la lui suggérant: les plus grands "amis" de Mazzoni à Livourne étaient les juifs, ceux là même qui ravitaillaient Tunis; multiples coïncidences qui semblent bien militer en faveur de l'hypothèse d'une influence décisive des négociants livournais sur le démarrage de l'entreprise.

La fabrication des bérets ne fut cependant pas affaire solitaire: Vincenzo Mazzoni fut bien l'introducteur entreprenant de cette nouvelle fabrication, mais bien vite il eut besoin d'associés; c'est à Prato qu'il alla les chercher. Ainsi se trouva scellé le destin de deux familles, les Mazzoni et les Pacchiani, engagés ensemble dans la même aventure entrepreneuriale. Chacun apportait cependant une expérience préalable fort diverse, caractéristique l'une et l'autre d'un certain type d'entrepreneur.

<sup>4</sup> Date indéterminée elle aussi, mais qui remonte au moins au années 1760 comme nous l'avons dit; Mazzoni fait venir de Gênes au premiers temps de la fabrication des tondeurs spécialisés dans le travail des bérets cf S.A.S.P., Mazzoni, Carton 1.

<sup>5</sup> Mazzoni note en 1810 qu'une maison de Corfù a nouvellement installé une fabrique de bérets à Naples. Le directeur est originaire de Prato, la production initiale était de 50 à 100 douzaines de bérets par mois, mais elle fut rapidement portée à 400 douzaines la semaine, tous vendus par la maison mère à Corfù. in S.A.S.P., Mazzoni, lettre de Lazzerio, 20/6/1810

## Chapitre 1

### LA RENCONTRE DE DEUX FAMILLES

#### 1 VINCENZO MAZZONI, UN HOMME NOUVEAU?

##### UN JEUNE HOMME ENTREPRENANT

A bien des égards, Vincenzo Mazzoni fut une figure atypique du milieu pratésien. S'il naquit à Prato, comme l'affirme l'un de ses biographes<sup>6</sup>, il s'en éloigna bien vite. En aucun cas, il ne semble être mêlé de près ou de loin au renouveau textile de la ville; rien à voir avec l'*Arte della Lana*, ni même avec les marchands de Prato, Vincenzo nous est présenté comme le type de l'entrepreneur "self-made-man": *avendo dei poveri genitori, fu quasi abbandonato a se stesso da quegli anni che addimandano guida, venne a dimorare a Livorno, dove conobbe la condizione di artigianello...Garzoncello di fabbrica, confuso nella moltitudine degli operai, tra essi riparato per campare la vita*<sup>7</sup>.

Les premières années de formation de Vincenzo restent pour nous mystérieuses. L'un de ses descendants le fait naître, de façon plus vraisemblable, à Florence et non à Prato<sup>8</sup>. Peu importe. Jeune homme sans soutien familial, il partit de Florence ou Prato pour tenter sa chance à Livourne, port alors en pleine activité et sans doute prometteur de majeures opportunités pour qui voulait vivre d'abord, essayer de se faire une place ensuite. Caractéristique bien connue des villes portuaires, rien ne nous surprend dans le choix de Vincenzo: il fut sans doute l'un des nombreux jeunes hommes de son âge décidant d'aller gagner fortune à Livourne.

La correspondance des Mazzoni porte du reste traces de ce mouvement d'attraction continûment exercée par le port. Désormais devenus négociants de renom, les Mazzoni aident à l'occasion les jeunes des familles de leur connaissance venus de Prato ou Florence tenter le sort dans une ville en apparence plus ouverte. Donnant avec parcimonie, admonestant plus souvent

---

<sup>6</sup> PERA *Livornesi illustri*, 1867.

<sup>7</sup> PERA, op.cit.

<sup>8</sup> Luigi MAZZONI *Vincenzo Mazzoni e la fabbricazione dei berretti alla levantina*, op.cit., p. 49



et informant l'éventuelle famille de la conduite des jeunes, ils offrent ainsi un potentiel point d'appui.

Vincenzo eut-il la possibilité de trouver de tels soutiens? Nous n'en savons rien. Au fil des ans, aucune mention n'apparaît dans ses lettres de sa famille: un cousin, venu visiter la maison nouvellement acquise à Prato en 1799<sup>9</sup>, est l'unique personnage familial évoqué.

A Livourne en tous cas, Vincenzo prit femme en la personne de Giuseppa Falli; livournaise, d'origines modestes elle aussi, il nous faut le supposer: en effet en 1812, nous retrouvons sa soeur, Teresa, dans une situation de misère avancée, obligée de quémander son pain à une belle-famille réticente.

Tout concourt donc à nous dresser un tableau de débuts forts modestes; une image qui cadre fort bien avec celle qu'a depuis longtemps banalisée l'agiographie des grands pionniers de l'industrie naissante. Il faut bien reconnaître que nous nous trouvons en face d'un de ces "prototypes" d'hommes nouveaux.

Ce que fit à Livourne Vincenzo avant que nous ne le rencontrions fabricant appartient encore au domaine des suppositions. Petit artisan, garçon de fabrique, homme à tout faire: il exerça vraisemblablement ces multiples petits métiers lui permettant de vivre, de se forger une expérience et de mettre parcimonieusement de côté les premières économies. Une fois encore, Vincenzo se tait sur ses débuts: hasard de la correspondance ou silence révélateur d'une certaine réticence à évoquer ces temps difficiles? La valorisation de sa condition initiale ne semble pas être dans l'esprit de notre homme. Au contraire de ses admirateurs futurs, qui font de la modestie de ces premiers pas un signe d'autant plus éclatant de sa valeur, chez Vincenzo domine la hantise d'un possible retour à cette condition précaire. A une occasion seulement, il évoque l'époque où il était mercier<sup>10</sup>; étape ultérieure de son parcours sans doute, quand, ayant désormais réuni quelque argent, il put se lancer dans le trafic en petit d'objets en tout genre.

Les contacts multipliés alors, l'attention au mouvement des marchandises du port stimulèrent chez lui l'aptitude à saisir toutes les bonnes occasions de tirer quelques profits de la situation livournaise. Visiblement ouvert aux nouveautés, Vincenzo comprit rapidement l'avantage qu'il pouvait

---

<sup>9</sup>Vincenzo, 11/09/1799

<sup>10</sup>Vincenzo, 19/12/1816

trouver à introduire à Livourne *il lavoro di certe manifatture che erano state fin allora proprie solo di stranieri opifici*<sup>11</sup>.

#### FABRIQUER, UNE VOCATION?

##### Saisir les bonnes opportunités

Il est habituel de louer la vocation proprement fabricante des innovateurs "industriels". C'est ce que fait Pera en vantant les qualités de Vincenzo qui *divenne prima esperto fabbricante, étant uomo di mente più industriale che mercantessa*<sup>12</sup>. Voici l'image construite a posteriori des héros de l'industrie: une sorte de don naturel les pousserait à inventer pour leurs contemporains des industries utiles au bien commun.

Mais avant le bien public passe l'intérêt privé. Or l'intérêt privé bien entendu pour qui voulait percer sur la place de Livourne en cette fin de siècle n'était-il pas d'essayer de fabriquer sur place ce que les grands négociants importaient de l'étranger? L'avantage possible valait certainement le risque: n'ayant pas de concurrent, le candidat-fabricant pouvait s'assurer en cas de réussite l'exclusivité de l'offre locale sur une place où la demande existait déjà, alimentant les courants d'importation. Une grande partie des mérites de Vincenzo fut de comprendre et saisir ce type d'opportunités. Inventeur dans une faible mesure seulement, il fit preuve par contre d'exceptionnelles capacités d'imitateur. Du reste, dans le mouvement des inventions manufacturières, la Toscane était depuis longtemps dépassée. Le mérite ne tenait plus alors tant à l'innovation, désormais fort rare, mais à l'imitation, parfois créatrice, qui permit d'acclimater dans le pays des découvertes faites ailleurs. Pour percevoir et savoir mettre à profit des bonnes occasions de ce genre, il fallait être capable de passer du commerce à la fabrique, ce que comprit fort bien Vincenzo, sans doute aidé en cela par sa formation variée.

Toute considération sociale n'est pas absolument absente des préoccupations de Mazzoni; certains passages de sa correspondance le révèle: se montrant soucieux de soulager les pauvres en leur donnant du travail, il souhaitait à plusieurs reprises voir les manufactures introduites à Livourne ou Florence dans le but explicite d'occuper la population:

*io gli ho messo in vista una filatura di stame, piccola risorsa per Livorno, ma almeno avrei avuto il contento di vedere impiegate una quantità grande di*

---

<sup>11</sup>PERA, op.cit.

<sup>12</sup> PERA, op.cit.

*queste ragazze dove che non avendo niente da impiegarsi, ho il triste dispiacere di vederle per le strade.*<sup>13</sup>

*Quanto desidererei che in Firenze si introduse del lavoro per impiegare braccia di poveri, e se potessi con il fiato fare passare in Firenze l'attività e l'industria e sistema dei genovesi e lucchesi per la filatura del cotone.*<sup>14</sup>

Intérêt privé et bien public se rejoignent donc dans l'esprit de Vincenzo. Pas au point cependant de mettre en péril son capital:

*Mi fecero l'offerta di darmi senza alcuna spesa tutta la fabbrica bella e messa su che hanno in Firenze...per fare del bene a Firenze...io gli risposi che non vedevo logho di attendere io,...quando tornerà il tempo in cui le lane saranno a minor prezzo forse allora potrebbero sperare qualche cosa per collocare la loro fabbrica.*<sup>15</sup>

Reflexions d'un homme qui avait su saisir au juste moment les occasions profitables: voyons dans quelles directions se lança à ses débuts notre imitateur de talent.

### Les fabrications de Vincenzo

Les multiples tentatives effectuées par Vincenzo avant l'aventure des bérets nous échappent en grande partie. Aventures pour la plupart de peu de durée, de faible portée, espoirs d'un moment, vite évanouis.

Pera évoque la fabrication de *cambellotti o felpe di pelo caprino d'angora* ou encore du travail de la *seta all'uso di Bruxelles*<sup>16</sup>. Produits rares, produits de luxe, caractéristiques de qui cherche à fabriquer peu et à gagner gros. Il n'est pas question de se lancer dans la production de masse, dans la fabrication à grande échelle. Nous sommes à la frontière de la spéculation et de la fabrication. C'est pourquoi ces tentatives sont plus ou moins rapidement abandonnées lorsque l'occasion d'une affaire plus favorable se présente. Une spéculation chasse l'autre, une nouvelle "fabrication" remplace la précédente défunte. Facilité permise par une production flexible, fragilité d'une situation sans cesse à reconquérir.

Une affaire de fabrication réussit néanmoins à s'inscrire dans la durée, preuve qu'enfin avait été choisi un créneau réellement porteur: la taille des os de baleine à la façon de Hollande et la fabrication des parapluies à la mode de

<sup>13</sup> Vincenzo, 18/10/1813

<sup>14</sup> Vincenzo, 5/1/1800

<sup>15</sup> Vincenzo, 4/3/1800

<sup>16</sup> Pera, op. cit.

Lyon. Deux fabrications intimement liées: les os de baleine constituaient la structure, ensuite recouverte de soie, des parapluies. Vincenzo pouvait donc se contenter de tailler les os pour en fournir les fabricants de parapluies, ou poursuivre lui-même le travail et vendre ainsi le produit fini. Il avait ainsi trouvé une spéculation assez durable pour se faire une place. En 1792 encore, les lettres lui sont adressées à Livourne à "la Fabrique de parapluies". Parfois intensive, relâchée à d'autres moments, cette occupation ne sera jamais abandonnée par la famille; signe peut-être de l'attachement à la première véritable source de réussite des Mazzoni. Tout au long de la correspondance nous retrouvons le commerce des os de baleine et la fabrication des parapluies: après la mort de Vincenzo encore, son fils Lazzero ne cesse de miser sur cette branche d'activité.

Tout commence bien sûr par la spéculation sur la matière première: c'est aux négociants de Livourne que Vincenzo achète les os venus de l'Europe du Nord. Il s'agit pour lui de savoir le premier quand sont prévus les arrivages, qui les aura et à quels prix. Il faut alors calculer les risques, se décider rapidement et, si l'enjeu en vaut le prix, se lancer dans la spéculation. Etre le premier en lisse est bien sûr essentiel à la réussite de l'affaire. Etre le seul est un idéal parfois réalisé qui permet ensuite d'être le maître du marché.

Pourtant, il n'est pas toujours évident de se décider: *ci giro attorno ma ora ne vole P(ezze).20...non ho il coraggio di pagarla questo prezzo*<sup>17</sup>; trop attendre peut porter à de fâcheuses conséquences: *per balena non occorre che più vi possiamo farvi traffico con l'idea di farci guadagno e l'ultimo sforzo sarebbe stato quello di avere comprato le L.7000 di Costacchi..ora che Gazzarini a comprato la detta balena per Bartolini di Firenze...noi si potiamo cacciare in culo la nostra*<sup>18</sup>.

La situation n'était pas toujours aussi dramatique...Une fois en possession de la matière première, plusieurs solutions s'offraient à notre marchand. La moins absorbante était de rester dans la sphère du négoce et d'essayer de revendre plus chère la matière première achetée à bon prix. Les os de baleine prenaient alors la direction de Rome ou Naples<sup>19</sup>. Solution classique, relativement aisée en présence de correspondants dans les villes destinataires, c'était aussi celle que pouvait choisir n'importe quel négociant.

Vincenzo, sauf rares exceptions choisit une autre direction: celle de travailler cette matière première achetée brute. La travailler, c'est à dire tailler

<sup>17</sup> Lazzero, 25 septembre 1816

<sup>18</sup> Vincenzo, 8 août 1814

<sup>19</sup> voir par exemple Lazzero 25/4/1813, Vincenzo 23/8/1813, Vincenzo 15/10/1813 etc

les os de baleine afin d'en faire des ossatures de parapluies, de corsets, de lunettes, etc. Travail relativement simple et que Vincenzo, ou ses fils après lui, accomplissait seul dans sa maison de Livourne. Il fallait choisir les os selon leur longueur, leur grosseur et les tailler aux mesures requises. Si la qualité des os laissait à désirer, il fallait alors les lustrer un par un<sup>20</sup>. Travail répétitif et long mais qui assurait un profit notable. Quelques "découvertes" facilitaient du reste la "fabrication": *ho trovato la maniera di farlo liscio come la balena che tagliano in Inghilterra, mediante la buona cottura che do alla balena, con un segreto che li giova molto, e si rende tagliabile in quattro ore di tempo.*<sup>21</sup>

Les os ainsi travaillés pouvaient être vendus. Florence était la destination principale: ville riche pouvant se permettre le luxe de s'abriter de la pluie et du soleil, c'est là que se concentraient les fabricants de parapluies. Nous voici de nouveau dans les opérations commerciales: *lei avvisi tutti quei soliti bottegai con dirli che avrò della balena da poterli contentare.*<sup>22</sup> Situation d'attente des boutiquiers de Florence qui n'était pas toujours vérifiée; *difficile esito*<sup>23</sup>, *vendita della balena che stenta a Firenze*<sup>24</sup> était aussi le lot courant des vendeurs de baleine. Il fallait alors accepter de baisser les prix, de recevoir d'autres marchandises en échange<sup>25</sup>, supplier les acheteurs et les intermédiaires: *della balena ancora non ho potuto esitare, pregai il Gargioli che ne procurasse l'esito..mi dica qual prezzo potrò rilasciare questa balena lunga, in caso che trovi il compratore*<sup>26</sup>.

Pour vendre les ossatures, les Mazzoni recouraient à d'autres moyens et à d'autres places: *in questa mattina ho ricevuto lettere da Lucca e da Napoli mi dicono che avendo veduto sopra la gazzetta che noi lavoriamo la balena in tutte le proporzioni...perciò mi anno indicato in dette lettere le proporzioni di come le vogliono e me ne domandano i prezzi, ed ecco che l'aver messo sopra la gazzetta l'articolo balena non sarà tutto buttato.*<sup>27</sup>

Du bon usage des nouvelles techniques d'information...

D'autres périls, beaucoup plus graves qu'une recession momentanée, menaçaient pourtant cet article: *in articolo ossature d'Inghilterra, lei ragiona benissimo, e temo ancora io che per il tratto successivo, ne possa venire, e*

---

<sup>20</sup> Lazzero, 12/8/1814

<sup>21</sup> Lazzero, 17/11/1814

<sup>22</sup> Lazzero, 7/11/1814

<sup>23</sup> Lazzero, 24/8/1814

<sup>24</sup> Lazzero, 9/1/1815

<sup>25</sup> Lazzero, 22/11/1811

<sup>26</sup> Lazzero, 7/12/1813

<sup>27</sup> Vincenzo 18/10/1813

*questo porterà un pregiudizio all'ombrellai d'Italia, se l'Inglesi spediranno a noi le ossature*<sup>28</sup>. Péril de la concurrence étrangère, notamment anglaise, qui était particulièrement ressentie par nos négociants-fabricants. Sans attendre cependant d'être dépassés par les événements, ils prenaient tout de suite les devants: *ho ricevuto oggi le dozzine 4 ossature commesse a Londra tutte grande, e di bellissimo lavoro, e con le balene che sono troppo grosse*<sup>29</sup>.

Observer les nouveautés, les copier éventuellement, les vendre avec profit: le même processus toujours recommencé. Si l'échec semblait trop évident, aucune hésitation, il fallait cesser immédiatement l'activité: *vedete di dare fine alli ombrelli, e che sarà tanto di meglio*, insinuait Vincenzo à sa femme en 1799<sup>30</sup>. Bien sûr, il recommençait l'année suivante si les perspectives étaient meilleures.

Vincenzo ne s'arrêtait pas à la taille des ossatures, il fabriquait également les parapluies, parasols, etc. Il devait alors se procurer la soie nécessaire et la coudre sur le squelette d'os. Les parapluies à la mode de Lyon, que Vincenzo vendait, servaient de modèles. Le drap venait de Florence ou de Livourne, mais parfois le prix trop élevé prohibait la fabrication: *mi resta solo 200 ossature ma quest'anno col drappo caro è un malanno*<sup>31</sup>. Mazzoni fabriquait alors peu, se contentant de la taille. Au besoin, il troquait les ossatures taillées contre les parapluies *che si venderanno nel corso dell'inverno*<sup>32</sup>.

Les années favorables, par contre, les draps étaient cousus sur les os, par Vincenzo, sa femme ou ses fils. De nouveau, il fallait vendre, à Florence encore, aux boutiquiers, ou au détail à Livourne: *nel mese d'ottobre, ho venduto per L.1200 d'ombrelli, tutti al minuto*<sup>33</sup>; *ho fatto vendita degli ombrelli in numero 131 a pavoli 17 l'uno... la maggiore parte con buccolini cagionati dalle forme della balena..il compratore ne apro solo quattro prima di comprarli..so bene che si lamenta assai della compra delli ombrelli e me li pagò ..in tanti napoleoni d'oro*<sup>34</sup>. Un acheteur perdu sans doute, mais la bonne monnaie d'or était un attrait suffisant. A cette époque, l'honneur du nom était ailleurs, dans la manufacture des bérets à la levantine; cette nouvelle activité avait contribué à déplacer le centre des activités de Vincenzo vers Prato.

---

<sup>28</sup> Lazzero, 30/11/1814

<sup>29</sup> Lazzero, ??

<sup>30</sup> Vincenzo, ??

<sup>31</sup> Lazzero, 21/10/1816

<sup>32</sup> Lazzero, 22/10/1817

<sup>33</sup> Lazzero, 1/11/1816

<sup>34</sup> Vincenzo, 23/10/1813

### S'associer à Prato

Ayant sans doute éprouvé les bénéfices qu'il pouvait tirer de cette nouvelle idée, Vincenzo chercha rapidement des associés. Pourquoi cette nouvelle nécessité? La motivation fondamentale fut sans doute le besoin d'aides techniquement compétentes que ressentit Vincenzo à la suite de ses premières expériences solitaires. S'il était un observateur avisé et attentif ayant quelques notions de manufactures, il ne semble pourtant pas être initialement spécialisé dans toutes les branches de l'art textile. Un secteur primordial dépassait vraisemblablement ses compétences et requérait l'appel à des spécialistes: la teinture. Il lui fallait donc, pour la réussite de son entreprise, s'associer à de véritables fabricants.

De manière significative, il alla les trouver à Prato. Pourquoi quitter la ville dans laquelle il commençait à faire fortune? Une seule indication, bien laconique, nous est fournie par le fonctionnaire chargé de remplir les "statistiques des manufactures" de Livourne à l'époque napoléonienne, il notait alors que *le difficoltà locali l'obbligarono a trasferire la sede nell'interno della Toscana*<sup>35</sup>. Il ne faut pas attendre de précisions sur la nature de ces "difficultés locales" de ce fonctionnaire qui se contente de constater et laisse ainsi une fois de plus le champ ouvert à nos suppositions. Vincenzo nous fournit lui-même quelques indices: à plusieurs reprises, il insiste en effet sur l'absence de formation manufacturière de la population livournaise. Pour fabriquer ici il faut partir de zéro et commencer à éduquer la main-d'oeuvre: tâche ardue pour quiconque. L'absence des compétences dont a besoin Vincenzo est toute aussi criante: il trouverait avec peine un teinturier à Livourne, sans parler des tondeurs ou des foulons. Tout pousse donc à chercher ailleurs ce que la ville de toute évidence n'offre pas.

Mais pourquoi Prato? De nombreux petits centres textiles, fournis de foulons, tondeurs et teinturiers étaient disséminés sur le territoire toscan. Sans doute Vincenzo en connaissait-il l'existence à une distance raisonnable de Livourne. La capacité de ces centres était cependant limitée à la fabrication de modestes draps de paysans, teints de façon extrêmement sommaire; de nombreux draps toscans allaient se teindre et se raffiner à Prato, nous le verrons. Le choix de Vincenzo n'est donc que la reconnaissance de la prééminence technique de Prato. C'est là, et là seulement, qu'il pouvait trouver

---

<sup>35</sup> A.S.L., Prefettura del Mediterraneo, B.140: Statistiques des manufactures, 1810

les associés dont il avait besoin, la main-d'oeuvre qualifiée et habituée au travail textile.

Ainsi s'explique la naissance de cette entreprise bi-polaire, symbolique d'un nouvel axe régional, ne passant plus obligatoirement par Florence. Prato, le pôle manufacturier, Livourne, le pôle commercial, le marché d'exportation. P. Malanima avait déjà fait de telles remarques:

*E molto significativo che il rapporto fra Livorno e Prato, i centri allora più vitali della Toscana, si esprimesse così chiaramente in questa iniziativa. Essa suggellava e consolidava un lungo processo d'integrazione fra polo commerciale e polo industriale che si era profilato già dalla fine del Seicento. L'asse Prato-Livorno risultava così una delle componenti più solide nel quadro nuovo dell'economia regionale. La scelta imprenditoriale che culminava nella fondazione della società consentiva l'incontro fra la domanda in espansione e le capacità produttive esistenti nell'area pratese.*<sup>36</sup>

Voyons donc maintenant qui allait rencontrer Vincenzo à Prato.

## **2 LA LONGUE ET PROGRESSIVE ASCENSION D'UNE FAMILLE DE TEINTURIERS: LES PACCHIANI**

Le hasard vraisemblablement mit en contact Vincenzo avec les deux frères Pacchiani, Giovacchino et Vincenzo. Ces deux hommes convenaient parfaitement au plan de Mazzoni: avant tout teinturiers, ils possédaient cette qualification indispensable qu'il cherchait; petits fabricants de draps, ils pouvaient être intéressés au développement d'un nouveau type de production qui leur permettrait de "percer" facilement si l'affaire réussissait, et ne les compromettaient en rien si au contraire la tentative échouait.

Depuis maintenant des décennies, la famille Pacchiani progressait lentement dans le monde manufacturier de Prato. Giovacchino et Vincenzo n'avaient rien d'hommes nouveaux, au contraire, ils incarnaient la continuité, ayant hérité de leur père Filippo la profession de teinturiers et l'activité de fabricants de draps.

---

<sup>36</sup> P. Malanima *Le attività industriali, Prato, storia di una città*, vol 2 , p.256



LE CHEMINEMENT DE FILIPPO: DU COMPAGNON TEINTURIER AU PETIT FABRICANTLe don de son maître

Filippo d'Agostino naquit probablement peu après le siècle. La famille était nombreuse, modeste, le père mourait relativement tôt; il fallait vivre. Filippo trouvait à s'employer chez Tommaso Paoli, teinturier. Aucune vocation familiale ne dictait son choix; bien plus probablement, il saisit l'opportunité que présentait alors un secteur en expansion, demandeur de bras. Filippo était travailleur, chez Paoli il avait *servito con tanta fedeltà e assiduità per tanti anni, e consumata quasi tutta la sua gioventù*.<sup>37</sup>

Sa fidélité lui valut une récompense qui bouleversa son destin. N'ayant aucune fortune propre, aucune autre qualification que celle d'apprenti teinturier, Filippo pouvait en effet rester toute sa vie modeste compagnon. Mais son maître, n'ayant pas de fils, voulut assurer l'avenir de ce jeune qui l'avait si bien servi. Tommaso mourrait en 1731 laissant des instructions précises à sa femme, Maria Angiola Guerrini, héritière usufruitière; c'était donc elle qui stipula un acte privé avec Filippo en 1731, *per adempire alla volontà e desiderio di suo marito e per tirare avanti e stabilire detto Filippo Pacchiani affinché possa continuare ad assistere e proseguire i traffici di detta Maria Angiola con tanto suo profitto, finchè ella viverà, e poiché alla morte della medesima non si trovasse senza impiego o assegnamento de tirarsi avanti... la medesima perciò...dette, locò e concesse ora per dopo la di lei morte a Filippo Pacchiani per durante la sua vita e non più oltre la casa con edificio di tinta lasciata da detto suo marito*.<sup>38</sup>

Voici assuré l'avenir de Filippo. L'apprenti avait presque substitué le fils absent; il n'héritait rien mais gérait la teinturerie pour la veuve jusqu'à sa mort et en disposait ensuite pour le restant de sa vie. Il n'était en aucun cas propriétaire; cette qualité appartenait à l'église du Giglio, véritable héritière de Tommaso qui témoignait de son attachement à la paroisse en lui laissant ses biens. Mais elle se contentait de percevoir régulièrement le loyer, fixé à 22 écus<sup>39</sup> (*scudi*) par an.

La teinturerie était située Via Palazzuolo; l'édifice était imposant: au rez-de-chaussée, quatre pièces, dont un salon, une cour avec poulailler, la teinturerie munie de trois canaux venant du canal, les chaudières, les outils, la petite meule à indigo, la pièce réservée au guado, enfin le potager; trois pièces à

<sup>37</sup> A.S.F., Notarile Moderno, Varrocchi, p. 30114

<sup>38</sup> A.S.F. idem

<sup>39</sup>Un écus vaut alors 7 liras.

chacun de deux étages de la maison; l'estimation totale était de 500 écus, une somme considérable.

La maison et la teinturerie constituèrent ainsi le solide fondement de la fortune des Pacchiani qui jamais ne l'abandonnèrent. Si l'acte de 1731 stipulait que la location était valable jusqu'à la mort de Filippo et non au delà, cette clause ne fut pas respectée: Giovacchino et Vincenzo continuèrent à louer l'édifice après la mort de leur père en 1778, et lors de la suppression de l'église du Giglio, il se firent reconnaître locataire du Patrimoine Ecclésiastique, nouveau propriétaire, le loyer restant fixé à 22 écus.<sup>40</sup>

### La lente ascension de Filippo

Voici donc Filippo à la tête de la teinturerie Paoli. Seul responsable, il pouvait et devait désormais prendre la matricule de teinturier à l'*Arte della Lana* de Prato. Il obtenait immédiatement la matricule mineure, qui lui permettait de teindre les ouvrages les plus courants de presque toutes les couleurs. Au bout de cinq années, il pouvait prendre la matricule majeure qui le consacrait parmi les teinturiers capable de teindre les draps avec les drogues de valeur telles l'indigo et surtout le guado.

Cette promotion facilitait son mariage avec Elisabetta Arrighetti qui ne lui apportait qu'une dot de 35 livres<sup>41</sup>: c'était le lot d'un petit artisan. Filippo vivait alors encore avec ses trois frères, ses trois soeurs et sa mère. L'héritage commun du père semblait constitué essentiellement par des dettes, y compris avec leur oncle maternel, Domenico Mazzetti, qui avait sans doute aidé la famille de sa soeur après le décès de son époux.

Mais désormais Filippo se consacrait à sa teinturerie. Une activité importante consistait à teindre les coupons que venaient porter les paysans; draps pauvres, tissés de lin et de chanvre, que l'on teintait avec des colorants "naturels" pour effectuer les plus bas prix. En 1767 encore, Filippo avait teint plus de 15000 bras de ces coupons "*di contadini*"<sup>42</sup>.

La fortune pour un teinturier était ailleurs: elle venait des véritables draps de laine apportés par les marchands demandant des couleurs techniquement plus raffinées. Après 37 ans d'activités propres, Filippo était reconnu comme un bon teinturier. En cette année 1767, près de 2000 pièces de draps étaient passées entre ses mains pour être teintées. Seuls deux teinturiers

---

<sup>40</sup> A.S.F., idem

<sup>41</sup> A.S.F., Notarile Moderno, Gamucci, p. 27786, testamenti 1778

<sup>42</sup> S.A.S.P, Arti, 40

avaient teint plus de pièces que lui à Prato. Mais en valeur totale, Filippo avait empoché plus que tous les autres, grâce aux coupons de paysans, mais surtout à la laine qu'il teignait en fil. Les draps arrivaient à sa boutique de toutes parts: du Chianti au Mugello, du Casentino à Empoli. C'était la réussite.

Filippo ne s'était pas contenté de teindre les draps des autres. Comprenant les opportunités offertes par la demande sans cesse croissante de draps, il s'était mis, lui aussi, à fabriquer. Lors de l'enquête de 1738-40, il déclarait à l'actif de sa fabrication 23 pièces de draps: 10 *rascette*, *peluzzi*, *rovesci* et 13 *calissi*<sup>43</sup>; c'était un bien faible pourcentage de la production déclarée par les 24 fabricants alors recensés à Prato; avec seulement 1% de la production pratese, Filippo se situait dans la sphère inférieure de la production: celle des petits fabricants, tissants irrégulièrement des draps de qualité inférieure. Telle resta la production de Filippo au fil des années. Jamais il ne porta plus de 20 pièces de draps par an au séchoir de l'Art. En 1767, il avait fabriqué 8 *mezzalanine*: il ne faisait toujours pas partie du club restreint des fabricants de *pannina*. Par contre, il avait augmenté sa production de draps de lin: 191 en cette année. La valeur de sa production restait cependant du même poids dans l'ensemble de la fabrique de Prato qu'elle l'était trente ans plus tôt: la production personnelle avait certes augmenté, mais celle des autres fabricants également. Les draps de Filippo ne représentaient toujours qu'un petit pour cent de celle de la ville. Il appartenait à la génération suivante d'effectuer la véritable "percée".

#### GIOVACCHINO ET VINCENZO: DES HÉRITIERS ENTREPRENANTS

Quand Filippo mourrait en 1778, il n'avait, semble-t-il que deux héritiers: Giovacchino, l'aîné, et Vincenzo. Les deux frères avaient vécu ensemble jusqu'alors sous l'autorité de leur père. C'est ce qu'ils continuèrent de faire pendant le reste de leur vie.

#### L'union indivisible

Giovacchino avait déjà fondé une famille quand mourrait son père. Marié à Agata Cigna, il avait quatre enfants: Maddalena et Maria, Francesco et Giuseppe. Père de famille et désormais responsable de l'ensemble du noyau familial, comprenant également sa mère et son frère, il accomplit le geste de tester: une façon de régler l'organisme familial et de redire ce que son père sans doute leur avait enseigné:

---

<sup>43</sup> A.S.F., Arte della Lana, 444

*poichè desidera l'unione della sua famiglia e una cordiale e sincera corrispondenza tra tutti, raccomanda a tutti scambievolmente amarsi e compatirsi.*

*desidera che suoi eredi non solo vivino in una perfetta comunione ma rispettino i loro maggiori e apprendino il giusto modo di vivere.*<sup>44</sup>

L'union était indispensable à la survie de la famille et à la bonne marche des affaires: il s'agissait d'une "perfetta universale società e comunione"<sup>45</sup> qui comprenait les personnes et les choses, le couvert et les terres. Une famille élargie: un modèle commun? Nous y reviendrons.

Pourtant, les affaires et les enfants grandissant, les deux frères choisirent en 1782 une autre forme de communion: *di presente siasi determinati di vivere solamente nella comunione delle persone con la società della casa di propria abitazione...del negozio di lana...e del negozio di tinta, come dei mobili esistenti in detta casa e negozi.*<sup>46</sup>

Toit commun, affaires en commun, que se divisent donc les deux frères? *Siasi determinati sciogliere ogni comunione e società in quanto ai beni solamente di suolo e case e terreni per riconoscere ciascheduno di loro la loro proprietà e dominio.*<sup>47</sup>

C'est que les affaires avaient amené peu à peu la famille à la terre.

### L'accumulation des biens

Les biens, c'étaient d'abord les maisons. LA maison, celle que l'on habitait pendant des générations. Filippo gérait et louait Via Palazzuolo; c'est dans cette même rue qu'il acheta en 1758 une maison appartenant aux Hôpitaux de Prato, sans doute contiguë à celle qu'il occupait déjà et qui devint la demeure familiale. Remaniée, agrandie, divisée en plusieurs habitations, elle resta le noyau de la famille. Noyau qui ne cessa de croître: en 1780 Giovacchino et Vincenzo achetèrent à Carlesi une maison avec boutique et potager contiguë à la leur: le puits était commun; la valeur du nouvel achat était de 550 écus et d'un loyer de 70 écus par an.<sup>48</sup> Se créa ainsi au fil des années et des achats successifs un ensemble imposant qui témoignait également de la réussite familiale.

<sup>44</sup> A.S.F., Notarile Moderno, Gamucci, p. 27796, Testamenti, 1778

<sup>45</sup> A.S.F., Notarile Moderno, Gamucci, p.27794, 1789-84

<sup>46</sup> A.S.F., idem

<sup>47</sup> A.S.F., idem

<sup>48</sup> A.S.F., Notarile Moderno, Gamucci, p. 27794

Une fois possédé son propre logement, les regards pouvaient se porter vers d'autres lieux. Les maisons étaient toujours le premier objet de convoitise: elles permettaient de gagner l'espace dans la ville, de répondre à l'agrandissement de la famille et des affaires. En 1774, les *nobil Verzoni concedono a Filippo di Agostino Pacchiani una casa* de quatorze pièces avec potager et puits. Le loyer était modeste *a causa del cattivo stato in cui si trova il casamento*.<sup>49</sup>

Ensuite venaient les terres: de petits lots seulement au départ, achetés la même année à Filettole<sup>50</sup>: on prévoyait déjà les regroupements futurs; le lent grignotage des parcelles avait commencé.

En quelques années, la famille s'était engagée à payer plus de 600 écus et à verser plus de 80 écus par an de nouveaux loyers: un autre signe de réussite de Filippo. Les deux frères continuèrent à accumuler maisons et terres, nous y reviendrons. Mais cela ne signifiait pas qu'à l'aube de ces années 1780, ils avaient décidé de ralentir ou négliger leurs affaires commerciales, au contraire. Ils continuaient à teindre, à fabriquer et acceptèrent à cette époque la proposition que vint leur faire ce trafiquant de Livourne appelé Vincenzo Mazzoni.

#### UN PARCOURS SIGNIFICATIF

Si Mazzoni était un homme nouveau, les Pacchiani étaient bien des héritiers; héritiers d'une génération qui avait su profiter des possibilités offertes par un beau XVIII<sup>e</sup> siècle. Filippo et ses fils choisirent en effet tous les secteurs porteurs de l'époque, nous le verrons: spécialisés dans la finition, ils participèrent en première ligne au dynamisme que connut alors Prato dans cette branche de l'*Arte della Lana*. Leur teinturerie tournait à plein régime et était l'un des ateliers qui portaient à Prato renom et valeur ajoutée. Elargissant leurs activités et se lançant dans les fibres de faible valeur, Les Pacchiani grossissaient le nombre de ces petits "*impannatori*" qui multipliaient la production en ajoutant pièces après pièces au total de la fabrication. La réussite des affaires enfin, se traduisait également en terres. Une équation commune à bien d'autres fabricants, nous y reviendrons.

Une famille, trois individus, qui sentait l'air du temps? Pendant tout le XVIII<sup>e</sup> siècle, Filippo et ses fils avaient respiré avec succès l'air d'un petit centre dynamique et su profiter de toutes les opportunités qu'il mettait à leur disposition. C'était peut-être également respirer l'air du temps que de s'ouvrir,

<sup>49</sup> A.S.F., Notarile moderno, Ceri, p. 29477

<sup>50</sup> A.S.F., Notarile Moderno, Gamucci, p. 27793, 1777

en cette fin de siècle, vers de nouvelles productions débouchant sur de plus larges horizons.

### 3 L'ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

L'initiative de Vincenzo Mazzoni fut d'autant plus favorablement accueillie que la manufacture des draps semblait alors connaître un ralentissement. L'opportunité de renouvellement qui s'offrait ne pouvait qu'apparaître profitable aux Pacchiani: la société que leur proposait Mazzoni semblait sans risque majeur; ici encore, il nous faut bâtir des suppositions à partir des informations éparses contenues dans la correspondance, car, s'il exista au moins trois sociétés Mazzoni-Pacchiani, aucune archive notariale ne nous en a livré le texte précis.

La répartition des droits et devoirs semblait néanmoins nette: Mazzoni apportait son idée, son capital, son réseau de connaissances commerciales, les Pacchiani fournissaient leur savoir-faire manufacturier et leurs infrastructures. Mazzoni achetait les matières premières et vendait les bérêts, les Pacchiani fabriquaient, payaient la main-d'oeuvre et étaient eux mêmes rémunérés pour leurs tâches personnelles: la teinture, le moulage des bérêts. Les risques étaient partagés, les deux familles investissaient dans la fabrique. Il semble pourtant que Mazzoni ait été dès le départ le principal bailleur de fonds: outre l'achat des matières premières, il se chargeait en pratique également de la paye hebdomadaire de la main d'oeuvre qui réclamait des "sommes exorbitantes" que ne pouvaient fournir les Pacchiani. Les bilans devaient mettre de l'ordre dans les dépenses de chacun, les frais et bénéfices se répartissaient également entre chaque famille.

La société était bien bi-polaire: Prato, le pôle manufacturier, Livourne, le pôle commercial; dans les deux villes, deux maisons qui avaient chacune à assumer un rôle précis. A Livourne, la "maison" Mazzoni était fort réduite: outre Vincenzo et sa femme, elle ne comptait que Giovanni Battista Andrei, commis fidèle et homme de confiance, qui resterait jusqu'après la mort de Vincenzo l'un des piliers de l'activité de la maison Mazzoni de Livourne. Vincenzo n'avait alors aucun fils en mesure de le seconder: Lazzero, l'aîné, naissait en 1785 et Gaetano en 1787; ayant l'âge de la fabrique, ils en deviendraient rapidement les plus fidèles soutiens, assistant leur père en toutes ces affaires et devenant dès que possible ses principaux interlocuteurs épistolaires et manufacturiers. Il faudrait néanmoins pour cela patienter jusqu'au nouveau siècle. En attendant d'avoir des héritiers sur qui s'appuyer, Vincenzo était donc relativement seul.

A ce noyau familial réduit correspondait à Prato une famille plus étendue, nous l'avons vu, réunissant les deux frères Pacchiani, Giovacchino et Vincenzo, et leurs descendants: si pour l'instant seul Giovacchino était marié et avait déjà des enfants, Vincenzo prendrait épouse en 1791; Giuseppe, un des fils de Giovacchino, suivrait de près son exemple en se mariant en 1795; tous vivaient ensemble pour la fabrique, sous la direction de l'aîné, Giovacchino.

L'entente entre les deux familles était une des conditions de la bonne marche des affaires. La confiance devait être réciproque, elle se transforma au fil des ans en amitiés. On s'accueillait mutuellement à Prato et à Livourne, on s'échangeait des nouvelles des enfants, on se procurait de menus et mutuels services.

Si les Pacchiani devaient aller à Livourne, Vincenzo recommandait à sa femme: *usateli tutte le attenzioni possibili mentre come sapete son persone degne*<sup>51</sup> et il précisait le détail de ce dont la table devait être garnie. Car partager pour un temps le même toit, c'était un peu faire partie de la famille, comme le soulignait Francesco Pacchiani: *avrò il piacere di diventare uno della vostra famiglia..passeggeremo, ragioneremo insieme..avrò il piacere di diventare Mazzoni.*<sup>52</sup> C'étaient les paroles d'un "amico vero" qui enjoignait à la fin de chaque lettre: "*amatemi e comandatemi*".

Giuseppe, l'autre fils de Giovacchino se déclarait lui aussi "*fedele amico*" de Mazzoni qu'il attendait "*con ansietà e sincerità d'anima*" à son mariage<sup>53</sup>. Sa femme réclamait "*il dolce titolo di sua amica*"<sup>54</sup>. Et quand, des années plus tard, tous deux se rendaient à Livourne, ils étaient attendus bien volontiers par Lazzero qui les traitait *con una pulita economia giacchè non ha piacere che faccia più di quello che sono solito, bensì li tratto con lessa e altro piatto*<sup>55</sup>, mais refusait tout remboursement des frais *mentre tante volte siamo stati in casa sua, comportamento giusto con persone (con cui) abbiamo un amichevole corrispondenza*<sup>56</sup>.

Cette amitié ne serait jamais démentie; Giuseppe le réaffirmait à plusieurs reprises avec chaleur: *sarà sempre caro per me il vostro nome e quello della vostra famiglia e spero che saprò sempre meritarmi i vostri riguardi e la vostra amicizia e sarò ben fortunato se la Provvidenza ne suoi calcoli futuri*

---

51 Vincenzo, 26/7/1799

52 Francesco Pacchiani, 21/7/1806

53 Giuseppe Pacchiani, 7/2/1793

54 Umiltà Pacchiani, 23/5/1795

55 Lazzero, 5/7/1815

56 Lazzero, 7/7/1815

*avesse deciso di riunire la mia famiglia alla vostra con dei legami al di sopra dell'amicizia.*<sup>57</sup>

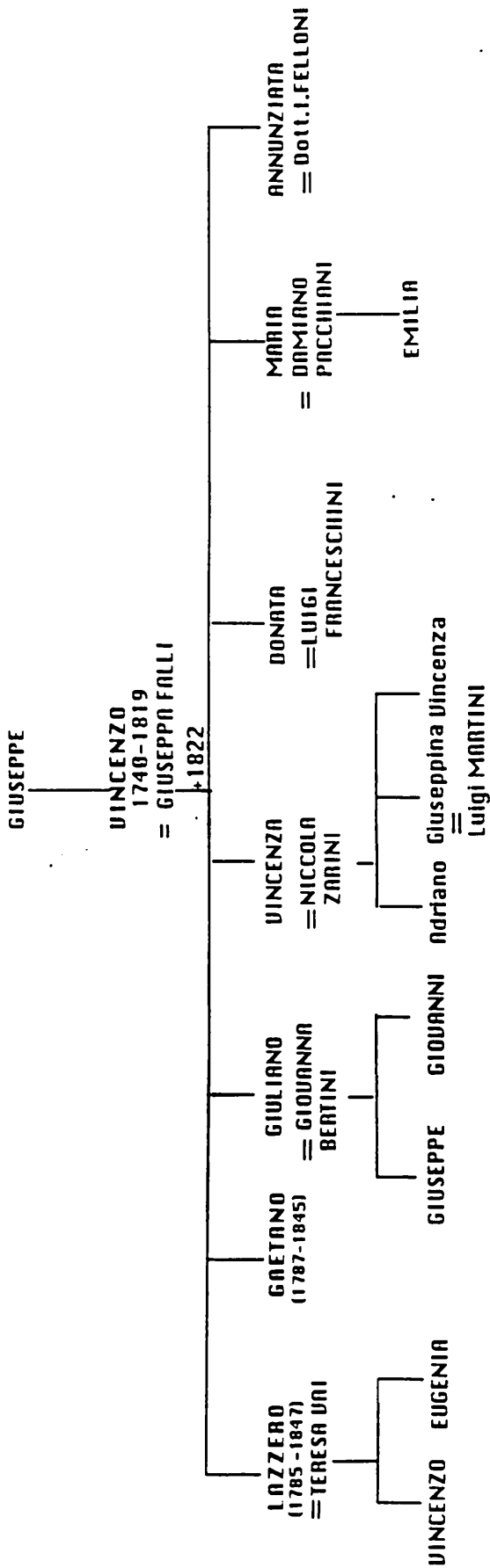
Le hasard des affaires avait ainsi réuni deux familles, soudé des amitiés durables qui promettaient d'ultérieurs développements; la source en était la fabrique de bérets. Sans plus attendre, pénétrons y.

---

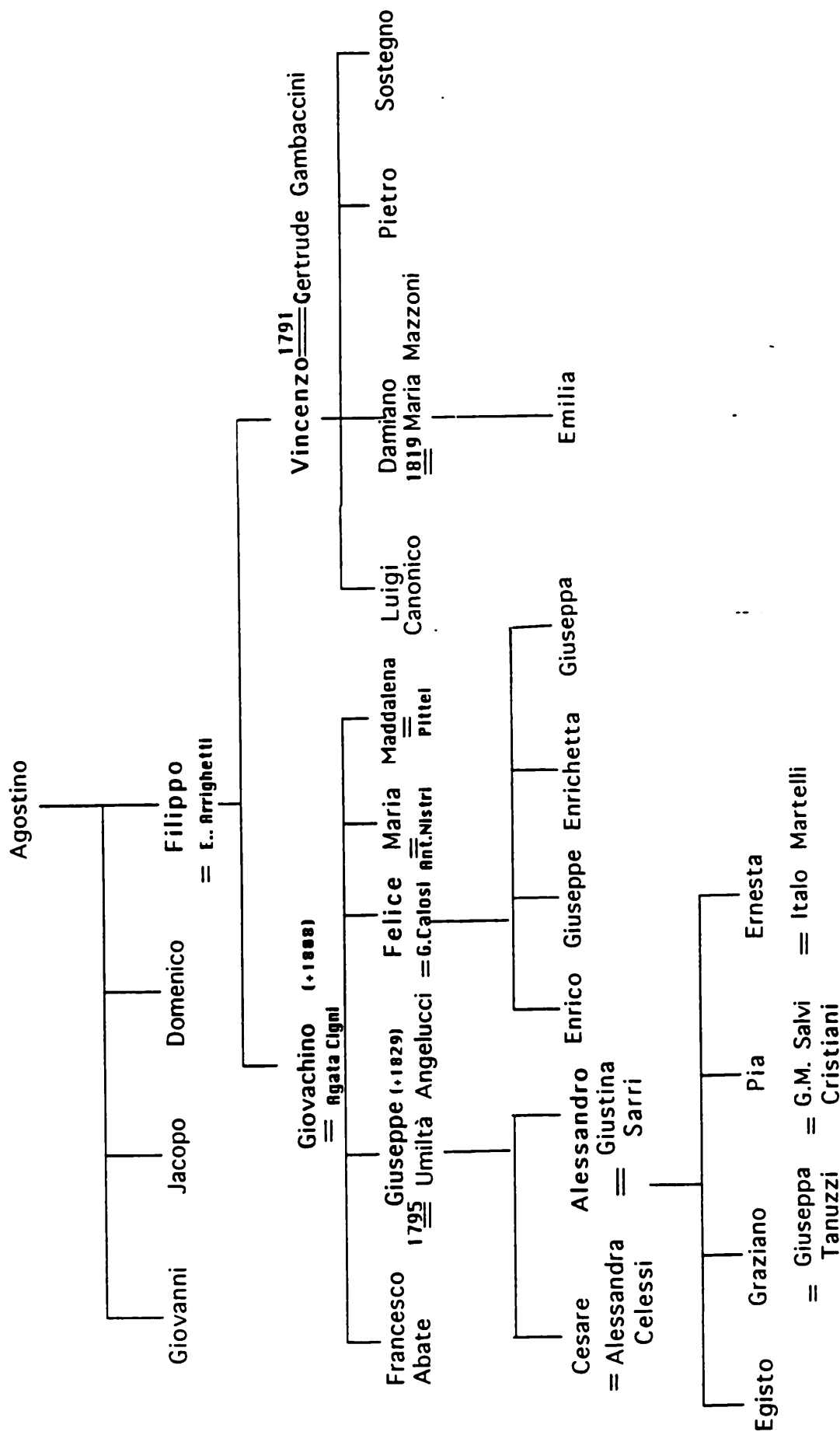
<sup>57</sup> Giuseppe Pacchiani, 11/12/1815



# LA FAMILLE MAZZONI.



DE LA TEINTURE À LA FABRIQUE..ET À LA TERRE: LA FAMILLE PACCHIANI



## Chapitre 2

### FABRIQUER DE BEAUX ET SOLIDES BERETS

#### 1 LA MISE EN PLACE DE LA FABRIQUE

Nous voici au seuil de l'aventure entrepreneuriale: Vincenzo avait eu l'idée de se lancer dans la tentative des bérets, entrevoyant un "immense, large et long travail", il avait trouvé à Prato ses associés, il fallait maintenant commencer le travail.

#### COMMENT FABRIQUER LES BÉRETS?

##### Concevoir les opérations

Production nouvelle en Toscane, aucun modèle de fabrication n'existait dont on puisse s'inspirer: d'un côté la laine, de l'autre le béret, entre les deux le mystère, il fallait inventer la copie. Vincenzo avait déjà passé un certain temps à essayer de percer seul le secret de la fabrication:

*Ad effettuare il suo divisamento prima raccolse vaghe notizie dai Tunisini e dai Greci, poi cominciò ad esaminare alcuni laceri avanzi ricevuti da loro, e su quelli molti giorni e molte notti consumò in prove di cardature e gualchiere e preparamenti e innumerevoli tentativi.<sup>1</sup>*

Gaetano se souvenait en 1842 des premiers essais de son père: *i primi berretti alla turca furono dall'ingegnoso mio padre fabbricati a feltro facendo le falde della lana scardassata delle dimensioni tale quale questi arnesi la somministrava e sovrapponendole con l'aiuto di debolissime soluzioni saponace e p..insieme adese 2.3.4.o 5 falde venivano a formare un feltro incompleto di solidità, bensì spazioso a volontà per adattarlo alla grandezza occorrente alla forma del berretto che si voleva costruire..in tale stato l'operante vi tagliava con modello in sostanza l'insieme del berretto che doveva dipoi risultare cucito, passava alla gualca a consolidarsi in vero robustissimo panno.<sup>2</sup>*

En simplifiant, la première idée fut donc de tailler le béret dans du drap, de le coudre, de le fouler, de le teindre et raffiner. Mais le produit ainsi obtenu n'avait pas toutes les caractéristiques voulues: *tal manifattura feltrea ai berretti*

---

<sup>1</sup> Pera, op.cit.

<sup>2</sup> Gaetano, 6/3/1842

*applicata non incontrò pel difetto di non elasticità voluta dai compratori.*<sup>3</sup> Or, la fabrique devait agir sur un marché où l'offre était déjà importante et de qualité. Il fallait donc trouver le moyen, sinon de faire mieux que les grands centres renommés, au moins de les égaler, pour pouvoir espérer avoir quelque succès.

### L'exigence de qualité

Pour entrer dans la compétition, Vincenzo Mazzone choisit la voie de "l'honneur": il voulait fabriquer des bérêts parfaits, capables de rivaliser avec les deux plus grands centres de production, ceux qu'il prenait constamment comme référence et qui, sur l'échelle du prestige, étaient *i scalini direi i più scabrosi che sono Tunis e Orléans*<sup>4</sup>; Tunis cioè *il Perfetto*<sup>5</sup>, *il sublime lavoro*<sup>6</sup>; Orléans, la manufacture 'occidentale' qui suivait de plus près la qualité du modèle des modèles et, surtout, était la seconde grande source de provenance des bérêts, la plus proche de Livourne.

Les autres producteurs étaient, aux yeux de Vincenzo, peu dignes d'intérêt; des concurrents certes, mais sans renom. Or devenir un nom qui compte obsédait Mazzone: à plusieurs reprises il souhaita avoir *il nome di avere fabbricato bene*<sup>7</sup>. Son fils, suivant les inclinations de son père, se flattait que *suo nome è conosciuto per tutto il Levante*<sup>8</sup>.

Le nom et l'honneur allaient de pair. Il fallait *farci onore, mantenere il suo onore*. Comment y parvenir? *Con gran passione e indifesa assiduità*<sup>9</sup>. La passion de l'entrepreneur, c'est son travail, *la nobile idea di lavorare*<sup>10</sup>. Encore ne fallait-il pas travailler n'importe comment: *bisogna fare il lavoro perfettissimo*<sup>11</sup>. Honneur et perfection du travail étaient les maximes de base de la pensée manufacturière de notre entrepreneur de bérêts. Sans discontinuer, il redit à tous que *le manifatture vanno fatte con la massima perfezione*<sup>12</sup>.

---

<sup>3</sup> Idem

<sup>4</sup> Lazzero, 23/1/1818

<sup>5</sup> Lazzero, 26/6/1816

<sup>6</sup> Lazzero, 31/7/1818

<sup>7</sup> Vincenzo, 24/10/1799

<sup>8</sup> Lazzero, 16/9/1814

<sup>9</sup> Lazzero, 18/12/1816

<sup>10</sup> Lazzero, 28/11/1817

<sup>11</sup> Vincenzo, 25/11/1799

<sup>12</sup> Vincenzo, 30/2/1799

C'était ainsi choisir la *via del comune onore e del giusto interesse*<sup>13</sup>. Car honneur et intérêt étaient liés. Si l'entrepreneur travaillait pour la réputation d'un nom, la réussite de son projet se mesurait concrètement en nombre de commissions et en monnaie empochée. Pour cela, il fallait aussi être capable de calculer à long terme; selon les Mazzoni, la qualité était une tactique devant porter ses fruits. Lazzerò le re-dit en 1815: *i soprafini in ultimo devono vincere la bandiera e se ora non si trova profitto col lavoro roba fine perché costa caro, non c'importi che ci aprirà strada per l'avvenire ed allora noi saremo a dare legge*<sup>14</sup>.

Avant de dicter sa loi, il fallait être en état de la donner, c'est à dire réussir à bien fabriquer.

### De la laine au béret

La première méthode imaginée par Vincenzo ne convenant pas, il fallait trouver une autre solution. Gaetano nous dit que son père *passò alla maglia già conosciuta da secoli in Africa a Tunisi*<sup>15</sup>; le mirage de Tunis dansait perpétuellement devant les yeux de Vincenzo. La tradition familiale se plaît à rapporter le hasard qui fut à l'origine de la découverte du procédé:

*La signora Teresa Mazzoni, nuora di Vincenzo, raccontava che era giunto il Mazzoni a questo metodo esaminando un pezzetto di stoffa di un berretto turco dopo che lo aveva per un pò di tempo macerato in bocca (non si sa se apposto o per distrazione); con la macerazione si era rivelato il modo di come era fatto il feltro del berretto, cioè la maglia.*<sup>16</sup>

Génialité du père, de l'ancêtre, hasards des découvertes qui fondent les fortunes, tout se mêle dans ses souvenirs de famille. En tous cas, le tricot semblait être la bonne solution, et elle fut appliquée dès lors à grande échelle pour la fabrication.

Examinons donc sommairement quelles étaient les principales phases de la manufacture des bérets: la connaissance de la technique est indispensable pour comprendre l'organisation générale du processus de fabrication, pour individualiser les lieux de possibles problèmes, pour saisir la nouveauté de certaines étapes et étudier comment ces innovations ont été bien ou mal acceptées par l'ensemble des intéressés<sup>17</sup>.

---

<sup>13</sup> Vincenzo, 15/11/1799

<sup>14</sup> Lazzerò, 18/1/1815

<sup>15</sup> Gaetano, 6/3/1842

<sup>16</sup> L. Mazzoni, art.cit., p. 50

<sup>17</sup> On trouvera également une description rapide du processus de fabrication in L.Valensi, op.cit., pp.377-380

Au commencement bien sûr était la laine; comme pour toute autre production, les balles arrivaient et la préparation commençait: il fallait d'abord la laver car la laine achetée était encore pleine d'impuretés. Lors de cette opération, elle perdait de son poids initial. Le pourcentage de cette perte dépendait de sa qualité: 30, 50% et parfois plus pour les laines vraiment très sales et encombrées de détritrus de tous genres. Les Pacchiani rendaient parfois compte à Mazzoni du résultat de certaines balles afin qu'il puisse évaluer l'opportunité de l'achat. Ainsi, en janvier 1798, la balle qu'ils avaient à peine reçue pesait 510 livres avant le lavage, il ne resta plus que 372 Livres de laine lavée: une perte de 27% , nous voici sans doute dans la moyenne.

Une fois lavée et séchée sur les terrasses, les places ou dans le séchoir public, il fallait battre et séparer les différents "corps" de la laine c'est à dire distinguer les différentes qualités qu'elles contenaient: premier, second, troisième corps, chacun ayant une destination différente. Selon les laines, la répartition entre les différents corps variait et c'était à l'oeil avisé du marchand-fabricant de reconnaître à la simple observation de la balle si elle contenait beaucoup d'impuretés, si elle laissait présager un bon pourcentage de laine fine ou si au contraire elle ne risquait de révéler que du troisième corps, parfois tout juste bon pour le remplissage des matelas.

Ainsi en janvier 1798, la balle de laine que venaient de laver les Pacchiani révéla 169 livres de qualité fine, 181 de qualité moyenne et enfin 22 de "gros". Qu'allait-on en faire? Les bérets surfins exigeaient de la laine de toute première qualité. Les bérets ordinaires pouvaient, eux, parfois se contenter du deuxième corps, jamais en tous cas du troisième. 45% de cette balle de laine serait donc utilisable pour les plus beaux bérets, 6% ne servirait pas à la fabrique et pourrait éventuellement être revendus aux fabricants de matelas, quant au 48% de la qualité moyenne, il faudrait les mélanger avec d'autres laines pour fabriquer des bérets ordinaires. Bien sûr, ce n'est là qu'un exemple, malheureusement assez rare dans la correspondance, mais on peut supposer qu'il s'agissait là d'un bon achat.

Ces premières opérations de battage et de choix des laines étaient essentielles: il fallait reconnaître à l'oeil et au toucher, préparer la précieuse matière première pour le reste des opérations: c'était l'oeuvre des "*battilani*" que le fabricant tenait fermement sous contrôle. Le nombre de ces ouvriers réglait pour ainsi dire l'ensemble de la production: réduire leur travail, c'était préparer moins de laine et par conséquent donner moins de travail à l'ensemble des autres opérateurs. Ainsi le nombre des "*battilani*" indiquait

l'importance de la fabrique et sa variation suivait les oscillations de la conjoncture. Pour les bérets ou les draps, le processus était identique.

Une fois la laine préparée, lavée, séchée sur les places ou au séchoir, il fallait la carder. On usait à Prato des cardes de fer. Cardée, la laine pouvait désormais être filée: elle l'était encore bien sûr à la main, à l'aide de la quenouille qui, pourtant, commençait à être supplantée par le *mulinello*, plus performant. Comme partout, cette opération était effectuée à domicile par les femmes pendant les répits laissés par leurs autres occupations. La finesse du fil déterminait le prix de la façon.

Une partie de la laine subissait un sort différent: certains corps des balles ou certaines qualités de laine étaient en effet peignés au lieu d'être cardés, et une fois filés, on en obtenait le *stame* qui servait soit à la confection de certains draps, comme les *saie*, soit de fil à coudre. Cette production cependant restait minoritaire.

La laine cardée, filée revenait à la boutique et alors seulement commençaient les opérations spécifiques à la fabrication des bérets.

Ceux ci étant désormais tricotés, on confiait la laine et les modèles à des femmes qui réalisaient aux aiguilles les bérets suivant les tailles demandées. Pour que l'ouvrage soit le plus conforme possible aux exigences, nos fabricants prévoyaient la grosseur des fers et le nombre de points qui devaient en moyenne être montés pour chacun des modèles. L'opération, on le comprend, était en effet essentielle: des aiguilles des tricoteuses naissait le béret; que le travail soit mal fait et la suite des opérations ne serait qu'une entreprise de rattrapage plus ou moins frauduleuse d'un ouvrage essentiellement mauvais. De la bonté du tricot dépendait la réalisation du bel ouvrage.

C'est pourquoi quand ces bérets à l'état brut arrivaient à la boutique, il fallait les contrôler sévèrement, et, idéalement au moins, vérifier un par un qu'ils correspondaient effectivement au modèle et étaient correctement tricotés.

Alors seulement on pouvait les envoyer à la foulonnerie afin qu'ils acquièrent le feutre nécessaire. Les bérets de Mazzoni, devant être parfaits, n'allaient pas se fouler n'importe où. Dédaignant les foulonneries de Prato, ils étaient envoyés à l'atelier légalement réservé aux draps florentins, Remole. Pourquoi ce choix? Cette foulonnerie était alors la seule à posséder des piles "à la hollandaise", piles verticales qui foulaient beaucoup plus efficacement et s'étaient répandues depuis longtemps déjà dans les grands centres de

production de draps fins européens. Florence, ayant longtemps conservé le privilège de cette fabrication, s'était également réservée l'utilisation de la seule foulonnerie adaptée à ce type de production.

Prato n'avait pu avant 1737 s'équiper de cette "nouveau-té", et n'en n'avait de toutes façons jamais senti le besoin pour les draps courants qu'elle produisait ou finissait. Si donc ces fameuses piles à la hollandaise furent par la suite également introduites à Prato, ce fut sous la pression de la manufacture de bérets, devenue suffisamment importante pour justifier l'introduction de coûteuses innovations techniques. En attendant donc, les bérets de Mazzoni allaient s'empiler à Remole, où ils étaient foulés, au départ, le même temps que les draps. Subissant les assauts répétés des piles, de l'eau, du savon, la maille des bérets se contractait, se feutraient, acquérait fermeté, tout en perdant à la vue ses caractéristiques de tricot.

Mouillés, ils revenaient à Prato, où on les faisait sécher sur des formes de terre cuite afin qu'ils prennent le juste modèle. Installé sur la terrasse de la maison, le séchage prenait un temps variable et imprévisible en fonction du bon vouloir du temps. Une fois encore, il fallait vérifier les bérets: contrôler que des trous ne s'étaient pas formés à la suite du foulonnage, s'assurer que tous les bérets avaient été identiquement et uniformément foulés. Si des défauts se présentaient, il fallait raccommo-der, retravailler les bérets pour qu'enfin ils puissent être soumis aux diverses opérations de finition.

Première grande étape de la finition après le foulage: le lainage et le tondage. Comme les draps, les bérets subissaient ces opérations qui avaient pour but de les rendre lisses et soyeux, doux au toucher et unis à la vue. Mais, ne serait ce que par la différence de dimension, les techniques ne pouvaient être identiques pour les draps et les bérets. Ceux ci étaient bien lainés avec des chardons naturels afin que le poil se redresse, comme l'étaient les draps, mais l'opération de la tonte était radicalement différente. Bruzzi, tenant ses informations *dalla viva voce dei nostri vecchi*, nous le confirme: *i cimatori di questi berretti infatti, esercitavano il loro mestiere in modo affatto diverso da quello di panni. L'operaio stava seduto sopra un basso sedile, davanti ad un banchetto quadrato molto simile a quello dei calzolai e sul quale posava e teneva il lavoro e la speciale forbicia. Nel berretto introduceva una forma di terracotta, poi tenendo il berretto ben calzato in essa sulle ginocchia, colla forbicia lo cimava...*<sup>18</sup> Cette opération pouvait être répétée une ou plusieurs fois selon la finesse désirée.

---

<sup>18</sup> E. Bruzzi, *L'Arte della lana in Prato*, Prato, 1920, p. 92



Nouvelle manufacture, nécessaire apprentissage, il avait fallu faire venir de Gênes la main d'oeuvre spécialisée pour apprendre l'opération aux ouvriers de Prato<sup>19</sup>. Ceux-ci durent s'adapter assez rapidement à ce nouveau travail, quoique la technique fut ardue. En effet les perspectives ouvertes par la nouvelle manufacture laissaient envisager d'importantes possibilités d'emplois et de gains. Effectuant un travail de précision, essentiel à la belle apparence des bérets *quegli operai più capaci a rendere il lavoro perfetto erano molto estimati e guadagnavano bene*<sup>20</sup>. Ils gagnaient d'autant plus chez Mazzoni que l'on exigeait d'eux un parfait ouvrage.

Ces nouveaux tondeurs furent acceptés sans problème par les anciens: entre eux, point de concurrence: les outils, les techniques, les travaux étaient différents. Il existait du reste une différence de nature entre tondeurs de draps et tondeurs de bérets: alors que les premiers étaient encore de petits artisans travaillant dans leur propres ateliers pour le compte de divers fabricants, on le verra, les tondeurs de bérets naissaient comme ouvriers à façon travaillant à domicile ou dans la demeure patronale.

Ils utilisaient des ciseaux spéciaux que l'on n'avaient jamais vus à Prato avant que Vincenzo ne vienne y installer la manufacture. Comme les premiers ouvriers, les outils semblent être venus de Gênes accompagnés également des rémouleurs capables de travailler ces ciseaux particulièrement difficiles à aiguïser. Une nouvelle branche d'activité apparaissait ainsi dans la ville. L'occasion fit relativement rapidement le travailleur et bientôt se présenta qui fut capable d'apprendre ce nouvel art: *l'arrotare la forbicia speciale per questo lavoro era cosa estremamente difficile, tantocchè i comuni arrotini non vi erano capaci. Si racconta che ad arrotare tali forbici veniva sovente in Prato un forestiere e che un tale Fineschi, giovanotto rude e semplicione, riuscisse ad imparare da esso il, diciamo così, segreto. Questo Fineschi avrebbe principiato così la sua fortuna con vantaggio dell'industria locale.*<sup>21</sup>

Les bérets tondus pouvaient enfin être teints. Comme toute les opérations de finition la teinture était un moment extrêmement délicat, décisif pour la réussite du produit: c'était elle qui devait capter et séduire l'oeil de l'acheteur, puis résister au fil du temps pour démontrer que la bonté initiale n'était pas fausseté. Elle était l'objet des soins les plus attentifs, des préoccupations constantes de nos fabricants. Cette fois, ils s'en occupaient personnellement: Mazzoni ne s'était-il pas associé aux Pacchiani parce qu'ils

<sup>19</sup> Vincenzo, 1/11/1799 et 15/11/1799

<sup>20</sup> E. Bruzzi, op.cit., p.92

<sup>21</sup> E. Bruzzi, idem

étaient teinturiers? Via Palazzuolo les bérêts étaient teints, de couleurs parfois variées, mais essentiellement de rouge. Les procédés de teinture étaient parmi les plus complexes de toute la manufacture et devinrent rapidement un continuel tourment pour nos fabricants. Laissons les donc au milieu des chaudières et des drogues et continuons le parcours du bérêt.

Pour achever le travail, d'autres opérations étaient nécessaires: tout d'abord *spaggolare* les bérêts afin de mettre définitivement en place les poils. Cette opération fut ensuite remplacée par la nouvelle tonte "en rouge", c'est à dire après la teinture des bérêts. On se contenta donc désormais de les secouer un par un pour les débarrasser de la poussière de teinture et des petits poils de la tonte<sup>22</sup>. Ce travail, très bref, permettait de vérifier une dernière fois que les bérêts étaient parfaits. S'il s'en présentait néanmoins des défectueux, on tentait une dernière fois d'y remédier.

Désormais, les bérêts étaient presque achevés: il restait à leur coudre la *nappe* de soie qui les garnissait, à leur fixer la marque qui les distinguait: un grand M majuscule ornait initialement les bérêts de Mazzoni. Lorsque l'on estimait que les bérêts étaient particulièrement réussis et pouvaient imiter les fabriques les plus réputées, on copiait les marques de Tunis ou d'ailleurs, inscrivant des devises en arabes ou en grec si le commerce l'exigeait<sup>23</sup>. Enfin, on leur mettait les cartons, pour ensuite les presser et les ranger dans les caisses, prêts à expédier.

Les bérêts ainsi fabriqués étaient de modèle extrêmement divers. Travaillant en fonction des marchés et des commissions, la fabrique effectuait tous les types possibles. Quelques grandes distinctions doivent être faites. D'abord, une question de qualité: surfins, fins et ordinaires, étaient les trois grandes catégories de bérêts qui correspondaient à des différences de laines, de manufactures, de couleurs. Les surfins étaient réalisés avec la laine de la meilleure qualité, travaillée en toutes ses phases de la façon la plus soignée et la plus fine, teinte avec les meilleures drogues. Les bérêts ordinaires, eux, se contentaient de laine de seconde catégorie, travaillée à plus grande vitesse et teinte avec le maximum d'économie. Tout dépendait des destinataires...

Les modèles variaient suivant les lieux de destination; les numéros servaient à indiquer les tailles des bérêts: les grecs, par exemple, les portaient petits (n° 1 et 1 1/2); de même, les bérêts de femme étaient de dimensions

<sup>22</sup> Vincenzo, 20/12/1799

<sup>23</sup> Lazzero, 19/9/1814, Lazzero, 28/10/1815, Lazzero, 1/9/1819

réduites; dans le reste du Levant, les bérets se portaient plus grands, les tailles les plus demandées étaient les n°2, 2 1/2, 3. Enfin, il existait une infinité de types différents: bérets de marins, de militaires, bérets pour l'Egypte ou la Morée, tous avaient leurs particularités que les fabricants connaissaient, adaptant la production à chaque type de demande.

La mode pouvait changer. Ainsi, les grecs abandonnèrent les bérets très petits (numéro 1) au profit de couvre-tête un peu plus vastes<sup>24</sup>. La tendance, avisée dès 1810, était confirmée en 1815; les idriotes, disait-on, *costumano in oggi il n°2 giusto ma un pò fondino..e mi dicono, vedete oggi si è messo giudizio che non si porta più i berretti in capo che il vento li porta via (questo è peggio per noi).*<sup>25</sup>

Il suffisait de saisir à temps les nouvelles tendances, pour ne pas voir s'accumuler en magasin des dizaines de bérets désormais démodés. En toutes circonstances, Lazzero demeurait cependant optimiste: *il Levante è tanto esteso e le mode variano tanto spesso, che ancora per i berretti piccoli..verrà il suo esito.*<sup>26</sup>

Cette variété extrême de la production, cependant, ne modifiait en rien le déroulement des grandes phases de la fabrication. Aussi pouvons nous en toutes circonstances suivre dans l'espace les multiples trajectoires de cette matière première en chantier.

#### LA GÉOGRAPHIE COMPLEXE D'UNE FABRIQUE DÉCONCENTRÉE

##### Transporter

Achetées presque exclusivement à Livourne, nous le verrons, les balles de laine prenaient immédiatement le chemin de Prato, chemin fluvial comme pour la plupart des autres marchandises: des compagnies de bateliers sillonnaient sans cesse le fleuve transportant les produits les plus divers. Des bourgs s'étaient spécialisés dans cette activité et l'on y voyait un grand nombre de familles gagner sa vie de l'activité du fleuve. Des compagnies s'organisaient, vraisemblablement sous la tutelle de marchands possédant capitaux et connaissances. Mieux valait en effet ne pas confier à n'importe qui sa marchandise: des transporteurs peu scrupuleux auraient eu en effet tout le loisir de subtiliser tout ou partie des colis les plus précieux. Du reste, on contrôlait soigneusement au départ comme à l'arrivée le poids et la

<sup>24</sup> Lazzero, 12/3/1810

<sup>25</sup> Lazzero, 18/1/1815

<sup>26</sup> idem

composition des colis. La lettre bien sûr servait d'avertissement et de moyen de contrôle du contenu exact des arrivages. Malgré toutes ces précautions, des anomalies survenaient, des colis diminuaient de poids, des envois arrivaient incomplets. Relativement peu souvent cependant, si l'on considère la fréquence des échanges.

Plus couramment, les transports étaient entravés par le manque d'eau: en été, la sécheresse rendait parfois l'Arno à peine navigable. Les marchandises s'accumulaient alors entre Prato et Livourne, spécialement à Signa, tête de pont pour Prato; il fallait attendre: les délais s'allongeaient et les prix augmentaient. Si la sécheresse devenait réellement trop importante, il fallait se résoudre, en cas d'urgence, à transporter par voie de terre. C'était là une solution de dernière extrémité car les coûts devenaient alors réellement lourds.

Connaître les bateliers avait d'autres avantages que d'éviter les vols: cela permettait éventuellement de voler à son tour...les douanes et les gabelles de l'Etat. De nombreuses marchandises devaient en effet payer des droits d'entrée en Toscane ou à Livourne. Cela risquait fort d'alourdir les coûts de fabrication: les drogues colorantes pouvaient donc être enveloppées dans des sacs de farine, glissées au milieu de colis d'un tout autre genre, déclarées sous les dénominations les plus farfelues; exemple parmi d'autres de ce genre de pratiques, les recommandations que faisait en 1799 Vincenzo à sa femme: *vi ordinerò in appresso di spedirmi qui tutta la graniglia, ma bisognerebbe pensare di non pagare l'intera gabella e che anchora la graniglia pagha £20 il %, (pensate) alla maniera di dargli un altro nome, o vedete di fare la spedizione di un sacco alla volta.*<sup>27</sup> D'autres produits venant de Prato ou de Florence s'arrêtaient aux portes de Livourne, y entrant par la bonne grâce du commis qui, sans doute, s'en remplissait le plastron et sifflotait en passant les portes: *la seta da noppe si è introdotta senza pagare avendone Andrei portata a un fagotto per volta, ma per il seguito pole metter la seta da noppe in fondo delle casse distesa...mentre le casse le aprono appena e mai le visitano internamente.*<sup>28</sup> Toutes pratiques auxquelles nos marchands ne répugnaient absolument pas, mais pour lesquelles il était sans doute préférable d'avoir la confiance et la complicité des transporteurs.

<sup>27</sup> Vincenzo, 6/12/1799

<sup>28</sup> Lazzero, 21/2/1817; cf aussi Lazzero 3/1/1817; Lazzero, 4/12/1816; Lazzero, 2/10/1816

### Les allers et retours de la laine

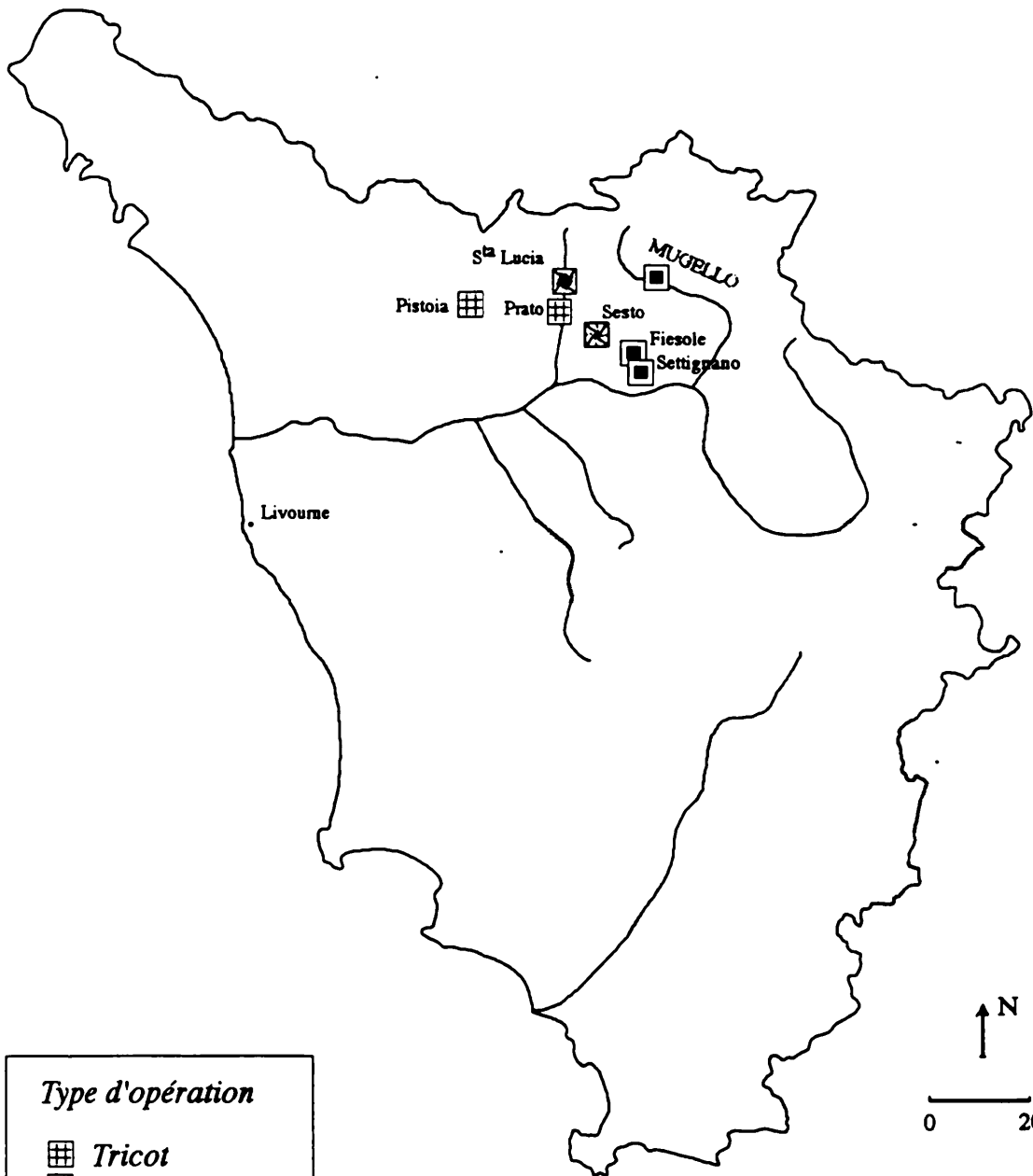
Revenons à nos balles de laine. Arrivées à Prato après avoir été déchargées à Signa, elles allaient se ranger à côté des autres dans les entrepôts de nos fabricants. Il fallait de la place, beaucoup de place. S'entassant d'abord dans les dépendances de la maison, la laine réclamait plus: on louait de nouveaux dépôts, disséminés dans la ville. Ils servaient parfois pour d'autres marchands et le risque était grand de confondre les balles.

Au fur et à mesure des besoins, on allait chercher la laine pour commencer à la travailler. Elle voyageait alors peu: lavée dans les canaux, au lavoir, ou même dans le puits de la maison, séchée dans le séchoir public mais surtout sur la terrasse ou dans le pré, elle retournait dans la maison pour y être préparée par les *battilani*. Il était en effet préférable d'avoir ces ouvriers constamment sous contrôle. La maison se transformait en atelier et les Pacchiani réglaient ainsi eux même le rythme du travail. Au début de la fabrication, on envoyait encore parfois la laine se préparer "au dehors". Cette solution fut rejetée par la suite: dans les cas d'urgence, on préférait faire veiller les *battilani* plutôt que de confier la laine à des externes.

La laine commençait son périple avec la filature qui s'effectuait non seulement en dehors de la maison, mais également en dehors de la ville: situation "classique" de la fileuse rurale, s'occupant de la laine lors des moments perdus de sa journée de paysanne. Où donc envoyait-on la laine à filer? Dans les campagnes voisines de Prato, et parfois beaucoup plus loin comme en témoignaient nos fabricants. Le *stame* en particulier était travaillé dans la zone du Mugello, zone montagneuse distante d'une trentaine de kilomètres de Prato. Quand les montagnes ne suffisaient pas à la tâche, on s'adressait aux fileuses de Fiesole et Settignano qui s'étaient spécialisées dans le *stame*. La laine cardée ordinaire allait, elle, plutôt à Sesto et dans les bourgs avoisinants.

Les Pacchiani ne suffisaient plus pour distribuer la laine, récupérer le fil, contrôler le travail de chaque femme. C'était Eugenio Bottari qui leur servait d'intermédiaire avec les femmes qui filaient ou qui tricotaient. Dans sa boutique, elles venaient retirer la laine, le fil, les modèles.

# LA DISPERSION DES OPERATIONS DE LA MANUFACTURE DE BERETS LEVANTINS



## Type d'opération

-  *Tricot*
-  *Stame*
-  *Filets de laine*
-  *Foulonnerie*

Réalisation cartographique: JF Ghékière

Pour être tricotée la laine repartait en effet loin de la maison des Pacchiani: dans la ville, chez les tisseuses en mal de draps, à Sesto. Elle prenait aussi une nouvelle direction: celle de Pistoia. Dominant Prato du haut de son siège épiscopal, Pistoia n'offrait à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle que bien peu de possibilités d'emplois à sa population. Les maisons de charité, les "écoles" pour jeunes filles pauvres ou orphelines ne devaient pas être surchargées de commandes de fabricants pressés de récupérer leurs ouvrages. Tricoter des bérets pour ce nouveau fabricant de Prato n'avait donc pas dû sembler une mauvaise opportunité. Les jeunes filles apprirent à tenir les aiguilles et à suivre les modèles venus de Prato. Quand les commandes étaient trop importantes ou trop pressantes, on donnait à tricoter aux externes du *Conservatorio*, répandant ainsi dans la ville les bienfaits de la manufacture. Le contrôle était ici effectué par les maîtresses de ces écoles, puis par Bottari et les Pacchiani quand les bérets revenaient à Prato. Ils y revenaient pour peu de temps puisque c'était à Remole, sur l'Arno, aux portes de Florence, qu'ils allaient se fouler.

Une fois revenue se mettre en forme sur les moules de terre cuite de la terrasse des Pacchiani, la laine désormais transformée en bérets semblait ralentir sa course. Elle ne sortirait plus de Prato que pour retourner à Livourne. Les opérations de finition s'effectuaient toutes dans la ville, et pratiquement toutes dans la maison même. Les tondeurs devaient être en effet dans un atelier voisin ou dans une dépendance de la demeure patronale. La teinture s'effectuait bien sûr Via Palazzuolo, ainsi que les dernières opérations de finition, qui bien souvent étaient réalisées par les propriétaires eux mêmes ou par les femmes de la maison: la couture des *nappes*, des marques et l'emballage. Les caisses, contenant en général chacune une centaine de bérets, pouvaient repartir pour Livourne.

Prato, le pôle manufacturier de la société était donc au centre d'un réseau étendu de travail: la laine parcourait au total des dizaines de kilomètres, passait entre les mains les plus diverses, pour ne s'arrêter dans la maison des Pacchiani que lors des phases initiales et finales du processus de fabrication. Un cheminement désormais ordinaire qui ne semblait pas différer de celui que pouvait parcourir la matière première dans les autres centres textiles européens. La laine des bérets suivait pas à pas celle des draps, en ajoutant quelques détours personnels, comme les incursions à Pistoia ou Remole: le cercle de relation manufacturière de Prato s'élargissait ainsi, mais l'organisation restait fondamentalement identique.

exigence de concentration?

Il semble pourtant que de nouvelles exigences naquirent en même temps que la nouvelle manufacture. En effet nous rapporte E. Bruzzi:

*..fino dal 1792 Prato ebbe il suo primo stabilimento laniero in Via del Carmine. Fino allora i lanaioli davano tutti i lavori a fare fuori o avevano qualche officina sparsa, mentre tenevano la bottega per sede e magazzino. I Pacchiani, con spirito di pionieri, riunirono quivi tutti i rami dell'Arte che erano allora riunibili, come Tintoria, Tessitura, Cimatoria ecc e ciò con grande vantaggio della perfezione del lavoro. Questo stabilimento...ebbe per causa i berretti e per fine il suo nuovo riscatto.<sup>29</sup>*

Voici ouvertes de nouvelles perspectives. Souvent cité, ce passage est le seul témoignage de cette importante "innovation". Malheureusement, l'auteur ne précise pas les sources qui l'ont amené à une telle constatation.

Il s'agit sans doute de la demande d'autorisation d'extension adressée en 1792 à la Commune par les frères Pacchiani; ils y expliquaient comment *ritrovandosi in necessità di dovere fare alcuni comodi per la loro nuova fabbrica beretti turchi, dove di presente trovansi troppo ristretti, e dovendo fabbricare lungo la strada, che da quella da quella di Palazzuolo conduce alla chiesa del Carmine, gli conviene gettare a terra tutte le mura del vecchio fabbricato per non essere capaci sopra di esse fare una nuova alzata, onde dovendo fare un nuovo muramento, gli farebbe comodo grande per la lunghezza di braccia 40 circa e braccia due di larghezza, potere ocupar di suolo di detta strada, restando non ostante la medesima assai larga, e comoda per passare due tini, e con tale acquisito potrebbero fabbricare più decorosamente, ed ottenere quel comodo che richiederebbe la loro lavorazione, che però sperano i medesimi che dalle Illle gli possa venir acchordata una tal dimanda, tanto più in veduta che il concedere un tal slargamento sarà per giovare ad un luogo dove resta impiegata numero grande di persone, le quali trovansi di presente moltissimo ristretti<sup>30</sup>.*

Idéniablement, les bérets prospéraient et avec eux la manufacture; les agrandissements prévus témoignaient effectivement de la concentration majeure des hommes et des femmes à l'intérieur d'un unique espace de fabrique. Mais quels ouvriers se trouvaient dans cette maison agrandie et renovée? La teinture, c'est sûr, était à la base de l'activité des Pacchiani,

<sup>29</sup> E. Bruzzi, op. cit., p. 91

<sup>30</sup> S.A.S.P., Comune, 688, f.459



l'atelier, bien individualisé s'y trouvait; sûrement pas le tissage: la plus grande partie des bérets était tricotée et non tissée. Si des métiers furent installés dans un atelier, ils ne pouvaient servir à la production massive des bérets tricotés qui, nous venons de l'évoquer, étaient confectionnés à domicile à Prato, Pistoia, leurs environs. Il est difficile de déterminer quand les lettres font allusion aux "métiers" s'ils se trouvaient dans un atelier ou dispersés dans la ville, mais en tous cas, il n'est jamais fait mention de tisseurs ou de tisseuses comme de personnes que l'on connaissait et que l'on cotoyait, ce qui est au contraire le cas pour les *battilani* et les tondeurs. Ces derniers en effet étaient, comme nous l'avons dit, sans doute installés dans une pièce voisine des *battilani*.

Qui donc travaillait ensemble dans la demeure? Les teinturiers, c'est à dire les Pacchiani eux mêmes et leurs aides, les tondeurs, les *battilani*. En somme, ceux qui effectuaient les opérations de préparation et de finition: rien de bien révolutionnaire. Il faut donc nuancer l'affirmation de Bruzzi: toutes les branches textiles, loin s'en faut, n'étaient pas réunies dans la "fabrique", les opérations fondamentales de filature et de tissage restaient effectuées à l'extérieur; mais l'on ne peut nier que les bérets poussèrent à l'une des premières constructions à but strictement productif de la ville.

Les bérets ainsi produits étaient-ils parfaits? Faisaient-ils honneur aux noms de leurs concepteurs?

#### DES TÂTONNEMENTS PERMANENTS: "MAI SI FINISCE D'IMPARARE"<sup>31</sup>

Avant de réaliser la production "*non plus ultra*" qui rendrait le nom de Mazzoni associé aux bérets à la levantine célèbre dans tout le Levant et lui permettrait de surpasser toutes les manufactures existantes, comme c'était son but, Vincenzo Mazzoni avait encore beaucoup de nuits blanches à passer. Il vivait une véritable passion, tout son temps était occupé par les tentatives d'amélioration de la fabrication. Il se plaisait à raconter à sa femme, à ses enfants surtout, comment le souci de la fabrique le poursuivait jusqu'au coeur de ses nuits agitées: *quante nottate inquiete o passato per sostenermi in questo lavoro e ora che son giorni quindici che non posso dormire e ogni mattina alle tre dopo la mezzanotte sono sveglio e mi metto zitto a sedere sopra il mio letto e così pensando in questa maniera...ma spero in Dio che potro distrarmi da questa profonda melanconia.*<sup>32</sup>

---

<sup>31</sup> Pacchiani, 9/3/1793

<sup>32</sup> Vincenzo, 1/11/1799

Sans entrer avec lui dans les plus minutieux détails de l'art des bérêts, observons les moments manufacturiers qui semblaient poser le plus de problèmes et lui causer cette mélancolie de l'âme.

### Des bérêts tricotés ou tissés?

La société Mazzoni-Pacchiani fit constamment tricoter ses bérêts. Vincenzo n'abandonna cependant jamais son idée initiale de faire des bérêts tissés. Pour son propre compte, il continua ses essais et tenta de perfectionner une manufacture qui, au départ, semblait être bien défectueuse. Il y réussit vraisemblablement à la fin des années 1790: il exhiba alors aux Pacchiani et aux acheteurs ses nouveaux bérêts tissés dont il vantait avec chaleur la beauté et la bonté.

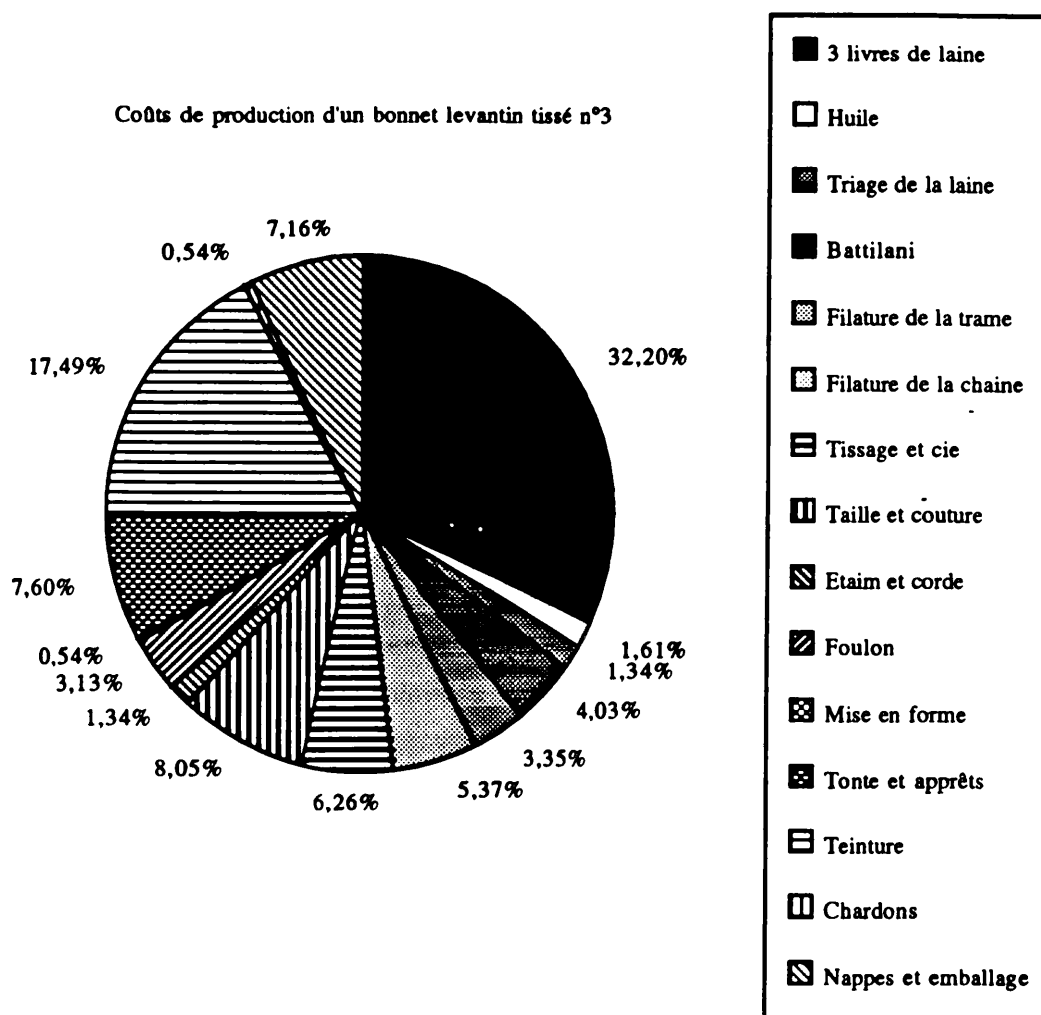
Le procédé adopté peut être reconstruit dans ses grandes phases: les draps étaient tissés à des dimensions spécialement conçues pour les bérêts, afin d'avoir le moins de perte possible lors de la coupe. Celle-ci était effectuée à l'aide de tables adaptées à chaque grandeur de bérêts; ayant ainsi obtenu des bandes de draps devant constituer le bérêt, il fallait les coudre pour réaliser la forme voulue; la couture était un moment délicat; effectuée à l'aide de fil particulièrement fin, elle devait être à la fois solide et discrète: solide afin de résister d'abord aux assauts du foulon, puis au fil du temps, discrète au point de devenir imperceptible. Une couture mal faite pouvait ruiner le bérêt et le transformer en un monstre de la fabrication. La suite des opérations était dans ses grandes lignes identique à celle que subissaient les bérêts tricotés: lainés et tondus avant et après la teinture, lustrés, garnis et pressés.

La géographie des opérations, pourtant, était quelque peu modifiée: la laine était vraisemblablement préparée par les mêmes ouvriers, filée par les mêmes femmes; les pièces de draps étaient tissées à Prato. Ces pièces allaient ensuite le plus souvent à Livourne où elles étaient taillées par Vincenzo lui-même et cousues par des femmes qu'il tenait spécialement dans sa maison. De nouveau, ces bérêts semi-finis repartaient pour Prato; de là ils allaient se fouler à Remole comme les autres, revenaient se teindre et se tondre à Prato et repartaient de nouveau à Livourne où s'accomplissait le plus souvent la couture des nappes et des marques: c'était la femme de Vincenzo qui se chargeait de ce travail avec l'aide d'une ou deux femmes de la maison. Il ne restait plus à Vincenzo qu'à les presser et les emballer.

Dans la compétition kilométrique, les bérets tissés faisaient figure de marathoniens, allant et venant sans cesse entre les deux pôles de la société, dont les rôles n'étaient plus aussi clairement définis: on fabriquait aussi à Livourne, même si l'échelle de la fabrication était beaucoup plus modeste.

En effet, les bérets tissés ne furent jamais produits "en grand", et ne constituèrent donc pas une véritable alternative aux bérets tricotés. Néanmoins, ils furent constamment fabriqués. Vincenzo se montra toujours soucieux de l'appréciation de ses acheteurs qui semblaient plutôt réticents à l'idée de ce type de fabrication. Tunis et Orléans travaillaient uniquement au tricot, et les bérets tissés avaient ainsi le désavantage d'être pratiquement une double imitation: imitation des bérets tricotés, qui eux mêmes tentaient d'imiter la manufacture des modèles de Tunis et Orléans.

Cherchant sans cesse à vérifier l'opportunité de cette fabrication qui leur était propre, les Mazzoni s'échangeaient parfois des informations fort précieuses. Ainsi trouvons nous, au détour d'une lettre, un *prospetto per fare una dozzina di Berretti n°3 tessuti*, selon les coûts de 1812. Il s'agissait de faire le point exact du prix de revient afin de décider du juste prix à pratiquer lors de la vente. C'est le seul "prospetto" de ce genre que nous ait livré la correspondance. Certains postes étaient spécifiques à ce type de fabrication: le tissage et ses annexes, la coupe et la couture, le fil qui servait à celle ci; au total plus de trois lires qu'il faudrait pouvoir remplacer par le coût du tricot pour connaître, ne serait ce qu'approximativement, le prix de revient des bérets tricotés. Pour le reste des autres opérations, on peut en effet raisonnablement supposer que les coûts étaient identiques pour tous les bérets, qu'ils soient tissés ou tricotés.



Quelles remarques tirer de ces informations? Constaté d'abord avec nos fabricants que la matière première était de loin le poste le plus important: représentant plus de 30% du coût total, la laine était décidément la source de tout bien manufacturier qu'il fallait surveiller, travailler avec le soin le plus attentif. Encore peut-on penser qu'en 1812, on ne travaillait pas de laine d'Espagne car alors les coûts seraient devenus prohibitifs; venue tout au plus de l'Etat romain, cette laine n'en était pas moins précieuse.

Aucune opération de transformation n'arrivait à dépasser le coût initial de la matière première. La teinture représentait cependant le second poste des dépenses et le premier dans l'ordre de la manufacture proprement dite: les

drogues coûtaient chères et la couleur était l'apparat essentiel des bérets. Ici aussi, la matière première colorante représentait l'essentiel de la dépense.

Les opérations de fabrication proprement dite coûtaient relativement moins chères aux fabricants. Dans le cas des bérets tissés, le tissage et la couture arrivaient à talonner la teinture avec une dépense de 3.-4 liras: un peu moins de 15% du coût total. Les principales autres opérations, filature, tonte et garniture, revenaient chacune à moins de 10% du total. La place relativement modeste de la tonte dans cette répartition des dépenses peut surprendre: elle coûtait moins que la filature! Détail surprenant puisque les tondeurs étaient des ouvriers spécialisés, nés exclusivement pour les besoins de la manufacture de bérets et dont l'ouvrage assurait une partie non négligeable de sa réputation.

En attendant d'y trouver d'éventuelles explications, il nous faut constater avec nos fabricants que les deux grandes sources de dépenses étaient la laine et la couleur. Elles devinrent aussi rapidement les deux principales sources de leurs préoccupations.

### Mélanger les laines

Les bérets, produits de luxe, étaient au départ fabriqués exclusivement de laines espagnoles. Laines renommées, elles étaient alors les plus prisées de grandes manufactures de draps fins européens, qui se faisaient une concurrence sans merci pour pouvoir mettre dans leurs métiers cette précieuse matière première, source de toute beauté. Vincenzo, comme souvent, devenait emphatique lorsqu'il évoquait cette *bellissima grazia di Iddio*<sup>33</sup>, qui laissait toujours voir sa bonté intrinsèque même lorsqu'elle était travaillée par des mains peu expertes.

Toutes les laines espagnoles ne se valaient cependant pas: celles de Valence, par exemple, étaient considérées inférieures à celles de Castille. La laine d'agneau coûtait moins que la *matriciana*. Il existait une gradation complexe de toutes ces laines que nous trouvons dans nos lettres simplement notée R.F.S.A., nos marchands sachant précisément quelles qualités signifiaient ces sigles. Pour pouvoir fabriquer de beaux bérets, ils étaient prêts à payer fort cher. Il semblait à Vincenzo que c'était l'unique voie pour arriver à imiter Tunis et Orléans, qui, bien entendu, utilisaient exclusivement les laines espagnoles. Le Bey de Tunis défendait sévèrement à ses fabricants d'employer toute autre laine et en particulier interdisait l'usage de la laine marocaine,

---

<sup>33</sup> Vincenzo, 8/11/1799

pourtant de bonne qualité et beaucoup plus facilement accessibles aux fabriques tunisiennes. La voie royale de la fabrique passait donc par la laine d'Espagne.

Hélas, Vincenzo dut se résigner assez vite: l'augmentation des prix à la fin du siècle, sous le coup des désordres commerciaux provoqués par la Révolution française, l'obligea à faire taire ses prétentions et à se tourner vers d'autres sources d'approvisionnement.

La bonté des laines d'Espagne venait, entre autre, de la race de ses moutons, les fameux merinis qui produisaient cette toison si convoitée. On avait donc tenté d'élever ailleurs cette race bénéfique. En Italie, l'Etat romain possédait les troupeaux les plus renommés de bâtards espagnols. C'est vers eux que l'on se tournait quand les laines d'Espagne devenaient inabordables; mais qu'un espoir de baisse des prix s'allume et "*i romani si potranno tenerle sue bastarde*"<sup>34</sup>. En attendant des temps meilleurs, il fallait se contenter de ce substitut. Les laines romaines se subdivisaient elles-mêmes en un grand nombre de qualité. Les "romaines", appellation générique, se rangeaient en grandes catégories: *vissane* (*sopra* et *sotto vissane*), *casciane*, *morette*, en raison de qualité décroissante. Les plus prisées étaient celles de Santo Spirito.

Il fallait désormais mélanger toutes ces laines. Dans quelles proportions? C'était tout l'art du fabricant, qui devait à la fois calculer les coûts, et contrôler la qualité. Les proportions variaient par conséquent souvent, en fonction des prix, en fonction des produits fabriqués. Au départ, on choisit de mettre à équité l'espagnole et la romaine, puis il fallut se contenter d'un tiers de laine de véritables mérinis et de deux tiers de bâtards romains<sup>35</sup>. La qualité était en jeu, le risque était grand de se rapprocher de ces petits fabricants de bérets ordinaires qui se contentaient des laines les plus médiocres et que Vincenzo méprisait. Nécessité fit loi: nos fabricants commencèrent à examiner toutes sortes de laines.

Les risques s'accroissaient car les qualités devenaient incertaines: il fallait tester à chaque fois les balles, et estimer d'après ces essais si elles pouvaient ou non convenir à la fabrication. Les laines de la Pouille équivalaient aux laines romaines; si l'on en trouve rarement la mention, c'est qu'elles étaient confondues dans le grand ensemble des "romaines". On achetait également des laines de Suse, pour convenir souvent qu'il s'agissait d'une "*robaccia, imbarazzata*"<sup>36</sup>. Les laines de Piémont et de Lombardie ne commencèrent à

---

<sup>34</sup> Lazzero, 4/10/1816

<sup>35</sup> Vincenzo, 25/11/1799

<sup>36</sup> 30/10/1816

arriver qu'après 1815, appréciées comme étant de bonne race merini, elles arrivaient relativement peu à cause des droits de douanes qui rendaient leur prix excessif. Les laines de Barbarie surtout étaient en grand nombre, mais de qualité fort inégale: celles d'Algérie par exemple contenaient souvent une grande part de corps grossiers et bien peu de qualité fine; au contraire, les laines marocaines étaient beaucoup plus estimées. Pour s'en convaincre disait Lazzero à son père qu'il suffisait de *leggere il Savary nell'articolo lane, si vede che dall'Affrica tirarono le pecore ed i maschi per portare quella bella razza che oggi esiste in Spagna*<sup>37</sup>

Voici qui justifiait pleinement l'utilisation que l'on pouvait en faire dans la fabrication des bérets. De nouveau, on essayait les mélanges: le premier corps de la laine marocaine pouvait par exemple être ajouté à 2/3 de laine espagnole pour obtenir des bérets surfins, le second corps était utilisé à part égale avec la laine agneline espagnole pour fabriquer des bérets fins, quant au troisième corps, il servait pour obtenir du stame pour lequel la laine du Maroc était particulièrement adaptée.

C'était donc au gré des arrivages et des essais que l'on décidait du mélange des laines. Parfois, l'occasion faisait l'invention. Ayant acheté une partie de véritable poil de vigogne, Vincenzo décida de tenter de la mêler à la laine d'Espagne: une idée qui rapporta; les bérets ainsi fabriqués furent "*una meraviglia*"; exultant pour une fois de joie, Vincenzo pouvait affirmer qu'ils dépassaient même Tunis et Orléans<sup>38</sup>. Bonheur éphémère car le poil de vigogne se présentait rarement à des prix accessibles. Il fallait donc continuer de mélanger les laines...

Certaines étaient estimées absolument impropres à la fabrication: une grande partie des laines de Barbarie, les laines turques, et surtout les laines "*nostrali*" de Sienne et de la Maremma: jugées encore très ordinaires, les efforts faits pour les améliorer n'avaient porté que peu de fruits: Gaetano, devenu expert en la matière, constatait en 1818 que: *le razze di lane spagnole in Maremma poco anno fatto di progressi. Non vi è che Bolgari della tenuta Gherardesca che vi ha un bel gregge merini*<sup>39</sup>; *giunsi fino alle vicinanze di Siena, raccontait-il, osservai se avevano progredito le razze merini che mi avevano detto esservi, ma niente di bono trovai e vedo che vi è molta differenza da quello che si dice al fatto in sostanza.*<sup>40</sup>

<sup>37</sup> Lazzero, 20/11/1816

<sup>38</sup> Vincenzo, 23/12/1816

<sup>39</sup> Gaetano, 27/5/1818

<sup>40</sup> Gaetano, 1/7/1818

Pas question par conséquent d'avilir les bérets avec cette laine de trop basse qualité, tout juste bonne à fabriquer les draps de qualité commune des *impannatori* de Prato. La même laine ne servait donc pas indifféremment pour les bérets ou pour les draps, les marchés d'approvisionnement étaient différents. Une certaine complémentarité pouvait néanmoins exister entre les deux productions, nous l'avons dit.

Pourquoi mélangeait-on les laines? A cause de la conjoncture des prix de la matière première. Qu'est ce qui déterminait les termes du mélange? Les prix et les occasions. L'incertitude ne tenait pas à une mauvaise connaissance ou à un difficile apprentissage de la fabrique, mais bien plutôt à une dépendance extrême vis à vis d'un marché d'approvisionnement dont le contrôle échappait totalement à nos marchands, nous y reviendrons. Et si les fabricants de Sedan, par exemple, pouvaient se permettre de vendre plus cher leurs prestigieux draps lors de l'augmentation des laines, les bérets de Mazzoni changeaient eux de composition. Des bérets de Livourne trop chers n'intéressaient personne, autant valait alors se fournir à Tunis dont le nom n'avait besoin d'aucune confirmation.

Un type de contrainte similaire s'exerçait dans un domaine où nos apprentis bérétistes semblaient balbutier en permanence: la teinture.

### Faire naître la couleur

Une obsession assaillit constamment Vincenzo: trouver le juste moyen de teindre les bérets et ne plus en varier: *sarebbe pure una gran bella e bona cosa di potere trovare di fissare un metodo per il colore mentre si vede un continuo variamento in ciascheduno bagno e che poi in fondo si fa una continua mascherata di berretti nei pacchetti.*<sup>41</sup> Répétant comme souvent les mots de son père, Lazzero ajoutait en réponse: *...ma come si fa, si vede che la Fortuna non ci vole assistere.*<sup>42</sup>

Nous sommes en 1810, depuis plus de vingt cinq ans, la fabrique Mazzoni et Pacchiani vendaient ses bérets et pourtant nos fabricants semblaient toujours incertains de la marche à suivre. Leurs pas chancelaient en effet bien souvent, aucune trace préétablie n'existait et le sentier de la couleur semblait être constitué de voies de traverses, de fausses routes et d'errements perpétuels. La correspondance en porte témoignage: inlassablement, on annonçait une nouvelle tentative, on expliquait un nouveau procédé, on raisonnait sur les

---

<sup>41</sup> Vincenzo, 12/1/1810

<sup>42</sup> Lazzero, 15/1/1810



prix des teintures et les résultats des différents essais. Essais en petit, en grand, teinture d'un béret, de dix, de cent, la vie de nos fabricants semblait se remplir parfois de cette obsession des couleurs. Étaient-ils si peu expérimentés pour affronter cette entreprise? La Fortune qu'ils invoquaient était-elle seule capable de les assister? Différents facteurs jouaient pour parsemer chaque bain de nouvelles difficultés. Tout d'abord, comme pour les laines, le prix des drogues pouvait varier considérablement, obligeant à l'abandon d'un procédé devenu excessivement onéreux. La teinture, rappelons-nous, était en effet le second poste de dépense de la fabrication. Les coûts évoluaient considérablement selon les temps et les procédés: les chiffres glanés au fil des lettres sont extrêmement divers: un peu plus d'une lire pour les couleurs les plus économiques, jusqu'à sept lires et parfois plus pour les couleurs surfines quand le prix des drogues augmentait vertigineusement.

Une opération en tous cas ne pouvait être évitée: celle du passage des bérets à l'alun préalablement à la teinture. Destinée à améliorer la prise de la couleur, cette opération était indispensable à la réalisation du grand oeuvre de la teinture: une couleur brillante, ayant de l'esprit et de l'unité. Les bérets étaient donc immergés dans un bain d'alun que l'on chauffait progressivement. Un seul bain en général suffisait quoique l'on puisse répéter l'alunage une seconde fois. Les bérets étaient ensuite soigneusement lavés, un rinçage insuffisant pouvait mettre en péril la teinture. Tout avait son importance, y compris la qualité de l'eau, et nos fabricants s'en aperçurent.

Une fois secs, les bérets pouvaient être teints. Premier choix, fondamental, celui des drogues à employer. Aux premiers temps de la fabrique, tout semblait simple: la cochenille était relativement bon marché. Les premiers bérets furent donc teints dans un unique bain de cochenille. La hausse des prix ruina cette simplicité initiale; en 1799, Vincenzo constatait que la couleur d'antan coûterait désormais plus de cinq lires et ne pouvait donc plus se faire<sup>43</sup>. De nouveau, nos fabricants étaient entraînés sur la voie périlleuse des substituts et des mélanges.

Il fallait avant tout essayer. Les Pacchiani étaient les maîtres d'oeuvre de cette symphonie des couleurs. Ils s'avançaient cependant sur un terrain relativement nouveau pour eux. Les couleurs en usage pour les draps de Prato étaient différentes et, bien qu'experts en teinture, on peut concevoir leur incertitude en matière de nouvelles drogues.

---

<sup>43</sup> Vincenzo, 25/11/1799

Une des alternatives à la cochenille était l'écarlate (*grana*). La couleur qu'elle donnait était réputée, solide; l'odeur caractéristique était un signe de qualité<sup>44</sup>. Nos fabricants se persuadèrent que c'était là le procédé employé à Tunis. Malheureusement, la *grana* pouvait avoir au moins deux inconvénients majeurs: d'une part donner une couleur trop jaune à laquelle il fallait remédier en y ajoutant d'autres produits<sup>45</sup>, d'autre part devenir elle-même trop couteuse: *se la grana non fosse cosi cara meglio sarebbe di tingere di solo grana con metterne a sufficienza*.<sup>46</sup>

Quelles autres solutions? La plus noble consistait à jouer sur le prix respectif de la cochenille et de la *grana* et à les mélanger en proportions variables suivant leur prix. Ces mélanges pouvaient servir à la qualité des couleurs: la cochenille remédiait à la couleur trop jaune de la *grana*<sup>47</sup> et celle-ci conférait une odeur attrayante à un bain de cochenille. On obtenait ainsi une belle couleur riche, adaptée aux bérets fins et surfins. Dès que les prix le permettaient, nos fabricants revenaient à cette solution, essayant à chaque fois une nouvelle proportion, en fonction des coûts et des résultats.

Pendant longtemps, ces deux drogues furent rares et chères. Il fallait essayer d'autres produits. La garance (*robbia*) fut la troisième grande composante des teintures de la fabrique. Elle devint un élément presque constant des nombreuses tentatives de mélanges qu'effectuaient les Pacchiani. Ils l'utilisaient parfois en petite quantité: ayant teint un premier bain avec de la cochenille, ils mélangeaient dans le second *grana* et garance. La couleur était belle, riche, ne comprenant elle aussi que de nobles ingrédients.<sup>48</sup> Bien plus souvent la garance servait dans des mélanges où les drogues étaient de moindre qualité. La pénurie avait en effet apporté dans les bains de teinture des produits de bien piètre réputation: bois de Brésil, fernambuch devinrent les composants essentiels des couleurs "fausses", tapes à l'oeil mais peu résistantes aux temps et aux intempéries. Utilisés seuls, le bois de Brésil ou le fernambuch produisaient des couleurs absolument "fausses" mais très bon marché. On les utilisait massivement pour les bérets ordinaires; le prix de la teinture dépassait alors de peu la lire: la voie de l'économie remplaçait la voie de l'honneur.

---

<sup>44</sup> Lazzero, 27/8/1813

<sup>45</sup> Lazzero, 26/6/1814

<sup>46</sup> Lazzero, 22/2/1815

<sup>47</sup> Lazzero, 26/6/1815 ?

<sup>48</sup> Lazzero, 24/1/1810

Les Mazzoni-Pacchiani tentèrent, pour les bérets fins notamment, de concevoir une solution hybride, sorte d'honneur dans l'économie, qui leur causa surtout bien des soucis. Les couleurs étaient ainsi "demi-fausses", composées par exemple de *grana*, garance et fernambuch, ou, plus souvent, de garance et bois de Brésil<sup>49</sup>. La garance, du reste, pouvait être recueillie sur place; on tentait de moudre la plante fraîche, cueillie, si les besoins devenaient urgents, hors saison<sup>50</sup>; elle était alors mélangée à du bois de Brésil et dans un second bain à une quantité infime de *grana*<sup>51</sup>. Le nombre des combinaisons devenait infini, les dosages variaient sans cesse. Aucune solution n'était véritablement satisfaisante.

On essayait de glaner partout des informations pour percer les secrets des autres fabriques, notamment des concurrents directs. A chaque fois, l'espoir s'allumait: *è stato da noi un tintore lucchese che è stato quindici anni in Lione in Francia e vi ha esercitato il mestiere di tintore, si di lana, seta, filo di lino e cotone, ha insegnato a Burlamacchi la maniera di tingere i berretti di solo verzino, non gli raguaglia che crazie 10 la libbra allora che prima con la grana gli costava £ 2 1/3 la libbra.*<sup>52</sup> L'enthousiasme s'évanouissait souvent aussi rapidement qu'il était apparu, comme dans ce cas où le teinturier *fa la prova e non viene niente di bono.*<sup>53</sup> Le bois de Brésil en effet faisait bien mauvaise figure; si la fabrique l'utilisa un temps massivement, les couleurs furent tellement décriées que l'on évita par la suite de l'employer par peur du discrédit<sup>54</sup>.

*Ma come si impiccia con la carestia delle droghe s'esclamait désespéré* Vincenzo<sup>55</sup>. De nombreux remèdes furent envisagés, y compris de racheter aux teinturiers en soie de Florence leurs bains de cramoisi pour y teindre les bérets, en y ajoutant éventuellement un peu de garance dans un second bain<sup>56</sup>. De la fin du siècle jusqu'à la Restauration les drogues furent rares et chères. Les perturbations du commerce se ressentirent dans les bains de teinture; la pénurie s'était installée durablement pour les couleurs. Après 1815, on put revenir aux vieilles solutions de la cochenille et de la *grana*.

<sup>49</sup> Lazzero, 28/6/1814

<sup>50</sup> Lazzero, 27/1/1810; Vincenzo, 5/4/1810

<sup>51</sup> Lazzero, 27/1/1810

<sup>52</sup> Vincenzo, 5/4/1816

<sup>53</sup> idem

<sup>54</sup> Lazzero, 5/5/1819

<sup>55</sup> Vincenzo, 16/7/1810

<sup>56</sup> Vincenzo, 1/2/1811

Un produit souleva de nouveau les enthousiasmes de nos fabricants: la Laque. Elle arriva dans les bains de teinture des bérets de Mazzoni vers 1815-1816. Des marchands anglais vendaient ce produit: *Gaetano dice che l'Inglese che la vende (la lacca) ha ancora il metodo per usarla in inglese, vi prego di farlo tradurre e di mandarlo.*<sup>57</sup>

On essaya la laque avec espoir, il fut couronné de succès: seule, elle donnait une belle couleur stable<sup>58</sup>; elle pouvait également être utilisée avec la garance pour les bérets ordinaires<sup>59</sup>, ou mélangée avec un peu de *grana* pour les bérets fins<sup>60</sup>. De nouveau naissait l'espoir d'avoir trouvé le secret de la couleur de Tunis: *chi sa se in Tunis non tinghono tutti i berretti con una porzione di lacca, perchè vediamo quanto più si mantengono lucenti i berretti di Tunis dei nostri ancorchè tinti con grana e cocciniglia*<sup>61</sup>.

La découverte de la laque semblait décisive. La couleur que l'on obtenait était *da farsi onore*, possédant toute les qualités requises, *profonda unitezza, bello spirito e lucentezza*<sup>62</sup>; on pouvait chanter victoire: *io mi rallegro tanto..che finalmente siete giunti a fare il colore che tanto desiderate e al quale tutti sempre abbiamo aspirato, in verità nulla di più bello si può vedere e il vostro signore padre si è immortalato, e vi desidero ogni prosperità per il bene vostro, de miei parenti e de poveri lavoranti.*<sup>63</sup> Quatre mois plus tard, l'enthousiasme était retombé: *siamo ancora molto indietro dei berretti di Tunis per il colore*<sup>64</sup>. La déception était à chaque fois à la mesure de l'espoir suscité par les nouvelles tentatives.

Durant toutes ces années, à côté du mélange des drogues, on avait également tenté de multiplier les améliorations du processus de teinture. Les bains s'étaient multipliés: unique au début de la fabrication, ils arrivèrent jusqu'à quatre lors de certaines tentatives. C'est vers 1800 que l'on se rendit compte des avantages de la multiplication des temps de teinture<sup>65</sup>. En effet, le bain unique contraignait à le faire bouillir, la couleur devenait alors parfois peu pénétrante; surtout, certaines drogues ne pouvaient subir une trop forte

---

57 Vincenzo Pacchiani, 24/7/1819

58 Vincenzo 8/4/1816

59 Vincenzo, 15/4/1816

60 Vincenzo, 29/4/1816

61 Lazzero, 29/4/1816

62 Lazzero, 17/5/1816

63 Giuseppe Pacchiani, 19/6/1816

64 Vincenzo, 7/10/1816

65 Vincenzo, 9/3/1800

chaleur, notamment le *verzino* que l'on commençait à employer massivement<sup>66</sup>.

On améliora aussi l'*alluminatura* des bérets: alors qu'un bain d'alun servait initialement deux ou trois fois, on ne l'utilisa plus qu'une seule fois, pour que son action fut plus efficace. Parfois même, on multiplia les bains d'alun. On remplaça le son, que l'on mêlait à l'alun, et qui fermentait en été, tâchant les bérets, par du tartre que toutes les bonnes teintureries utilisaient depuis longtemps<sup>67</sup>. Après le passage à l'alun, on prit l'habitude de relever les poils de la laine afin que la couleur puisse prendre plus facilement dans le coeur du tissu ou de la maille.

Enfin, on chercha à améliorer les chaudières. En 1819, Lazzero écrivait à son frère Gaetano: *oggi è restata ultimata la bella caldaia di stagno, vi vorrà ancora tutto domani per ripulire le saldature e renderla all'occhio..ho fatto di tutto per rendersi esatto questo lavoro che vi fa onore per l'invenzione, la forma è bellissima ed è l'unica di buona forma per fare bene alla tintura berretti per che bene ci devono rigirare*<sup>68</sup>.

Nous sommes ainsi arrivés en 1819; Vincenzo mourait l'année suivante. Depuis plus de trente cinq ans la fabrique Mazzoni-Pacchiani vendait des bérets. Pourtant, comme le prophétisait Vincenzo Pacchiani en 1800, pendant tout ce temps, ils ne cessèrent jamais d'apprendre: d'apprendre leur métier? Les techniques étaient-elles si incertaines? Qu'étaient ces fabricants qui ne possédaient toujours pas au bout de trente ans le juste moyen de teindre? Quels teinturiers étaient les Pacchiani qui semblaient si incertains de leur travail?

Plus qu'une preuve d'incompétence, le problème jamais résolu de la teinture était symptomatique des nouveautés introduites par la manufacture des bérets: il ne s'agissait plus de teindre des draps ordinaires, mais de beaux bérets rouges; les ateliers de Prato n'étaient pas accoutumés à ce travail; il fallait donc chercher, innover. Les Pacchiani le firent d'abord avec réticence, tâtonnant et errant sans cesse, n'ayant pas l'expérience du bel ouvrage. D'autant qu'il fallait oeuvrer dans des conditions de dépendance extrême vis à vis d'un marché des drogues et des matières premières alors fort bouleversé et capricieux; là encore, l'absence de préalable était un handicap. On s'adaptait, essayant au gré du marché et de l'inspiration, de nouvelles solutions *girando(si) di molto il capo*<sup>69</sup>.

<sup>66</sup> Lazzero, 10/1/1810

<sup>67</sup> Lazzero, 23/1/1818

<sup>68</sup> LP?, 22/2/1819

<sup>69</sup> Vincenzo, 12/11/1810

Malgré toutes ces attentions, les bérets étaient loins d'être parfaits... Les Mazzoni s'en irritaient.

## 2 DES PROBLÈMES CONSTANTS

### LES MULTIPLES DÉFECTUOSITÉS DU PRODUIT

La correspondance porte trace des désagréments constants qu'éprouvaient les Mazzoni en regardant les arrivages de bérets en provenance de Prato. Rarement satisfaits, ils ne parvenaient décidément pas à voir dans cette production la qualité qui ferait leur gloire et leur fortune. Leur courrier à Prato se remplissait alors de reproches et d'appréciations en général négatives sur la qualité du produit, d'admonestations à mieux faire.

### D'innombrables défauts

Premier motif de constante insatisfaction: la couleur. Si la préparation des bains tinctoriaux causait à Prato un continuel casse-tête, nous venons de le voir, le résultat à Livourne de ces perpétuels essais faisait bien mauvais effet. Au lieu d'être uni, riche, luisant, ayant de l'esprit, le rouge des bérets avait tous les défauts d'une mauvaise couleur: *il colore scarseggia*<sup>70</sup>, *è smorto e poco unito*<sup>71</sup>, *il colore è bigarrè*<sup>72</sup>, *poco penetrato*<sup>73</sup>, *i berretti biancheggiano*<sup>74</sup>, *vengono vergature nel colore*<sup>75</sup>.

Les lettres se transformaient en véritables litanies des défauts de la manufacture; les Mazzoni notaient à chaque missive le détail de toutes ces imperfections qui causaient un grand dommage à la réputation de la fabrique; Agacés, ils enjoignaient à la maison de Prato de changer de suite le système qui produisait de si piètres résultats. Aussitôt, on variait les bains. Si parfois la couleur donnait plus dans l'oeil, sa résistance était en général de bien courte durée. Nos fabricants le savaient parfaitement: à chaque nouvelle tentative, ils éprouvaient à l'aide du citron la solidité de la teinture: une couleur "fausse", destinée à un court destin, virait immédiatement, une bonne couleur, au contraire, ne variait pas. L'épreuve était redoutable et peu des essais des Mazzoni était concluants. Ainsi ils voyaient se promener à Livourne le triste résultat de cette mauvaise fabrication: *un berretto dei soprafini che sono solo*

---

<sup>70</sup> Vincenzo, 15/11/1799

<sup>71</sup> Vincenzo, 8/7/1808

<sup>72</sup> Lazzero, 15/4/1810

<sup>73</sup> Lazzero, 3/1/1810

<sup>74</sup> Lazzero, 8/2/1814

<sup>75</sup> Vincenzo, 15/4/1810

otto giorni che vendei ad un mercante di Patrasso ed il colore ha perso tutta la sua lucentezza e gl'è doventato vinato e sudicio.<sup>76</sup>

L'honneur du fabricant était mis à rude épreuve quand par hasard revenaient des acheteurs: *mi hanno fatto vedere i berretti che avevano in capo di nostro fabbrica..che li sono doventati color d'Esca.*<sup>77</sup>

Il n'en fallait pas tant pour déclencher l'ire de Vincenzo et faire redoubler les essais à Prato.

Les défauts de la fabrique ne s'arrêtaient cependant pas à la couleur. Le mélange des laines étaient parfois peu heureux, le feutre des bérets devenait alors trop fin, on sentait au toucher que les matières employées n'étaient pas de première qualité: *fanno a prenderli in mano una triste figura*<sup>78</sup>; des douzaines de bérets pouvaient être gâchées par le mélange inopportun de deux laines, comme c'étaient la cas de ces bérets *dal modello sciupato atteso le due qualità di lane impiegate, che una per il ripieno e l'altra per l'ordito.*<sup>79</sup>

Les modèles surtout n'étaient pas respectés: bérets trop petits, trop grands se succédaient dans les arrivages de Prato. Tricotés ou tissés, les bérets ne correspondaient que rarement à la taille désirée; la maille ou la toile ne suivaient pas les dimensions imposées: *i berretti tagliati e cuciti son venuti un pò grandocci, credo che ciò sia derivato perchè il taglio della tela che si è fatto per i detti berretti è stato in telaio battuto forte e si che nel tagliare i berretti in questo taglio le tele me ne sono venute di molto delle strette alla tavola, perchè la tela era assai desunita.*<sup>80</sup> Quelques mois plus tard, on constatait le défaut inverse: *nei berretti tessuti vi è una gran quantità di piccoletti*<sup>81</sup>; au contraire de l'année précédente où *le tele ripiene di lana agnellina produceva dei modelli troppo grandi.*<sup>82</sup>

Pour les bérets tricotés, le problème était encore plus tragique: aucun remède n'existait à un tricot trop étroit, il fallait détricoter et refaire. Or des centaines de bérets arrivaient de telle sorte que *sodati tornano più piccoli che tazze da caffè*, n'étant bon à rien, pas même à fournir les modèles "piccolissimi" pour grecs. Le pourcentage de perte s'élevait ainsi considérablement.

---

<sup>76</sup> Lazzero, 8/2/1815

<sup>77</sup> Lazzero, 16/6/1815

<sup>78</sup> Vincenzo, 8/7/1808

<sup>79</sup>

<sup>80</sup> Vincenzo, 12/11/1810

<sup>81</sup> ?

<sup>82</sup> Vincenzo, 21/5/1810

Il s'élevait d'autant plus que les malheurs de la fabrique se poursuivaient dans les opérations de finition. Le foulage était trop souvent défectueux: le plus souvent insuffisant, il devenait parfois excessif. On voyait en tous cas les bérets qui *tornano dalla gualchiera spuntati e molto guastati nel orlo*.<sup>83</sup>

La tonte elle même laissait à désirer: lainage insuffisant, coupe trop rapidement effectuée, provoquaient des défauts de couleurs et contribuaient à faire du béret "*una trippa*".

En somme, Vincenzo arrivait parfois à la triste conclusion qu'ils avaient *proprio deteriorato questa manifattura in tutto, modello più piccolo, pesta d'impasto, colore infame*<sup>84</sup>. Gaetano parlait lui aussi de *berretti di numero falso, diffettuosi nel loro colore e in altre parti della manifattura*<sup>85</sup>. Lazzero poursuivait l'année suivante en insistant sur *il colore bigarrè, il lanaggio aspro*. Les bérets ne faisaient donc *niente buona figura*. L'honneur était loin: *è per noi una grande vergogna e rossore che mi da gran pena al core*.<sup>86</sup>

En effet, les bérets ainsi mal travaillés n'étaient pas pour autant écartés de la vente. On tentait d'abord de pourvoir aux défauts au fur et à mesure qu'ils se présentaient. Si l'on faisait somme toute rarement refaire le tricot aux femmes, on essayait par contre d'user d'artifices pour remettre à un juste modèle les bérets trop étroits: revenus humides de la foulonnerie, on les forçait sur les formes, espérant ainsi les agrandir quelque peu. Au fond, c'était ce que l'on pratiquait depuis longtemps sur tous les séchoirs de draps européens. L'hiver, l'opération était laborieuse: *il tempo umido fa sì che si ritraggono subito, nel estate questa vera ladroneria si copre meglio perchè il berretto asciuga e risecca sopra la forma*.<sup>87</sup>

On pouvait alors espérer faire bon effet auprès d'un acheteur peu regardant. Mais cette pratique n'était peut-être pas sans rapport avec la réputation des bérets de Livourne qui, disait-on, *appena sentono il sudore si stringono*<sup>88</sup>. Et l'on peut imaginer le désappointement du marin qui voyait soudain, après l'effort ou la brise, son beau béret perdre sa couleur et devenir trop étroit pour sa tête...

---

<sup>83</sup> Pacchiani, 3/11/1792

<sup>84</sup> Vincenzo, 14/9/1810

<sup>85</sup> Gaetano, 6/8/1810

<sup>86</sup> Vincenzo, 14/9/1810

<sup>87</sup> Vincenzo, 14/2/1800

<sup>88</sup> Lazzero, 18/1/1810



Pour remédier à une couleur insuffisante ou désunie, on retouchait au carmin les bérets, tentant ainsi de combler les trous de couleur. Vincenzo en indiqua à plusieurs reprises la "recette": *si prende dal droghiere del carmincio e si mette in un piattellino così in polvere di poi si piglia un pennellino di cui si stufia la punta leggermente in un pocho di olio e poi nella polvere così si tocca d'accio o paglia che è sopra il berretto e vedrete che sta molto bene.*<sup>89</sup> La résistance au temps de ce substitut n'était bien sûr en aucun cas garantie. A tous moments les bérets étaient recousus, retouchés, retravaillés pour palier les multiples défauts de la fabrication.

Malgré tous ces subterfuges plus ou moins honnêtes, il arrivait des caisses de bérets décidément peu présentables. Qu'en faisait-on? Écoutons de nouveau Vincenzo parler de ce *bagno di berretti comuni che Geppino vi spedì i quali sono di colore guasto*. On avait d'abord tenté d'y remédier *dietro al sudetto bagno di colore guasto, vi fecero diverse operazioni per vedere di remediare il colore ma tutte inutili*. Dès lors, il ne restait plus qu'à tromper véritablement l'acheteur: *vedete di metterne 10 per cassa per così vedere di smaltirgli*<sup>90</sup>. Les caisses de bérets devenaient parfois de véritables illustrations des défauts de la fabrique. Ainsi, dans la même missive, Vincenzo ordonnait: *il simile farete di quei berretti piccoli che ora avrete..mentre son quei che riuscirno di modello sciupato atteso le due qualità di lane impiegate..e dunque procurate di metterne di detti 2 o 3 per cassa, e non più, che così daremo fine ancora a questi*<sup>91</sup>. La *continua mascherata di berretti nei pachetti*<sup>92</sup> n'étaient donc pas une image rhétorique: *noi si è venduto da parecchi mesi i berretti n° 1 per n°2 e certamente si è ingannato i compratori*<sup>93</sup>.

Les Mazzoni "oubliaient" ainsi leur honneur, "contraints" par les dures lois de la nécessité: *le circostanze l'hanno imposto*<sup>94</sup>. Les "chancres" de la fabrique, comme les Mazzoni appelaient les bérets défectueux, étaient en effet nombreux et devaient absolument être écoulés: peu de chance qu'ils n'encombrent les dépôts des Mazzoni-Pacchiani; plus sûrement, ils s'entassaient dans les boutiques de leurs acheteurs levantins. A aucun moment, nos fabricants ne songeaient à préserver leur honneur au détriment de leur capital. Il fallait vendre, à bas prix, en trichant et trompant, mais vendre.

---

<sup>89</sup> Vincenzo, 2/9/1799

<sup>90</sup> Vincenzo, 10/1/1810

<sup>91</sup> idem

<sup>92</sup> Vincenzo, 12/1/1810

<sup>93</sup> Gaetano, 6/8/1810

<sup>94</sup> idem

Néanmoins, conscients de tous ces subterfuges, les Mazzoni en connaissaient les *conseguenze funeste per il credito della fabbrica*, et ne remettaient pas en doute les *giusti rimproveri*<sup>95</sup> qu'ils essayaient de leurs acheteurs. Aussi, tout en essayant d'écouler le mal désormais fabriqué, ils tentaient régulièrement de porter remède à une production si défectueuse. Les Mazzoni, de Livourne, écrivaient donc aux Pacchiani pour leur signaler les défauts de la manufacture et les enjoindre de veiller à la bonne exécution du travail. ils recevaient en retour des assurances de vigilance: *se ci sono berretti difettosi non lo prendete in sinistro mentre si fa tutto perchè resti evitato*.<sup>96</sup>

Néanmoins, les bérets continuaient d'arriver parés de tous les défauts. D'un tempérament fougueux, volontiers enthousiaste ou catastrophiste, ne reconnaissant pas les raisons de la médiocrité, Mazzoni se sentait blessé dans son orgueil pour chaque béret imparfait. Lassé des admonestations sans effets, il décida d'aller lui-même à Prato. Nous sommes en 1799. Depuis deux ans, la laine d'Espagne était devenue chère, les drogues également, il fallait mélanger, les bérets se dégradèrent à chaque arrivage. Aller à Prato, cela signifiait constater par soi-même d'où venaient les défauts de la fabrique, c'était se mêler aux affaires de production: jusque là, Mazzoni avait laissé carte blanche aux Pacchiani. Une fois décidées les grandes étapes de la nouvelle fabrication, les rôles avaient été divisés: d'un côté la production, de l'autre le commerce, chacun étant spécialiste en son domaine. Après 1799 ce schéma serait bouleversé: ce que vit Vincenzo à Prato le persuada qu'il devait y rester pour que subsiste la fabrique et en soient corrigées les imperfections. D'autres que lui en étaient convaincus: *è stata la Provvidenza che suo consorte sia venuto a dimorare a Prato questo poco di tempo*, écrivait à Giuseppa Mazzoni un ami de la famille. *Inoltra maniera se non vedeva le cose da se sarebbe stata una rovina e tutti i galantuomini che sono stati intesi di questi affari non dicono altro che Mazzoni a ragione*. Et, ajoutait-il, situant le noeud du problème, *a volere ridurre questa gente (i Pacchiani) a lavorare bene bisognerebbe rivoltare il mondo*<sup>97</sup>.

Les Pacchiani travaillaient-ils donc si mal?

#### LES DIVERGENCES MANUFACTURIÈRES

La correspondance se fait sur ce point partielle et partiale. Partielle parce que nous ne connaissons que des bribes des discussions et des problèmes,

---

<sup>95</sup> Gaetano, 6/8/1810

<sup>96</sup> Pacchiani, 10/11/1792

<sup>97</sup> Zannoni, 15/11/1799

partiale surtout car seul apparaît le point de vue de Mazzoni, en général emporté et implacable.

### De la bonté du travail

Il eut visiblement matière à s'emporter. Ce que lui révélèrent les bains de teinture de l'atelier des Pacchiani déclencha sa colère. Il pensait avoir affaire à des spécialistes, il découvrit des techniques incertaines, des pratiques de l'à-peu-près. Se promenant dans la teinturerie, il découvrit ce qui gâchait si souvent la couleur des bérets: *il colore lo guastava la sua caldaiaccia...nella caldaia dove tingano i berretti oggi...vi tinghono altre robe, e con vetrioli, e campeggio, e buccia di noce galle.*<sup>98</sup> Les drogues s'imprégnaient dans la chaudière se mélangeant aux nobles drogues de la couleur des bérets. Vincenzo tenait ainsi l'explication de la variation constante des couleurs. Il le redit le jour suivant, précisant les caractéristiques de la "caldaiaccia": les vasques de teinture n'étaient pas entièrement en cuivre, la partie supérieure étant constituée de briques, qui, poreuses, absorbaient un peu des différents bains que l'on y faisait.

En définitive, une grande partie du mal semblait venir d'une orientation du travail et des techniques visant d'abord à économiser. En effet, pourquoi les vasques étaient-elles "finies" en briques? Pour épargner le métal, encore cher. On jugeait vraisemblablement que les inconvénients éventuels ne valaient pas la dépense supplémentaire qu'aurait signifiée la construction de chaudières entièrement en cuivre. De même, les Pacchiani n'avaient pas estimé nécessaire de construire une vasque uniquement destinée à la teinture des bérets: elle était donc venue s'ajouter à la production préexistante, entraînant une utilisation intensive des implantations, en permettant ainsi une rentabilisation accrue. Encore une fois, le souci d'épargner était satisfait.

Il l'était de bien d'autres façons. Vincenzo, découvrant les défauts du travail de ses associés, se mit à la teinture. Qu'il possédât déjà cet art ou qu'il l'acquît alors, il sembla rapidement en mesure de faire ses propres essais. Prenant les choses en main, il prétendit dicter aux Pacchiani les dosages et le bon usage des drogues. Ceux-ci demeurèrent réticents à suivre ses conseils, trouvant sans doute que Mazzoni faisait un trop abondant usage de ces précieuses matières premières. Aussi réduisaient-ils les doses et modifiaient-ils

---

<sup>98</sup>Vincenzo, 8/3/1800

les composants, faisant échouer la teinture en grand quand les essais avaient été concluants.<sup>99</sup>

Le même souci d'économie dictait l'opposition des Pacchiani à la modification de certains procédés. C'était le cas du nombre de bains de teinture. Jusque là, suivant les procédés établis depuis des générations à Prato, ils avaient teints en une seule fois les bérets, comme l'étaient les draps. Lors de sa venue à Prato en 1799-1800, Mazzoni éprouva les bienfaits de la multiplication des bains: elle permettait non seulement de ne pas faire bouillir la teinture, ce qui était néfaste à certaines drogues, rappelons nous, mais également de faire prendre plus progressivement et plus profondément la couleur dans le tissu. Dés lors, Mazzoni voulut faire adopter ce nouveau procédé, cohérent avec la perfection de la manufacture. Les Pacchiani s'y opposèrent au nom de l'économie: teindre en trois c'était user plus de charbon de bois pour alimenter un feu continu, c'était aussi faire travailler plus les bras<sup>100</sup>. En 1810, le problème n'était toujours pas résolu, les arguments étaient les mêmes: *certo che per i Pacchiani questo metodo è molto laborioso e molto dispendioso...tingendo così bisogna che tutto il giorno abbino il fuoco alla caldaia e gli uomini sempre impiegati*<sup>101</sup>. Mais, pour Mazzoni, l'enjeu valait ce surplus de peine: *i nostri berretti tinti con il metodo dei tre tempi sono più belli assai degli altri*.<sup>102</sup>

D'un côté l'épargne, de l'autre la perfection. D'un côté l'usage, de l'autre l'innovation. Travaillant avec parcimonie, les Pacchiani teignaient également par habitude, et quoique ce ne fut pas l'habitude du bien faire, ils se refusaient à accepter les nouveautés tinctoriales qu'utilisait Vincenzo. Agacé, celui ci nous décrit leur réaction, dictée, non par la volonté de préserver la tradition ou les règles de l'art, mais par la peur de l'inconnu: *Non vogliono adottarsi a impiegare nel colore un ingrediente che io vi adoppro, perché anno paura della salute, e quando o tinto nessuno di loro si son accostati a me e neppure ardischono a odorare il berretto tinto*.<sup>103</sup>

Pour Mazzoni, ce n'était là qu'étroitesse d'esprit. les "spécialistes" de Prato se révélaient une *razzaccia di ignorantacci*<sup>104</sup> englués dans des pratiques défectueuses qu'ils se refusaient à modifier. Mazzoni ne pouvait que condamner: *gran ignoranza è quella di credere che non sia altro modo che*

---

<sup>99</sup>Vincenzo, 13/1/1800

<sup>100</sup> Vincenzo, 9/3/1800

<sup>101</sup> Vincenzo, 7/1/1810

<sup>102</sup> Vincenzo, 9/3/1800

<sup>103</sup> Vincenzo, 28/2/1800

<sup>104</sup> Vincenzo, 14/2/1800

*quello che uno abita, non è così, ed abbastanza abbiamo miglioni di confronti continui sotto gli occhi e questi confronti dovrebbero bastare a persuaderci.*<sup>105</sup> Rien ne pouvait justifier à ses yeux la perpétuation de techniques erronées et imparfaites. La confrontation avec les produits des autres centres, qu'il s'agisse de bérets ou de draps, devait porter à une dynamique d'amélioration continue. C'est ce qu'il essayait constamment de faire, se heurtant à la *classica ignoranza e presunzione falsa*<sup>106</sup> des Pacchiani. Ceux-ci avaient d'autres types de raisonnements et ils répondaient à Mazzoni: *perché Mazzoni fate questi confronti e perché vi appassionate tanto, lasciate correre, tanto la roba si vende.*<sup>107</sup>

Chacun des associés exprimait ainsi sa conception du travail et de la manufacture: les "raisons" des uns et des autres s'opposaient. Les Pacchiani étaient nourris de l'expérience textile de Prato; elle leur indiquait de fabriquer au plus bas prix possible des ouvrages de qualité médiocre, voire inférieure. Adaptée à son marché, cette tactique avait porté Prato aux premières places du textile toscan. Si les bérets les avaient entraîné à travailler la laine d'Espagne et à teindre de cochenille, ils n'avaient pas pour autant modifié leur mentalité d'économie dans la manufacture et leurs habitudes de travail. Pour Mazzoni au contraire, cette façon de travailler faisait honte au fabricant; l'honneur était en jeu: *vedete che razza di vergogna deve essere per questa razza di gente senza il minimo puntiglio di onore in testa, a solo andare con vedere di vendere il nero di fumo per cioccolata.*<sup>108</sup>

Mazzoni ne pouvait concevoir, au moins dans l'ordre du discours, une logique autre que celle de la perfection: il parlait donc le langage de l'honneur de la manufacture et du bel ouvrage; il s'emportait quand on lui répondait par l'imperfection d'un travail mal fait.

Les journées de fin de siècle furent particulièrement orageuses. Mazzoni, furieux, se déchainait contre ses associés:

*alli signori fratelli Pacchiani gli o fatto conoscere e rilevare a chiare note e con le due dozzine di berretti alla mano cosa anno fatto si per l'onore come per l'interesse e son tutti confusi e stramortiti quali più non si conoscono.*<sup>109</sup>

*sbigottiti son restati questi signori Pacchiani e mutoli e guardandosi in viso uno con l'altro e immobili e senza proferire una parola...dopo avere*

---

<sup>105</sup> Vincenzo, 16/12/1799

<sup>106</sup> Vincenzo, 4/11/1799

<sup>107</sup> Vincenzo 1/11/1799

<sup>108</sup> Vincenzo, 4/8/1810

<sup>109</sup> Vincenzo, 15/11/1799

*ascoltato tutte le mie verità tutti pieni di confusione e tutti convinti mi risponderno avete Mazzoni mille ragioni.*<sup>110</sup>

*Bien triste consolation à une très grande affliction: più di ogni altra (amarezza) mi afflige il pensiero di avere impiegata tanta bellissima grazia d'Iddio (la lana di Spagna) e questa lavorata con pessimo lavoro..e il tutto senza rimedio..è l'assassinamento di tante gran migliaia di dozzine di berretti negli avergli qui fatto lavorare così pessimamente*<sup>111</sup>; *assassiné par les mauvaises pratiques de Prato, tel se sentit Mazzoni, il le redit à plusieurs reprises: questa è una maniera d'assassinare tutti, assassinare i poveri perchè il lavoro non gli poli continuare, assassinare i capitali dei poveri compratori e assassinare chi è di mezzo e con il suo capitale e con i suoi continuati sudori.*<sup>112</sup>

Trahi dans ses espoirs et dans sa confiance, Mazzoni ne voyait qu'une unique solution: *io dunque dico a voi cara consorte che o stimato bene il determinare così a sciogliere bonamente questa nostra società, che così mi pare di trovare in me maggior quiete*<sup>113</sup>. Le thème devint dès lors récurrent: dissoudre la société, cesser la fabrication. On continua cependant, pour finir les laines, et *per non vedere a spasso tante di queste povere gente che lavorano.*<sup>114</sup> Néanmoins, les rapports changèrent; si Mazzoni reconnut avoir pêché, c'était de trop de confiance: *per la mia coglionaggine nel credere che io potevo fidare di chi si fidava di me e credevo, e o sempre creduto che più di quello che facevano non potevano fare e che così sempre mi cocevano e che a me sempre mi conveniva il crederlo per la troppa fiducia che io avevo, cosa in me veramente malissima fatta, oggi poi tutto è scoperto da me e tutto viene riscontrato.*<sup>115</sup>

Dès lors, il n'était plus question de laisser le champ libre aux Pacchiani. Vincenzo commença à les regarder d'un oeil critique, et à dresser un portrait sans complaisance de la famille: *quello che osservo in loro è quella bella disinvoltura nel sapere mostrarsi lieti, e più di ogni altro il signore Vincenzo che pare un semolino, e si pole chiamare senza altro pocho sciente ed a tutto trova dipiolta (?), il signore Giovacchino che è pieno di bonissima volontà..ma testa ne a pocha per vedere il fondo delle cose, e che di tutto e poi tutto si riportava, e riposava sopra alla scienza che credeva nel sig. Vincenzo*<sup>116</sup>.

---

110 Vincenzo, 1/11/1799

111 Vincenzo, 8/11/1799

112 Vincenzo, 14/2/1800

113 Vincenzo, 1/11/1799

114 Vincenzo, 4/11/1799

115 idem

116 Vincenzo, 26/11/1799

Giuseppe, fils de Giovacchino était le seul que Mazzoni considérait: *gran Geppino gran conoscimento per manifattura che a questo figliolo. il resto della famiglia non vale un zero*<sup>117</sup>; ce n'était pourtant pas là l'avis des siens: *suo padre ne suo zio non anno mai voluto (seguire i suoi consigli) e quasi che il sig. Giuseppe più volte ne a avuto a toccare delli schiaffi e vedete che maniera di perfezionare i lavori.*<sup>118</sup>

Néanmoins, l'admonestation de Mazzoni avait bouleversé la famille: *potete imaginare che confusione è entrata in questa famiglia, cosa sorprendente e vedono oggi che se avessero fatto lavorare bene cosa sarebbe stata*<sup>119</sup>. Le contre-coup de tant de remue-ménage fut la place sans cesse grandissante que ne cesserait d'occuper Giuseppe<sup>120</sup>.

Surtout, les Mazzoni seraient désormais constamment présents à Prato pour surveiller le travail et les Pacchiani. Vincenzo le dit clairement à ses fils: il faut qu'ils *sappino conoscere per di poi comandare*<sup>121</sup>. La famille se dédoublait durablement pour être en mesure de contrôler à tous moments le déroulement des opérations manufacturières: ainsi naissait la correspondance. Il n'était plus question de stricte division des tâches: Mazzoni "fabriquerait" les bérets avec les Pacchiani. Il fabriquerait, c'est à dire qu'il ferait lui-même ses raisonnements sur la production, modifiant, corrigeant la manufacture, multipliant les essais, prescrivant de nouvelles dispositions. Commander, c'était son rôle, celui que les Pacchiani avaient si mal tenu.

### De la juste direction des hommes

En effet, les reproches adressés aux Pacchiani ne concernaient pas uniquement la phase de la teinture qui leur était propre. C'était l'ensemble de la supervision du travail qui avait été défaillante. En accusation était *il loro pessimo e ignorante contegno nella soprintendenza del lavoro.*<sup>122</sup> Ne sachant pas travailler, les Pacchiani ne savaient pas non plus faire travailler les autres. Vincenzo les accusait de trop de laxisme. Toutes les phases de la manufacture connaissaient des défauts parce que les ouvriers *vedono i padroni indulgenti e loro tirono via e perchè i padroni sono così indulgenti per loro, fondato sopra*

---

117 Vincenzo, 4/11/1799

118 Vincenzo, 11/11/1799

119 Vincenzo, 4/11/1799

120 Vincenzo, 26/11/1799; Vincenzo, 6/12/1799; Vincenzo, 12/1/1810

121 Vincenzo, 15/11/1799

122 Vincenzo, 1/11/1799

*quel dato che tutto passa*<sup>123</sup>. Si tout travail était accepté, pourquoi en effet se donner la peine du bel ouvrage?

Pour culpabiliser les Pacchiani, Vincenzo affirmait qu'*agli stessi lavoratori che gli lavoravano (i berretti) gli faceva orror il dovergli lavorargli e sciupare il tanto bono e bello di lana, ma gli si diceva andate avanti così, che così sta bene...tra loro i lavoranti si facevano la bocca agli orecchi burlandosi del nostro lavoro*.<sup>124</sup>

Des patrons trop indulgents, apôtres du travail vite fait, des ouvriers consciencieux, horrifiés des mauvaises manufactures qu'on leur faisait exécuter..les rôles étaient renversés. Les fautes revenaient personnellement aux Pacchiani qui *mai riguardano un berretto quando gli rimettono a balle*<sup>125</sup>. Le manque d'assiduité et de présence prouvait l'incapacité au commandement, ironiquement Vincenzo notait:*...da giorni in qua si alzano dal letto avanti alle 7 della mattina dove che in passato si alzavano alle ore 9 e 10*.<sup>126</sup>

Les devoirs du bon fabricant et du parfait directeur de manufacture étaient tout autre: *l'indifesa assiduità* devait être sa première qualité. Pas question de s'absenter, de passer occasionnellement dans la boutique; il fallait être le premier au travail, surveiller et conseiller. Lazzero le redit, dictant à son jeune frère ses devoirs de parfait patron:

*alzatevi presto per vigilare, e non lasciate a mezzo giorno ne alle ore 23 le vostre incombenze, riflettando che vi resta in fabbrica della roba esposta agli uomini senza vigilanza. Riguardate con rigore i battilani ed il loro lavoro, facendogli vegliare e lavorare i giorni interi lunedì e sabato, pure osservate con rigore alle filatore, ai berretti in maglia che uno non passi senza esser rivisto e misurato, osservate alla sodatura, alla spuntatura che addopri piccole forbici che non intacchino l'orli, pure a tutti i gradi lavorazione di cardì e cimatura*..<sup>127</sup>  
En somme, c'était déjà ce qu'il disait en 1814, répétant sans doute le mot d'ordre de son père: *uno dei padroni deve vigilare a tutto*.<sup>128</sup>

Mais même dans la famille Mazzoni, le divertissement guettait; les reproches alors s'accumulaient: à Giuliano, Lazzero enjoignait *di avere a cuore questa parte di manifattura, per non stare tanto ozioso a fare delle corse di cavallo nell'orto*; Amère, il constatait: *vedo bene che nessuno ha attaccamento a lavorare*. Car enfin sa mère elle même n'était pas indemne de reproches:

---

<sup>123</sup> Vincenzo, 14/2/1800

<sup>124</sup> Vincenzo, 17/11/1799

<sup>125</sup> Vincenzo, 14/2/1800

<sup>126</sup> Vincenzo, 22/11/1799

<sup>127</sup> Lazzero, 25/9/1818

<sup>128</sup> Lazzero, 27/7/1814



*mamma doveva occuparsene (delle noppe e marche) con l'aiuto di una donna di fori quando non fossero state capaci ne Maria, ne Nunziata (les soeurs nubiles).*<sup>129</sup>

Le thème était constant: *per una lavorazione di un lavoro...come il nostro ci vorrebbe la costante vigilanza di tre appassionati padroni che non trascurassero nelle 24 ore di vigilare a tutte le più minute cose e allora verrebbe il lavoro perfetto*<sup>130</sup>; mais les déceptions se multipliaient; Gaetano lui-même prenait trop de liberté vis à vis de la fabrique: *vigilate al lavoro di società che se voi ci vigilasse con passione non vedrei tanti difetti nel lavoro, ma vedo bene che niente vi curate e poi faremo fiasco.*<sup>131</sup>

Ainsi, le laxisme guettait sans cesse les fabricants. Régulièrement, il fallait reprendre l'oeuvre, recommencer la lutte contre la routine du travail mal fait. La manufacture semblait ainsi osciller entre les temps de l'à-peu-près, de l'ouvrage bâclé, et ceux de la reprise en main manufacturière. 1799 fut le premier temps de réajustement: pendant quelques temps sans doute, la production jouit des effets de cette remise en ordre. Mais l'avilissement des matières premières et l'empressement des commandes eurent bien vite le dessus. Il fallut constater en 1810-1811 que les bérets étaient plus mal fabriqués que jamais. Les années suivantes furent d'autant plus sombres que la conjoncture défavorable poussait à l'arrêt presque total de la fabrication. Ce n'est qu'en 1813-14 que l'on commença à remettre main au travail et à se soucier de nouveau de la qualité des manufactures. Cette fois, Lazzero prenait de façon décisive le relais de son père; en 1817, il fut le principal artisan de la remise en ordre et en honneur de la fabrique.

Tous étaient donc convoqués à ce rendez-vous de la fabrique, et bien peu semblait s'y faire honneur. Les hommes étaient-ils donc si faibles, ou la tâche si ardue? Les plus inflexibles reconnaissaient les difficultés de la direction du travail:

Vincenzo: *che razza di pene conviene provare per questo lavoro.*<sup>132</sup>

Lazzero: *ci vorrebbe un petto di bronzo, e poi..morire martire*<sup>133</sup>, *berrettaio, mestiere dei sospiri.*<sup>134</sup>

---

<sup>129</sup> Lazzero, 22/7/1814

<sup>130</sup> Lazzero, 8/11/1816

<sup>131</sup> Lazzero, 13/11/1816

<sup>132</sup> Vincenzo, 7/2/1800

<sup>133</sup> Lazzero, 12/11/1817

<sup>134</sup> Lazzero, 26/1/1818

Mais quel genre de fil donnait donc à retordre les ouvriers à leurs exigeants patrons?

### 3 LES DIFFICULTES DU TRAVAIL

Toutes les difficultés naissaient du caractère potentiellement mauvais de la main d'oeuvre. Non que tous les travailleurs fussent malhonnêtes, au contraire la plupart d'entre eux étaient considérés comme des misérables, *tribolati*, que l'on secourait en leur donnant du travail; cependant, il fallait, selon Mazzoni, être lucide: *che vogliono li a da fare con una quantità di persone che sono i lavoratori e.. tra questi vi sono dei malanni e della gentaccia*.<sup>135</sup> Le patron devait donc être constamment sur le qui vive. Mais comme le notait amèrement Pacchiani:

L'OCCHIO DEL PADRONE È OBBLIGATO IN UN POSTO, IN TUTTI GLI ALTRI SI TRADISCE<sup>136</sup>

Il était plusieurs manières de trahir. La première, la plus brutale, était de s'approprier cette précieuse matière première que l'on manipulait tous les jours.

#### Le fléau du vol

En tous lieux où elle était travaillée, la laine devenait l'objet des convoitises. C'était en effet un véritable trésor que les fabricants confiait à leurs ouvriers: jamais ils ne gagneraient autant que ce que valait la matière première, et ce à plus fortes raisons si la laine venait d'Espagne. S'approprier, ne serait-ce qu'une part infime de ce qui vous passait entre les mains, pouvait permettre d'arrondir de façon appréciable un revenu trop mesquin. Tous les travailleurs des grands centres lainiers européens avaient éprouvé cette tentation. Il ne manquait jamais d'éventuels acheteurs intéressés, petits artisans, fabricants peu soucieux d'enquêter sur la provenance d'une matière première à bon marché. La dispersion du travail favorisait les vols ou les substitutions. Au cours de ses multiples allers et retours, il était facile que la laine initiale soit remplacée par quelque autre qualité de moindre valeur. A tous les échelons, la tentation devenait parfois plus forte que l'honnêteté.

Le premier tenté était parfois l'intermédiaire à qui l'on confiait la laine pour la faire travailler. Il pouvait ainsi trouver le moyen de faire fortune avec

---

<sup>135</sup> Vincenzo, 28/10/1808

<sup>136</sup> Pacchiani, 28/8/1801

le capital des autres: retournant au marchand de la laine plus ordinaire, il faisait fructifier lui-même la laine de qualité. Mazzoni fit la triste expérience de ce genre de serviteur: *come sapete tre anni e mezzo sono spediti a persona a Sesto a fare lavorare e filare lana di Spagna per ordito e parte per ripieno, questa persona a me la ritorno a Livorno filata... e nel vederla qui sotto gli miei occhi osservai che la lana del ordito non aveva niente da fare in qualità con quella del ripieno, a me dunque mi entra un forte sospetto di essere stato ingannato dalla sudetta persona. Non stiedi al mio giudizio solo, ma da quanti battilani abbiamo qui in fabbrica volsi intendere la sua perizia, e tutti gli trovai uniformi. L'auteur du délit, pensant avoir abusé un marchand ignorant, ne s'inquiétait pas: la sudetta persona si porto qui da me nella scorsa settimana, dicendomi che aveva inteso dire che si chiudevamo con Pacchiani e mi offriva la sua servitù per farmi lavorare e filare lane in quello avesse avuto bisogno..io dunque gli risposi che nell'occorrenza non avrei mancato di farne capitale.."* Mazzoni demanda alors à ce "serviteur" son avis sur la laine qu'il ne se souvenait sans doute plus avoir si bien fait travailler: *mi rispose pocho vi vole a conoscerlo, che è più ordinario l'ordito del ripieno..e così detta persona fu giudice del suo delitto, senza volerlo essere.*<sup>137</sup> Voilà donc une offre de service qui serait prise pour ce qu'elle était: une nouvelle occasion de tromper la confiance du marchand.

Les ouvriers connaissaient bien sûr eux aussi la tentation du vol. Et ce d'autant plus facilement lorsqu'ils travaillaient à domicile ou loin du contrôle fabricant. Vincenzo le découvrit en 1799. Les bérets de grecs, dont la laine, d'Espagne, avait été travaillée par des *battilani* en dehors de la fabrique *non erano tutti di una pasta, e confronta e riconfronta, e esamina e riesamina, e arrota il capo e riarrotola, trovo ed abbiamo trovato, e confrontato essere la verità quale mi ero insospettito*<sup>138</sup>, c'est à dire que les *battilani* avaient volé une partie de la laine.

Il fallait donc se défier constamment de tous. De nouveau les reproches s'accumulaient contre les Pacchiani: *a questi signori niente gli era venuto in cognizione di cio, perché, perché abbadavano tanto bene agli affari, e perché del prossimo non si deve pensare a male.* Ingénuité condamnable. D'autant que les avertissements venaient de toutes parts: *in queste scorse settimane, i Pacchiani ricevono una lettera di uno suo amicho di Pistoia dove gli dice avvertite Pacchiani tra il numero delle donne che vi fanno i berretti in Pistoia vi sono talune che sono state sedotte da un francese li abitante che va fabbricando*

<sup>137</sup> Vincenzo, 22/11/1799

<sup>138</sup> Vincenzo, 8/11/1799

*qualche cosa di beretti di lana ordinaria, ed a indotto talune di dette donne a barrattare il peso della vostra lana con della sua che è ordinaria.*<sup>139</sup>

Cette fois les ouvriers n'étaient plus seuls en cause; le tentateur était un fabricant peu scrupuleux qui corrompait la main d'oeuvre de Mazzoni pour acquérir à peu de frais une laine d'excellente qualité. Vincenzo désespérait: *vedete se cosa più ingiusta possono farsi agli omini sensibili e onorati come lo intendo io per il decoro del nostro lavoro, e bene anchora questa scoperta mi a portato a un arratio di capo continuato.*<sup>140</sup>

Il convenait de prendre des mesures. Les vols accélérèrent ici la tendance à la concentration. Si les ouvriers volaient dès lors qu'ils se trouvaient seuls à seuls avec la matière première, il fallait ne plus leur donner cette occasion et les contrôler en permanence: *ora poi al male ci pensano ed anno desistito di dare lana a cardare fori di casa; de même, è bisognato ordinare alle scole di Pistoia che non diano più a lavorare berretti per la città, e solo che gli faccino fare alle ragazze della detta scola e sotto gli suoi occhi, ed è bisognato ordinaragli che tutti gli berretti che gli riportano quelle che gli avevano avuti a fare della scole che a questi a ogni partito vi mettono una Ploza (poliza) con il nome di chi gli a fatti..ed a me qui tocca ricontrargli.*<sup>141</sup>

Contrôle systématique du travail, des travailleurs, surveillance idéalement constante devinrent les mots d'ordre de la manufacture: l'exigence de qualité plus qu'une quelconque nécessité technique poussait à la concentration. L'ingénuité et la confiance dans le prochain firent place à un univers de suspicion et de défiance. Du reste, plus qu'avoir pêché par ingénuité, les Pacchiani avaient peut-être mal mesuré le surcroît de convoitise que pouvait entraîner la laine d'Espagne. ..

La concentration et le contrôle direct ne portait cependant pas remède absolu au mal; en 1810, Vincenzo racontait à ses fils ses nouvelles désillusions: *sappiate dunque che questo camatino Monticelli di sopra nome chiamato Zucca, e credo a voi altri noto, questo omo è 25 anni che sta in fabbrica a camatare la lana..e bene in questa mattina il sig. Giuseppe lo a veduto passare dal vecio della loro casa più volte e al ultima volta a dato nel occhio al sig. Giuseppe parendoli che avesse un gonfio sotto al grembiule, lordi calzoni come se fosse allentato...dunque Geppino a chiamato a se questo omo, dicendoli cosa avete nei calzoni..e lo a fatto passare nel stanza di fondo di bottega, e gli a fatto*

---

<sup>139</sup> Vincenzo idem

<sup>140</sup> idem

<sup>141</sup> idem

*sbottonare i calzoni dove vi aveva libbre 3 lana da berretti bella e camata, e spilazzata.*

Le scandale éclatait, l'affaire ne s'arrêtait pas là: subito Geppino a pensato ed è andato alla sua casa ed a secco condotto 4 lavoranti di bottega per testimoni..la moglie negava di non avere niente in casa.. ma Geppino che tutto andava cercando, a trovato nel logo comune due sciugamani piene di lana fine da berretti..di peso Libbre 10..io allora con minaccie o fatto confessare a detto zucca in quanti giorni aveva potuto pigliare..tredici libbre di lana, a confessato che in giorni 17 la in diversi giorni preso.

Une fois confondu le coupable, il fallait découvrir pour qui il agissait: similmente con minaccie lo voluto far confessare a chi a venduto tutta la lana che li a rubato nel corso di anni 25..a confessato che tempo indietro alla sudetta cene prese libbre 4 e che la diede a suo padre/ bisogna sapere, ajoutait Vincenzo, che questo suo padre è stato in fabbrica nostra alquanti anni unitamente al sudetto figliolo. On allait donc chercher le géniteur complice: infine è comparso alla nostra presenza questo suo padre ed alla presenza del figlio a detto che in questi scorsi giorni gli a portato libbre 15 lana fine..che glielo a pagata pavoli due la libbra e che la prese perchè detto suo figliolo gli aveva detto che detta lana gliela aveva data una persona acciò gli trovasse di esitarla. Ainsi le père et le fils témoignaient à leur façon des multiples petits trafics internes à la ville remplie du travail de la laine, des petits gains supplémentaires qu'essayaient d'ajouter les ouvriers à un salaire jugé insuffisant.

L'affaire prit une nouvelle ampleur par les repentirs qu'elle entraîna: Ripetti vecchio, che si è trovato presente al affare Zucca, allora si che si è sfogato, dicendomi che a tante cose sullo stomaco da non potere parlare in rapporto a cose simili. Il se confessait pourtant: gran sensazione a fatto in paese, e nei lavoranti di bottega, le lane di Siena che in vece di metterle in fabbrica le o consegnate a Caponi ed a Bianchini<sup>142</sup>. Les trafics s'étendaient, impliquant d'autres fabricants, non plus un étranger nouveau venu à Pistoia qui séduisait les femmes, mais des fabricants de la ville, des galantuomini réputés. Et cette fois, l'attrait n'avait même pas été la trop grande bonté de la laine d'Espagne, mais l'économique et ordinaire laine de Sienne..tout était possible, Vincenzo se trouvait conforté dans son attitude de défiance systématique. Lazzerò l'approuvait et préconisait de nouvelles mesures de surveillance: *per impedire le ruberie, sarebbe bene di tenere un entrata e uscita di tutti i generi..e ogni settimana di fare un riscontro di tutto, altrimenti ora che hanno preso questo*

---

<sup>142</sup> Vincenzo, 16/3/1810

*vizio ci leveranno anche i cappelli di testa.*<sup>143</sup> Les vols en effet étaient attribués à la dégradation morale des travailleurs: *..questi abitanti in oggi si sono dati troppo al vizio e ai divertimenti.*<sup>144</sup>

Cependant, toute peine que puisse lui procurer ces vols constants, le mal restait malgré tout limité à une perte de quelques dizaines de livres de laine. Le déficit était sans comparaison avec celui que procurait un travail mal fait, cette autre "trahison" perpétuelle et insidieuse à laquelle se livraient des centaines de travailleurs.

### **L'habitude du mauvais travail**

L'indulgence patronale faisant accepter n'importe quel ouvrage, il était fait n'importe comment: de la façon la plus rapide, la moins laborieuse pour les travailleurs. Il existait une véritable culture de l'à-peu-près parmi la main d'oeuvre. Encore une fois, il faut se référer à la culture textile de Prato: manufacture peu soucieuse de qualité, fabricants et ouvriers vivaient sans doute dans une sorte de consensus du travail vite fait: les travailleurs payé à la tâche y trouvaient leur compte, et les fabricants profitaient de ce peu d'exigence pour maintenir des salaires relativement bas. Lazzero Mazzone comprit fort bien les raisons et les mécanismes d'un système qu'il dénonçait: *il sistema del lavoro a cottimo..o sia a peso, è di gran pregiudizio, i padroni per assicurarsi che non gli robino il tempo si contentano che strappazzino il lavoro perchè l'interesse del (lavorante) è di fare molta lana, e per vigilare che lavori bene convrebbe che il padrone stesse sempre con il fucile impostato.*<sup>145</sup>

La perfection semblant incompatible avec le salaire à la tâche, Lazzero se faisait au contraire l'apôtre de la rémunération "à la journée": *meglio sarebbe stato che i battilani fossero stati a giornata, ed allora con dolce vigilanza che non rubassero il tempo, il lavoro sarebbe stato sempre perfetto.*<sup>146</sup>

Aucun système n'était parfait, car le salaire journalier favorisait l'oisiveté: *ben sapete come si tengono gl'uomini senza vigilare, i giorni sono fitti, paga corre, e la distrazione è giornaliera, questi uomini ora chiamati per un lavoro, ora per un altro s'approffitano per non essere soggetti a rendere conto del prodotto del loro lavoro.*<sup>147</sup>

---

<sup>143</sup> Lazzero, 28/3/1810

<sup>144</sup> Lazzero, 30/3/1810

<sup>145</sup> Lazzero, 17/11/1817

<sup>146</sup> idem

<sup>147</sup> Lazzero, 3/12/1819

En somme, payés à la tâche ou à la journée, les résultats du travail étaient de toutes façons médiocres: d'un côté la qualité souffrait, de l'autre la quantité de travail était bien inférieure à ce qu'elle aurait dû être, et il n'était même pas évident que le travail fut bien fait. La perfection du travail ne faisait pas vraiment partie de l'horizon mental des fabricants et encore moins de leurs ouvriers. Pour obtenir un bel ouvrage, il fallait donc se livrer à une véritable rééducation: *per correggere i lavoranti avvezzi al vecchio sistema, mi conviene farli la scola.*<sup>148</sup> L'entreprise était ardue: *un mangia core son questi lavoranti e specie i più anziani di fabbrica, e gli più avanzati in età e questi son inveterati a lavorare nella passata maledetissima maniera...*<sup>149</sup>

Avec l'âge, les rigidités augmentaient et il devenait difficile de prétendre faire varier système à qui avait toujours travaillé de la même façon, fut-elle fondamentalement mauvaise. Empruntant la voie suivie avant et après lui par de nombreux fabricants aux prises avec les habitudes de leur main d'oeuvre, Vincenzo préconisait donc l'embauche des jeunes, plus malléables, que l'on pouvait habituer tout de suite aux bonnes manières manufacturières: *quelli che fanno meglio il lavoro sono i ragazzi mentre questi s'intendono e si piegano mentre anchora riconoscono la verità.*<sup>150</sup> Il fit lui-même l'expérience de la bonté de la jeunesse: *io tengo appreso di me quattro piccoli ragazzi che il più grande a anni 15.*<sup>151</sup>

Mais on ne pouvait employer que des jeunes. Plier les travailleurs aux nouvelles exigences de la manufacture devenait un impératif. Les oppositions grondaient: *ci andiamo a incontrare delle forti controversie per volere lavorare gli berretti con il suo perfetto lavoro*<sup>152</sup>; *figuratevi come la soffrono male e che le sento con gli miei orecchi dire maledetto che è stato la cagione di questa raccolta di cose..e come anchora un terzo di questa canaglia di cimatori dichono l'istesso e maledichono me credendomi che sono io che voglio per mio capriccio rivoltata la maniera*<sup>153</sup>; en somme, *quando si vole lavorare con esatezza, i lavoranti non vogliono corrispondere.*<sup>154</sup>

Quels moyens de pression avaient les fabricants pour contraindre au bel ouvrage des travailleurs si récalcitrants? Tout d'abord, la menace de la suspension totale de la manufacture. C'était l'arme par excellence, utilisée avec

---

148 Lazzero, 13/10/1817

149 Vincenzo, 6/12/1799

150 Vincenzo, idem

151 Vincenzo, 29/11/1799

152 Vincenzo, 25/11/1799

153 Vincenzo, 26/11/1799

154 Lazzero, 31/7/1813

emphase par Vincenzo: *ogni giorno non fo che sfiatarmi con questi lavoranti e che come si sol dire gli fo stare con la morte alla bocca e gli fo vedere l'inferno aperto con dirgli che se non lavorano bene la nostra fabbrica assolutamente si va a terminare.*<sup>155</sup> La fabrique de bérêts avait en effet acquis suffisamment d'importance pour que la menace fut de poids. Vincenzo n'affirmait-il pas que les deux tiers de la population vivait de cette industrie? Menacer de cesser l'activité, c'était priver d'un revenu désormais nécessaire un grand nombre de familles. Inlassablement, l'argument était utilisé pour tenter de résoudre à obéissance les travailleurs.

D'une façon générale, les Mazzoni hurlaient beaucoup, allant faire de solennels reproches, dans la boutique des Pacchiani ou dans celle de Bottari. C'était devenu une habitude de gestion du travail. Ainsi Lazzero recommandait à son frère: *non mancate di sbraitare con i lavoranti*, et, ajoutait-il pour faire bonne mesure, *con i Pacchiani.*<sup>156</sup>

A leur tour, les Pacchiani faisaient quantité de reproches à Eugenio Bottari afin qu'il surveille le travail reçu des ouvriers<sup>157</sup>. Le pauvre était débordé: *questo povero omo non si stanca mai di predicare e di insegnare*. Alors, régulièrement, Mazzoni faisait ses entrées en scène, se rendant directement et personnellement au coeur du problème: *vi ho trovato in sua bottega più di 200 donne che aspettavano di avere la lana, io non so dirvi in qual maniera sono entrato al bancho di Bottari in mezzo alla gran quantità di donne mentre avevo perso il lume dagli ochi dalla collera che mi divorava..o tirato giù al mio solito, che non vi so dire, e si è radunato gente nella strada, e tutte le sudette donne ognuna portava le solite maglie che non servono a niente come sapete, basta speriamo che avrà giovato questo mio giusto risentimento mentre già ne è piena Prato e lo credo che gioverà.*<sup>158</sup>

Lucide, il ajoutait: *ma però mi vorebbe ogni settimana una sortita simile*.

En effet, Lazzero constatait de nouveau en 1813: *come si deve ottener un lavoro più scelto non si trova le donne adatte perchè sono state sciupate con il pessimo lavoro che in passato tutti d'accordo si faceva.*<sup>159</sup>

Du reste, il n'était pas évident que tous les travailleurs soient capables d'exécuter le bel ouvrage que nos fabricants réclamaient. Vincenzo se persuadait du contraire: *questa perfezione non si trova che in un terzo di questi*

---

155 Vincenzo, 10/2/1800

156 Lazzero, 19/2/1817

157 Vincenzo, 28/10/1808

158 Vincenzo, 20/1/1800

159 Lazzero, 23/7/1813



*lavoranti e gli altri due sono imperfetti, e con stento grande dai due terzi cattivi avremo da faticare a farne ridurre qualcheduno a lavorare un pocho meglio che di presente lavora.*<sup>160</sup> De même Bottari lui avait-il assuré que sur 2000 femmes occupées à tricoter les bérêts, seules 2 ou 3 étaient en mesure de fournir un parfait ouvrage<sup>161</sup>.

Peu importe l'exactitude des pourcentages. En dehors de la variation des chiffres, le problème restait: que fallait-il faire? Comment réussir à combiner les caractéristiques de cette main-d'oeuvre et l'exigence de perfection? Encore une fois les Pacchiani et les Mazzoni semblaient opter pour des solutions diverses.

Les Pacchiani étaient bien sûr disposés, sous l'impulsion des Mazzoni, à multiplier les remontrances, les coups de gueule, les menaces: pour impressionner les travailleurs, non pour s'en séparer. Attachés aux hommes, soucieux de procurer du travail, ils se défaisaient difficilement de leurs employés. Ils acceptaient la possibilité des défaillances: *non manco di tutte le premure perchè resti eseguito in tutte le manifatture, ma non vi possiamo promettere che i manifattori siano costanti nella puntualità, con tutte le minaccie che gli si possa fare di non rendergli lavoro, segue ancora nei meglio lavoranti.*<sup>162</sup> Mazzoni les accusait de trop de compréhension: *voleva tenere tutti e tutti fargli lavorare, si potrebbe dire come si sol dire chi imbarca imbarca.*<sup>163</sup>

Vincenzo Mazzoni prêchait des solutions plus drastiques. Les ouvriers qui gâchaient le travail devaient être écartés: *si è licenziato due lavoranti che hanno sciupato 2 mazzi berretti.*<sup>164</sup> De même, il jugeait contre productif de conserver les travailleurs incapables de perfection: *a questi due terzi imperfetti a volergli pagare il prezzo doppio e più anchora di quello si pagavano, e bene non si otterrebbe il nostro intento di ridurgli perfetti perchè non anno attitudine.*<sup>165</sup>

Il fallait donc sélectionner les bons travailleurs et se les attacher en leur payant à un juste prix le bon travail: *il terzo dei lavoranti boni gli si pagha di più che prima il sudetto lavoro.*<sup>166</sup>; *il pagare i berretti quattrini 14 in logo di quattrini 12 credo che non sarà male, ed allora qualche cosa più di lavoro*

---

<sup>160</sup> Vincenzo, 30/12/1799

<sup>161</sup> Vincenzo, 17/2/1800

<sup>162</sup> Vincenzo Pacchiani, 16/8/1816

<sup>163</sup> Vincenzo, 4/11/1799

<sup>164</sup> Lazzero, 30/7/1810

<sup>165</sup> Vincenzo, 30/12/1799

<sup>166</sup> idem

*potrete ottenerlo..per occupare tutte le maestranze vi sono più dedite.*<sup>167</sup> Il était juste de récompenser ainsi les meilleurs travailleurs. De nouveau, les Mazzoni s'opposaient aux Pacchiani qu'ils accusaient de *falsa presunzione acciecata dal avarizia..quel non volere accordare mai a nessun lavorante un pocho di giuste loda quando anno fatto il loro dovere e di volere il Padrone far valere la sua presunzione per la cima del bene fare.*<sup>168</sup>

Il devenait au contraire d'autant plus urgent d'encourager le bel ouvrage que des concurrents s'étaient installés qui, eux, n'exigeaient pas tant de peine de leurs ouvriers: *si intende qui da tutti i manufattori e donne della maglia che quel Berti agente di Sacuto, che riceve ogni sorta di manifattura si fatta o bene o meglio perchè gliene faccino da molto lavoro.*<sup>169</sup> Les fabriques se concurrençaient alors la main d'oeuvre: *sappiate che da diverse settimane a questa parte non venghono più nove gente a chiedere di entrare a lavorare con noi, anzi se ne vanno e se ne sono andati diversi che era del tempo che lavoravano con noi.*<sup>170</sup> L'attrait d'une meilleure paye devenait donc nécessaire pour éviter une hémorragie totale de main d'oeuvre: *bisognerà pagare qualche cosa di più ai lavoranti..mentre è tanto grande la differenza che passa tra il nostro lavoro e quello del Francese...*<sup>171</sup>

C'étaient en effet toutes les branches de la manufacture qui devaient être perfectionnées, corrigées, réorientées.

NON VI SARREBBE BRANCA O GRADO DI LAVORO CHE NON ANDASSE CORRETTO<sup>172</sup>

Au nom de la perfection des bérets, les Mazzoni tentèrent la difficile réforme de la manufacture.

Selon Lazzero, le mal commençait dès le lavage de la laine: *con i metodi ordinari non si può mai venire a pulirla dell'unto che contiene che è insolubile nel carbonato alcalino che comunemente si adopra e senza uso acqua di sapone mai e poi mai le lane non si laveranno bene, allora verrebbero spoglie di quel attaccaticcio che le resta, e per conseguenza restano appiccicate.*<sup>173</sup>

---

167 Vincenzo, 21/7/1813

168 Vincenzo, 4/11/1799

169 Vincenzo, 28/10/1808

170 Vincenzo, 15/12/1799

171 idem

172 Lazzero, 12/11/1817

173 idem

Pour essayer de nettoyer au maximum la laine de ses impuretés, les Mazzoni avaient introduit l'usage de l'acide qui la rendait particulièrement blanche<sup>174</sup>. Mais ils continuaient également à 'tester' les qualités des différentes eaux à leur disposition: *intendo con piacere che lei possa eseguire in grande la lavatura della lana con il solo comodo del vivaio e che li venga bianca come se fosse con l'acido*.<sup>175</sup> En effet poursuivait-il: *è troppo necessario che la lana per berretti venga lavata perfettamente*.<sup>176</sup> Les défauts du lavage se répercutaient sur les phases successives du travail: *mai si aprono (le lane) sopra il camato, e poi sopra il cardo si stendono male*.<sup>177</sup>

L'engrenage infernal de la mauvaise manufacture était ainsi enclenché; la laine, mal lavée, se prêtait difficilement au travail des *battilani*; mais ceux ci aggravait les défauts par leur hâte: ils cardaient donc de façon grossière la laine, préparant ainsi bien mal les phases successives. Vincenzo constatait amèrement en 1800: *ci manca la maniera di cardare la lana e in conseguenza non pole venire il filo come Orléans*<sup>178</sup>. Faisant écho à son père, Lazzero précisait quelles étaient les caractéristiques de ce mauvais cardage; la laine qu'il détenait était *lavorata di cardo alla Pratese, cioè a tira via, tutta bozzolo che per conseguenza il piano non viene tanto bello*.<sup>179</sup>

Il fallait donc surveiller de près le battage et le cardage des laines. Cela était plus aisé dès lors que les ouvriers étaient réunis dans la boutique du patron. Régulièrement on les admonestait à mieux faire<sup>180</sup>. Mais pour renforcer le contrôle de leur travail, Lazzero préconisa de nouvelles mesures: *i mazzi del loro lavoro non devono essere più di una libbra*<sup>181</sup>. Il désirait surtout un changement radical dans la procédure du travail: *c'est une errore disait-il de fare il taglio lana sopra il cardo, a occhi e croce..mai può venire una pasta per tutto uguale dandola a caso il Battilano sopra lo scapuccio, converrebbe quando si fa i mescoli pesare le sue porzioni scappucciata per scappucciata e così fare un taglio esatto*.<sup>182</sup> Ainsi seulement, on réussirait enfin à obtenir une laine bien mélangée, unie et correctement cardée, toutes choses essentielles à la finesse du fil.

174 Lazzero, 28/9/1812, Lazzero, 11/12/1812

175 Lazzero, 21/9/1814

176 idem

177 Lazzero, 12/11/1817

178 Vincenzo, 17/2/1800

179 Lazzero, 13/10/1817

180 Vincenzo, 29/11/1808

181 Lazzero, 17/11/1817

182 idem

Car sans un fil fin et régulier, point d'espoir d'obtenir un tricot ferme et uni: *a volere che i nostri berretti comparischono di maggior bontà..bisogna che i filati siano sottili*<sup>183</sup>. Mais cette fois, les Mazzoni avaient affaire aux habitudes de centaines de fileuses travaillant chez elles sans contrôle. Dès lors les lamentations sur la grosseur excessive des fils se multipliaient. Pour pallier cet inconvénient, était en vigueur depuis longtemps un système de paye proportionné à la dimension du fil: plus il était fin, plus il était cher. Mais qui pouvait assurer l'honnêteté des femmes? Il aurait fallu vérifier chaque écheveau qui revenait à la boutique. Les fabricants de Prato n'avaient visiblement pas mis en place les systèmes de contrôle de leurs collègues sedanais inventeurs de la machine à vérifier le fil; les besoins encore une fois étaient différents: le fil désuni à Prato portait moins à conséquences qu'à Sedan; si les draps de paysans s'accommodaient sans peine des filés irréguliers, les draps surfins ne pouvaient les souffrir, pas plus que les bérets surfins que rêvait de fabriquer Vincenzo.

La croisade des Mazzoni pour la finesse du fil était d'autant plus incertaine qu'elle était solitaire: tous les autres fabricants, ou presque, acceptaient des fils plus ou moins gros. Il était donc facile aux fileuses de trouver preneur pour leur travail, d'autant que par moments, il devenait ardu de trouver qui voulait bien filer. Néanmoins, le contrôle se perfectionna, encore une fois sous l'impulsion de Lazzero: *le filatore devono portare i mazzi della lana filata di sole 1/2 l'uno composti di due soli palchi legati con due spaghi, così evitiamo la frode d'avere nei mazzi il filo grosso. Con questo sistema si viene ad avere il filo più esatto ed a economizzare sopra la filatura, impegnando più donne a fare il suo dovere*.<sup>184</sup> On put alors espérer obtenir plus régulièrement un fil correspondant aux exigences. L'incertitude de ces premières phases pousserait néanmoins facilement nos fabricants vers d'autres solutions.

Quoiqu'il en soit, la finesse du fil n'était pas recherchée uniquement pour la laine cardée, mais également pour le *stame* avec lequel on cousait les bérets tissés. Les deux grandes zones de production étaient le Mugello et Fiesole/Settignano. Le critère de la finesse fut décisif dans l'abandon du Mugello dont les femmes, régulièrement occupées à la récolte des châtaignes, filaient selon des méthodes ancestrales qui produisaient un fil trop gros: *per cucire i berretti non ci serviremo più di stame filato a rocca ma ci serviremo di stame filato a mulinello il quale si fila a Fiesole e Settignano e di questa filatura*

---

<sup>183</sup> Vincenzo, 22/11/1799

<sup>184</sup> Lazzero, 17/11/1817

*se ne pole avere in quantità dove di quello a rocca si stenta assai per avere, questo a mulinello e di filo più fine assai di quello a rocca..*<sup>185</sup>

Ayant enfin réussi à obtenir le fil selon leur voeu, les Mazzoni pouvaient attendre un tricot répondant à leurs attentes: serré, fin, ferme, ajusté aux dimensions requises. Pour cela *vi vogliono ferri fini per fare la maglia e dimolti punti per berretto vi occorrono, ma qui è dove è l'impiccio, e queste donne di maglia fanno tribolare.*<sup>186</sup> Bien rares étaient les bérets arrivant parfaitement tricotés à la boutique de Bottari, on l'a dit. Payées à la pièce, les femmes avaient tout intérêt à tricoter avec de grosses aiguilles une maille lâche et arriver ainsi plus rapidement à la taille demandée. Les Mazzoni avaient beau fournir des modèles légèrement plus grands, préciser le nombre de points exacts que les femmes devaient monter, bien peu respectaient ces directives. Même le travail fourni par les écoles de Pistoia ne suivait pas les indications: *i berretti che in dette schole anno fatto..son tutti stretti per lo meno maglie 20 per berretto*<sup>187</sup>; *pochissime donne son che mettino maglia 60 ed il restante chi 56 chi 52*<sup>188</sup>; Vincenzo avait beau redoubler ses attaques contre *l'inganno e la frode delle donne di maglia*<sup>189</sup>, les Pacchiani faire preuve d'*accanimento..attorno alla maglia accio le donne addoprino li ferri fini*<sup>190</sup>, le problème revenait constamment. On multipliait les contrôles: *domani spediscono questi Pacchiani una donna alle schole di Pistoia la qual donna è quella che rivede gli berretti di maglia prima di dargli a appuntare..questa è donna capace e si intende se gli berretti son ben fatti o no..*<sup>191</sup> Mais dès que la pression se relâchait, les mauvaises pratiques revenaient immédiatement: grosses aiguilles, gros fil et réduction du nombre de points<sup>192</sup>.

Les Mazzoni étaient du reste encore une fois les seuls à prétendre des femmes qu'elles mettent un nombre de points précis par aiguille: *il francese poi non fa così di contare le maglie, da oncie 3 di filo grosso e mal lavorato di cardo, e dice in queste oncie 3 si deve riuscire un berretto..e il suo berretto così tutto torna una trippa*<sup>193</sup>.

---

<sup>185</sup> Vincenzo, 5/12/1808

<sup>186</sup> Vincenzo, 22/11/1799

<sup>187</sup> Vincenzo, 12/2/1800

<sup>188</sup> Vincenzo, 17/2/1800

<sup>189</sup> Vincenzo, 20/1/1800

<sup>190</sup> Vincenzo, 26/11/1799

<sup>191</sup> Vincenzo, 12/2/1800

<sup>192</sup> Vincenzo, 17/2/1800

<sup>193</sup> idem

Un tricot mal fait conditionnait l'ensemble des opérations de finition; moins résistant, le béret devait être moins foulé, sous peine de se rétrécir considérablement; moins feutré, il devait être moins vigoureusement lainé et tondu: *gli berretti del francese in gualchiera vanno 5 ore meno dei nostri e non pole fare a meno di fargli andare così pocho..e considerate con quanta facilità vengha fori quel pocho di velluto della trippa come sono gli berretti del francese.*<sup>194</sup>

N'ayant aucune volonté de fabriquer des "tripes", les Mazzoni redoublaient leurs exigences de perfection dans les opérations de finition, si essentielles à la bonté du produit. De nouveau, ils semblaient se heurter à l'enracinement des mauvaises habitudes.

Le foulage tout d'abord: *una buonissima sodatura credo che sia l'anima del buon lavoro* affirmait Lazzero. Pour qu'il soit correctement effectué, les bérets étaient envoyés à Remole, souvenons-nous. Mais l'antique perfection de la manufacture florentine était bien loin. Aussi fallait-il de nouveau combattre le mauvais travail: *abbiamo scritto una lettera al gualcheraio dal svegliarlo dal sonno*<sup>195</sup> racontait-il, quand il n'allait pas lui-même lui montrer *io i denti al gualcheraio..con dirgli o voi lavorate bene, o noi ci serviremo di altri.*<sup>196</sup>

L'habitude était de fouler peu et vite les draps. Les admonestations servaient à obtenir quelques pilées correctement travaillées, puis les pratiques reprenaient leurs droits. Alors, on se servait effectivement du service d'autres foulonneries; Santa Lucia, Mercatale. Surtout, les Pacchiani investirent dans le secteur en rachetant un des plus actifs ateliers de Santa Lucia. Cela ne résolut pas pour autant tous les problèmes; en 1811, Lazzero notait les défauts de foulon et remarquait qu'il semblait *che ne sia cagione la loro gualchiera (Pacchiani) che poco risolve nella sodatura.*<sup>197</sup>

De nouveau, les Mazzoni étaient soumis aux imperfections et aux incertitudes du travail; encore une fois les Pacchiani étaient en cause: *crediatemi che fra Pacchiani e il suo gualcheraio mai e poi mai anno dato retta ai miei consigli intorno alla sodatura dei berretti...io dai nostri gualcherai in tanti anni..non o potuto mai sapere la verità di quante ore andavano i nostri berretti in pillà ..e sempre o riscontrato bugie al infinito in causa tempo che stavano in pillà.*<sup>198</sup>

---

194 Vincenzo, 15/12/1799

195 Pacchiani, 3/11/1792

196 Vincenzo, 13/12/1799

197 Lazzero, 28/1/1811

198 Vincenzo, 16/1/1817

Le temps minimum de foulage était six heures; les bérêts de ce fameux français ne devaient pas connaître plus. Ceux de Mazzoni restaient sans doute davantage sous les piles: huit heures, douze heures "*all'antica*" écrivait-on en 1818; la réorganisation opérée par Lazzero en 1817 imposerait un foulage beaucoup plus long et intensif de vingt six heures, *necessario è sodare bene tutto in un colpo, impiegando per quel tempo che si richiede, non minore d'ore 24, regolando giudiziosamente il sapone, e che la gualchiera batta con il più sollecito moto dal principio fino alla fine della sodatura.*<sup>199</sup>  
C'était encore une fois révolutionner les pratiques du travail.

Dans la phase de la tonte, il ne pouvait s'agir de révolutionner d'anciens usages puisque le métier était né en même temps que la fabrique. Mais ici aussi la perfection avait été bien vite oubliée au profit de la rapidité, voire de l'oisiveté que permettait aux tondeurs le travail à la journée.

En 1799, Vincenzo avait réorganisé le travail. Il imposa des tâches supplémentaires; désormais, les bérêts étaient lainés et tondus plusieurs fois, y compris après la teinture: *ora tutti i berretti si rassinano in bianco, e si tondano, e dopo rassinati in bianco si torna di novo a ripeteggarli per poi dopo tinti si torna di novo a fare rialzare il pelo con garzi da dritto e da rovescio e così di novo si rastinano in rosso da dritto e da rovescio e così tornano di bel lavoro.*<sup>200</sup> Les fabricants moins perfectionnistes ne se souciaient point d'un tel redoublement du travail: *dopo tinti i berretti non sentono più i garzi ne forbici e per radrizzare il pelo, utilizzano spagolini.*<sup>201</sup>

La fabrique Mazzoni-Pacchiani au contraire multipliait les opérations de finissage pour améliorer la perfection du produit. Le travail des tondeurs était également accru par le renforcement de la maille et du foulage: *avendo noi questo bel lavoro sottile ben tisso di maglia, e ben sodato, figuratevi quanta pena di più ci vole per i lavoranti a far venire fori il bel velluto.*<sup>202</sup>

L'augmentation du lainage se mesurait à la consommation de chardons: *degli sgarzi ora li abisognano un terzo più che alle altre fabbriche atteso le manifatture di più che si fanno ai nostri berretti.*<sup>203</sup>

Une fois établi le juste système de la tonte et remis au pas les ouvriers, il ne semblait plus s'être posé de problème majeur dans ce secteur. Bien sûr, il fallait surveiller l'ouvrage afin que les laineurs-tondeurs ne volent pas le

---

<sup>199</sup> Lazzero, 5/11/1817

<sup>200</sup> Idem

<sup>201</sup> Vincenzo, 13/12/1799

<sup>202</sup> Lazzero, 15/12/1799

<sup>203</sup> Vincenzo, 24/1/1800

temps de leur journée. Pour le reste, il faut croire que la génération formée par Vincenzo à la fin du siècle fit correctement son devoir. En 1817, ce fut la seule branche que Lazzero ne révolutionna pas.

Tondus en rouge, les bérets étaient presque achevés. Pour perfectionner l'ouvrage, il ne resterait plus qu'à améliorer les nappes de soie qui ornaient les bérets. Pendant longtemps, on s'était sans doute contenté de trouver la soie à bas prix et d'en faire un usage économique. Les demandes des acheteurs étaient autres: *i greci dicono di mettere delle noppe di seta fine e di bel colore e piuttosto grosse..il Levante come sono brutte noppe ce le levano.*<sup>204</sup> Les Mazzoni s'occuperaient donc de trouver la soie, de la faire teindre, à Florence, de coudre l'ensemble sur les bérets: *i nostri berretti colle noppe di una seta bella, lucente, e di bel turchino faranno una maggiore figura.*<sup>205</sup>

De tels atours ne servaient qu'à parer un travail bien fait dans tous ses aspects. Les Mazzoni avaient-ils réussi à réformer la manufacture? Lazzero se félicitait en 1817: *ho affaticato di macchina e di cervello, ma ho la soddisfazione di vedere che in qualche cosa sono riuscito.*<sup>206</sup> La durée de tels succès manufacturiers n'était cependant pas assurée. Lazzero le savait: *tutto poi sta che secondino con zelo i miei principi e che non si trascuri di vigilargli, e di tenerli per base della perfezione, speriamo bene.*<sup>207</sup>

En attendant que l'espoir une fois de plus s'évanouisse, les Mazzoni vivaient des moments de jouissance, lorsque tous reconnaissaient le beau travail. Ainsi Vincenzo se vantait de l'émotion qu'avaient provoqué sur un officier allemand ses beaux bérets: *si è alzato in piede dicendo o per dio perchè non fabbricate tutti i vostri berretti come questi e come questi non ne o mai veduti.*<sup>208</sup> A plus forte raison, la reconnaissance devenait-elle totale lorsque les spécialistes eux mêmes louaient la bonté de la manufacture: *un tunisino è venuto a dirmi, rapportait Lazzero à son père, voi lavorate come Tunis.*<sup>209</sup> Ils ne pouvaient espérer plus. L'honneur du fabricant était à son comble: *è un piacere a vedere questi marinari oggi che vengono da noi per comprare con i nostri berretti fini in capo, e ci dicono questi sono 2 anni che li portiamo, si sono lavati 2 o 3 volte, dateci dei simili.*<sup>210</sup>

---

204 Lazzero, 18/11/1816

205 Lazzero, 8/11/1816

206 Lazzero, 26/11/1817

207 idem

208 Vincenzo, 20/1/1800

209 Lazzero, 19/10/1814

210 Lazzero, 6/5/1816



On pouvait alors s'attendre à jouir de la préférence des acheteurs; la belle manufacture portait aux bonnes affaires commerciales. Mais tout comme la perfection, la préférence demeurait une perpétuelle conquête et non un système fixe; il fallait oeuvrer jour après jour, car, parfaits ou décadents, les bérets devaient être vendus. C'était l'art incontesté des Mazzoni.

**CHAPITRE 3****AU COMMENCEMENT ET À LA FIN DE LA FABRIQUE: LE COMMERCE****L'AVENTURE DE LA COMMERCIALISATION**

Au fil des lettres défilent les marchands, les contacts, fugitifs ou durables, dans un continuel va et vient de personnes intéressées, ne serait ce que le temps d'une spéculation, par les bérets de Mazzoni. Noms connus, figures de premier plan du milieu négociant, marchands de passage, acheteurs solitaires, tous se rencontraient un instant dans le comptoir livournais de Mazzoni, et dans les rendez-vous hebdomadaires de la correspondance.. Nous faisons leur connaissance l'espace de quelques lettres, pour ne plus les retrouver, ou ils deviennent au contraire des personnages familiers, pressés d'avoir des bérets à chaque arrivée de navires en provenance ou en partance pour l'Orient.

Tout se passait à Livourne. Point de comptoirs lointains, de ramifications de la maison Mazzoni dans les différentes échelles du Levant. Le temps était désormais révolu où le marchand de Prato possédait en toute grande ville un établissement propre qui se chargeait d'écouler la production textile du centre toscan. Preuve de la "rétraction" du commerce italien? C'étaient désormais les communautés grecques, juives de Livourne qui animaient l'essentiel du trafic, commerçant les produits de tout le bassin méditerranéen, et qui achetaient les bérets de Mazzoni.

A qui vendait-on? Qui achetait et comment? Il faut débrouiller l'imbroglio de la correspondance, tenter de mettre de l'ordre dans la multiplicité des ventes quotidiennes, dans l'accumulation des noms et des prix.

De toute évidence, la forme la plus courante de vente était la commission. C'est à dire?

**VENDRE ET FABRIQUER SUR COMMISSIONS**

Le marchand grec de Livourne était bien souvent l'envoyé direct ou le serviteur d'une maison installée dans quelque ville du Levant, Smyrne, Salonique, Patrasse ou autre, et qui commerçait en bérets. Evaluant ses besoins, la maison du Levant envoyait à son correspondant de Livourne un ordre d'achat de bérets; de Livourne, ce correspondant passait directement commissions aux fabricants de son choix, du moins dès que la concurrence

s'était installée en Toscane même, imitant l'imitation de Mazzoni. Souvent ce choix était restreint car la maison précisait de quelles fabriques elle désirait les bérets. Le marchand de Livourne n'était donc qu'un agent de transmission...pas toujours fidèle.

Connaissant les fabriques, les fabricants, il pouvait à l'occasion transgresser les ordres de la maison et confier à d'autres l'accomplissement de la commission. Ainsi, un certain Mospignotti, négociant grec de Livourne, ayant reçu ordre d'un "ami de Smyrne" d'acheter des bérets des meilleurs fabriques de France ou de Gênes, passait au contraire la commande à Mazzoni<sup>211</sup>. Les contacts personnels noués avec les marchands levantins, acheteurs potentiels de la manufacture, révélaient ainsi toute leur importance. Sans ce réseau de relations, qui permit à la fabrique de Mazzoni de voir affluer des commissions qui au départ ne lui étaient pas destinées, il aurait sans doute été bien difficile de survivre et de se faire une place sur le marché.

C'était parmi les marchands grecs que Mazzoni avait les plus nombreux et fructueux contacts: Mospignotti, Stamatacchi, Petrococchino, Giamari, Sgueros, Paraschi, Franchetti; autant de noms parmi bien d'autres qui apparaissent régulièrement dans la correspondance comme commissionnaires de bérets. Ils envoyaient les bérets de Mazzoni vers toutes les grandes places du levant: Smyrne était au départ la destination la plus fréquente; c'était là que Franchetti, ami et conseiller de Mazzoni, avait sa maison, ainsi que bien d'autres. Mais Rodocanacchi, Stamatacchi envoyaient également vers Salonique, Giamari avait de nombreux contacts avec les idriottes, ainsi que Spagnolacchi, Sgueros commerçait avec Corfù, Gianina était également une grande place d'arrivée des bérets. Les grecs n'étaient évidemment pas seuls dans ce commerce qui intéressait également de nombreux négociants juifs: Attias, par exemple, fidèle client, qui commerçait avec la Bosnie..

Une fois les contacts et le trafic établi, les bérets devinrent objet de spéculation, et sans nécessairement avoir de commissions des maisons du Levant, les négociants de Livourne les chargeaient sur les navires en partance. A l'annonce des bâtiments, l'empressement était de mise, on s'agitait pour avoir la marchandise: *preme a Mospignotti avere le dozzine 50 scarlatti ..per caricarle a un bastimento greco..che subito riparte.*<sup>212</sup> Les marchands envahissaient le comptoir, revenaient jour après jour prendre des nouvelles,

---

<sup>211</sup> Vincenzo, 19/12/1807

<sup>212</sup> Lazzero, 4/3/1816

savoir si les caisses étaient enfin arrivées de Prato, s'ils pourraient les charger sur les navires avant que ceux-ci ne repartent. C'est que les temps de fabrication étaient fort variables, nous l'avons dit: qu'il fasse trop humide et les bérêts ne pouvaient sécher, les fournitures étaient en retard, il fallait tenter de faire patienter les acheteurs. Jamais les Mazzoni ne pouvaient savoir quand arriveraient les caisses de Prato, et n'étaient assurés de tenir les délais fixés. Imprécision parfois funeste qui risquait continuellement de faire échouer les affaires.

Les aléas des commissions conditionnaient la fabrique: les bérêts se faisaient au fil des commandes. Les rythmes étaient par conséquent très irréguliers: s'affolant brusquement, se relâchant ensuite pendant des périodes variables. Pour régulariser un minimum la production, on se réglait sur la prévision des mouvements futurs du commerce. Les Mazzoni se tenaient au courant des dernières nouvelles du Levant, connaissaient les péripéties du commerce des bérêts dans les contrées lointaines où ils étaient vendus. Pour cela, ils lisaient avec une particulière attention les lettres de Smyrne, de Gianina, de Patrasse; ils s'informaient du mouvement des foires qui constituaient de parfaits indicateurs des tendances de l'année à venir. Tous raisonnements faits, ils ordonnaient à Prato de lâcher la bride aux *battilani* ou, au contraire, de faire veiller les tondeurs pour tenter de respecter les engagements pris. La production s'adaptait ainsi aux variations du commerce et ce d'autant plus facilement que la structure de l'embauche de la majorité de la main d'oeuvre était d'une grande souplesse.

Les commissions déterminaient également les différentes caractéristiques du produit. Selon les commandes, on fabriquait des bérêts tricotés ou tissés, n° 1, 1 1/2, 2, 3, rouges, écarlates, noirs ou blancs; de nouveaux modèles apparaissaient dans le registre de nos fabricants dès lors que les commandes s'annonçaient prometteuses: Lazzero vantait par exemple à son père les avantages d'une production de *scuffie da marinaio: sicuramente attaccando con queste ci sarebbe da lavorare molto perchè grande è il consumo particolarmente in tutte le isole del Levante*.<sup>213</sup>

A l'occasion, on se mettait à fabriquer des contrefaçons sur modèle fourni tout exprès à Prato, comme en ce mois de novembre 1817 où Vincenzo envoyait un nouvel exemplaire de bérêt à imiter: *lo credo di Fez o altra parte del Marrocco e non di Tunis*, constatait Lazzero, qui, confiant, assurait: *sarà*

---

<sup>213</sup> Lazzero, 7/1/1818

*fatto uguale*<sup>214</sup>. Et pourtant le commissionnaire refusait le produit, à la grande indignation de Lazzero: *non so raccapezzarmi come si deve condannare il nostro colore alla sola vista per falso..chi sa se non sia un punto di gelosia d'altri venditori di berretti nel luogo dove li avrà il sig. Seror mandato i nostri, che abbino sparso che non essendo di tunis che il suo colore è falso.*<sup>215</sup> L'erreur avait été de présumer trop des capacités de la manufacture. Lazzero pourtant en était généralement conscient qui recommandait de vendre sur quantité et non sur échantillons<sup>216</sup>.

On comprend mieux ainsi l'obsession des Mazzoni à imiter parfaitement Tunis et à maintenir à tout prix la perfection de la manufacture. La qualité des bérets était une arme décisive dans les négociations qu'ils devaient affronter chaque jour. Les discussions sur les prix étaient en effet perpétuelles et harassantes. S'il existait bien des tarifs pour chaque catégorie de bérets, ils ne servaient bien sûr que d'indication: à chaque nouvelle commission, il fallait négocier, discuter, arracher une demi-lire de plus, concéder quelque rabais. Dans la majorité des cas, on s'entendait, chacun des partenaires abaissant au fur et à mesure des visites ses prétentions. Mais il arrivait aussi fréquemment qu'une affaire échouât pour une différence insurmontable d'une lire sur la douzaine de bérets. Les lettres sont embarrassées de ces discussions d'affaire, des avancées et concessions journalières sur les prix, car il fallait l'approbation de tous pour accepter ou refuser la vente. A chaque fois, la boutique des Mazzoni s'animait: *è tornato oggi da me il mercante moraito per rivedere i berretti, ne avrebbe prese dozz 200 n§° 2 1/2 e mi dava £ 23 con sconto 3%..ma per ultimo ne volevo £ 24.*<sup>217</sup> Les litiges s'allumaient dans la famille lorsque des désaccords naissaient sur les stratégies à adopter: Gaetano s'entêtait souvent à ne rien concéder tandis que Vincenzo s'emportait contre son fils si l'affaire échouait. Lui même pourtant avait souvent réprimandé sa femme pour sa facilité à faire des rabais.

### Conquérir la préférence

Afin d'aborder ce difficile exercice de la vente avec le maximum d'atouts, il fallait être capable de s'assurer la préférence: elle seule permettait de voir affluer les commissions tout en étant capable de "dicter sa loi", c'est à dire d'imposer un prix avantageux. Tous les efforts de Mazzoni tendaient à obtenir

---

<sup>214</sup> Lazzero, 17/11/1817

<sup>215</sup> Lazzero, 27/7/1818

<sup>216</sup> Lazzero, 13/9/1811

<sup>217</sup> Lazzero, 16/1/1815

cette situation préférentielle qui concrétisait l'honneur, le crédit de la manufacture et permettait un juste profit, récompense des sueurs du fabricant. Ainsi les mots valaient leur pesant d'or et lorsque les marchands eux-mêmes affirmaient aux Mazzoni que leurs bérets méritaient la préférence, les écus trébuchaient dans la bourse et la gloire du nom retentissait dans les échelles du Levant. Les maisons mères se mettaient elles mêmes à commissionner des bérets de la fabrique Mazzoni, c'était la récompense des efforts manufacturiers et commerciaux, la preuve que les stratégies adoptées étaient justes. Dès lors, le fabricant devenait roi: *è bene che manchi lavoro*<sup>218</sup> insinuait Lazzero, qui en cette fin d'année 1816 pouvait refuser les commandes qui s'offraient à lui *per non trovarmi poi senza la roba*<sup>219</sup>, et faire grimper les prix.

Gagner la préférence, c'était aussi gagner de nouveaux acheteurs et voir s'ouvrir l'horizon de nouvelles commissions. Les partenaires de toujours accompagnaient ainsi chez Mazzoni leurs compatriotes ou connaissances de passage: Costacchi arrivait par exemple régulièrement en compagnie de marchands grecs qui examinaient soigneusement la marchandise; de nombreux idriotes étaient introduits par Giamari. La confiance que chacun avait dans l'intermédiaire assurait la garantie de l'échange.

L'horizon ne se limitait du reste pas aux grecs. Dès le début de la fabrique, nous faisons la connaissance d'un certain Mustafa dont Vincenzo semblait attendre un jugement décisif sur la production: ayant acheté ses bérets à Livourne, il poursuivait son périple italien par Florence et Venise, relais par excellence du commerce avec l'Orient. Des acheteurs algériens, marocains se présentaient, ces "barbaresques" qui réclamaient des bérets noirs. La consécration était acquise lorsque des tunisiens envisageaient de faire entrer à Tunis même les bérets de Mazzoni et les faire passer pour marchandise locale.

La nouveauté qu'apporta l'époque de la Restauration fut l'apparition de maisons anglaises dans ce commerce d'où elles semblaient jusqu'alors absentes. Ici encore, Lazzero pouvait se féliciter de la renommée de leur nom, car disait-il, les commission ne tarderaient pas de la part de cette *casa inglese la quale ha già l'ordine di comprare berretti della fabbrica Mazzoni*.<sup>220</sup>

La renommée s'étendant apportait des commissions d'autres villes italiennes. A Venise, les contacts étaient établis avec un certain Levy qui

---

<sup>218</sup> Lazzero, 8/11/1816

<sup>219</sup> Lazzero, 23/12/1816

<sup>220</sup> Lazzero, 18/9/1816

commerçait avec la Bosnie et passait régulièrement commande à la fabrique Mazzoni-Pacchiani. De Trieste, les Mazzoni recevaient en 1814 *una lettera..da un certo Costantino Papiotachi che ordina dozzine 100 all'uso di Candia*<sup>221</sup>. Un nouveau client et un nouveau débouché qui se perpétua d'année en année: *Petrococchino e Omero mi hanno consegnato lettere del solito Costantino Papiolachi di Trieste che ci commette dozzine 200 all'uso di Candia*<sup>222</sup>. S'il existait encore en 1816 des intermédiaires livournais, la confiance était suffisante pour que l'année suivante l'on fasse *spedizione direttamente per non passare per un altro e dare provvisione*<sup>223</sup>.

D'Ancona encore, les Mazzoni recevaient en 1817 lettre d'un certain Sebastiano Denty qui proposait ainsi ses services: *so che mandate di detto articolo in mani dei fratelli Agi però senza fare torto a detta casa, credo di potere essere a portata più di essi di smerciare detto articolo..e ciò per le relazioni che ho specialmente con gli amici della Bosnia.*<sup>224</sup> Cette concurrence entre les maisons devait profiter au fabricant, disposant ainsi de multiples sources de commissions qu'il pouvait faire jouer selon son bon plaisir.

Mais la préférence était difficile à maintenir. De multiples facteurs pouvaient rompre l'équilibre constitué, obligeant à une continuelle remise en question.

Tout d'abord la conjoncture: bien que le Levant fut immense et les perspectives de vente sans limites, aux dires de Lazzero, il suffisait d'une ou deux mauvaises foires, de spéculations multiples ayant envoyé en Levant des quantités massives de bérets décadents pour que l'article stagne, nous l'avons vu. Les Mazzoni subissaient comme les autres les contrecoups de ces crises de "surproduction" et de spéculations irraisonnées. Pourtant, en dehors des années bouleversées de la période française, avant et après 1810-1814, les bérets se vendirent et plutôt bien. Du reste, la qualité pouvait être un atout lorsque les ventes stagnaient car alors seuls les articles de qualité avaient quelques chances d'être recherchés, au contraire des périodes de spéculations où tous types de bérets étaient bons à envoyer en Levant.

La préférence que voulaient sans cesse conquérir et défendre les Mazzoni était bien plus souvent menacée par l'avilissement de qualité de leur manufacture et le péril permanent que représentaient les concurrents toscans.

---

<sup>221</sup> Lazzero, 31/10/1814

<sup>222</sup> Lazzero, 24/4/1818

<sup>223</sup> Lazzero, 28/2/1817

<sup>224</sup> S. Denty, 26/5/1817

**La concurrence, un danger?**

Les multiples commissions qu'apportait le succès de la manufacture pouvaient avoir des effets pervers: cherchant à fabriquer plus, on fabriquait mal. La perfection de la manufacture semblait incompatible avec l'accroissement de la production. Pressés de travail, les ouvriers retournaient promptement à leur vieille habitude de l'ouvrage vite et mal fait, les fabricants n'étant plus en mesure de contrôler strictement la production, eux-mêmes pressés par les commissionnaires, privilégiaient le volume sur la bonté du travail. La roue tournait un moment, pour le plus grand profit de tous, puis elle s'enrayait:

*ho dispiacere ho inteso che Rodocanacchi non volle ricevere i berretti per motivo dei difetti*<sup>225</sup>

*Levy di Venezia scrive che ha avuto dei rimproveri dalla sua casa di Bosnia sopra la qualità dei berretti che a lui si vende.. non solo nel color ma ancora nel lanaggio ed è una lettera molto piccante.*<sup>226</sup>

*David Franchetti ha ricevuto dal suo amico di Trieste infiniti rimproveri sui berretti...vi è da aspettarsi i lamenti di Mortera che riceve i berretti di simile qualità.*<sup>227</sup>

Au contact direct avec les marchands, leurs acheteurs et amis, les Mazzoni ne pouvaient qu'être mortifiés de tels reproches. Vincenzo n'osait plus retourner à Livourne *per non potermi adattare a farmi rivedere costi con del rossore in causa berretti perché dal primo credito che costi godevo in causa lavoro berretti, ora siamo ridotti cascati nel merdaio ed in conseguenza faccia non ho più da mostrare scoperta a fronte dei nostri avventori.*<sup>228</sup>

La honte était d'autant plus grande que les concurrents directs, eux fabriquaient des bérets appréciés: *si vede ben chiaro che noi da capitano che eramo siamo diventati bambino, ma peggio ancora*<sup>229</sup>

Qui étaient donc les nouveaux capitaines des bérets toscans? Burlamacchi de Lucques, Sacuto, Martini, dont Vincenzo constatait amèrement *il Martini di Prato è divenuto Albertis di Genova ed a crecciuto lavoranti perché a di bone commissioni.*<sup>230</sup>

---

<sup>225</sup> Vincenzo, 20/8/1810

<sup>226</sup> Gaetano, 27/8/1810

<sup>227</sup> Gaetano, 12/10/1810

<sup>228</sup> Vincenzo, 10/12/1810

<sup>229</sup> Vincenzo, 7/9/1810

<sup>230</sup> Vincenzo, 10/12/1810



Les rapports de Mazzoni avec les autres fabricants toscans étaient ambigus. Pendant longtemps, ils les avaient regardé avec condescendance, étant certains de leur supériorité manufacturière. En 1810 encore Lazzero affirmait à propos de qui voulait les imiter .. *è meglio che prendino 10 anni di scuola*<sup>231</sup>. Pourtant, ils ne pouvaient se permettre de les ignorer. Sur la place de Livourne, leurs bérets s'offraient aux marchands aux côtés de ceux des Mazzoni. Même si ceux ci avaient acquis réputation et préférence, le bon prix de ces concurrents attirait plus d'un négociant. Mazzoni s'en plaignait souvent: *Sgur mi ha detto tutta la nostra nazione riceve lettere dal Levante e tutte dicono che i berretti della fabbrica Mazzoni e Pacchiani sono gli migliori. Ma però per un poco di vantaggio di prezzo i greci vanno a comprare agli altri anche contro le commissioni che hanno.*<sup>232</sup>

Il fallait donc être constamment sur le qui-vive, savoir ce que faisaient les autres fabricants, observer le mouvement de leurs ventes. Les Mazzoni partaient en chasse de toute information sur les laines achetées, le nombre d'ouvriers employés, les techniques utilisées, notamment pour la teinture, les prix pratiqués, les commissions obtenues. Glaner de tels renseignements demandaient de grands efforts car chacun souhaitait conserver le maximum de "discrétion". Pourtant, on arrivait toujours à se procurer quelques bérets, en faisant acheter par d'autres, en corrompant les magasiniers, les commis, par relation de bon voisinage dans quelques rares cas. C'était de bonne guerre, tous essayant de se procurer les productions des concurrents par des moyens plus ou moins licites. Ainsi l'on pouvait confronter les bérets, comparer les manufactures, percer les secrets de la couleur, raisonner sur les dangers, réels ou illusoire, que représentaient les autres fabriques: *ho avuto un berretto del Mazzetti di Firenze che vi mando. Il colore è molto spiritoso e unito e questi gli hanno venduti £ 22 la dozzina al n°3;*<sup>233</sup> *Ho visto un mazzo di berretti del Martini..è una cosa laida che non pensavo di poterlo vedere..un mazzo di quelli di Cardoso che è un poco meglio di Martini ma non può stare a confronto del nostro colore..domani vedremo un mazzo di Sacuto.*<sup>234</sup> C'était plutôt une bonne nouvelle, surtout quand à Livourne les bérets s'entassaient: *ci sono berretti.. di Sacuto e Martini ma non trovano compratori.*<sup>235</sup>

---

<sup>231</sup> Lazzero, 28/3/1810

<sup>232</sup> Vincenzo, 28/12/1807

<sup>233</sup> Lazzero, 3/1/1810

<sup>234</sup> Vincenzo, 2/4/1810

<sup>235</sup> Lazzero, 14/3/1810

Si les Mazzoni se réjouissaient plutôt des infortunes de leurs concurrents, ils condamnaient par contre les procédés auxquels ceux-ci s'abaissaient afin d'écouler leur production: *Cardoso va vendendo il n°3 a £ 22 3/4 con sconto 3% e tempo 2 mesi; e si va strofinando da tutti per insinuarli a prendere dei suoi berretti, con le mostre alla mano e li dice prendete e vi faccio un'obbligazione di rilevarvi se mai ci fate perdita, ecco come si rovina la manifattura e si arraccia i lavori. Le risqué était trop grand que de telles promesses deviennent prétention commune des acheteurs de bérets. Quoiqu'ils en disent, le mépris sourdait à l'égard de ces fabricants pour qui la vente était une véritable épreuve: li conviene giornalmente a strofinare le sue mostre per tutti i banchi e noi almeno abbiamo l'onore di farci pregare.. questo niente mi da superbia.*<sup>236</sup>

D'autres fabricants étaient néanmoins des concurrents bien plus redoutables: *ho visto da Spagnolacchi, raccontait Gaetano, berretti di Burlamacchi e sono bellissimi in tutto il suo lavoro e in specie il colore..Non potranno fare altro che furore*<sup>237</sup>

La correspondance abonde de ces considérations sur les concurrents. Variables au fil des mois, des années. Tous s'épiaient et se copiaient. Les premiers à en être victimes furent les Mazzoni, primauté oblige: *questi fabbricanti in generale ci fanno la rota e ci stanno come la rocca la fuso, non passa giorno che non venga persone a comprare da me, io li conosco da lontano e mi regolo..i più tentano d'avere le mostre dei nostri berretti sopraffini, basta faccio quello che li pare.*<sup>238</sup> Bien souvent, les bérets de Toscane et d'ailleurs se paraient d'un grand M, la première marque de la fabrique Mazzoni: *Poggi di Roma* (correspondants des Mazzoni) *già nei suoi berretti vi mette la nostra marca M.*<sup>239</sup>

Brecci, négociant de Livourne, commissionna des caisses de bérets fins et l'on notait ironiquement chez les Mazzoni: *non è servito che vi abbia spedito di quelli di Lucca con la nostra marca contrafatta.*<sup>240</sup>

Le Levant était rempli de bérets contrefaits, parmi lesquels ceux de Mazzoni qui imitait les marques de Tunis et d'ailleurs. Rien de particulièrement choquant ou surprenant dans ces pratiques. C'était le lot des meilleurs que d'être imité.

---

<sup>236</sup> Lazzero, 20/12/1816

<sup>237</sup> Gaetano, 3/8/1810

<sup>238</sup> Lazzero, 20/12/1816

<sup>239</sup> Lazzero, 17/1/1810

<sup>240</sup> Lazzero, 25/5/1816

Prêtant involontairement sa signature à des bérets qui n'étaient jamais passés entre ses mains, Mazzoni n'hésitait pas à se servir des bérets des autres afin d'honorer une commission: en 1799, les bérets d'un certain Bigliotti servaient à contenter les acheteurs pressés, tandis qu'en 1814, on achetait incognito à Florence la production de Scotti, la parant de l'ancienne marque M pour la revendre avec profit à Livourne.

L'attitude des Mazzoni peut surprendre davantage quand, sur leurs propres bérets, ils accollaient la marque d'une autre fabrique toscane. C'était le cas, par exemple en 1815: sur les bérets ordinaires fabriqués par Gaetano, Lazzero conseillait *di fare marca B e la stampa antichissima che somiglia quella di Lucca*<sup>241</sup>. Un tel parti pris se comprend néanmoins: mettre la marque de la fabrique sur de simples bérets ordinaires risquait de déconsidérer la renommée de perfection à laquelle prétendaient les Mazzoni. Pour ne pas compromettre la réputation de la fabrique par un travail ordinaire, on utilisait donc la marque d'un concurrent: B de Burlamacchi, fabricant de Lucca et principal adversaire des Mazzoni.

Ainsi, non seulement Tunis et Orléans jouissaient d'une réputation bien supérieure à toutes les autres manufactures, mais en Toscane également, les Mazzoni devaient constamment lutter contre des concurrents de plus en plus sérieux. La préférence était décidément une bien difficile conquête. Elle aurait pu néanmoins être moins rude à maintenir si les Mazzoni avaient accepté certaines concessions commerciales, renonçant par exemple à leur entière indépendance; ils s'y refusèrent constamment.

### Eviter la dépendance

La vente sur commissions pouvait en effet se transformer en accord durable passé entre marchand et fabricant pour la vente de tout ou partie de la production. C'est ce que proposèrent aux Mazzoni Giamari et Rosselli, fidèles acheteurs de bérets: *vorrebbero ricevere tutto il lavoro che noi facciamo nel corso dell'anno di berretti comuni*.<sup>242</sup> La réponse fut sans équivoque: *io gli dissi che noi non abbiamo piacere di essere vincolati con nessuno*.<sup>243</sup>

Refuser donc toute exclusivité. Par contre, s'assurer la vente d'une partie de la production n'était pas sans avantage: *se danno come tutti gli altri £ 24*

---

<sup>241</sup> Lazzero, 28/10/1815

<sup>242</sup> Lazzero, 1/1/1810

<sup>243</sup> idem

avremmo procurato di dargli dozzine 200 la settimana<sup>244</sup>. Le prix fit échouer l'affaire: vogliono £ 23 o meno. Il ne servit à rien que les négociants prennent la peine d'écrire directement à Vincenzo pour tenter de le plier. Aucun des Mazzoni n'était prêt à troquer la certitude de vendre contre un profit moindre.

Une alternative semblable se présentait quelques années plus tard, nos marchands-fabricants n'avaient pas varié d'opinion: *si conviene col sig. Vincenzo che per avere un conveniente smercio del nostro nuovo lavoro ci sarà utile d'attaccarsi al Sig. Panajotti Palli, così ci assicureremo una vendita de dozzine 4/M berretti, che egli potrà spedire al suo amico di Costantinopoli, che gli la commesse, dopo fatteli le prime spedizioni sentiremo se arriveranno a pagarceli un prezzo che ci convenga.*<sup>245</sup>

S'il était utile de s'assurer une vente fixe, l'accord était conditionné par la convenance du prix bien entendu, et par le refus réaffirmé de toute exclusivité: *se il Sig. Palli volesse la privativa di non vendere a lui che per il solo Costantinopoli mi pare che non ci potrà convenire mentre non si può impedire se uno viene da noi e dice voglio berretti per Smirne, e poi li porta a Costantinopoli*". Insidieusement, il poursuivait: *la privativa nasce da se a favore del compratore, cioè per quello che conoscendo veramente il merito della manifattura ne paga al fabbricante il prezzo che giustamente merita*<sup>246</sup>.

L'offre était claire: il suffisait au marchand de payer plus cher que tous les autres les bérets pour que les Mazzoni ne vendent qu'à lui seul.

En toutes occasions, les Mazzoni voulaient rester libres de spéculer à leur aise. Concéder l'exclusivité à un marchand, c'était en effet de plus être maître de saisir les bonnes affaires, de vendre à un meilleur prix si l'occasion s'en présentait. L'exclusivité assurait la tranquillité et l'assurance au détriment d'un éventuel profit majeur; les Mazzoni préféraient risquer de gagner plus.

S'engager le moins possible sembler être leur mot d'ordre. Ainsi nous les avons vu vendre sur quantité et non sur échantillon. De la même manière, ils refusaient les engagements écrits: étant convenus avec un négociant de lui fournir 3000 douzaines de bérets en 5 mois, soit 600 douzaines par mois: *voleva fare un biglietto firmato reciprocamente, explique Lazzero, ma non ho voluto, solo ci siamo accordati a parola d'onore.*<sup>247</sup> Bien sûr, l'honneur était sans faille et la parole donnée ne se reprenait pas; mais mieux valait ne pas courir le

---

<sup>244</sup> idem

<sup>245</sup> Lazzero, 5/1/1818

<sup>246</sup> idem

<sup>247</sup> Lazzero, 12/3/1810

risque d'être cité en tribunal à cause d'un engagement signé et non respecté par faute de trop fortes pluies n'ayant permis aux bérêts de sécher à temps. La parole permettait des arrangements et des temporisations que l'écriture semblait rejeter.

Plutôt que de trop s'engager, Les Mazzoni choisissaient de ne pas le faire du tout, plutôt que de devenir les fournisseurs attirés d'un marchand, ils préféraient se tourner éventuellement vers d'autres solutions que la vente sur commissions.

#### VENDRE EN TEMPS DE CRISE

##### Envoyer en société, envoyer pour son compte

La guerre et le Blocus rendaient, à partir de 1810, la situation du commerce de plus en plus critique. Les voies de mer étaient pratiquement interrompues, les chemins de terres toujours plus incertains. La stagnation était générale, le port de Livourne, comme toutes les autres places, vivait en léthargie. Face à cette langueur des affaires, les Mazzoni étaient obligés d'adopter de nouvelles attitudes, de chercher leur propre réponse à la crise. La fabrication s'arrêta à peu près totalement. Mais il restait des bérêts à écouler, de faibles espoirs de ventes. Pour ne pas perdre tout leur capital, les Mazzoni prenaient des décisions de dernières extrémités. Ils s'associaient parfois le temps d'une spéculation à l'un ou l'autre de leurs acheteurs habituels pour partager les risques d'une expédition au loin. Ainsi en 1810-1811, les Mazzoni envoyaient leurs bérêts "en société" à Gianina à une époque où *i compratori sono molto scoraggiati*<sup>248</sup>. Cozzu, Stamatacchi étaient les partenaires de ces expéditions assez désespérées: on cherchait à écouler à tout prix les bérêts, en sachant que *vi rimettono i venditori non poco di capitale*<sup>249</sup>

Les bérêts s'entassaient au Levant sans que les Mazzoni n'obtiennent jamais de résultat: six ans après, les comptes des envois en société avec Stamatacchi n'étaient toujours pas réglés.

Ephémères, ces sociétés vivaient le temps d'une expédition, les risques durent paraître trop élevés pour que l'on s'y risquât trop souvent. En 1815, les Mazzoni furent de nouveau tentés de faire affaire sociale avec Giamari; cette fois pour faire connaître en Levant le renouveau de la manufacture. Les désaccords sur le prix des bérêts firent échouer la négociation<sup>250</sup>.

<sup>248</sup> Lazzero, 20/6/1810

<sup>249</sup> Lazzero, 30/7/1810

<sup>250</sup> Lazzero, 4/8/1815

Au coeur de la crise, les Mazzoni apprirent une nouvelle façon de commercer: l'envoi direct. Lorsque les commissionnaires habituels firent faux bond, quand les négociants refusèrent de prendre des risques, les Mazzoni se résolurent à les prendre seuls. Décision difficile, qui impliquait un changement de dimensions: bien sûr, si les bérets se vendaient sans problème et les retours de l'argent s'effectuaient sans peine, on avait gagné la provision du négociant, mais il fallait attendre de longs mois les résultats des ventes, risquer que les bérets ne se perdent en mer ou sur la route, payer les assurances, engager en somme un capital nettement supérieur dans l'aventure commerciale.

Pour vendre leurs bérets, les Mazzoni furent prêts à tenter cette solution. Encore devait-on avoir dans les différentes places des "amis" de confiance à qui envoyer la marchandise et dont la fidélité et le dévouement pussent être garantis. Il fallait activer tout le réseau des connaissances et profiter surtout de celui des amis négociants de Livourne: c'étaient à leurs correspondants, à leurs maisons que l'on enverrait directement les bérets.

En 1809, les Mazzoni évoquaient pour la première fois la possibilité d'une telle initiative. A cette époque, le bouleversement des voies habituelles de commerce avait poussé les bérets sur la route terrestre qui passait par Vienne. Les négociants de Livourne envoyaient désormais une partie de leurs marchandises par cette voie, Stamatacchi y avait délégué ses fils. Les Mazzoni ne pouvaient-ils pas en profiter pour expédier ainsi à leur propre compte leurs bérets<sup>251</sup>? On hésita; jusqu'en 1812, il ne serait plus question de telles expéditions. Mais les bouleversements persistants, de nombreux grecs ayant quitté la place, la même demande se reposait: *forse conviene fare spedizioni per nostro conto a Vienna e a Corfù (come ha fatto Martini) perchè è molto difficile che i compratori vengono qui a farne ricerca.*<sup>252</sup>

C'est bien l'absence des négociants qui obligeait à ces nouvelles solutions: si plus personne ne venait chercher les bérets à Livourne, il fallait les envoyer soi-même. La résolution n'était pas facile à prendre, Vincenzo s'informait de tous côtés, cherchait des amis et des appuis:

*o domandato a detto Sebach se maniera vi fosse di spedire per mare qualche partita di berretti, mi a risposto che per mare non è possibile in nessuna maniera, ma che la maniera la più facile e la più economica è per la via di terra, indicatomi mi a detto che da qui si fa la spedizione per Costanzza..e mi a detto Sebach che mi avrebbe dato l'amico in Costanzza..*

251 Vincenzo, 29/12/1809

252 Vincenzo, 7/1/1812

*sicchè io voglio addirittura spedire casse 12 dei nostri berretti n°3.. e intanto che scrivero alla casa di Franchetti gli darò avviso di avergli spedito le sudette casse 12...continueremo a spedire fino che ne avremo di tale grandezza. Domani voglio parlare al sig. Isach Franchetti e voglio fargli inteso che noi facciamo spedizione alla sua casa..e voglio pregare il detto Franchetti a darmi il suo amico di Costanizza, e così il sig Franchetti si prenderà a core di raccomandare alla sua casa di Smirne questo nostro interesse.*<sup>253</sup>

Vincenzo regrettait de n'avoir pas fait le pas auparavant, et souhaitait pouvoir envoyer ses bérets également à Gianina, quoique la chose lui apparut plus difficile *per la difficoltà di non sapere di chi fidarsi in Morea.*<sup>254</sup>

Vincenzo commençait à s'informer de toutes les routes et solutions possibles pour expédier à Smirne: *credo benissimo che detto capitano farà il suo primo scalo nel isola M, e di poi anderà a Patrasso, ma per noi arrivati che fossero i berretti nel isola M bisogna li incombenzare altro amivo acciò ne facesse la spedizione a Smirne, ed ecco di novo spese, si per nova sicurtà, noli, provvisioni.*<sup>255</sup>

De toute évidence, les voies du Levant se compliquaient considérablement et les envois risquaient de coûter fort chers. Il fallait donc savoir si les Pacchiani étaient disposés à tenter l'aventure: *leggete questa mia lettera alli sig. Pacchiani acciò mi dicano il loro sentimento, se approvano o no di stare in società e di stare al bene e al male di quello potrà seguire.*<sup>256</sup>

Les Pacchiani se montrèrent peu enthousiastes à l'idée de risquer ainsi sur des routes aussi peu sûres tant de capital. Affolés par les dangers de guerre, par les risques de mer, ils préféreraient laisser dormir à Prato ou à Livourne les caisses de bérets en attendant que le commerce reprenne un cours plus normal: *i Pacchiani pare che non vogliono rischiare un soldo mediante che temono di questa voce di guerra.*<sup>257</sup>

Mazzoni rachetait donc à assez bas prix à la société les bérets pour les envoyer seul sur les bateaux en route pour Malte, ou sur les chariots en partance pour Costanizza. En attendant de régler les comptes, il fallait faire attendre les Pacchiani: *non dite niente a Pacchiani di questi invii, non vogliono rischiare niente ma così non si esce da lì.*<sup>258</sup>

---

<sup>253</sup> Vincenzo, 03/1812

<sup>254</sup> idem

<sup>255</sup> idem

<sup>256</sup> idem

<sup>257</sup> Lazzero, 30/4/1812

<sup>258</sup> Vincenzo, 17/8/1812

Si les Mazzoni ne supportaient pas l'attentisme, ils voulaient eux aussi être assurés de leurs capitaux: *in questi tempi bisogna esporre il meno possibile i capitali al rischio perchè difficilmente se ne può fare dei nuovi.*<sup>259</sup> Sans assurance donc, pas d'envoi; Vincenzo avait une position identique: le mois précédent, il avait refusé de se risquer à l'aventure maltaise: *io non o stimato bene di arrischiare in nessun conto.*<sup>260</sup>

Pourtant, en cette fin d'année 1812, les Mazzoni calculaient, raisonnaient et envoyaient leurs bérêts. Les assurances étaient pour eux un véritable casse-tête. Pour le risque de mer les compagnies demandaient 4 à 5%, mais dès que l'assurance comprenait d'autres risques, les prix grimpaient: 15%<sup>261</sup>, 25%<sup>262</sup> sur les bateaux ayant licence de naviguer *altrimenti le sicurtà non le farebbero ne pure al 50%*<sup>263</sup>. Prudents, les Mazzoni souhaitaient toujours avoir quelques garanties: *non lasciare allo scoperto.. non pare prudenza rischiare*<sup>264</sup>. On essayait de fractionner les envois, en fonction des assurances contractées: Lazzero conseillait de charger deux caisses par navire lorsqu'elles étaient assurées contre les risques de mer, dix si l'assurance était plus complète, une seulement si l'on ne contractait aucune assurance; c'était le cas sur les bateaux qui allaient directement à Malte, avec l'accord tacite des anglais et sur lesquels *nessuno ha fatto sicurtà*<sup>265</sup>

En cette année, toutes les solutions furent envisagées. Ancône étant devenu le grand port d'embarquement des marchandises en direction du Levant, on y avait bien sûr un "ami", Durutti, qui commissionnait les bérêts, recevait les caisses que l'on y envoyait dans l'espoir de les vendre ou de les embarquer. Voulant s'assurer lui même des ventes *Gaetano vole partire in Ancona per esitare i berretti piccoli*<sup>266</sup>. L'idée ne semblait pas plaire à Vincenzo: *che vada dove il diavolo lo porterà.*<sup>267</sup> Quinze jours plus tard cependant, il s'était laissé convaincre par les arguments: *dico che non sarebbe male che voi Lazzero assieme con Gaetano andassi in Ancona per vedere di fare esito di berretti e chi sa se con tal mezzo non si potesse riassumere il lavoro*

---

<sup>259</sup> Lazzero, ?

<sup>260</sup> Vincenzo, 03/1812

<sup>261</sup> Lazzero, 25/11/1812

<sup>262</sup> Vincenzo, 23/11/1812

<sup>263</sup> Vincenzo, 27/11/1812

<sup>264</sup> Lazzero, 25/11/1812

<sup>265</sup> Vincenzo, 30/11/1812

<sup>266</sup> Vincenzo, 19/8/1812

<sup>267</sup> idem



*berretti.*<sup>268</sup>. Le problème était cependant toujours le même, la constitution d'un réseau de relations: *certo si che il rischio sarebbe grande mentre poca esperienza, e poca relazione avete di commercio.*<sup>269</sup>

Ni Lazzero, ni Gaetano n'allèrent jamais à Ancône, et encore moins à Smyrne. Une fois la crise passée, il resterait cependant quelque chose de ces expériences: un nouveau point d'appui en Italie, Ancône après Venise, avant Trieste, port ouvert sur le Levant où il demeurerait bon d'avoir des amis; divers contacts directs maintenus avec le Levant, quoique de façon bien minoritaire.

En 1814, les Mazzoni continuaient d'envoyer leurs bérets directement à Smyrne, à la maison Levy qui resterait au fil des années leur correspondante. Mais non contents d'avoir ainsi un ami fidèle, les Mazzoni en essayaient d'autres: *penso spedire a Smirne alla casa Vlastò casse 4 berreti N°3 così proveremo l'attività di questa casa, che tanto Franchetti, Giamari ed altri mi decantano moltissimo tanto per essere attiva che solidissima. Mi dispiace che per le sicurtà bisognerà adattarsi al 5%.*<sup>270</sup>

Dès lors, ils envoyèrent régulièrement des caisses à ces deux maisons, recevaient des comptes rendus directs des ventes et de la situation du commerce en Levant. Chacune des deux maisons cherchaient à avoir l'exclusivité des ventes: *Vlastò ha raccomandato di mandarli tutti i fini che fabbrichiamo, così mi dice essendo in una sola mano potrà farsi con noi più onore*<sup>271</sup>. Mais ici encore, les Mazzoni préféraient voir la concurrence s'installer entre leurs revendeurs: *non mi pare male l' avere in Smirne due amici, così con più impegno cercheranno di farsi onore.*<sup>272</sup>

Les envois directs vers d'autres villes du Levant furent plus limitées. Il s'agissait le plus souvent d'une caisse ou deux, pour tester un produit, une place, pour écouler des bérets qui n'avaient pu être vendus à Livourne:

*toccante spedire dei nostri berretti piccoli a Patrasso, non vi conosco male quando si tratta per una sola cassa..per vedere quale incontro trovano.*<sup>273</sup>

*i berretti salettini che doveva ricevere Seror, conviene mandarli per nostro conto e si potremo appoggiare al sig. Raimondo Franchetti che troppe relazioni avrà in Tripoli per (non) farci questo favore.*<sup>274</sup>

<sup>268</sup> Vincenzo, 2/9/1812

<sup>269</sup> idem

<sup>270</sup> Lazzero, 27/6/1814

<sup>271</sup> Lazzero, 28/12/1814

<sup>272</sup> Lazzero, 19/5/1815

<sup>273</sup> Lazzero, 13/1/1815

<sup>274</sup> Lazzero, 27/7/1818

ho mandato due casse berretti di qualità andante colore mezzo fine a Smirne per osservare quale incontro faranno, avremo così dalla fonte viva quelle sincere notizie che gli altri non dicono mai per interesse commerciale.<sup>275</sup>

detti calabus gli avevo fatti con lo spirito di volergli spedire al Cairo per conto mio e con la speranza di vendergli bene in questa parte.<sup>276</sup>

En effet, quelques mois auparavant, des turcs avaient reveillé Lazzero à 23 heures pour lui acheter de tels bérets et ci dissero che a portarne ancora 20 casse al Cairo ci faresti del bene.<sup>277</sup>

Voulait-on donc conquérir cette nouvelle place? L'Egypte ne semblait pas avoir été un lieu de destination des bérets Mazzoni, Lazzero l'avait lui-même confirmé: *è stato da me un turco alessandrino e voleva dozzine 1500 berretti per Alessandri tutti n°3 ma grande..gl'ho detto che non posso prendere impegni per fabbricarli perché noi si lavora tutto per i greci.*<sup>278</sup>

Pourtant, l'on commençait à voir arriver dans la boutique de plus en plus de marins turcs d'Alexandrie, suivis bientôt par le commis du bey: *il gran commesso del Bey d'Egitto che qui si stabilisce ha mandato a prendere due dozzine di berretti e li sono piaciuti ed ha detto di dare delle commissioni alla fabbrica Mazzoni.*<sup>279</sup>

De ces divers contacts, dut germer l'idée d'envoyer quelques exemplaires de bérets pour échantillon. Mais avait-on des contacts? Ils ne tarderaient pas à arriver: en 1817, les Mazzoni recevait l'avis de naissance d'une nouvelle maison du Caire spécialisée dans les bérets: *muniti di sufficienti capitali, dotati di bastante cognizione commerciale, assistite da persone oneste, solide, la nostra casa viene di prendere l'appalto delle berrette da fornirsi per l'Alto Egitto, abbisognerà d'una quantità grande di queste.* Elle demandait donc des échantillons aux Mazzoni *come vanno facendo gli amici di Francia.*<sup>280</sup>

La crise avait contraint à adopter de nouvelles pratiques commerciales, elles se maintenaient et s'amplifiaient par de nouveaux débouchés après le retour au calme: signe de vitalité et d'esprit de renouveau dans le commerce. Ces ventes directes "*per conto proprio*" continuèrent au fil des ans: *mi fa piacere*, écrivait Gaetano à son frère en 1829, *il buon risulatato ottenuto nella*

<sup>275</sup> Gaetano, 7/7/1819

<sup>276</sup> Vincenzo, 26/8/1816

<sup>277</sup> Lazzero, 31/5/1816

<sup>278</sup> Lazzero, 7/12/1814

<sup>279</sup> Lazzero, 06/1816

<sup>280</sup> Fua e Ci, Cairo, 11/3/1817

*piccola spedizione dei vostri berretti in Egitto". Il en indiquait pourtant les limites: non vi è da fondarsi solide speranze d'esito costanti.. poi vi dirò che farle (ces ventes) per proprio conto non saprei approvarlo..ma ben vero vendere in Paese.<sup>281</sup>*

Se passer totalement des intermédiaires livournais était trop risqué. La vente directe fut toujours limitée à de faibles quantités. Il fallait rester au pays, à Livourne, où il était encore d'autres façons de vendre.

### Troquer les bérets

Le port était encombré des marchandises les plus diverses venues de toutes parts. Les négociants trafiquaient des produits en tous genres susceptibles d'offrir de bonnes spéculations. Quand les marchandises s'accumulaient, que les commissions directes manquaient, fabricants et marchands cherchaient à vendre ou à échanger leurs produits sur la place. Les intermédiaires de commerce étaient spécialisés dans cette activité: chacun les informait des produits qu'il souhaitait vendre, et les "mezzani" se mettaient à chercher dans tout Livourne qui pourrait être intéressé à tel ou tel article. Mettant en contact les éventuels partenaires, ils touchaient une commission si l'affaire se concluait.

En 1809 apparaissaient dans la correspondance les premiers trocs de bérets: Cardoso était prêt à conclure une affaire contre une moitié d'argent comptant et une moitié d'alun. Les Mazzoni ne semblaient pas être particulièrement favorables à ce genre de vente: ce n'était là qu'un pis-aller en l'absence de commission. Ils durent pourtant s'y résoudre et troquer leurs bérets contre les produits les plus variés: lin, coton, laine, sucre, fèves, eau de vie, poils de chameaux, caviar, colle, soie etc. Les négociations achoppaient souvent sur les prix respectifs à attribuer aux deux articles en discussion. Accepter un prix trop fort pour l'article reçu équivalait à vendre au rabais les bérets. Les discussions étaient infinies; Lazzero expliquait bien les mécanismes d'une affaire de ce type:

*Per l'affare baratto, vedo che siamo lontani per poterlo combinare, il solito dei mezzani, quando Vermigli ci progettò dei berretti £ 25, Cocchino non dava che £ 24. Ora Vermigli mi dice che Petrococchino lo farebbe per le £ 25 a stento comprendo tutti comuni, io sono stato fermo alle £ 26, e ho detto a Vermigli che per un quarto meno vedremo d'adattarsi..non sarebbe stato*

---

<sup>281</sup> Gaetano, 22/3/1829

*cattivo affare ma lo vedo impossibile di combinarlo. Facendo per le £ 25 con il terzo dei contanti e valutando i cotoni di poterli vendere P(ezze) 45, i berretti verrebbero venduti £ 22 sottosopra senza valutare la perdita delle senserie..ma il prezzo delle P. 45 per i cotoni oggi non si trova per che manca affatto compratore per detto genere, non ostante sarebbe un affare di speculazione; Del cotone in Livorno ve ne molto e a Smirne vi sono 15 bastimenti alla carica destinati per qui e di questo genere ne porteranno, poi noi non abbiamo roba invenduta per indurci a fare un baratto.<sup>282</sup>*

La crise s'aggravant, les bérets de Mazzoni s'accumulaient et les trocs s'effectuaient. Les propositions étaient multiples, on raisonnait sur les prix, sur l'opportunité de prendre telle ou telle marchandise, sur les chances de revente à des conditions avantageuses. Ainsi, lorsqu'un intermédiaire lui proposait d'échanger ses bérets contre de l'encens, Vincenzo réfléchissait:

*questo è un articolo che un tempo aveva smercio favorevole, che ne spedivano quantità grande per la moscovia e per l'olanda..ma sono diversi anni che in quelle parte non ne richeggono più, sicchè per farne esito di tal genere bisogna stare attaccati al consumo che sene fa e per i funerali e per le messe cantate e per la benedizione, e dunque non mi pare affare per noi.<sup>283</sup>*

De même, si on lui proposait des fèves, Vincenzo enquêtait:

*ditemi ancora cosa costano costi le fave mezzane mentre qui mi progettanno di fare un baratto..sicchè se costi si potesse vendere anche a dettaglio le £ 14 o lo zecchino, vedo che sarebbe affare da non rifiutarlo..intanto intendete cosa sono i bisogni dei contadini di tale articolo.<sup>284</sup>*

En somme, il fallait connaître parfaitement les marchés, les orientations présentes et prévisibles du commerce, être capable de jauger rapidement toutes sortes d'articles. Parfois, les évaluations s'avéraient fausses:

*intesi..il baratto che avete fatto di casse 4 berretti contro lino di funero, chiamato lino di Cremona, sappiate dunque che non è lino di Cremona, ma è lino del regno italico, sia della marca di Ancona, sia delle campagne del milanese, in fine, la qualità di detto lino è simile al lino nostrale, poco più, o poco meno, e qui di detto lino ne ha avuto da diversi che ne hanno avuto delle pessime informazioni, mi direte che l'avete fatto vedere a del guerra..è servita a coglionarci anche noi. En effet, plusieurs fabricants s'étaient laissés abuser: detto Vestri da in pagamento di detto lino a chi gli lavora berretti, e che detti*

---

<sup>282</sup> Lazzerò, 4/12/1811

<sup>283</sup> Vincenzo, 14/8/1813

<sup>284</sup> Vincenzo, 16/12/1814

*manifattori lo vanno a ricevere...e ci vanno a perdere la metà di quello glielo mette il Vestri. On retrouvait facilement les vieilles pratiques de la paye en nature. La nouvelle de ce mauvais troc circulait, confirmée par d'autres: Bianchini, autre fabricant, rapportait que le ministre de Bartolini a inteso dire dal suo principale che valuta più una mibbra di canapa che libbre due di detto lino. Il fallait pourtant se résigner: in fine sia come deve essere si vole ora mai il baratto è fatto*<sup>285</sup>

Les mauvaises surprises n'étaient pas à sens unique: *creda che non sono restato dispiacente d'aver fatto questo baratto, è verissimo che il prezzo che ci vengono venduti i berretti è assai poco, ma bisogna considerare che sono tutti scangei, è molti erano ancora tarmati, ora sta a sortire bene dalla colla, per migliorare questo cattivo affare.*<sup>286</sup>

Les trocs continuaient donc, variables au fil des années et des saisons. On s'en défiait cependant, les mauvaises affaires étant beaucoup plus faciles à faire que les bonnes, il fallait beaucoup de flair et de chance pour récupérer l'intégralité du capital et ne pas perdre au change. C'était donc un mode de vente relativement marginal, utile cependant, tout comme l'étaient les ventes au détail.

#### VENDRE AU DÉTAIL

Dans le comptoir des Mazzoni se bouscuaient à chaque arrivage de navire les acheteurs au détail de bérets: marins qui pourvoyaient à leurs besoins, achetaient pour les amis et dépensaient ainsi une partie des gains du voyage. Ils tourmentaient quotidiennement les fabricants, impatientés, mais heureux de voir que leurs bérets étaient recherchés:

*Queste vendite darebbero poca risorsa ma però fa piacere.*<sup>287</sup>

*le vendite al minuto..queste per il fabbricante sono l'esercizio della pazienza, pure sono utili e piacevoli per chi ha buona volontà come noi.*<sup>288</sup>

Utiles, ces ventes l'étaient par la publicité qu'elles faisaient à la fabrique: *queste vendite al minuto ci devono avere molto giovato per spandere di più credito.*<sup>289</sup>

---

<sup>285</sup> Vincenzo, 10/12/1810

<sup>286</sup> Lazzero, 21/9/1814

<sup>287</sup> Lazzero, 8/5/1816

<sup>288</sup> Lazzero, 25/5/1819

<sup>289</sup> Lazzero, 23/2/1816

Plus conséquentes étaient les ventes aux capitaines de navires qui réinvestissaient, en achetant des caisses entières de bérêts, les capitaux gagnés par la revente des marchandises. Ils passaient généralement par des intermédiaires, ceux de leur nation, les habitués de ce négoce: *Fernandez compra berretti per il capitano idriotto del carico olio che fra qui e Genova ha venduto.*<sup>290</sup>

En temps de crise, marins et capitaines étaient parfois les derniers acheteurs de bérêts: *mi lusingo di fare qualche vendita ai capitani e marinari..di vendere ai negozianti non spero.*<sup>291</sup> On pouvait donc se désespérer lorsque *i marinari greci si sono consumati tutti i loro denari e non comprono niente*<sup>292</sup>, ou lorsqu'ils préféraient d'autres produits: *i marinari non hanno comprato berretti ma hanno impiegati tutti i loro soldi in velluti.*<sup>293</sup>

Parfait indicateur des tendances de la conjoncture, ces ventes au détail étaient par ailleurs les seules à faire entrer dans les caisses de Mazzoni des espèces sonnantes et trébuchantes. Pour le reste, il fallait souvent attendre de longs mois avant de récupérer les fruits du capital.

## 2 LES TEMPS DU CAPITAL

Extrêmement variable, fluctuant au gré des mois et de la conjoncture, le temps nécessaire pour voir arriver dans les caisses le résultat des ventes de bérêts dépendait en grande mesure du lieu et du type de contrat.

### LE RETOUR DES COMMISSIONS

Bien peu de bérêts étaient payés comptant. Mises à part les ventes au détail, quelques négociants payaient immédiatement la marchandise: le plus souvent marchands de passage, inconnus à qui l'on aurait confié avec réticence les bérêts et qui n'acquéraient la confiance qu'en montrant des espèces, preuves de leur bonne foi.

La grande majorité des transactions se réglaient à terme, les délais variant de deux à six mois, la moyenne semblant être de quatre mois. Fondés sur la confiance, ces échanges supposaient que l'on soit assuré de la solidité de la maison avec qui l'on traitait. Les Mazzoni, inquiets, enquêtaient et s'informaient sans cesse sur leurs partenaires. La plupart des négociants leur étaient connus, ils connaissaient leurs affaires, et jugeaient sûrement de leurs

---

<sup>290</sup> Lazzero, 24/2/1817

<sup>291</sup> Lazzero, 16/7/1810

<sup>292</sup> Lazzero, 11/11/1811

<sup>293</sup> Vincenzo, 14/5/1813

capacités. Avec certains, ils allaient les yeux fermés, tels Franchetti avec qui il était souhaitable de faire affaires: *potrebbero essere ben contenti alla sicurezza del fido.*<sup>294</sup>

Le moindre doute poussait à la réserve: *il combinare con Costuruzzi sarebbe bene ma non conoscendolo a fondo è prudenza d'esser molto cauti per correre fido, essendo egli come dite imbarazzato in granaglie.*<sup>295</sup>

Ne confier sa marchandise qu'à des négociants connus et réputés solides ne garantissait cependant pas les Mazzoni d'être payés régulièrement lors des échéances. Au contraire, ils se plaignaient sans cesse d'être maltraités par leurs débiteurs qui ne les payaient jamais en temps voulu: *mai si viene a realizzare alle scadenze*<sup>296</sup>. Ils se lançaient alors à un harcèlement continu de ces mauvais payeurs:

*"a questi nostri debitori di berretti gli stiamo molto dietro"*<sup>297</sup>

*"gli faccio delle pressante premure"*<sup>298</sup>

*"procuriamo che i nostri debitori ci paghino al più presto possibile"*<sup>299</sup>

Se faisant ainsi tirer l'oreille, les négociants finissaient bien sûr toujours par payer. La lutte était parfois dure: *si stenta a ritirare i crediti.*<sup>300</sup> C'est qu'il était avantageux de tirer la corde et de spéculer le plus possible avec les capitaux des autres. Ainsi Lazzero pressant un débiteur de payer ses dettes s'entendait répondre *che non vole sprovedersi di denaro che potrebbe servirgli*<sup>301</sup>. On appréciait donc particulièrement les payeurs réguliers et ponctuels: *Cuzzù è molto puntuale e sempre paga qualche giorno prima alle scadenze.*<sup>302</sup>

Un risque commençait à exister quand l'absence de paiement venait de disfonctionnements dans les relations avec le Levant:

*a Sguero oggi gli ho parlato molto risentito, mi dice..che aspetta lettera da Corfù e che allora sarà in caso di fare delle tratte..so che Sguero ha un fondo in Corfù, finora non ha potuto trarre a motivo del cambio contrario e sono 30 giorni che non hanno lettere da questi luoghi.*<sup>303</sup> Pour l'instant, rien de tragique, le crédit était assuré. Mais ces retards continuels empêchaient les

<sup>294</sup> Gaetano, 30/4/1819

<sup>295</sup> Lazzero, 14/5/1819

<sup>296</sup> Lazzero, 26/1/1819 cf Vincenzo, 28/12/1808

<sup>297</sup> Lazzero, 10/1/1810

<sup>298</sup> Lazzero, 15/1/1810

<sup>299</sup> Vincenzo, 23/4/1810

<sup>300</sup> Lazzero, 27/10/1810

<sup>301</sup> Lazzero, 27/6/1810

<sup>302</sup> Lazzero, 12/3/1810

<sup>303</sup> Lazzero, 15/1/1810

Mazzoni de disposer rapidamente de leurs capitaux: *non vi è da temere ma frattanto noi non si può maneggiare il nostro*<sup>304</sup>

Les retards devenaient réellement inquiétants lorsqu'ils étaient liés à l'enraillement du commerce du Levant: en juillet 1810 les quelques caisses de bérets vendues à Gianina l'avaient été avec un délai de dix mois pour le paiement; les négociants de Livourne commençaient à avoir de sérieux problèmes: les termes étaient de quatre mois à Livourne, dix au Levant, un ajustement s'imposait. En octobre Stamatacchi *voleva respiro mesi 15*<sup>305</sup>: l'affaire échouait. Deux jours plus tard, on concluait un accord *con respiro mesi 9*<sup>306</sup>. Les délais s'allongeaient à mesure que la situation s'aggravait *quando da un mese all'altro le circostanze alle case di commercio possono variare*.<sup>307</sup> Mieux valait alors restreindre au maximum les ventes à terme, quitte à ne plus commercer du tout.

En dehors des périodes de crise cependant, la vente sur commission avec paiement à terme était sans doute celle qui permettait de percevoir le plus rapidement et le plus simplement les capitaux. S'essayant à la vente directe, les Mazzoni rencontraient de bien plus nombreuses difficultés.

### Les retours des ventes au Levant

Les temps sans conteste s'allongeaient: il fallait envoyer les bérets, le voyage prenait quelques mois; une fois arrivés sur place, la maison devait les vendre, de nouveau il fallait attendre, après quoi seulement, retournaient à Livourne sous forme de lettres de change ou de marchandises, les fruits de la vente. La forme des retours dépendait bien sûr des taux de change et des prix des marchandises. Les Mazzoni se mettaient à étudier l'un et l'autre et à raisonner:

*i berretti che ora Vlastò ci ha venduti in Smirne alle p. 27 1/2 prendendo la rimessa sopra Londra a 29 piastre per una sterlina, e qui vendendo la sterlina a denari 54 per una pezza verrebbero venduti a £ 22. Il cambio da Smirne sopra Londra da 23 è salito a 29 e 30, è quasi a livello del cambio diretto da Smirne a qui che è 268. Io ho parlato a lungo col sig. David Franchetti ed ancora lui è scoragito sopra i cambi che possino ribassare.*<sup>308</sup>

---

<sup>304</sup> Lazzero, 10/1/1810

<sup>305</sup> Gaetano, 10/10/1810

<sup>306</sup> Gaetano, 12/10/1810

<sup>307</sup> Lazzero, 18/10/1810

<sup>308</sup> Lazzero, 19/10/1814



En effet, expliquait-il plus tard *il cambio sfavorevole con il Levante dipende dalla moneta di Turchia peggiorata con il rame.*<sup>309</sup> En ce cas, il convenait d'ordonner de réinvestir les capitaux de la vente en marchandises: *mi ha consigliato (Franchetti) ad ordinare mercanzie, come di fatti ho ordinato a Vlastò se ha incassato tanti cotone kircagà, ed a Levy tanti cotone circagà e 2 colli filati rossi..ho pensato fra me che era inutile seguitare a tenere una somma morta in mano d'altri.*<sup>310</sup>

Mais il n'était pas si facile de prévoir les variations des changes et des prix. Trois mois plus tard en effet, les changes s'étaient considérablement améliorés et Lazzero espérait que ni Vlastò ni Levy n'auraient acheté de coton *perché se la pace d'America viene ratificata dall'Americani, questo è articolo che farà ribasso*<sup>311</sup>. Il espérait donc recevoir des lettres de change et *di mercanzie solo Levy comprerà due cassette oppio e quattro colli cotone rosso, che di questo non li limitai prezzo, l'oppio prenderà favore mediante la pace.*<sup>312</sup>

Le prix des marchandises augmentant, il convenait d'en ordonner d'autres:

*Levy ha comprato una sola cassa oppio..io spero di avere qui un buon ricavato. I cotone non gl'ha comprati mediante i prezzi..ne i filati..io dunque gl'ho ordinato di comprare..lane di Smirne..vachette di moscovia..e rame vecchio..non potendo poi acquistarmi le sudette mercanzie ai limiti dati che rimetta qui tutto quello che tiene incassato fino al cambio di 218 e non più.*<sup>313</sup>

Il fallait en effet se résoudre à une solution *per levare almeno questi fidi che sono infruttiferi.*<sup>314</sup>

Chaque affaire requérait une solution adaptée au moment. Ayant de nouveau envoyé deux caisses de bérets à Vlastò en février 1815, les Mazzoni recevaient fin juin avis de la vente; Lazzero écrivait début juillet *a Vlastò ho ordinato che rinvesta tutti i fondi incassati in fave di scalanova..sarebbe bene mentre il cambio è salito a 239, e più conviene a ordinare mercanzie, e meglio ancora commestibili.*<sup>315</sup>

La lettre arrivait cette fois trop tard, Vlastò avait déjà remis les fonds: 1300 pezze en or à tirer sur Rodocanacchi. Tous calculs faits, les bérets, qui pourtant

---

309 Lazzero, 9/11/1814

310 Lazzero, 19/10/1814

311 Lazzero, 20/1/1815

312 idem

313 Lazzero, 3/2/1815

314 idem

315 Lazzero, 5/7/1815

avaient été vendus à bon prix à Smirne, ne rapportaient que peu à Livourne *per motivo del cattivo cambio*<sup>316</sup>.

Commercer directement avec le Levant se révélait une entreprise ardue. Non seulement les temps étaient plus longs, mais surtout, il fallait connaître parfaitement la conjoncture internationale pour ne pas perdre son capital dans un taux de change trop élevé ou une marchandise trop avilie. Bien sûr, les amis de Livourne renseignaient et conseillaient, mais une lettre en retard, un ordre mal donné, et la spéculation tournait au désavantage des Mazzoni. Ils ne pratiquaient pas sur une assez grande échelle ce commerce pour récupérer ailleurs ce qu'ils avaient perdu ici. Les résultats des ventes directes n'étaient sans doute pas à la mesure de la peine et du risque qu'elles entraînaient pour nos fabricants-marchands. A trop multiplier ces envois, le capital risquait d'être trop longtemps immobilisé, et les Mazzoni ne pouvaient se permettre de laisser dormir en Levant de trop fortes sommes. D'autant que s'ils réinvestissaient en marchandises, il fallait compter le temps du voyage et le temps de la vente avant de pouvoir récupérer le capital: six mois au moins passaient depuis l'envoi initial des bérêts.

En période difficile, les retours du capital étaient encore plus incertains: alors qu'il avait vendu avec peine quelques caisses à Smyrne en 1812, la satisfaction de Vincenzo était immédiatement assombrie par les assertions de son rival Cardoso qui, plus au courant de ce commerce, l'informait que *prima di avere i ritorni vi vogliono due anni di tempo, e poi non si sa quali generi farsi prendere per potervi guadagnare*.<sup>317</sup>

Les Mazzoni semblaient donc s'être décidés à faire ces envois au moment le plus défavorable. A en croire Cardoso en effet, l'envoi direct avait été, par le passé, une bonne affaire: *in mesi sei doppo la spedizione voi avevate in Livorno le vostre mercanzie...e quando sopra detti ritorni vi si guadagnava poco, non era meno del 20 per %*.<sup>318</sup>

Vicenzo alors se lamentait de n'avoir pas tenté sa chance en temps voulu:

*..la nostra pusillanità e la nostra poca esperienza, e mancanza di spirito,.. a cagionato che noi non abbiamo fatto il nostro interesse, e sapete si poteva fare noi per conto nostro tra che i Pacchiani non a mai voluto arrischiare niente, ed in quei passati tempi vi erano continui passaggi, si da qui, come da Smirne a qui, e le sicurtà si facevano a prezzi discreti, ed i fidi in Smirne si potevano*

---

316 Lazzero, 14/7/1815

317 Vincenzo, 26/10/1812

318 idem

*correre senza timore avendo per corrispondenti la casa Franchetti\_ e così si siamo fatti coglionare fino a questo punto.*<sup>319</sup>

Vincenzo avait beau regretter ces beaux profits laissés à d'autres par inexpérience ou timidité, il ne ferait jamais de grandes expéditions pour son compte en Levant. Si nous avons vu les Mazzoni continuer les envois directs après la crise, ils ne prirent jamais une véritable ampleur. Certes, cumulées avec les marchandises reçues en troc, la vente directe des bérets poussait nos fabricants à s'investir de plus en plus dans le commerce. Ce n'était pas pour gêner les Mazzoni qui, au fond, n'en étaient jamais sortis, nous y reviendrons. Mais en tous cas, il ne pouvait s'agir que de commerce livournais, le commerce au loin apparaissait trop aléatoire et trop difficile pour que l'on s'y engage résolument: le grand négoce était hors de portée des Mazzoni qui n'y firent que de timides spéculations, laissant aux négociants grecs, juifs, leurs amis, le souci et les bénéfices des grandes entreprises. Pour eux la nécessité de réaliser au plus vite les capitaux de la vente des bérets s'imposait d'autant plus que pour faire tourner la fabrique, il fallait la pourvoir en matières premières; c'était encore là oeuvre des Mazzoni.

### 3 LES VOIES DE L'APPROVISIONNEMENT

Premier et principal souci des Mazzoni: pourvoir en laines la fabrique.

#### LES MARCHÉS DE LA LAINE

##### S'approvisionner à Livourne

Livourne était le principal lieu d'approvisionnement en matières premières. Les balles de laines y arrivaient de toutes parts: Italie, Espagne, Barbarie, Levant etc. Il ne manquait pas de provenance pour le moins saugrenues:

*esiste lana di Tripoli levata delle materasse del Bey, raccontait Lazzero, è una lana ordinaria che appesta di muschio e di ..che fa nausea, ed erano i letti della corte dove morì una principessa consunta d'Etisia.*<sup>320</sup>

Portées par les spéculations des négociants, ces laines s'entassaient dans les dépôts, s'offraient à la vue des acheteurs intéressés, repartaient éventuellement vers d'autres directions. Toutes les qualités s'y trouvaient, en particulier les laines fines qui servaient à la fabrication des bérets.

---

<sup>319</sup> Vincenzo, idem

<sup>320</sup> Lazzero, 8/11/1816

Les Mazzoni, agissant pour les laines comme ils le faisaient pour les os de baleine, s'informaient des stocks, des arrivées prévues, des cours de l'année. Ils achetaient au fur et à mesure que se présentaient de bonnes occasions, accumulant les laines si les cours étaient favorables, attendant des temps meilleurs lorsque les prix s'enflammaient. Vincenzo avait l'art de saisir les bonnes affaires: *Padre delle buone compre*<sup>321</sup>, l'avaient surnommé les Pacchiani, ébahis de l'achat à moitié prix de superbes laines d'Espagne:

*siamo restati sorpresi nel sentire l'acquisto fatto della bella partita lane di Baccicalupo e questo è stato un colpo da maestro l'otternerle a metà prezzo.*<sup>322</sup>

La contrepartie de ces achats effectués au gré des bonnes occasions à saisir était l'entassement et l'accumulation des laines, sans calcul de prévision. Vincenzo achetait toutes les laines qui pouvaient se transformer en bérets. En 1792, les Pacchiani le prévenaient: *ora abbiamo lane per lavorare due anni onde non cerchiamo più d'imbarazzarci di lane.*<sup>323</sup> Vincenzo continuait à acheter, raisonnant plus en spéculateur qu'en fabricant soucieux d'évaluer les besoins de la production et de ne point s'engager au delà.

Du reste, pourquoi ne pas spéculer sur les laines? Les Mazzoni connaissaient les marchés, les arrivages, pouvaient revendre à Prato les laines de basse et moyenne qualité qu'ils n'employaient pas dans la production de bérets; ils jouissaient d'une position favorable, à mi-chemin entre le négoce et la fabrique, entre Livourne et Prato, entre les purs spéculateurs et les *impannatori* sans pratiques spéculatives.

Les Mazzoni rencontraient dans le commerce des laines des personnages familiers: Patrindò, Sebach, Franchetti, Mospignotti, tous fidèles acheteurs de bérets..et vendeurs de laines. Les Mazzoni se fournissaient chez eux de laines fines, en provenance d'Espagne puis de Rome ou du Levant. Ils faisaient parfois affaire sociale avec ces négociants pour acheter les importants arrivages de laines: en octobre 1813, par exemple, une partie de cinquante balles de laine de Tunis était achetée avec S.Castelli qui en accaparait les 5/6<sup>324</sup>; quelques jours plus tard, Franchetti achetait 220 balles de laine tunisienne en intéressant à l'affaire Mazzoni, Castelli, Rosselli, Sebach<sup>325</sup>: les uns spéculaient, les autres fournissaient la fabrique. Si l'affaire se révélait profitable, il pouvait devenir

---

321 Pacchiani Giuseppe, 01/1798

322 Pacchiani, 12/11/1792

323 *Idem*

324 Vincenzo, 13/10/1813

325 Vincenzo, 24/10/1813

difficile aux Mazzoni de traiter avec ces puissants amis; ainsi, en cette année 1813 où l'on cherchait fébrilement les laines pour revêtir les troupes, les spéculateurs pouvaient en espérer un bon prix: des quarante trois balles que devait recevoir Vincenzo, il ne lui en arrivait que vingt: *sono macinati che mi hanno fatto i soci, e che di padrone di tale compra, mi hanno fatto doventare il servitore*<sup>326</sup>. Malgré tout, les Mazzoni persistaient à faire ces affaires en société qui permettaient d'acheter en bloc l'ensemble d'une partie de laine et de bénéficier de prix avantageux. Il ne faut cependant pas les imaginer soumis au bon vouloir de leurs partenaires négociants: point ici de dépendance semblable à celle d'un petit fabricant vis à vis de ses fournisseurs de matière première et acheteurs exclusifs. Bien d'autres vendaient des laines à Livourne.

Les personnages les plus divers s'adonnaient à ce commerce qui pouvait se révéler particulièrement profitable en l'absence des laines espagnoles. Barbaresques ou turcs important les laines du Maghreb ou du Levant: Bensamon, Arbib, Bengasi, et bien d'autres, trafiquants habituels des laines algériennes, marocaines, Tugut. Habiles en affaires, ils connaissaient parfaitement la marchandise; à en croire l'Encyclopédie *les Turcs. fardent et déguisent autant qu'ils le peuvent ce qu'ils ont de plus commun et le vendent aux Négociants pour de véritables laines de Constantinople ou de Smyrne.*<sup>327</sup> Lazzero reconnaissait donc sa naïveté quand, achetant des laines Tugut, *io credevo che fosse di Marocco e credevo di avere preso un turco per la barba.*<sup>328</sup>

Ne pouvant être utilisées par les manufactures de bérets de Tunis, les laines marocaines s'exportaient. Elles arrivaient d'autant plus que les fabricants en testaient la bonté. De nouveaux spéculateurs tentaient leur chance: *le ha portate un giovinotto tripolino assai intelligente di lane, mi raccontava che le aveva comprate nell'interno più di 200 migliaia di Tunis e venivano dal Marocco.*<sup>329</sup> Lazzero passait commande: *il Tripolino parte. Ha capito quale lana vogliamo..ha già scritto a Tunis..il suo amico era partito per una fiera vicino al Marocco per acquistare delle lane sopraffini lavate.*<sup>330</sup>

Le commerce de la laine semblait tenter les nouveaux spéculateurs. Lorsqu'apparaissait le premier navire en provenance de Buenos Aires, on apprenait que le propriétaire des laines qu'il transportait *è uno del seguito del*

---

326 Vincenzo, 10/11/1813

327 Encyclopédie raisonnée des arts, métiers... article Laine

328 Lazzero, 11/10/1816

329 Lazzero, 18/9/1816

330 Lazzero, 20/11/1816

*Francese Murat che dopo i rovesci seguiti se ne andò per messico.*<sup>331</sup> Informés avant même que la laine n'arrive *che la qualità si somiglia con quella fine di Costantinopoli*<sup>332</sup>, les Mazzoni se déplaçaient pourtant, pour constater qu'il s'agissait d'une laine *ordinaria bianca e nera come la Costantinopoli lavata*<sup>333</sup>. L'attrait d'un prix très avantageux incitait cependant à acheter quelques balles pour mieux étudier la qualité, alors seulement, ils pouvaient être certains que *la lana di B.A non fa la caso nostro.*<sup>334</sup>

Point donc de fournisseurs exclusifs à Livourne: les Mazzoni s'adressaient à tous, s'informaient de toutes les parties existantes et achetaient selon leur convenance au meilleur offrant. Mais Livourne n'avait bien sûr pas le monopole des arrivées de laines de qualité, pour ne pas être soumis aux caprices des négociants de la place, mieux valait s'informer ailleurs des laines et des prix.

### Multiplier les contacts dans les places stratégiques

Les laines de Rome s'étant substituées à celles d'Espagne, il était de bonne politique d'avoir dans l'Etat romain au moins un "ami" qui put renseigner sur les cours et acheter directement les laines devenues indispensables à la fabrique. Pendant des années Jacob et Angelo Rosselli furent à Rome les correspondants des Mazzoni; relations sans doute facilitées par la présence du frère de Jacob, Moisé, à Livourne. Rosselli renseignait sur les prix des différentes laines, des différents propriétaires, Mazzoni ordonnait les quantités et les qualités qu'il désirait.

Toujours soucieux de multiplier les contacts, Mazzoni s'adressait parfois à un autre "ami", Poggi. Celui ci pourtant, avait lui-même érigé une fabrique de bérets, mieux valait s'en défier, d'autant qu'il n'hésitait pas à marquer sa production du M des Mazzoni<sup>335</sup>. On ne se servait donc de ses services qu'en cas d'urgence. Les bérets tentaient en ces années les spéculateurs, les Rosselli mirent sur pied une fabrication: les amis devenaient concurrents, il fallait veiller aux bérets.

En tous cas, il fallait tout faire pour obtenir les laines aux plus bas prix. Avoir plusieurs amis était une tactique éprouvée. L'Etat romain était vaste,

---

<sup>331</sup> Lazzero, 28/2/1817

<sup>332</sup> Lazzero, 24/2/1817

<sup>333</sup> Lazzero, 14/3/1817

<sup>334</sup> Vincenzo, 9/5/1817

<sup>335</sup> Lazzero, 17/1/1810

mieux valait nouer des contacts en différentes places stratégiques afin d'être mieux informés des cours des diverses sortes de laines. A Civitavecchia, les Mazzoni avait un autre correspondant fixe, Sales, qui fournissait régulièrement une partie des laines romaines.

Rome et Civitavecchia furent longtemps les deux uniques relais des Mazzoni dans l'Etat romain. En 1817, ils recevaient lettre de Viterbo: *sapendo che fate molto consumo di lane fine e soprafine del nostro stato, venghiamo ad offrirvi la nostra servitù per qualche acquisto di partite*. Pour s'assurer de l'honnêteté de leur maison, les Frères Pompei, mandataires de la missive, proposaient de s'informer auprès de Mospignotti et Despotti à Livourne ou Poggi à Rome. Ils faisaient miroiter aux Mazzoni des avantages non négligeables: *diamo preferenza alla via di terra nella cui dogana siamo certi di risparmiare un buon terzo sul dazio; enfin, ils proposaient la partita spagnola della pescia che ebbe l'anno scorso la casa Burlamacchi.*<sup>336</sup>

Jusque là, les marchands siennois avaient servi de relais pour l'achat des laines romaines et en particulier viterboises. Liccioli, correspondant à Sienne des Mazzoni, assassiné en 1810, fournissait jusqu'à sa mort *lana romagnola*<sup>337</sup>. Ses fils reprirent le trafic et continuèrent à fournir les Mazzoni. Les correspondants à Sienne étaient relativement plus nombreux que dans les autres villes: Lisi procurait de la laine de Viterbe, Crocini informait et fournissait. Cette fois, les Pacchiani disposaient de leur propre réseau: *quel solito ebreo Ajò di Sienna, rapportait Lazzero, ha scritto ai Pacchiani che avrebbe una partita lana casciana romana come quella dell'anno scorso*<sup>338</sup>. Par voie de terre, la laine romaine arrivait donc à Sienne. Les mêmes "amis" pouvaient servir en laines de qualités diverses, romaines ou "nostrale". Car Sienne était le grand centre d'approvisionnement en laines toscanes, spécialement celles qui se tondaient dans la toute proche Maremme. Mais il s'agissaient alors de laines en grande partie ordinaires que les Mazzoni se refusaient en principe de mêler à leurs bérets. Néanmoins, les contacts qu'ils y avaient pouvaient toujours être utiles. D'autant plus que quelques propriétaires commençaient à introduire les moutons mérinis pour tenter d'améliorer la race locale et fournir quelques toisons de plus haut prix. A l'extrémité méridionale de l'Ombro, les propriétaires de Maremme ont organisé une petite transhumance à courte distance afin de profiter du voisinage des montagnes de Santa Fiora et Radicofani; ils y envoient chaque

<sup>336</sup> Viterbo, Fratelli Pompei, 22/3/1817

<sup>337</sup> Lazzero, 26/1/1810; Vincenzo, 3/2/1810

<sup>338</sup> Lazzero, 19/8/1812

été à peu près 20000 bêtes; cette transhumance, tout à fait séparée de celle de l'Arno, produit les plus belles laines de la Toscane, elles se vendent avec celles de Rome...pour la consommation des deux belles fabriques de Prato et de Lucques<sup>339</sup>. Ainsi, les bérêts des Mazzoni-Pacchiani pouvaient-ils profiter des premiers efforts toscans pour acclimater les mérinis dans la région.

Après l'Etat de Rome et Sienne, le troisième grand point d'appui des Mazzoni en dehors de Livourne était Gênes. Ce n'est pourtant qu'après 1815 que des correspondants génois firent leur apparition dans la correspondance des Mazzoni, à une époque où *si riprincipia a vedere di queste lane (spagnole), cosa buona e in seguito ribasseranno ancora di prezzo.*<sup>340</sup>

Ayant eu vent de telles arrivées, les Mazzoni avaient écrit en juin à Gênes pour s'informer et prendre contact: le même jour d'août, deux lettres de réponse arrivaient: l'une du jeune Tedeschi qui se disait heureux de voir la bonne disposition des Mazzoni à lier affaires avec lui, l'autre de Modona qui leur annonçait l'achat d'une partie de laine d'Espagne au détriment de la fabrique de bérêts de la ville. Dès lors tous deux deviendraient d'habituels correspondants, Modona seul étant régulièrement chargé d'acheter pour le compte des Mazzoni les précieuses balles que les fabricants italiens se disputaient. La concurrence en effet était nombreuse: d'autres fabriques de bérêts toscanes essayaient d'obtenir des laines espagnoles, les négociants de Livourne tentaient de faire venir les balles, les fabricants de Gênes faisaient leur possible pour garder sur place une matière première que de nombreuses autres manufactures recherchaient. Mais les parties étaient importantes, les accords possibles: en 1817 Mazzoni recevait une lettre du fameux Albertis de Gênes offrant une alliance pour acheter en société cent balles de laines et obtenir ainsi une facilitation dans les prix<sup>341</sup>. Déjà fourni, Vincenzo enjoignait à son fils *rispondete essendo il sudetto Albertis una persona di tutto buon proposito*<sup>342</sup>. Modona et non Albertis resta le correspondant génois de Mazzoni, mais l'orgueil de Vincenzo dut être flatté d'une telle reconnaissance.

Rome, Sienne, Gênes après Livourne: dans les villes stratégiques, des "amis" qui s'affairaient, se renseignaient sur les cours, rendaient régulièrement compte de la situation des balles de laine, projetaient l'éventuel développement de la conjoncture. les Mazzoni avaient ainsi constamment connaissance des possibilités et des opportunités présentes sur les différentes

<sup>339</sup> A.N.P., F10538: Bêtes à laine; rapport de Lullin de Châteauvieux; 1812-13

<sup>340</sup> Lazzero, 4/10/1816

<sup>341</sup> Albertis, 22/3/1817

<sup>342</sup> Vincenzo, 26/3/1817



places. Si Rome s'enflammait, ils se tournaient vers Gênes, n'oubliant pas de contrôler eux mêmes les arrivages dans le port de Livourne. Le réseau fonctionnait. Un réseau de commissionnaires, un commerce d'intermédiaires: à chaque transaction, ces "amis" percevaient bien sûr une commission, 2-3%, fruit de leurs peines; eux-mêmes avaient acheté la laine à d'autres intermédiaires.. N'y avait-il pas moyens d'accéder plus directement à la laine?

### Aller directement à la laine

Dans les moments d'extrêmes urgences de la période française, les Mazzoni envisagèrent des solutions plus originales. En 1812, la laine manquait, au moment même où l'armée commissionnait des draps à Prato; il fallait agir. Gaetano décida d'aller étudier de plus près les troupeaux de Toscane, pour pourvoir à la situation du moment, pour prendre des contacts. De Sienne à Grosseto, il parcourut les collines de la Maremma en mai-juin lorsque se vendaient les fruits de la tonte de printemps. Observant et raisonnant avec les intéressés, les habitués de ce commerce, il traitait sur place les balles de laine.

Il n'était pas seul alors à vouloir s'approvisionner directement. Giuseppe Martini *vorrebbe spedire una persona nella romagna*<sup>343</sup>. Vincenzo Mazzoni conseillait également à Giuseppe Pacchiani de s'y rendre personnellement. Le projet prenait corps: Giuseppe Pacchiani devait partir, accompagné du ministre de Martini<sup>344</sup>.

En allant chercher directement la laine, nos fabricants pensaient se passer des intermédiaires qui spéculaient sur les prix et obtenir ainsi à meilleur marché la laine désormais introuvable ou excessivement chère sur les places habituelles. Mais rompant avec les mécanismes traditionnels d'achat, ils risquaient de produire l'effet inverse à celui qu'ils désiraient. Lazzero percevait ce danger: *io procurerò di sconsigliarlo mentre andandoci di persona è certo che vi metterebbe il fuoco*<sup>345</sup>. De fait, Giuseppe se limitait à aller à Sienne et à Montalcino et payait fort cher des laines de basses qualités.

Expéditions inutiles? Gaetano pensait au contraire que *questo viaggio a me non è stato inutile per le relazioni che ho fatto come anche qualche cognizione che non avevo e ora in tutta facilità si potrà fare acquisto di lane in questi luoghi senza andare sottoposti a nessuno*<sup>346</sup>. C'était l'affirmation d'un idéal de rapports directs entre producteurs et fabricants. Mais pouvait-on,

---

<sup>343</sup> Lazzero, 19/5/1812

<sup>344</sup> Lazzero, 25/5/1812

<sup>345</sup> Lazzero, 5/6/1812

<sup>346</sup> Gaetano, 29/5/1812

réellement se passer des intermédiaires? Les ventes de laine avaient leurs règles et leurs habitués que la venue d'un marchand étranger bouleversait; indiquant par sa présence insolite l'importance de la demande, il faisait s'envoler les prix. Les voies habituelles du commerce reprirent vite leur cours.

Gaetano maintenait pourtant sa position. Il repropoait en 1818 *di provvedersi direttamente in Maremma delle lane per il nostro bisogno per la nova tosa*. Pour cela il suggérait d'envoyer un homme de confiance, un pasteur a Caldana *che li vi sia per il febbraio, che egli somministri le caparre, come è d'uso a quelle tali partite da noi indicate, potrà unirsi il Vergaio della nostra masseria omo già pratico per tali funzioni per che antico nell'arte sua. fatta tale operazione, Cristofano potrà tornare, e ritornare a maggio, come viene praticato dall'altri, con le balle a Grosseto e li pagare e caricare le lane fissate*. Tout un programme d'achat était ainsi élaboré; le but était clair: *con questo metodo si va sicuri di avere le lane nel suo stato naturale senza essere soggetti nel'essere passati per la trafila dell'intelligente impannatore e non onesto venditore*<sup>347</sup>.

Ni son père ni son frère ne semblèrent adhérer à ses vues. Les intermédiaires continuèrent de pourvoir aux besoins de la fabrique en laines ordinaires ou de qualité, Gaetano le regrettait. Lazzero et Vincenzo avaient peut-être fait preuve d'une excessive prudence. Elle était symptomatique une fois de plus de leur situation: cherchant des laines pour leur fabrique, ils ne disposaient pas des moyens matériels ou humains pour se lancer dans l'aventure de l'approvisionnement direct de la matière première; cela aurait supposé en effet une toute autre organisation: prévoir exactement les besoins, opération rendue difficile par le caractère très variable des commissions de bérêts, avoir des contacts dans les zones de production, dans les foires où se vendaient à l'avance les toisons de la tonte de printemps, avancer enfin des capitaux assez considérables pour fournir les garanties.

Gaetano pouvait bien aller en Maremme, mais les laines fines ne venait pas de Toscane. S'approvisionner directement aurait signifié envoyer des hommes de confiance dans les différentes places de l'Etat romain et pourquoi pas en Espagne. Si de telles entreprises étaient à la mesure des plus grandes manufactures de draps fins d'Europe, ce n'était pas le cas de Vincenzo Mazzoni, après tout modeste fabricant de bérêts de contrefaçons. Mieux valait donc se livrer au jeu habituel du négoce, multiplier les "amis" et chercher de passer commissions aux prix les plus avantageux. Cela était valable pour les autres matières premières dont avait besoin la fabrique.

---

<sup>347</sup> Gaetano, 9/11/1818

C'était encore une fois à Livourne que les Mazzoni se fournissaient en drogues tinctoriales: cochenille, écarlate, garance, bois de Brésil, fernambuch, tous se trouvaient sur la place, parfois chez des négociants désormais bien connus: Sgueros vendait des parties de cochenille<sup>348</sup>, Franchetti proposait de l'écarlate, Rosselli ravitaillait en Fernambuch. Point de spécialisation, mais des spéculations au gré des arrivages annoncés. C'est ainsi que les premières parties de laque arrivèrent chez un marchand anglais, mais aussi chez Abuderam, vieille connaissance de la famille. Au fond, les Mazzoni avaient sans doute intérêt à s'endetter auprès de leurs débiteurs. Mais pas plus que pour les laines, les acheteurs de bérets ne furent les fournisseurs exclusifs des teintures. A Livourne même, bien d'autres avaient des drogues. Les contacts réguliers établis avec Rome et Gênes permettaient de s'informer des prix dans les différentes villes et éventuellement de commissionner aux amis les parties intéressantes. La cochenille arrivait parfois de Gênes ou de Rome si les prix y devenaient plus avantageux qu'à Livourne.

Pour le savon qui servait au foulage, le bitartre de potassium Livourne suffisait à pourvoir aux besoins. On se servait sans doute de la production propre de la ville dont c'étaient les rares "manufactures", ou l'on commandait aux négociants ces matières premières de prix relativement plus bas. La soie qui servait aux nappes s'achetait, elle, à Livourne ou à Florence, selon les convenances du moment. La capitale était en effet restée un centre non négligeable de manufactures de soie; les Mazzoni connaissaient les fabricants, les revendeurs, il leur était parfois plus intéressants de se fournir au marché florentin plutôt que d'acheter la soie du Levant qui arrivait dans les comptoirs de Livourne. L'alun, lui pouvait venir directement de Rome, grande productrice ou être acheté à Livourne.

Les chardons servant au lainage des bérets venaient de l'étranger. Ces chardons végétaux se trouvaient un peu partout, mais la France s'était spécialisée dans le chardon de qualité, manufactures de draps fins obligent. Les Mazzoni les préféraient à tous les autres et chargeaient initialement G.Pensa de s'en pourvoir à Marseille. Mais le chardon se fit lui aussi rare pour cause de guerre: en 1799-1800, Vincenzo en cherchait partout désespérément, d'autant que le surcroît d'apprêts qu'il avait introduit dans la manufacture consommait beaucoup de têtes: à Bologne, à Florence, chez Martel ou Franchetti, il tentait de

---

<sup>348</sup> Lazzero, 22/2/1810

trouver ces chardons désormais précieux et sans lesquels la manufacture risquaient de s'arrêter. On quémandait même aux concurrents quelques balles inutilisées. La fabrique Mazzoni fut sauvée grâce à un commerçant voyageur de Saint Remy, l'un des frères Mistral, qui deviendrait le fournisseur régulier des Mazzoni.

De l'approvisionnement à la vente, Mazzoni était au sein de la société maître du commerce. Il en connaissait les ressorts, il avait bâti au fil des ans un réseau de relations indispensable qui lui permettait d'approvisionner la fabrique et de bien vendre les bérets. A observer le comportement de Mazzoni, il nous apparaît comme un spéculateur de moyenne envergure: pas assez puissant pour se permettre de vendre directement sa production, ni pour s'approvisionner sans passer par les intermédiaires, il élargissait cependant petit à petit le cercle de ses connaissances, était capable de refuser la dépendance vis à vis des grands négociants, ses acheteurs et parfois fournisseurs. Multipliant ses contacts, il pouvait se livrer au jeu des spéculations; cependant, il n'était pas assez fort pour s'y faire une place d'envergure, il avait donc fait le pari que la fabrication pouvait lui rapporter plus. Etait-ce le cas?

#### 4 TIRER LES COMPTES?

Les litiges qui éclatèrent en 1799 furent sans doute occasionnés par le premier véritable bilan de la fabrique. Pendant quatorze ans, Vincenzo avait envoyé à Prato la laine d'Espagne achetée à bon prix, les Pacchiani avaient fabriqué les bérets revendus à Livourne par Vincenzo...et personne n'avait fait les comptes exacts des coûts de revient, des profits tirés de la vente. Preuve, s'il en est, du peu de mentalité comptable de nos entrepreneurs: tant que l'argent rentrait, ils estimaient sans doute que les affaires tournaient, sans se préoccuper de faire le bilan régulier des entrées et sorties, sans calculer les bénéfices. En cette fin d'année 1799, on se mettait cependant à faire les comptes des matières premières employées, des bénéfices retirés des ventes, des avoirs de chacune des deux familles. Le résultat qu'en dressait Vincenzo à sa femme était déconcertant:

*Consorte carissima, non sono impazzito in questo oggi ma pocho meno, il motivo che mi a afflitto estremamente è stato che avendo questa mattina ultimato il riscontro che vi dissi che si andava facendo di vedere quanta lana di Spagna avevo qui spedito dal principio della nostra fabbrica in qua come sapete sono anni 14 di smanie che continuamente abbiamo io e la mia famiglia provato, e bene trecentodicasette mila libbre di lana di spagna in tutto il sopradetto tempo o qui spedito, tutta lana di Spagna..tiratone fori*

*l'importare..troviamo che non le o pagate più di scudi 35 1/2 il cento delle libbre..*<sup>349</sup>

Vincenzo avait fait de bonnes affaires, les laines lui avaient coûté bien peu. La spéculation aurait rapporté beaucoup:

*In fine oggi io dovevo avere una somma di 45-50 mila scudi del solo prodotto che doveva averci apportato le sole bone compre di lane, considerando il meno prezzo che mi son costate da quello che sempre dal principio della Fabbrica in qua o sempre detto che mi dovevano costare.*<sup>350</sup>

La fabrication aurait dû ajouter de la valeur à ces bons achats:

*il guadagno che naturalmente ci doveva avere apportato una fabbricazione di dozzine 200 mila berretti che in tutto questo tempo abbiamo fabbricato.*<sup>351</sup>

Les comptes ne correspondaient pas à ces prévisions:

*..si trova di nostro in me e Pacchiani, in tutti due ne pure scudi 40 mila compreso l'esorbitante guadagno che mi avevano apportato le tante bone compre*<sup>352</sup>.

C'était un constat d'echec: le produit de la fabrication était inférieur à celui de la simple spéculation. Vincenzo le répétait en ces jours de tourmente:

*noi dovevamo avere di capitale per ciascheduna famiglia scudi centomila per uno, ed ora avremo...di ritrovarsi di capitale tanto cordino per impicarsi, e con la faccia rossa, il capitale che mi resterà non è ne pure la metà di quello che la sola compra di lane e cucciniglia mi doveva provvedere.*<sup>353</sup>

Comme à son habitude Mazzoni dramatisait la situation: il se demandait bien sûr s'il valait la peine de continuer à fabriquer? La demande était d'importance, elle conditionnait le devenir de la fabrique mais aussi celui de la famille, première préoccupation de Mazzoni. La fabrique de bérets matérialisait son rêve d'indépendance, de renommée et de fortune.

---

<sup>349</sup> Vincenzo, 24/10/1799

<sup>350</sup> Vincenzo, 24/10/1799

<sup>351</sup> idem

<sup>352</sup> idem

<sup>353</sup> Vincenzo, 15/11/1799

## Chapitre 4

### LES REVES DE L'ENTREPRENEUR

Toute l'action entrepreneuriale de Vincenzo était dirigée vers une unique fin: trouver un "système" stable et durable capable d'assurer de façon définitive l'avenir de sa famille. Depuis le début des années 1780, où naissaient presque ensemble les premiers fils et les premiers bérêts, les enfants s'étaient multipliés: Giuliano, troisième et dernier des fils, Vincenza, Maria, Donata, Nunziata, composaient la famille désormais nombreuse de Vincenzo. Il fallait non seulement la faire vivre, mais tracer aux héritiers une voie sûre qu'ils puissent emprunter avec la certitude d'y trouver leur occupation et leur fortune.

Aucun des deux termes n'était à négliger: avoir de quoi s'occuper était aussi important que construire un patrimoine; l'oisiveté était à combattre tout comme la pauvreté. L'éthique de Vincenzo, reprise par son fils Lazzero, magnifiait le travail qui apportait à l'homme dignité, fortune, contrecarrait l'avancée des vices et du luxe. Véritable thérapie, le travail était pour Vincenzo un remède à la mélancolie qui l'envahissait lors des périodes d'inactivité: *lo stare senza lavorare mi viene a noia*.<sup>1</sup> Pour Lazzero, c'était une exigence contre les dangers de l'inaction, il fallait travailler pour s'occuper, *per non stare ozioso*<sup>2</sup>.

Les caractéristiques d'une bonne famille étaient clairement exposées:

*quello che in parte mi da quiete è il rilevare che noi abbiamo dei sentimenti d'unione, che l'Economia molto si apprezza, questi sono buoni fondamenti per mantenere in piedi una famiglia..il vivere in ozio non può apportare che rovina*.<sup>3</sup>

Union, économie, travail, telle était la devise des Mazzoni..et celle de la bourgeoisie montante? Weber n'aurait rien eu à redire contre ces entrepreneurs, catholiques convaincus, qui démontraient dans chacune de leurs lettres combien l'idéologie du travail était désormais enracinée dans la culture commune des secteurs les plus dynamiques du capitalisme européen.

---

<sup>1</sup> Vincenzo, 22/10/1813

<sup>2</sup> Lazzero, 18/3/1812, cf Lazzero, 7/12/1804 etc

<sup>3</sup> Lazzero, 17/6/1812

Pour fonder et assurer travail et capital, Vincenzo Mazzone avait rêvé de devenir fabricant.

## 1 LA FABRIQUE ENTRE REVES ET REALITES

C'est en novembre 1799, à la suite des tristes constatations sur les mauvais résultats du travail en société que Vincenzo élaborait le projet qui ne le quitterait plus, fit le rêve d'une fabrique répondant à ses exigences d'occupation, de perfection et de profit.

### UN IDÉAL DE FABRIQUE

Les caractéristiques de cette fabrique idéale étaient clairement exposées:

#### Qualité, faible quantité, tranquillité

Qu'il faille travailler en toute perfection, c'était chose acquise; la nécessaire beauté du travail était pour Mazzone un axiome fondamental qu'il n'abandonna jamais...au moins théoriquement. Seul le beau travail apportait selon lui renommée et profits. Mais puisque la perfection était si difficile à conquérir et à maintenir, il fallait travailler de petites quantités pour travailler bien. Vincenzo se faisait l'apôtre des faibles quantités. Encore une fois le modèle à suivre venait de l'étranger:

*il fabbricante di Orléans non ha mai voluto fabbricare più di quella piccola quantità di berretti che aveva determinato di fabbricare l'anno.*<sup>4</sup>

Ainsi ferait Vincenzo qui prévoyait une production maximum de dix à vingt douzaines de bérets par jour, *lavoro bono e roba bona, e economia, e chi meno fabbrica allora più guadagna.*<sup>5</sup> Moins on fabriquait et plus augmentait la perfection et le prix des bérets. A tous égards, produire en trop grande quantité était contre-productif: la bonté du travail diminuait à raison de l'augmentation du nombre des bérets, la qualité décadente entraînait l'avilissement de la manufacture, le déshonneur du fabricant et les faibles profits d'un article vendu à trop bas prix.

Toute la logique manufacturière de Vincenzo était fondée sur ces articulations logiques liant qualité, quantité et prix.

Qu'il fut possible de fabriquer une grande quantité de bérets de qualité était exclu, l'expérience l'avait prouvée. Les facteurs étaient multiples: l'un des principaux tenait aux caractéristiques de la main-d'oeuvre: seule une minorité

<sup>4</sup> Vincenzo, 20/12/1799

<sup>5</sup> Vincenzo, idem

d'ouvriers était capable de bien travailler, le bel ouvrage était par conséquent nécessairement limité. Du reste, pour que le travail fut parfait, il fallait également que le patron le surveille en permanence, et c'était une seconde limite de la production.

Fabriquer une majeure quantité d'articles ordinaires à plus bas prix n'entraîne pas dans les vues manufacturières de Vincenzo; seule la qualité assurait pour lui l'honneur du fabricant et pouvait donc être assumée comme projet conscient de fabrication. Il existait bien sûr, dans la réalité, bien des compromis avec cet idéal, mais quand il s'agissait de définir une stratégie de production, de décider les orientations à donner à la fabrique, c'était la voie de l'honneur et de la faible quantité qui prévalait: *più di dozzine 20 il giorno non si potranno fare atteso di portare fori un esatissimo lavoro altrimenti volendo sforzare la carta e farne maggiore numero, allora si che si darebbe in coglionerie, dunque bisogna contentarsi di fare quello che uno pole e non quello che uno vole.*<sup>6</sup>

Mentalité pré-industrielle? Timidité de l'entrepreneur? La possibilité de mettre sur pied une fabrication de "masse" ne semblait en effet pas faire partie de l'horizon mental de Vincenzo. Son idéal de fabrique était si l'on veut "aristocratique": il voulait produire des bérets de luxe destinés à un marché choisi, nécessairement limité à la clientèle de qualité. La production de cette fabrique serait donc écoulee pour moitié "*fori per conto nostro*" et moitié à Livourne, au détail.

Cet idéal était cohérent avec la conception familiale de la fabrique: destinée à faire vivre et à tenir occupé un nombre limité de personnes, la production des bérets pouvait et devait se limiter à de petites dimensions qui dégageraient cependant un capital suffisant pour assurer l'avenir. Reprenant son projet en 1808, Vincenzo se hasardait à quelques estimations: un capital de quinze à vingt mille écus de fond lui permettrait de fabriquer deux cent douzaines de bérets par semaine, un peu plus de dix mille douzaines par an qui rapporteraient suffisamment: *il profitto non deve essere meno di scudi 6000 l'anno.*<sup>7</sup> C'était un beau taux de profit -30 à 40% chaque année: de quoi faire envie à n'importe quel fabricant!

Vincenzo s'en contenterait donc pour assurer à sa famille la tranquillité, vœu ultime du père de famille:

---

<sup>6</sup> Vincenzo, 25/11/1799

<sup>7</sup> Vincenzo, 18/11/1808



*che bella cosa sarà per noi quando faremo questo lavoro..qui e tutti insieme qui si condurrà uniti questo lavoro..e (assistendo) insieme tutto affine del Bene fare, e che quiete acquisteremo quando saremo qui stabiliti, quiete che non potremo immaginarci sia di anima che di corpo.*<sup>8</sup>

Vincenzo s'attendrissait en évoquant le bonheur bucolique et tranquille dont jouirait sa famille unie autour de la fabrique. C'étaient bien sûr les bérets tissés qui devaient procurer tous ces bienfaits: Vincenzo venait de perfectionner la technique, il était persuadé que la nouvelle production pourrait bientôt égaler Tunis. La fabrication sur petite échelle permettrait d'obtenir sans peine majeure la perfection du travail:

*non dubitate che non mi metto intorno macchina ne girocapi ne mi metto attorno una quantità di persone da non poterle con attenzione dirigere, una sola o al più due persone avremmo in nostra casa per aiuto a questo nostro lavoro e tutto il resto delle manifatture si farà fori di casa, bensi in questo lavoro ci dovremo stare asciolti tutta la nostra famiglia.*<sup>9</sup>

Limiter la production, c'était donc s'assurer la perfection du travail tout en maintenant inchangé le processus de fabrication. Point de machine, point de concentration: aucun de ces nouveaux "casse-têtes" qui faisaient alors leur apparition sur la scène manufacturière toscane; simplement la famille se régénérant par le travail et donnant à façon à des ouvriers externes les tâches qu'elle ne pouvait accomplir seule, mais qu'elle contrôlait rigoureusement. Les machines étaient perçues comme une complication liées à la grande dimension, une aventure à ne pas tenter, quand il suffisait de bien travailler en famille pour assurer la réussite de l'entreprise que l'on s'était fixé: fabriquer de beaux bérets, bien les vendre et retirer de ces activités réputation et juste profit.

Le projet devenait un thème récurrent du discours familial. Après 1810, Lazzero s'en fit le plus ardent défenseur, il était conforté par les avis des négociants avisés: *Molco di Tunis, che lei bene conosce*, racontait Lazzero à son père, *è venuto per terra d'Alessandria*; raisonnant ensemble de manufacture, le tunisien admonestait Lazzero: *dovevi fare poco, buono e farvi pagare.*<sup>10</sup> Lazzero était désormais convaincu: *noi allora dobbiamo mettere in esecuzione le sue giuste idee che sono quelle di fabricare nella nostra famiglia quel poco da farci onore, e mantenere quello che la Provvidenza ci ha dato con i suoi sudori*<sup>11</sup>. Il ne se lassait plus de le répéter: *nostra premura deve essere..di*

<sup>8</sup> Vincenzo, 2/8/1799

<sup>9</sup> Vincenzo, 1/11/1799

<sup>10</sup> Lazzero, 13/11/1810

<sup>11</sup> Lazzero, idem

*lavorare poco, fine, esatto e colore ricco.*<sup>12</sup> Ses raisons étaient les mêmes que celles de Vincenzo: *lavorando poco si otterà il lavoro esattissimo.*<sup>13</sup>

Si les machines n'étaient pas au programme de cet idéal de fabrique, les Mazzoni s'engagèrent dans d'autres innovations destinées à rompre la dépendance des matières premières.

### Le rêve de l'autosuffisance

Produire des bérets parfaits, cela voulait dire les fabriquer avec les plus belles laines et les teindre des plus riches couleurs; deux matières premières, les laines et les drogues de qualité, que les Mazzoni se chargeaient d'importer, rappelons nous. Les prix fluctuaient énormément, les sommes déboursées étaient considérables, ils n'étaient pas même certains de pouvoir toujours soutenir les dépenses nécessaires à l'approvisionnement. Le conditionnement était lourd de conséquences: en période de flambée des prix, les Mazzoni devaient se résoudre à fabriquer des bérets de qualité inférieure ou à cesser la production. S'assurer la tranquillité, c'était faire en sorte que la fabrique soit en toutes circonstances en état de produire. Il fallait donc rompre la dépendance des matières premières.

Ce n'est donc pas hasard ou fantaisie d'innovateur qui poussèrent Vincenzo Mazzoni à tenter d'acclimater en Toscane la graine Kermes: *importato dalla Francia e dalla Spagna, costituiva uno dei principali colori per i berretti: per la forte quantità ed il prezzo elevato del kermes venivano inviate all'estero forti somme di denaro.*<sup>14</sup>

En 1810, à une époque où même les matières tinctoriales les plus viles coûtaient extrêmement chères, Vincenzo accueillait favorablement la proposition du gouvernement napoléonien: *si ebbe dal governo i semi di una di quelle varietà come fabbricante di lanificio nel dipartimento dell'Arno, se souvient Gaetano furono coltivati con molta diligenza dall'abile mio padre nell'orto della nostra casa a Prato.*<sup>15</sup> Puis, il chercha dans les environs de Livorno les endroits propices pour planter les petits houx sur lesquels croissaient généralement la graine d'écarlate. Réussissant dans son entreprise, il aurait pu enfin être assuré d'avoir constamment de quoi bien teindre sa production. Mais l'entreprise échoua: *per difetto di favore nei proprietari dei*

<sup>12</sup> Lazzerò, 29/6/1815

<sup>13</sup> Lazzerò, 6/9/1816

<sup>14</sup> Luigi Mazzoni, op.cit., p. 52-53

<sup>15</sup> Gaetano, L. 3699

*terreni, questa nuova sorgente per l'industria mancò.*<sup>16</sup> Et Vincenzo dut continuer à se casser la tête pour teindre, à l'aide de drogues importées, le mieux possible et le moins cher ses bérets.

Si Vincenzo ne réussit pas à introduire de nouvelles drogues en Toscane, le projet resta dans la famille et fut repris par Gaetano:

*mi sono occupato e con successo nella introduzione del kermes tintorio ricco insetto alimentato in Grecia, Portogallo e Spagna dall'arboscello Qercus Coccifero, anni 30 è che io spendo e fatico silenziosamente, trionfò degli ostacoli che le cose nuove trovano fra gl'uomini, si acclimatò benissimo nelle nostre boscaglie ed ora moltiplica in ricche colonie d'insetti nuovi abitanti.*<sup>17</sup>

Il s'agissait pourtant désormais plus d'un succès de botaniste que de l'entreprise d'un fabricant soucieux d'indépendance. Significativement, le premier essai fructueux de ce kermes produit en Toscane fut effectué à Rome, en 1839, et non à Prato. Le discours s'était généralisé: il fallait favoriser l'industrie nationale faire progresser la science. Néanmoins le désir d'indépendance restait à la base du projet, le scientifique et le marchand fabricant s'y retrouvaient.

Il en était de même pour une autre tentative originale des Mazzoni: celle de s'occuper soi-même d'élever les moutons, pour améliorer la race et pouvoir utiliser directement dans la fabrique le produit de cette nouvelle tonte.

C'est en 1816 que l'on fait connaissance, au détour d'une missive de Giuliano du pasteur Cristofano: *giunge qui la settimana scorsa per farci noto che quanto prima sarebbe partito per andare in Maremma per prendere il gregge delle pecore unitamente le cavalle. Gli ho somministrato £ 80 per contribuire a diverse spese.*<sup>18</sup> L'année suivante, à peu près à la même époque, Lazzero apprenait à son frère que *Cristofano va a ricevere il gregge che si trova in stato florido ad onta delle scarse pasture*<sup>19</sup>.

Le pasteur Cristofano allait régulièrement à Prato, avant de partir pour la Maremma où pâturait le troupeau l'hiver, en septembre pour porter le fruit de la tonte de ce mois; il écrivait en mai pour demander des instructions à ses patrons après la tonte effectuée en Maremma: *dice, rapportait Gaetano, che si può andare a prendere la lana al Ponte Maggio..(la lettera) essendo male scritta poco ne raccapezzo il senso; en tous cas, il déconseillait à quiconque d'aller chercher la laine sur place: per schivare il pericolo del male che questa gente*

<sup>16</sup> Pera, op.cit.

<sup>17</sup> Gaetano, 6/3/1842

<sup>18</sup> Giuliano, 17/4/1816

<sup>19</sup> Lazzero, 7/5/1817

*possono avere e così scansarsi dal contatto*<sup>20</sup>. Si Cristofano venait à Prato, il fallait donc lui dire d'apporter lui même la laine.

Ainsi les Mazzoni devenaient éleveurs de moutons. Comment était née l'idée? Rien de précis à ce sujet, mais les expériences, forcées ou non, de la période française furent déterminantes. Dès 1810, il semble que le beau-fils de Vincenzo possédât des moutons mérinis: l'administration napoléonienne soutenait systématiquement de telles initiatives, destinées à améliorer les races locales. Les tentatives de contacts directs avec les producteurs effectuées en 1812 permirent sans doute la concrétisation d'un tel projet. A cette époque Lazzero expliquait en effet qu'ils avaient *comprato libbre 4 o 5/m nel lucchese ma non è lana di quelle montagne, ma è di Maremma senese dove l'inverno in Maremma le fanno pascolare..i pastori erano soliti venderli in Caldana ma quest'anno scoraggiati dai bassi prezzi che gli avevano offerto vollero piuttosto tornare a casa colle lane senza tosare*.<sup>21</sup> Le bouleversement des mécanismes habituels de la vente avaient poussé l'un vers l'autre pasteurs et fabricants. Lazzero s'informait: *queste lane del lucchese erano sempre soliti di tosarle e servivano a fornire il lavoro dello spedale e della Carconia, ed i soli paesi di Limano, Vico, Casori e Lucchio sono quelli che hanno le migliori pecore e che le mandano a svernare in maremma ed in tutto produranno libbre 15/m lana senza contare l'agnellino che questo le vendono ai cappellai*.<sup>22</sup> Cristofano était de Lucchio, l'un des villages mentionnés. Rien d'étonnant par conséquent à ce que les premiers contacts datent de cette époque. En 1817 en tous cas, le troupeau comptait déjà 180 moutons<sup>23</sup>.

En 1818 Gaetano repartait pour la Maremma, observant particulièrement les troupeaux de mérinos et cherchant à se pourvoir de femelles de race: *sei mesi sono mi fu promesso n°30 agnelle vere merini da quel Vannucci di Certaldi che ci vende le lane bistiche ma non ha potuto adempire*<sup>24</sup>. En novembre, il était à Lucchio *a osservare il gregge dove trovai di molta mia soddisfazione, già era partita porzione per la maremma*<sup>25</sup>. En effet, Cristofano écrivait en novembre que le 15 octobre tout le troupeau était parti hiverner en Maremma. Trouver des pâturages n'était du reste pas évident: *Cristofano è al*

---

<sup>20</sup> Gaetano, 9/5/1817

<sup>21</sup> Lazzero, 25/5/1812

<sup>22</sup> Lazzero, 1/6/1812

<sup>23</sup> Gaetano 30/7/1817

<sup>24</sup> Gaetano, 1/7/1818

<sup>25</sup> Gaetano, 3/10/1818

*solito senza posto per mandare le pecore..ho scritto al Vivarelli per vedere se potrà mettere nella sua bandita il branco ma non è facile.*<sup>26</sup>

Le but de Gaetano était d'améliorer la race à l'aide de mérinos espagnols, de moutons de Santo Spirito<sup>27</sup> pour porter l'ensemble du troupeau à 500 têtes<sup>28</sup>. Projet d'envergure, qui devait permettre en huit ans, calculait-il, de disposer d'une bonne quantité de laines de qualité. En attendant ces développements futurs, la laine apportée par Cristofano était utilisée *per nostro conto, si lavorerà la lane del gregge e così seguiranno a risentirne tutti i vantaggi*<sup>29</sup>. Faisant le compte des quatre balles de laine "septembrines" que venait de lui apporter Cristofano, Lazzero calculait: *dovrebbero dare un discreto utile ad impiegarle*<sup>30</sup>. Les Mazzoni n'étaient pas seuls à employer la laine de leur troupeau, Giuseppe Pacchiani en achetait, tissait ses draps avec ces toisons, rêve d'indépendance et de perfectionnement des manufactures et de l'agriculture.

On comprend mieux ainsi certaines réactions bien peu fabricantes des Mazzoni quant aux droits d'extraction des laines; spéculateurs ou éleveurs, ils ne pouvaient qu'être satisfaits par l'autorisation d'exportation: *quest'anno per le lane nostrali vi è estrazione libera, cosa buona per il bene dell'Agricoltura e dell'industria nazionale.*<sup>31</sup> Eux qui pourtant s'exaspéraient contre les étrangers ou les spéculateurs qui faisaient s'enflammer les prix. Quand les croire? Toujours bien sûr. Leurs contradictions sur ces questions cruciales révélèrent l'ambiguïté de leur situation, à mi-chemin entre la fabrique et la spéculation, nous y reviendrons.

Toutes ces tentatives pour réussir à gagner l'indépendance de la fabrique, depuis les matières premières jusqu'à la vente directe, échouèrent quant au projet global: les Mazzoni élevèrent bien des moutons, mais il fallut continuer d'acheter la laine; ils réussirent à introduire le kermes mais sans pour autant résoudre leurs problèmes de teinture. Laines et teintures chères continuèrent d'être le lot de la fabrique de qualité. Un doute naissait: le choix de la perfection était-il le plus judicieux?

---

<sup>26</sup> Lazzero, 22/9/1820

<sup>27</sup> Gaetano, 07/1819

<sup>28</sup> Gaetano, 3/8/1819; voir également Gaetano 2/6/1820; Gaetano, 6/6/1820

<sup>29</sup> Lazzero, 21/5/1819

<sup>30</sup> Lazzero, 11/10/1819

<sup>31</sup> Lazzero, 23/5/1817

### La perfection, un bon choix ?

Le bel ouvrage était le dogme des Mazzoni. En 1817, après le réaménagement manufacturier opéré par Lazzero, ils avaient tout lieu d'être enfin satisfaits. Les bérets semblaient plus beaux que jamais, tous le disaient, le renom était de nouveau mérité, ils attendaient confiants la suite logique de leurs peines: afflux des commissions, le juste profit que devait leur apporter le beau travail. Lazzero était convaincu que jamais les acheteurs ne manqueraient pour les bérets de qualité:

*vedremo un incaglio in berretti perché troppo grande è la quantità che ne spediscono in Levante ma il nostro non sarà soggetto a incaglio.*<sup>32</sup>

Le prix nécessairement élevé qu'entraînait l'emploi des laines d'Espagne et de drogues riches ne devait pas être un inconvénient majeur:

*sebbene il nostro lavoro sia caro, lo merita per la sua buona qualità. Proseguiamo un lavoro limitato e con tutta perfezione e poi non tema.*<sup>33</sup>

Malgré cette belle assurance, les acheteurs ne se pressaient pas chez Mazzoni. Certes, ils avaient apprécié le renouveau de la fabrique, les amis avaient envoyé en Levant des échantillons du nouveau travail, mais les commissions ne semblaient pas suivre. Les négociants reculaient devant les prix. Le raisonnement de Lazzero n'était cependant pas erroné: en période de crise, seuls les bérets de qualité réussissaient à trouver encore quelques débouchés. Mais il se trompait en pensant avoir atteint la perfection:

*il sublime non si può ottenere..i nostri sono sempre considerati berretti di Livorno che sembrano caro per i prezzi ai compratori.*<sup>34</sup>

Les Mazzoni n'avaient donc pas réussi à pénétrer dans le groupe très fermé des manufactures de luxe, qui pouvaient se permettre de vendre presque à n'importe quel prix leur manufacture réservée à un public limité. Pour les spéculateurs, les bérets de Vincenzo, trop chers et sans label véritablement reconnu, ne pouvaient convenir. Ils préféraient miser sur l'autre face de la fabrique: bérets décadents mais très bas prix qui permettaient de réaliser, en période de ventes favorables, des taux de profits considérables:

*è qui un greco vostro amico.. dice che da un anno a questa parte non a potuto vendere una dozzina di detti nostri berretti, con l'idea di non vol perdere, ma che alla fine o con del tempo bisogna che si adatti, al incontro che*

<sup>32</sup> Lazzero, 9/10/1816

<sup>33</sup> Lazzero, 2/9/1816

<sup>34</sup> Lazzero, 7/4/1817

*qui ne comprò dozzine 200 berretti di Roma, e che gli paga qui £ 16 la dozzina gli vende subito e guadagna il 33 per %.*<sup>35</sup>

Tous les grecs se faisaient forts de l'expliquer aux Mazzoni:

*mi dice..il sudetto greco che in Gianina..piovono quantità di berretti da tutte le parti e specialmente da Venezia e da Roma, già mi dice che è robaccia ma che sono preferiti per motivo dei prezzi bassi.*<sup>36</sup>

Un tel raisonnement révoltait Vincenzo:

*io gli o detto, o dunque nei vostri paesi non acclamano la roba bona, egli mi a replicato, che gli piace, e gli accomoda la roba bona, ma però quella di Tunis, la quale vendono quasi il doppio dei nostri berretti.*<sup>37</sup>

Sur la place de Livourne, il fallait donc avant tout fabriquer à bas prix; de la meilleure façon possible bien sûr, mais au fond la qualité était secondaire; mieux valait des bérets médiocres à vil prix, que de beaux bérets trop chers. la marchandise bonne et chère des Mazzoni ne servait que d'appât:

*Taluni di codesti negozianti greci non aprovono che sia bene fatto il sistema che la nostra fabbrica dei berretti siasi determinata a lavorare fine..la più forte ragione è quella che abbiamo aperto la strada alli altri fabbricanti di potere vendere di più i loro berretti.*<sup>38</sup>

La route était en particulier ouverte à qui fabriquait bien et à bon prix: c'était le cas de Burlamacchi de Lucca, le plus sérieux concurrent de la fabrique Mazzoni. A la voie de l'honneur, il avait préféré celle de l'honneur dans l'économie, une nuance fondamentale: elle se concrétisait dans le choix des couleurs; si les Mazzoni tentaient, parfois assez désespérément, de faire des teintures riches, résistantes à toutes les épreuves, Burlamacchi avait renoncé à cette prétention. Il teignait donc ses bérets de couleurs fausses certes, mais économiques. Pour le reste, la laine était de qualité, venant des meilleurs troupeaux de Rome ou d'Espagne, les manufactures correctement effectuées. Du reste, Burlamacchi avait, là aussi, emprunté un autre chemin que celui des Mazzoni: quand eux exprimaient l'idéal d'une production limitée à une entreprise familiale de peu de personnes, lui avait installé avant tous les autres les machines qui lui permettaient d'avoir des manufactures fines, régulières et à bas prix. Ce faisant, il pouvait produire de façon économique de beaux bérets. Les Mazzoni étaient conscients du danger:

---

<sup>35</sup> Vincenzo, 25/6/1817

<sup>36</sup> Vincenzo, 05/1817

<sup>37</sup> Idem

<sup>38</sup> Vincenzo, 28/8/1816

*troppo guerra ci fa il lavoro di Burlamacchi che per £ 22 li da del lavoro buono e perfetto, meno che il colore che è falso.*<sup>39</sup>

*è vero che Burlamacchi ha la noce e che noi abbiamo la voce..*<sup>40</sup>

La reconnaissance se distinguait ainsi de la préférence. Mazzoni fabriquait bien les plus beaux bérets de la place, mais il n'avait pas pour autant gagné la bataille de la préférence. Les calculs de nos fabricants avaient été faussés par une mauvaise appréciation des possibles créneaux d'insertion sur le marché des bérets. La réputation et la perfection ne se gagnaient plus qu'à grand peine, les critères qui devaient assurer la préférence à Livourne n'étaient pas les mêmes qu'à Tunis ou Orléans. Les Mazzoni semblaient avoir mal évalué leur situation. Une fois de plus leurs amis négociants les conseillaient:

*o parlato con diversi mercanti ai quali avete venduto dei berretti, ma tutti a una voce mi anno detto che da Levante domandano di avere dei nostri berretti, ma che i prezzi che gli si vendono non gli possono convenire, e in conseguenza gli ordinano di prendergli da Burlamacchi.*<sup>41</sup>

Les témoignages se multipliaient: Antonopolo, Palli et bien d'autres se suivaient dans le comptoir sans donner de commissions et conseillant tous de suivre la trace de Burlamacchi. Vincenzo se désespérait:

*abbiamo sempre inteso asserire dai medesimi che il bon lavoro, bona lana e bel colore sono i preggi che devono avere i berretti e ora, che io debba intendere dire dalla bocca dei sudetti che in Levante, non distinguono tante particolarità nei berretti purché siano passabili, vedete Lazzero in quali mani noi si confondiamo di navigare.*<sup>42</sup>

C'était tout le projet de fabrique qui semblait devenir vain et avec lui le bonheur et la tranquillité familiale: *ci vogliamo portare a non potere mai e poi mai vivere quieti.*<sup>43</sup>

Que faire? Se résoudre à suivre les bons conseils des amis négociants: fabriquer à plus bas prix des bérets plus ordinaires? *Io dico a voi che abbiamo visto a bastanza e che abbiamo veduto, che quello che fanno taluni fabbricanti, che a noi non basta l'anima a fare.*<sup>44</sup>

---

<sup>39</sup> Lazzero, 30/10/1815

<sup>40</sup> Lazzero, 28/11/1817

<sup>41</sup> Vincenzo, 26/7/1817

<sup>42</sup> Vincenzo, 6/7/1817

<sup>43</sup> Vincenzo, idem

<sup>44</sup> Vincenzo, 27/6/1817



### Une fabrique continuellement remise en question

En 1817, les mauvais résultats des beaux bérets sur lesquels ils avaient fondé tout espoir, poussaient les Mazzoni à envisager d'arrêter la fabrique. Découragés, déçus, l'amertume gagnait toute la famille: *come si vede che la rota non gira più bene si perde il coraggio*;<sup>45</sup>

La solution était simple: *ci pagheranno i nostri berretti quello che meritano o diversamente si lascerà che da sè se li fabbrichino*.<sup>46</sup> *Quando si vede che quest'arte più non vol noi, faremo di meno di fare il berrettaio. Ringrazieremo sempre la Provvidenza che col suo mezzo ci ha messo in grado di vivere onestamente..mi ero molto affezionato a quest'arte per che da questa si riconosce la nostra fortuna*"<sup>47</sup>

La fabrique avait été une bonne affaire, une idée providentielle: elle avait assuré l'avenir de la famille en lui permettant d'accumuler un capital appréciable, son temps était désormais passé, il fallait le reconnaître et cesser une entreprise dont la poursuite s'avérerait périlleuse. S'entêter risquait de compromettre les capitaux que les sueurs de Vincenzo et la Providence avaient apporté aux Mazzoni. Il eut été sacrilège de mettre en danger une fortune si bien acquise: entre conserver les capitaux et conserver la fabrique, il ne faisait aucun doute que les premiers devaient avoir la priorité. Les Mazzoni envisageaient donc de réaliser au plus vite la fortune qu'ils possédaient sous forme de bérets afin d'utiliser leur avoir à quelques autres entreprises plus profitables que la Providence ne manquerait pas de mettre sur leur chemin.

Ce n'était pas la première fois que les Mazzoni affichaient ainsi leur ferme résolution de cesser la fabrique de bérets. En 1810-1812, la décision semblait radicale: *non pensare più di berretti come se noi non ne avessimo mai fatto*.<sup>48</sup> En 1807, on avait déjà pensé de mettre la clé sous la porte pour cause de mauvaise conjoncture: *pare che la necessità richieda di cessare affatto*.<sup>49</sup> Vincenzo avait affirmé dès 1799 qu'il était absolument impossible de continuer à fabriquer<sup>50</sup>.

---

<sup>45</sup> Lazzero, 30/8/1817

<sup>46</sup> Lazzero, 23/1/1818

<sup>47</sup> Lazzero, 29/7/1818

<sup>48</sup> Vincenzo, 26/2/1812

<sup>49</sup> ? 26/6/1807

<sup>50</sup> Vincenzo, 24/10/1799

Les phases de découragement manufacturier refaisaient périodiquement leur apparition, suivant les rythmes de la conjoncture, les mauvais bilans, les erreurs d'orientation. Vincenzo Pacchiani suivait avec inquiétude ces variations continues d'état d'âme: *caro amico non posso fare a meno di farvi una confidenza, il vostro signore padre vive molto inquieto, ed è così incerto nel suo pensare, a volte riguarda il lavoro berretti con piacere ma il più dice che vole smetter e pare che aborra questa fabbricazione, cosa che fa perdere il coraggio.*<sup>51</sup>

La petite fabrique familiale qu'il rêvait d'installer à Prato symbolisait le désir jamais réalisé de stabilité. Les Mazzoni doutaient sans cesse de pouvoir continuer ce qui avait commencé comme une bonne spéculation et au fond l'était resté. Une spéculation dans laquelle on s'engageait pleinement lorsque les circonstances étaient favorables et que l'on abandonnait tout aussi facilement si les tendances s'inversaient. La fabrique de bérets ne semblait pas différer de l'achat des os de baleine et de la production de parapluies.

La structure souple de la fabrique permettait d'envisager d'arrêter du jour au lendemain le travail: les seules infrastructures étaient la teinturerie et la foulonnerie qui appartenaient aux Pacchiani, quelques ciseaux à tondre, quelques verges à battre la laine. On se mortifiait surtout du sort des fidèles ouvriers perdant du jour au lendemain le travail qui les faisait vivre:

*che grande guaio vole essere per la popolazione di questo paese, e per Pistoia, Campi e Sesto la mancanza del lavoro berretti.*<sup>52</sup>

*spiacemi tanto il dovere terminare di lavorare berretti per questi poveri lavoratori e molto più che andiamo nel inverno.*<sup>53</sup>

*Grandissima pena mi da il dovere mancare questo poco di lavoro a codesti poveri lavoratori.*<sup>54</sup>

Mais il fallait se résigner. Il était impossible de continuer à risquer son capital pour le seul bien des employés:

*si deve troncane del tutto di lavorare e i Pacchiani lo prendino come lo vogliono o omini, o non omini deve andare così assolutamente.*<sup>55</sup>

Les habituelles divergences manufacturières se retrouvaient dans ces moments de crise. Vincenzo plaignait certes de tout cœur les ouvriers, mais demeurait inflexible dans sa volonté de cesser une manufacture qui n'était plus rentable,

<sup>51</sup> Vincenzo Pacchiani, 21/9/1816

<sup>52</sup> Vincenzo, 5/5/1810

<sup>53</sup> Vincenzo, 13/10/1810

<sup>54</sup> Vincenzo, 20/6/1817

<sup>55</sup> Vincenzo, 22/10/1810

les Pacchiani au contraire semblaient prêts à tous les sacrifices pour conserver le travail de leurs fidèles ouvriers:

*i Pacchiani mi ribattono dicendomi cosa faremo delli omini, io gli rispondo se fossimo falliti bisognerebbe che gli omini se ne andassero da noi e così faremo conto di essere falliti ma loro non l'intendono.*<sup>56</sup>

Alors, fini le rêve de la manufacture? En fait les Mazzoni ne cesseraient jamais de songer à leur fabrique idéale, parleraient souvent de cesser toute activité lorsque la concrétisation de cet idéal leur apparaissait impossible; mais ni le rêve, ni la solution finale n'entreraient jamais en application: au fil des années, ils continuaient à produire des bérets, tricotés en société avec les Pacchiani, tissés par leurs seuls soins; c'est qu'à côté des déclarations de principe et des rêves de perfection et de gloire, existait la réalité de la fabrique, faite de compromis, de routine, d'adaptation continuel.

### FABRIQUER MALGRÉ TOUT

#### La réalité des bérets

En 1799 comme en 1817, en 1807 comme en 1810, Vincenzo continuait malgré toutes ses déclarations d'intentions à fabriquer des bérets. Il les fabriquait selon les possibilités du moment, en fonction des tendances de la demande. De 1800 à 1810, les bérets fabriqués se dégradèrent rapidement, soumis à la triple décadence des laines, des drogues et du mauvais travail. Néanmoins, ils continuaient à se vendre, portés en Orient par les spéculations des négociants qui y trouvaient un bon article pour remplir les navires ayant déchargés entre Rome et Marseille leur cargaison de grains. La frénésie des bérets s'amplifiait même dans les premiers mois de 1810; Lazzero contemplait perplexe ces ventes: *io non mi so raccapezzare cosa faranno di tanti berretti in Levante. Basta staremo a vedere nel corso dell'anno cosa seguirà*<sup>57</sup>. Les Mazzoni s'empresaient de vendre leurs bérets décadents, conscients du caractère artificiel de ces envolées, mais profitant de l'occasion avant qu'elle ne s'échappe: *queste grandi commissioni non mi consolano niente, anzi mi affligono per che sappiamo che non derivano dal lavoro che si è mandato dal tempo in qua ma da lavoro antico e poi questi greci vogliono speculare e noi sarebbamo assai contenti di fare soltanto dozzine 100 la settimana tessuti.*<sup>58</sup>

Décalage entre rêve et réalité...

<sup>56</sup> Vincenzo, 22/10/1810

<sup>57</sup> Lazzero, 3/1/1810

<sup>58</sup> Lazzero, 30/3/1810

Si l'on arrêta effectivement presque totalement la fabrique après 1810, c'est que les négociants étaient partis, les ventes inexistantes, le commerce en léthargie. Rien à voir avec l'exigence de perfection, il s'agissait d'une adaptation temporaire à la conjoncture.

Lorsque la production reprenait, dès 1812-1813, la qualité effectivement s'améliorait lentement, bénéficiant du retour des laines d'Espagne, des bonnes drogues et enfin du réaménagement manufacturier opéré par Lazzero. Nous avons vu alors les Mazzoni guidés par leur obsession de perfection, voulant trop bien faire, et finissant en 1816-17 par fabriquer des bérets excessivement chers. Mais encore une fois, l'arrêt imminent de la fabrique que l'on projetait à chaque lettre n'entra pas en application. Au contraire, comprenant leur erreur, les Mazzoni s'adaptèrent aux exigences de leurs acheteurs et se mirent à fabriquer des bérets bien travaillés mais nettement moins chers: au lieu de la laine d'Espagne, ils employèrent la laine romaine et purent ainsi baisser les prix de quelques lires la douzaine. Ils se résolurent même à utiliser des laines beaucoup plus communes: laines "bolognola" et laines de Sienne dont Gaetano fabriquait des bérets ordinaires, teints de façon économique et sur lesquels on appliquait la marque de Burlamacchi<sup>59</sup>. Le parti pris était de diversifier la production pour pouvoir satisfaire tout type de demande. A côté des bérets de qualité, les Mazzoni fabriquaient désormais des bérets ordinaires et de seconde qualité; ils continuaient à teindre de couleurs riches leur plus fine production, mais réutilisaient les couleurs fausses et économiques pour les articles de bas de gamme. En 1819, Lazzero laissait même se réinstaller la vieille façon de travailler pour faire plus vite et plus économique.

Le pragmatisme gagnait sur les principes. La même évolution entraînait les bérets tissés: les Mazzoni cherchaient là encore à présenter une gamme plus étendue de produits et acceptaient pour cela d'utiliser dans les toiles des laines de Sienne, qu'ils teignaient avec le trop fameux bois de Brésil.

La réalité des bérets était donc beaucoup plus complexe que les péremptores déclarations d'intentions. Au fond, les Mazzoni avaient peut-être trouvé à Prato, bien plus qu'ils ne l'affirmaient, non ce qu'ils désiraient, mais ce qui convenait à la situation réelle du commerce des bérets à Livourne: non la perfection mais l'économie, non le bel ouvrage, mais le travail médiocre et bon marché. Tout semblait indiquer qu'entre le dire et le faire existait souvent une différence profonde: les Mazzoni rêvaient la perfection et produisaient l'ordinaire. L'idéal conditionnait la réalité en ce que jamais la fabrication

---

<sup>59</sup> cf les discussions des mois d'août et septembre 1817

médiocre ne fut assumée comme un choix, une orientation consciente et voulue de la fabrique. Ils essayaient au contraire régulièrement de concrétiser le rêve, pour s'apercevoir bien vite de son impossible réalisation. Ces oscillations nuisaient sans doute à la définition d'une politique stable et d'une orientation claire de la fabrique. Gaetano semblait regretter bien des années plus tard ces tiraillements perpétuels entre le désir de se singulariser par la perfection et la nécessité de s'adapter au courant dominant. Tirant les leçons de ce passé, il choisissait nettement le parti de la conformité:

*per una fabbrica, il meglio partito è d'attenersi a quel genere di lavoro che più a corso, e seguitare la corrente...vedete che nelle belle annate dal 1814 al 1821, e qualche altra successiva, in ragione di avere voluto camminare con altri metodi..C. potè superare..*<sup>60</sup>

Ces contradictions, ces hésitations, se retrouvaient dans le débat qui s'engageait dans la famille et entre les associés sur les possibles "modernisations" de la fabrique.

### Rénover. innover. mécaniser

Modernisation, innovation, deux néologismes que n'auraient sans doute pas récusé les Mazzoni, partisans convaincus de la nécessaire amélioration de la manufacture. Pour Vincenzo, on l'a vu, rien de pire que l'immobilisme, que la routine de la mauvaise tradition. Les exemples venus de l'étranger devaient au contraire stimuler le renouveau, être une source continue de dynamisme. Pourtant, quand ils rêvaient de fabrique, les Mazzoni évitaient de penser aux machines. Le perfectionnement de la manufacture n'avait-il donc pas besoin de ces nouvelles "technologies" qui apparaissaient alors en Toscane? La rénovation de la fabrique pouvait bien sûr être distincte de l'introduction des machines: il s'agissait de faire travailler mieux les ouvriers, tout en laissant pratiquement inchangés les procédés de fabrication. Sans revenir sur ces efforts constants, il nous faut raisonner avec les Mazzoni sur les possibles avantages de l'introduction de véritables innovations dans certains secteurs clés de la production.

Que des innovations soient utiles, voire nécessaires, la famille en était convaincue. La première entre toutes concernait le foulage: le travail des bérêts requérait l'usage des piles à la hollandaises qui avaient acquis depuis longtemps en Europe la prééminence. La Toscane était sous équipée, mais les Mazzoni avaient pu résoudre assez simplement le problème en gagnant le privilège

---

<sup>60</sup> Gaetano, 22/3/1829

d'envoyer fouler leurs bérets à Remole. Si les Pacchiani montèrent par la suite de telles installations dans leur propre foulonnerie, c'était sans doute un avantage non négligeable pour la société, mais cela n'engageait pourtant en rien les Mazzoni qui n'étaient en aucune façon partie prenante des édifices appartenant aux Pacchiani.

La première véritable innovation dont se mettaient à parler les Mazzoni concernait le séchage des bérets et des toiles. Ils avaient utilisé dès le début pour les toiles les séchoirs des foulonneries ou celui de la corporation, piazza Mercatale. Quant aux bérets, ils séchaient sur les terrasses. Lazzero proposait à son père en 1807 que la famille se pourvoie de ses propres séchoirs:

*ci vorrebbe un buon tiratoio e che fosse fasciato di latta almeno dalla parte dove tocca la tela ma coperto, perchè abbenchè coperto l'umido della tela fa soffrire un alterazione al legno, e non sarebbe che un lavoro facile e utilissimo in specie per le tele destinate per i girelli.*<sup>61</sup> Tous semblaient être d'accord, Giuseppe Pacchiani emboitait le pas de Lazzero: *non sarà passata la primavera che avremo il tiratoio coperto in casa.*<sup>62</sup> Vincenzo mettait un frein à leur enthousiasme, jugeant la dépense inopportune: il préférait continuer à utiliser les ressources habituelles et ne pas s'engager dans des frais inconsidérés; au moment de délier la bourse, Vincenzo hésitait toujours.

Pourtant le problème du séchage était plus important qu'il ne paraît: les pluies d'hiver ou de printemps retardaient régulièrement l'achèvement des bérets causant des retards regrettables dans l'accomplissement des commissions. Dans les cas désespérés où la pluie ne semblait vouloir cesser, on envisageait de faire sécher les bérets dans les fours de boulangers ou sur de petits brasiers<sup>63</sup>: solutions bien précaires qui contrastaient avec les résolutions adoptées par d'autres fabricants:

*Cardoso (e Giacchetti) a una bonissima stanza ridotta a stufa dove vi colloca dozzine 200 berretti, ciascheduno berretto sopra la sua forma.*<sup>64</sup>

Ainsi les bérets séchaient en une journée. Apprenant cette nouveauté, Vincenzo s'emportait contre les Pacchiani qui en vingt trois ans de fabrique n'avaient jamais songé à effectuer une telle installation, preuve s'il en est des faibles transformations qu'avait connue jusque là la manufacture.

L'arrivée et l'installation des français stimulaient cependant la réflexion de nos fabricants sur des mutations plus profondes, les incitait à peser les

<sup>61</sup> Lazzero, 21/12/1807

<sup>62</sup> Giuseppe Pacchiani, 1/1/1808

<sup>63</sup> Vincenzo, 18/11/1808

<sup>64</sup> Vincenzo, 5/12/1808

avantages et les inconvénients de l'introduction des machines. Vincenzo affichait sa conviction, d'ailleurs en opposition avec ce qu'il avait affirmé précédemment:

*io non morirò contento se prima non vedo che in Toscana non siano introdotte le macchine da cardare e filare la lana, per ottenere i fili della lana più sottili e con più economia nella cardatura e filatura..li sta tutto il vero punto che deve stare a core a chi a volontà di fare andare avanti e dare stabilimento alla sua manifattura...<sup>65</sup>*

Le point crucial, ici comme ailleurs, était le filage et le cardage des laines: il fallait aller chercher fort loin des fileuses régulièrement indisponibles pour cause de travaux agricoles, de ramassage de châtaignes; payer relativement cher un fil inégal et trop souvent grossier. Quant aux cardeurs, ils effectuaient bien mal un travail que les fabricants estimaient payer à trop fort prix. Rien d'étonnant donc à ce que l'on cherche par tous les moyens à éviter de tels conditionnements. Vincenzo incitait ses fils à l'action:

*Animo Lazzero voi siete giovane e non vi sarebbe una gran cosa che voi non dovesse portarvi in qualche paese del Nord e li vedere di potere strappare qualche cosa di meccanismo che potesse essere utile al desiderato fine<sup>66</sup>*

Les contacts se multipliaient:

*io o tenuto qualche proposito con questo signore Ternò che a le fabbriche di panni a Reims nella Francia e che possede nelle sue fabbriche le sudette macchine da cardare e filare.<sup>67</sup>*

Du reste, l'administration française, en la personne de De Gerando, s'intéressait aux fabricants de Prato:

*promese di farci avere quanto prima i disegni delle ultime macchine per cardare e filare la lana con quanto di costo preciso sono importate ai Ternaux e le macchine per garzare e cimare i panni, le quali dice che sono di poca spesa e il modello di fornelli economici.<sup>68</sup>*

Les espoirs s'allumaient, d'autant qu'au même moment les informations et les propositions se multipliaient, la fabrique était contactée par un suisse qui proposait de vendre ses machines. On pouvait donc comparer, soupeser les différentes propositions. Celles du gouvernement apparaissaient les plus désavantageuses: le receveur général de Pistoia proposait un assortiment d'une cardeuse et de six fileuses pour 50 000 francs, alors que le fabricant suisse offrait ces mêmes machines pour 400 louis. Cette différence disproportionnée n'avait

---

<sup>65</sup> Vincenzo, 16/12/1807

<sup>66</sup> Vincenzo, 16/12/1807

<sup>67</sup> idem

<sup>68</sup> Lazzero, 5/9/1808

qu'une seule explication possible: *dubito che il ricevitore di Pistoia voglia farci la sua speculazione e guadagnare una moneta ma diavolo si intende acqua ma questa è una vera tempesta.*<sup>69</sup>

Pour ne pas être soumis à pareilles conditions, Giuseppe Pacchiani offrait sa disponibilité à aller quelque temps chez le fabricant suisse. Vincenzo incitait de même Lazzero à aller observer sur place l'honnêteté du correspondant et apprendre le bon usage des machines.

Il semblait donc acquis que la mécanisation était *la vera strada*<sup>70</sup> qui permettrait de résoudre les problèmes plus urgents de la fabrique. Cependant, après cette flambée d'intérêt en 1808, la correspondance se tait sur le devenir de tous ces projets: aucun sans doute n'aboutit, suivant en cela la destinée des initiatives publiques, nous le verrons. La résolution restait toutefois; en 1810, c'était finalement de Rome que devait arriver chez les Mazzoni une *lupa*:

*G.Rosselli mi dice che la macchina lupa si sta di presente lavorandosi e che presto l'avremo;*<sup>71</sup> A quoi Lazzero répondait: *anch'io ho fatto scrivere a Poggi per avere la lupa, e di Francia cioè di Lione voglio vedere se mi riesce avere una macchina che carda che costerà franchi 300. ve ne sono anche da 600 e da 1000 e 10 000*<sup>72</sup>; en juillet 1810, on pouvait enfin essayer la nouvelle machine: *oggi abbiamo provato la lupa ed è una macchina che ci gioverà assai.*<sup>73</sup> Son principal avantage était l'économie de main-d'œuvre qu'elle permettait: *domani si licenzia tutti i ragazzi spelazzini e camatini..bisogna però dare alla lana un leggero passaggio di camato che servirà la forza di un ragazzo..due soli ragazzi serviranno per tutta la lana che si potrà lavorare.*<sup>74</sup>

On prévoyait de faire construire d'autres loups car Lazzero estimait à trois machines les nécessités de la fabrique. Cependant les Mazzoni désiraient éviter toutes publicités: *la lupa bisogna tenerla segreta quanto si può*; garder le secret, c'était en effet bénéficiers seuls des avantages que procurerait la nouvelle machine. Pour éviter la diffusion de la nouveauté, Gaetano s'opposait à ce que la famille en fasse construire à Livourne: *la cosa si divulgarebbe ed ecco che allora non sarebbamo i soli ad avere i vantaggi che ella offre al nostro lavoro*<sup>75</sup>. L'esprit n'était pas à la coopération, à la diffusion sur large échelle de ces nouveaux bienfaits. Les machines étaient comme les recettes de teinture: le

<sup>69</sup> Giuseppe Pacchiani, 19/4/1808

<sup>70</sup> Lazzero, 21/12/1807

<sup>71</sup> Vincenzo, 26/3/1810

<sup>72</sup> Lazzero, 28/3/1810

<sup>73</sup> Lazzero, 30/7/1810

<sup>74</sup> Lazzero, 30/7/1810

<sup>75</sup> Gaetano, 13/8/1810



privilège de celui qui en possédait le secret et jouissait seul des bénéfices qu'elles lui procuraient.

Mais du moins était-on convaincu que le pas de la mécanisation devait être franchi? Les Mazzoni hésitaient. En 1810, ils n'achetèrent qu'une *lupa*. L'évolution du commerce et des manufactures ne dut pas les inciter à poursuivre leur première tentative de mécanisation. En 1813, ils semblaient désabusés: *in causa macchina sono del suo sentimento che per la Toscana non vi è da sperare bene, già non si vede fondamento alcuno.*<sup>76</sup>

Quelques mois plus tard cependant, faisait son arrivée à Prato un jeune commis d'une maison de Liège fabricant des machines et qui cherchait à vendre des assortiments de machines: *ha seco alcune mostre di bellissimi fili fatti a macchina capaci per ripieni, che a mano costerebbe di sola filatura £ 1.3.4 la libbra e alcune miste con ultima perfezione.*<sup>77</sup> Sans entrer dans le détail de son accueil à Prato sur lequel nous aurons l'occasion de revenir, notons l'étonnement et l'intérêt des Mazzoni: *se fosse vero quanto ci raccontasse per il prodotto del costo della filatura è certo che sarebbe meglio impiegare in macchine che in poderi.*<sup>78</sup>

La terre ou les machines? L'alternative se présentait avec une nouvelle acuité. Le fabricant liégeois était également convié chez les Pacchiani où on lui faisait visiter la foulonnerie, tout à fait adaptée à l'installation de machines. Pour l'instant, aucune de deux familles ne s'engageait. Lazzero se contentait d'émettre un souhait semblable à celui de son père en 1807: *non sarà male per la Toscana che questa maniera di lavorare vi s'introduca, ecco che si principierà ad avere i fondamenti in seguito per potere stare a fronte con i lavori alle manifatture estere.*<sup>79</sup>

Les contacts ne prirent cependant pas fin. De Liège, le fabricant écrivait personnellement aux Mazzoni: *veniamo colla presente dare le spiegazioni che non conosce ancora, e speriamo che lei si risolverà a favorirci dei suoi comandi per un progetto così utile e desiderabile per la fabbrica di Prato.*<sup>80</sup> Tous les types d'assortiment de machines étaient envisagés, le fabricant liégeois s'engageait à fournir un homme capable de monter les mécanismes et d'instruire les ouvriers. De nouveau, les Mazzoni étaient tentés: *ho letto la*

<sup>76</sup> Lazzero, 15/7/1813

<sup>77</sup> Lazzero, 8/9/1813

<sup>78</sup> Lazzero, 15/9/1813

<sup>79</sup> Lazzero, 3/11/1813

<sup>80</sup> Liège, 9/11/1814

*lettera del fabbricante delle macchine e la spesa non sarebbe troppa, e quando lei potrà essere informato del successo che otteranno le fabbriche di Como, bisognerà pensare ancora noi a prendere un assortimento che molto ci sarà utile.*<sup>81</sup>

Utiles les machines l'étaient car elles permettaient d'obtenir plus vite et mieux ce que l'on peinait à faire faire aux ouvriers. La mécanisation semblait être la solution à tous les problèmes de perfection du travail: *il beneficio delle macchine troncherà la strada a tante inquietudini per chi ha volontà di lavorare, che non avrà più da fare nè con battilani, ne con filatore.*<sup>82</sup>

Les Mazzoni continuaient donc à s'informer, attentifs à toutes les initiatives qui naissaient alors en Toscane. Ils demandaient même à leur concurrent Burlamacchi, qui depuis longtemps avait pris le chemin de la mécanisation, de leur filer cinquante livres de laine pour en observer le résultat. Moins jaloux du secret de ses installations que les Mazzoni, Burlamacchi les invitait: *spero che ella si risolverà..a dare qui una corsa, lusigandomi che rimarrà contento di tutti i miei meccanismi che a dire il vero producono un ottimo effetto.*<sup>83</sup>

L'effervescence s'emparait de nouveau des Mazzoni, et spécialement de Gaetano, qui s'informait partout, discutait, raisonnait avec les spécialistes, projetait un futur établissement équipé de toutes les machines à filer, carder, lainer et tondre, et envisageait même d'appliquer la vapeur à tous ces mécanismes. Il s'entretenait longuement avec *il celebre meccanico Morosi*<sup>84</sup>; *egli ha viaggiato si può dire 3/4 d'Europa e con il suo genio, mezzi e smania di volere osservare.*<sup>85</sup> Gaetano le faisait venir à Prato, pour projeter l'installation des machines dans la foulonnerie des Pacchiani. Le projet semblait se concrétiser: le plan des transformations était dessiné par Gaetano et l'on commençait à raisonner sur les formes de la société: *noi con mettere queste macchine bisogna necessariamente essere a parte della metà del locale dell'edifizio macchine.*<sup>86</sup>

Pour Gaetano, cet établissement était une façon d'assurer de façon solide l'avenir de la famille. Il prévoyait ainsi la naissance d'une dynastie d'industriels malgré eux: *gettando un occhiata nel futuro di quest'impresa, vi si scorge..che va a eternizzare, per così dire, la professione nella famiglia che ha la fortuna di possedere stabilimenti così completi..nascendo delle persone in*

---

<sup>81</sup> Lazzero, 3/2/1815

<sup>82</sup> Lazzero, 17/11/1817

<sup>83</sup> Burlamacchi, 15/12/1817

<sup>84</sup> Gaetano, 28/10/1818

<sup>85</sup> Gaetano, 18/11/1818

<sup>86</sup> Gaetano, 16/11/1818

*seguito nella nostra famiglia non geniali ne capaci per questa, poco importa giacchè in questo caso non è più la testa dell'omini che spinge l'impresa, ma il successo (?) di lei (l'entreprise) guida la testa, e forse sveglia il genio in quello che la possiede e che dovessero dirigerla.*<sup>87</sup> Tout semblait prêt pour un avenir grandiose, un passage décisif et définitif du côté de la fabrique mécanisée.

Pourtant le pas ne fut pas franchi: *ho fatto rispondere da Pacchiani a Morosi: li feci conoscere che il nostro desiderio è sempre portato per acquistare le macchine, ma che per ora per alcuni nostri particolari ragioni non si potevamo decidere*<sup>88</sup>; Lazzero enjoignait de même à son frère de suspendre *per ora tutto ciò che potete avere d'idea per quest'impresa e pensiamoci più maturamente*<sup>89</sup>.

En effet, prévoyant de faire l'affaire en société, les Mazzoni voulaient être assurés des capacités financières des Pacchiani: *conviene prima vedere il risultato bilancio e soprattutto come resta Pacchiani*<sup>90</sup>; les Mazzoni craignaient en effet de s'engager dans une telle entreprise avec un associé trop affaibli économiquement et n'envisageaient pas non plus d'entreprendre seuls l'aventure de la mécanisation: *lo stabilire le macchine per nostro conto sarebbe un torto che si farebbe a Pacchiani..prima conviene stare a vedere sviluppate molte cose e soprattutto dipende del volere del nostro padre..desiderebbe d'essere sempre utile alla famiglia Pacchiani che c'interessa per parentela e lunga amicizia*<sup>91</sup>; Lazzero cependant espérait encore: *cosa non si potrebbe fare se tutti con genio e testa ferma si prendesse l'impegno di spingere la rota, si avrebbe una buona fabbrica da farsi onore, speriamo che tutto il meglio si possa realizzare.*<sup>92</sup>

Les machines ne seraient pas installées. Les Mazzoni se contenteraient des réformes qu'ils avaient introduit dans la filature manuelle, et utiliseraient les services des premières filatures mécanisées qui s'installaient en Toscane, et en particulier à Prato. On peut bien entendu soupçonner une ultime réticence de la part de Vincenzo à accomplir le passage définitif à l'industrie, à s'engager à fond dans une activité qu'il envisageait régulièrement de quitter. Acheter les machines, c'était faire un choix sans retour, sans plus la possibilité de passer d'une activité à une autre, c'était en somme un peu trahir le commerce et la spéculation.. Vincenzo ne s'y résolut jamais: par solidarité avec les Pacchiani?

---

<sup>87</sup> Gaetano, 16/11/1818

<sup>88</sup> Lazzero, 21/6/1819

<sup>89</sup> Lazzero, idem

<sup>90</sup> Lazzero, 3/7/1819

<sup>91</sup> Lazzero, 3/7/1919

<sup>92</sup> Lazzero, idem

Les associés -parents et amis- semblaient en effet dans une situation financière douteuse: la fabrique de bérets ne leur avait-elle pas profité?

### UNE FABRIQUE RENTABLE?

La même question qu'en 1799 se reposait en 1819, à la veille de la mort de Vincenzo: fabriquer des bérets avait-il été profitable aux familles? Les deux associés avaient-ils mené de front leurs affaires? Questions difficiles, les lettres parlent parfois trop de chiffres et pas assez de bilans; on se perd dans le détail des caisses envoyées à Livourne, des douzaines de bérets mis en chantier, des prix de vente toujours variables sans que soit presque jamais effectuée la somme de toute cette activité. Les bilans se dressaient pourtant plus régulièrement qu'aux premiers temps de la fabrique. Bien sûr, jamais à cadence annuelle: on se préoccupait de tirer les sommes lorsque les affaires allaient mal, quand il fallait envisager de délaisser l'activité ou lorsque les situations familiales l'exigeaient. Les seuls bilans dont quelques bribes nous soient parvenues datent de 1805, 1808, 1812 et 1816-17. Lazzerò assumait dans la famille Mazzoni la lourde tâche de manier livres et chiffres, aidés par Vincenzo Pacchiani et Giuseppe le plus souvent. C'était une affaire de longue haleine, qui prenait souvent plusieurs mois. Essayons donc de suivre avec les intéressés le cheminement des affaires.

### Evaluer la production

Si les Mazzoni comme les Pacchiani savaient combien ils produisaient de bérets, la chose reste pour nous assez mystérieuse. En 1799, on se souvient que Vincenzo affirmait avoir produit pendant les quatorze années de vie de la fabrique 200.000 bérets tricotés: une moyenne d'un peu plus de 14.000 douzaines par an, ou de 275 par semaine. A quoi il fallait ajouter une petite production de 10.000 bérets tissés, fabriqués pour le seul compte des Mazzoni.

Cette même année, Vincenzo estimait que la fabrique ne pouvait produire plus de 400 douzaines de bérets par semaine<sup>93</sup>. Ce chiffre semblait en effet représenter l'optimum de la production: en 1808, Vincenzo disait de nouveau que l'on ne pouvait dépasser 400 douzaines de bérets par semaine<sup>94</sup>. A l'en croire, 120 douzaines venaient chaque semaine de Pistoia; Prato en tricotait la même quantité: on obtenait ainsi 240 douzaines de bérets tricotés par semaine, soit près de 12.500 douzaines par an. La production de bérets tissés

<sup>93</sup> Vincenzo, 6/12/1799 et 30/12/1799

<sup>94</sup> Vincenzo, 29/11/1808

s'était elle accrue depuis 1799, puisque Vincenzo l'évaluait maintenant à 200 douzaines par semaine. A supposer que la production soit stable tout le long de l'année, ce qui était loin d'être le cas, on obtiendrait ainsi un maximum de plus de 12.400 douzaines de bérets tricotés par an et un peu plus de 10.000 bérets tissés.

Vincenzo considérait optimale cette production et refusait l'augmentation de la production: ainsi lorsque Giuseppe Pacchiani proposait de faire effectuer 160 douzaines par semaine de bérets supplémentaires à Pistoia, Vincenzo s'y refusait ayant peur de compromettre ainsi la qualité.

Les quelques bilans qui nous fournissent les chiffres de la production manquent parfois trop de précision pour qu'on puisse en déduire quoique ce soit: ainsi en 1808, Lazzero comptait une production de 38.271 douzaines de bérets, mais n'indiquait pas en combien de temps ils avaient été fabriqués<sup>95</sup>. En 1807, Giuseppe Pacchiani comptait que 19.404 douzaines de bérets avaient été produits en dix sept mois, soit une moyenne de 285 douzaines par semaine<sup>96</sup>; il ne s'agissait sûrement que de bérets tricotés: les chiffres concordent. Enfin en 1812, dernier chiffre connu, Lazzero comptait qu'en quatre ans, ils avaient fabriqué 53.000 douzaines de bérets: 13.250 par an, 254 par semaine<sup>97</sup>.

Les registres des écoles léopoldiennes de Pistoia, qui consignent régulièrement leurs bérets aux Pacchiani, fournissent des chiffres légèrement inférieurs à ceux qu'annonçaient Vincenzo: en 1802 seulement, elles fournirent en moyenne 116 douzaines de bérets par semaine; pour les six années complètes dont nous possédons les consignes (1801-1810), les moyennes descendent à 70 douzaines par semaine.

La conclusion de ces évaluations diverses est que l'on peut raisonnablement estimer la production maximum à 250 à 300 douzaines de bérets tricotés par semaine pour le compte de la société et sans doute moitié moins de bérets tissés. Combien rapportait ces douzaines de bérets?

### **Capital, dépenses et profits**

Avant de rapporter, les bérets faisaient dépenser de l'argent. Encore une fois, les chiffres récoltés sont bien maigres. Tout au plus sait-on que les salaires hebdomadaires obligeaient à déboursier des sommes énormes. En 1808

---

<sup>95</sup> Lazzero, 30/12/1808

<sup>96</sup> Giuseppe Pacchiani, 29/5/1807

<sup>97</sup> Lazzero, 9/12/1812

Vincenzo les estimait à 500 *scudi* (3500 livres) par semaine; en 1815, Lazzerò évaluait à plus de 1000 livres la dépense hebdomadaire. Tout dépendait bien entendu des années et de l'ampleur de la production. Il s'agissait toujours de masses considérables d'argent comptant dont il fallait disposer chaque semaine. Les Pacchiani étaient théoriquement responsables de ces dépenses, mais ils avaient du mal à trouver toutes ces liquidités. Parfois, ils vendaient le grain de leur terre pour se fournir des sommes nécessaires. Le plus souvent, ils faisaient appel aux Mazzoni qui remettaient d'importants montants en comptant à Prato. Lors du bilan de 1812 par exemple, on apprenait que les Mazzoni avaient remis 573 000 livres de comptant en quatre ans, soit plus de 143 000 par an. C'était presque de quoi couvrir les dépenses de main d'oeuvre: à raison de 500 écus par semaine, la somme totale à déboursier par an pour les manufactures devait être de 182 000 livres.

Les Mazzoni envoyaient également la majeure partie des matières premières: au cours des quatre années 1809-1812, ils avaient fourni 540 890 livres en marchandises à Prato, soit un peu plus de 135 000 livres par an.

Ni les Mazzoni, ni les Pacchiani ne connaissaient avec exactitude le montant du capital engagé dans la société. Il se composait essentiellement de laines, drogues, matières premières et semi-finis qui servaient à fabriquer les bérêts, des bérêts eux mêmes et d'un minimum d'outillage. Aucune des grosses installations ne faisaient partie de la société. Quelques évaluations nous permettent d'entrevoir les avoirs de chacune des deux familles. En 1807 par exemple, les Mazzoni avaient 102 000 livres de capitaux en fabrique, et 139.760 sous forme de crédits résultants des ventes de bérêts; Les Pacchiani avaient eux 239 914 livres de capitaux en fabrique: au total, la société était formée de plus de 475 000 livres de capital, une somme loin d'être négligeable, surtout à Prato, nous le verrons. En 1810, Vincenzo estimait que le capital social était de l'ordre de 80000 écus (560 000 livres)<sup>98</sup>. Peut-être son évaluation était trop incertaine, en tous cas, deux ans plus tard la somme était considérablement réévaluée:

*nel fondo di società vi potrà esser di valore circa 40 m scudi avendo preso in considerazione una diminuzione al prezzo dei berretti che si ritroviamo e qualche ribasso sopra le lane fine che di presente abbiamo.*<sup>99</sup>

Le capital, composé presque exclusivement de matières premières ou de produits finis, était bien sûr fortement soumis aux aléas de la conjoncture: une

---

<sup>98</sup> Vincenzo, 2/3/1810

<sup>99</sup> Vincenzo, 5/3/1812

perpétuelle source d'alarme pour Vincenzo qui craignait à chaque instant de voir disparaître une partie de son avoir dans des bérets dévalués.

Ces évaluations fort incomplètes sont les seules que nous possédons. Si les Mazzoni comme les Pacchiani avaient de leurs affaires une intuition plus précise que nous, ils ne connaissaient cependant rien avec précision. En 1817, Vincenzo s'inquiétait: *voglio intendere l'abozzo del bilancio..il quale bilancio credo voglia portare ad una somma troppo grossa di capitali infognati nella sudetta società.*<sup>100</sup>

Ces capitaux fournissaient-ils au moins des bénéfices dont on puisse être satisfaits? La marge de profit sur chaque douzaine de bérets variait considérablement en fonction des matières premières employées, en raison du prix de vente pratiqué. En 1807-1808, Giuseppe Pacchiani calculait un bénéfice de 3 1/2 liras par douzaine; si l'on considère à 25 liras le prix moyen de vente, chiffre sans doute trop élevé, le taux de bénéfice est de 14%, ce qui est tout à fait honorable pour une affaire de fabrication. Mais certains bérets se vendaient sans presque aucun profit, comme ces 6600 douzaines de bérets communs *sopra dei quali non abbiamo guadagnato nulla o almeno pochi soldi*<sup>101</sup>. Tout compte fait, la fabrication avait rapporté selon le bilan de 1807-1808 un bénéfice de 13% sur le capital engagé: *mi aspettavo di più*<sup>102</sup>, commentait un peu déçu Giuseppe Pacchiani. En effet, tout en étant loin d'être négligeables, ces profits étaient sans commune mesure avec ceux que pouvaient rapporter l'expédition directe des bérets en Levant. Souvenons-nous de Cardoso, l'un des concurrents des Mazzoni, qui faisait miroiter à Vincenzo des profits de 30% minimum sur chaque voyage. Ce n'était pas fanfaronnade de concurrent: en 1812, Lazzerò voulait savoir avec précision si le prix auquel les bérets avaient été vendus à Smyrne était intéressant: il faisait donc le compte de 26 piastres, prix de vente à Smyrne, changées au taux de 205, soit 31.4 liras; de cette somme, il fallait déduire les frais de transport, de douane, de magasinage, de commission: un peu plus de deux livres par douzaine de bérets; tout compte fait, sans cependant prendre en considération l'assurance maritime, il revenait dans les caisses de Livourne 29.2.4 liras par douzaine de bérets dont le prix de revient n'était que de 18.15 liras: le bénéfice prévu était par conséquent de 34%: rien d'étonnant à ce que les expéditions directes soient une aventure tentante pour les spéculateurs qu'étaient les Mazzoni; mais les Pacchiani eux préféraient se

---

100 Vincenzo, 25/6/1817

101 Giuseppe Pacchiani, 29/5/1807

102 Idem

contenter d'un profit plus modeste et moins risqué: ils avaient de toutes façons bon espoir de gagner à l'affaire.

### Les mécanismes d'un lent endettement

Nous retrouvons pourtant les Pacchiani en 1817 dans une situation critique. En cette année que l'on voulait décisive pour l'installation des machines et l'affermissement de la vocation industrielle des deux familles, les associés se décidaient à faire le bilan complet de leur situation financière. Les bérêts avaient rapporté: *l'utili risultati sono £ 33 831.11.8 divisi a metà ciascheduno*<sup>103</sup>. Mais les capitaux de chacun étaient loin d'être proportionnés: *trovo che lei della vecchia ragione è creditore non meno di £ 80/M*<sup>104</sup>; la chose surprenait et affligeait tout le monde: *quanto dispiacere mi a apportato di avere inteso da voi ..lo sbilancio dei suoi capitali (Mazzoni parle ici des Pacchiani) in confronto dei miei capitali, cosa che molto mi afflige*<sup>105</sup>; *io non mi credevo di tanto.*<sup>106</sup>

Personne en effet se semblait avoir tenu de comptes réellement précis de la situation. La fabrique avait tourné pendant des années sans que l'on se soucie vraiment de faire le point des avoirs de chacun. Un fonctionnement vicié avait entraîné petit à petit l'accroissement de la disproportion entre les associés. Mazzoni achetait pratiquement toutes les matières premières, investissant là un capital considérable. En contrepartie, il encaissait le résultat des ventes et pouvait aller de l'avant. Pacchiani s'occupait de la fabrication mais assez rapidement il se révéla incapable de soutenir les dépenses hebdomadaires de main d'œuvre. Mazzoni y suppléait donc pour la plus grande partie, on l'a dit. De cette façon, l'investissement réel de Pacchiani dans la société diminuait nettement, sans que pour autant les comptes cessent de considérer les associés partie prenante pour moitié du capital comme des bénéficiaires. En 1807 déjà, les Mazzoni apparaissaient créditeurs de la société de 9312 liras: ce n'était encore qu'un peu moins de 2% du capital social. Le bilan successif, dressé en 1812-13, enregistrait une aggravation notable de la situation: Mazzoni était devenu créancier de la société de plus de 85 000 liras, une somme cette fois considérable, représentant plus de 30% du capital total de la société. Une telle avance de capital ne pouvait rester infructueuse; Pacchiani devait donc payer à son associé

---

<sup>103</sup> Lazzero, 12/5/1817

<sup>104</sup> Lazzero, 14/5/1817

<sup>105</sup> Vincenzo, 18/6/1817

<sup>106</sup> Giuseppe Pacchiani, 27/8/1817



des intérêts de 1/2% par mois, *forma la rendita di £ 7 il giorno precise*.<sup>107</sup> L'endettement était important.

Le facteur principal d'une accentuation si rapide du déséquilibre de la société est à chercher dans les circonstances internes de la famille Pacchiani. Fin novembre 1808, Giovachino Pacchiani était atteint d'une congestion cérébrale. Tous s'allarmaient: *dio voglia tenerlo in vita mentre è troppo necessario alla sua famiglia*<sup>108</sup>; la disparition du chef de famille risquait en effet de bouleverser l'organisation privée et productive. Vincenzo apparaissait avant tout préoccupé par les conséquences funestes pour la société d'un tel événement: *per quanto si vede questo è un corpo morto per il commercio*<sup>109</sup>; Giovachino mourait quelques temps après. La succession s'ouvrait, les lourds calcul de l'héritage se poursuivaient encore des années plus tard. Dans ces circonstances, on comprend que Mazzoni ait été amené à assumer plus de responsabilités financières qu'auparavant. C'est le témoignage du bilan de 1812-13 que les Pacchiani voulaient faire *per accomodare le loro famiglie*.<sup>110</sup>

Mais les dérèglements causés par la mort de Giovachino n'étaient pas seuls en cause: Vincenzo Pacchiani, désormais promu à la tête de la famille, ne semblait pas à la hauteur de la lourde tâche qui lui incombait. Le "padre padrone" disparu, les divisions naissaient entre ses héritiers:

*i nipoti (Giuseppe e Felice di Giovacchino) fanno presura grande per venire alla fine della divisione e si sono dichiarati con lo zio (Vincenzo) che passata la Fiera se ne vanno a convivere separati*.<sup>111</sup>

Giuseppe expliquait à Vincenzo Mazzoni les raisons de son choix:

*mi afflige il dispiacere che mi dimostrate per la separazione d'affari col zio, son certo però che un giorno renderete giustizia alla mia determinazione..questa operazione è stata utilissima per tutte le famiglie...così avrò più il dispiacere di vedere un carro pieno di materia abbandonato a un solo bue, che si sforzava di tirarlo e che appena poteva strocinarlo...potrei farvi mille riflessioni e mettervi al fatto della sofferenza e delle amarezze che o sofferto..ma voi bene conoscete le cose nostre*.<sup>112</sup>

Ce n'étaient pas seulement les affaires de bérets qui étaient dérégées mais l'ensemble de la gestion patrimoniale et commerciale de Vincenzo Pacchiani. En 1815, Giuseppe et Felice Pacchiani se retiraient officiellement de la société de

<sup>107</sup> Vincenzo, 29/6/1813

<sup>108</sup> Vincenzo, 26/11/1808

<sup>109</sup> Vincenzo, 3/12/1808

<sup>110</sup> Lazzeri, 14/2/1812

<sup>111</sup> Vincenzo, 12/8/1814

<sup>112</sup> Giuseppe Pacchiani, 11/12/1815

fabrication des bérêts. Les comptes n'étaient effectués qu'en 1817 et signifiaient de nouveau l'ampleur du déficit dont nous avons parlé. Giuseppe et Felice devaient, en tant qu'héritiers et continuateurs de leur père, 46 629 liras aux Mazzoni. Giuseppe rassurait Vincenzo: *state pur tranquillo che son pronto a vendere ancora la mia camicia per saldarvi*<sup>113</sup>; n'attendant pas d'arriver à une telle extrémité, une reconnaissance officielle de dettes était passée devant notaire. Giuseppe et Felice s'y engageaient à rembourser la somme en six ans, payant un intérêt de 5% par an et hypothéquant en garantie de ce paiement deux de leurs plus belles terres.

La situation de Vincenzo Pacchiani était encore plus critique: non seulement il était débiteur comme ses neveux de la vieille société, celle d'avant 1815, mais il l'était également de celle qu'il avait constitué seul avec son fils Damiano, avec les Mazzoni de 1815 à 1819: sa dette envers la nouvelle société s'élevait à 27 000 liras. Au total, il devait aux Mazzoni 75 000 liras pour raison sociale, soit, selon les calculs de Lazzeri, 38% de son patrimoine total. Les seuls intérêts de cette dette risquait de dépasser les capacités financières de Vincenzo. Les Mazzoni désiraient cependant liquider le plus pacifiquement possible ces affaires, *per non avere pensieri d'affari con una famiglia che c'interessa per parentela e per amicizia da tanti anni ed i disgusti per forzarli a pagare.*<sup>114</sup>

La parentèle était de fraîche date: en 1819 Maria Mazzoni devenait épouse de Damiano Pacchiani, scellant l'amitié et l'union des deux familles. Elle apportait une dot de plus de 28 000 liras. Certes, le mariage des deux jeunes gens était prévu depuis au moins 1814, mais il venait à point pour soulager quelque peu les affaires des Pacchiani. Gaetano l'expliquait du reste clairement: la dot ne serait pas versée mais soustraite de la dette de Vincenzo Pacchiani qui payerait ainsi moins d'intérêts. Pour finir d'arranger les affaires, Vincenzo Pacchiani vendrait une de ses plus grandes terres aux Mazzoni: la métairie de La Furba, située à Seano, grande de 559 *stiora* et d'une valeur totale de 35 000 liras passait de mains en 1820 sans bourse déliée. Pour garantir cette vente, la dot et le reste de sa dette, Vincenzo Pacchiani devait hypothéquer sa maison et sa foulonnerie, les deux pièces plus importantes de son patrimoine.

Gaetano tirait la leçon des circonstances: *non sono l'intensità delle finanze che faccia progredire i patrimoni ma bensì il talento di chi dirige, con quella matura e quieta riflessione, economia ragionata*<sup>115</sup>; les deux familles étaient pour lui de parfaites illustrations de ce principe: Vincenzo Mazzoni,

<sup>113</sup> Giuseppe Pacchiani, 27/8/1817

<sup>114</sup> Lazzeri, 1/12/1819

<sup>115</sup> Gaetano, 1/12/1819

parti de rien, avait pu faire fortune grâce à son "génie"; Vincenzo Pacchiani, héritier, n'avait su faire progresser le patrimoine qu'il avait reçu.

Lazzero explicitait les reproches que Giuseppe Pacchiani faisait à son oncle. Les causes du déficit n'étaient que trop évidentes: *i suoi mali dipendono dall'amministrazione, paga di ministro, azienda di tintoria, simile di garzeria e molto credo la gualchiera*<sup>116</sup>; Mal dirigés, les différents édifices de Pacchiani multipliaient les pertes. Pour la teinturerie, elles découlaient *non soltanto dalle spese dell'opera ma dal fuoco, dalle droghe, poco lavoro e nient'attività...se una tinta ben diretta è poco lucrativa, figuriamoci quanto è dannosa diversamente regolata*; pour la foulonnerie, la perfidie des hommes était le motif principal de la perte: *senza sorvegliarli congiurano sempre contro il padrone*, ce qui entraînait, selon les comptes de Giuseppe Pacchiani, une perte de 3500 lires par an.

En somme, la querelle de toujours réapparaissait: *è una disgrazia quando i padroni non sono capaci di conoscere la malizia dei sottoposti ma che al contrario i ministri fanno il controllore ai Padroni*<sup>117</sup>; Pacchiani avait en effet la passion des hommes: *voi bene conoscete la bontà del signore Vincenzo e non sarà tanto facile che si levi d'attorno i tintori, garzatori, ministro, agenti alle gualchiere, ed inclusive Pellegrino che è stato riconfermato*.<sup>118</sup> Pris dans un réseau de relations interpersonnelles, Vincenzo Pacchiani se sentait le devoir d'employer ses hommes: ils travaillaient, lui commandait (théoriquement), chacun avait une tâche à accomplir, un devoir auquel il ne pouvait manquer, sous peine de déchoir de son rôle social. Le rêve de Vincenzo Pacchiani était d'accomplir son devoir moral de fabricant, employant ses fidèles ouvriers pour le bien de tous. Rien de tel chez les Mazzoni qui employaient quand ils en avaient besoin, et débauchaient tout aussi facilement. S'ils critiquaient la gestion de Pacchiani, ils se gardaient bien d'investir eux-mêmes dans la gestion d'édifices de production.

Du moins, l'entreprise des bérets les avait elle fait entrer de plein pied dans le monde de la fabrication. Ils en exploraient toutes les bonnes opportunités.

#### LES MULTIPLES ENTREPRISES DE FABRICATION DES MAZZONI

La première entreprise à laquelle pouvaient penser les Mazzoni nouvellement associés à Prato était bien entendu le tissage des draps.

---

<sup>116</sup> Lazzero, 24/11/1819

<sup>117</sup> Lazzero, 26/11/1819

<sup>118</sup> Lazzero, 3/11/1819

Leurs associés en produisaient, toute la ville frémissait du bruit des métiers: n'était ce pas une bonne occasion à saisir?

### Fabriquer des draps

#### Les draps de la société Mazzoni-Pacchiani

Pendant toutes les années de leur association, les Pacchiani continuèrent à faire tisser des draps pour le compte de la société. Les Mazzoni intervenaient peu dans la fabrication, preuve en est le peu d'informations qu'ils s'échangeaient à ce propos. Les draps restaient l'affaire des gens de Prato, desquels les Mazzoni ne se sentaient pas vraiment partie prenante. Leur unique participation active à cette production consistaient en balles de laines qu'ils envoyaient de Livourne, pour la confection de peloni et autres types de draps. Du reste, le troisième corps des laines destinées aux bérets suppléaient déjà à une partie de la production. En aucun cas cependant, les Mazzoni n'étaient ici les maîtres des approvisionnements: suivant les voies traditionnelles, les balles arrivaient de Maremma, de Viterbo, par l'intermédiaire de Sienne jusqu'aux Pacchiani qui connaissaient depuis longtemps les réseaux des marchés régionaux. De même, les ventes s'effectuaient pour l'essentiel lors de la Foire et l'on ne sache que partie de la production arrivait jusqu'aux magasins livournais des Mazzoni. C'était lors du grand rendez-vous de Septembre que les Mazzoni et leurs associés évaluaient les résultats de leurs efforts de l'année et pouvaient prévoir, d'après les commissions reçues, l'évolution de l'année suivante.

Les draps de la société en général se vendaient bien, mieux que les autres: leur qualité supérieure se payait plus chère. Ainsi en 1812, Lazzero pouvait confier à son père: *noi abbiamo venduto tutto a maggiore prezzo dell'altri*<sup>119</sup>; la différence avec les concurrents était notable: *Bianchini ha sacrificato dei peloni alti Braccia 2 1/2 a Del Guerra a £ 16..noi si è fatto £ 22.*<sup>120</sup> Une différence de plus de 37% sur le prix de vente qui marquait clairement l'orientation de la fabrique vers des produits de majeure qualité. Bien des années étaient en effet passées depuis que Filippo Pacchiani déclaraient fabriquer de modestes pièces de lin. Désormais, les Pacchiani étaient entrés dans le cercle restreint des drapiers, leur production était recherchée.

Ils ne fabriquaient pourtant rien qui ne soit commun à Prato: des serges, dont ils s'étaient fait une spécialité, des dobretti, des peloni, toute une gamme

---

<sup>119</sup>Lazzero, 11/9/1812

<sup>120</sup>idem

de tissu destinés au peuple du marché régional, nous y reviendrons. Du moins ne fabriquaient-ils pas les tissus plus vulgaires que méprisait Vincenzo: *rascette, lendinelle, peluzzi*<sup>121</sup>.

Leur production restait bien sûr soumise aux aléas de la conjoncture régionale. Qu'une mauvaise année, comme le fut 1812, fasse considérablement baisser les achats que le peuple faisait de draps, et il fallait envisager de réorienter les fabrications: *Il sig. Giuseppe è convinto che neppure lui potrà pensare di lavorare come fino a ora perchè va a rovinare, il suo parere è di lavorare poco e tutta roba fine come castorini pelone e non vole più fare dobretti e peloni*<sup>122</sup>; une réorientation d'autant plus facile qu'il suffisait de modifier les ordres passés aux tisseuses à domicile.

La société avait du reste l'avantage de pouvoir jouer sur les deux aspects radicalement différents de sa production: il fallait l'intervention d'événements politiques tout à fait exceptionnels, comme en cette année 1812, pour faire se conjuguer la crise des draps et des bérets. Ordinairement, les deux produits, destinés à des marchés radicalement différents, obéissaient à des conjonctures indépendantes. Ainsi, quand les draps semblaient devoir se vendre difficilement, on multipliait les bérets. Inversement, si les foires du Levant commençaient à voir s'avilir les prix, on tissait plus de draps. Ainsi en 1807:

*Nelle presenti circostanze d'incaglio dei berretti, noi si è quasi desistito...ma bensì le pannine conviene lavorare con attività per rialzare giacchè il tempo delle pannine è il presente.*<sup>123</sup>

Cette diversification et souplesse de la production permettait en fin de compte de profiter des meilleures dispositions du commerce et d'employer constamment les capitaux, les matières premières et les bras, ce qui aurait été plus difficile dans le cas d'une spécialisation plus poussée.

Evaluer la part respective des draps et des bérets dans le travail social est par conséquent difficile. La seule indication que Giuseppe Pacchiani fournit, lors du bilan de 1807, montre que la fabrication des draps, pour les dix sept mois considérés, a contribué pour un peu plus de 33% aux bénéfices totaux. La période, on vient de le dire, n'était guère favorable aux bérets; on peut donc penser que la production de draps dépassait difficilement cette part des actifs.

Mais les Mazzoni ne laissaient pas s'échapper les possibilités de profit qu'une gestion bien comprise de la production de draps pouvait entraîner.

---

<sup>121</sup> Vincenzo, 8/11/1799

<sup>122</sup> Lazzero, 11/9/1812

<sup>123</sup> Pacchiani, 26/6/1807

Les Mazzoni, marchands fabricants de draps

L'existence de la société entre les Pacchiani et les Mazzoni n'excluait pas que chacun fit des affaires indépendamment. Les Mazzoni s'associaient donc à d'autres producteurs locaux pour fabriquer et trafiquer en draps. A partir de 1812 au moins, Banchelli, petit *impannatore* local, fabriqua pour les Mazzoni des peloni et autres types de draps pour lesquels la laine lui était envoyée de Livourne. Les modalités de l'association devaient ressembler à celles qui liaient les Mazzoni et les Pacchiani: les uns fournissaient les matières premières, les autres fabriquaient. Cette fois pourtant, Banchelli se chargeait lui-même de vendre la production. Il l'écoulait lors de la foire, comme le faisaient tous les fabricants.

En 1812 cependant, une nouvelle formule était inaugurée: *Banchelli per potere vendere la pannina che gli restò da finire (dopo la fiera) ha preso un posto a Firenze sopra la strada da S. Michele...vi starà due giorni la settimana, il mercoledì e venerdì; Giuseppe gli ha dato della pannina da esitare*<sup>124</sup>. Florence concentrait ainsi les petits fabricants et revendeurs de draps: *Lei vedesse in Firenze quanti banchi vi sono con pannina tanto di Roma che nostrale, che pare una fiera e questi banchi prendono più denari dalle botteghe*<sup>125</sup>. Les mois d'hiver, les draps disparaissaient rapidement: *venerdì scorso per il primo giorno abbenche fosse cattivo tempo prese £.40 al minuto*<sup>126</sup>; *tra venerdì e sabato prese £.400, ha venduto quasi tutta la sua pannina ed anzi oggi ha comprato per rivendere.*<sup>127</sup> Il fallait donc fournir sans cesse l'étal. Une bonne occasion d'écouler la production et de récolter de l'argent comptant. Giuseppe Pacchiani trouvait lui aussi l'idée intéressante et confiait partie de sa production aux bons soins de Banchelli qui touchait ainsi une provision sur les ventes.

L'affaire avait bien fonctionné. Elle se poursuivait donc l'année suivante. Cette fois un assortiment de quarante pièces était préparé pour l'hiver. La foire s'effaçait devant la vente directe: *porterà tutta la pannina in Firenze per venderla in dettaglio, così non si corre rischi nei fidi, e più si guadagna*<sup>128</sup>. L'étalage à ciel ouvert s'était transformé en une structure plus durable: *ora con la botteghina farà meglio dell'anno passato*<sup>129</sup>. Les calculs

---

<sup>124</sup> Lazzero, 12/10/1812

<sup>125</sup> Lazzero, 16/11/1812

<sup>126</sup> Lazzero, 12/10/1812

<sup>127</sup> Lazzero, 26/10/1812

<sup>128</sup> Lazzero, 15/9/1813

<sup>129</sup> idem

fonctionnaient à merveille: *il Banchelli nella sua bottega fa furore, oggi ha preso £.350 e da poco che si sente freddo prende sempre del denaro, ed è bene assortito della nostra pannina, in colori di moda, e di più ancora il sig Giuseppe ha voluto darli delle pezze di panno per venderle.*<sup>130</sup>

Ainsi les Mazzoni se trouvaient engagés dans une expérience nouvelle qui témoignait des changements dans les modes de distribution et de vente. L'affaire en effet ne dura pas seulement l'espace d'une ou deux années favorables. La boutique s'agrandit au fil des ans<sup>131</sup> et put ainsi constituer un point d'ancrage permanent à Florence. Elle ne recevait pas que des draps: les Mazzoni y déposaient leurs fameux os de baleine, et bien d'autres produits au premier rang desquels par exemple de la laine à matelas, mais aussi de l'huile et autres denrées comestibles. Inversement, la boutique n'était pas le seul moyen de vente des draps. La société Mazzoni-Banchelli continuait de vendre à la foire, de fabriquer sur commissions, d'écouler sa production aux différents marchands intéressés.

Du reste, les Mazzoni multipliaient les associations avec de petits fabricants. Ainsi en 1814, Vincenzo confiait deux balles de laines Tugut à un certain Jacopo Marchionni, *accidè ne fabbricasse tanto panni per conto mio: non dovrebbe essere cattivo affare.. nella nova stagione i panni di buona qualità e ben fatti avranno l'esito tanto più che sopra i panni forestieri esiste la gabella.*<sup>132</sup>

Chacune de ces associations concernait des types différents de draps. Tandis que Banchelli fabriquait des tissus de qualité moyenne, Marchionni devait réaliser des draps fins dont les Mazzoni se chargeaient d'envoyer les échantillons à des marchands de Sienne ou de Livourne. Ils espéraient bien avoir la préférence sur la marchandise étrangère: *se questi sono panni ben lavorati, creda che bene si potranno sostenere, mentre la pannina inglese la sostengono molto cara*<sup>133</sup>.

Les associations naissaient et se poursuivaient tant que duraient les bonnes années qui permettaient des affaires fructueuses. Si les propositions venaient du cercle restreint des fidèles amis, elles n'en étaient que mieux accueillies. Ainsi, Giuseppe Pacchiani, séparé depuis peu de son oncle, s'adressait à son *bon padrone e amico Lazzero Mazzoni* pour lui offrir de tisser quelques draps ensemble *per conto sociale: io metterò le spese di manifatture e*

---

<sup>130</sup> Lazzero, 19/11/1813

<sup>131</sup> Lazzero, 22/10/1817 qui parle d'une nouvelle boutique plus spacieuse

<sup>132</sup> Vincenzo, 15/8/1814

<sup>133</sup> Lazzero, 12/12/1814

*la mia vigilanza e direzione gratuita e faremo a metà gli utili*<sup>134</sup>; pris entre les deux branches de la famille Pacchiani, la position de Lazzero était cependant délicate: *ditemi con franchezza il vostro sentimento e tutto resterà fra di noi...comprendo bene che avendo una società aperta col zio avreste un riguardo per questi affari*; mais ces sociétés étaient passagères et pouvaient exister à l'insu de tous: *in caso che vi piaccia nessuno saprebbe niente*.

Gagnés par l'enthousiasme des draps, Gaetano se mettait à devenir lui-même fabricant. Sans aide de quiconque, il commençait à tisser les laines du troupeau inaptes à fabriquer des bérets, et fournissait les tisseuses de laines supplémentaires pour arriver à constituer son propre assortiment de draps. Dès lors, les risques n'étaient plus partagés. Vincenzo, suivi de Lazzero, désapprouvaient une telle conduite: marchands fabricants, ils pouvaient distribuer la laine à de petits fabricants quand ils jugeaient l'année propice à la vente. Les fabricants se chargeaient de la production, d'une partie au moins des frais. Fabriquer pour son compte signifiait au contraire assumer seuls l'ensemble de ces charges et se lancer peut-être dans des entreprises hasardeuses dont il risquait d'être difficile de se dégager rapidement. Ainsi, en 1819, Gaetano réitérait et voulait acheter un assortiment de cent balles de laine de Suse pour les transformer en draps. Lazzero s'y opposait: *lavorandolo ci vorrebbe l'impiego di un bel capitale e andando bene per realizzare ci vorrebbe l'annno intero..lavorando così in grande chi sa lo sfogo che potrebbe darsi alla manifattura*<sup>135</sup>; entre le marchand et le fabricant, les Mazzoni hésitaient sans cesse. Leur attitude face aux draps étrangers témoignait de l'ambiguïté de leur position.

### Spéculer sur les draps

Les Mazzoni, comme tous les fabricants textiles, s'alarmaient de la possible introduction des manufactures étrangères. Pourtant, ils étaient également les premiers marchands à s'intéresser à l'introduction des manufactures étrangères. Dès 1812, Vincenzo et Lazzero envisageaient d'acheter à Rosselli les fameux draps de Rome qui faisaient une si forte concurrence à la production toscane. Vincenzo exprimait cependant ses scrupules:

---

<sup>134</sup> Giuseppe Pacchiani, 7/3/1817

<sup>135</sup> Lazzero, 20/10/1819



*non la voglio (la pannina di Roma) per doverla esitare in Toscana, atteso che ai poveri braccianti della Toscana io di presente non ho la maniera di procurarli del lavoro e neppure voglio cercare di toglierglene.*<sup>136</sup>

Toute reflexion faite, le gain prévisible l'emportait sur les affres de conscience. Vincenzo achetait les draps romains, et Banchelli était chargé de les revendre à Florence; sans fierté tout de même: *vi raccomando di non fare pubblicità costi*<sup>137</sup>; les Mazzoni oscillaient sans cesse entre scrupules moraux, préoccupations de fabricants toscans et intérêts de négociants. Ainsi, en cette même année 1812, Vincenzo envisageait un autre profit à tirer des draps romains: *comprare nella Romagna le pannine greggie e poi rifinirle in Toscana*<sup>138</sup>; le soucis du négociant était de perdre rapidement l'exclusivité: *ma se fosse affare di convenienza quanto tempo vedreste di stare soli a fare detto traffico*<sup>139</sup>; la conscience morale du fabricant condamnait une telle possibilité qui entraînerait *il dispiacere di essere stati la cagione di apportare in Toscana più fame di quella che non vi è.*<sup>140</sup>

Le même dilemme se répétait en 1817, à propos cette fois des tissus anglais. Ayant longuement exposé toutes les conséquences déplorables qu'allait surement entraîner pour la Toscane l'introduction de ces étoffes belles et bon marché, les Mazzoni se demandaient immédiatement comment ils pouvaient les introduire et quel usage en faire. Ils pensaient acheter de la frenella anglaise, et lui faire subir quelques transformations: une partie serait foulée et transformée en castorini ou vilton, une autre subirait tous les apprêts spécifiques aux draps *per vedere che figura farà*<sup>141</sup>, certains en tous cas que *perdere non si potrebbe mai.*<sup>142</sup>

Trahissaient-ils ainsi la fabrique toscane? Pas vraiment puisque dans le même temps, ils tentaient de fabriquer avec les Pacchiani des draps à l'imitation des anglais. Il est donc inutile de vouloir étiqueter les Mazzoni de façon rigide. Idéalisant la fabrique, ils s'adaptaient à l'ordinaire, songeant à devenir industriels, ils continuaient à spéculer sur tout. Ni totalement fabricants, ni uniquement négociants, ils plaçaient les capitaux là où le profit semblait devoir être le plus intéressant: dans les bérets, dans les draps, mais également dans toute sorte d'autres spéculations de fabrication.

---

<sup>136</sup> Vincenzo, 28/10/1812

<sup>137</sup> Vincenzo, 13/11/1812

<sup>138</sup> Vincenzo, 21/10/1812

<sup>139</sup> Idem

<sup>140</sup> idem

<sup>141</sup> Vincenzo 30/4/1817

<sup>142</sup> Lazzero, 5/5/1817

Spéculer sur les fabrications

La taille des os de baleine et la fabrication de parapluies fut l'une de ces bonnes affaires, nous l'avons vu. Fabrication irrégulière, décidée au fur et à mesure des arrivages et des bonnes parties de matières premières achetées, elle se poursuivait au fil des ans, au gré de la fortune spéculative. L'entrée de plein pied dans le milieu pratésien multiplia les occasions. L'alliance avec des spéculateurs locaux fournissait l'opportunité de sociétés temporaires, destinées à partager les risques et les profits d'affaires situées aux frontières de la fabrique et du négoce.

Ainsi en 1813, les Mazzoni étaient sollicités par leur nouveau gendre et beau-frère: *il signore Zarrini quest'anno è inferoorito a volere trarre la seta ed avrebbe intenzione che noi facessimo quest'affare in sociale*<sup>143</sup>; il s'agissait d'acheter les cocons, de faire tirer la soie à Prato par un petit fabricant et de la revendre ensuite aux marchands et drapiers de Florence. Bénéfice prévu de l'opération: 15%. Les Mazzoni prenaient un tiers d'intérêts dans l'affaire, y plaçant un capital d'environ 6000 livres<sup>144</sup>. Ils n'étaient pas les seuls alors à être attirés par les bénéfices escomptés du tirage de la soie: essayant de vendre leur production, ils retrouvaient parmi d'autres Giuseppe Martini, Niccola Farfalli, ordinairement plus occupés à faire tisser des draps. Les prévisions en effet étaient optimistes. Après avoir fait visiter la soie par les spécialistes de Florence, Lazzero estimait pouvoir faire un bénéfice de 18%. Ce n'était qu'en novembre cependant que la soie était finalement vendue, avec un délai d'un an au paiement. Le capital ne reviendrait donc dans les caisses familiales que plus d'un an et demi après la mise de fonds initiale, mais le bénéfice valait l'attente. L'année suivante, ils recommençaient le même type de "fabrication". Ce n'était pas là une nouveauté à Prato, au contraire. Depuis fort longtemps la ville tirait la soie pour l'approvisionnement du marché florentin. Point ici d'exportation du produit semi-fini vers les places étrangères: c'était aux drapiers de la capitale qu'était avant tout destinée la production.

Gaetano, comme à son ordinaire, voulait se passer d'intermédiaire et être en mesure de tirer lui-même la soie. En 1815-16, après que la société ait utilisé pendant quatre années consécutives les services d'un tiers, il prenait donc la résolution de construire ses propres chaudières. Pour cela, il s'informait à Modena et surtout dans les environs d'Arezzo où étaient installées vingt quatre chaudières *del nuovo metodo..qual metodo è quello di tutto il Piemonte*

---

<sup>143</sup> Lazzero, 5/5/1813

<sup>144</sup> Lazzero, 25/6/1813

e Francia.<sup>145</sup> Il décidait de construire huit chaudières et pour cela de réaménager totalement trois petites maisons, au grand effroi de son père qui voyait s'alourdir la facture et le poids des investissements fixes.

Sa crainte de ne pouvoir se désengager facilement en cas de retournement de la conjoncture était d'autant plus justifiée que l'année suivante la soie semblait en crise. Selon les informations de Vincenzo, le phénomène était général et serait durable: *Mospignotti mi fece inteso che i setaioli indrappatori non potranno rattrapparsi per le commissioni che potranno ricevere in seguito dei loro drappi atteso che l'uso dei drappi di seta è diminuito molto in tutte le parti del mondo.*<sup>146</sup>

Si la soie avait pu continuer d'être pour Florence une production lucrative, le changement des habitudes de consommation semblait devoir porter un coup fatal à l'antique production. D'autant qu'aux variations du goût se conjugait également une redistribution mondiale des cartes productives. Gaetano en était conscient: à Florence, disait-il, les draps de soie se troquaient contre du foin tandis qu'à Londres, Washington, "Richnuts" (Richmond?), on fabriquait "à la mode florentine". Lucide, il prévoyait les termes de l'évolution en cours: *alla lunga..dilatandosi così, vorrà seguire come lo fu dell'Arte della Lana che dal secolo 16 in qua in la nostra Toscana in tanta decadenza è andata*<sup>147</sup>; les Etats-Unis semblaient devoir être les nouveaux maîtres du jeu: *molti lionesi e marsigliesi sono andati a mettere su fabbrica in America.*<sup>148</sup>

Que restait-il aux Toscans? Les chapeaux de paille dont se couvraient le chef les maîtres incontestés des fabriques, anglais, français ou américains? Dès 1813 en effet Lazzero notait les progrès de la culture de la paille et envisageait immédiatement le parti à tirer de cette nouvelle production:

*con capitale di una discreta somma si potrebbe mettere in accomandita una fabbrica di cappelli di paglia, che almeno presentemente è un lavoro dei più attivi. Lei dovrebbe darci il capitale con ritirarne il frutto del 4% e l'utile della lavorazione resterebbero per noi tre fratelli e così resterebbe per noi l'impiego di guadagnare e di riescirne con onore.*<sup>149</sup>

Il fallait profiter immédiatement des bonnes affaires que pouvait procurer le travail de la paille, d'autant qu'on ne savait combien de temps les bienfaits qu'elle apportait pourraient durer: *speriamo che duri molto, mi dispiace che*

---

<sup>145</sup> Gaetano, 14/2/1816

<sup>146</sup> Vincenzo, 30/4/1817

<sup>147</sup> Gaetano, 16/5/1817

<sup>148</sup> Gaetano, 16/5/1817

<sup>149</sup> Lazzero, 11/8/1813

*sono affari appoggiati alla mode, e alle donne che li portano, troppo variabili*<sup>150</sup>; c'est pourquoi Gaetano ne s'y fiait pas: *nessuno trasporto vi o (per il lavoro paglia), non mi pare lavoro di base nessuna*.<sup>151</sup> Il ne refusait pas cependant de s'y lancer, d'autant, disait-il, qu'en période favorable le travail rapportait de faciles bénéfices. Mais si l'on y plaçait des espoirs et des capitaux, il ne convenait pas de tout miser sur un seul produit. La diversification des fabrications semblait être la meilleure des solutions face à des produits sans cesse soumis aux aléas de la conjoncture agricole, dans le cas des draps, ou de la mode, dans le cas des bérets et des draps. Multiplier les productions et faciliter les passages d'une activité à l'autre, en évitant de trop importantes immobilisations, était la marche d'action des Mazzoni. C'est pourquoi l'on ne peut s'étonner de les voir s'occuper, au fil des ans, à des productions très diverses.

En 1814 par exemple, toujours en association avec leur gendre Zarini, qui tenait commerce et boutique de cuivre, ils se mettaient à fabriquer des poêles et autres ustensiles<sup>152</sup>. En 1818, Gaetano s'intéressait de très près à la société "Parodi e Compagni", dont s'occupait en fait F. Buonamici, pour la fabrication de conduits de plomb et de récipients de cuivre: on lui proposait d'être le garant des approvisionnements en matières premières, pourvues à Livourne, ainsi que du paiement des ouvriers<sup>153</sup>.

Ainsi les Mazzoni touchaient à toutes les fabrications clefs de l'univers productif de Prato: des draps à la soie, des bérets à la paille, en passant par de brèves incursions dans le travail du cuivre. Dans tous les cas, ils investissaient assez pour profiter des bonnes occasions, mais jamais assez pour n'être plus capables de se retirer en temps voulu. Une stratégie dictée sans doute par les caractéristiques de la place: aucune production ne semblait représenter un créneau suffisamment porteur pour induire une spécialisation exclusive. Au contraire, tout variait d'année en année, aucune certitude n'existait sur laquelle fonder une stratégie à long terme. Il fallait évoluer avec la conjoncture et être capable de s'adapter continuellement si l'on voulait gagner le plus gros. Là était l'ambition des Mazzoni qui, en fin de compte, préféraient le risque du négoce aux misères possibles de la fabrique.

---

<sup>150</sup> Lazzero, 20/7/1818

<sup>151</sup> Gaetano, 12/5/1819

<sup>152</sup> Lazzero, 29/7/1814

<sup>153</sup> F.Buonamici, 8/10/1818

## 2 DES MARCHANDS D'ABORD

Jamais la composante proprement négociante de la famille ne s'esquiva devant les réalités de la fabrique.

### TRAFIQUER DE TOUT

Dans le domaine strictement commercial, la spécialisation était encore moins à l'ordre du jour que dans l'univers de la fabrication. Au fil des lettres, se succèdent les marchandises qu'achetaient, transportaient et revendaient les Mazzoni, seuls ou en société avec de multiples partenaires, compagnons d'une spéculation ou d'une série d'affaires. C'est un continuel va et vient qui donne le vertige, un échange permanent de prix, de possibilités d'achat, de considérations sur le bonheur supposé des différentes spéculations: point d'autre ligne de conduite que celle de la maximalisation du profit. Pour cela, il fallait avant tout bien calculer, risquer à bon escient et récupérer le profit de ses hardiesses et de ses calculs. Vincenzo se flattait de réaliser de bons achats et d'heureuses spéculations. Peu importait sur quel article se portait l'attention du jour. Mais malgré la valse des produits évoqués par la correspondance, dont il serait inutile d'énumérer la liste exhaustive, notre compréhension s'aide de classification. Les spéculations des Mazzoni étaient d'abord et avant tout liées au trafic du port: denrées coloniales de toutes provenances, produits du Levant et du Ponent, la plupart arrivaient et repartaient sans franchir la barrière douanière de Livourne: rôle d'entrepôt du port auquel participaient comme les autres les Mazzoni qui achetaient de l'alun de Rome et le revendaient à Naples ou à Marseille, faisaient venir des laines des Etats du Pape pour les envoyer en Piémont, et vers les pays du Nord vers lesquels partaient également l'encens et le coton du Levant. Pourtant, leur établissement dans l'intérieur des terres leur donnait l'occasion de participer aux divers mouvements d'échange entre le port et la Toscane.

### Pouvoir en matières premières

Au premier rang des trafics: la laine. Manipulant quotidiennement la matière première pour leur propre fabrique, les Mazzoni achetaient beaucoup plus qu'ils ne consommaient. S'ils dédaignaient initialement pour leurs bérêts toute autre toison que celles d'Espagne, ils entassaient les laines de Barbarie, de Smyrne, les laines turques et bientôt romaines. Une partie était transformée par les Mazzoni eux mêmes ou leurs associés en draps, une autre repartait immédiatement vers d'autres ports; il en restait cependant une partie sur place.

La plus vile servait aux matelassiers de la capitale et serait partiellement vendue au détail, après 1812, dans la boutique de Banchelli. La laine commune se dirigeait vers les magasins des fabricants de Prato qui ne s'approvisionnaient pas directement à Livourne, ou encore vers Florence d'où elle repartait vers les centres mineurs de production.

Le circuit de la laine n'allait pas seulement du port vers l'intérieur; les Mazzoni faisaient également venir à Livourne des laines de Viterbe ou de Sienne destinées aux marchés septentrionaux, consommateurs réguliers de ces toisons communes à bon marché. Voilà qui renforçait donc leur hostilité à l'interdiction des exportations de matières premières qui ne pouvait selon eux qu'avilir le commerce, l'agriculture et la fabrique.

Les Siennois étaient pourtant les plus avantagés pour faire des spéculations sur la laine toscane, détenant grande partie du marché des achats et des ventes. S'ils ne pouvaient toujours faire d'aussi bonnes affaires qu'eux avec les laines du pays, les Mazzoni tentaient d'écouler et de profiter d'une autre façon de la laine commune, qu'elle provienne de Toscane ou du Levant. Ils s'occupaient en effet d'en faire filer une partie, par l'intermédiaire de Banchelli notamment, et pouvait ainsi la revendre avantageusement à Livourne ou à Florence, surtout quand les rudes hivers et les dérangements des approvisionnements incitaient à abandonner le coton. En 1812, Lazzero revendait à Livourne la laine filée à Prato et gagnait une lire sur chaque livre de laine filée. Cette expérimentation réussie incitait à développer l'affaire: *si venderà nell'inverno mentre ancora con il cotone facevano assai camiciole e calze e ora le fanno con la lana. Il fallait améliorer le produit: vorrei trovare lana di Roma o nostrale mentre quella di barberia imbianca poco.*<sup>154</sup>

Ainsi les Mazzoni passaient constamment du négoce à la fabrique, profitant d'autant mieux qu'ils étaient capables de saisir quels étaient les articles les plus adaptés au moment et d'investir dans une légère transformation du produit pour lui faire prendre une plus value appréciable.

Jusqu'au dérangement du commerce lié à la guerre et au blocus, le coton avait été l'un des objets important du négoce des Mazzoni. Arrivant du Levant en filé et pour partie teinté en rouge, le coton repartait vers les grands consommateurs qu'étaient alors la Hollande, l'Angleterre et l'Allemagne. Une partie s'arrêtait en Toscane et pourvoyait ainsi aussi bien aux besoins de l'autoconsommation qu'à ceux de la fabrique. Les filés s'acheminaient vers les boutiques de détail de Livourne et Florence, achetés directement par les ménages soucieux de tisser leurs propres chemises, ou vers les fabriques de

---

<sup>154</sup> Vincenzo, 13/11/1812

Prato et d'ailleurs qui depuis un certain temps déjà avaient commencé à mélanger le coton et la laine. Les Mazzoni profitaient de tous ces mouvements, vendaient à Livourne, Prato et Florence.

Ils en faisaient autant du lin, importé en général directement d'Alexandrie en filés lui aussi et revendu en l'état au détail et aux fabricants. Plus qu'aux utilisateurs directs, les Mazzoni préféraient pourtant écouler leurs stock sur le marché florentin, laissant à d'autres le soin de traiter avec les petits fabricants qu'ils jugeaient peu fiables, surtout en période de mauvaise conjoncture, *per doverlo fidare a codesti impannatori che..a stento trovano il giorno della scadenza per i pagamenti l'affare allora ci riuscirrebbe peggio*<sup>155</sup>. Les fabricants de Prato n'étaient pas, à en croire les Mazzoni, toujours de bons payeurs, pour eux *i mesi diventano anni* et le négociant voyait ainsi s'enraciner dans de mauvaises mains son précieux capital.

### Écouler les produits finis?

Les Mazzoni étaient également réticents à s'occuper de l'écoulement à Livourne de la production de ces petits fabricants de toiles. Sans doute d'avantage poussé par l'obligence que par l'attrait d'un profit exceptionnel, Lazzero recevait en 1814 des toiles de deux fabricants de Prato, Calò et Mannocci: il avisait immédiatement une française intéressée à ce commerce, Maria Rosa Artaud, puis il s'adressait aux marchands de Trapani, aux espagnols et aux catalans qui tous visitaient les toiles mais n'en offrait que fort peu. Ayant pris un demi pour cent de provision sur la vente, Lazzero avisait son père que *se mai lei s'impegna non prenda meno del 1% di provisione perché è meritevole la seccatura che vi bisogna e prenda una caparra*<sup>156</sup>; Vincenzo reprenait cependant des toiles; Lazzero cette fois s'emportait devant les pertes: *sono affaracci e poi il vergognoso contegno di questi fabbricanti che fanno le testate di una qualità mediocre, ed il resto pessimo, manca alla misura due braccia per pezza operare si chiama da ladri*<sup>157</sup>; une nouvelle confirmation de la "qualité de Prato". Lazzero recommandait à son père d'éviter absolument ce genre d'affaires, *...lei mi conosce, ho tutta la pazienza ed...il piacere d'essere utile, ma qui conosco di farci poco bene.*<sup>158</sup>

Les Mazzoni se trouvaient cependant encore mêlés à l'affaire. Ils semblaient désormais aux prises avec les fabricants qui ne pouvaient attendre la vente et souhaitaient recevoir par avance le prix des toiles, quitte à payer un

<sup>155</sup> Lazzero, 10/8/1812

<sup>156</sup> Lazzero, 10/3/1815

<sup>157</sup> Lazzero, 12/7/1815

<sup>158</sup> Idem

pour cent d'intérêt par mois jusqu'à la vente effective: un prêt à peine voilé. L'intermédiaire juif qui devait s'occuper de placer les toiles n'était pas non plus dans une situation florissante: *è un disperato, ed i denari della caparra li furono prestati*<sup>159</sup>; Vincenzo avançait donc finalement l'argent, espérant vendre ces mauvaises toiles dans une période du reste favorable, pour récupérer son capital.

Placés devant la perspective de semblables affaires, les Mazzoni souhaitaient se préoccuper le moins possible de vendre sur la place de Livourne les produits de Prato, se contentant de continuer à approvisionner le marché des matières premières, qu'il s'agisse de la laine, du lin et du coton ou encore du cuivre du Levant. Largement fondé sur le négoce des produits coloniaux, le commerce des Mazzoni fut comme bien d'autres profondément affecté par les bouleversements de la période française. Les décisions du gouvernement provoquaient en effet l'avilissement général des denrées coloniales. Les Mazzoni s'inquiétaient de la tournure des événements *l'incaglio dei generi coloniali vuole essere un gran malanno..finite le speculazioni e diventeranno capitali morti e moltissimo pericolosi*.<sup>160</sup>

Pourtant, les capitaux allaient encore trouver à s'employer, les difficultés d'approvisionnement ravivaient l'intérêt pour les denrées de toute première nécessité.

### Les bonnes affaires des temps de pénurie

La période française ne créa pas l'engouement des Mazzoni pour les denrées comestibles. Dès les premières années de la correspondance, nous les surprenons en train de vendre des grains en même temps que du coton et du lin. Ils se chargeaient de fournir à Prato des échantillons de grains étrangers, froidement accueillis: *malamente qui si adattano a grani forestieri*.<sup>161</sup> En effet, les campagnes de Prato produisaient du bon grain et la ville n'avait par conséquent pas besoin d'être fournie en céréales de qualité. Par contre, les Mazzoni pouvaient la pourvoir en fèves, lupins, céréales inférieures qu'apportaient sans cesse les navires en provenance du Levant, de la Baltique, de Rome, Naples etc.

A partir de 1810, la crise des autres secteurs semblait pousser les Mazzoni à renforcer leurs intérêts dans le domaine des denrées alimentaires. Leurs lettres se remplissent du prix des différentes sortes de comestibles sur les

---

<sup>159</sup> Lazzero, 13/5/1816

<sup>160</sup> Lazzero, 07/1808, L.246

<sup>161</sup> 15/12/1799



principaux marchés toscans: Livourne, bien sûr, Prato, Pistoia, Pise et Florence. Ils échangent annonces d'arrivages, ordres d'achat, réflexions générales tendant à prévoir l'évolution du commerce. L'exercice était cependant ardu: s'il était difficile de prévoir le volume des récoltes, il l'était encore plus de deviner les décisions des autorités en matière d'autorisation à l'exportation. Lazzero exprimait cette conscience d'une spéculation hasardeuse: *lo speculare in commestibili è un indovinarlo*<sup>162</sup>. Il fallait constamment parier sur des facteurs aussi divers que les récoltes, les besoins, les arrivées de grains étrangers et les autorisations d'exportation. Le jeu semblait valoir la peine. Il était cependant inutile de s'y risquer sans une parfaite connaissance de la conjoncture internationale. Plus que tout autre commerce peut-être, celui-ci réclamait une attention constante et perspicace des équilibres internationaux. Chaque lettre en provenance des autres places était chargée d'informer sur les variations des cours. Ainsi en ce début d'année 1810: *nei grani seguitano le lettere di Genova a portare calma per motivo dei ribassi in Spagna ed il Genovesato oggi riunito al Piemonte ha ricevuto molto commestibili*<sup>163</sup>. Vers avril de chaque année, on commençait bien sûr à s'informer de la prochaine récolte, les spéculations se faisaient surtout fin août puis il fallait attendre l'époque de la soudure pour vendre avec le plus de profit. Tout dépendait des années: si l'on attendait trop pour vendre, le bénéfice escompté pouvait se volatiliser à l'annonce d'une prochaine bonne récolte; mais en se pressant trop, on risquait de laisser à d'autres les plus gros profits. Les Mazzoni tentaient leur chance, espérant deviner juste.

Que trafiquaient-ils donc? La multiplication des renseignements a encore une fois de quoi étourdir. Nous les voyons acheter à Prato, Pistoia, Pise, Dicomano, pour la Toscane; Rome, Bologne, Modena pour l'Italie, Livourne pour les cargaisons en provenance du Levant et du sud de l'Italie essentiellement. Ils vendaient de même à Livourne, Prato, Florence, ou renvoyaient à l'étranger les cargaisons si les spéculations y étaient plus favorables. De cette avalanche de transactions, on peut retenir quelques grandes directions. D'une façon générale, le bon grain toscan, qu'il soit de Prato-Pistoia ou de la maremme, était dirigé vers Livourne pour la consommation locale du port ou pour l'exportation. Parallèlement, les denrées de moindre valeur, fèves, lupins, maïs, seigle, orge etc, étaient envoyées vers les marchés toscans pour satisfaire les besoins des paysans et des montagnards. Si la récolte de châtaignes était faible, il était sûr que le prix des céréales les plus pauvres

---

<sup>162</sup> Lazzero, 30/9

<sup>163</sup> Lazzero, 11/1/1810

augmenterait; c'est ce qu'expliquait Lazzero en 1812: *la raccolta di castagna si conferma assai cattiva perciò il granturco deve costare caro nel futuro inverno mentre la montagna dovrà venire al piano per proverdersi, poi vi sono i contadini del piano che hanno bisogno sicchè si può congetturare che i siciliani, le fave, le vecce..costeranno ben care*<sup>164</sup>; c'était donc sur ces céréales de pauvre qu'il fallait spéculer lors des mauvaises années. Les paysans en effet *cibano di vecce, orzole, siciliano, si adattano male a comprare grano*<sup>165</sup>, surtout s'il était étranger. On mélangeait donc parfois le seigle et le grain romain ou levantin pour obtenir un segalato qu'achetaient les paysans.

Les années 1811-1812 étaient ici comme ailleurs terribles. Même à Livourne, le pain noir gagnait du terrain et surtout les substituts les plus vils: *è incredibile il vedere la quantità di stacciate e Polende di farina gialla che in oggi qui mangiano in vece di pane*<sup>166</sup>; les Mazzoni profitaient de ces temps de misère tout en souhaitant voir s'améliorer la situation des plus pauvres: contradiction permanente entre l'âme de négociant et celle de philanthrope. En tous cas, Vincenzo notait avec plaisir le développement de la consommation de pommes de terre, en particulier dans les zones montagneuses, sous la double influence de récoltes désastreuses de grains et de la connaissance qu'avaient pris les conscrits de la grande armée des bienfaits de cette plante<sup>167</sup>.

Quant aux bons grains, la spéculation se maintenait grâce aux demandes de l'étranger. Les années françaises étaient de ce point de vue tourmentées. En 1811, l'interdiction d'exportation contrariait tous les plans des spéculations: *è un gran dire di queste proibizioni d'estrazione, tutto rovina e si forma col commercio non più libero anche la mancanza, nessuno per imprigionare robba ne spedisce, eccoci il nostro paese che è doventato nulla anche per questo commercio*<sup>168</sup>. Un mois plus tard, la situation était inchangée: *per i grani qui tutto è fermo, mentre Livorno oggi non da più regola.*<sup>169</sup>

En 1812, par contre, la mauvaise récolte semait la panique de la disette et l'on se mettait à chercher partout des grains. Les Mazzoni essayaient de résister et de profiter de ces sursauts du commerce. Si les exportations étaient aléatoires et les prix changeants, il était au moins certain que Livourne mangerait du pain et consommerait de la farine: les Mazzoni s'attachaient donc à en fournir

---

164 Lazzero, 2/11/1812

165 Lazzero, 26/8/1812

166 Lazzero, 30/9/1811

167 Vincenzo, 18/9/1816

168 Lazzero, 22/7/1811

169 Lazzero, 26/8/1811

Livourne et Pise. A partir de 1811, une partie du grain qu'ils achetaient en Toscane étaient moulu à Petriolo, près de Florence, dans le moulin des Pacchiani à Prato, ou à Pise. Les Mazzoni espéraient avant tout servir les boulangers livournais, comptant fournir cent sacs de farine par semaine, un tiers de la consommation hebdomadaire de la ville selon leurs estimations<sup>170</sup>, et gagner une lire sur chaque sac vendu. Lazzero était optimiste: *l'affare traffico farina per la nostra famiglia può essere buono, e non vi è da sgomentare di vendere..sacca 20 il giorno senza neppure stare fissi al magazzino..bisogna venderla a pronto contanti e avere una dozzina di compratori.*<sup>171</sup> Aucune autre famille n'était plus adaptée à ce négoce que la leur, partagée entre Prato et Livourne<sup>172</sup>. Ce bel optimisme laissait place à de plus tristes constatations lors des premiers bilans: *le vendite fatte di farine non ci porteranno utile e veramente così non si viene compensati dalle nostre fatiche ed era meglio l'aver venduto il grano in natura*<sup>173</sup>.

Pourtant, ce commerce continuait les années suivantes, avec les mêmes ambitions. L'absence de profit immédiat était attribué au manque d'expérience: *ora contentiamoci di lavorare perché una pratica la dovevamo fare*<sup>174</sup>. La dégradation des conditions économiques des habitants remettait cependant sérieusement en cause la consommation de pain blanc, les boulangers que pourvoyaient les Mazzoni connaissaient tous des difficultés. Au lieu de vendre comptant, les Mazzoni devaient accepter des échéances longues et dangereuses. En 1813, Lazzero reconnaissait que leur tentative n'avait pas été couronnée de succès: *ho veduto che nel corso di anni due di traffico con fare lo speculatore e essere ostinati nelle vendite delle farine, niente di guadagni si è fatto.*<sup>175</sup>

Il continuait cependant à être attiré par un gain qu'il estimait toujours possible. Mais la pratique de ces années avait ouvert les yeux de Vincenzo qui distinguait trois sortes de boulangers: *i boni che non comprano farine ma grani et n'étaient donc pas concernés par leur commerce, i mediocri che comprano farine, ceux qu'ils servaient, e la terza classe che non rendono i sacchi e non pagano le farine*<sup>176</sup>. Lazzero songeait alors à renoncer à l'entreprise: *mi sono molto scoraggiato, vedo che non si può contare per stabilire un traffico annuo..tutto batte nei fidi..se ne manca uno e ci porta via il valore di cinquanta*

---

<sup>170</sup> Lazzero, 13/11/1811

<sup>171</sup> Idem

<sup>172</sup> Lazzero, 4/10/1811

<sup>173</sup> Lazzero, 2/12/1811

<sup>174</sup> Vincenzo, 24/2/1812

<sup>175</sup> Lazzero, 3/9/1813

<sup>176</sup> Vincenzo, 31/10/1813

*sacchi di farina, è bell'e fritto il guadagno di un anno di lavoro e di fatica*<sup>177</sup>. Les ambitions grandioses étaient nettement redimensionnées, mais les Mazzoni fournissaient toujours le boulanger Mannetti de Livourne, et envoyaient occasionnellement quelques sacs de farine à Alessandro Martini qui les écoulait pour eux à Florence. Contrairement aux affirmations alarmistes, le trafic de farine était profitable: en 1814, Lazzero calculait un bénéfice de quatre mille livres<sup>178</sup>. De même, de septembre à mars 1816, sur les 1365 sacs de grains moulus à Pise, les Mazzoni retiraient un bénéfice de près de 6,5%. Néanmoins, le grain et les autres denrées alimentaires représentaient le gros du trafic et des bénéfices: si en 1816, les farines rapportaient 2600 liras, le commerce de grain avait lui permit d'encaisser 17 000 liras de bénéfice.

Bien d'autres produits alimentaires étaient susceptibles de s'entasser dans les magasins de Livourne en attendant le juste moment de la vente. En décembre 1811, le dépôt des Mazzoni était empli de farine, de riz, d'huile et de coton. L'huile était en effet un article de première nécessité, produit par la région et qui pouvait être écoulé sans problème. En 1816, Gaetano se mettait en tête de produire de l'huile de lin, et il faisait travailler nuit et jour à cet effet le moulin des Pacchiani, insoucieux des récriminations de son père qui prévoyait une issue funeste à cette nouvelle idée fixe de son fils. Mieux valait, selon Vincenzo, saisir les bonnes occasions, qu'elles se présentent sous forme d'anchois, de morue ou de fèves, voire même de vin français, que de se lancer dans des opérations de transformations hasardeuses. Aussi refusait-il de participer à la nouvelle fabrication du sucre de châtaignes, qui occupait en ces années les espoirs des spéculateurs.

Si la période française avait renforcé la part strictement commerciale de l'activité des Mazzoni, c'était plus sous l'effet de la langueur des bérets et des draps que pour cause d'un changement d'orientation de la vocation familiale, dont le maître mot restait la diversité et la spéculation, le passage permanent du commerce à la transformation, du négoce à la fabrique. Quand tous deux faisaient défaut, il restait encore des solutions pour ne pas laisser dormir les capitaux.

### Le commerce d'argent

C'est en novembre 1809 que les Mazzoni évoquaient pour la première fois le placement d'une somme d'argent, à court terme, trois mois, au taux

---

<sup>177</sup> Lazzero?

<sup>178</sup> Lazzero, 25/2/1814

d'intérêt usuel de un demi pour cent par mois. Une solution de pis aller, pour que les capitaux rapportent un minimum: *meglio così che avergli inoperosi*<sup>179</sup>; dorénavant, ce genre de placement allait se multiplier. Il s'agissait ou de prêts à proprement parler, mais toujours à court terme, ou d'escomptes de lettres de change, en ce temps où tous étaient pressés d'avoir de l'argent.

C'est pourquoi les Mazzoni s'informaient précisément de la "solidité" de chaque demandeur et s'assuraient qu'il aurait en toutes occasions les moyens de garantir sa parole et sa signature: il fallait connaître non seulement ses affaires commerciales, mais également l'étendue de ses biens fonciers, éventuellement hypothéqués en garantie du prêt consenti. Un patrimoine "*imbrogliato*" pouvait donc être motif de refus.

Les Mazzoni préféraient prêter aux négociants, commerçants, trafiquants en tout genre, car ils pouvaient savoir quels étaient les motifs du prêt et étaient assurés qu'ils avaient suffisamment de capital circulant pour effectuer les remboursements. Au contraire, il fallait se méfier des possédants: *non so quali bisogni possa avere uno che non ha impegni commerciali*<sup>180</sup>; *dico che trattandosi di fare impieghi con possidenti sono affari lunghi per sortirne*.<sup>181</sup>

Les requêtes des commerçants étaient d'autant mieux venues qu'on les connaissait bien; les Mazzoni prêtaient à Landrini de Pise, leur correspondant, à Martini, Reali, Cicambelli de Prato, à Cardoso, un de leurs concurrents en béréts. A partir de 1813, les demandes se multipliaient pour escompter les lettres de change, en particulier à Prato: *la rota che mi fanno per fare deli sconti di cambiali è cosa da non credere. Il numerario manca a tutti e senza speranza di risorsa*.<sup>182</sup> A Livourne, la situation était à peu près semblable: *vi era da farvi delli ottimi impieghi, molte gire con accettazione delle prime firme e vi era un buon frutto*.<sup>183</sup> Senn, Mospignotti et Franchetti s'étaient chargés de faire ces bonnes affaires. Florence était évidemment l'autre grand pôle de ces affaires financières et un intermédiaire de la place proposait régulièrement aux Mazzoni de possibles placements.

Dès 1812, les Mazzoni avaient déjà engagés de fortes sommes dans ces affaires: *il riscontro delle somme impiegate tra cambiali e biglietti è di scudi 35000/M. se il cambio è sotto sopra al 6% si passa scudi 200 di cambio all'anno*<sup>184</sup>; mais Vincenzo s'inquiétait de ce commerce particulier: *questo traffico non si potrà al certo continuare perchè in tutti i versi sono affari assai*

179 Lazzero, 11/12/1809

180 Gaetano, 5.4.1813

181 Lazzero, 27/3/1812

182 Vincenzo, 25/6/1813

183 Gaetano, 5/4/1813

184 Vincenzo, ?

*pericolosi*.<sup>185</sup> Il ne s'agissait pas en effet du placement tranquille qui assurait généralement aux capitaux les plus divers une rente sûre et sans risque. Dans le jeu de l'escompte, une signature en faillite et tous les comptes pouvaient être remis en question, d'autant plus facilement en période de dérangement du commerce. L'année suivante cependant l'activité se poursuivait, le bilan de l'année 1813 enregistrait *di impieghi a Livorno e Prato aviamo sopra le pezze 40 M*<sup>186</sup>.

Gaetano était le plus acharné à pratiquer l'escompte, peu soucieux des avertissements de son père: *lunedì ne prese per lire 24/M e il cambio di tutte importa lire 37, la più lunga scade venerdì. il cervello non gli manca per fare le ragioni e i conti..ma in queste circostanze non è a proposito questo contegno*.<sup>187</sup> Le commerce était dans une situation instable qui pouvait entraîner des revers de fortunes inattendus; deux mois plus tard, Lazzerò et Vincenzo étaient obligés de se rendre à Florence pour soutenir leurs intérêts dans les nombreuses faillites que connaissait alors la place: les inquiétudes de Vincenzo étaient ainsi rapidement confirmées. Du reste, il avait toujours été très prudent pour confier son argent et interdisait à sa femme de prêter à quiconque sans son autorisation, car, disait-il *ognuno cerca di fare il mercante con il denaro delli altri*<sup>188</sup>. Il fallait donc connaître son monde, faire le tri des bonnes et des mauvaises affaires, ne pas se laisser embarquer dans les plus incertaines aventures, et pour cela disposer d'un solide réseau d'amis, de correspondants, de connaissances, indispensables à la bonne réussite des entreprises.

### L'IMPORTANCE DU RÉSEAU

Sans relations, sans "amis", point de commerce. Au fil des ans, Vincenzo s'était bâti un réseau de connaissances et d'alliés, avait noué des relations d'affaires et d'amitiés.

### L'horizon du négociant

Négociant ou marchand-fabricant de bérets, Vincenzo trouvait ses amis et associés essentiellement dans le milieu grec et juif de Livourne, ou parmi les fabricants et trafiquants de Prato. Là se trouvaient ses assises, le point de départ, voire d'arrivée, de presque toutes ses affaires.

---

<sup>185</sup> Vincenzo, 23/6/1812

<sup>186</sup> Vincenzo, 28/4/1813

<sup>187</sup> Vincenzo, 28/4/1813

<sup>188</sup> Vincenzo, 24/2/1800

En dehors de ces deux places, se trouvaient bien entendu des correspondants dont le nombre s'accroissait petit à petit. Nous avons déjà eu l'occasion de les rencontrer lorsqu'il s'agissait d'approvisionner la fabrique ou de vendre les bérets. Mais seuls certains d'entre eux rentraient également dans le cercle des relations du négociant Mazzoni: Rosselli à Rome, Modena à Gênes. Venise, Ancône ou Trieste n'apparaissaient plus lorsqu'il s'agissait de trafiquer autre chose que des bérets.

Les relations dans la péninsule étaient somme toute limitées. A l'étranger, elles semblaient inexistantes: les frères Mistral de Saint Remy, fournissant les chardons de la fabrique, semblaient être les seuls étrangers avec qui Mazzoni entretenait directement correspondance. Qu'il s'agisse d'écrire à Marseille, ou même à Naples et en Piémont, Vincenzo Mazzoni s'adressait à ses "amis" négociants de Livourne qui se chargeaient de le faire pour lui.

Mazzoni n'avait donc rien d'un grand négociant, entretenant une correspondance internationale et ayant des intérêts dispersés sur les plus grandes places de commerce. Son négoce était centré sur Livourne et l'horizon de ses relations borné à la Toscane. Dans le duché en effet, les contacts de Mazzoni s'étaient étoffés. A Florence, il connaissait désormais bien le monde des affaires. De plus, l'installation de la boutique de Banchelli, puis les relations de plus en plus intenses avec un certain Alessandro Martini, fournissaient après 1812, de solides points d'ancrage dans la capitale. A Pise, les Mazzoni pouvaient compter sur les Landrini, avec qui ils correspondaient et trafiquaient. A Sienne et en Maremme, les voyages répétés de Gaetano avaient contribué à la formation d'un réseau de relations indépendant de celui des Pacchiani. Au détour d'une lettre, on découvre qu'à Dicomano, gros marché de grains, les Mazzoni trouvaient également facilement à qui parler et sans aucun doute en était-il ainsi de toutes les principales places de marché et de commerce du Duché, signe là encore du développement de l'économie régionale.

Mais lorsqu'il s'agissait de trouver des associés, les Mazzoni ne se fiaient qu'à leurs connaissances proches de Livourne ou de Prato.

### La valse des sociétés

La société existante avec les Pacchiani pour la fabrication des bérets n'était qu'une parmi les multiples associations dans lesquelles étaient impliqués les Mazzoni. C'était la seule qui concernait la fabrication proprement dite et ce fut aussi la plus durable. Mais les sociétés de commerce fleurissaient à chaque affaire: il ne s'agissait pas de sociétés régulièrement et légalement contractées

mais le plus souvent d'associations passagères concernant un achat ou tout au plus une série de spéculations.

Au premier temps de la correspondance, le trafic des denrées alimentaires et des matières premières entre Livourne et Prato avait été fait en société avec Zannoni de Prato: les Mazzoni alors n'y résidaient pas et ils envoyaient à leur associé les produits nécessaires. Le temps était encore aux essais: la société, dissoute en 1799, n'avait pas porté tous les avantages qu'en espérait Mazzoni, au contraire. Vincenzo estimait que les trente mille liras de bénéfice étaient le produit de douze mille liras de bons achats qu'il avait réalisé en laines et coton. Il restait encore de nombreuses marchandises à vendre et beaucoup de crédits à recevoir. Mazzoni expliquait avoir continué la société sous la pression des continuelles sollicitations de Zannoni. Mais ce faisant, les deux associés s'étaient immiscés sur le terrain d'un plus puissant qu'eux, Manuel Fing, qui avait la main mise sur ce trafic depuis plus de quarante ans, aux dires de Vincenzo<sup>189</sup>.

Vincenzo Mazzoni ne se décourageait pourtant pas, et continuait d'approvisionner Prato, le plus souvent désormais en société avec les Pacchiani, qui s'initiaient ainsi au négoce, devenant les partenaires des spéculations sur l'huile d'olive, l'huile de lin, sur le grain et le coton, le vin. Le premier gendre de Mazzoni, Nicola Zarrini, négociant, devint après 1810 le second partenaire principal des affaires des Mazzoni. Il tenait commerce de cuivre, et pour cela les Mazzoni l'en approvisionnaient régulièrement, en outre, les deux familles spéculaient ensemble sur les farines; Zarrini entraînait les Mazzoni dans le tirage de la soie: il était peu d'affaires qu'on ne discute et n'exécute en commun. Rien de bien formel dans tout cela: qu'une spéculation se présente et l'une des familles en avisait l'autre qui décidait ou non d'y participer; les dépenses, les risques et bénéfices étaient partagés par moitié.

Les alliances privilégiées se formaient donc dans le cercle familial, quoiqu'il soit malaisé d'affirmer qui précédait, du mariage ou des affaires. Mais de nombreuses autres associations, plus éphémères, se liaient. A Livourne, les Mazzoni s'associaient à leurs amis Rosselli, Mospignotti, Sebach, Franchetti etc pour acheter les cargaisons de grains ou de fèves, de coton et de lin. Chacun prenait la part qu'il désirait et s'occupait de revendre ce qui lui revenait, à moins que les partenaires ne décident de faire cause commune pour soutenir plus aisément les prix. La liste de ces associations spéculatives comprendrait vraisemblablement presque intégralement les affaires des Mazzoni. Bien qu'amis des grands négociants, ils se trouvaient cependant dans une situation

---

<sup>189</sup> Vincenzo, 23/10/1799



d'infériorité qui leur faisait parfois subir d'amères déceptions. Qu'un ordre soit mal donné, et les "bons amis" en profitaient. Ainsi Mospignotti devait faire venir du coton, mais rien n'ayant été spécifié quant aux assurances, il avait le champ libre pour tenter de gagner le plus: *lui dirà che ha fatto la sicurtà se arrivono e se non arrivono, dirà che non la ha fatta e saremo truffati*<sup>190</sup>; le même Mospignotti n'avait cure de partager trop généreusement les bonnes affaires. Lazzero le constatait amèrement: *io in quest'affare* (il s'agit d'un achat de grains en provenance d'Alexandrie) *figuro come il prezzemolo nelle polpette, e volevo che mi consegnassero la mia porzione ma il signore Eustachio ha voluto che lasci fare a loro e che si faccia un affare sociale.*<sup>191</sup>

Les Mazzoni se trouvaient ainsi facilement à la merci de leurs trop puissants partenaires, qui possédaient relations et informations internationales; il suffisait qu'une rumeur de hausse de prix circule pour que les grains se vendent plus cher: *Giamari ci a coglionato nel vendere il suo grano di romagna a lire 31 1/4..non si potrà esitare*<sup>192</sup>; de la même façon, les intermédiaires de commerce, plus rapidement au courant des hausses de prix en profitaient pour acheter à des partenaires ignares: *Acciardi venne a sorprendere Gaetano di Domenica per comprare il siciliano*<sup>193</sup>.

La méfiance était donc le mot d'ordre: il fallait veiller aux amis, être constamment sur le qui-vive pour ne pas se faire berner dans des associations trop inégales. Telle était la rançon à payer par le petit aspirant à trafiquer avec les grands. C'était la règle du commerce, Vincenzo le savait mais s'en lassait parfois: *basta, non vedo il momento di levarmi di questo mondo mentre mi sono annoiato di starci*<sup>194</sup>; Lazzero était lui aussi pessimiste sur l'homo negociantus: *non vi è dubbio che non c'è un dito di pulito in nessuno*<sup>195</sup>.

Alors, fallait-il envisager de quitter le commerce? L'ennui de Vincenzo, et la mauvaise conjoncture, l'amenait à des affirmations radicales: *noi siamo boni solo a perdere*. Dans ces temps difficiles, il apparaissait opportun de trouver une solution alternative à la fabrique et au commerce: *non pensi a fare impieghi di denari perchè vedo che nel commercio non si deve avere sorte, ed è la meglio se ci capiterà comprare un poco di terreno per goderselo in pace, senza tante inquietudini.*<sup>196</sup>

---

<sup>190</sup> Vincenzo, 2/5/1810

<sup>191</sup> Lazzero, 16/6/1815

<sup>192</sup> Vincenzo, 12/10/1810

<sup>193</sup> Vincenzo, 6/4/1812

<sup>194</sup> Vincenzo, 6/4/1812

<sup>195</sup> Lazzero, 8/4/1812

<sup>196</sup> Lazzero, 17/7/1811

FARE LA VITA DEL POSSIDENTE CAMPAGNOLO<sup>197</sup>

Face à la crise générale du commerce, les Mazzoni, comme beaucoup d'autres, songeaient à acheter des terres et à vivre de leurs rentes. A partir de 1811, leur volonté d'investissement foncier devient nette et affichée. L'année précédente, Lazzero estimait encore la décision prématurée: *prima di risolversi ad acquistare terreni, bisogna aspettare ancora qualche anno, ed il denaro ogni giorno va mancando..i terreni ribasseranno di 1/6*<sup>198</sup>; pour les terres comme pour les grains, il fallait savoir attendre le moment favorable pour acheter. Une autre raison poussait Lazzero à temporiser: *non è bene levarsi di capitali*<sup>199</sup>. Investir dans la terre signifiait retirer au commerce de précieux fonds. La famille s'y résolvait lorsque le négoce ou la fabrique semblaient devoir rapporter moins que la rente foncière. L'achat de terrain devenait alors une garantie: *per stabilire una porzione dei nostri capitali senza timori, altrimenti non è conveniente tenerli o inoperosi o impiegati nelle circostanze presenti nell'incertezza del commercio mentre tutte gli affari sono quasi tutti pericolosi.*<sup>200</sup>

Mais pour que l'investissement foncier rapporte, il fallait choisir judicieusement les terrains et être prêts à changer de vie. Pour Lazzero en effet, il fallait s'occuper directement de la gestion des terres: *per noi, a volere fare dell'acquisti di terreni acciò rendessero il frutto dell'impegno bisognerebbe lasciare affatto di stare qui (à Livourne) per invigiliare di persona tutto altrimenti goderebbe il contadino e arricchirebbe l'agente.*<sup>201</sup> Le propriétaire absentéiste était condamné à la perte; les Mazzoni entendaient au contraire tirer tout le parti possible de ces placements, ce qui supposait un contrôle permanent des paysans.

Cette résolution faite, il fallait guetter la bonne affaire: *non bisogna che stare alla finestra per aspettare qualche buona occasione..allora veramente la nostra famiglia potrebbe chiamarsi sistemata.*<sup>202</sup> Dès lors, Vincenzo, Lazzero, Gaetano se renseignaient, allaient visiter, comparaient les diverses propositions et calculaient avec la plus grande rigueur les possibles revenus de la rente. L'investissement qu'ils entendaient faire était de conséquence: en février 1812, Lazzero signalait la vente d'une *fattoria* composée de dix sept métairies situées en plaine, pour une somme totale de trente mille écus; on parlait ensuite de

---

197 Vincenzo, 21/10/1812

198 Lazzero, 28/2/1810

199 Lazzero, 14/2/1810

200 Lazzero, 2/9/1811

201 Lazzero, 14/2/1810

202 Lazzero, 17/2/1812

deux métayeries appartenant aux Salviati; en août 1812, les visites redoublaient: la *fattoria* de dix sept métairies que les Pazzi possédaient à Prato était en vente ainsi que trois autres terres situées à Castello: *è un luogo bellissimo. Non è però per noi perchè la nostra premura deve essere di fare un impiego che presenti utilità, cosa che oggi non lo dimostra detto locale, sicchè è un luogo di piacere per qualche signore.*<sup>203</sup> Entre le plaisir du seigneur et l'intérêt du marchand, la différence était de taille, même lorsque tous deux semblaient faire la vie du possédant.

Aucune proposition n'apparaissait pleinement satisfaisante. En 1813, la quête se poursuivait. Cette fois, les Mazzoni tournaient leurs regards vers une *fattoria* composée de vingt deux métairies située entre Empoli et Castelfiorentino que Tassinari avait acheté peu de temps auparavant quarante cinq mille écus. En août 1814, Gaetano traitait vainement plusieurs terres sises à Pantano et allait visiter une *fattoria* à S. Donato. Ainsi les Mazzoni promenaient leurs regards et leurs possibles intérêts dans une vaste zone de la Toscane. Point de préférence pour Prato ou ses environs, mais plutôt pour la zone centrale du métayage et des rentes élevées.

Au bout de tant d'efforts, les métairies de Salviati eurent la préférence des Mazzoni. Un accord était finalement passé, le rêve se réalisait enfin...trop tard: en 1815, les Mazzoni cherchaient vainement à reprendre leur parole. C'est qu'entre temps, la situation commerciale s'était redressée. Lazzero, si acharné à l'achat, regrettait maintenant leur engagement: *mi dispiace per quest'anno di dovere levare una somma così in contante mentre i denari possono fare un bel giro*<sup>204</sup>. Au contraire, les Mazzoni étaient obligés de stopper les spéculations: *non si fanno affari per mettere tutto in sacco e pagare i poderi.*<sup>205</sup> Dorénavant, les Mazzoni se souciaient de rendements: *nei nostri poderi, il grano grosso fa il 27/1, il grano gentile tra 18 e 20*<sup>206</sup>.

Quelques mois plus tard, Gaetano achetait la métairie du Castagno que la famille tentait l'année suivante d'affranchir: *certo con i livelli non si può arricchire.*<sup>207</sup> Néanmoins, si l'on ne s'enrichissait pas, on ne devait pas non plus perdre et Lazzero participait aux enchères d'attribution des terres des institutions pieuses: *mi è stato aggiudicato un podere a livello da questi Ceppi per il canone di lire 1414 l'anno..tutto in un sol pezzo lavorato, vitato,*

---

<sup>203</sup> Lazzero, 26/8/1812

<sup>204</sup> Lazzero, 4/8/1815

<sup>205</sup> Lazzero, 17/5/1816

<sup>206</sup> Vincenzo, 8/7/1816

<sup>207</sup> Lazzero, 25/8/1816

*seminato*<sup>208</sup>; il en explicitait l'intérêt: *il livello si paga con solo prodotto della granella il vino è tutto utile*<sup>209</sup>.

Si la fièvre de terres avaient gagné les Mazzoni lors des moments les plus critiques du commerce, elle se poursuivait après la Restauration, désormais partie prenante de la stratégie de diversification du patrimoine familial. Les terres garantissaient et nourrissaient le commerce, les Mazzoni ajoutaient le grain de leurs terres aux convois qu'ils envoyaient à Livourne, leurs paysans cultivaient le mûrier et les cocons desquels leurs patrons tiraient la soie. Le commerce, la fabrique et les terres, c'était ce que léguait Vincenzo Mazzoni à ses fils. A l'heure de sa mort, le 20 août 1820, Lazzero, Gaetano, Giuliano se retrouvaient à la tête d'un patrimoine vaste et diversifié.

Les terres qu'ils se partageaient étaient au nombre de cinq, toutes situées dans les environs de Prato. En 1834, la seule évaluation de trois d'entre elles portait à une somme globale de plus de 130 000 liras. C'était cependant encore beaucoup moins que la valeur des immeubles situées tant à Prato qu'à Livourne: trois maisons à Prato, pour une valeur totale de 35904 liras, la maison d'habitation de Livourne, évaluée 8982 liras. La part principale revenait à un établissement situé Borgo Reale à Livourne: l'évaluation de 1820, 130 471 liras, dépassait de loin la valeur de tous les autres biens immobiliers, représentant à lui seul près de 40% du patrimoine immobilier des Mazzoni. La spéculation immobilière était très forte dans cette nouvelle extension de Livourne. Les Mazzoni y investissaient dans des immeubles de rapports. C'est en 1802 qu'avaient commencé les investissements dans ce nouveau quartier par le rachat d'un vaste immeuble, surélevé de deux étages en 1804. L'année suivante, Vincenzo rachetait à Vignozzi deux maisons de deux et trois étages (huit à neuf pièces par étage) avec jardin, puits et annexes que ce dernier avait fait construire de toute pièce après l'achat du terrain en 1793. Tous les étages de ce vaste immeuble étaient loués, ainsi que les boutiques, des bouchers y étaient installés, puis une fabrique de corail. Les diverses locations de cet établissement produisaient vraisemblablement l'essentiel des cinq mille liras de rentrées annuelles de loyers. Au total, les trois frères se répartissaient un patrimoine immobilier et terrien évalué à 394 000 liras.

Il est beaucoup plus difficile de saisir la véritable ampleur du capital circulant dans les différentes affaires de commerce et de fabrication. Cherchant vraisemblablement à en dire le moins possible, Lazzero et Gaetano, véritables maîtres des affaires de commerce, ne déclaraient que ce qu'il était impossible de

---

<sup>208</sup> Lazzero, 13//8/1817

<sup>209</sup> Lazzero, 15/8/1817

dissimuler: la plupart des papiers de commerce; lettres de change, pagherò, crédits de toutes sortes retrouvés parmi les affaires du défunt lors des inventaires après décès<sup>210</sup>: un total de plus de 257 000 liras, dont 32000 liras de crédits inexigibles (12.5%). On notera la part relativement modeste de Prato dans les affaires des Mazzoni (moins de 10% des lettres de change et des pagherò). De plus, Giuseppe Martini à lui seul devait plus de 60% du total des crédits de Prato.

Le capital total que nous connaissons s'élève donc, entre biens immobiliers et crédits divers, à 615000 liras. Ce n'est là qu'un compte très partiel puisqu'il y manque l'évaluation des affaires de fabrication, qu'il s'agisse de draps ou de bérets, et que nous n'avons également qu'un aperçu très limité des capitaux engagés dans les affaires commerciales.

Quoiqu'il en soit, Vincenzo avait tout lieu de reposer en paix. L'avenir de sa famille était solidement assuré, ses fils pouvaient choisir la voie qu'ils entendaient suivre. Malgré ses nombreuses menaces, Vincenzo n'avait pas mis à exécution le projet qu'il caressait parfois:

*vi lascerò per testamento che mai e poi mai voi altri vi imbarazziate più in commercio, di nessuna specie di mercanzia, altrimenti voi altri vi ritrovereste a accattare come tanti ne ho ritrovati a Livorno.*<sup>211</sup>

Au contraire, depuis leur plus tendre enfance, les fils de Vincenzo Mazzoni avaient été éduqués au négoce et à la fabrique. Il faut revenir sur les principes éducatifs de la famille.

### **3 LE DEVENIR DE DEUX FAMILLES**

#### **ASSURER LA CONTINUITÉ DE L'ENTREPRISE FAMILIALE**

##### **Eduquer les fils aux affaires**

##### **Une formation sur le tas**

Vincenzo attendait sans doute avec impatience que ses fils puissent utilement le seconder dans ses affaires commerciales. En attendant cette heure, il mettait tout en oeuvre pour les orienter dans le droit chemin de l'honneur et de la manufacture. L'apprentissage de la lecture et de l'écriture commençait au sein même de la famille. Le commis, homme de confiance, se chargeait de la tâche si les parents ne pouvaient y pourvoir eux-mêmes. En 1799, Andrei recevait un pourboire *per l'incomodo che si prende di (insegnare) i figlioli*

<sup>210</sup> A.S.F., Notarile moderno, Cecconi, p.36037, et Mugnai, p.37728

<sup>211</sup> Vincenzo, 5/5/1817

nello scrivere<sup>212</sup>. On leur apprenait le catéchisme et leur inculquait le respect de Dieu par la pratique régulière des dévotions et la fréquentation de la messe<sup>213</sup>. Pourtant, Vincenzo professait la tolérance: ne faisait-il pas ses meilleures affaires avec les grecs orthodoxes de Livourne et les juifs surtout, qui démontrèrent leur amitié à sa mort en exprimant tout leur respect à ses fils. Lazzero, Gaetano, tous les autres enfants, et même le commis de boutique, apprenaient donc de Vincenzo à respecter les opinions d'autrui: *Bisogna nel mondo amarsi tutti come prossimo e considerare il nostro prossimo tutte le nazioni abbenche di differenti religioni della nostra*<sup>214</sup>. Pour inculquer à ses enfants les principes de base, Vincenzo leur procurait des ouvrages de "philosophie morale" que l'aîné était chargé de lire à ses cadets.

Cet enseignement familial cependant ne suffisait pas pour faire acquérir aux enfants les fondements solides d'une bonne éducation. En décembre 1792, à sept ans, Lazzero faisait son entrée au séminaire de Prato<sup>215</sup>. Bon élève, il faisait l'orgueil de ses parents: *Lazzerino a l'allegria del seminario, sta benone e studia e si farà un omo*<sup>216</sup> Vincenzo était fier de son fils qui, à neuf ans, était capable de répondre au courrier, et faisait l'admiration de tous: *questi signori Pacchiani sono rimasti assai meravigliati nel vedere la franchezza di questo ragazzo e con bella maniera tratta e risponde alle persone che l'interrogano e con che riflessione e serietà come se fosse omo di età*<sup>217</sup>. Vincenzo se félicitait dans ce domaine encore d'avoir effectué un bon placement: *se non avessimo acquistato altro che l'aver potuto dare, anzi procurare, questa educazione a questo nostro figlio, abbiamo ottenuto quanto si poteva desiderare*<sup>218</sup>. Il avait tout lieu d'être satisfait des vertus de Lazzero: *obbedentissimo, studioso e di buon talento*<sup>219</sup>.

Persuadé de la nécessité d'une bonne éducation, Vincenzo l'était encore plus de celle de l'obéissance. Aussi la prônait-il constamment à ses enfants: *raccomando ai nostri figlioli di essere boni e di esser ubbidenti*; le premier témoignage qu'ils pouvaient en donner était de seconder leur père: *Figlioli state di bono animo mentre vi o procurato la vostra felicità e voi procurate la mia con abbadare voi altri al lavoro*<sup>220</sup>.

---

212 Vincenzo, 27/12/1799

213 Vincenzo, 24/7/1799

214 Vincenzo, 26/7/1799

215 Pacchiani, 21/12/1792

216 Pacchiani, 9/3/1793

217 Vincenzo, 19/4/94

218 Idem

219 Vincenzo, 9/3/1793

220 Vincenzo, 9/1/1800

Depuis quelques années en effet, Lazzero avait quitté le séminaire et commencé à s'initier aux pratiques du commerce et du travail des bérêts. Le tout premier apprentissage du futur négociant concernait la correspondance: élément indispensable de la bonne marche de l'entreprise familiale, le plus grand soin devait être mis à sa rédaction. Tout manquement était un témoignage de laxisme: *rilevo cosa sarà nelli altri affari l'attenzione che anno gli nostri figlioli*<sup>221</sup>; Vincenzo ironisait et feignait alors de regretter les frais engagés: *rilievo come abbiamo bene speso gli nostri denari nel fargli insegnare*<sup>222</sup>. Il convenait surtout de renforcer l'engagement des fils dans les activités. Pour cela, il envisageait de les faire venir à Prato afin de leur apprendre l'art de la fabrique: *voi Lazzero potrete unito a Gaetano tirare avanti questa manifattura e senza avere bisogno di me*<sup>223</sup>. Il fallait donc que les deux frères apprennent toutes les branches du métier. Désireux cependant de ne pas dégouter ses fils, tout juste agés de douze et quatorze ans, il leur garantissait des moments de détente: *non pensate non sarà la corda tanto serrata, e ..avremo la metà del giorno libero da potersi divertire*<sup>224</sup>.

Malgré ces propos apaisants, Lazzero et Gaetano, après avoir reçu une éducation de base relativement brève, se trouvaient pleinement engagés dans les affaires. Leur formation commerciale et technique se faisait sur le tas, en étroite collaboration avec leur père. Point ici de voyage de formation au loin chez d'autres négociants ou fabricants. Toutes les énergies étaient indispensables sur place. Lazzero et Gaetano apprenaient donc rapidement à manier les bérêts, acheter les laines, raisonner sur tous les objets du commerce. Ils devenaient ainsi très précocement les principaux interlocuteurs de Vincenzo, le secondant dans toutes ces opérations.

Les pratiques de la famille Pacchiani n'étaient alors pas différentes. Les enfants grandissaient au milieu des bacs de teinture, ils apprenaient de leurs aînés les secrets de l'art et les principes de la fabrique. Ils ne sortaient point de Prato ni même de l'univers familial. Ainsi, on peut imaginer la formation de Giuseppe, s'initiant auprès de son père Giovacchino et de son oncle Vincenzo des connaissances indispensables à leur entreprise.

Les fils recevaient, en récompense de leur assistance, des parts anticipées de leur futur héritage, dont cependant les pères gardaient l'entier usufruit.

---

<sup>221</sup> Vincenzo 23/10/1799

<sup>222</sup> Idem

<sup>223</sup> Vincenzo, 1/11/1799

<sup>224</sup> Idem

Ainsi en 1808, Vincenzo Mazzoni décidait de donner à ses fils les établissements récemment acquis et agrandis de Borgo Reale; les motivations de cette donation inter vivos étaient clairement spécifiées: *anno assai contribuito all'ingrandimento della sua fortuna mediante l'assiduo travaglio e indifesa applicazione dai medesimi impiegata a vantaggio delle commerciali speculazioni da detto signore Vincenzo Mazzoni immaginate ed intraprese. La donation avait un double but: assicurare cioè i medesimi una giusta ricompensa della loro attività ed industria e impiegare sempre più i medesimi alla vigilanza ed assistenza degli affari ed a maggiormente rendergli attaccati e zelanti per l'interesse della famiglia.*<sup>225</sup>

Les deux fils aînés n'étaient pas les seuls à faire partie dès que possible de l'entreprise familiale; à l'heure de mourir, Vincenzo laissait un don de cent cinquante sequins *alla signora Vincenza sua amatissima figlia..avuto riguardo a la di lei cooperazione ai lavori e fabbrica di Vincenzo nel tempo che viveva nella casa paterna e alle spese molto maggiori fatte dal medesimo per l'educazione e istruzione delle altre figlie e che non aveva fatte per essa*<sup>226</sup>. En effet, tandis que les premiers enfants étaient engagés le plus rapidement possible dans les affaires de fabrique et de commerce, le sort des puînés évolua sensiblement.

### Les voies d'une bonne éducation

Les Pacchiani montrèrent l'exemple: alors que vingt ans auparavant, les enfants étaient destinés à suivre dès leur plus jeune âge le travail de leurs aînés, on décidait en 1808 d'envoyer un fils au collège. Lazzero expliquait à son père les avantages d'une telle démarche, certes coûteuse, mais rentable: *sono denari bene impiegati perchè si tratta d'imparare a vivere ed acquistare educazione*<sup>227</sup>. Il fallait donc envisager une telle solution pour le plus jeune des frères Mazzoni: *così acquisterebbe educazione cosa troppo necessaria che nelle case non possono i ragazzi acquistare*<sup>228</sup>

L'apprentissage direct au sein du noyau familial était devenu inadapté aux nouvelles exigences sociales de nos marchands. Il ne suffisait plus de savoir travailler, il fallait acquérir les connaissances de base de tout notable. Les fils se succédaient donc au collège: en 1810, Cesare Pacchiani y faisait également son entrée. En 1812, Vincenzo Mazzoni, poussé par la famille Pacchiani et la peur de la conscription, envisageait d'envoyer Giuliano au collège de Pise *per dare*

<sup>225</sup> A.S.F., Notarile moderno, Mugnai, p. 37728

<sup>226</sup> A.S.F., Notarile Modemo, Ceconi, 36063, Codicillo Vincenzo Mazzoni 1819

<sup>227</sup> Lazzero, lettre 275, 1808

<sup>228</sup> Idem



al medesimo una apertura al suo stato, acciò non stia nel mondo nel fiore della gioventù un ignorante senza averlo indirizzato a niente per potersi guadagnare il vitto nel tempo del suo bisogno<sup>229</sup>. La culture était donc un moyen de gagner sa vie et de sortir de son état. Vincenzo espérait que son fils saisisrait l'enjeu et s'appliquerait suffisamment: *così farsi omo capace di procurarsi il campamento senza avere bisogno di nessun altro che del aiuto di Iddio*<sup>230</sup>. Lazzero appuyait cette décision: *così non passerà la sua gioventù nell'inazione e la sua vita nell'ignoranza*<sup>231</sup> C'était la résolution sage d'un père qui avait *il dovere di procurargli ogni mezzo possibile per la sua istruzione, per il suo stabilimento di vita*.<sup>232</sup> Damiano Pacchiani, le fils de Vincenzo, suivait la même voie. Ainsi les enfants se retrouvaient sur les bancs des mêmes institutions. Toutefois, pour pouvoir espérer rentrer au collège, il fallait déjà posséder les bases indispensables de latin, de lettres et de géométrie. Giuliano n'avait jusqu'alors suivi que le catéchisme; les Pacchiani proposaient de le confier à un maître florentin qui l'accueillerait chez lui. Lazzero, eu égard pour son jeune âge, préférait le faire étudier dans les écoles du collège de Prato et faire venir un précepteur à domicile. En attendant une décision, il demandait au moine *che l'ha istruito nella dottrina..(di) insegnarli qualche principio di grammatica latina così non avrà perso questi giorni senza studiare*<sup>233</sup>. Il s'agissait bien de s'initier aux humanités.

Les garçons n'étaient pas seuls concernés par cette recherche d'une éducation plus raffinée. Si Vincenza, l'aînée des filles Mazzoni, n'avait sans doute pas dépassé le stade du catéchisme, il en allait différemment de ses soeurs: *bisogna che io pensi ancora a Maria la quale la voglio mettere in un Conservatorio almeno per il corso di anni due*<sup>234</sup>; *così potrà apprendere una buona educazione, imparerà a vivere nella società e si renderà capace d'essere una buona madre di famiglia*, renchérisait Lazzero, qui insistait sur la nécessité d'une telle mesure *per il bene di questa ragazza di naturale tanto fiero*<sup>235</sup>.

Le collège, voire l'université, apprendraient aux fils à vivre en honnêtes hommes et à gagner leur vie, tandis que les Conservatori formeraient les filles à leurs devoirs de mère de famille. Maria, Nunziata, Donata Mazzoni faisaient toutes un ou deux ans de Conservatorio, qui à Florence, qui à Prato. Elles en

---

<sup>229</sup> Vincenzo, 16/11/1812

<sup>230</sup> Vincenzo, idem

<sup>231</sup> Lazzero, 18/11/1812

<sup>232</sup> Idem

<sup>233</sup> Lazzero, 7/12/1812

<sup>234</sup> Vincenzo, 16/11/1812

<sup>235</sup> Lazzero, 18/11/1812

remerciaient leur père: *creda che sono veramente grata di quanto fa per la mia educazione e farò tutto il possibile per profitarne. Confesso che per il tempo passato mi sono un poco trascurata ma ora procuro di rimettere quanto ho mancato. Studio quanto posso per imparare bene e farmi onore.*<sup>236</sup>

L'honneur semblait être le concept dominant du discours familial: qu'il s'agisse d'apprendre les fondements de la vie en société, des humanités, de fabriquer des bérets ou de réussir de bonnes affaires, le succès était recherché pour le surplus d'honneur qu'il apportait à la personne, et par son intermédiaire, à l'ensemble du clan familial. Si désormais, on semblait chercher à l'extérieur les honneurs de la culture et de la civilité, ceux de la fabrique restaient strictement liés à l'activité des aînés. Au moment d'apprendre à travailler, Giuliano Mazzoni comme Damiano Pacchiani trouvaient dans le sein de l'entreprise familiale le commencement et la fin de leurs activités. Le collègue enseignait les humanités, les frères la pratique du métier. La formation pratique de Giuliano était confiée à son frère Lazzero: *io velo raccomando acciò voi, lo fate stare assiduo acciò questo povero ragazzo si impratischa a conoscere cosa è il guadagnarsi il vivere*<sup>237</sup>; Lazzero dirigeait donc l'éducation mercantile de son frère, essayant de l'intéresser petit à petit aux affaires: *faccia scrivere a Giuliano queste particelle, e li faccia tenere registro di tutto perchè principi a prendere attaccamento al guadagno onesto e agli affari, senza occuparsi del mondo si sovente buono a poco*. Qu'on décida de les faire étudier ou de les initier aux pratiques de l'entreprise familiale, les enfants devaient respect et obéissance à leurs aînés, soumission aux décisions de leur père, chef de famille et seul apte à décider du sort de chacun pour le bien de l'ensemble du corps familial qui à cette seule condition pouvait vivre, prospérer et se perpétuer.

### Le rêve de l'unité

Tous devaient agir en conformité aux vues du *padre e padrone*<sup>238</sup>. Qu'ils aient quinze ou trente ans, les enfants restaient dans un statut d'infériorité qui les empêchaient de prendre des décisions autonomes. Un seul commandait pour tous. Si Giuseppe Pacchiani cherchait à expliquer à son père que le lin valait mieux que le coton, il recevait des gifles pour son impertinence et sa hardiesse à contester le bien fondé des décisions paternelles. Qu'un fils ne se plie pas aux résolutions des aînés, et immédiatement il était accusé de rébellion.

---

<sup>236</sup> Nunziata, 7/6/1817

<sup>237</sup> Vincenzo, 9/3/1812

<sup>238</sup> L'expression est de Giuseppe Pacchiani, 11/4/1808

Pour empêcher qu'il ne vienne aux enfants des rêves d'indépendance, le mieux était qu'ils restent le plus longtemps dans une minorité juridique qui les empêchait de rien faire sans le consentement de leurs parents. Au moment de favoriser Lazzerio et Gaetano de la donation des établissements de Borgo Reale, Vincenzo hésitait devant l'émancipation nécessaire pour que le don soit valable. Il avait peur de perdre ainsi son autorité sur ses deux plus fidèles soutiens. Giuseppe Pacchiani, une fois de plus, le rassurait en lui montrant l'exemple de son propre père qui avait déjà émancipé ses fils et pourtant *ella conosce bene che non ha perso nulla della sua autorità, e che egli è Padrone come l'era prima*<sup>239</sup>. Le patron décidait de tout, des achats comme des fabrications, des mariages et des vocations. Il tranchait en dernière instance entre les diverses propositions et réglait les contestations. Point d'autre autorité que la sienne. Les amis de la famille pouvait bien sûr essayer de temporiser les litiges, mais ils prêchaient surtout la soumission des fils au père.

Ce rêve d'une unité idyllique et d'une autorité sans faille connaissait bien des accrocs. Chez les Mazzoni, le dernier fils donnait bien des soucis. Se révélant sans doute peu enclin aux études, on essayait de le former à ses futurs devoirs de négociant, mais il préférait s'occuper de chevaux et de chasse, fréquenter la jeunesse oisive de Prato et poursuivre des chimères. Ainsi, en 1817, il voulait devenir musicien et s'enfuyait à Florence prendre des cours de trompette. Il trouvait refuge chez Banchelli, puis chez Zarrini qui tentait de le raisonner, en vain: *fino a qui non mi è riuscito malgrado le mie preghiere di ritornare in di lui casa, e di stare alla consuete obbidienza dei genitori*<sup>240</sup>. Abandonnant finalement la musique, il souhaitait ensuite se vouer à la carrière militaire: *vostro fratello Giuliano è determinatissimo a volere fare il militare, in tutte le maniere vole entrare nel corpo delle guardie d'onore del Granduca...figuratevi in che agitazione misero la vostra madre queste novità...Nicola Zarrini e Geppino Pacchiani hanno fatto di tutto per distrarlo da questa sua volontà e non è possibile*<sup>241</sup>. Des intermédiaires de confiance tentaient de réconcilier le père et le fils, qui depuis la fugue à Florence ne se parlaient plus, mais la rupture semblait consommée: *ha detto a Zarrini che tutto quello che fa di non piacimento a suo padre e a sua madre lo fa per esser mandato via di casa*<sup>242</sup>. Deux mois plus tard cependant, Giuliano rentrait dans

---

<sup>239</sup> Giuseppe Pacchiani, 11/4/1808

<sup>240</sup> Zarrini, 3/2/1817

<sup>241</sup> Vincenzo, 7/4/1817

<sup>242</sup> Idem

le giron familial, sous l'influence apaisante de son frère Lazzero, venu à Prato remplacer son père dans cette difficile circonstance.

L'insubordination de Giuliano n'était au fond qu'un caprice d'adolescent, il rentra rapidement dans l'ordre familial. Vincenzo eut beaucoup plus de peine à se faire obéir de son fils Gaetano. A partir de 1812, les rapports s'envenimaient au point que Gaetano ne communiquait plus aucune information commerciale à son père, refusait de lui parler, lui répondait avec brusquerie et mépris:

*dal vostro fratello niente posso sapere..e come volete che io mi possa comportare con costui che è senza rispetto, senza ragione, senza ragioncinio e senza il minimo principio di sapere vivere al mondo.*<sup>243</sup>

Le manquement de Gaetano était d'autant plus grave qu'il compromettait la bonne entente nécessaire aux affaires commerciales, l'unité d'action et de décision nécessaires aux spéculations. Gaetano prétendait s'occuper seul de tout. Une lutte de pouvoir semblait en cours entre le père et le fils indocile: *tutto lo fa per spirito di dominare*<sup>244</sup>; *qualche volta io sortivo dei monchi (moniti?) dicendoli che il padrone sono io e voglio sapere tutto quello che mi interessa.*<sup>245</sup> Le fils contestait les capacités du père, ne supportant plus son autorité: *il più che mi rispondeva cosa gli importa di sapere se non intende niente.*<sup>246</sup>

Le père dénonçait cette prétention à l'indépendance: *in Gaetano vi si conosce la sua falsa bramosia di dominare e sorpassare la mia volontà in quello che pole riuscirgli e siccome sempre diceva che a studiato l'omo e perciò lo vole fare valere, io però gli rispondevo andate a farve rendere i quattrini dello studio che avete fatto per l'abilità che avete acquistato;*<sup>247</sup> Le but de Gaetano n'était que trop clair aux yeux de Vincenzo: *ridurmi un bono da niente, acciò io mi mettesse in una seggiola da riposo a fare la cacca*<sup>248</sup>. La cohabitation houleuse continuait, au grand désespoir de Vincenzo: *la vita da cane che mi tocca passare con questa razza di vero cane di Gaetano è impossibile che la possa durare.*<sup>249</sup> Il envisageait donc de se résoudre à une solution extrême: *se campo io un altro poco costui (Gaetano) in casa mia non ci sta, e già ho pensato di coglionarlo per quando sarò morto*<sup>250</sup>. Tous essayaient de le dissuader, en

<sup>243</sup> Vincenzo, 13/9/1813

<sup>244</sup> Vincenzo, 26/11/1812

<sup>245</sup> Vincenzo, 24/10/1813

<sup>246</sup> Idem

<sup>247</sup> Vincenzo 24/10/1813

<sup>248</sup> Vincenzo, 15/11/1813

<sup>249</sup> Vincenzo, 2/7/1817

<sup>250</sup> Vincenzo 28/8/1816

premier lieu sa femme: *vostra signora madre animata dallo zelo che a per i figlioli mi sta pure puntando che per mettere fora di casa Gaetano ci vogliono altre ragioni di quelle che io o e non gli bastano*<sup>251</sup>. Giuseppe Pacchiani tentait lui aussì de rendre Vincenzo plus compréhensif: *bisogna, o mio caro amico, convenire che ciaschuno abbiamo un carattere proprio e che molte mancanze dipendono molte volte più del temperamento che dal cattivo cuore. Io posso assicurarvi che il signore Gaetano l'ho ritrovato sempre di un eccellente cuore sebbene non dimostri tanto delicato e sottomesso quanto il signore Lazzero.*<sup>252</sup>

Lazzero semblait être en effet le fils parfait, obéissant à son père, répétant mot à mot ses pensées et cherchant par tous les moyens à maintenir l'unité et la paix de la famille. En bien des occasions, il se substituait à Vincenzo. A son père il prêchait la patience: *abbia sofferenza e compatisca il Naturale, e poca riflessione di Gaetano, che poi conoscerà di fare male*<sup>253</sup>. A son frère la soumission, lui rappelant les devoirs du bon fils: *sono dispiacente e confuso per il contegno poco plausibile che tenete verso nostro padre, io non so comprendere quale sia il motivo che voi non dobbiate uniformarvi nei suoi giusti sentimenti e farli partecipe di tutto l'affari. Il rispetto e il dovere verso dei genitori è troppo giusto che i figli lo esercitino, noi dobbiammo tutto al medesimo, e dunque dobbiamo esserli riconoscenti per tutti i versi. Voi vedete che un omo avanzato in età come è nostro padre, che non avrebbe bisogno d'inquietudini per vivere e perchè procurarargline? non mi pare giusto. Noi che dobbiamo cercare di tenerlo quieto e allegro, per vedere che esista fino che la Provvidenza vole, acciò il medesimo come timone regoli la nostra famiglia, come mai dovete non farlo stare contento? Non mi racapezzo, è pure un padre sensibile, un padre senza doppiezze..so bene che il vostro carattere è tutto docile, pieno d'umanità, ma dunque il vostro naturale non corrisponde, voi siete poco riflessivo e perciò considerate al male che potete cagionare non tenendo la dovuta pace che dovete nella famiglia*<sup>254</sup>.

Le rêve d'un bon fils était de voir un père tranquille et respecté, une famille unie et travailleuse: *io spero che lei proverà il piacere di vedere tre figli uniti che avranno in mira l'affetto della famiglia e quello di tirarsi avanti con onore, e con fatica, come appunto lei ci va inseguendo*<sup>255</sup>. Lazzero se voulait rassurant: *i nostri affari per la fabbricazione berretti lusingano per un felice avvenire e la nostra situazione contenta ogni onesto galantuomo. Lei può*

---

<sup>251</sup> Vincenzo, 27/1817

<sup>252</sup> Giuseppe Pacchiani, 27/4/1812

<sup>253</sup> Lazzero, 17/9/1813

<sup>254</sup> Lazzero, 30/9/1812

<sup>255</sup> Lazzero, 17/5/1816

*come capo principale della famiglia, e che ha il merito d'aver fatto tanto bene per noi, può oggi starsene tranquillo*<sup>256</sup>.

D'une chose au moins Vincenzo pouvait être content: ses deux fils avaient pris le goût du commerce et de la fabrique, engagés dès l'adolescence dans les affaires de commerce, ils avaient la plus grande maîtrise des pratiques et des hommes. L'unique préoccupation était de savoir ce qu'il adviendrait de la famille après la mort du patriarche, maintien de l'unité ou déchirements:

*Chi sa per l'avvenire quali saranno i pensieri dei componenti la famiglia nostra, tutto vedremo al cadere della maschera che oggi per ragione ci copre..spero che la virtù ci sarà sempre di guida, l'Economia e l'onore ci saranno d'appoggio per farsi onore nella carriera che si percorre..ci servirà solo seguire ciò che ha fatto il padre nostro con raro e costante esempio. Vedremo ciò che nascerà dopo l'urto che deve seguire, questo è l'ordine delle cose del mondo, il disordine come è di fatto ne porterà l'ordine, spero certo che avremo costante unione e la nostra onestà ci farà trionfare.*<sup>257</sup>

#### NÉGOCE ET INNOVATIONS CHEZ LES MAZZONI

Dans les mois qui suivirent la mort de Vincenzo, rien ne changea de l'organisation familiale. Lazzero à Prato et Gaetano à Livourne faisaient ce qu'ils avaient toujours fait du vivant de leur père: ils trafiquaient de tout, raisonnaient de bérêts et de fabrique.

La résolution de la division du patrimoine était cependant prise immédiatement: une affaire qui prendrait des années. Seuls Lazzero et Gaetano étaient exactement au courant des affaires de commerce et de fabrique et pouvaient se former une juste idée de l'ampleur du patrimoine. Giuliano, de peur d'être trompé, refusait de signer l'inventaire après décès qu'il était pourtant allé contrôler de près à Livourne, affirmant que ses frères cachaient beaucoup de choses. Les "cabales", comme les appelaient Lazzero, commençaient et ne se finiraient qu'en 1836. Des années de procédure pour établir les droits de chacun, et en particulier pour établir la part "légitime" revenant de droit aux femmes. Vincenzo avait confortablement doté ses filles et espérait dans son dernier codicille qu'elles se contenteraient de cette coquette somme (trente mille livres) sans réclamer à leurs frères de comptes exacts du patrimoine. Mais il semblait évident que le montant de la dot était inférieure au montant de la part "légitime". Les soeurs Mazzoni, particulièrement

---

<sup>256</sup> Lazzero, 10/7/1818

<sup>257</sup> Lazzero, 26/12/1919

Vincenza et son mari Niccola Zarrini, se liguaient donc contre leurs frères: *rumoreggia di grandi cose, e revisioni di bilanci delle società e rendimenti di conti*<sup>258</sup>

Fils contre filles, tels étaient les clans en présence: *la trina maschile deve trovarsi d'accordo a fare testa con le femmine*<sup>259</sup>; celles-ci étaient de toutes façons en position de faiblesse: *..in fondo è certo che si faranno coglionare. Ma nonostante ci daranno delle inquietudini.*<sup>260</sup>

Les inquiétudes duraient en effet bien des années. Dans l'immédiat, le plus gros dommage qu'elles causaient à Lazzero et Gaetano était de ne pouvoir suivre le cours normal de leurs affaires commerciales, toutes les opérations étant suspendues dans l'attente d'une résolution. Petit à petit cependant, les trafics reprirent leurs cours.

Il est difficile de distinguer avec exactitude ce que faisaient encore en commun les deux frères Mazzoni de ce que chacun exerçait pour son propre compte. Jusqu'à la division définitive du patrimoine les biens n'étaient pas formellement répartis et nous ignorons ce qu'il advint des capitaux de commerce. Une division de fait s'effectua sans doute à l'amiable, chacun restant au courant des affaires de l'autre: les deux frères continuaient de s'informer, de s'entraider, et éventuellement, de collaborer. Chacun d'eux cependant, emprunta un itinéraire spécifique.

### Les affaires de Lazzero

Tout laisse penser que Lazzero continua de s'occuper de la fabrication des bérets. Affectionné, comme il se plaisait à le dire, à cette production qu'il avait largement contribué à perfectionner, il y a lieu de croire qu'il n'abandonna pas à la mort de son père une industrie qui promettait encore un bel avenir. En l'absence d'informations précises, on peut supposer que Lazzero s'allia à son fidèle ami Giuseppe Pacchiani et qu'ensemble, ils perpétuèrent l'association et la production de leurs pères. La société se poursuivit avec les héritiers de Giuseppe, mort en 1830. Ainsi, en 1834, Pacchiani et Mazzoni apparaissaient ensemble parmi les registres du Conservatorio de Santa Caterina comme propriétaires de la laine que les jeunes filles s'occupaient à tricoter en bérets<sup>261</sup>.

La nouvelle génération, celle de Lazzero et de Giuseppe, fit le pas décisif de la mécanisation devant laquelle leurs pères avaient finalement reculé: ainsi se réalisait le rêve de la fabrique. L'établissement Mazzoni-Pacchiani s'imposait

---

<sup>258</sup> Lazzero, 1/10/1821

<sup>259</sup> Lazzero, 21/3/1821

<sup>260</sup> Lazzero, 1/10/1821

<sup>261</sup> S.A.SP, Conservatorio di Santa Caterina, B.70

dès lors comme l'un des tous premiers de la cité. Sa renommée lui valut d'être honoré, en 1837, de la présence des souverains; ils se montraient *soddisfatti delle macchine e della precisione di lavoro*<sup>262</sup>.

La mémoire de Vincenzo Mazzoni et de Giovacchino Pacchiani avait tout lieu d'être flattée de cette nouvelle manifestation de reconnaissance ainsi que de la constance de l'amitié qui unissait les deux familles. Alessandro Pacchiani en laisserait une nouvelle preuve en favorisant Lazzero Mazzoni du plus gros legs (cinq cent sechins) prévu par son testament de 1844<sup>263</sup>. Renouvelant le geste de tester en 1848, il laissait cette fois cent cinquante sechins aux héritiers de Lazzero *già suo socio e in benemerenza dei benefizi da esso ricevuti*.<sup>264</sup>

Lazzero Mazzoni était devenu un personnage suffisamment important à Prato pour être pleinement accepté parmi l'élite de la ville: la famille avait reçue la noblesse citadine, en même temps que les Pacchiani en 1831, *non tanto in riguardo del ricco patrimonio che possiedono quanto alla civile educazione e decoroso modo di vita che tengono*<sup>265</sup>; l'année suivante, Lazzero prenait pour épouse Teresa di Luigi Vai, représentante d'une des plus anciennes familles de la noblesse citadine. Apportant à son futur époux une dot de huit milles écus, elle consacrait surtout son entrée à part entière dans le monde de la noblesse locale et symbolisait l'ascension sociale des Mazzoni. Les oncles de la future épouse, les *chevaliers* Vaio, Andrea et Francesco di Antonio Vai contribuaient pour mille cinq cents écus à la dot *onde dare una prova del pieno loro aggradimento del sudetto matrimonio*<sup>266</sup>. La famille de la mariée tenait cependant à imposer quelques garanties de statut: Teresa devait bénéficier d'une femme de service personnelle et partager avec la maison le ou les autres serviteurs. Ses oncles et frères prévoyaient surtout avec soin le cas d'une mort prématuré de l'époux: *Lazzero volendo dare un attestato del suo trasporto per il matrimonio che va a contrattare..ed una prova anticipata del suo coniugale affetto* augmentait la dot de sa femme de quatre mille écus si celle-ci restait veuve sans avoir eu de fils<sup>267</sup>: une façon comme une autre de diminuer d'autant les éventuelles prétentions des deux frères de Lazzero. Témoins de ce contrat et de ce mariage: le noble Giuseppe Cicambelli, un allié de longue date de la famille, le beau-frère, lui aussi devenu noble, Niccola Zarrini et enfin

<sup>262</sup> Salsiccioni à Lazzero, 23/9/1837 (1.3767)

<sup>263</sup> S.A.F., Notarile moderno, Cecconi, p.36064

<sup>264</sup> A.S.F., Notarile Moderno, Cecconi, p.36064

<sup>265</sup> A.S.F., Deputazione sopra la Nobiltà e cittadinanza, F.88; pour les Pacchiani, les arguments étaient les suivants: *antichi cittadini di Prato, per il loro modo di vivere, educazione e ricco patrimonio, e per le risorse che somministrano ad una buona parte della popolazione con il lavorio della loro ottima fabbrica di beretti*.

<sup>266</sup> A.S.F., Notarile Moderno, Cecconi, p.36047

<sup>267</sup> Idem



l'associé, ami fidèle et noble de fraîche date, Alessandro di Giuseppe Pacchiani. Nouveaux nobles d'origine manufacturière et ancienne noblesse soudaient ainsi des liens durables et profitables. Les Mazzoni-Vai allaient se reposer dans la résidence de campagne du frère de Teresa, tandis que Lazzero renforçait si besoin en était les contacts de la famille avec les milieux d'affaire florentins.

Lazzero, en effet, ne s'était pas fixé à Prato. Il continuait à osciller entre les trois grands pôles de l'économie régionale: Prato, Livourne et Florence. A aucun moment, la fabrication des bérets ne devint pour lui l'entreprise prédominante. Il continuait d'être mêlé aux spéculations du port et fortement intégré aux affaires des négociants grecs et juifs. On ne peut donc s'étonner de sa prise de participation, en 1833, dans une société en accomandite que dirigeait Alessandro Collavecchia: destinée à commercer avec les échelles du Levant et la Barbarie, et à effectuer *compre e vendite di ogni genere in piazza e spedizione all'estero*<sup>268</sup>, elle regroupait trente huit négociants livournais mais également pisans et génois, parmi lesquels de vieilles connaissances de la famille Mazzoni tels Franchetti, Monteri, Fernandez.

Lazzero ne limitait pas son action à Livourne. Il savait également profiter des nouvelles opportunités qu'offrait le panorama productif régional. Il faisait affaires avec les plus grands de Florence notamment, un milieu en pleine ascension et affirmation, dans lequel était également bien intégré son frère Gaetano.

### Gaetano, affairiste, voyageur et expérimentateur

A en croire les propos de son père, Gaetano était une espèce de fou a-social: *bisogna assolutamente che questo vostro fratello la fissa passione del suo amore proprio l'abbia fatto mancare qualche tendine al suo cervello*<sup>269</sup>. Folie du fils rebelle à son père, mais dont celui-ci reconnaissait cependant la valeur: *da vero a del foco e del talento, non si pole negare*<sup>270</sup>.

Gaetano était entré en manufacture et en commerce de la même façon que son frère: dès son plus jeune âge, formé à l'école paternelle. Sa curiosité semblait très vite s'étendre à de vastes domaines. Si l'on ne sait où il avait "étudié l'homme", il nous apprend en revanche son désir de perfectionner sa culture personnelle. Ainsi en 1818 écrivait-il à son frère: *ora o fissato il maestro di greco letterale, pure quello di matematica per la quale scienza vi o avuto*

<sup>268</sup> A.S.F., Notarile moderno, Salvestri, Atti 4395: 1832\_33

<sup>269</sup> Vincenzo, 13/10/1813

<sup>270</sup> Vincenzo, 18/4/1813

*sempre grande passione*<sup>271</sup>. Il prévenait à l'avance les possibles critiques: *è vero queste distrazioni se pure si vogliono chiamare non sono compatibili con le nostre incombenze, ma pure il tempo lo troverò*<sup>272</sup>.

Sa volonté de savoir ne s'arrêtait pas là: *assesto pure una libreria ma piccola ma di boni autori*. Mystère sur l'identité de ces "bons auteurs". Sans nul doute y trouvait-on Savary et son dictionnaire de commerce, qui constituait depuis des années déjà une des lectures favorites de la famille, Chaptal figurait vraisemblablement en bonne place parmi les auteurs "scientifiques" directement liés à la manufacture, de même que le Dictionnaire Technologique de Payen dont Gaetano possédait l'édition française. Maigres indications. Gaetano se tenait régulièrement au courant des nouveautés, achetant dès sa parution le dictionnaire de Repetti sur la Toscane et collectionnant sans doute les auteurs les plus récents susceptibles de le renseigner sur ses multiples centres d'intérêts. Une certaine culture était en effet selon lui indispensable à l'homme moderne.

Aussi faisait-il de vives recommandations pour son frère cadet: *è necessario che egli s'istruisca anche alla letteratura a prendere genio a qualche tintura di scienze sia di chimica o meccanica, cose tutte arcinecessarie alla branca che sembra inclinato cioè il lavoro*<sup>273</sup>. Si Giuliano profitait peu de ses conseils fraternels, Gaetano les mettait en application pour lui-même et cherchait à se perfectionner dans les multiples branches qui l'intéressaient. Apprenant le grec, la mathématique, la chimie, la mécanique, la botanique, l'anatomie...de quoi affoler ses proches qui pensaient sans doute comme le sage Andrei que Gaetano avait *l'idea come i grappoli d'uva, che ancora non si sa quanto vino spremuto daranno*<sup>274</sup>. Le commis était pourtant plus prudent que le père pour lequel les passions de Gaetano étaient la marque de son caractère frondeur: *è sempre andato avanti con il suo vagabondismo e con idee stravaganti al incirca di essere pazzo*<sup>275</sup>. Il décrivait consterné les dernières folies de Gaetano qui exprimait sa volonté de devenir chirurgien et s'enfermait dans sa chambre pour faire des expériences sur les minéraux, à moins qu'il ne sorte prendre des cours de trompette allemande<sup>276</sup>. Toutes passions d'autant plus alarmantes que Gaetano ne semblait pas transporté par la manufacture de bérets.

---

<sup>271</sup> Gaetano, 17/7/1818

<sup>272</sup> Idem

<sup>273</sup> Gaetano, 17/7/1818

<sup>274</sup> Andrei, 27/9/1820

<sup>275</sup> Vincenzo, 17/1/1817

<sup>276</sup> Idem

Par contre, il était toujours le premier à se porter volontaire pour partir en mission hors de Livourne: s'il fallait aller en Maremme acheter des grains, il y courait, profitant de son voyage pour lier connaissances et observer les moeurs et les pratiques. Il se proposait d'aller à Ancône quand le commerce de Livourne semblait totalement bloqué, puis il désirait se rendre en Corse vendre les draps et les grains. Enfin, sans doute désireux de quitter le giron familial, il caressait le projet d'aller s'établir à Smyrne, afin de profiter directement des avantages du négoce au loin. Aucun de ces projets de fuite n'aboutit. Gaetano resta basé toute sa vie à Livourne.

Il fut néanmoins le seul de la famille à voyager à travers toute l'Europe: en 1828, il commençait un long périple qui durait deux années et le portait à travers l'Italie, la France, l'Angleterre, La Hollande, la Belgique et l'Allemagne à la visite des principales villes touristiques et manufacturières<sup>277</sup>. Reprenant la tradition des voyages de formation et d'information, Gaetano portait son attention aussi bien à la nature des hommes, à la culture des sols qu'aux innovations manufacturières et aux chefs d'oeuvre de l'art. Il rappelait lui-même quelques années plus tard l'esprit dans lequel il entreprit ce voyage:

*(avevo la) fissa massima di osservare ocularmente in quei santuari di arti e scienze quanto poteva concorrere ad acutare le mie imprese di fabbriche di famiglia, oltre che applicare a noi quanto di meglio adattabile utilmente in agricoltura o altro*<sup>278</sup>.

A Turin, il s'arrêtait plusieurs mois pour suivre un cours de chimie, science qu'il jugeait désormais indispensable, sans le secours de laquelle *sarete ciechi nelle tenebre facendo a tentoni*<sup>279</sup>. Il fallait donc tout mettre en oeuvre pour en promouvoir l'enseignement. S'il louait l'établissement de Turin, il ne pouvait que remarquer la supériorité étrangère, en ce domaine comme en bien d'autres: *per la nostra Italia bello stabilimento questo, ma niente a che fare con quei tanto vantati di Parigi, che vedrò pure, e Londra*<sup>280</sup>.

Un double sentiment d'infériorité semblait en effet envahir Gaetano: vis à vis de l'Italie septentrionale tout d'abord, et notamment de Turin, vis à vis de L'Europe du Nord ensuite qui apparaissait inconstablement plus développée

<sup>277</sup> S.A.S.P; Fonds Mazzoni, B.7: Gaetano passe par Gênes, Savona, Nice, Cuneo, Ceva, Mondovi, Pinerolo, Torino, Carciono, Varallo, Novano, Lugano, Bellinzona, Arona, Brieg, Domodossola, Ivrea, Aosta; il franchit le col du Grand St Bernard en decembre 1828 et arrive en Suisse à Martigny, Genève; de là il passe en France et se rend à Lyon, visite St Etienne puis va vers Paris en visitant Mâcon, Châlon, Dijon et Sens; de Paris, il se dirige alors vers Londres en passant par Boulogne et Calais; de Londres, il se rend à Liverpool puis visite le pays de Galles, Birmingham, Sheffield; en septembre 1829, il quitte l'Angleterre en direction d'Ostende et de Bruxelles, puis se rend à Amsterdam; il visite Rotterdam, Leyde et Delft; de la Hollande, il passe par l'Allemagne et s'arrête à Stuttgart; rentre en Italie par Milan et en Toscane par Bologne où il arrive en janvier 1831

<sup>278</sup> Gaetano, L.3711 (1837)

<sup>279</sup> Gaetano, Torino, 24/11/18128

<sup>280</sup> Idem

que la malheureuse Toscane. Pour être en mesure de mettre à plein profit son voyage, Gaetano s'instruisait également à Turin dans la langue anglaise, ce qui ne l'empêcha pas de regretter sur place de comprendre bien peu la langue des autochtones.

En tous cas, lors de sa visite des principales places manufacturières, Gaetano avait sans doute en mémoire son admonestation à Lazzero, alors qu'il était encore dans la capitale piémontaise:

*Animo Lazzero, trovate un locale adatto ed in un anno di tempo vi faccio vedere come si sviluppa in Toscana l'arte della lana..o già parlato ai fabbricanti delle macchine, superbi lavori nel loro genere, gl'artisti vi sono ora d'avanzo, per l'Europa oggi sono cose vecchie*<sup>281</sup>.

Il ne négligeait aucune démarche pour multiplier les contacts avec les fabricants, être introduit au cœur des manufactures, observer les nouveautés et se faire expliquer en détail le fonctionnement des machines, dont il prenait les plans pour en rendre compte immédiatement à son frère. Permettant à Gaetano d'accumuler informations et contacts, ce voyage fut donc sans doute d'une grande utilité pour la modernisation postérieure de la fabrique Mazzoni-Pacchiani. S'ils avaient jusque là erré dans l'archaïsme, selon les propres termes de Gaetano, ils pouvaient désormais se mettre à la page européenne. C'est ce qu'il répétait convaincu à son frère en 1839:

*alla lunga i metodi di bona fabbricazione si estendono in tutta Europa..ogni Stato supplirà da per se ai suoi bisogni*<sup>282</sup>.

Gaetano tentaient également d'introduire en Toscane d'autres nouveautés qu'il avait eu l'occasion d'observer en Europe. Ainsi le trouve-t-on engagé dans de multiples expérimentations de caractère scientifique, agronomique et industriel. On se souviendra en effet de ses efforts pour acclimater en Toscane l'insecte kermes et les arbustes sur lesquels il se développait. De la même façon, il faisait venir des semences de lin d'une espèce identique à celle qu'il avait vu pousser en Flandres:

*è una sperienza di grande utilità per la Toscana introducendo in questi luoghi (il s'agit des alentours de Bagni alla Porretta) una nuova coltura di lino che possono manifatturare*<sup>283</sup>.

Il espérait ainsi renouveler les bienfaits qu'avait apporté au pays l'introduction par son père du travail des bérêts. Gaetano s'appliquait également à mettre au point les machines permettant le travail du lin. En octobre 1838, il

---

<sup>281</sup> Gaetano, 17/11/1828

<sup>282</sup> Gaetano, 4/7/1839

<sup>283</sup> Gaetano, L.3868, decembre 1838

communiquait au père supérieur de Camaldoli la prochaine mise au point d'une nouvelle machine: *ho in costruzione la macchina pettinatrice del lino, che Camaldoli possederà come la prima eretta in Toscana.*<sup>284</sup>

Gaetano avait de grandes ambitions en matière de construction de machines; depuis des années, il s'intéressait à l'art mécanique, s'informait et s'ingéniait à se tenir au courant de tous les nouveaux mécanismes. En 1817, il s'enthousiasmait des premiers moulins à vapeur installés à Livourne. Ayant désormais acquis savoir et connaissances supérieurs, il demandait à l'administration florentine la permission de construire à Follonica *un motore a vapore di modica forza applicabile a movimento macchine cardature, filatrice a lana e lino*<sup>285</sup>. L'administration sollicitée refusait la proposition, au grand scandale de Gaetano qui faisait remarquer: *quali somme rilevanti non sono passate in Inghilterra in pochi anni per l'importare di tali motori*<sup>286</sup>. Outre la machine à vapeur des moulins de Livourne, la papéterie de S. Marcello s'était également dotée d'un tel moteur. Gaetano voyait là un mouvement inexorable: *il vapore nelle sue conseguenze applicative nel mondo rovescia affatto i metodi tutti dell'arti e la cosa è in via tale che potrà essere trattenuta ma non al certo impedita l'applicazione ovunque esista il genere umano civilizzato.*<sup>287</sup> Pourtant Gaetano ne réaliserait pas son rêve de mettre en route en Toscane la fabrication de tels moteurs.

En attendant, il continuait de se préoccuper de faire venir d'un peu partout les semences de plantes aussi utiles à l'agriculture qu'à l'industrie comme l'indigo, le coton, la china-china américaine et enfin la betterave pour laquelle il s'enthousiasmait. Les vergers des monastères semblaient destinés à accueillir les expérimentations de Gaetano qui envoyait un peu partout ses graines, expliquant les soins à donner aux nouvelles plantes et attendant le compte rendu détaillé des résultats. Ainsi, Gaetano semblait incarner le personnage de l'expérimentateur empiriste, scientifique autodidacte, qui devenait le symbole et l'expression des temps nouveaux. Il représentait un genre en voie de multiplication, puisque dans ces mêmes années se tenaient les premiers congrès des scientifiques italiens, preuve supplémentaires de l'intérêt grandissant porté aux nouveaux développements de la pensée; une pensée qui restait étroitement liée à l'expérience elle-aussi quotidienne du négociant.

En effet, ses multiples expérimentations ne détournaient pas Gaetano de la poursuite des affaires commerciales. En 1827, il prenait deux actions, pour lui

---

<sup>284</sup> Gaetano, Octobre 1838, I.3855

<sup>285</sup> Gaetano, 7/1/1839

<sup>286</sup> Idem

<sup>287</sup> Idem

et son frère, dans la société des tabacs, renouvelée en 1831 jusqu'en 1838. Il retrouvait d'ailleurs dans cette affaire C. Lampronti, que la famille connaissait bien par ailleurs, et sans doute de nombreux autres juifs, ses amis. Gaetano était en effet aussi lié que son frère aîné au milieu livournais et en particulier au grand négoce juif avec lequel il collaborait de nouveau dans la société de l'Aiola pour l'exploitation des mines de fer, comprenant quatre principaux partenaires, outre les frères Mazzoni: de nouveau C.Lampronti, P. Benini, le directeur, G. Semiani et Abraham Servadio, toutes personnalités connues de la famille. Cette orientation vers la participation à l'exploitation des gisements de matières premières toscans, un peu insolite pour les Mazzoni, naissait sans doute de l'intérêt de Gaetano pour la minéralogie: au cours de ses multiples voyages en Toscane, et en particulier en Maremme, Gaetano faisait de nombreuses observations sur les richesses du sous-sol toscan, constituant également une collection particulière de minéraux et se faisant parfois gratifier du titre de "*professore di mineralogia e chimica*". Il conjugait donc science et négoce, persuadé de leur nécessaire alliance pour le bienfait de la Toscane<sup>288</sup>.

Il ne négligeait cependant pas les entreprises uniquement commerciales, héritages des activités paternelles. Ainsi, il maintenait à Florence relations et commerce avec Banchelli, déjà associé de son père, et surtout avec Alessandro Martini qui tenait *bottega di attrezzi e masserizie ad uso di drogheria situato in Firenze in Mercato Vecchio sotto il vocabolo della Madonna*. Par contre, on peut imaginer la réaction désapprobatrice qu'aurait eu Vincenzo apprenant que son fils voulait organiser dans sa maison de Borgo Reale à Livourne rien moins qu'une école de sculpture "*mazzoniana*"<sup>289</sup>.

En tous cas, entre Livourne, Florence et ses nombreux voyages, Gaetano avait délaissé Prato. S'il y possédait encore des domaines, il en confiait la gestion à son frère Giuliano qui, lui, avait fait souche dans la petite ville du Bisenzio.

### Giuliano, le "possidente"

Giuliano se trouvait dans la situation "typique" du cadet de famille, arrivant à l'âge de l'adolescence alors que la situation familiale était dorénavant consolidée et solidement prise en mains par le père et les deux aînés. Il pouvait donc se permettre le luxe de faire bien peu. Nous l'avons déjà rencontré

<sup>288</sup>Pour les problèmes et l'évolution spécifique de l'industrie extractive toscane cf MORI G. *L'industria del ferro in Toscana dalla Restaurazione alla fine del Granducato (1815-1859)*, Torino, ILTE, 1966

<sup>289</sup> Gaetano, L. 3727, L.3732 Telemaco Bonaiuti, achitecte florentin collabore à ce projet et fournit notamment à Gaetano un fragment d'une oeuvre de Luca della Robbia

fuguant de la maison paternelle et fréquentant la jeunesse oisive de Prato, qui aux dires de Lazzero était fort nombreuse.

En juin 1817 arrivait cependant *l'epoca della sua rigenerazione di costumi e d'idee...si è allontanato da tutte quelle pratiche che male lo circondavano, ora poi sorge in lui l'idea della moglie che non saprei disapprovare se avesse qualche anno di più.*<sup>290</sup> Giuliano battait sa coulpe pour ses fautes passées et expliquait à son père les inclinations de son coeur: *possono alle volte i figli traviare per un momento, ma deve tutti consolare vedendoli ritornare nell'ordine delle cose ai sistemi di famiglia e rendere la quiete a tutti e a se stessi...Avendo esaminato la mia inclinazione, mi trovo portato a quella del matrimonio, amo di farlo e di prendere una persona d'onore, che una capace di fare la mia felicità, e che abbia delle virtù da essere un giorno bona madre di famiglia e questa io l'avrei trovata nella figlia del cancelliere Bertini di questa comune*<sup>291</sup>.

La jeune fille était de bonne famille, mais Vincenzo mettait plus d'un an à donner son accord à un mariage qu'il n'avait ni prévu ni décidé. Convaincu sans doute par Lazzero que *in questi casi non ci si mette ripari, peggio torna il contrattare, meglio è l'accordo che mantiene la quiete nella famiglia*<sup>292</sup>, il acceptait finalement l'union. Encore restait-il à traiter le difficile problème de la dote. Le père de la promise s'exprimait clairement: *per quanto io sia determinato di fare alla mia figlia la maggiore dote possibile, pure sono molto lontano dal darle quel tanto che da la casa Mazzoni (on se souvient visiblement à Prato de la dot de cinq mille écus versée par Vincenzo lors du mariage de Vincenza en 1810) e molto più da ciò che meritare potrebbe la medesima casa Mazzoni*<sup>293</sup>. Vincenzo ne venant pas à Prato, Bertini se décidait à discourir par courrier de ces arrangements qui se faisaient d'ordinaire de vive voix:

*bisogna ora discorrere d'interessi per l'oggetto che io possa supplire a questo mio dovere per quanto lo permettono le mie risorse: torno a ripeterle..che sono spiacentissimo di non potere dare una dote secondo i meriti della casa Mazzoni, io esibisco la meschina dote di scudi 1500 pagabili in due anni, cioè scudi 1000 prima della dazione dell'anello e scudi 500 dopo col frutto 5% con ipoteca di un credito per beni venduti con riserva di dominio.*<sup>294</sup>

Les conditions effectives du contrat signé en 1819 étaient encore moins avantageuses: sept cents écus seulement étaient versés avant le mariage, dont

---

<sup>290</sup> Lazzero, 23/6/1817

<sup>291</sup> Giuliano, 20/6/1817

<sup>292</sup> Lazzero, 3/6/1818

<sup>293</sup> Gaetano Bertini, 27/5/1818

<sup>294</sup> Gaetano Bertini, 23/10/1818

trois cents en trousseau; pour le reste, il faudrait attendre un délai de trois ans avant que le règlement soit effectué<sup>295</sup>. Un mariage sans grands honneurs et sans grandes pompes dont Lazzero rendait laconiquement compte à son frère Gaetano, absent:

*domenica prossima segue li sponsali del nostro fratello Giuliano, ecco sarà fatta anche questa, e non si fa nessun pranzo, li sposi con le due madri vanno a desinare al Ristorante Vigna, e così si leviamo l'imbarazzi.*<sup>296</sup>

S'il n'apportait pas d'honneur à la famille, ce mariage avait au moins le mérite d'avoir ramené Giuliano sur la voie du travail manufacturier:

*quando uno a fatto pensiero di prendere moglie, bisogna che si istruisca in tutto per poterla mantenere*<sup>297</sup>; *farò vedere ai miei fratelli che voglio stare occupato come loro e agire in tutto che finora hanno creduto che volessi fare il vagabondo ma si sono ingannati*<sup>298</sup>; *basta sapere una branca di lavoro lanificio e che questa manifattura a da essere il mio sollievo e il mio campamento.*<sup>299</sup>

Il commençait donc à s'instruire du travail de la fabrique et à s'occuper de la boutique des Pacchiani, en compagnie de Damiano Pacchiani, son futur beau-frère et compagnon d'âge. Tous deux rivalisaient alors pour faire voir à leurs aînés qu'ils s'étaient jusque là trompés en jugeant sévèrement leurs capacités et leur comportement.

Pendant, la mort de Vincenzo Mazzoni mit Giuliano en possession d'un héritage appréciable qui lui permit de mener une vie de possédant-rentier sans plus se préoccuper de bérets et de draps, à son grand soulagement sans doute.

Ainsi, seuls les deux aînés Mazzoni suivirent la voie du commerce et de la fabrique tracée par leur père. L'éducation mercantile du cadet semblait s'être relâchée sous l'effet de la réussite préexistante qui ne justifiait pas son engagement immédiat dans les affaires de commerce et de fabrique de la famille, mais également sous l'effet d'une certaine recherche de reconnaissance sociale qui éloignait les fils de la fabrique. Si cela avait pu être le cas de Giuliano Mazzoni, pour qui l'on avait préféré envisager la fréquentation du collège plutôt que l'apprentissage de la manufacture, cette tendance semblait encore plus marquée chez les Pacchiani, et expliquait, selon Gaetano Mazzoni, une partie de leurs déboires.

---

<sup>295</sup> A.S.F., Notarile moderno, Cecconi, p.36035

<sup>296</sup> Lazzero, 12/1/1819

<sup>297</sup> Giuliano, 2/1/1818

<sup>298</sup> Giuliano, 3/4/1818

<sup>299</sup> Giuliano, 9/4/1818



Les malheurs de Vincenzo et de Damiano

La fabrique de bérets n'avait pas vraiment profité à Vincenzo Pacchiani, obligé, lors du règlement général des comptes, on se le rappelle, de céder à Vincenzo Mazzoni l'une de ses plus belles terres. Lazzero et Gaetano attribuaient son infortune à la mauvaise gestion de ses affaires de fabrique, et en particulier à son incapacité à se séparer des hommes, ses ouvriers et commis fidèles et à réformer les mauvais usages. L'avenir de Vincenzo et de sa famille semblait incertain:

*resta ai Pacchiani la vigilanza ai poderi e alla gualchiera e sempre sarebbe una famiglia facoltosa ma gl'individui che la compongono non mi sembrano adatti a fare la loro felicità, potrebbero ancora applicarsi ad un piccolo lavoro di pannina ma che faranno se Damiano non mostra zelo o se non ha capacità.*<sup>300</sup>

Il ne suffisait pas d'avoir été, il fallait continuer à maintenir le prestige de la famille sous peine de ne conserver que *l'inutili memorie della genealogia delle loro famiglie*<sup>301</sup>.

Depuis quelques temps, Damiano, destiné à la fabrique, s'était mis au travail, de concert avec Giuliano Mazzoni; mais s'il faisait preuve de bonne volonté, il semblait dénué de talent. Gaetano mettait en cause le système éducatif des Pacchiani qui éloignait trop les enfants de la maison et de la fabrique.

En effet, dès que la famille Pacchiani était parvenue à sortir du rang des simples artisans, les fils avaient quitté les bains de teinture. Le prestige et la reconnaissance s'acquéraient par les études, et en particulier, par la vocation cléricale des aînés. Le premier fils de Giovachino, Francesco, devint abbé et prodigua ses conseils éducatifs à toute sa famille ainsi qu'à celle des Mazzoni. Le fils aîné de Vincenzo, Luigi, suivit un parcours parallèle et devint lui chanoine, une des fonctions ecclésiastiques les plus prestigieuses, réservée aux fils de l'élite urbaine, nous y reviendrons. Les aînés étaient donc poussés en dehors de la maison du fabricant vers celle de Dieu.

Il fallait cependant que la fabrique continuât de tourner: les puînés se voyaient confier la charge de perpétuer la vocation familiale et de poursuivre l'entreprise. Tel était le rôle de Giuseppe et Felice Pacchiani, les deux fils de Giovacchino, et de Damiano, fils de Vincenzo. Les deux premiers, nettement plus âgés, avaient sans doute reçu l'essentiel de leur formation dans la maison

---

<sup>300</sup> Lazzero, 8/11/1819

<sup>301</sup> Gaetano, 24/12/1819

paternelle. Damiano au contraire partait pour le collège de Pise, ainsi du reste que le fils aîné de Giuseppe, Cesare. Qu'avaient en commun le collège et la fabrique? Bien peu, si l'on en croit Gaetano ou si l'on se penche sur les programmes d'études, strictement fondés sur l'apprentissage des humanités classiques: une culture de rentier qui n'avait rien à voir, par exemple, avec l'enseignement scientifique que prônait et tentait d'acquérir Gaetano. Une fois revenu du collège, il fallait donc ou se soumettre au véritable apprentissage de la fabrique, ou se mêler à la jeunesse oisive de Prato, ce que fit sans aucun doute Damiano Pacchiani qui, du reste, ne recevait pas de son père les principes réglés d'une sage économie. La situation familiale se dégradait donc lentement.

Dès 1822, Lazzerio Mazzoni pensait qu'un curateur devait aider Vincenzo Pacchiani à mettre de l'ordre dans ses affaires et celle de son fils qui se révélait encore plus désorganisé que son père, dépensant sans compter la fortune familiale, mettant en péril ce qu'il lui restait de biens: une histoire commune qui finissait par l'interdiction de Damiano, considéré toute sa vie durant comme mineur et assisté d'un collège de tuteurs dont faisaient d'ailleurs partie les Mazzoni. Dictant pour une dernière fois son testament, Vincenzo Pacchiani privait son fils de la propriété de ses biens, ne lui en laissant que l'usufruit:

*dichiara il testatore di avere così disposto a riguardo del sudetto signore Damiano non già perchè siano in modo alcuno diminuiti i sentimenti di amor paterno verso il medesimo, ma unicamente perchè ha stimato esser necessario di regolare in tal modo la sua disposizione onde prevenire il caso, che il signore Damiano e i di lui figli trovinsi mancanti di quella decorosa sussistenza, che esso con tante fatiche e privazioni ha procurato di assucurargli e perchè una dolorosa esperienza ha pur troppo fatto conoscere a detto signore testatore essere detto suo figlio Damiano per troppo correntezza soggetto ad essere ingannato e messo in mezzo.<sup>302</sup>*

L'héritière de Vincenzo Pacchiani, outre Luigi, était Emilia, fruit du mariage de Damiano et de Maria Mazzoni. Elle hériterait également en 1836 de son oncle paternel, et se trouvait ainsi à la tête d'un patrimoine foncier resté considérable puisqu'il comprenait, outre l'antique maison d'habitation de la famille Via del Palazzuolo, au moins cinq grandes métairies et la foulonnerie de Santa Lucia, dernier vestige de l'activité fabricante de la famille. Désormais inutile aux "activités" strictement rentière de la famille, l'édifice était loué et finalement vendu en 1850 au cousin Alessandro Pacchiani, devenu lui le plus puissant industriel de la ville.

---

<sup>302</sup> A.S.F., Notarile Moderno, Cecconi, p.36063

### La poursuite de l'ascension manufacturière: Giuseppe et Alessandro Pacchiani

Le jugement de Vincenzo Mazzoni sur les qualités manufacturières du jeune Geppino Pacchiani s'avérait au fil des années de plus en plus justifié. Après le décès de son père en 1811, il prenait en main sa succession, tant à la tête de la famille que de la fabrication, en société, comme son père l'avait voulu, avec son oncle. Il semblait alors le principal acteur de la réussite des Pacchiani. Au sein de la fabrique, il réglait, contrôlait et orientait le travail, à tel point que la moindre de ses maladies était capable d'entraîner dans la maison la confusion la plus totale. Par ailleurs, sa participation à la "mairie" de l'époque française l'aidait sans doute à obtenir des avantages non négligeables, tels l'attribution des commandes officielles pour l'habillement des troupes. Giuseppe multipliait alors les voyages à Florence, profitait de ses entrées dans les cercles officiels pour tenter de faire pencher les autorités vers de "justes décisions" qui favoriseraient les habitants de Prato et sa famille, dont c'était la dernière ressource, en cette époque de crise des draps et des bérets.

Giuseppe s'irritait par ailleurs de devoir supporter le poids d'une famille nombreuse et insouciante des problèmes de fabrication. La séparation de l'oncle et des neveux sanctionnait les difficultés à maintenir l'union et la concorde quand les destins et les préoccupations divergeaient trop évidemment. Giuseppe et son frère Felice devaient repartir sinon de zéro, du moins se reconstruire une réputation, laissée à l'oncle, et une clientèle. Entreprise facilitée par la connaissance qu'avait Giuseppe du monde de la fabrique et du négoce. Il continuait donc de tisser des draps et de fabriquer des bérets, d'abord seul puis en collaboration avec son ami de toujours, Lazzero Mazzoni.

Felice, d'abord activement associé au trafic de laine, ne semblait plus ensuite y prendre partie. En 1827 advenait donc la division des intérêts communs aux deux frères, essentiellement composés de biens immobiliers. Depuis la séparation officielle d'avec leur oncle, le patrimoine s'était enrichi de quelques 50 000 liras, se montant à près de 250 000 liras répartis entre la maison d'habitation de la Via Palazzuolo, augmentée par de nombreux achats en 1815 et 1817, et huit métairies situées à la Chiesa Nuova, Montemurlo, Montale et S. Piero Aiolo. Solidement appuyé sur ce patrimoine foncier, Giuseppe pouvait désormais se lancer pleinement dans les entreprises de fabrication, tandis que son frère se contentait sûrement de jouir de ses rentes. L'année suivante pourtant, la santé de Giuseppe vacillait et il mourait en avril 1829 n'ayant pas eu le temps de régler minutieusement sa succession. De nouveau survenait l'incertitude. La plus stricte union était recommandée à ses héritiers:

*i suoi figli Cesare e Alessandro camminando sulle tracce del fu loro genitore, restando uniti di persona e di beni non potrà essere questo sistema che utile a suoi reciproci interessi..L'ombra della vostra influenza potrà farli conseguire quei vantaggi..non resta adunque perseverare nell'industria manifatturiera da loro posseduta, in stretta economia per mantenere ciò che hanno.*<sup>303</sup>

Stricte économie et union que garantissait non seulement Lazzero, mais surtout la mère d'Alessandro et Cesare, Umiltà Angelucci épouse Pacchiani. Dès la mort de celle-ci, en 1839, les deux frères décidaient de leur séparation de biens. Depuis longtemps déjà, ils avaient suivi des chemins différents.

Seul Alessandro suivit la voie manufacturière tracée par son père. Son aîné, Cesare, ancien collégien de Pise et de Paris, préférait la carrière militaire et devenait capitaine commandant du second bataillon des Chasseurs Royaux volontaires aux frontières<sup>304</sup>: la "désertion des aînés" vers des carrières de prestige était décidément un phénomène bien ancré dans la famille.

Mais cette fois, le fils cadet reprit avec brio la flamme manufacturière paternelle: en association avec Lazzero, nous l'avons vu, Alessandro continua à s'occuper de bérets et de draps et devint le véritable responsable d'un des tout premiers établissements mécanisés et concentrés de la ville. La maison de la Via del Palazzuolo avait subi assez de transformations pour devenir une véritable fabrique. L'habitation du "patron", certes, y était toujours située, mais les espaces étaient dorénavant strictement séparés; la proximité ne signifiait plus symbiose mais contrôle permanent sur les ouvriers. La fabrique restait cependant une entité disloquée entre la rue Palazzuolo, la rue S. Giorgio<sup>305</sup> et plus tard la foulonnerie de Santa Lucia où étaient installées par Alessandro, avant la fin des années 1830, *nuove industrie per la cardatura e filatura della lana e per la gualcatura e perfezionamento delle manifatture.*<sup>306</sup>

Ainsi, l'entreprise d'Alessandro comprenait toutes les phases du travail manufacturier, depuis la préparation et le filage des laines jusqu'à leur transformation en bérets ou en draps. La fabrique comprenait approximativement deux cents ouvriers internes, que le patron favorisait d'aumônes et de dons lors des grands événements familiaux, qu'il s'agisse de la naissance des enfants de Lazzero -*sarà distribuita ai lavoranti di fabbrica la solita elemosina come fu praticato alla nascita della vostra bimba ed essi non*

<sup>303</sup> Gaetano, 21/4/1829

<sup>304</sup> A.S.F., Notarile moderno, Costantini, p. 38686

<sup>305</sup> A.S.F., Notarile moderno, Cecconi, 36064, Testamenti

<sup>306</sup> A.S.F., Notarile moderno, Cecconi, 36057: vente de la foulonnerie Santa Lucia 1852

*mancheranno di esserne grati*<sup>307</sup>- ou de la rédaction des dispositions testamentaires: *lascia a titolo di gratificazione a tutti i suoi lavoranti de fabbrica, niuno eccettato, nel numero approssimativo di due cento uno zecchino a testa*<sup>308</sup>. Il prenait la peine de préciser exactement qui devait bénéficier de cette générosité:

*questo legato deve comprendere solo quelli che prestano la loro opera, o dentro la fabbrica annessa alla sua casa d'abitazione, o nella fabbrica e alle macchine poste in via S. Giorgio e non comprende le persone che ricevono lavoro per farlo alla loro casa. Ces travailleurs à domicile, dont Alessandro ignorait le nombre exact, étaient traités comme les métayers: intende che ai detti lavoranti sia condonato ogni debito che avessero in corrente colla fabbrica.*

Fabrique et travail à domicile coexistaient donc pour le plus grand bien de l'entreprise et de la production. Le tissage était classiquement l'activité principale demeurant dispersée dans la ville. Par contre, le changement de taille et d'organisation entraînait l'apparition d'un personnel étranger à la famille, jusque là inconnu: secrétaires, ministres, qui recevaient des primes plus fortes (cinquante sechins, autant que le cousin Damiano). La fidélité des vieux ouvriers était elle aussi récompensée, comme pour réaffirmer le maintien du caractère familial de l'entreprise. Mais le "rêve du fabricant" s'était bel et bien réalisé: Alessandro était devenu industriel.

Arrivés au terme de ces multiples parcours, que retenir? Diversité, tel semble au fond être la principale conclusion de cette longue fréquentation des Mazzoni et des Pacchiani. Diversité des types d'entrepreneurs d'abord: du teinturier au grand industriel, du petit mercier au négociant et marchand fabricant, les deux familles semblent nous présenter des modalités bien différentes d'entrepreneurs liés à la fabrication: vers qui penchait le coeur des entrepreneurs de Prato? C'est la question essentielle que nous nous posons. Mais la diversité est bien plus ample: elle concerne les activités que l'on a vues multiples, les domaines d'intervention ne se limitaient aucunement aux bonnets, ni même à la seule branche textile: une absence de spécialisation exceptionnelle, ou lot commun d'entrepreneurs agissant dans des secteurs variés, selon les opportunités variées d'un marché à la fois incertain et multiple? Car, là encore, c'est bien la diversité qui domine: les Mazzoni comme

<sup>307</sup> Alessandro Pacchiani à Lazzero, 5/4/1837

<sup>308</sup> A.S.F, Notarile moderno, Cecconi, p.36064 testamento Alessandro Pacchiani, 1844

les Pacchiani ne semblent jamais en position de force sur les marchés où ils agissent, mais la diversité les aide à maintenir une souplesse de jeu qui fait au fond leur force et leur réussite. Les territoires sont à la fois vastes et incertains: une caractéristique commune?

1. The first part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

2. The second part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

3. The third part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

4. The fourth part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

5. The fifth part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

6. The sixth part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

7. The seventh part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

8. The eighth part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

9. The ninth part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

10. The tenth part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

11. The eleventh part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

12. The twelfth part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

**II PARTIE**

**LES TERRITOIRES MANUFACTURIERS**



II. 1931

LI. BRITISH MANUFACTURES

Les Mazzoni et les Pacchiani nous ont conduit au cœur des activités, de l'achat à la vente, de la fabrication à ses secrets et à ses perpétuelles remises en cause, des soucis familiaux aux hésitations des spéculations, au fil des ans et du renouvellement des générations, de la fabrique. Avant de tenter de suivre l'ensemble de leurs collègues, concurrents ou amis, il faut changer de point de vue: au sortir de l'étude de cas, repartir des champs d'action dans lesquels agissaient les acteurs des activités textile de Prato.

Les territoires manufacturiers, ce sont les différents marchés sur lesquels intervenaient les entrepreneurs; marchés toujours incertains de la vente, de l'approvisionnement, de la main d'oeuvre; après avoir vu comment s'y démenait Mazzoni, comment il organisait ses espaces, qui ne coïncidaient pas forcément avec ceux de Prato, il faut envisager d'un point de vue plus global, celui de l'ensemble d'un groupe, à l'échelle d'une ville, quels étaient ces espaces concurrentiels dans lesquels les entrepreneurs de Prato essayaient tant bien que mal de se glisser; Mazzoni fut un obsédé de la perfection, mais il s'adapta pourtant souvent à faire dans la médiocrité payante; l'orientation de Prato semblait différente, on l'a assez vu à propos des démêlés qui opposait souvent les deux associés: quels furent les choix opérés et pourquoi? Tous les entrepreneurs connaissaient-ils les mêmes affaires quant à l'approvisionnement en matières premières, que nous avons vu constituer l'un des principaux *casestête* de notre entrepreneur, toujours aux prises avec la cherté des bons produits, et toujours à la recherche de drogues ou de laines de meilleure qualité au moindre prix, une équation instable, difficile à tenir et dont la réussite pourtant conditionnait largement la production et la fabrique. De même, la main d'oeuvre: les mêmes chemins étaient-ils suivis par tous, comment s'organisait l'espace social de la fabrique? Selon les voies traditionnelles de la manufacture aux champs? Les femmes de Mazzoni habitaient en ville qu'il s'agisse de Prato ou de Pistoia: une constante?

Mais le territoire manufacturier, c'est également l'espace institutionnel dans lequel évoluaient les entrepreneurs: Mazzoni ne nous a pas vraiment fourni l'occasion d'entrevoir cet aspect de la gestion manufacturière, lui qui agissait en dehors de la corporation et qui se souciait peu de délaier ses tâches quotidiennes de marchand-fabricant pour les salles de réunion des conseils de pouvoir. Mais fut-il si indifférent aux institutions? Jamais il ne refusa les soutiens et les récompenses du gouvernement; au contraire, il les sollicita parfois; il s'occupa de faire breveter ses inventions quand les français

importèrent en Toscane leurs nouvelles institutions, et, au fond, il ne semblait pas si hostile à ces étrangers d'outre-Alpes qui apportaient également des commissions militaires. L'espace institutionnel était-il à conquérir, à utiliser, ou à redouter?

## Chapitre 5

### L'ETAT, LE MARCHE, LES ENTREPRENEURS

Entre le marché et les entrepreneurs: les institutions. L'Etat, la corporation, la commune: trois centres institutionnels, trois centres de pouvoir et de législation, de réglementation, dont les décisions et les orientations influencent, voire orientent la production, les conditions de l'échange, local, régional, international: en un mot conditionnent les entrepreneurs et les développements de la manufacture. Un rôle qui a souvent été pensé a priori comme négatif, source de contraintes, d'entraves qui auraient été néfastes au développement harmonieux d'une entreprise dont on supposait que la "liberté" était la condition essentielle de croissance.

L'historiographie nous a appris récemment à poser le problème en d'autres termes que le bien ou le mal, incitant plutôt à étudier les différentes logiques à l'oeuvre, la façon dont elles correspondaient ou non aux vœux des entrepreneurs<sup>1</sup>. Car ceux-ci ne restaient pas nécessairement témoins passifs de décisions prises en dehors d'eux: eux-mêmes porteurs de demandes institutionnelles, ils pouvaient essayer d'orienter dans un sens qu'ils estimaient leur être favorable les décisions des différentes institutions: tentatives qui aboutissaient ou non en fonction du poids qu'ils avaient su prendre dans les différentes instances de décisions, de la place de leurs activités dans le cadre de l'ensemble de la communauté, l'un et l'autre étaient bien entendu intimement liés. La simplification est dans ce domaine particulièrement néfaste à une bonne intelligence des mécanismes à l'oeuvre; la variété des points de vue sert à recomposer un cadre global: politique des institutions, demande institutionnelle des entrepreneurs, conjugaison harmonieuse ou non des deux orientations. Préséance oblige, c'est vers l'Etat que nous nous tournerons d'abord.

#### 1 VISIONS DE LA TOSCANE: L'ETAT, LES INTELLECTUELS, LES ENTREPRENEURS

Au fil du temps se succédèrent dans la représentation des gouvernants comme des milieux "intellectuels" diverses images de la Toscane, de ses

---

<sup>1</sup>Nous pensons bien sûr en premier lieu à l'ouvrage de J.P.Hirsch *Les deux rêves du commerce. Entreprise et institution dans la région lilloise (1780-1860)*, Paris Editions de l'EHESS, 1991

activités et de sa nature: visions cohérentes avec les caractéristiques d'une époque, elles déterminaient l'orientation générale de la politique étatique. Prato, centre manufacturier textile, semblait toujours avoir eu de la peine à s'intégrer de façon harmonieuse dans ces représentations globales et par conséquent à s'insérer parfaitement dans les politiques mises en oeuvre par les différents gouvernements: plus qu'une compréhension réciproque, il faut plutôt penser les rapports en terme d'adaptation plus ou moins forcée, voire de résistance.

La résistance, c'est ce qui caractérisa, aux dires des historiens locaux, la période du gouvernement Médicis, accusé d'avoir continuellement mené une politique de faveurs vis à vis de l'industrie de la capitale, au grand détriment de la province et en particulier de la manufacture textile de Prato: que ce soit sous Côme I ou sous Ferdinand I, les lois inspirées par *l'invidiosa concorrenza*<sup>2</sup> auraient peu à peu contraint les *lanaioli* de la ville à abandonner les tissus prestigieux qu'ils fabriquaient naguère à l'instar de Florence pour se replier définitivement sur une production de qualité courante que leur imposa la capitale et pour elle la législation du Grand Duc. Particulièrement visées les lois de 1551 et 1643: elles imposaient aux fabricants de province de ne fabriquer que des draps étroits ne dépassant pas un certain prix, les condamnant ainsi *alla produzione forzata del solo articolo ordinario*<sup>3</sup>, et limitaient les possibilités de circulation, à l'intérieur du Grand Duché comme à l'extérieur, des draps provinciaux désormais obligatoirement consommés sur le lieu de production. L'orientation productive de Prato naîtrait donc de ces restrictions législatives. Décrivant ces mesures, l'accent de E. Bruzzi, historien de la laine et bon représentant du patriotisme local, se fait dramatique: *i coercitivi e tiranneschi provvedimenti di quella dannata legge dovettero ricadere tutti nel modo il più grave su Prato; su questa infelice straziata vittima delle nequizie della famiglia medicea e dello stesso legislatore, cui fu devota ed ossequiente. Infatti a chi ben giudichi non solo direttamente, ma anche indirettamente quei dispositivi colpivano e colpirono senza eccezione questa nobilissima Terra, che continuava a fare sforzi inauditi, incalzata dalla necessità, per ripristinarsi nella sua civica missione*<sup>4</sup>.

Ces lois reflétaient en fait l'organisation de la Toscane telle qu'elle était et devait être aux yeux de ses dirigeants: une région économiquement intégrée, où existait un partage des fonctions entre les différentes zones, chacune

<sup>2</sup> E. Bruzzi *L'Arte della lana...*, op.cit., p.76

<sup>3</sup> Idem, p.70

<sup>4</sup> Idem, p.70-71

s'employant dans des activités non concurrentielles à celles des autres: *alla metà del Cinquecento si era ormai disegnata all'interno del Granducato una gerarchia nel settore industriale in cui il primo posto era occupato da Firenze, il secondo da Prato. Venivano, infine, tutti gli altri centri. In sostanza, la produzione di lusso di Firenze, per legge, dominava il mercato interno. Quella di Prato poteva circolare liberamente nello stato a condizione di non competere con quella della capitale. Alle industrie degli altri centri era consentita soltanto la produzione di articoli di qualità molto bassa*<sup>5</sup>.

Florence perdit toutefois progressivement sa place à la tête de la draperie internationale. Inutile de revenir ici sur ces vicissitudes<sup>6</sup>. L'affaiblissement de sa suprématie de fait coïncida avec le renforcement des lois restrictives vis à vis de la production du contado: ces mesures législatives favorisant la draperie de la capitale apparaissaient certainement d'autant plus injustes qu'elles ne correspondaient plus à une suprématie de fait. Les incessantes "vexations" de la capitale essayant à tout prix d'empêcher la circulation des draps à l'intérieur même du Grand Duché, saisissant régulièrement la production, imposant des taxes prohibitives étaient de plus en plus mal vécues. On salua avec faveur l'arrivée d'une nouvelle dynastie qui semblait devoir mettre fin aux privilèges exclusifs de la capitale.

Le 27 janvier 1738, le conseil de régence promulguait en effet un *Nuovo Regolamento dell'Arte della Lana*, destiné à "raviver" le commerce et "rétablir" les arts, et en particulier la manufacture lainière qui avait été autrefois source pour la Toscane de *reputazione e vantaggi grandissimi*<sup>7</sup>. Pour la restituer à antique splendeur, la loi prévoyait donc:

*Che in avvenire in qualsiasi Provincia, città, Terra, o Luogo del Granducato di Toscana sia permessa la fabbrica di qualsiasi genere di Panni, e che le pannine fabbricate nelle Città e terre de i Nostri Stati possano reciprocamente, e indifferentemente trasportarsi, ed esitarsi non solo in ogni luogo, ma ancora nella città di Firenze, e di Siena, annullando a questo fine tutte le antiche leggi, sì generali, che particolari, contrarie a questa nostra Disposizione, per il vivo desiderio, che nutriamo, di conservare fra tutti gli nostri sudditi uno spirito d'unione, e d'uguaglianza.*

Les vingt-deux articles de la loi prévoient en outre l'abolition d'un certain nombre de taxes, notamment celle sur les filés, sur le métier, celle surtout que

<sup>5</sup> P.Malanima *Le attività industriali*, cit., p.226

<sup>6</sup> P.Malanima *La decadenza di un'economia cittadina*, op.cit.

<sup>7</sup> L. Cantini, op. cit., p.131

devaient payer les *lanaioli* de campagne pour être inscrits à l'*Arte*; les gabelles pour l'expédition des draps à l'étranger disparaissaient; à l'intérieur de l'Etat, la circulation n'était plus soumise qu'aux dispositions normales de la loi commune, à l'exception de Florence et de Sienne à l'entrée desquelles les draps de province continuaient de payer un droit, inférieur pourtant à ce qu'il était précédemment. A l'inverse, les draps de Florence pouvaient entrer partout dans le Grand Duché sans payer de droit (à l'exception de Sienne) et les manufacturiers de la capitale se voyaient rembourser les gabelles qu'ils auraient pu payer pour introduire en ville les matières premières nécessaires à leur ouvrage.

La loi était significative à bien des égards. D'abord en tant qu'*espressione di un potere centrale rinnovato e determinato nella sua volontà di governare indistintamente su tutte le parti dello Stato e su tutti i cittadini, al di fuori di ogni particolarismo locale*<sup>8</sup>: une entreprise de restauration du pouvoir de l'Etat qui se faisait pourtant de façon progressive car de nombreux anciens privilèges persistaient, au premier rang desquels ceux de la corporation de Prato, nous le verrons. Surtout, elle reconnaissait ouvertement l'existence d'une décadence du commerce et des arts qu'il fallait donc tenter de revivifier, comme l'annonçait le préambule. La conscience de la décadence économique de la Toscane se manifestait en fait avec de plus en plus de force chez les acteurs de la vie économique et politique<sup>9</sup>, et chez tous les auteurs de ce siècle illuminé, qu'ils traitent de la situation de la Maremme<sup>10</sup> de la dîme et des impôts en général<sup>11</sup>, du commerce et des arts<sup>12</sup>, de la liberté du commerce<sup>13</sup>: tous s'interrogeaient sur les raisons de la décadence et ses éventuels remèdes.

L'un de ceux que proposait la nouvelle loi était sinon d'abolir complètement, du moins de redimensionner considérablement, les privilèges industriels dont avait continuellement bénéficié la capitale et d'ouvrir son marché aux manufactures de province: une orientation qui fut ensuite appréciée par tous ceux qui pensaient que Florence avait depuis longtemps

<sup>8</sup> D. Preti *L'arte della lana in Toscana*, op.cit., p.785

<sup>9</sup> cf notamment A.S.F., *Miscellanea Medicea*, F.476 et 459, cités par M.Carmona *La Toscane face à la crise de l'industrie lainière: techniques et mentalités économiques aux XVI et XVIIè siècles*, in *Produzione, commercio e consumo dei panni di lana (nei secoli XII-XVIII)*, Atti della "Seconda settimana di studio" (1970) dell'Istituto internazionale di storia economica "F.Datini" di Prato, Firenze, Olschki, p.152

<sup>10</sup> S.A. Bandini *Discorso sopra la Maremma di Siena*, écrit en 1737 et publié par les soins de Pierre Léopold en 1775.

<sup>11</sup> F.Pagnini *Della decima e di varie altre gravezze imposte dal comune di Firenze. Della moneta e della mercatura de' Fiorentini fino al secolo XVI*, Lisbona e Lucca, Bouchard, 1765

<sup>12</sup> G.Sarchiani *Ragionamento sul commercio Arti e Manifatture*, Firenze, 1781

<sup>13</sup> G.B. Paolini *Della legittima libertà del commercio*, Firenze, 1785

étouffé les potentialités productrices de la région. Ainsi G.B Paolini dénonçait de façon véhémement la soif de suprématie de Florence laquelle, à peine devenue capitale, *ingoiò nel suo seno tutte le ricchezze delle città conquistate*<sup>14</sup>; aussi saluait-il la loi de 1738 qui *dilatando la manifattura dei panni fini a tutto lo stato e togliendo l'odioso monopolio della capitale, fu la foriera del risorgimento dell'Arte*<sup>15</sup>. Un point de vue largement partagé par les contemporains<sup>16</sup> et par les historiens. Bruzzi, pour ne citer que lui, jugeait la loi *tanto benefica al lanificio di provincia quanto l'olio alla lampada*<sup>17</sup>. Autant d'affirmations qui laissent penser que la loi atteignit les buts qu'elle s'était explicitement fixée: il faudra y revenir.

Le sens même de la loi indiquait que l'on concevait encore l'industrie comme le principal facteur d'occupation des bras si ce n'est de richesse du pays: des préoccupations d'assistance publique dictaient des mesures dont on espérait, aux dires de Gianni, qu'elles provoquent une diffusion capillaire de l'industrie de la laine dans le contado permettant ainsi d'y occuper *gli abitanti miseri, i quali facevano compassione e dispetto*<sup>18</sup>. Bien sûr, de l'eau avait coulé sous les ponts depuis l'époque où la Toscane prospérait de la culture des Arts. Les hommes de la Régence n'espéraient plus faire renaître l'art de la laine à sa splendeur d'antan, mais ils tentaient cependant, selon les mots même du Comte de Richécourt *de faire revivre cette partie du commerce, non dans l'espérance qu'il peut être envoyé au dehors, mais seulement pour fournir à la consommation du dedans, et par là empêcher la sortie de l'argent*<sup>19</sup>: une politique que l'on pourrait qualifier de "mercantiliste"; motivée en grande partie par les problèmes financiers de la couronne, elle semblait encore obéir à l'ancienne certitude de la vocation industrielle de la Toscane: l'ensemble de la région était désormais sollicité pour tenter de relever un défi que la capitale seule ne semblait plus capable de remplir, mais quant à l'orientation d'ensemble, la Régence héritait des convictions du précédent gouvernement: *benchè l'economia di Firenze fosse in decadenza, si puntava ancora soprattutto sull'industria per risolvere i problemi del Granducato*<sup>20</sup>. Vestige d'un passé

<sup>14</sup> G.B. Paolini *Della legittima libertà del commercio*, op.cit., p.141

<sup>15</sup> Idem, p.175

<sup>16</sup> cf, entr'autre G.Sarchiani *Ragionamento dul commercio, Arti e manifatture*, Firenze, 1781

<sup>17</sup> E. Bruzzi *L'arte della lana*, op.cit., p.80

<sup>18</sup> A.S.F., Carte Gianni, F.7, ins.103, F.M.Gianni *Ciclata istorica, Pensieri, e Riflessioni sul governo delle manifatture in toscana*, 1787.

<sup>19</sup> A.S.F., Reggenza, f.851, n°7: Depeche à S.M.R sur la deffense de la sortie des huiles de l'état et l'introduction des draps étrangers (Richécourt); cité in D.Preti, op.cit., p.789

<sup>20</sup> P. Malanima *Firenze fra '500 e '700: l'andamento dell'industria cittadina nel lungo periodo*, *Società e Storia*, n°2, 1978, p255



glorieux pendant lequel l'art de la laine et de la soie avaient été les deux principaux facteurs de prospérité, capables de remédier aux insuffisances d'un sol que l'on considérait fondamentalement stérile.

Cette vision de la Toscane, avant tout industrielle et peu apte à l'agriculture, allait bientôt subir une mutation radicale. Sous le gouvernement de Pietro Leopoldo, les tendances "physiocrates" acquéraient de plus en plus d'importance; le compte rendu de son oeuvre, rédigé par le souverain lui-même, en témoignait:

*Le arti e manifatture...dalle antiche Leggi sembrano essere state anche troppo parzialmente predilette, se si abbia riguardo alla molteplicità dei Magistrati dedicati ad invigilare alla loro conservazione ed ingrandimento, ed alle molte disposizioni con le quali si tentò in tutti i tempi d'avvilire il prezzo dei prodotti delle Campagne per facilitarne l'acquisto ai Manifattori, ed agli Artefici delle Città nella seducente quantunque erronea veduta di migliorare in tale forma le loro condizioni.<sup>21</sup>*

Il dénonçait ainsi la politique constamment suivie d'avilissement des prix des denrées agricoles pour le plus grand profit des manufacturiers, qui pouvaient de cette façon abaisser les salaires et les coûts de production. Une politique dont on condamnait maintenant de plus en plus les effets pervers: en mettant sous le joug l'agriculture, en interdisant l'exportation de ses produits, on avait finalement provoqué l'inverse de ce que l'on escomptait: avilie, l'agriculture avait été délaissée; négligée, ses productions avait diminué et ses prix augmenté, ce qui bien sûr n'avait pas manqué d'avoir des répercussions sur les coûts de production industriels: même si le but que l'on s'était fixé était juste, les moyens que l'on avait employés étaient erronés; il convenait au contraire, pour le bien de l'agriculture comme de l'industrie, de poser les bases d'une nouvelle renaissance qui passait forcément par le libre commerce des grains: lui seul permettrait d'arriver à un "juste prix", stimulerait les propriétaires, éviterait les pénuries dramatiques.

Les partisans de ce changement de politique étaient de plus en plus nombreux lorsque Pietro Leopoldo arriva sur le trône et la disette qui sévissait alors en Toscane permettait de mettre immédiatement en pratique ces principes: en 1767, les lois de l'Abondance étaient abolies, l'extraction des grains était autorisée tant qu'ils ne dépassaient pas le prix de 14 livres sur les marchés de Pise et Pontedera, la législation sur le pain était également supprimée<sup>22</sup>. La

<sup>21</sup> Governo della Toscana sotto il regno di Sua Maestà il re Leopoldo II, Firenze, 1790

<sup>22</sup> Pour plus de précisions et une analyse détaillée des mesures, des circonstances et des points de vue en présence cf F. Venturi *Settecento Riformatore*, vol.V: *L'Italia dei lumi*, chap.II, p.336-et ss

Toscane se plaçait ainsi en tête du mouvement réformateur européen, admirée des penseurs de toute l'Europe qui y voyaient un modèle de politique éclairée, une vérification *"sul campo" di modelli teorici universali*<sup>23</sup>.

Les années 1770-1780 furent celles d'une *vasta campagna di propaganda a favore della politica fisiocratica*<sup>24</sup>. L'agriculture devenait source de toute richesse et les propriétaires fonciers, les principaux agents de la prospérité de l'Etat: *nasceva l'immagine del nuovo gentiluomo coltivatore, parallela a quella del proprietario fisiocratico, ma tutta toscana nella sua empirica volontà di miglioramento tecnico*<sup>25</sup>. Un ensemble de courants qui allait bientôt trouver un lieu de rassemblement, d'expression et d'échanges dans l'Académie des Georgofili; fondée en 1753 par U. Montalatici, auteur d'un *Ragionamento sopra i mezzi più necessari per far fiorire l'agricoltura*, puis principal animateur du journal *Le Veglie..*, autour duquel se coalisait un "groupe de curieux" qui, à la mort du fondateur en 1770, *era diventata una organizzazione di scienziati e di tecnici*<sup>26</sup>. Une organisation officiellement reconnue par Pietro Leopoldo en mars 1767: désormais placée sous sa protection, elle se réunissait dans une salle du Palazzo Vecchio; les académiciens *si faranno un dovere con le loro utili produzione di somministrare alla Deputazione stabilita dal real sovrano per migliorare l'agricoltura tutti quei lumi e notizie che possono più contribuire ad accrescere le naturali ricchezze della Toscana*<sup>27</sup>;

La fondation de cette nouvelle académie témoignait du grand intérêt désormais suscité en Toscane par l'agriculture, et plaçait encore une fois la Toscane à l'unisson d'un mouvement européen beaucoup plus vaste: le "Journal Economique" de juillet 1767 ne manquait pas de signaler et de saluer cette nouvelle création. Rapidement devenue "le centre de diffusion des doctrines physiocratiques et du libéralisme", elle demeurerait sans équivalent avant longtemps pour les Arts. L'absence est significative car même quand les académiciens s'intéressaient aux activités de transformation, elles restaient pour eux une préoccupation secondaire dont ils tentaient surtout d'évaluer l'influence sur l'agriculture; l'Académie tarderait d'ailleurs à avoir des correspondants à Prato.

---

<sup>23</sup> L.M. Migliorini *Viaggiatori in Toscana nell'età dei Loreni*, in *La Toscana dei Loreni*, op.cit., p.644; cf également F. Venturi *L'Italia fuori d'Italia*, in *Storia d'Italia*, 3, *Dal Primo Settecento all'Unità*, Torino, Einaudi, 1973, pp.987-1481

<sup>24</sup> S.J. Woolf *La storia politica e sociale*, in *Storia d'Italia: dal primo settecento all'Unità*, Torino, Einaudi, 1973

<sup>25</sup> F.Venturi, op.cit., p.403

<sup>26</sup> Idem, p.408

<sup>27</sup> Idem, p.409

On commençait en effet à reconnaître l'existence d'une activité manufacturière à la campagne. Certains même la préconisaient comme le rapportait Pagnini, citant encore une fois un auteur français qui incitait à placer les manufactures dont la matières premières n'étaient pas fort précieuses mais qui employaient beaucoup de bras, *dans les villes de Province, où les vivres sont abondants, où la main d'oeuvre est par conséquent à bon marché, et où il n'y a pas beaucoup de distractions*<sup>28</sup>. Le milieu intellectuel toscan témoignait d'avoir conscience et connaissance du développement de manufacture en milieu si ce n'est rural, du moins provincial. Ainsi, constatant la décadence de la draperie florentine, Sarchiani notait cependant que *fuori delle mura della città nelle Terre e Castelli ed in tutto il resto del granducato si è ampliato assai più di prima*<sup>29</sup>. Mais aucun ne semblait y voir une réelle alternative au déclin florentin; d'abord, parce que comme le faisait remarquer Pagnini, on pouvait fortement douter *che la minor quantità di lavoro che si fa in oggi in Firenze sia conguagliata da quel più, che dicesi farsi adesso nel resto della Toscana; imperciocchè prescindendo dalle fabbriche di Siena..sappiamo che v'erano anche allora le fabbriche di Prato e di Pistoia, che vi sono anche in oggi, e inoltre quelle di Volterra, di Colle, di S.Gimignano, di Radicondoli e del Casentino che sono affatto mancate*<sup>30</sup>; dans la campagne également, la décadence; mais même ceux qui reconnaissaient les traces d'une certaine reprise à la campagne ne considéraient pas forcément favorablement une telle évolution; ainsi Sarchiani mettait-il en garde ses lecteurs contre les dangers d'un tel phénomène: *si ode proporre quasi da tutti lo stabilimento delle manifatture alla campagna. E vero che quivi la mano d'opera dee costar meno che nella città; vi è però da temere che facendone una regola generale, l'apparenza di una vita men laboriosa e più agiata non converta in Artisti gli uomini necessari alla cultura de' terreni: conseguenza che sarebbe più dannosa in Toscana che altrove per la maggiore cura e fatica che esiguono le terre non fertilissime come le nostre*<sup>31</sup>. Un raisonnement que l'on entendrait souvent par la suite, une incitation à se défier quoiqu'il en soit du "commerce d'économie" *essendo ..la natural costituzione delle Arti tutte ognor cangiante e manchevole, anche l'esistenza d'un simil commercio ha da essere precaria e fallace, perchè dipendente dalle.. circostanze de' luoghi e de' tempi, le quali sono sottoposte continuamente a variare*, au contraire bien entendu de l'agriculture, seule à pouvoir *fissare per sempre la durata del commercio di*

<sup>28</sup> G.F Pagnini, op.cit., p.156

<sup>29</sup> G.Sarchiani, op.cit., p.46-47

<sup>30</sup> Pagnini, op.cit., p.104-105

<sup>31</sup> G.Sarchiani, op.cit., p.99

*produzione*<sup>32</sup>. Désormais loin de l'ancienne gloire "industrielle" de la Toscane, on découvrait à la région une vocation agricole: *Niun paese forse fu destinato dalla Natura a una sì estesa e molteplice cultura. Sì. La natura ha fatto di noi una nazione agricola. Ella ci ha dato una temperie di clima, ed un terreno proprio alla vegetazione felice, e sicura de' grandi articoli d'agricoltura..*

La situation toscane ne suscitait certes pas uniquement des analyses de ce genre. Il n'est que de penser à un Biffi-Tolomei par exemple qui, à la fin du siècle, exprimait encore son *Sentimento imparziale per la Toscana sopra la seta e la lana*<sup>33</sup>. Le milieu intellectuel et politique était en fait relativement diversifié, comme suffisent à le prouver les discussions parfois animées qu'occasionnaient les projets de réforme<sup>34</sup>. Si les écrits des physiocrates français étaient amplement mis à contribution, leur doctrine ne devenait pas pour autant un dogme indiscutable. Au contraire, F. Venturi insiste sur le caractère souvent pragmatique des hommes qui conduisirent alors la politique du Grand Duché; de façon significative, Pagnini, "le plus physiocrate des réformateurs toscans", resta un "intellectuel et non un réalisateur, au contraire des autres qui constituèrent une classe dirigeante habile, et cultivée".

Une classe dirigeante qui reconnaissait la mutation des temps, mais ne pensait pas forcément que les arts n'étaient qu'un lointain souvenir qu'il convenait d'abandonner définitivement à leur décadence. Au contraire, la politique suivie dénota la volonté de les encourager sur d'autres bases, non plus le privilège, mais la liberté, non plus une priorité absolue, mais un élément possible de la prospérité de l'Etat. Du reste, certains réformateurs n'étaient pas sourds aux appels d'un mercantilisme tardif comme nous aurons l'occasion d'y revenir traitant de la politique douanière. Mais dans la majorité des cas, c'était la manufacture de la soie qui faisait l'objet des attentions les plus grandes, elle qui employait les ouvriers de la capitale, elle qui contribuait encore à l'actif de la "balance commerciale".

Pourtant, force est de constater que l'image et la réalité de la Toscane devenaient bien de plus en plus celles d'un pays fondamentalement "agricole"; les intérêts dominants étaient désormais ceux des propriétaires fonciers; significativement, la plupart des projets de revitalisation des

---

<sup>32</sup> Idem, p.59

<sup>33</sup> Firenze, 1791

<sup>34</sup> cf pour les discussions au sujet de la politique à adopter lors de la crise agricole de 1763-66 et des réformes frumentaires F.Venturi, op.cit., p.389-393; pour les discussions concernant la réalisation de la grande enquête de 1766 Dal Pane L. *I lavori preparativi per la grande inchiesta del 1766 sull'economia toscana*, in *Studi in onore di G.Volpe*, Firenze, Sansoni, 1958, vol.I, p.261-313

manufactures conseillaient avant tout d'inciter ces *campagnoli* à investir leurs capitaux dans les manufactures, celle de la soie avant tout, bien entendu<sup>35</sup>: un mouvement inverse à celui réellement observé des capitaux<sup>36</sup>. Il devint par conséquent de plus en plus difficile d'intégrer dans cette vision d'ensemble des réalités comme celles de Prato où les manufactures constituaient toujours le trait distinctif de l'horizon économique. Une difficulté qui ne cesserait de croître au fil du temps. C'est donc une Toscane en profonde mutation que trouvèrent les occupants français.

Des occupants qui arrivaient avec leurs propres représentations:

*For French intellectuals and even some of the French administrators, Tuscany certainly possessed a distinctive cultural image, in which its unique past contribution to the progress of civilisation merged into the more recent reforming experiences of the Leopoldine years and in particular an idealised vision of Tuscan agriculture. J.B. De Gérando, "idéologue" and "grand commis" employed by Napoleon to oversee the absorption of first Tuscany and then the Roman states into the Empire, wrote with genuine admiration of Tuscan civilisation (whereas Rome, in the stereotyped image of the eighteenth century, offered primarily occasion for reflexions on the decadence of empires). Distinguished agronomes, such as Lullin de Châteaueux, or minor figures like the sub-prefect of the arrondissement of Florence, Latour Dupin, expressed similar sentiments of admiration for this product of past and present, of human ingenuity in transforming the natural environment. Compared to Piedmont, Liguria or the Roman states, indeed compared to any of the regions annexed by Napoleon, Tuscany occupied a particular position, based on its cultural heritage, its reforming reputation and its "mezzadria" system.*<sup>37</sup>

Les français ne cessèrent donc d'affirmer la vocation agricole de la Toscane, conformément du reste à la vision que leur proposaient les notables locaux, choisis comme dans tout l'Empire, parmi les propriétaires fonciers<sup>38</sup>. Ainsi la Junte Extraordinaire affirmait-elle en 1808:

*La Toscane doit à son industrie agricole la portion la plus essentielle de sa prospérité: c'est l'agriculture, encouragée surtout par le sage Léopold, qui dans un court espace de tems a augmenté d'une manière prodigieuse la*

<sup>35</sup> Biffi-Tolomei *Esame del commercio attivo toscano e dei mezzi di estenderlo*, Firenze, 1792

<sup>36</sup> B.Litchfield *Les investissements commerciaux des patriciens florentins au XVIII<sup>e</sup> siècle*, in *Annales ESC*, XXIV, (1969), pp.685-721

<sup>37</sup> S.J. Woolf *Economy and finances in Tuscany in the Revolutionary-Napoleonic period*, in *La Toscana nell'età rivoluzionaria e napoleonica*, a cura di I.Tognarini, Napoli, Edizioni Scientifiche italiane, 1985, p.29

<sup>38</sup> Cf notamment Bergeron, Chaussinaud Nogaret *Les notables du Grand Empire en 1810*, *Annales ESC*, 1971, et Idem, *Les "masses de granit". Cent mille notables du Premier Empire*, Paris, 1979

population, les deniers, l'aisance et le bien-être de cette belle et intéressante partie de l'Italie. Elle recevra de la protection de Sa Majesté l'Empereur des encouragements non moins puissans et non moins efficaces.<sup>39</sup>.

La nouvelle administration se plaçait explicitement dans la continuité des réformes de Pietro Leopoldo: on se préoccupait de montrer qu'ici point besoin d'une rupture totale avec le passé pour engager des réformes puisque l'oeuvre de "modernisation" avait déjà été largement entamée par la politique "illuminée" du grand duc réformateur, dont il ne convenait que de suivre les traces; une interprétation destinée à marquer l'historiographie qui a longtemps proclamé *the uniqueness of the Tuscan experience in the sense of the continuity between the French period and the Leopoldine reforms. The collaboration of many of the reformers points clearly in the same direction...As is well known, the reformers presented a united front in defense of some of the basic principles of the Leopoldine years, such as freedom of the grain trade. Une situation qui évolua pourtant rapidement as the radical impact of French rule rapidly made itself felt: service in the Leopoldine years..was a fundamentally different matter from execution of policies decided upon in Paris..as civil administration was increasingly subordinated to military needs, the sense of impotence and self-doubt must surely have grown.*<sup>40</sup>

Si les intellectuels qui constituaient la précédente classe dirigeante toscane passaient d'une attitude initialement globalement favorable à un comportement de plus en plus réticent à l'égard du nouveau régime, il semble que les *campagnoli fiorentini* n'aient pas montré un grand enthousiasme et une particulière volonté de collaboration: il se cantonnèrent au contraire dans une attitude attentiste, ne se servant pas *della loro posizione nel nuovo sistema politico per esercitare il potere: secondo le autorità francesi non si tratta di aristocratica neghittosità e di insipienza, ma è piuttosto una forma sofisticata e poco rischiosa di opposizione, che si manifesta in un rifiuto di partecipare*<sup>41</sup>.

Une position qui pouvait favoriser indirectement Prato, comme le soutien G.Assereto, en ce que ses intérêts de ville manufacturière étaient difficilement conciliables avec ceux des propriétaires fonciers qui peuplaient le Conseil général du Département, pour qui les manufactures, comme ils l'expliquaient en 1813, étaient et devaient être subordonnées à l'agriculture:

*in un paese come la Toscana le manifatture dipendono in tutto dall'agricoltura, perchè se questa è florida i proprietari possono sostenere le manifatture, mentre se è in crisi essi non possono mantenere degli operai. Di*

<sup>39</sup>A.N.P., F1E 89, dossier 8, cité par S.J. Woolf, op.cit., p.30

<sup>40</sup> S.J Woolf, op.cit., p.28-29

<sup>41</sup> G.Assereto *La dominazione...*, op.cit., p.767

*conseguenza se il governo protegge l'agricoltura, anche le manifatture vengono incoraggiate*<sup>42</sup>.

La vision que les fonctionnaires français se firent de la Toscane était sans doute plus complexe que celle que leur présentait les notables locaux. Commentant le cadre économique régional, les représentants français insistaient certes sur la primauté de l'agriculture, mais ils démontraient également une certaine sensibilité au "fait industriel", qu'il soit citadin ou rural. Ainsi De Gérando notait en 1811 que *peu de départements offrent un aussi grand nombre de fabriques, de manufactures et d'ateliers divers*<sup>43</sup>, et dans un rapport confidentiel au ministère de l'Intérieur, il précisait que *le peuple toscan singulièrement ingénieux est aussi propre aux succès dans les arts industriels que dans les arts libéraux*.<sup>44</sup> Dans la géographie industrielle régionale dessinée par les français, une place de choix était tenue par Prato qui est le corps de l'industrie manufacturière de la Toscane.<sup>45</sup>

Parallèlement cependant, les jugements étaient relativement contrastés sur les conditions des différentes industries. Ainsi le préfet notait-il que *la plupart des manufactures sont dans un état florissant*; mais il ajoutait toutefois immédiatement que *quelques unes peuvent être améliorées, particulièrement celles des étoffes de soie et des draps de laine*. A l'entendre en effet, la situation était plutôt préoccupante: *on ne connaît assez bien ni l'art de filer, ni celui de tisser et d'apprêter, ni la composition des teintures*; le jugement était au moins aussi sévère que celui de Mazzoni; les causes étaient avant tout morales: *la paresse malheureusement trop naturelle aux habitants de la Toscane crée une immense quantité de mendiants tandis que les ateliers manquent de bras. Le défaut d'intelligence, ou le peu de goût de ceux qui travaillent ne produit que des ouvrages inférieurs, alors qu'avec d'excellentes matières premières, on pourrait égaler ce qui se fait de mieux dans l'intérieur de la France*. La Toscane apparaissait d'autre part avoir ignoré le mouvement innovateur du siècle: *dans les autres départements de l'Empire, on supplée à l'absence de bras ou à la maladresse des ouvriers par des machines mécaniques, ici l'on ne connaît point ces moyens économiques, et souvent les manufactures sont dans l'inaction malgré qu'elles soient entourées par une immense population de bras oisifs*.<sup>46</sup>

<sup>42</sup> A.N.P., F1C V Arno 1, Conseil Général 1813

<sup>43</sup> A.S.F., Prefettura dell'Arno, 476

<sup>44</sup> A.N.P., F1E89, dossier 8

<sup>45</sup> Idem

<sup>46</sup> A.S.F., Prefettura dell'Arno, 476

Les français entendaient-ils devenir les artisans de la modernisation Toscane? Le débat fut ouvert, nous y reviendrons. Anticipons dès maintenant que pour Paris, outre un réservoir d'argent et de bras, la vocation de la Toscane au sein de l'Empire était bien celle d'un pays agricole, capable d'exporter vers le "centre" les denrées qui lui étaient nécessaires, et apte à devenir un marché d'exportation pour les produits manufacturés des industries françaises. Une politique qui, au fond, pouvait satisfaire les intérêts des grands propriétaires fonciers et qui ne constituait, de ce point de vue, une rupture ni avec la période précédente, ni avec la Restauration.

La Toscane du gouvernement restauré de Ferdinand III avait désormais plus qu'une vocation, une tradition agricole. La terre constituait la boussole primordiale de la politique économique, la référence sociale de base, le terreau principal de la prospérité de l'Etat. Les manufactures n'étaient plus qu'un lointain souvenir que l'on ne cultivait plus avec nostalgie: du reste, l'Etat n'avait plus vraiment les moyens de connaître l'activité en ce domaine, ni ne cherchait d'ailleurs à l'avoir: jusqu'à 1850, date d'une grande enquête statistique promue et mise en oeuvre par F. Corridi, seules les informations contenues dans les rapports des vicaires pouvaient indiquer la tendance de l'évolution, rien de comparable aux grandes enquêtes léopoldines et napoléoniennes: une ignorance qui en dit long sur la considération générale de ces activités.

Le milieu intellectuel semblait globalement fidèle à son orientation physiocratique. L'académie des Georgofili en particulier poursuivait son activité divulgatrice en faveur des nouveautés agricoles; les thèmes chers aux agrariens dominaient ses réflexions. Non que ses membres n'aient conscience du développement de certaines industries rurales: le "boom" des chapeaux de paille pouvait difficilement passer inaperçu; les communications se multipliaient donc à leur sujet. Deux orientations sont assez significatives de la position de ces intellectuels face à un tel développement: l'une voit dans le caractère rural et déconcentré de cette manufacture un idéal d'organisation qui permet à la fois d'éviter les grandes concentrations ouvrières et d'amortir le choc des crises; c'est ce qu'explique Tartini Salvatici à ses collègues en 1831, à une époque où l'industrie des chapeaux de paille connaissait l'une de ses nombreuses récessions:

*qui ove l'agricoltura primeggia e ove le poche manifatture si collegano quasi tutte coll'agricoltura, sono esenti da spese d'edifici e si compiscono da*



mani le più volte addette ad altri lavori, il danno della difficoltà di smerciare i prodotti...è sempre..men sensibile<sup>47</sup>.

Une position qui n'est pas sans rappeler les affirmations du Conseil Général de Département en 1813; une vision qui voit, ici comme ailleurs en Italie, dans l'industrie dispersée à la campagne une alternative socialement bénéfique à l'industrie concentrée<sup>48</sup>. Encore faut-il, et c'est la deuxième orientation fondamentale, que cette activité ne prenne pas des dimensions trop importantes qui la ferait devenir exclusive, détournant ainsi de précieux bras de l'activité agricole, toujours nécessairement dominante, pour le bien de tous. Sarchiani, on s'en souvient, avait exprimé sa réticence face aux mirages des profits "industriels" qui auraient pu attirer de trop nombreux bras dédiés à l'agriculture; Tartini et d'autres avec lui continuent d'exprimer *il timore che tal manifattura tolga delle braccia alla coltivazione delle terre*<sup>49</sup>. Une crainte justifiée par les hauts salaires qu'offrait la confection des chapeaux de paille.

Surtout, il convenait de maintenir fermement le cap libre échangiste, y compris contre les entrepreneurs qui, en période difficile, se laissaient facilement aller à protester contre les exportations de matières premières *e simili ai fanciulli che ad ogni piccolo spavento corrono spaventosi in grembo della madre, eccitavano a gran grida un soccorso, un provvedimento governativo*<sup>50</sup>.

Une requête absolument irrecevable: *non vedo ragione per la quale il produttore, il coltivatore di paglia da cappelli debba essere sottoposto al vincolo, mentre non è sottoposto a quello il produttore di grano, dell'olio, della seta*<sup>51</sup>.

On devait laisser libre cours aux oscillations commerciales, absolument normales à une époque où la mode constituait le principal *impulso al progresso*. Si les salaires diminuaient, ce n'était que *l'effetto dell'andamento naturale perchè non era nell'ordine naturale che uomini validi, giovani robusti si occupassero di un lavoro donnesco*, comme cela avait été malheureusement le cas précédemment. Surtout, il fallait éviter l'intervention et l'aide de l'Etat aux entrepreneurs car *lo sviluppo dell'industria si dee attendere dalla sua propria azione..bisogna abbandonare ad essa totalmente il pensiero della propria direzione*<sup>52</sup>.

<sup>47</sup> F. Tartini Salvatici *Riflessione sull'attuale situazione della manifattura dei cappelli di paglia in Toscana*, in CAAG, IX, 1831, p.58

<sup>48</sup> cf Dewerpe *L'industrie aux champs*, op.cit., p289 et suivantes qui traite de la proto-industrie, *modèle de développement* consciemment argumenté dans la bouche de nombreux penseurs, administrateurs et "industriels" du XIX<sup>e</sup> siècle.

<sup>49</sup> Tartini *Dei progressi delle Scienze, Arti e Manifatture in Toscana, 1817-18*, in CAG, 1819

<sup>50</sup> Lapo Dei Ricci *Cenni sugli effetti dell'esportazione della paglia da cappelli*, CAG, vol XII, 1834.

<sup>51</sup> Idem.

<sup>52</sup> F.Tartini Salvatici *Riflessione sull'attuale situazione...*, op.cit., p.63

Un axiome fondamental qui était également largement le vecteur principal de l'action gouvernementale.

Pourtant, les années 1830 furent l'époque d'une croissance industrielle notable qui suscita une volonté de connaître plus détaillée que ce qu'avaient pu être jusque là les quelques compte-rendus à l'Académie des Geogofili. La Statistique, désormais fort en vogue, était la forme par excellence de l'exposition des connaissances. Des privés s'attelèrent à recueillir le maximum d'informations: un anglais, Bowring<sup>53</sup> fut symboliquement le premier à faire paraître son ouvrage, bientôt suivi de E.Repetti<sup>54</sup> et de L.Serristori<sup>55</sup>: des ouvrages à l'ambition totalisatrice et dans lesquels Prato, malgré des divergences quantitatives notables, apparaissait une figure de premier plan du développement régional.

L'Etat commençait lui aussi à monter un certain renouveau d'intérêt pour les activités de transformation, comme en témoigne la décision, prise par motuproprio le 12 juillet 1839, d'instaurer une "Exposition Toscane d'Arts et manufactures"; destinées à se répéter tous les trois ans, ces expositions avaient pour ambition d'être une vitrine de l'industrie régionale, de montrer ce qui se faisait de mieux et de plus innovateur dans le Grand Duché. les manufactures de Prato n'y comparaissaient cependant que de façon tout à fait marginale: une absence significative; significative de ce que la forme déconcentrée qui continuait d'être la caractéristique dominante du tissu manufacturier de Prato n'intéressait guère les organisateurs de ces manifestations; beaucoup plus digne d'intérêt leur semblaient être les tentatives de concentration et de mécanisation entreprises par Ricci dans le Casentino: la référence était les grosses industries concentrées du Nord, italien et européen, dont on ne mettait pas en cause la valeur de modèle; significative, l'absence de Prato l'est encore parce qu'elle témoigne de la faiblesse de relations avec les milieux intellectuels et dirigeants de la capitale, d'une certaine marginalité de Prato, de ses entrepreneurs par rapport au centre du pouvoir. Une marginalité qui se lit également dans les divergences nombreuses existant entre attentes des entrepreneurs et politique étatique et dont on saisit les conséquences directes sur des points cruciaux qui tenaient au coeur des entrepreneurs.

---

<sup>53</sup>Bowring *Statistica della Toscana, di Lucca, degli Stati Pontefici e Lombardo-veneti*, Londra, 1838

<sup>54</sup>E.Repetti *Dizionario geografico fisico storico della Toscana*, Firenze, 1841

<sup>55</sup>L.Serristori *Statistica dell'Italia*, Firenze 1842

## 2 ATTENTES DES ENTREPRENEURS ET POLITIQUE ÉTATIQUE

Bien difficile de savoir exactement quelles étaient les attentes des entrepreneurs de Prato, on leur donna peu la parole, ils ne la réclamèrent pas à grands cris: peu de doléances arrivent jusqu'aux autorités; il faut donc cueillir de lointains murmures, saisir des discours à peine ébauchés, percevoir la voix de quelques-uns qui peuvent ne pas former groupe. Quelques thèmes retiendront notre attention, dont le caractère général est en quelque sorte une garantie d'intérêt, pour l'Etat comme pour les entrepreneurs. Au premier rang de ceux-ci les problèmes cruciaux liés à la circulation.

### Circuler

Une entreprise difficile à bien des égards, en premier lieu à cause de la complication du système de barrières douanières internes au Grand Duché.

### Unifier le marché intérieur

Comme le rappelait Pietro Leopoldo, tout restait à faire dans ce domaine:

*Il sistema delle dogane..era estremamente complicato. Oltre le dogane ai confini e nelle città principali, vi erano in tutti i rispettivi territori e giurisdizioni della Toscana delle dogane intermediarie per passare da un territorio all'altro...Inoltre tutta la legislazione era confusa ed imbrogliata, montata con statuti e tariffe diverse, che nessuno poteva mai sapere nè indovinare, né il pubblico che le doveva osservare, né i ministri che dovevano farle eseguire, il che la rendeva molto arbitraria...tutta la legislazione pareva fatta apposta per vessare il pubblico ed impedire l'industria e il traffico, vedere di tirare dei denari e dare agli esecutori e guardie tutto il campo di fare degli arbitri vessazioni e mangerie<sup>56</sup>.*

Une situation qui avait été dénoncée depuis longtemps comme l'une des causes des difficultés économiques de la Toscane. L'un des tous premiers, G.B. Carli, avait insisté avec force sur les contraintes imposées par ce système qui contribuait à alourdir de façon considérable les coûts de production et le prix des marchandises exportées<sup>57</sup>. L'exemple classique qu'il proposait était celui d'une balle de laine qui, pour arriver de Livourne à Cortone, devait payer en quarante quatre fois 12% de sa valeur intrinsèque en taxes et péages variés. La Toscane semblait ainsi être composée d'une multitude de micro-régions

<sup>56</sup> Pietro Leopoldo *Relazione sul governo...* op.cit., pp.315-6

<sup>57</sup> G.B. Carli *Saggio Politico ed economico sopra la Toscana, fatto nell'anno 1757*, in *Opere*, Milano, 1784, vol.1, pp.321-368, notamment pp.336-39 et 344-49

chacune fermée sur elle-même et peu reliées surtout au port de Livourne. C'était aussi ce que dénonçaient les marchands de la place, notamment ceux de la Nation anglaise, interrogés par le Conseil de Régence et invités à faire des propositions pour accroître le commerce. Tous préconisaient *un più stretto collegamento fra il commercio di Livorno e le attività produttive dell'entroterra*, ainsi qu'une diminution des gabelles internes: il en allait des possibilités générales du commerce. Bien sûr, les intérêts de ces commerçants n'étaient pas forcément en accord avec ceux des manufacturiers, au contraire, mais sur ce point tout au moins, leurs avis convergeaient.

Les manufacturiers de Prato étaient en effet obligés de payer une multitude de taxes pour introduire les matières premières dans la ville. Ils s'en plaignaient officiellement en 1766 dans leur réponse à l'enquête promue par Pietro Leopoldo: *le gabelle della Dogana regia si rendono in oggi gravose per la fabbricazione o conservazione delle manifatture..imperciocchè il lino sodo che si provvede tutto in Livorno paga la gabella di Lire 5 per cento, altre piccole spese alle Dogane..sembrerebbe ragionevole una proporzionata diminuzione di essa, permettant ainsi une baisse des coûts de production.*

Mais ce n'était pas tout: *La gabella altresì che si paga delle robe impannate che dal contado fiorentino si levano per trasportarle alle Fiere dei Distretti si rende gravosa per il motivo che dalle Dogane si fa pagare la gabella di tutte quante le medesime mercanzie, che si portano per esitarsi alle Fiere dei Distretti le quali se tutte si esitassero non vi sarebbe difficoltà di tal pagamento ma non esitandosi tutte o riportandone, o rimettendone parte nel contado non solo non si restituisce le gabelle delle mercanzie che restano invendute e si riportano e si rimettono in contado, come parrebbe ragionevole, ma ancora si fa pagare altra gabella delle mercanzie che si rimettono, dimodo che può succedere in breve giro un istessa pezza di mezzalana o d'altra qualità paghi più volte la gabelle e questa assorbe il valore della medesima; la quale considerazione fa sì che i negozianti le diano ad un vil prezzo con grave pregiudizio loro e degl'altri trafficanti.*<sup>58</sup>

Une situation d'autant plus préoccupante que les réformes de la Régence n'avaient sans doute fait qu'aggraver les choses: trouvant en effet les finances dans un état désastreux et préoccupé avant tout d'avoir la garantie de rentrées régulières d'argent, le nouveau gouvernement des Lorraines avait décidé de confier l'ensemble des taxes, gabelles et autres à une ferme générale<sup>59</sup>,

<sup>58</sup> A.S.F., Gianni, F.36, ins.516 *Relazione sulle Arti della comunità di Prato*

<sup>59</sup> L.Dal Pane *La finanza toscana dagli inizi del secolo XVIII alla caduta del Granducato*, Milano, 1965

ce qui avait en fait entraîné une aggravation des perceptions de la plupart des taxes. Les jugements a posteriori furent extrêmement négatifs sur cette réforme que Zobi par exemple définit comme une *calamità..economica-finanziaria*<sup>60</sup>, reprenant ainsi l'opinion précédemment exprimée par Gianni qui taxait l'institution d'être "*un mostro pubblico*"<sup>61</sup>. Un monstre qui disparut en 1768, victime de la politique de Pietro Leopoldo.

Il fallut par contre beaucoup plus de temps pour que le projet clairement énoncé de repousser aux frontières l'ensemble des barrières douanières ne soit entièrement exécuté. L'abolition totale des douanes intérieures posait évidemment d'abord un problème financier à l'Etat, qui devait trouver les moyens de remplacer cette source de revenus; voilà qui explique la relative lenteur du processus de suppression. En 1775 fu accordata l'*esenzione di gabella e circolazione interna delle lane*<sup>62</sup>; puis en 1781 furent aboliti tutti i passi, gabelle e diritti, si regi che comunativi..abolendo tutte le gabelle che si pagavano per qualunque genere di mercanzie per il passaggio da un territorio all'altro del Granducato<sup>63</sup>; ainsi s'établissait una linea doganale di frontiera con tassa unica d'introduzione, estrazione e transito<sup>64</sup>, même si des gabelles persistaient aux portes des villes de Florence, Sienne, Pise et Pistoia, cette dernière étant particulièrement mal vécue par les manufacturiers de Prato. Mais encore une fois, leur voix n'était pas assez puissante pour arriver à entamer les restes de cette ancienne organisation.

Si l'ensemble des réformateurs et des acteurs économiques se trouvaient d'accord pour unifier le système douanier et le porter aux frontières, abolissant ainsi les barrages intérieurs, la politique à suivre en matière de taxes douanières extérieures faisaient l'objet d'enjeux et de contestations beaucoup plus importantes.

### La politique douanière. un enjeu économique

Pendant longtemps, la politique douanière avait obéi aux exigences d'un pays manufacturier, reflétant ainsi la conception dominante qu'avaient les gouvernants de la principale richesse du pays. A l'interdiction d'exportation des denrées alimentaires et des matières premières, retenue essentielle pour le

<sup>60</sup> A.Zobi *Storia civile della Toscana dal 1737 al 1848*, Firenze, 1853, p.206

<sup>61</sup> *Ciclata Istorica...*, op.cit.

<sup>62</sup> Pietro Leopoldo *Relazione...*, op.cit., p.293

<sup>63</sup> *Idem*, p.318

<sup>64</sup> A.Zobi *Manuale storico delle massime e degli ordinamenti economici veglianti in Toscana*, Firenze, 1847

maintien de coûts de production les plus avantageux possibles, s'alliait la prohibition d'importation des biens manufacturés concurrentiels à ceux que produisait le pays.

La Régence maintint ces principes. Le règlement de 1738 prévoyait en effet l'interdiction d'introduction des draps *sodati, mezzi sodati e gualciti*, à l'exception toutefois de certaines serges et plus généralement des *sottigliumi* dont la fabrication n'existait pas en Toscane et qui depuis 1694 pouvaient s'introduire librement sous réserve de payer un modique droit de douane. En fait, ce règlement se prêtait rapidement à de multiples confusions: en premier lieu, parce que les "exceptions" prévues reflétaient en fait les intérêts des négociants de draps, bien différents, si ce n'est antagonistes, de ceux des *lanaioli*<sup>65</sup>; les distinctions introduites par la loi étaient trop subtiles et imprécises pour ne pas favoriser l'introduction massive de draps étrangers.

C'est ce que lui reprochait par exemple Gianni, qui expliquait surtout comment l'instauration de la Ferme Générale avait rapidement rendu vain le règlement du fait de la collusion d'intérêts entre les fermiers et les négociants désireux d'introduire dans l'Etat les draps interdits:

*Chi sapeva maneggiare simili affari persuase presto che ai libbri delle Dogane si poteva scrivere sottigliumi o telerie, dove esistevano panni proibiti, prendere una gabella per i Finanzieri, ed una mancia per i cortesi Impiegati, che vi acconsentissero, e lasciare godere il Panno a chi in tal forma aveva ben pagato. Per la loro frequenza queste operazioni formavano oggetto, ancorchè si trattasse di tagli, e moderate quantità, ma quando si estese alle Balle la Compiacenza delli impiegati, e la loro Teologica scrittura, diedero un oggetto, di una somma, la quale si rese vistosa, e maravigliosa universalmente; onde Ordini, ed Istruzioni di rigore dal Tribunale non solo, ma anche dalli Finanzieri istessi vennero sparse, e ripetute, benchè senza effetto migliore, perché troppo bene si vidde che essi dovevano gradirne l'inosservanza*<sup>66</sup>.

La contrebande se multipliait donc, fruit des intérêts commerciaux, de la mode, de l'avantage intrinsèque des produits étrangers, de plus en plus nombreux dans le pays, endossés y compris par les *Senatori, e Consiglieri, e Impiegati...*(che) *pur fino in Consiglio a trattare di queste materie non si riguardano di comparirvi con i contrabandi in dosso*<sup>67</sup>.

La protection des manufactures était dans ces conditions bien relative. Elle l'était d'autant plus que la loi n'avait eu le souci d'interdire que ce qu'elle

<sup>65</sup> D.Preti *L'arte della lana*, op.cit., p.789

<sup>66</sup> F. Gianni *Ciclata...*, op.cit., p.11-12

<sup>67</sup> A.S.F., *Arte della lana*, F.526, citée par D.Preti, op.cit., p.803

entendait favoriser dans le pays, c'est à dire les draps larges de qualité *limitando così la sua protezione a quote obiettivamente ristrette di mercato, e ad un limitatissimo numero di produttori cittadini*.<sup>68</sup> Une politique diamétralement opposée à celle d'autres Etats italiens, soucieux au contraire *di proteggere dalla concorrenza straniera...la produzione di media e bassa qualità, e di lasciare libera l'importazione di panni di alto e altissimo pregio*.<sup>69</sup> Le gouvernement de la Régence se montrait ainsi encore conditionné par l'image d'une production de haute qualité, et de haut prix, qui avait fait jadis la fortune de Florence; favorisant les manufactures de province, il semblait espérer qu'elles parviennent à rétablir cette primauté dans les draps de luxe: une illusion qui persisterait longtemps puisqu'à la fin du siècle encore, Gianni annonçait qu'*était tornata in scena mascherata sotto altro aspetto l'idea di fabbricare Pannine nobili*<sup>70</sup>.

Mais pour fabriquer de beaux draps encore fallait-il utiliser de belles laines et non celles des troupeaux barbaresques qui arrivaient cependant de plus en plus nombreuses dans le port de Livourne pour l'usage des *lanaioli* toscans. La modicité de leur prix était leur principal avantage. Elles entraient désormais d'autant plus facilement en Toscane que la nouvelle dynastie avait voulu favoriser le commerce avec le Levant et la côte d'Afrique du Nord en signant en 1747-49 des traités de paix perpétuelle, d'amitié et de commerce avec la Porte Ottomane d'abord, les Régences d'Alger, de Tunis et de Tripoli ensuite: une mesure dont on espérait qu'elle puisse redonner vigueur au commerce levantin<sup>71</sup>. Mais pas aux prix de l'abaissement qualitatif de la production lainière du Grand Duché: aussi le gouvernement suivit-il l'avis de l'Art de la laine de Florence en publiant une loi qui interdisait l'importation de toutes les laines barbaresques: une décision conforme à l'idéal de qualité. Cependant, la pression des *lanaioli*, en particulier ceux de la capitale, fut cette fois capable d'introduire des exceptions qui répondaient à leurs préoccupations: en 1752, on autorisait, contre paiement d'une gabelle, l'introduction des laines de Salonique, Santa Croce et Alicante qui étaient les plus communément utilisées par les drapiers de Florence et du contado<sup>72</sup>.

Une mesure qui semblait encore une fois favoriser les manufactures au détriment des producteurs régionaux de laine. Le temps de la revanche

---

<sup>68</sup> D.Preti, op.cit., p.789

<sup>69</sup> Idem, p.790

<sup>70</sup> Gianni *Ciclata Storica*, op.cit., P30-31

<sup>71</sup> Zobi *Manuale Storico*, op.cit., p.118

<sup>72</sup> D. Preti, op.cit., p.810-811

semblait proche: stimulés par l'air des réformes léopoldines, les propriétaires ne tarderaient pas à demander la libre extraction de leur production. Ils étaient soutenus par des voix de plus en plus nombreuses qui voyaient dans l'interdiction d'exportation des laines la cause fondamentale de la médiocrité de l'élevage toscan; toute l'orientation économique pré-existante, dont la politique douanière était le résultat le plus marquant, se voyait ainsi potentiellement remise en question; les réformateurs se divisèrent, comme en France, comme ailleurs en Europe, entre partisans d'un mercantilisme tardif et défenseurs de la liberté totale de commerce, ainsi que le rappelle V. Becagli:

*L'una concezione puntava decisamente alla libertà del commercio,... la riforma del sistema doganale doveva necessariamente andare verso una progressiva caduta della sua importanza sia come strumento di protezione che come mezzo di finanziamento dello stato, per essere sostituito progressivamente, da quest'ultimo punto di vista, dalla imposizione diretta.*

*L'altra linea teneva conto della collocazione del paese in un contesto internazionale contrassegnato da forti squilibri tra le economie dei diversi stati, e pertanto... favoriva decisamente una politica protezionistica per le industrie di trasformazione, sia attraverso l'imposizione di dazi sui prodotti esteri concorrenziali che col limitare l'estrazione dei prodotti greggi suscettibili di trasformazioni da parte di industrie attive o attivabili internamente. Fondamentale in questa visione era l'importanza del sistema doganale..*

*E evidente come dietro a queste posizioni vi fossero non solo analisi diverse delle opportunità presenti per l'economia toscana, ma anche concezioni diverse della funzione dello stato, neutra nell'un caso, attiva nel secondo, e, per certi aspetti, dei fondamenti stessi della ricchezza nazionale.<sup>73</sup>*

Comme le montre Becagli, la politique du gouvernement réformateur de Pietro Leopoldo ne cessa d'osciller entre ces deux conceptions, personnifiées par deux des acteurs de premier plan du mouvement de rénovation de l'Etat: d'un côté Tavanti le "physiocrate", de l'autre Gianni le "mercantiliste"<sup>74</sup>, l'adversaire surtout de l'impôt direct qui devait être la conséquence logique d'une réforme en un sens libéral de la politique douanière.

Trois grands moments à l'en croire, jalonnent les années de réformes. En 1781, la nouvelle loi douanière était profondément marquée par l'orientation libérale. Après la mort de Tavanti au contraire, et plus particulièrement de 1784 à 1789, F. M. Gianni reprit l'initiative et tenta de mettre au point une révision du tarif douanier qui répondrait aux principes de

<sup>73</sup>V. Becagli *La tariffa doganale del 1791*, in *La Toscana nell'età rivoluzionaria...*, op.cit., p.281-282

<sup>74</sup>Pour plus de précisions sur ce personnage F.Diaz *Francesco Maria Gianni dalla burocrazia alla politica sotto Pietro Leopoldo di Toscana*, Milano-Napoli, Ricciardi, 1966



la "légitime liberté" du commerce, entendue comme *la facoltà di coltivare, trasportare, estrarre, ed introdurre tutte quelle merci, che sono utili allo Stato intiero, ma limitata, e regolata dai Dazi, e dalle Leggi ove l'esige il favor dello Stato*<sup>75</sup>: la série de mesures prises en 1788 constituèrent *il vero punto di svolta della politica doganale toscana*<sup>76</sup>. Mais en 1791, peu de temps après l'arrivée au pouvoir du nouveau souverain, un nouveau tarif était encore une fois publié. D'interprétation ambigüe, il serait, à en croire Becagli, un acte de guerre des adversaires de Gianni, puisqu'il tendait en définitive à *sostenere gli interessi dei "possessori" legati alla campagna e alla produzione dei generi greggi contro gli interessi dei manifattori e di quella parte dei gruppi dirigenti ancora legata alla manifattura cittadina*.<sup>77</sup>

Symptomatique de ces variations politiques et douanières, la réglementation et les droits pesant sur l'introduction des draps étrangers en Toscane: avant 1788, la gabelle avait été fixée à 12 et 16% de la valeur des draps, selon leur type; en 1788, sous l'impulsion de Gianni, un motuproprio stipulait au contraire qu'elle devait être calculée en fonction du poids de la pièce, imposant une taxe de quatre *paoli* sur chaque livre de draps sans plus tenir compte de la valeur: une mesure qui surtaxait donc les draps de faible valeur et contre laquelle avaient immédiatement protesté les marchands importateurs. Soucieux d'obtenir leur alliance, les libéristes de 1791 leur donnèrent satisfaction en réintroduisant une taxe unique de 15% *ad valorem*. C'était, disait-on, une mesure nécessaire pour enrayer la contrebande qui n'avait cessé d'augmenter en réaction au tarif protectionniste. Certes, le phénomène on le sait était d'importance; mais le nouveau tarif signifiait bien surtout la victoire des propriétaires terriens et des marchands, libres d'importer les produits finis et d'extraire les matières premières. En effet, le même tarif prévoyait le retour à l'autorisation d'exportation des bêtes à laines, préalablement prohibée par notification du 7 avril 1789.

Ainsi se mettait nettement en place une politique de libre-échange généralisé qui ne trouverait pratiquement plus de contradicteurs lors de la Restauration. Les hommes qui retrouvaient alors les voies du pouvoir, Fossombroni, Neri, Fabbroni, avaient tous pris largement partie en faveur du libérisme lors du débat de 1791: la politique douanière serait donc désormais entièrement marquée du sceau de la liberté de circulation à laquelle aucune

<sup>75</sup> A. Paolini *Della legittima libertà del Commercio*, op.cit., T.1, p.102

<sup>76</sup> V. Becagli *La tariffa doganale*, op.cit., p.285

<sup>77</sup> Idem

mesure de protection des manufactures ne pouvait s'opposer<sup>78</sup>. Les gouvernants et la plupart des intellectuels toscans seraient particulièrement flattés d'entendre Cobden faire l'éloge de la politique douanière toscane. Peu importait si les quelques pôles manufacturiers encore en vie voyaient la chose d'un tout autre oeil, ainsi qu'en témoignait une fois de plus la famille Mazzoni. Devant l'arrivée massive des draps anglais, ils continuaient d'espérer en la protection du gouvernement:

*E veramente un guaio grande per le fabbriche toscane queste manifatture estere..e converrebbe che il governo ci riparasse con proibirne l'ingresso in Livorno senza che avessero pagato un dazio forte altrimenti in Toscana si vol lavorare poco*<sup>79</sup>

Un espoir vite déçu, leur voix ne parvenait plus jusqu'aux sphères du pouvoir et de l'esprit. Du reste, eux-mêmes constamment tiraillés entre leur rôle de fabricants et celui de marchands, les Mazzoni reprenaient parfois à leur compte les raisonnements typiques du plus pur libéralisme, témoignant à leur manière de la difficulté pour un groupe hétérogène comme l'était celui des "négociants" de Prato d'adopter dans ce domaine une position univoque; commentant l'autorisation d'extraction accordée aux laines toscanes en 1818, Lazzeri y voyait une mesure favorable à l'amélioration de la matière première ainsi qu'une mesure d'incitation pour les fabricants qui *sempre più dovranno sottilizzare il suo ingegno per mettersi in parità del 'Esteri fabbricanti per l'economia, e per il genio nelle manifatture*<sup>80</sup>. Un discours concurrentiel qui n'était pas forcément de l'avis de tous les fabricants, ils durent cependant s'y adapter, de gré ou de force, contraints d'agir sur un marché envahis de draps étrangers, nous y reviendrons. Du moins avaient-ils les moyens de la communication?

---

<sup>78</sup>Pour les motivations agrariennes de la politique douanière après la Restauration voir également G.Biagioli *I problemi dell'economia toscana e della mezzadria nella prima metà dell'Ottocento*, in AA.VV. *Contadini e proprietari nella Toscana moderna*, Atti del Convegno di Studi in onore di G.Georgetti, Firenze, Olschki, 1981, vol.2, p.115 et suivantes

<sup>79</sup>S.A.S.P., Mazzoni, Lazzeri, 28/5/1817

<sup>80</sup> S.A.S.P., Mazzoni, Lazzeri, 20/7/1818

### Les moyens de la communication<sup>81</sup>

Dès le début du XVI<sup>e</sup> siècle, nous dit L.Rombai, le territoire de Prato était déjà organisé selon des modalités qui ne varieraient que fort peu pendant toute l'époque moderne. Le tracé des eaux et des routes, les deux piliers de l'organisation du territoire étaient dans l'ensemble déjà fixés:

*confrontata con gli standard del tempo la rete stradale Pratese risultava discretamente funzionale al soddisfacimento degli interessi economici e sociali a scala locale e regionale. Il centro urbano era agevolmente collegato non solo alle ville del proprio contado, ma, al di là dei confini di questo, ai centri ed alle aree più vitali della Toscana: a Firenze, a Pistoia, alla Valdinevole, al Valdarno, al Mugello. Indirettamente, per la non lontana via dell'Arno, il Pratese comunicava anche con Pisa e Livorno, sboccando sul mare*<sup>82</sup>.

Les problèmes se posaient donc essentiellement en termes d'entretien d'un système déjà existant. Lors de la grande enquête léopoldine de 1766, les représentants de la communauté faisaient savoir qu'il serait *assai comodo ai negozianti* que la route pour Signa soit améliorée<sup>83</sup>: en effet, le chemin muletier était en piteux état et devenait rapidement impraticable en cas de pluie. Or c'était la voie des relations avec Livourne puisqu'à Signa les produits s'embarquaient sur l'Arno pour ensuite arriver jusqu'au port: un axe vital pour l'économie de la cité. Tellement vital que fleurissaient les projets pour améliorer et faciliter les liaisons directes avec le débouché maritime.

L'un des plus originaux fut de doter Prato d'un port; pas question pour cela d'utiliser le Bisenzio ni les autres cours d'eau, incapables, à cause de leur nature torrentielle, *di prestare il comodo della navigazione*; rien à espérer non plus des canaux où la présence de nombreux édifices rendait impraticable toute navigation<sup>84</sup>. Par contre, on commençait à Prato à envisager la possibilité de construire une voie navigable reliant Cafaggio, petit centre situé à quelques kilomètres de la ville, à l'Ombrone voisin en *ampliando gore e canali già*

<sup>81</sup> Les études sur ce sujet sont assez nombreuses; elles constituent les références principales de notre développement et nous y renvoyons pour plus de détails: L. Rombai *L'assetto del territorio in Prato, Storia di una città*, t.2, op.cit., pp. 3-33; A.Giuntini *Le comunicazioni stradali e ferroviarie*, in *Prato, storia di una città*, t.3, op.cit., pp.539-579; P.Vichi *Per un'analisi della viabilità toscana in età lorenesa*, in *La Toscana dei Lorena*, op.cit., pp.455-475; P.Bellucci *I valichi stradali transappenninici*, in *La Toscana dei Lorena*, op.cit., pp.477-490; A.Giuntini *Leopoldo e il treno. Le ferrovie nel granducato di Toscana*, Napoli, 1991; D.Barsanti *Le ferrovie nella Toscana lorenesa: considerazioni a margine di un annoso dibattito storiografico*, in *La Toscana dei Lorena*, op.cit., pp.491-513.

<sup>82</sup>L.Rombai, op.cit., p.8

<sup>83</sup>S.A.S.P., Arti 40, op. cit.

<sup>84</sup>Idem

*esistenti e convogliandovi le acque di cui era ricca la zona*<sup>85</sup>: une solution qui permettrait de créer *una più agevole via per Livorno*, praticable facilement en toute saison et partant directement de Prato; un moyen de raccourcir le trajet et d'abaisser les coûts de transports. Le projet naissait, ou renaissait, semble-t-il vers 1750, sous la plume d'un auteur anonyme, mais qui faisait parler de lui dans la ville puisque les relateurs de 1766 repropoisaient au gouvernement cette solution. Ainsi se manifestait *una più viva attenzione ai problemi posti dai traffici pratesi ed un senso più acuto della rilevanza che le vie di comunicazione avevano per lo sviluppo economico; con una più precisa consapevolezza del contesto territoriale nel quale, tra Padania e Livorno, Prato poteva trovare lo spazio di una propria particolare fortuna*.<sup>86</sup>

La politique des Lorraines avait dans ce domaine également ouvert des espoirs: en 1745 en effet François-Stéphane décidait la construction d'une nouvelle route transapennine entièrement carrossable pour relier directement Livourne aux possessions impériales de la plaine padane et au delà à l'Autriche bien évidemment. Plusieurs itinéraires étaient envisageables: Prato put un instant espérer que le choix se porterait sur la vallée du Bisenzio; ainsi la ville serait devenue un carrefour important des communications rompant avec le relatif isolement dans lequel l'avait placée la politique des Médicis: ceux-ci avaient en effet créé une nouvelle route pour Pistoia (fin XVI<sup>e</sup> siècle) passant non plus par Prato mais par Poggio a Caiano, où ils possédaient une de leurs somptueuses villas, ainsi qu'une nouvelle voie de communication vers Bologne qui passait par Pratolino, autre grand lieu familial, évitant ainsi la vallée du Bisenzio. Des choix que l'on contestait vivement à Prato et auxquels l'on attribuait les problèmes économiques de la ville:

*Per dar lustro a due ville de' Principi, Prato è restato senza alcun passo di forestieri, che attraversando la nostra città imparavano a conoscere i nostri manufatti e li acquistavano: infatti costruito lo stradone della Villa del Poggio a Caiano a Pistoia, Prato ha perso il passo di Pistoia, Pescia, Lucca e di tutta la Lunigiana; e fabbricata la villa di Pratolino, fu fatta la strada che per il giogo (di Scarperia) conduce a Bologna, ed in conseguenza Prato ha perso l'antico passo della Posta di Firenze per tutta la Lombardia*<sup>87</sup>.

Pour contrecarrer une telle évolution, un projet d'ensemble semblait donc naître au niveau local: que l'on fasse une voie navigable partant directement de Prato pour Livourne et que l'on fasse passer par la ville la

<sup>85</sup>S. Nicastro *Crisi nell'industria e nel commercio pratese*, in *Archivio Storico Pratese*, III(1920), 4, p.158 et s.; manuscrit anonyme in B.R.P., carte Guasti, n.69

<sup>86</sup> L.Rombai, op.cit., p.23

<sup>87</sup> B.R.P., op.cit., cité par L.Rombai, p.39

nouvelle route traversant les Apennins. Aucune de ces aspirations ne fut réalisée: le canal resta en projet et on traversa les Apennins par le col de la Futa, plus proche de Florence. La route qui de Prato portait à Bologne en remontant la vallée du Bisenzio, appelée "route des côtes" restait incommode, *montuosa e scoscesa* et parfois impraticable. D'ailleurs, les représentants de la communauté réclamaient en 1766 qu'elle soit restaurée afin de faciliter les communications avec Bologne.

De nouveau, l'espoir naissait avec la montée sur le trône de Pietro Leopoldo qui mettait en oeuvre une politique de "grands travaux" routiers et fluviaux destinés à fournir une structure renouvelée aux libres échanges qu'ils désiraient promouvoir, ainsi que du travail aux pauvres. L'époque fut en effet celle d'une véritable "révolution routière" qui a déjà fait couler beaucoup d'encre.

Au sein du territoire de Prato, l'action fut constante et abondante, surtout à partir de 1784, résultat d'une politique communautaire énergique et stimulée par les responsabilités que Pietro Leopoldo avait confié aux nouveaux organismes locaux; les "*provveditori*" du territoire, tous d'origine bourgeoise et intéressés aux trafics, *elaborarono e attuarono una ragguardevole mole di lavori, volta..al risanamento di tutte le vie pubbliche. Si superava così la logica degli interventi frammentari ed episodici, diretti a riparare i danni delle calamità naturali, che avevano caratterizzato la storia stradale dal Cinquecento in poi*<sup>88</sup>. La route de Bologne fit l'objet d'un soin tout particulier en raison *dell'utilità e necessità sia privata, che pubblica di detta strada, stata sempre di grande profitto alla città di Prato.*<sup>89</sup>: travaux importants mais qui ne la rendirent pourtant pas carrossable d'un bout à l'autre.

En effet, les plus grands travaux entrepris en la matière par le gouvernement de Pietro Leopoldo ne touchèrent en réalité que très peu le territoire proprement dit de Prato. Aucune des grandes voies de communications percées au travers des Apennins<sup>90</sup> ne passa par la ville : en particulier, quand il s'agit de relier le Grand Duché à Modena et à l'Autriche, celle-ci pesa semble-t-il beaucoup pour faire adopter le passage par l'Abetone et Pistoia qui permettait d'éviter les Etats du Pape: une nouvelle occasion perdue pour la vallée du Bisenzio. Bien sûr, l'amélioration générale des routes du Grand Duché *pur non rispondendo ai desiderati pratesi, ebbe certamente un notevole riflesso sulla realtà economico-produttiva di quel territorio: il Pratese*

<sup>88</sup> L.Rombai, op.cit., p.28

<sup>89</sup> S.A.S.P., Comune, 638

<sup>90</sup> Pour un panorama complet des nouvelles routes et en particulier de voies de traversée des Apennins cf P.Bellucci, op.cit.

*veniva allora a trovarsi, infatti, assai meglio collegato al circuito commerciale che faceva capo all'emporio labronico e al vasto mercato padano.*<sup>91</sup>

Impossible pourtant de ne pas noter qu'au sein de l'Etat, les intérêts de la ville restaient au second plan; ce phénomène n'était sans doute pas sans relation avec l'absence d'un véritable groupe de pression local capable d'influencer les décisions gouvernementales et avec la divergence d'intérêts entre la ville et l'Etat et ses classes dirigeantes: une caractéristique de longue durée.

Elle se manifesta de nouveau lors de la domination napoléonienne. L'époque fut également marquée par l'abondance des grands projets: significatives les demandes de Pistoia et d'Arezzo pour la construction de deux grands axes menant l'un vers Bologne et la Romagne, l'autre vers la mer tyrrhénienne et le port d'Ancône, ou encore le projet de De Gérando d'améliorer la route pour Bologne passant par la vallée du Bisenzio. Les réalisations suivirent par contre difficilement: faute de temps bien sûr, mais également du fait de la réticence des grands propriétaires terriens peuplant le Conseil de département. Aux dires mêmes du préfet, ceux-ci tentaient plutôt d'alléger la charge des contribuables, parmi lesquels ils figuraient en premières places, que de garantir le bon état des routes de grande communication. D'autant que la France leur offrait alors les plus grandes perspectives de débouchés. Aussi n'avaient-ils aucune hâte à investir dans la construction de route pour Modène, Bologne ou Ancône.

Des intérêts tout à fait contraires à ceux des fabricants de Prato qui voyaient venir de France des produits concurrentiels et dont le principal marché extérieur, après la fermeture totale du débouché livournais pour cause de blocus, passait de plus en plus par la plaine padane, nous y reviendrons. Ainsi, *la creazione di una rete stradale ben diramata verso nord-est* aurait pu représenter *un'alternativa di grande rilievo*<sup>92</sup>; mais les intérêts de Prato ne réussirent pas à devenir dominants et l'occasion fut à nouveau perdue d'améliorer de façon décisive la voie du Bisenzio vers Bologne.

Cette réalisation tenait pourtant à coeur au milieu local et elle réapparut en 1837, à une époque où des progrès considérables avaient été faits aussi bien dans la technique que dans la gestion et la conception des routes<sup>93</sup>. Un

<sup>91</sup> L.Rombai, op.cit., p.26

<sup>92</sup> G.Assereto, op.cit., pp.782-783; et en général pour l'ensemble de ce développement.

<sup>93</sup> En 1825, une nouvelle législation routière rendait à l'Etat l'essentiel des responsabilités de manutention et de conception, que les mesures léopoldines avaient au contraire confié aux communautés;

nouveau projet vit donc le jour, avec le concours d'ingénieurs et de représentants des communautés intéressées, au premier rang desquelles bien entendu Vernio et Prato: s'y constitua en 1840 une Association pour le projet d'une route carrossable pour Vernio dont les membres, tous personnalités de premier plan de la vie locale<sup>94</sup>, versaient chacun deux cents lires pour constituer un fond de soutien à l'initiative; la Communauté de Prato décidait de prendre en charge la moitié de la dépense prévue: les intérêts locaux coalisés mettaient tout leur poids dans la balance afin que se réalise enfin cette route; mais d'autres villes étaient en lice, en particulier Pistoia: c'est elle qui remporta, une fois de plus, la bataille: la nouvelle route pour Bologne passa par Pistoia et Porretta. Il faudrait en définitive attendre le XXe siècle pour que se réalise la *Direttissima* entre Prato et Bologne. Ces vicissitudes en disent long sur l'influence de Prato et sur les multiples rivalités entre villes pour le contrôle des moyens de communication. Les oppositions redoublèrent quant il s'agit de construire les premières voies ferrées.

Au nom des principes libéraux, elles furent confiées en Toscane à des groupes privés qui proposaient le tracé, devaient assurer les financements et se voyaient octroyer une concession d'un nombre variable d'années. La seule intervention étatique consistait au fond à faire le tri entre les différents projets qui ne manquaient pas de voir le jour et de contrôler la réalisation grâce au Conseil des Ingénieurs. Prato fut dès le départ *attenta e pronta ad intervenire in difesa dei propri interessi, intuendo la portata rivoluzionaria del nuovo mezzo di comunicazione*<sup>95</sup>. En effet, la première ligne prévue, celle qui devait relier Florence à Livourne, pouvait représenter une chance à ne pas perdre: chance de se trouver sur le tracé et de voir relier par ce nouveau moyen de transport, non seulement Florence et Livourne, mais toute une série de villes intermédiaires avec lesquelles Prato entretenait de fructueux contacts. Ainsi, entre le projet d'une liaison rapide passant par la rive gauche de l'Arno (Empoli-Pontedera) et celle d'un trajet plus long mais atteignant un plus grand nombre de villes, Prato se déclara immédiatement pour cette seconde solution qui devait passer sur la rive droite de l'Arno et unir Florence, Prato, Pistoia, Pescia, Lucca, Pisa et

---

un nouveau corps d'ingénieurs des Eaux et Routes, ainsi qu'un Conseil des Ingénieurs étaient créés et chargés de superviser et de contrôler l'ensemble des problèmes de construction et de manutention.

<sup>94</sup> Parmi ses membres se retrouvaient les représentants de l'antique noblesse locale comme les Buonamici et les Vai cotoyaient des membres de la classe manufacturière comme N. Mazzoni, maire de la municipalité napoléonienne, nous y reviendrons, mais aussi Lazzero Mazzoni etc.

<sup>95</sup> A. Giuntini *Le comunicazioni stradali e ferroviarie*, in *Prato, storia di una città*, op.cit., T.3, vol 1, p.543





Livourne (ligne des sept villes ou subapennine). Un ingénieur florentin, Carlo Martelli devait défendre les intérêts de Prato; il expliqua dans divers articles parus sur le *Giornale agrario Toscano*, l'intérêt de traverser la zone *più sviluppata industrialmente della Toscana*<sup>96</sup>. Rien n'y fit: Livourne fut rejointe par la voie la plus rapide.

Dans le Grand Duché comme un peu partout en Europe, les nouvelles voies ferrées furent d'abord une grande affaire de spéculation, un nouvel investissement que tous espéraient fructueux. Les rivalités se faisaient donc âpres pour chaque nouvelle concession; inutile de suivre ici tous les détours des rails qui traversèrent alors la Toscane, et toutes les péripéties de leur installation. Du moins peut-on dédier quelques lignes aux conditions d'arrivée du rail à Prato puisque, pour la première fois, le milieu local était directement impliqué dans de telles spéculations: la concession de la ligne qui relierait Florence à Pistoia en passant par Prato se jouait en 1845; vingt et une propositions arrivèrent jusqu'aux bureaux gouvernementaux, parmi lesquelles un certain nombre de projets "locaux": ainsi l'ancien maire de l'époque napoléonienne, N. Mazzoni, se trouvait allié à un héritier de la laine, Luigi Martini, à deux nobles de vieille souche, R. Buonamici et G. Geppi, et à un notaire, B. Cecconi, pour revendiquer avec l'aide de deux livournais la construction de la nouvelle ligne; ils n'étaient pas seuls: Alessandro Pacchiani plaidait sa cause avec Francesco Scoti de Pescia<sup>97</sup>, dans une société qui semblait symboliser l'entente des "industriels", unis pour la spéculation mais aussi pour la bienfaisance; ils se proposaient en effet de verser cinquante actions de mille lires chacune en faveur d'un nouvel établissement pour l'instruction publique installé à Pescia ou de tout autre Institution Pieuse: une alliance des intérêts et de la charité très représentative de la mentalité du milieu pratésien.

Un argument qui ne fut peut-être pas indifférent au Grand Duc: la société finalement retenue voyait la participation de pratésiens, au premier rang desquels R. Meconi et P.I. Coppi, étrangers pourtant aux commerces de la ville, appuyés par le gonfalonier G. Vai: ils avaient su trouver des soutiens anglais en la personne de R. Bonfil, une assurance de capitaux, mais s'étaient également adjoint G. Magnolfi, un personnage clé de la bienfaisance citadine, fondateur d'un orphelinat technologique dont nous aurons l'occasion de reparler: une

<sup>96</sup> C. Martelli *Idee sopra una strada ferrata da Firenze a Livorno*, in *Giornale agrario toscana*, XII(1838), 47, pp.189-200

<sup>97</sup> Mais A. Giuntini, qui est notre source pour ce paragraphe, se contredit sur les diverses sociétés qui présentèrent des projets; dans son livre *Leopoldo e il treno*, il regroupe tous les pratésiens dans une unique proposition (A. Pacchiani serait donc aux côtés de Mazzoni, Martini etc) et dans sa contribution à l'histoire de Prato, il fait au contraire de A. Pacchiani un allié de Scoti, ce qui correspond effectivement à la réalité cf A.S.F., Segreteria di Gabinetto, 426

partie des bénéfiques devaient permettre de soutenir cette institution également chargée de fournir le matériel nécessaire à la construction; ainsi la société sut requérir les faveurs du Grand Duc et pour une des premières fois des intérêts pratésiens furent choisis pour la réalisation d'une initiative d'une portée dépassant le cadre strict de la cité. A cette occasion, apparaissent des liens multiples entre les représentants des divers milieux de la ville, mais également avec les "forains" du reste du Grand Duché ou même de vrais "étrangers" comme les anglais.

La réalisation concrète de la ligne fut beaucoup plus compliquée et mouvementée que ne le laissait présager la relative facilité du parcours<sup>98</sup>. A Prato même l'entrée de la voie ferrée fut *traumatica* et de multiples procès vinrent sanctionner une entreprise qui semblait en définitive peu soucieuse des intérêts locaux: les protestations les plus vives concernaient les problèmes des eaux dont la nouvelle construction menaçait les équilibres, pourtant fondamentaux dans l'organisation du territoire. Finalement, l'inauguration de la ligne en 1848 advenait sans grand enthousiasme et non sans l'amertume des milieux locaux qui avaient cru pouvoir y faire une bonne affaire: en fait, les apports de capitaux étaient pour l'essentiel étrangers, Magnolfi n'avait jamais reçu les avantages qui avaient été initialement promis à son orphelinat et s'était finalement retiré avec fracas; Ciardi exprimait l'impression d'une certaine partie de la population d'avoir été flouée: *i Pratesi civici montano la guardia alla porta del palazzo dove si mangia, si canta e si suona, e si fa non so che altro, e i Pratesi civici ed i non civici pagano*<sup>99</sup> La ligne semblait pourtant avoir un succès relativement important, mais contrairement peut-être à ce qu'avaient espéré certains, elle ne servait ni au transport des plus humbles, pour lesquels avait été prévue une quatrième classe, rapidement supprimée, ni au trafic des marchandises qui resta pendant ces premières années de *poca entità*.

Par ailleurs, les intérêts pratésiens avaient vu s'échapper une nouvelle fois la possibilité de résoudre favorablement le problème des communications vers le Nord: dans la lancée de la première concession s'était en effet formé un nouveau groupe qui entendait promouvoir une seconde voie ferrée destinée à traverser les Apennins et rejoindre Bologne par la vallée du Bisenzio: le vieux projet était remis à neuf par l'innovation ferroviaire. Mais Pistoia avait encore remporté la faveur du Grand Duc: faculté d'entreprendre était concédée aux frères Cini, grands entrepreneurs de papéterie de S.Marcello, dont le projet

<sup>98</sup> A. Giuntini, op.cit.

<sup>99</sup> La Rivista di Firenze, 31/1/1848, cité par A. Giuntini *Leopoldo e il treno*, op.cit., p.173

prévoyait de faire passer la voie ferrée par Porretta et la vallée du Reno: l'Autriche ne semblait pas étrangère au choix d'une ligne qui devait représenter le point final de la *Centrale Italiana*, unissant Piacenza à la Toscane et, à terme, Trieste et Livourne.

Au total, trois remarques sur les moyens de la communication: Prato disposait depuis longtemps d'un instrument de communication relativement développé dont l'amélioration fut progressive, parfois lente, en ce qui concerne les routes de montagnes surtout; l'Etat organisa, spécialement à partir du règne de Pietro Leopoldo, le territoire de façon à faciliter les échanges et améliorer les moyens matériels de la communication; si Prato profita au même titre que d'autres de ces améliorations, aucun des projets locaux ne fut réalisé, témoignant de l'absence d'un groupe de pression local capable d'influencer les instances de gouvernement, elles-mêmes animées par des préoccupations desquelles Prato restait pour l'essentiel étrangère. Des remarques similaires peuvent être faites à propos de thèmes qui tenaient sûrement autant à coeur aux entrepreneurs de la ville.

### Soutenir les entrepreneurs?

Cette préoccupation ne semblait pas avoir effleurée la dynastie Médicis pour laquelle la draperie de province, on l'a vu, était placée dans une nette situation d'infériorité par rapport à celle de la capitale. L'aider n'avait pas de sens. Si le travail textile avait peu à peu repris de l'importance dans les terres et châteaux, c'était presque à l'insu de la capitale. L'unique, et notable, privilège dont jouissait Prato était d'avoir conservé sa corporation et de pouvoir faire circuler ses draps dans le Grand Duché.

Sous la Régence des Lorraines, la nouvelle considération accordée aux manufactures textiles de province avait entraîné l'abolition des privilèges et l'exclusivité de la capitale: c'était, selon qui gouvernait, le plus important bénéfice dont pouvaient jouir les multiples entrepreneurs du contado. Mais bien sûr, pas question d'établir au profit de tel ou tel de nouveaux privilèges locaux, ni de soutenir l'un plus que l'autre: d'ailleurs, les considérables problèmes financiers face auxquels se trouvait placé le gouvernement écartaient l'idée d'une quelconque aide monétaire qui aurait également été en contradiction avec l'orientation politique d'ensemble.

Pour Pietro Leopoldo et ses conseillers, la liberté était, on l'a vu, le plus noble et efficace soutien que l'Etat pouvait accorder aux manufactures. La protection de l'Etat consistait à garantir le maintien et la généralité de cette

nouvelle liberté. Une liberté qui impliquait la concurrence et donc la possible décadence: à charge pour les meilleurs de survivre.

En définitive, les entrepreneurs de Prato apparaissaient dépourvus des caractéristiques qui pouvaient justifier que l'Etat les soutienne directement et financièrement: ils ne donnaient pas de travail à la population nombreuse et potentiellement dangereuse de la capitale, ce qui justifiait au contraire des aides circonstanciées aux *lanaioli* et surtout aux *setaioli* de Florence pour qu'ils continuent d'employer en périodes difficiles des bras qui risquaient sinon de verser dans une périlleuse pauvreté; ils n'étaient pas non plus des innovateurs qui se proposaient d'introduire en Toscane de nouvelles fabrications.

Car ceux là avaient toujours trouvé auprès de l'Etat toscan encouragements et soutiens financiers: comme à peu près partout en Europe, le privilège et l'exclusive récompensaient ces innovateurs qui promettaient parfois des merveilles dont certains appelaient de plus en plus à se méfier: *in tutti i tempi si trova una cieca fiducia accordata ali falliti, fuggiaschi ed impostori forastieri*<sup>100</sup>. Gianni ne faisait ainsi que reprendre un avis déjà exprimé par Pagnini<sup>101</sup>: tous deux invitaient donc à se défier des privatives et des privilèges, tout juste bon à entraver la liberté et financer des escrocs. La nouvelle politique menée par le gouvernement de Pietro Leopoldo incitait donc à accorder avec de plus en plus de circonspection ce genre de faveurs qui ailleurs avait encore de grands succès. L'Etat, rappelait le souverain dans son compte-rendu de gouvernement, ne devait *pensare che a proteggere le manifatture colla libertà, concorrenza ecc, e mai colle privative, le quali accordate ad uno sotto qualunque titolo lo rendono di miglior condizione dell'altro e fanno una privata, che è sempre pregiudiziale alla concorrenza degli altri*<sup>102</sup>. Pietro Leopoldo insistait sur la nécessité de tenir fermement le cap de cette politique *senza mai...mettersi a fare il mercante o aprir botteghe per conto del governo, né di accordare sussidi o gratificazioni per tali motivi*<sup>103</sup>.

Une prise de position bien plus radicale que ne l'apparaissait la politique réellement mise en oeuvre<sup>104</sup>: les privatives furent certes limitées, mais on ne fut pas si avare de gratifications accordées aux novateurs. Ainsi récompensa-t-on le premier artisan de Prato capable d'aiguiser les nouveaux

<sup>100</sup> A.S.F., Carte Gianni, *Ciclata storica*, op.cit., F.66

<sup>101</sup> G.B. Pagnini, op.cit. ,II, p.86

<sup>102</sup> Pietro Leopoldo *Relazione sul governo della Toscana*, op.cit., p.295

<sup>103</sup> Idem

<sup>104</sup> Pour l'étude de ce problème dans une autre branche industrielle: G.Mori *L'estrazione dei minerali nel Granducato di Toscana durante il periodo delle riforme (1737-90)*, in *Studi di sotroria dell'industria*, Roma, Ed.Riuniti, 1967, pp.83-141

ciseaux de tondeurs nécessaires au travail des bonnets à la turque<sup>105</sup>. Mais bien sûr, l'essentiel des récompenses fut destiné à la société Mazzoni-Pacchiani qui reçut, en 1788, une prime pour chaque douzaine de bérets exportée: la décision ne concernait pourtant qu'eux, les véritables "innovateurs", et non l'ensemble des producteurs de bonnets qui, bien qu'imitateurs, contribuaient cependant à augmenter des exportations que l'on souhaitait inciter. Aucun des concurrents pratétiens ne semble donc bénéficier de cette subvention gouvernementale que les Mazzoni-Pacchiani tentèrent régulièrement de voir confirmée, persuadés *che una manifattura sì utile alla Toscana* devait recevoir *uno di quei segni di approvazione e di gradimento soliti a darsi dai Sovrani a tutti coloro che ben meritarono dallo Stato, con introdurvi una qualche nuova manifattura che rechi ad esso grandiosi vantaggi*<sup>106</sup>: la récompense, c'est ce que les entrepreneurs étaient en droit d'attendre de leur souverain, c'est ce qu'il leur accordait, en 1788, en 1791, en 1801; dans ce domaine, les pratiques impériales n'innovèrent pas: en 1808, la Junte Extraordinaire de Toscane prévoyait l'attribution de trois "médailles d'encouragement", avec prix à la clé (respectivement 500, 250 et 150 francs) qui devaient être distribuées lors de la foire selon une scénographie civile déjà largement éprouvée dans d'autres régions et appréciée des toscans *hommes naturellement sensibles aux distinctions et avides de cérémonies publiques*<sup>107</sup>; ainsi le 12 septembre 1808, la Chambre Consultative d'Arts et Métiers de Prato remit officiellement à la société Mazzoni-Pacchiani le premier prix pour ses bérets bien entendu, mais aussi pour toutes les améliorations apportées à l'Art de la laine; les deux autres prix allèrent à des artisans "mécaniciens": Santi Gualandi pour avoir *fabriqué des ciseaux à tondre à l'usage de ceux de Sedan, dont on s'est servi pendant cinq mois à Florence et à Prato sans éprouver aucune dégradation*<sup>108</sup>; Fineschi Joseph pour son habileté dans le travail des ciseaux à tondre les bonnets et dans diverses autres améliorations sur lesquelles nous reviendrons.

Sur un point cependant, les dispositions de la législation française "innovèrent": à l'époque de Pietro Leopoldo, la récompense s'arrêtait aux portes de l'exclusive qui n'était pas accordée, ni même sollicitée par les entrepreneurs, sûrement conscients de la vanité de tout effort en ce sens. Non que l'esprit et la mentalité du privilège n'effleurent nos entrepreneurs. Si

---

<sup>105</sup> Giuseppe Fineschi reçut de Pietro Leopoldo, à une date inconnue une pension en récompense de son habileté dans ce nouveau travail à condition d'enseigner son art à un élève: une solution adoptée un peu partout.

<sup>106</sup> S.A.S.P., Mazzoni, 1801

<sup>107</sup> A.N.P., F12 1611

<sup>108</sup> A.N.P., F12 1611

Mazzoni affirmait pendant longtemps vouloir gagner la course à la préférence par la supériorité de son travail, l'introduction de la législation française en Toscane fit naître en lui la tentation de gagner légalement l'exclusivité: le nouvel instrument de cette ancienne passion était le brevet d'invention qui permettait à son détenteur d'éviter la concurrence pendant un temps variable. Après maintes réflexions, les deux familles se décidaient, en 1809, à en faire la demande pour les bérêts tissés<sup>109</sup>: une lourde dépense qu'ils estimaient cependant nécessaire pour éviter la concurrence; des placards étaient affichés dans les endroits stratégiques des villes concernées, Prato, Livourne, Florence, on envoyait des avis aux douanes, à Venise et à Ancône, déclenchant l'opposition de tous les autres fabricants: qui prenait un avocat, qui incitait le maire à se déclarer contre la privative, qui enfin proposait de pactiser; résolus, les Mazzoni-Pacchiani prévoyaient de saisir les marchandises, d'engager des procès: quelques mois d'agitation pendant lesquels montait la fièvre d'exclusive; mais les traditions locales et, surtout, les intérêts en jeu étaient suffisant pour contrecarrer toutes les prétentions, même les plus légalement soutenues. D'autant plus que la loi était en l'occurrence privée de tout moyen pratique de sanction. Vincenzo proposait une première médiation:

*io avrei pensato per non si fare tanti nemici e per non essere di tanto pregiudizio alle povere donne che lavorrebbero a cucire detti beretti, cioè che chi volesse fare i beretti tessuti ci dovessero pagare un tanto all'anno e così cedergli la facoltà che gli facessero ancora loro<sup>110</sup>.*

La bienfaisance pour les ouvrières, la paix avec les concurrents, la convenance financière dictaient un tel arrangement. Mais devant l'obstination des concurrents et l'impossibilité pratique de les empêcher de travailler, Mazzoni finissait par se résigner: *io mi son bello e deciso..di non volere sapere niente..ed lasciare fare i beretti tessuti a chi ne vole fare<sup>111</sup>*. Constat d'échec de l'unique tentative d'instaurer une privative dans le cadre productif de Prato.

Après la Restauration en effet, plus question de mesures de ce genre: les descendants de Pietro Leopoldo semblaient, en ce domaine, suivre pas à pas ses conseils: pas question d'aides, et encore moins de privilèges à une industrie qui devait être autosuffisante. Si le gouvernement oubliait ces sages principes, on s'empessait de les lui rappeler, comme le faisait par exemple Tartini Salvatici, on l'a vu, et avec lui l'ensemble de ses collègues *georgofili*.

---

<sup>109</sup> A.N.P., F12 1015, n°12

<sup>110</sup> S.A.S.P., Mazzoni, Vincenzo, 26/3/1810

<sup>111</sup> Idem, Vincenzo, 9/4/1810

Peu ou pas de soutien financier donc: une situation qui différencie les entrepreneurs de Prato de nombre de leurs collègues européens. Mais du moins, voulaient-ils et pouvaient-ils attendre de l'Etat une assistance "technologique"?

### L'Etat, les entrepreneurs, l'innovation

Une question qui peut se poser en ces termes: au delà de la récompense, l'Etat toscan fut-il prêt à susciter l'introduction dans la région de nouveautés techniques inventées ailleurs? A l'évidence en effet, aucune nouveauté textile n'est plus toscane à l'époque moderne; et pourtant, ce temps ne fut pas avare en nouveautés: on pense bien sûr aux machines du XVIII<sup>e</sup> siècle; mais avant elles, les Hollandais avaient amélioré, modifié, innové, dans le domaine des apprêts surtout. Qui n'avaient les talents de l'innovation développaient ceux de l'imitation, et dans bien des pays européens, l'Etat était souvent aux premières loges pour favoriser l'introduction dans son sein de ces nouveautés. Encore fallait-il que les entrepreneurs y trouvent quelques intérêts et soient donc prêts à "repandre l'innovation au bond" pour lui assurer quelques chances de vitalité. Demande des entrepreneurs-réponse de l'Etat, offre de l'Etat-réponse des entrepreneurs: dialectique des rapports dont nous n'esquisserons que quelques traits.

### Les Médicis: priorité à la capitale

Dans le domaine "technologique" comme dans les autres, il était dans la logique du développement que prévoyait pour leur Etat les Médicis que Florence recueille l'essentiel des fruits; lorsque Cosimo III se mit en devoir d'introduire en Toscane les nouveautés venues de Hollande, il le fit donc au bénéfice exclusif des *lanaioli* de la capitale: ainsi en 1708 faisait-il venir un certain Francesco Gilibert *al servizio del pubblico esercizio dell'Arte della lana per la sua perizia in fabbricar varie qualità di cardi, e cardini da cardar lane all'uso d'Inghilterra e d'Olanda non mai praticati fino allora dai cardatori fiorentini*<sup>112</sup>; en 1715, il se chargeait de faire venir deux presses, également à la hollandaise, confiée à deux entreprises de la ville<sup>113</sup>; et enfin, à peu près à la même époque, il favorisait la construction dans la foulonnerie de Remole de piles "à la hollandaise" dont les services étaient bien entendu réservés aux drapiers de la capitale.

112 A.A.G.F., Carte Bartolozzi, 182, ins.114, c.47; cité par P.Malanima *La decadenza*, op.cit., pp.239-40

113 Idem, p.242

Ainsi les plus importantes nouveautés de l'époque apparaissaient bien en Toscane. Mais pas pour l'usage des fabricants de Prato dont le rôle était de rester cantonnés dans le textile de moindre qualité: défense leur était donc faite, comme à tous les drapiers de la campagne, de tenter de mettre à profit ces découvertes. La fraude était toujours possible: mais il n'est pas évident que ces instruments perfectionnés puissent être de quelque utilité pour les draps de Prato, nous y reviendrons.

### L'aiuto di macchina?

Avec les premiers Lorraines, la préoccupation de l'équipement en "machines" s'étendait à tout l'Etat. Preuve en est la question insérée dans le questionnaire de l'enquête de 1766: *se la fabbricazione possa facilitarasi, o rendersi meno dispendiosa mediante qualche aiuto di macchine o istrumenti, dei quali si mancasse*: bien sûr, ce n'était pas principalement aux machines dont quelques échos commençaient à arriver d'Angleterre que l'on pensait, même si l'on traduisait dans les plus brefs délais, en 1773, un ouvrage paru à Londres l'année précédente traitant justement des nouvelles mécaniques<sup>114</sup>. Le souci donc existait et témoigne de la volonté de savoir des intéressés eux-mêmes quels étaient leurs éventuels besoins.

La communauté de Prato semblait satisfaite de ses équipements: *le macchine e edifizii necessari per ciascun genere delle manifatture...non mancano nella città e suo distretto*<sup>115</sup>. Aucune trace ici de la volonté d'introduire de nouveaux mécanismes que les Médicis avaient réservés à la capitale. En cette fin des années 1760, les fabricants de Prato ne semblaient rien désirer de crucial et rien attendre de l'Etat en matière d'innovation technologique. Les choses changeraient considérablement quelques décennies plus tard, lorsque le bruit des mécaniques commencerait à faire entendre l'écho de ses succès jusqu'en Toscane: un écho en partie propagé par les troupes étrangères.

### Prato à l'heure des mécaniques françaises?

Mazzoni en témoignait, les machines semblaient de plus en plus représenter la *vraie voie*; une voie dont les troupes et leurs officiers les informaient qu'elle avait désormais été empruntée un peu partout en Europe, dans cette Europe du Nord dont on admirait la finesse ou le modique prix des tissus. Les nouveaux administrateurs témoignaient également du retard pris

<sup>114</sup>D'un certain "Baileys"

<sup>115</sup> S.A.S.P., Arti, 40



par la Toscane dans ce domaine, nous l'avons vu; pour tenter d'introduire dans ce pays les nouvelles lumières de l'industrie, la Junte Extraordinaire décida l'installation, en janvier 1809, d'une Ecole Communale d'Arts et métiers, dont Prato avait explicitement fait la demande<sup>116</sup>.

Ainsi que l'expliquait le projet, Prato, malgré le déclin général des Arts en Toscane, *fu assai felice per potere conservare l'Amore del Travaglio ed i Semi dell'Industria*; germes qui avaient déjà donné une partie de leurs fruits grâce à la bienveillance de Pietro Leopoldo *prudente ammiratore di Colbert, appassionato per sentimento per Sully, egli seppe scansare gli estremi e sotto il suo regno si videro prosperare in un sistema tutto fraterno le Arti e l'Agricoltura*: le souvenir commençait à se transformer en hagiographie. Quoiqu'il en soit, on reconnaissait que *le manifatture, le quali vi si fabbricano, messo a parte l'articolo berretti...sono molto lontane dalla perfezione per potere concorrere nel gran mercato delle nazioni*<sup>117</sup>; l'enjeu était clair: si Prato était resté jusque là cantonné dans le cadre régional ou, tout au plus, inter-régional, l'Empire mettait son industrie à l'épreuve d'un marché beaucoup plus vaste où les manufactures étaient beaucoup plus nombreuses et perfectionnées. S'adapter ou mourir, c'était le leit-motiv de Mazzoni pendant ces années, ce devenait peu à peu celui de toute la ville. L'école devait permettre ce rapide apprentissage des nouveautés mécaniques: l'Empire devenait une chance de renouvellement. *La piccola e vivace industria pratese, écrit à ce propos G.Assereto, non si è mai sentita protetta dal governo granducale. L'ingresso nell'impero rischia di stritolarla, ma può anche essere un'occasione di definitivo decollo. L'idea è di prendere sul serio l'annessione, di saltare a cavallo del nazionalismo economico francese e farsi forti di esso per modernizzare e potenziare l'apparato produttivo: cosicché per molti imprenditori pratesi l'adesione al regime napoleonico, almeno inizialmente, non è affatto epidermico ed opportunistica; anzi si manifesta come un rinnegamento della Toscana leopoldina-politicamente debole, campagnola, preindustriale, liberista- a favore di un nuovo progresso tecnico, di conquistare nuovi mercati, o quantomeno di tener lontani i concorrenti più minacciosi*<sup>118</sup>.

Les administrateurs français présents sur place répondaient parfaitement à ces vœux: De Gérando se faisait le plus actif propagandiste d'une nécessaire promotion industrielle du Grand Duché dans le cadre de

---

<sup>116</sup> A.N.P., F121227

<sup>117</sup> Idem

<sup>118</sup> G.Assereto *La dominazione napoleonica*, op.cit., p.801

l'Empire, qui compenserait ainsi la perte de son indépendance politique<sup>119</sup>. Le préfet semblait le suivre totalement: *il faut fournir aux manufacturiers de la Toscane, disait-il dans un rapport au ministre de l'Intérieur, les moyens de fabriquer le bon, sans qu'il excède les prix du médiocre*<sup>120</sup>. Le génie imitateur du peuple toscan laissait présager les plus grandes chances de succès. Ainsi, les élèves, pouvait-on lire dans le décret de création, *y seront exercés à la connaissance, à la construction et à l'usage des nouvelles machines perfectionnées dont les modèles seront à cet effet mis sous leurs yeux et à la pratique des procédés et des méthodes de perfectionnement des différentes branches d'industrie*<sup>121</sup>; gratuite pour les élèves originaires de la ville, on demandait vingt cinq lires par an pour les autres; placée sous la direction de la Chambre Consultative d'Arts et métiers, elle devait être composée de quatre ateliers: mécanique et menuiserie; forge et fonderie; filature, tissage de laine et coton; teinture et apprêts des tissus. Le projet précisait les machines dont le gouvernement devait doter l'établissement: des machines à filer et à carder la laine, une machine à filer le coton, ainsi que les maîtres capables de les faire fonctionner, enfin un habile chimiste *per applicare tutti i lumi di questa scienza all'Arte tintoria..specialemente nella veduta di economizzare la spesa*<sup>122</sup>. Pour le reste, bâtiment, frais de fonctionnement, tout devait être réglé dans le cadre communal: un couvent désaffecté pourrait facilement abriter l'Ecole, et la plus prestigieuse institution pieuse de la ville, la *Casa dei Ceppi* en financerait le fonctionnement: dès 1809, elle commençait à payer le directeur, Lenoir, nommé par la junte pour organiser la nouvelle institution, visiter les manufactures de la Toscane et *chargé de se rendre à Paris pour faire l'acquisition des machines à filer et à carder nécessaires à cette Ecole*<sup>123</sup>.

A Paris, personne n'avait l'intention de voir le projet aboutir; le chef du "Bureau des arts et manufactures de la capitale" exposait sans détour son point de vue:

*sans établir aucune distinction entre les anciens français et les nouveaux, il ne convient peut être pas de développer et d'étendre l'industrie de ceux ci en restreignant l'industrie de ceux là. J'ajoute que la main d'oeuvre est à très bon prix dans la Toscane: qu'une fabrique rivale s'y établisse, celle qui se trouve dans l'ancienne France ne sauroit soutenir la concurrence. De là une*

---

<sup>119</sup> Cf G. Assereto *La politica economica francese e "le perfectionnement des manufactures"*, in *La toscana nell'età rivoluzionaria e napoleonica*, op.cit., pp.293-305

<sup>120</sup> A.N.P., F12 1611

<sup>121</sup> A.N.P., F1E90

<sup>122</sup> A.N.P., F121227

<sup>123</sup> A.N.P., F12 1611

*cessation du travail qui plongera dans la misère une foule de familles..rien n'est plus fâcheux qu'un déplacement d'industrie.*<sup>124</sup>

Ainsi apparaissaient clairement *the internal divisions and tensions within the French administration, in which those closest to the areas they governed were most likely to identify themselves with local interests and potential-but also remained subordinate to the policy-makers at Paris.*<sup>125</sup> La volonté de la capitale faisait en effet loi, ici comme dans tout le reste de l'Empire; la politique de l'administration française en Toscane fut donc finalement soumise aux intérêts des manufactures métropolitaines.

Devant les instances répétées du préfet, de De Gérando, le ministère proposait une solution de "compromis": seuls les ateliers de mécanique, de menuiserie, de forges et fonderie seraient ouverts dans un premier temps, les ateliers textiles étaient ajournés; on ne fournirait à Prato et Florence, où devait être ouvert un Conservatoire des Arts et métiers exposant les machines les plus modernes, que le dessin et modèle de celles qui ne pouvaient en rien être préjudiciable à la France. Ainsi comptait-on satisfaire le pays nouveau en *lui faisant entrevoir des facilités pour la suite et on ne compromettrait pas les intérêts de l'ancienne patrie*<sup>126</sup>. Les réticences du préfet et les rappels constants de la mairie de Prato ne serviraient à rien: ni l'école de Prato, ni le conservatoire de Florence ne verraient le jour. L'espoir était cependant long à mourir à Prato. En mai 1810, Vincenzo Mazzoni écrivait encore à son fils:

*la scola di arte e mestiere che fu proposta..due anni sono..non a avuto nessun principio ma si crede che l'imperatore ora voglia che assolutamente vada avanti*<sup>127</sup>.

L'empereur était bien ce grand homme qui voulait et pouvait le bien de tout l'Empire; Mazzoni témoignait d'une confiance dans les nouvelles institutions qui fut sans doute largement partagée par ses collègues entrepreneurs. On n'avait pas encore compris à Prato que *le véritable intérêt des annexions et des satellisations n'est plus dans l'extension au plus grand nombre possible de régions de l'Europe de la "vitrine" du progrès politique à la française. Les annexions ne sont plus qu'un moyen de faire marcher les finances et la conscription.*<sup>128</sup> L'évidence de la politique parisienne s'imposait même aux plus incrédules en juillet 1810:

<sup>124</sup> A.N.P., F12 1611

<sup>125</sup> S.J. Woolf, op.cit., p.36

<sup>126</sup> A.N.P., F12 1611

<sup>127</sup> S.A.S.P., Mazzoni, Vincenzo, 9/5/1810

<sup>128</sup> L. Bergeron *la société et les institutions, in La Toscana nell'età rivoluzionaria e napoleonica*, op.cit., p.41

*Il progetto della scola di Arte e mestieri è andato all'aria; il dettaglio sarebbe troppo lungo..il prefetto a chiamato il mere e gli a fatto sapere che le macchine di Francia non sono utili che per lavori di lana ordinaria..*<sup>129</sup>

Les machines que l'on s'était tant mis à espérer n'arriveraient jamais; l'échec était patent, grande la déception, même si dès 1808 Lazzerò ne se faisait que des illusions modérées à propos de la bienveillance des français: *Levare mille e dare uno* telle était, disait-il, leur maxime: *è tutto meglio che nulla*<sup>130</sup>. Restait en effet la prise de conscience de l'importance cruciale de ces nouveaux mécanismes: en cela au moins, la période napoléonienne eut un rôle fondamental; les entrepreneurs de Prato savaient désormais que leur possibilité de survie "dans le grand concert des nations" dépendait en partie de l'adoption de ces nouveautés techniques: puisque les français leur avaient finalement refusé leur secours, ils s'en passeraient, nous le verrons.

La déception cependant était amère, surtout pour ceux qui avaient manifesté leur confiance en nouveaux venus étrangers; Mazzoni encore une fois en témoignait: *figuratevi quando Geppino a inteso questa decisione del governo com'è restato sbalordito*<sup>131</sup>. Geppino, alias Giuseppe Pacchiani, était en effet un de ceux qui avait cru dès le départ dans les possibles bienfaits de l'administration française et avait accepté de s'engager directement dans les affaires politiques en participant activement à la *mairie* de Prato, aux cotés de Niccolò Mazzoni, maire et entrepreneur.

Mais la participation des entrepreneurs de Prato aux instances politiques se limitait toutefois à la Commune, nous le verrons. En effet, dans le long terme, on peut noter une certaine "extranéité" de Prato par rapport à l'Etat: la ville ne fournit que peu d'administrateurs, très peu de politiques, un nombre réduit d'érudits; comme le note Assereto, même sous le régime napoléonien -qui vit pourtant un peu partout l'ascension de la bourgeoisie à des postes de responsabilité-, la ville fut saisie d'une *sostanziale incapacità di portare un certo numero di propri rappresentanti negli organismi di potere, per tutelare gli interessi locali di fronte al governo centrale*.<sup>132</sup> La base même de la fortune de la ville et de sa classe dirigeante la rendait, selon G. Assereto, inadéquate au service de l'Etat:

*E un aspetto sul quale ci pare si debba insistere, spia di una situazione di disagio in cui Prato versa sia rispetto alla strategia leopoldina, sia rispetto alle*

---

<sup>129</sup> S.A.S.P., Mazzoni, Vincenzo, 9/7/1810

<sup>130</sup> S.A.S.P., Mazzoni, Lazzerò, 5/9/1808

<sup>131</sup> S.A.S.P., Mazzoni, Vincenzo, 9/7/1810

<sup>132</sup> G. Assereto, op.cit., p.767

*ingegneria politiche napoleoniche, l'una e l'altra troppo fortemente radicate sulla terra e sul possesso fondiario per potersi adattare ad una realtà atipica come quella pratese.*<sup>133</sup>

Inadaptation sans doute, mais également méfiance réciproque: Florence ne semblait pas désirer favoriser outre mesure la classe dirigeante d'une ville relativement importante sise à quelques lieux de la capitale; par ailleurs, peu de personnes paraissaient souhaiter, à Prato, faire carrière dans les cadres de la nouvelle administration régionale: les familles nobles de la ville devenaient relativement rarement "citadines" de Florence, une condition indispensable pour pouvoir profiter de la distribution des postes de responsabilité<sup>134</sup>. Ignorance, voire incompréhension réciproque donc.

Une remarque qui conserve toute sa validité pour la période suivante. Même si la classe dirigeante régionale s'ouvre alors progressivement à des hommes venus du commerce et de la finance, et si l'on assiste *ad una crescente considerazione di quel gruppo dirigente di origine commerciale, che si pone accanto ai vecchi ceti di origine campagnola nella gestione di tanti centri del potere economico, fino ad identificarsi anche politicamente, negli anni immediatamente precedente l'Unità*<sup>135</sup>, il s'agit d'une classe formée et agissante à Florence et à Livourne, à laquelle semblent presque complètement étrangers les entrepreneurs de Prato, qui, au contraire, ne constituent absolument pas un groupe de pression capable d'orienter dans un sens qui leur soit favorable les décisions de l'Etat en matière de politique économique, on l'a vu: les points de vue restaient fondamentalement différents, voire divergents; à aucun moment, les entrepreneurs de Prato ne furent capables d'imposer à leurs préoccupations et exigences la valeur de la généralité. Si, en quelques occasions, les décisions de l'Etat semblaient devoir les satisfaire, c'était plus le fait d'une rencontre fortuite que d'un accord dûment prémédité: même au sein des institutions potentiellement les plus aptes à en recevoir des membres, les entrepreneurs de Prato étaient absents<sup>136</sup>. Absence qui détermina les orientations des entrepreneurs de la ville, obligés d'agir seuls sur des marchés concurrentiels.

---

<sup>133</sup> Idem, p.766

<sup>134</sup> F.Angiolini *Il ceto dominante a Prato nell'età moderna*, in *Prato, Storia di una città*, vol.2, pp.385-388 et pp.398-402

<sup>135</sup> R.P.Coppini, *Restaurazione e ceti dirigenti in Toscana*, in *I Lorena in Toscana*, op.cit., p.96

<sup>136</sup> Ainsi dans la *Reale Accademia Toscana di Arti e Manifatture*, progressivement détachée de l'*Accademia delle Belle Arti* dont elle n'était initialement que l'un des départements, les membres de la vieille aristocratie florentine figuraient à titre de membres d'honneur; sur un total de 243 membres, les fabricants n'étaient que 18; un seul, G.B. Mazzoni, figure tout à fait exceptionnelle d'imitateur des mécaniques françaises, venait de Prato.

## Chapitre 6

### LES ENTREPRENEURS ET LES MARCHES

Marché de vente bien sûr, mais aussi d'approvisionnement, marché de main-d'oeuvre qui tous déterminaient et conditionnaient l'action des entrepreneurs, qui les forçaient à adopter certaines solutions plutôt que d'autres, qui leur imposait une vision de leurs possibilités et des chances de prospérité de leurs activités. Selon Mazzoni, ces chances étaient très faibles.

#### La Toscane, un lieu propice aux manufactures?

Installant sa fabrique de bérêts à Prato, Vincenzo découvrait de l'intérieur le monde manufacturier toscan, ses problèmes de gestion, de main-d'oeuvre, ses possibilités d'insertion sur le marché international. Ne s'occupant au départ que de la vente des bérêts, il était resté confiant tant que la conjoncture favorable et l'absence de concurrence lui avait permis d'écouler sans difficulté sa production. Mais son entrée en scène à Prato en 1799 lui avait servi de révélateur. Comme à son ordinaire, il avait tendance à l'emphase: si les bérêts de sa fabrique étaient décadents, c'était que la main-d'oeuvre toscane était inadaptée et chère, les techniques retardataires, les fabricants peu soucieux de perfection. Il poursuivait de Prato des raisonnements sans doute commencés à Livourne sur les chances et le devenir des manufactures Toces: *fate leggere questa mia al signore Casini Franco accio intenda e veda, creda che non è possibile il sostenere nessuna fabbrica in Toscana.*<sup>1</sup>

Mazzoni devenant fabricant avait le plus souvent une conscience d'assiégé. Sa fabrique et les manufactures toscanes en général étaient sans cesse menacées de l'extérieur par des concurrents plus puissants, plus capables et plus avantagés. Plus puissants et plus capables: Tunis et Orléans bien entendu, dont on cherchait à imiter la perfection, mais bien vainement car leurs techniques restaient supérieures et inaccessibles -rappelons-nous les innombrables essais pour percer le secret de la couleur, mais aussi les considérations désabusées sur les procédés de cardage, de finition. En tous points, les techniques toscanes semblaient malhabiles et peu assurées. Il fallait donc reconnaître que l'on se situait à un degré autre, inférieur bien sûr, de

<sup>1</sup> S.A.S.P., Mazzoni, Vincenzo, 24/10/1799

manufacture. Les toscans n'étaient que des apprentis face aux maîtres incontestés des bérets, tunisiens ou français.

Mais même en limitant son regard à la péninsule, Vincenzo voyait manufacture mieux installée: c'était le cas de Gênes qui produisait des bérets bien travaillés et de qualité; il pressentait également les dangers imminents de manufactures plus favorisées: c'était le cas des Etats du Pape. Les romains bénéficiaient, selon Vincenzo, d'avantages supérieurs -laines et main-d'oeuvre plus économiques- qui leur permettaient de fournir des bérets bien moins chers. Il devenait donc évident pour Vincenzo que si les romains se mettaient à fabriquer, ils emporteraient le marché des articles économiques de basse qualité et prendraient ainsi l'avantage sur les toscans en matière de manufactures.

Ce qui était vrai pour les bérets valait à plus fortes raisons pour les draps: Vincenzo se mettait à raisonner sur l'ensemble de l'Art de la laine. Le bilan qu'il en dressait était triste: absence de perfection, immobilisme, cherté, telles étaient les caractéristiques des draps de Prato. Du reste, les avis des étrangers portés par la guerre dans les demeures des fabricants, ne faisaient que conforter les convictions de Vincenzo: ainsi le colonel allemand logé chez les Pacchiani refusait d'acheter les draps qu'on lui proposait: *niente gli è piaciuto, ed a detto liberamente a noi, quando non abbiamo nessuna fabbrica che lavori malamente i panni come voi*;<sup>2</sup>

Pour Vincenzo, la raison était claire: *niente hanno qui mai rimosso da quello che erano soliti fare dugento anni addietro*.<sup>3</sup> Il ne faisait aucun doute pour lui que cet immobilisme serait bientôt fatal: *con mio dispiacere vi dico che niente e poi niente rimanneranno di industria*"<sup>4</sup>; *se in seguito cercheranno di fabbricare all'uso nostro ecco che la rovina per questi lavoratori sarà senza riparo*.<sup>5</sup> Vincenzo dénonçait les illusions dont se berçaient les drapiers de Prato: *vanno avanti tutti questi fabbricanti con credere che le manifatture di Prato siano le manifatture di Inghilterra o le manifatture della Francia*.<sup>6</sup> Erreur d'appréciation qui ne leur faisait rien tenter pour améliorer leur situation: *in questi anni indietro di lane anno lavorato più dei tempi indietro, ma cosa anno lavorato qualche cosa da tirare qui denari forestieri, e apertosi una strada a qualche manifattura?* semblait-il demander à tous ses collègues insouciantes.

<sup>2</sup> Idem, Vincenzo, 20/1/1800

<sup>3</sup> Idem, Vincenzo, 10/2/1800

<sup>4</sup> Idem

<sup>5</sup> Idem, Lazzeri, 2/11/1812

<sup>6</sup> Idem, Vincenzo, 10/2/1800

Les concurrents à redouter n'étaient plus tout à fait les mêmes: Tunis bien entendu disparaissait; la France restait, toujours prestigieuse, mais moins redoutable que sa grande rivale anglaise qui offrait ses draps à des prix absolument sans pareils. Vincenzo se mettait donc à penser que pour le bien des manufactures toscanes, mieux valait dépendre de la France: *se adio piacesse che restasse il commercio di mare con un poco di libertà, e che ora non ne ha punto, male per l'Italia non sarebbe il restare governati dai Francesi, al incontro se dovessero gli inglesi influire nell'Italia, e che potessero introdurre le manifatture loro, e in specie la pannina, o si che il lavoro dei lanaioli di Toscana andrebbe al aria.*<sup>7</sup>

Malheureusement pour les Toscans, les anglais n'étaient pas les seuls rivaux à craindre. Pour les draps comme pour les bérets, tout était à redouter des manufactures romaines: *vedete come mai è possibile il prendere coraggio per intraprendere in Toscana una lavorazione di pannine..non è possibile. Noi vedremo in seguito di pochi anni inondata la Toscana di dette manifatture cosa che non vi sarà da crederla e non è la sola romagna che lavora a distesa ma è tutto lo stato delle due romagne e vole essere altra abbondanza di Pannina quando ne verrà tanta quantità dal Inghilterra.*<sup>8</sup>

De fait, les draps romains commençaient alors à arriver à Livourne et à Florence. Ils se vendaient à des prix qui stupéfiaient les fabricants toscans: *Rossi di Girone dice che non gli pare possibile che possino dargli a prezzi così bassi (£12 la canna nostra).*<sup>9</sup> Les bas prix de ces articles étaient un argument essentiel de vente, devant lequel Vincenzo prévoyait que les manufactures toscanes n'auraient bientôt qu'à s'incliner. La qualité n'était cependant pas de dernier ordre; au contraire, Vincenzo en vantait les mérites: *bontà della lana, tenerezza del loro filo, bon occhio di apparecchio.*<sup>10</sup> A tel point qu'on pouvait confondre les concurrents: *sembrano peloni inglesi, anno piombo con marca.*<sup>11</sup>

Le danger menaçait, il fallait comprendre pourquoi les romains étaient soudain capables de vendre si bas de beaux draps. On expliquait souvent en Toscane que cela dépendait du bon prix auquel les romains pouvaient acheter leurs laines de qualité. Les Toscans au contraire étaient obligés de travailler les laines médiocres qu'ils produisaient ou d'acheter à haut prix les bonnes laines de leurs voisins. De toutes façons, ils étaient défavorisés, contraints à produire

<sup>7</sup> Idem, Vincenzo, 21/12/1813

<sup>8</sup> Idem, Vincenzo, 20/10/1811

<sup>9</sup> Idem, Vincenzo, 4/9/1812

<sup>10</sup> Idem, Vincenzo, 28/5/1812

<sup>11</sup> Idem, Vincenzo, 3/9/1812



des draps de basse qualité ou à fabriquer des articles plus chers. Tous les réformateurs du XVIII<sup>e</sup> siècle avaient raisonné de la sorte et avaient insisté sur l'absolue nécessité d'améliorer les laines toscanes.

Vincenzo exposait lui aussi les avantages que fournissaient aux romains l'emploi de leurs laines: *si servono delle maggiorine tosate 2 volte l'anno per gli orditi, e per i ripieni di lana pelata: lavori morbidi e leggeri; nel garzarsi sorte il pelo con facilità dove con le lane di Siena bisogna che gli omini vi lascino le braccia per potere rendere un lavoro ben garzato*<sup>12</sup>. Néanmoins, il n'était pas convaincu que ce soit l'argument décisif. Il affirmait au contraire que la différence fondamentale tenait plus au coût de la main-d'oeuvre qu'à ceux de la matière première: *cosi è della pannina di Roma che la possono dare a meno..perchè ai romani gli costa meno le manifatture e non è l'oggetto che vi si attribuisce noi con dire che la pannina dei romani la danno a meno perchè anno li le lane..l'oggetto primero sono le manifatture le quali gli costano meno.*<sup>13</sup> Pour prouver la justesse de ses vues, il avançait les prix des manufactures à Rome, tels que les lui avait sans doute fournis Rosselli de Livourne, intéressé dans la fabrique romaine de draps que ses frères avaient installée.

Les coûts de main-d'oeuvre élevés qu'il fallait payer en Toscane y compromettaient par conséquent l'avenir de l'industrie. Une suite d'"abus" avait permis aux travailleurs d'obtenir de fortes rémunérations dans les secteurs clé de la manufacture: *in Toscana non sara mai e poi mai possibile di sostenervi una fabbrica di lanificio atteso gli cattivi abusi che si sono stato messi nei lavoranti di ogni specie.*<sup>14</sup>

Les hauts salaires pourtant ne tarderaient pas à se retourner contre leurs bénéficiaires: les fabriques ne pouvant soutenir la concurrence seraient bientôt obligées de cesser leurs activités: *e ecco che la fabbrica terminata, lavoranti a spasso.* Au contraire de justes salaires feraient le bien de tous, fabricants et ouvriers, qui avaient intérêts ensemble à ce que la production se poursuive: *se ai lavoranti fossero pagate le loro manifatture a prezzi più discreti, la fabbrica potrebbe sussistere ed il lavorante sarebbe sempre impiegato.*

A l'intérieur même de l'espace régional, Prato et Florence se trouvaient défavorisées car c'était dans ces zones de concentration manufacturières que les "abus" s'étaient multipliés: *In Firenze e Prato -dove si fa più pannine- che in*

<sup>12</sup> Idem, Vincenzo, 28/10/1812

<sup>13</sup> Idem, Vincenzo, 05/1812

<sup>14</sup> Idem, Vincenzo, 05/1812

altri loghi della Toscana..la maggiore conclusione del lanificio consiste nella lavorazione della lana con i cardì e le filature,.. questi due manufatti per la maggiore quantità sono eseguiti nei contorni di Firenze da altre parte fori che di Sesto e dove tanto in Sesto, come verso Firenze, vi sono stati messi in antico, tanti e poi tanti abusi i quali portano di essere cara la loro opera di mano e che questo apporta non potere nessuna fabbrica sussistere in lungo tempo.

Vincenzo envisageait alors la possibilité de faire effectuer ces opérations dans des zones où les travailleurs n'avaient pas assez d'expérience collective pour imposer à leurs patrons des salaires plus forts: *mettendo il lavoro cardatura e filatura in un logo dove non vi sia già stato imposto ne prezzi ne pregiudizi, ne accordi fra lavoratori medesimi, la cardatura e la filatura non vorrebbe pagarla che la metà di quello che si paga ai sestesi ed ai circonvicini nelle campagne di Firenze.* Les draps que l'on voyait arriver d'autres régions de Toscane en fournissait la démonstration: *la prova di ciò ne è giusto le fabbriche che vi sono state errette nel Casentino le quali possono vendere le loro pannine al 15 per% meno di quello possono darle i fiorentini e pratesi.*

Vincenzo prévoyait que le marché ne tarderait pas à être envahi par ces manufactures: *ora quando saremo ad ottobre prossimo sene vedranno..tanti banchucci per le strade a vendere le pannine del Casentino a meno prezzo di quello possono vendere la pannina di Prato e di Firenze.* Vincenzo l'avait déjà pressenti deux ans auparavant, attribuant le défaut de vente des draps de Prato à la concurrence de nouvelles manufactures installées en Toscane: *in tanti loghi della Toscana dove in avanti niente fabbricavano ed ora fabbricano da poterne mandare a vendere ai pratesi.*<sup>15</sup>

Le Casentino n'était pas la seule région dont les nouvelles productions menaçaient Prato. Lucca faisait preuve à bien des égards d'un dynamisme supérieur. Si les bérêts de ses manufactures réussissaient à gagner la préférence sur ceux des Mazzoni, les draps lucquois faisaient également des percées remarquées sur le marché livournais. En cette année 1812, la mode était aux *bordati* dont Vincenzo rapportait les succès fulgurants: *qui non si vede per Livorno e nella campagna altro che uomini e donne vestiti tutti di tali robe..e taluni omini e donne che tre anni sono, che si vedevano vestiti di casimirra e di cambri...si vede che in Lucca e nella campagna di Lucca vi fanno un gran lavorare di detti bordati.*<sup>16</sup> Les réseaux de vente se multipliaient sur les places de Livourne ou par le biais du colportage: *alla tromba vi sono undici banchetti di lucchesi e tutti vendono di detti bordati... oltre ai sudetti banchi undici, non*

<sup>15</sup> Idem, Vincenzo, 27/1810

<sup>16</sup> Idem, Vincenzo, 12/5/1812

*si vede altro per le strade di città, e nella campagna, dei lucchesi con il sacco sopra le spalle con dei rotoli di detti bordati i quali sbracciano a minuto.*<sup>17</sup>

A en croire Vincenzo, Prato et Florence se trouvaient englobées dans le même triste sort de la décadence inexorable des manufactures pour cause de salaires trop élevés. Fallait-il prêter foi à ces discours? Son fils Lazzero semblait moins convaincu de l'importance décisive des coûts de main-d'oeuvre; à propos des bas prix des draps romains, il restait persuadé que le premier et principal facteur explicatif résidait dans la disponibilité des laines: *mi pare che il più rilevante sia l'oggetto delle lane perché si servono di una qualità che gli produce un lavoro leggero e morbido, poi avranno più vantaggio di noi nelle file e cardature.*<sup>18</sup>

Lazzero mettait cependant en lumière un autre facteur, négligé par son père, et qui concernait l'organisation même des manufactures: *le fabbriche di Roma pare che siano montate con più regola ed economia delle Toscane, e però vanno lavorando più delle nostre, abbenche per lavori fini cioè Vilton, castorini, ma bene le nostre fabbriche sono ordinate male, qui tutto è separato e dappertutto che il fabbricante non può vigilare, si lavora alla peggio la sua roba.*<sup>19</sup> Le thème était cher à Lazzero; ce n'était pas tant le prix de la main-d'oeuvre qui importait que la façon de travailler: les ouvriers étaient habitués au mauvais ouvrage, l'absence de surveillance du travail à domicile leur donnait l'occasion de bâcler les tâches; la manufacture souffrait de l'incurie des patrons et de la malignité des ouvriers, les draps présentaient les défauts de ces multiples négligences. Il le redirait avec force en 1817.

La connaissance des manufactures d'autres régions confirmait son opinion. Rome, mais surtout le Piémont, fournissaient les exemples de fabriques organisées selon les règles d'efficacité et d'économie. Les années de guerre avaient mis en contacts hommes et produits jusque là ignorés. Ainsi Felice, le frère de Giuseppe Pacchiani, s'était rendu à Turin et avait visité l'établissement d'un des plus grands fabricants; son récit était éclairant: *il sudetto fabbricante si chiama Le Croix ed è capace senza contare le robe strette di fornire costantemente p.100 di panno la settimana. Dice che vi lavoranno in tutto a braccia come noi, cioè senza machine ma che tutti chi lavora sono donne e ragazze perciò questi fabbricanti hanno più economia nelle manifatture ed è restasto sorpreso nell'osservare che bel ordine è tenuto in*

<sup>17</sup> Idem

<sup>18</sup> Idem, Lazzero, 2/11/1812

<sup>19</sup> Idem, Lazzero, 16/9/1812

*quella fabbrica, vi è una tintoria superba, stretto tutti uniti in un locale.*<sup>20</sup> Les deux facteurs évoqués par Vincenzo et Lazzero, main-d'oeuvre et organisation, se conjuguèrent ici pour accroître l'efficacité et diminuer les coûts; l'emploi des femmes était un élément essentiel: il permettait une réduction des salaires qu'il était impossible de pouvoir imposer aux hommes de Prato.

Tout semblait donc démontrer que les manufactures avaient en Toscane, et en particulier à Prato, un avenir incertain et limité: *chi sa come anderà in seguito in causa manifatture toscane.*<sup>21</sup> L'approche de la défaite française faisait de nouveau redouter l'arrivée des anglais: *certo si è che introducendosi di novo in Italia le manifatture inglesi si vorrà fare male con le manifatture italiane.*<sup>22</sup>

Mazzoni passait ainsi en revue toutes les questions que nous nous posions et y répondait de façon bien négative: le vœu qu'il répétait souvent d'arrêter toute manufacture semblait être le plus sage parti qu'il puisse prendre pour ne pas risquer plus longtemps ses capitaux dans une entreprise aussi mal disposée; la Toscane n'était plus terre de manufactures, il fallait se résoudre à laisser travailler ceux qui en étaient mieux capables. A l'en croire, les manufactures de Prato semblaient être affligées de tous les défauts: des entrepreneurs routiniers qui ne se préoccupaient pas des nouveautés manufacturières et se contentaient de vivre sur leurs anciens acquis; acquis bien médiocres, servis de plus par des matières premières à un prix trop élevé pour une qualité laissant à désirer, une main-d'oeuvre incapable et elle aussi trop chère, produisant des draps concurrencés de toute part sur leur propre terrain, un terrain qui semblait décidément se limiter au marché régional. Qu'en était-il?

## 1 PRÉDOMINANCE DU MARCHÉ RÉGIONAL?

### DES PRODUCTIONS VARIÉES, DE QUALITÉ INFÉRIEURE

L'étude pour le XVIII<sup>e</sup> siècle a déjà été menée, aussi nous contenterons-nous de décrire à grands traits les caractéristiques d'une orientation déjà largement connue<sup>23</sup>. Pour déterminer quelles étaient les productions de Prato et vers quels horizons elles s'acheminaient, une source fondamentale, déjà

<sup>20</sup> Idem, Lazzero, 14/8/1812

<sup>21</sup> Idem, Lazzero, 29/1/1814

<sup>22</sup> Idem, Vincenzo, 31/1/1814

<sup>23</sup> P.Malanima *Le attività industriali*, in *Storia di Prato*, t.2, Firenze, Le Monnier, 1986, pp.217-277

souvent citée et utilisée: les résultats de la grande enquête lancée en 1766 par le nouveau grand duc de Toscane, Léopold I<sup>24</sup>; *aveva per fine di offrire al legislatore una visione organica dell'economia toscana e dei suoi problemi per orientare in modo sicuro l'opera riformatrice....Per quanto concernava le arti e manifatture, essi conclusero che la rilevazione si sarebbe dovuta imperniare sopra tre elementi fondamentali: un censimento professionale, una statistica commerciale e un'inchiesta da effettuarsi per mezzo dei cancellieri delle comunità*<sup>25</sup>.

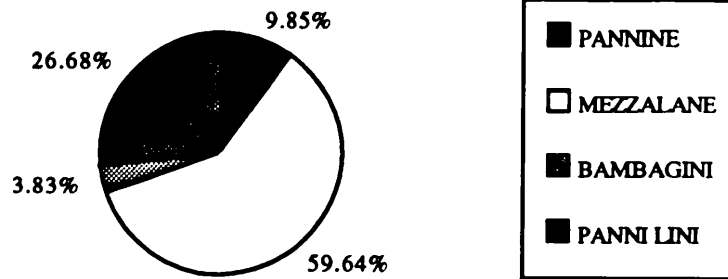
A Prato, l'enquête était menée avec rigueur: toutes les productions de la ville étaient distinguées avec un soin particulier; toutes les branches d'un secteur textile diversifié étaient en particulier distinguées. On découvre ainsi le rôle minoritaire joué en 1767 par les draps de laine dans la production textile: moins de 10% de la quantité produite (1915 pièces pour une production totale dépassant 19450 pièces); la draperie proprement dite avait perdu du terrain au profit des fibres végétales: les draps de lin en particulier avaient pris une importance notable, en quantité comme en valeur. Le coton, lui, ne faisait qu'une timide apparition (les *bambagini* étaient des tissus mêlés de coton); en tête de la production textile de Prato: les *mezzalane* qui, comme l'indiquait leur nom, étaient composées pour moitié de laine: elle servait uniquement à la trame, la chaîne étant généralement de lin, plus rarement de chanvre. Des tissus par conséquent très communs, un bas de gamme qui ne faisait pas partie de la production réglementée.

La production de laine elle-même présentait un éventail de productions varié. Mais les "draps" à proprement parler (*panni*) ne représentaient désormais qu'un très faible pourcentage de la production: un peu plus de 4% en comptabilisant dans une même catégorie les draps à proprement parler (*panni*) et les petits draps de qualité inférieure (*pannicelli*); il y avait en effet draps et draps; ceux de Prato, connus par le nom de la ville, étaient d'une qualité nettement inférieure à ceux de Florence: plus étroits, moins de fils de chaîne, une trame moins conséquente, des laines de moindre qualité, un prix moindre.

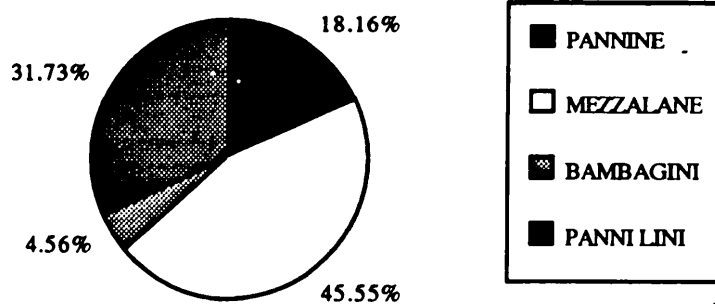
<sup>24</sup> Pour une étude approfondie de cette enquête et de sa mise en place: L.Dal Pane *I lavori preparatori per la grande inchiesta del 1766 sull'economia toscana*, in *Studi storici in onore di G.Volpe*, Firenze, Sansoni, 1958; les résultats de l'enquête ont également été publiés dans L.Dal Pane *Storia del lavoro in Italia*, Milano, 1944, p.477-561; la relation de la communauté de Prato se trouve également dans le même volume, pp.463-476 L.Dal Pane a ensuite repris longuement les résultats de cette enquête dans son ouvrage *Industria e commercio nel granducato di Toscana nell'età del Risorgimento*, vol.1: *Il Settecento*, Bologna, Patron, 1973; références d'archives: A.S.F., Carte Gianni, B.36; S.A.S.P., Arti, 40, S.A.S.P., Comune, 646; cette enquête a d'autre part déjà été utilisée pour Prato par P.Malanima *Le attività industriali*, in *Prato, Storia di una città*, t.2, Firenze, Le Monnier, 1986, pp.217-277.

<sup>25</sup> L.Dal Pane *Il settecento*, op.cit., p.9

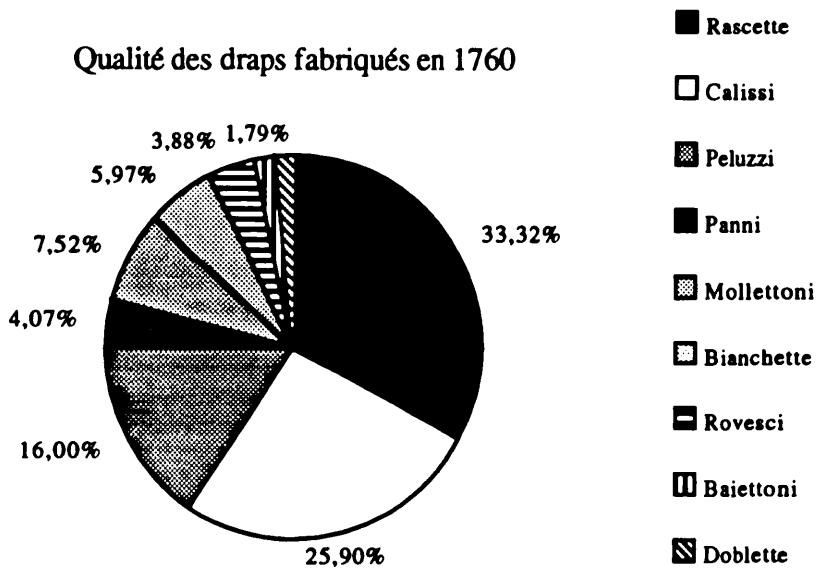
LES DIFFERENTES QUALITES DE DRAPS TISSES A PRATO EN 1767  
pourcentage selon la quantité produite



VALEUR RESPECTIVE DES PRODUCTIONS TEXTILES DE PRATO EN 1767



Qualité des draps fabriqués en 1760



Ils ne caractérisaient de toutes façons absolument pas la fabrication lainière de la ville, dominée, comme l'indique le graphique, par trois grands

types d'étoffes: les petites rases, les peluches et les *calissi*, dont la valeur était très faible par rapport aux draps; des étoffes très ordinaires, l'attrait essentiel en était le bas prix.

Ainsi, c'était effectivement vers la qualité moyenne, voire basse que s'étaient orientés les fabricants de Prato: quand et pourquoi ce choix?

#### LE CHOIX, OU LA NÉCESSITÉ, DE LA BASSE QUALITÉ

Plus question au XVIII<sup>e</sup> siècle des "*panni monachini, panni tanè, bianchi fini*" et autres qualités de draps de renom. Cela faisait déjà longtemps que les fabricants de Prato ne donnaient plus à tisser ces prestigieux modèles. Dès la fin du *Quattrocento*, la production de Prato s'avilit; la situation du XVIII<sup>e</sup> siècle reflétait une évolution séculaire au cours de laquelle les fabricants de la ville se spécialisèrent dans l'article courant. Qui les y poussa?

#### La législation, un rôle d'incitateur au choix?

Pour les historiens locaux, point de doute, nous l'avons vu. Mais ils incriminaient les Médicis d'une situation qui s'était instaurée bien avant qu'ils ne lui reconnaissent force de loi. Ainsi que l'affirme P. Malanima: *nè la legislazione fiorentina determinò il declino del settore secondario pratese, nè la specializzazione di Prato nella produzione di articoli di qualità inferiore dipese direttamente degli interventi del governo centrale*<sup>26</sup>. Comme il le montre en effet, la baisse qualitative fut antérieure aux mesures législatives incriminées, de même que l'essoufflement de la production. La loi ne fit que reconnaître et stabiliser une situation qui s'était affirmée durant le XV<sup>e</sup> siècle, à une époque où *il predominio fiorentino nel settore laniero deriva in larga misura da una serie di condizioni economiche particolarmente propizie*: une ample réserve de main-d'oeuvre, une accumulation de richesses en grande partie commerciales prêtes à s'investir dans la production, des relations économiques privilégiées avec tous les principaux marchés italiens et européens<sup>27</sup>, autant d'atouts qui contribuèrent à placer Florence dans une position de suprématie face à laquelle aucun autre centre régional ne pouvait concourir<sup>28</sup>.

De même la loi de 1738 semblait impuissante à atteindre les buts qu'elle s'était explicitement fixée: faire renaître, en particulier en province, la

<sup>26</sup> Idem, p.227

<sup>27</sup> Idem

<sup>28</sup> voir notamment P. Malanima *La formazione di una regione economica: la Toscana nei secoli XIII-XV*, *Società e Storia*, n°20, 1983

fabrication des draps larges de qualité qui y avait été auparavant interdite, inciter à un sursaut quantitatif. Si, sur ce second point, les auteurs semblaient d'accord pour estimer *cosa accertata che d'allora in poi è aumentata di molto una tal Arte*<sup>29</sup>, affirmation du reste confirmée par la connaissance des données "statistiques", il est beaucoup moins évident qu'elle réussit à inverser la tendance en ce qui concerne l'abaissement qualitatif de la production: les draps larges ne réapparurent pas en province, où la qualité continua de se "dégrader": Prato se mit à fabriquer sur grande échelle les *mezzelane* ; les premiers draps larges n'y furent fabriqués qu'à la fin du siècle, encore fallut-il les faire tisser *per la maggiore parte in Firenze, non esistendo in Prato maestranze sufficientemente abili a tal lavoro*<sup>30</sup>. La législation ne pouvait aller à l'encontre d'un mouvement qui s'avérait avoir des racines beaucoup plus profondes que les mesures prohibitives prises par le gouvernement précédent: tout comme les Médicis n'avaient pas été la cause de l'évolution qualitative des draps de province, les Lorraines ne furent pas les instigateurs d'une inversion de tendance.

Si les fabricants de Prato fibraient peu avec la loi, qu'est-ce donc qui les faisaient agir?

### Des choix régionaux à l'insertion dans les problématiques européennes

La présence de Florence fut un élément déterminant des orientations prises par les fabricants de Prato, et ce dès le Quattrocento, comme l'indique le progressif changement des orientations productives à cette époque. En effet, Prato pouvait difficilement se mesurer avec Florence, qui concentrait alors tous les éléments d'une domination sans contraste: *conseguenze di tutto ciò furono la specializzazione della sua industria laniera in un tipo di produzione non competitiva con quella fiorentina, l'abbassamento del livello qualitativo degli articoli prodotti, la loro circolazione soltanto all'interno dello Stato, la perdita di vitalità del settore*<sup>31</sup>.

Florence, on le sait, perdit peu à peu sa place à la tête de la draperie internationale. Ces vicissitudes ne nous intéressent pas directement ici<sup>32</sup>. Il ne pouvait être question pourtant pour les drapiers régionaux de chercher à prendre la place de leurs collègues et concurrents florentins, car, dans le même temps où les draps de la capitale ne trouvaient plus de débouchés, l'ensemble de la Toscane se trouvait reléguée dans la périphérie de l'économie-monde. Les

<sup>29</sup> G.Sarchiani, op.cit., p. 98

<sup>30</sup> E. Bruzzi, op.cit., p.82  
311d, p. 227

<sup>32</sup> cf P.Malanima, *La decadenza di un'economia cittadina*, op. cit.



fabricants de Prato continuèrent donc à "avilir" leurs draps, sans chercher, ou pouvoir chercher, à aller à l'encontre de cette évolution.

La production connut au contraire au XVIII<sup>e</sup> siècle une ultérieure baisse qualitative: les fabricants de Prato ne font désormais plus tisser, comme nous venons de le constater, que les draps les plus courants, de laine cardée ou peignée. La recrudescence des ouvrages peignés n'est pas sans évoquer du reste le cadre plus large de l'évolution de la draperie européenne: c'est en effet au début du XVIII<sup>e</sup> siècle que de nombreux centres de production choisirent entre le cardé de prestige ou le peigné de bas de gamme; plus précisément, le choix fut imposé aux fabricants de Sedan en 1718, une date également significative à Prato puisque la corporation reconnut en cette année les draps de basse qualité introduits depuis quelques temps dans la ville: un écho des choix contemporains alors dans toute l'Europe? Quoiqu'il en soit, les fabricants de Prato s'étaient ainsi résolument orientés vers une production pauvre; ils renforcèrent cette tendance par le mélange des fibres.

### Des choix innovants?

La question peut avoir quelque chose de surprenant s'agissant d'une production essentiellement médiocre, que l'on suppose donc soumise de façon quasi exclusive aux lois de la routine.

Pourtant, la réflexion mérite considération, surtout si l'on veut bien préciser la notion d'innovation<sup>33</sup>. La définition particulièrement large donnée par Schumpeter peut constituer une base féconde de réflexion; en effet, l'innovation n'est pas uniquement technique ou changement de l'organisation de la production, elle peut être aussi bien l'introduction d'une nouvelle source de matières premières ou encore la conquête d'un nouveau marché, l'introduction d'un nouveau bien. Elle a d'autre part un caractère subjectif, qui la définit relativement à un lieu et une situation donnée: pas question de prétendre que les fabricants de Prato aient révolutionné le textile, mais se demander plutôt s'ils introduisirent quelque chose de neuf pour la ville, plus dynamisés que paralysés par une situation a priori peu favorable<sup>34</sup>.

---

<sup>33</sup> Ces considérations se réfèrent bien sûr à la réflexion de Schumpeter et notamment *Théorie de l'évolution économique*, 1912 et *Capitalisme, socialisme et démocratie*; ainsi qu'à celle de F. Perroux *La pensée économique de Schumpeter*, Paris, 1965 et F. Gallouj, *Cycles économiques et innovations de service: quelques interrogations à la lumière de la pensée schumpéterienne*

<sup>34</sup> cf en particulier G. Mensch, *Stalemate in Technology*, 1972

Alors, des innovateurs les fabricants de Prato? Dans le domaine des draps de laine, sûrement pas; les *calissi, rascette, peluzzi* qu'ils faisaient tisser étaient grosso modo identiques à ceux que fabriquait le reste du contado: de qualité un peu meilleure, un peu plus chers aussi, c'étaient les seules différences notables. Mais la spécificité de Prato ne tenait pas tellement aux draps de laine: la ville s'était en effet mise à mélanger les fibres, à tisser le lin et la laine, le lin seul, le chanvre, le coton même, timidement. Là encore, on peut douter qu'il y ait réelle innovation, car ces fibres pauvres se tissaient vraisemblablement depuis des temps immémoriaux. Le désintérêt général qui les toucha de tout temps nous a laissé peu de traces sur les conditions de leur emploi et de leur diffusion; on sait que les familles tissaient communément le lin et le chanvre; elles y employaient généralement des matières premières locales et n'avaient que des contacts marginaux et limités avec le marché: ampleur et persistance de l'auto-consommation...

La situation des fabricants de Prato était diverse: le lin, le chanvre et le coton qu'ils employaient venaient de l'étranger, nous y reviendrons. La nouveauté consista sans doute dans la production massive, par les fabricants, de ces étoffes mélangées; même s'il est évidemment impossible d'évaluer le volume de l'auto-production, cette "mercantilisation" de la production de basse qualité peut être cueillie comme un signe non négligeable de l'ouverture vers le marché des couches les plus basses de la population auxquelles elles étaient destinées, et de la capacité des entrepreneurs de saisir ces mouvements.

#### UNE PRODUCTION POUR LE VULGAIRE

Les fabricants en témoignaient eux-mêmes, notamment en cette année 1773 où *le miserie presenti dei viveri..non poco ritardo cagionano all'esito delle loro mercanzie per il solo volgo capaci, il quale appena ha sufficiente guadagno per uno scarso vivere...*<sup>35</sup>. Dans les périodes de difficultés agricoles, la vente des draps était compromise; les Mazzoni nous le confirment: en 1808, Vincenzo évoquait *la miseria di codesti abitanti che per potere campare si disfanno di tutto*<sup>36</sup>, un signe avant-coureur de restrictions pour le commerce des draps; en 1812, la situation était critique: *le miserie delle popolazioni, i contadini indebitati, tutto ammassa malanni e fa congetturare che poco ben faranno*<sup>37</sup>, prévoyait Lazzeri; à ces périodes de langueur succédaient cependant des reprises, elles aussi liées aux cycles agricoles; ainsi en 1818, *sembra certo che*

<sup>35</sup> S.A.S.P., Comune, 646: *Stato della mercatura e dei mercanti della città di Prato*, août 1773

<sup>36</sup> S.A.S.P., Mazzoni, Vincenzo 18/11/1808

<sup>37</sup> Idem, Lazzeri, 4/9/1812:

quest'anno la pannina nostrale avrà un esito felice dietro la riflessione di una buona raccolta generale, che sembra certa.. la classe povera ora un poco risorta della miseria, colla minore spesa del vitto e con del lavoro, penserà ancora a rivestirsi nel futuro inverno e dunque una ragione inconstatabile per lunsigarsi che la pannina nostrale avrà un sfogo ben attivo<sup>38</sup>; è cosa certa, renchérissait Gaetano, que l'individui pensano a vestirsi a cibarsi e di poi all'altri loro impegni e bisogni<sup>39</sup>.

Ainsi trois caractéristiques apparaissaient: la production répondait essentiellement à la demande de tissus de qualités inférieures de la part du bas peuple; l'essentiel des ventes avaient lieu dans le Grand Duché; elles étaient par conséquent très liées aux fluctuations régionales du prix des grains.

### Une demande incertaine

Quel était ce vulgaire dont parlaient les fabricants, le peuple qu'évoquait les Mazzoni? Les termes sont vagues, ils requièrent des précisions difficiles à donner. Ces appellations pouvaient englober l'ensemble des couches moyennes et inférieures des villes, des bourgs, des campagnes. Il faudrait bien sûr en connaître l'importance et les caractéristiques.

Elles sont pour partie connues; dans les campagnes (82% de la population), dominaient les métayers: près de 60% de la population rurale selon certains<sup>40</sup>, le reste étant constitué de *pigionali* (qui ressemblaient fort par certains aspects au manoeuvrier français), de ruraux non paysans, de locataires ou de propriétaires. L'auto-consommation était le trait distinctif de l'économie familiale des métayers; mais cela ne signifiait pourtant pas une absence absolue de contacts avec le marché et l'économie monétaire: comme partout, il fallait payer ses impôts et se vêtir; P.Malanima, reprenant les estimations des contemporains, estime qu'environ 10% du revenu des familles métayères était consacré à l'achat de tissu; c'était l'une des principales raisons de leur apparition sur le marché: *il contatto della famiglia mezzadrile col mercato era fortemente condizionato dall'esigenza di acquistare prodotti tessili*<sup>41</sup>.

10% des revenus consacrés aux achats textiles: l'estimation semble valable pour l'ensemble du "peuple"; les évaluations concernant les dépenses des artisans s'élevaient à environ 12% et, nous dit toujours P.Malanima, *anche*

<sup>38</sup> Idem, Lazzero, 16/6/1818

<sup>39</sup> Idem, Gaetano, 9/11/1818

<sup>40</sup> Tavanti *Della quantità di moneta*, cité par P.Malanima *Il lusso dei contadini*, Bologna, Il mulino, p.38

<sup>41</sup> P.Malanima, op.cit., p.40

*fuori della Toscana, non pare che la spesa per vestiario e biancheria da parte dei gruppi sociali più bassi si allontanasse dal 12% circa della spesa complessiva*<sup>42</sup>.

Dans la mesure où cette évaluation semblait relativement stable dans le long terme, quel espoir d'accroissement pouvait-il y avoir?

L'augmentation de la population au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle constituait un premier facteur de hausse possible de la demande<sup>43</sup>: le nombre d'habitants du Grand Duché passait en effet de 893.735 en 1738 à 980.894 en 1784, soit une hausse légèrement inférieure à 9%. Ce monde en expansion devait se vêtir, et pour cela il semble qu'il fasse de plus en plus appel au marché.

La production au sein du ménage des textiles servant à la vie quotidienne, vêtements, mais aussi linge de maison, couvertures, tissus de matelas etc, restait certes importante<sup>44</sup>; l'enquête de 1767 témoigne en particulier de la diffusion du travail textile *per solo uso privato* dans les campagnes toscanes. La possession du métier apparaît fort fréquente dans certaines zones, notamment dans le territoire même de Prato où, en 1766, battaient 537 métiers dans la campagne pour l'usage personnel des familles. L'auto-production des textiles restait une donnée importante de la consommation, limitant ainsi la demande.

Mais l'auto-consommation semblait pourtant perdre petit à petit du terrain: *più contenti non sono del vestito del lanificio lavorato dalle mani delle loro donne*<sup>45</sup> disait-on des paysans toscans. On se mettait alors à dépeindre, et souvent à se plaindre, du luxe des paysans<sup>46</sup>; un luxe qui aurait commencé à se manifester avec une particulière acuité aux environs de la moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle et qui poussait les paysans à se pourvoir sur le marché d'étoffes de meilleure qualité.

Ainsi se manifeste avec évidence l'une des caractéristiques de la demande de tissus: elle *visé bien sûr un but utilitaire, qui se présente aussi comme un bien de luxe, mais qui a en plus une dimension collective ostentatoire*<sup>47</sup>. Les propos rapportés par les érudits s'intéressant au sujet sont particulièrement significatifs, ainsi que le notait du reste déjà P.Malanima; rencontrant une paysanne des environs de Florence, Lapo de Ricci s'entendait dire par celle-ci que *il pane si mangia come si può avere, ma calzati, e vestiti, bisogna andare a*

<sup>42</sup> Idem, p.42

<sup>43</sup> P.Malanima, *Le attività...*, op.cit., p.234

<sup>44</sup> Pour ces questions cf P.Malanima, *Il lusso*, op.cit., notamment pp.57-64

<sup>45</sup> cité par P.Malanima, *Le attività industriali...*, op.cit., p.234

<sup>46</sup> A ce sujet voir P.Malanima *Il lusso...*, op.cit., pp.135-146 qui traite précisément de la question.

<sup>47</sup> J.-Y.Grenier *Modèles de la demande sous l'ancien régime*, in *Annales ESC*, mai-juin 1987, n°3, p.501

*paragone degli altri*<sup>48</sup>; une exigence particulièrement sentie quand il s'agissait de confectionner le trousseau des jeunes mariées pour lequel, nous racontent toujours ces moralistes, les familles s'endettaient outre mesure: *vorrei piuttosto avere le corna che gli mancasse roba sul corredo* disait cette mère soucieuse du bien paraître de sa fille, mais qui soupirait toutefois: *quando nasce una donna sarebbe meglio affogarla, non si finisce mai di spendere*<sup>49</sup>.

Cette ostentation semblait pourtant à certains un signe du mieux être des paysans qui se "civilisaient" progressivement sous l'influence en particulier des villes. Lapo de Ricci se faisait le défenseur de ce point de vue: *il lusso dei contadini è naturale*, disait-il; c'était un *inevitabilissimo effetto della nostra felice situazione economica*..qui n'apportait pas de *danno ma utile al proprio del suolo ed ai Toscani tutti*<sup>50</sup>; en particulier, pourrait-on dire, aux fabricants et aux marchands des tissus de Prato qui écoulaient dans le Grand Duché l'essentiel de leur production.

### Les lieux de vente<sup>51</sup>

Les marchands-fabricants de Prato le disaient aux enquêteurs de 1767: l'essentiel de leur production se vendait en Toscane.

Une partie variable était commercialisée au plus proche, dans la boutique même du fabricant qui tenait toujours échoppe: la vente au détail concernait tous les entrepreneurs, des plus modestes aux plus grands; une rude épreuve à en croire Lazzerio Mazzone, mais qui permettait des gains qu'aucun ne dédaignait. On voyait donc se remplir la boutique d'humbles acheteurs, petites gens de la ville et de la campagne proche qui se fournissaient en coupons de toutes sortes; les ventes devaient être particulièrement dynamiques le lundi, jour de marché à Prato; un marché particulièrement actif, au concours *numeroso*: il rayonnait en effet sur un espace très vaste -450 km<sup>2</sup> et près de 60.000 personnes<sup>52</sup>-, qui dépassait de loin le seul territoire de Prato; on y vendait bien sûr le bétail, les produits frais et les aliments, mais aussi *tessuti di lana, di lino e cotone* et autres produits manufacturés de la ville<sup>53</sup>, notamment sur la

<sup>48</sup> Lapo de Ricci *Danni dell'ambizione del vestiario*, in Giornale agrario toscano, 1827, p.97 et suivantes.

<sup>49</sup> Idem

<sup>50</sup> Lapo de Ricci *Del lusso delle vesti dei contadini*, in C.A.G., 1819, vol.II.

<sup>51</sup> Pour ce sujet encore, nous renvoyons à P.Malaniam *Il lusso..*, notamment pp.115-123

<sup>52</sup> S.Soldani *Vita quotidiana e vita di società in un centro industriale*, in *Prato, Storia di una città*, T.3, vol.2, p.684

<sup>53</sup> Zuccagni Orlandini A. *Ricerche statistiche sul Granducato di Toscana*, Firenze, 1848, vol.4, p.397 et suivantes.

place de la cathédrale<sup>54</sup>. Voilà qui donnait éventuellement à ceux qui ne tenaient pas boutique de sortir les étals et de débiter au coupon leur production; mais la boutique désormais primait. En tous cas, la persistance, et le dynamisme de la vente au détail sont amplement documentés à Prato par la prolifération des boutiques et par les multiples crédits d'infimes entités que l'on trouve souvent dans les comptes de nos entrepreneurs.

A côté de ce lieu du détail et du quotidien, les ventes se faisaient sur commissions, aux acheteurs habituels des marchands-fabricants, en général eux-mêmes marchands, qui s'occupaient ensuite de la vente, au détail ou à de plus petits détaillants de leur province; ainsi apprend-on de Frati en 1767 que *due terzi delle sudette robe* (il s'agit de ses draps de laine) *le vendo ai mercanti di Pisa, Siena, Pistoia...e suoi contadi*<sup>55</sup>; beaucoup disaient la même chose; ainsi Farfalli vendait-il *un terzo nello stato a diversi mercanti*, Tronci lui, écoulait *metà ai mercanti dello stato*, V.Franchi vendait *parte a vari mercanti in Arezzo, Cortona..*, N.Franchi lui envoyait un tiers de sa production *in città e contado di Pisa e in Portoferraio..etc*: des destinations et des destinataires variés, qui couvraient à les en croire l'ensemble de la Toscane: les correspondants de Prato s'étendaient à l'ensemble de l'espace régional. Du reste, il n'est pas impossible que les draps de Prato aient également fait partie du bagage des colporteurs qui sillonnaient l'Etat, et en particulier les zones fort repoussantes des Maremme: ainsi Frati affirmait vendre une partie non précisée de sa production à *gente che vanno nelle maremme di Siena e Piombino*: des habitants des montagnes proches de Pistoia qui se rendaient dans ces lieux lors de la transhumance? Il faut avouer que l'on en sait trop peu sur le colportage en Toscane pour se risquer plus avant. Toujours est-il que les marchands-fabricants ne semblaient en tous cas pas les animateurs de ces réseaux. Par contre, ils fréquentaient encore de manière assidue les foires.

Pontecchi et Franchi vendaient, disaient-ils *parte nelle fiere*, de même Giovacchino Pellegrini et d'autres. Quelles foires? Relativement nombreuses dans le Grand Duché, elles étaient cependant d'importances et de valeurs inégales, n'ayant évidemment pas les mêmes fonctions. Sans prétendre reconstituer ici une histoire qui n'est pas la nôtre, il faut repartir des données

---

<sup>54</sup> Pour des informations plus précises: cf Zuccagni-Orlandini, op.cit.: il estime notamment que le chiffre d'affaires du marché de Prato dans les premières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle tourne autour de 30 à 40000 liras, ce qui n'indique pas une dépense par tête très élevée, ainsi que le fait justement remarquer S.Soldani, op.cit., p.685

<sup>55</sup> S.A.S.P., Arti, 40

fournies par l'administration française, les premières que nous connaissions<sup>56</sup>; nous n'avons utilisé pour construire la carte que les données du département de l'Arno: il semble que les foires aient souvent une aire d'influence relativement restreinte, et soient généralement dominées par le commerce des bestiaux, qui n'est évidemment pas incompatible avec la présence de mercerie, quincaillerie, draperie même; des foires qui semblent donc essentiellement de vente au détail de détail, importantes comme *vecteur d'acculturation à la consommation*, en particulier dans les zones d'habitats dispersés ou de montagnes<sup>57</sup>; mais si les draps de Prato s'y retrouvaient peut-être, ce n'était sûrement pas parce que les marchands de la ville les y avaient apportés: ils n'y arrivaient qu'à l'aide d'intermédiaires.

Les foires sur lesquelles se déplaçaient éventuellement les fabricants étaient d'une autre nature: un lieu de relation entre *fabricants, producteurs, négociants, détaillants*. *Le public non professionnel, largement présent, ne participe que pour une faible part au chiffre total des ventes*<sup>58</sup>. Tout laisse penser que le nombre de telles foires était réduit en Toscane: le chiffre d'affaires peut servir d'indice; sur 597 foires recensées dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>59</sup>, seules huit dépassaient 500.000 liras d'affaires; quatre à Arezzo, trois autres (Levane, Castelfiorentino, Monte San Savino) situées dans des régions qui laissaient plutôt présager l'importance des échanges agricoles dans ces réunions.

Alors, dans quelles foires voyait-on des marchands de Prato? A celle d'Empoli sans doute, c'était une des foires *très importantes*, remarquée par les français pour son chiffre d'affaires de plusieurs millions de francs; elle avait lieu en septembre, un bon mois pour vendre les draps d'hiver et faire les commissions; au XIX<sup>e</sup> siècle pourtant, elle semblait avoir vu son importance décroître: un chiffre d'affaires de 255.000 liras, mais un concours que l'on disait encore important, en provenance de tout le Grand Duché et d'ailleurs.

---

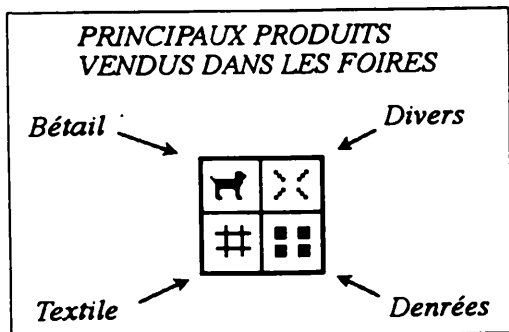
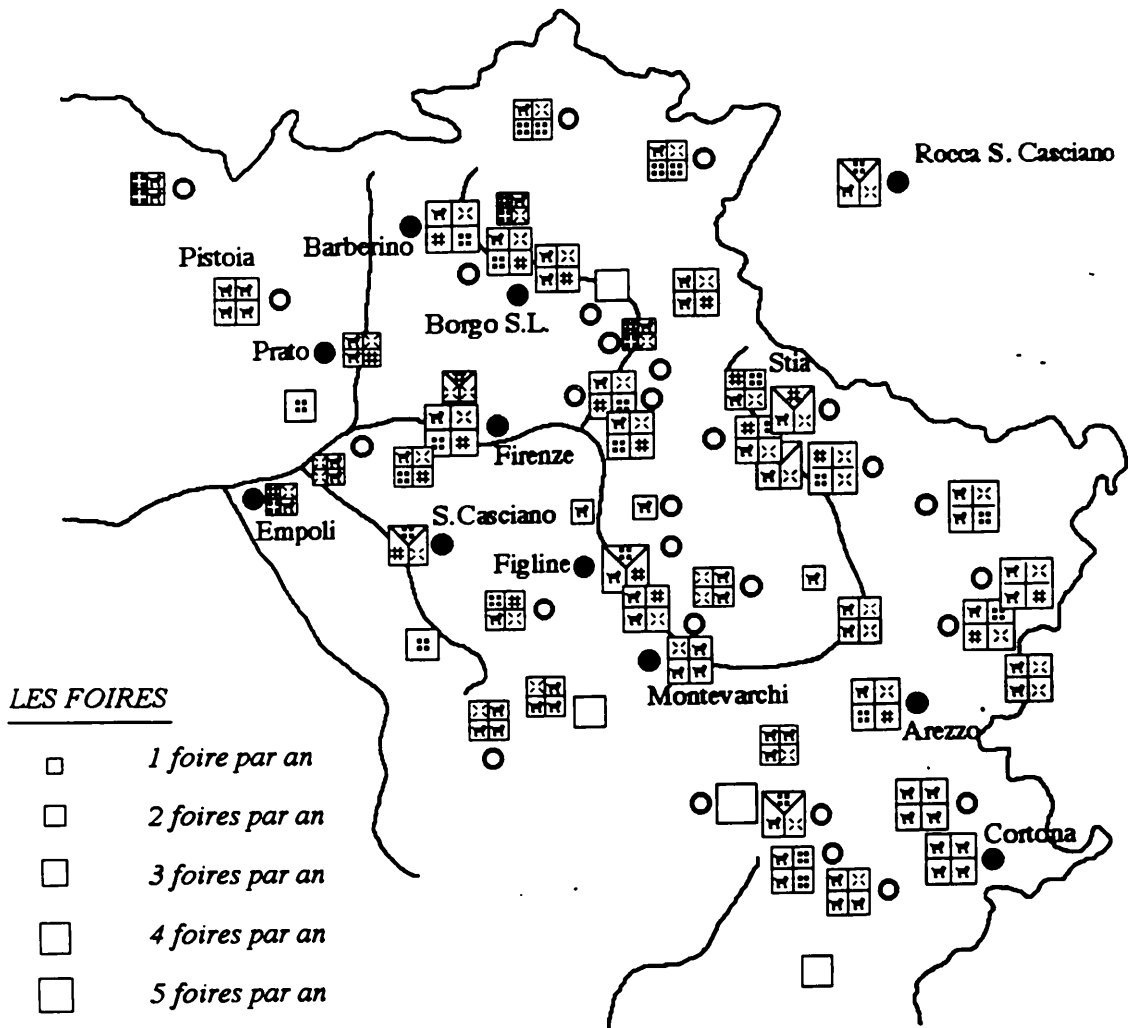
<sup>56</sup> A.S.F., Prefettura dell'Arno, 390, 391, 516

<sup>57</sup> voir les analyses de D.Margairaz *Foires et marchés dans la France pré-industrielle*, Paris, EHESS, 1988, notamment p.141 et suivantes

<sup>58</sup> D.Margairaz, *op.cit.*, p.103

<sup>59</sup> Zuccagni Orlandini *Ricerche statistiche*, *op.cit.*; les foires, comme à peu près partout étaient les plus nombreuses aux mois d'août et de septembre.

# FOIRES ET MARCHES DANS LE DEPARTEMENT DE L'ARNO A L'EPOQUE FRANCAISE



**LES MARCHES**

- principal marché
- marché de première importance

Source: A.S.F., prefettura dell'Arno, 390, 391, 516  
Réalisation cartographique: JF Ghékière



foire de Poggibonsi également, dont Mazzoni nous dit à plusieurs reprises l'importance: ainsi en 1812, Lazzero constatait que *la fiera di Poggibonsi è andata male e non hanno venduto questi fabbricanti nulla*<sup>60</sup>. foire intéressante car elle se déroulait au début de l'année et permettait surtout de rencontrer les marchands siennois et de la maremma *che loro sono soliti andare a detta fiera*<sup>61</sup>.

De plus en plus pourtant, les marchands de Prato n'avaient plus besoin de se déplacer; la foire de la ville, dont les origines remontaient aux splendeurs médiévales<sup>62</sup>, s'affirmait progressivement, en relation avec le dynamisme économique de la ville, comme l'une des toutes premières du Grand Duché; les français remarquaient qu'il s'agissait *d'une des foires les plus renommées en Italie*<sup>63</sup>. La foule qui se pressait ces trois jours de début septembre était *grandiosa*; de même que le chiffre d'affaire, estimé à plus de 4,8 millions de lires, dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, par Zuccagni-Orlandini: il surpassait de très loin celui de toutes les autres manifestations toscanes (Monte San Savino, en novembre avait un chiffre d'affaires de 1,4 millions de lires), indiquant assez l'importance économique du rendez-vous. Bien sûr, à la foire se mélaient les habituelles rumeurs de la fête: religieuse d'abord, celle de la Madonne, sous la protection de laquelle était placée la ville; de plus en plus profane: y venaient *chaque année, les trombetti de toutes les villes de Toscane à suonare à qui mieux mieux dans les rues et sur les places de la ville*.<sup>64</sup> La place festive par excellence, c'était celle du Mercatale, où se dressaient depuis 1788 les loges pour ceux qui désiraient assister aux courses qui s'y déroulaient; c'était la place des tombolas, organisées à partir de 1843, des feux d'artifices (1847).

Mais les affaires se faisaient ailleurs, sur les autres places de la ville où s'étaient les marchandises les plus diverses: depuis les produits agricoles *-bestiame di ogni specie, carni salate e formaggi*, jusqu'aux produits manufacturés qui tenaient évidemment la haute place.

<sup>60</sup> SA.S.P., Mazzoni, Lazzero, 8/3/1812

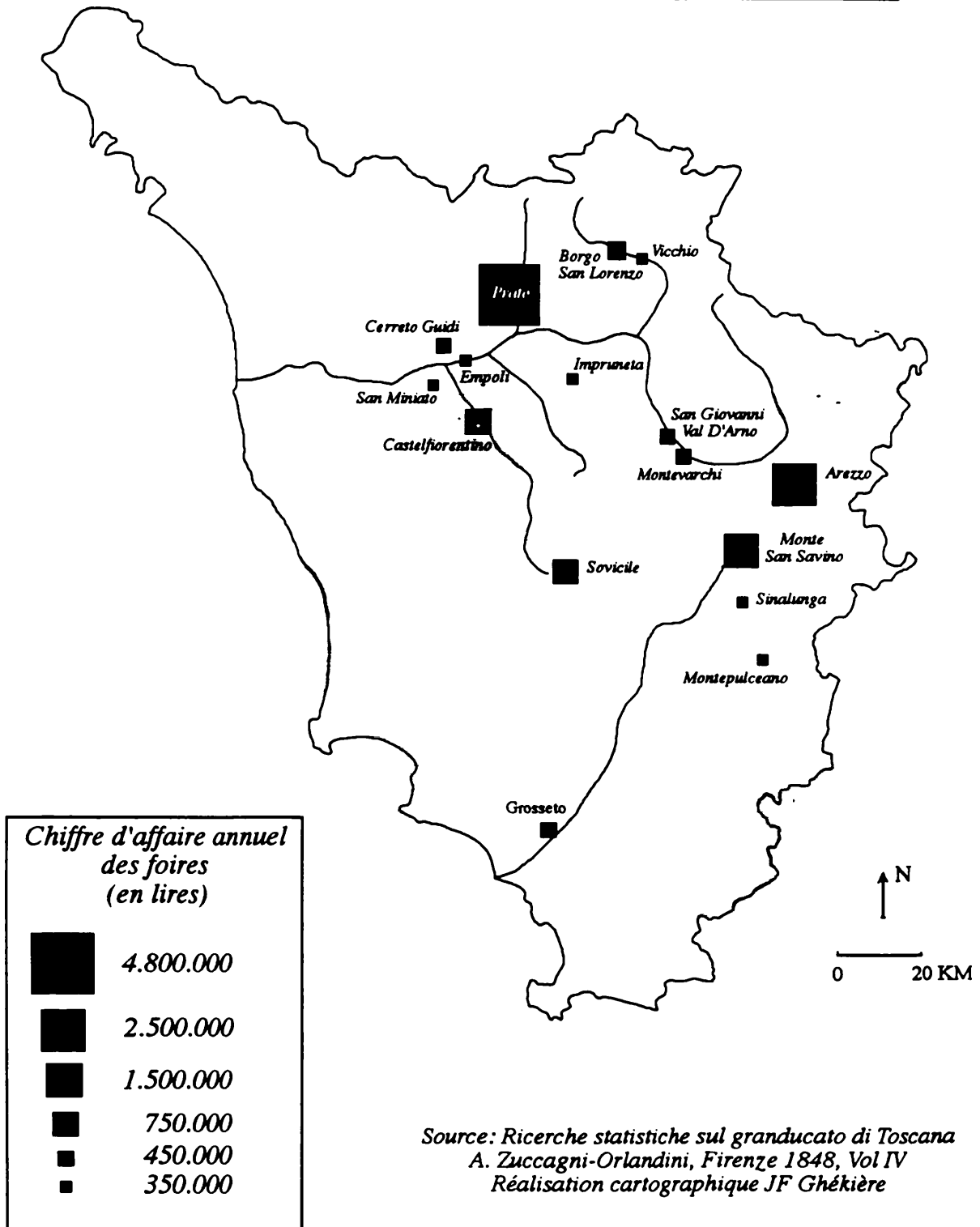
<sup>61</sup> Idem, Vincenza, 9/6/1806

<sup>62</sup> notamment S.Bandini *la fiera di Prato e le caselle sulla piazza della propositura*, in *Archivio Storico Pratese* (A.S.P.), 1943, pp.23-24; M.Bandini *La fiera di Prato e le sue origini*, *Prato Storia e Arte*, I, 1960 n°2; R.Nuti *La fiera di Prato attraverso i secoli*, Prato, 1939

<sup>63</sup> A.S.F., Prefettura dell'Arno, 390

<sup>64</sup> F.Braudel *Civilisation matérielle, Economie et capitalisme, XV-XVIII<sup>e</sup> siècle*, t.2: *Les jeux de l'échange*, Paris, A.Colin, 1979, p.68

## LES PRINCIPALES FOIRES DE TOSCANE (1ère moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle)



Source: *Ricerche statistiche sul granducato di Toscana*  
A. Zuccagni-Orlandini, Firenze 1848, Vol IV  
Réalisation cartographique JF Ghékière

Destessuti di ogni genere, cappelli di pelo e di paglia, oreficerie, chincaglierie, mobili, stoviglie, utensili di ferro e di rame, legnami, combustibili etc<sup>65</sup>. Produits de la ville mais aussi de tout le Grand Duché: les draps en particulier venaient du Casentino et de tous les petits centres régionaux se vendre à Prato. C'était en effet une formidable occasion de rencontres: la foire, disait-on, attirait des gens de *tutta la Toscana e particolarmente dal Fiorentino, Pistoiese, Empoli e sue adiancenze e anche dallo Stato Pontificio*<sup>66</sup>.

Les tissus étaient bien les rois des affaires de la foire: *fino all'Unità furono le pezze di tessuto, e le pannine in particolare, a costituire le solide fondamenta della fiera, a dare la misura della sua riuscita*<sup>67</sup>. Le nombre de pièces vendues, l'importance des commissions reçues permettait d'évaluer la santé de la manufacture, dressait le profil, bas ou au contraire plein d'espérance, des mois à venir. Encore une fois, les Mazzoni nous font sentir ce poulx de la manufacture citadine, qui déterminait l'enthousiasme ou le marasme. En 1806, l'heure était à l'euphorie: *la fiera è stata delle migliori che i pratesi abbino giammai fatta, non vi è rimasto che le zampe dei tavolini da vendere. Le commissioni lasciate sono tante che vi vogliono due anni di travaglio per eseguirle, mi dispiace che non si può fare altro che si pole*<sup>68</sup>: des commissions, du travail pour la population, de l'argent assuré pour les marchands; en 1811, par contre l'on déchantait: *intendo con dispiacere la pessima fiera che hanno costi avuto, ed il peggio sono le conseguenze che ne succederanno tanto per l'impannatori quanto per la popolazione*<sup>69</sup>; les mesures de régulation de la production, et des travailleurs, étaient en effet prises après la foire: ainsi en 1812, *Martini mi dice che fatto la fiera deve licenziare la metà dei suoi lavoratori*<sup>70</sup>; la foire devenait le désespoir de beaucoup: *questi poveri mercanti appoggiano tutta la loro speranza nella fiera, ma si prevede affari balordi*<sup>71</sup>; en effet quelques jours plus tard: *si conferma che tutti questi fabbricanti hanno fatto una pessima fiera, tutti a una voce si lamentano e molti vogliono essere disperati*,<sup>72</sup> en particulier car il fallait alors baisser les prix et accepter des conditions très désavantageuses: *per vendere*

<sup>65</sup> Zuccagni-Orlandini, op.cit., p.316

<sup>66</sup> Idem

<sup>67</sup> S.Soldani, op.cit., p.693

<sup>68</sup> S.A.S.P., Mazzoni, Pacchiani, 09/1806

<sup>69</sup> Idem, Lazzeri, 23/09/1811

<sup>70</sup> Idem, Vincenzo, 1/8/1812

<sup>71</sup> Idem, Lazzeri, 4/9/1812

<sup>72</sup> Idem, Lazzeri, 11/9/1812

*gli è convenuto fare dei cattivi prezzi e prendere delle cambiali a tempo lungo; è impossibile che possino proseguire neppure a pensare di lavorare*<sup>73</sup>.

Mauvaise foire voulait bien sûr également dire peu d'argent, la circulation s'appesantissait elle aussi: *la mancanza del numerario si fa mancare da tutti*<sup>74</sup>. La foire n'était évidemment pas seulement un lieu de vente, mais aussi le moment où les comptes se tiraient, où il fallait payer et recevoir; payer par exemple les matières premières, achetées bien avant avec la promesse d'honorer la dette lors du rendez-vous de Septembre; on y recevait aussi le prix des tissus, parfois vendus à la foire précédente: les temps étaient longs. Ils devenaient parfois excessifs, il fallait alors tout stopper, vivre au ralenti jusqu'à l'année suivante, en espérant que les récoltes fassent renaître l'espoir.

### Une conjoncture liée aux saisons

Les prix des céréales déterminaient en effet fortement le déroulement de la foire, et les rythmes de la manufacture, dans la mesure où ils conditionnaient de façon décisive la demande. Les moissons restaient le principal baromètre d'une production avant tout destinée, nous l'avons vu, au bas peuple régional, à celui qui devait acheter ses vêtements, mais aussi souvent ses céréales: les tissus étaient bien un luxe et une ostentation que l'on ne pouvait se permettre lors des bas prix agricoles. Au contraire, *una brusca impennata dei prezzi cerealicoli indicherà, infatti, la presenza di un cattivo raccolto. I due fenomeni collegati (raccolto scarso e prezzi alti) limiteranno il reddito complessivo degli strati medio-inferiori della popolazione: i piccoli proprietari, i mezzadri, i pigionali potranno vendere ben poco sul mercato; anzi molto spesso dovranno acquistare i beni alimentari a prezzi molto elevati. In ogni caso la quota di reddito disponibile per acquisti di prodotti industriali e soprattutto vestiario risulterà molto scarsa. Ciò infine, provocherà una flessione della produzione industriale. Crisi agricole e crisi industriale si cumuleranno accentuando i loro effetti depressivi.*<sup>75</sup>

P.Malanima a en effet déjà montré la corrélation existante au XVIII<sup>e</sup> siècle entre les courbes de production drapière de Prato et les prix régionaux des céréales<sup>76</sup>. Nous ne faisons que rappeler ses conclusions. Les prix des grains sont

---

<sup>73</sup> Idem

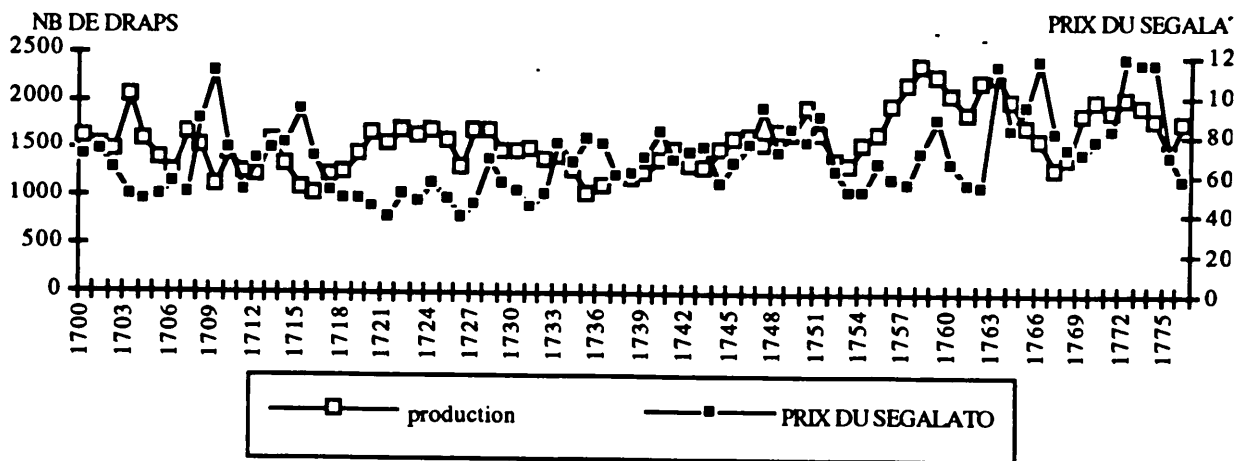
<sup>74</sup> Idem, Lazzero, 9/9/1812

<sup>75</sup> Idem

<sup>76</sup> P.Malanima, *Le attività industriali*, op.cit., p.254

connus<sup>77</sup>; la mesure de la production textile est entreprise plus ardue: point de relevés systématiques qui nous permettraient de mettre en relation les données de l'enquête de 1767 avec des séries plus continues; les seules dont nous disposons sont ceux des draps de laine réglementés (*pannina*) qui devaient obligatoirement recevoir la marque de l'Art de la laine de la ville, nous y reviendrons: un peu moins de 10% de la production quantitative de la ville, un peu moins de 20% de la valeur produite, nous l'avons dit; un indice tout de même, quoiqu'il ne reflète pas l'évolution des produits les plus dynamiques du siècle, qui sont aussi ceux de moindre valeur et par conséquent a priori les plus soumis aux aléas du climat.

PRODUCTION DES DRAPS ET PRIX DU "SEGALATO" A PRATO  
AU XVIII SIECLE



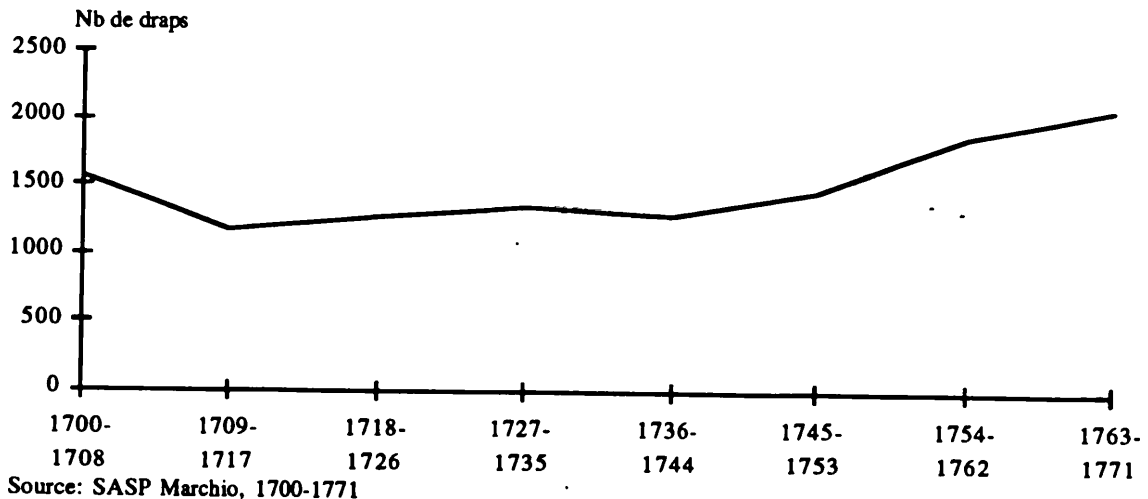
La corrélation, on le voit, est effectivement forte, quoique non totalement parfaite: il faut faire la part en effet des adaptations qui ne sont pas instantanées entre prix céréaliers, demande et volume de la production drapière. Dans l'ensemble pourtant, les fabricants ne tardaient pas à se mettre au diapason de leur marché et à modifier leurs productions de draps.

Ces variations du court terme n'empêchèrent cependant pas Prato de profiter de la hausse de la demande régionale: l'enregistrement des draps marqués reste notre seule source. Dans le long terme, le volume de leur production s'accrut, ainsi que l'a déjà montré P.Malanima. Le premier graphique indique le mouvement long de l'évolution: après la dépression relative du début du siècle qui poursuit un mouvement de baisse entamée

<sup>77</sup> Ils ont été publiés en annexe du travail de A.Menzione *Agricoltura e proprietà fondiaria*, in *Prato, Storia di una città*, op.cit., t.2, pp.211-215; nous avons retenu la production de *segalato*, céréales plus pauvres qui constitue plus sûrement que le *grano* la base de l'alimentation du petit peuple.

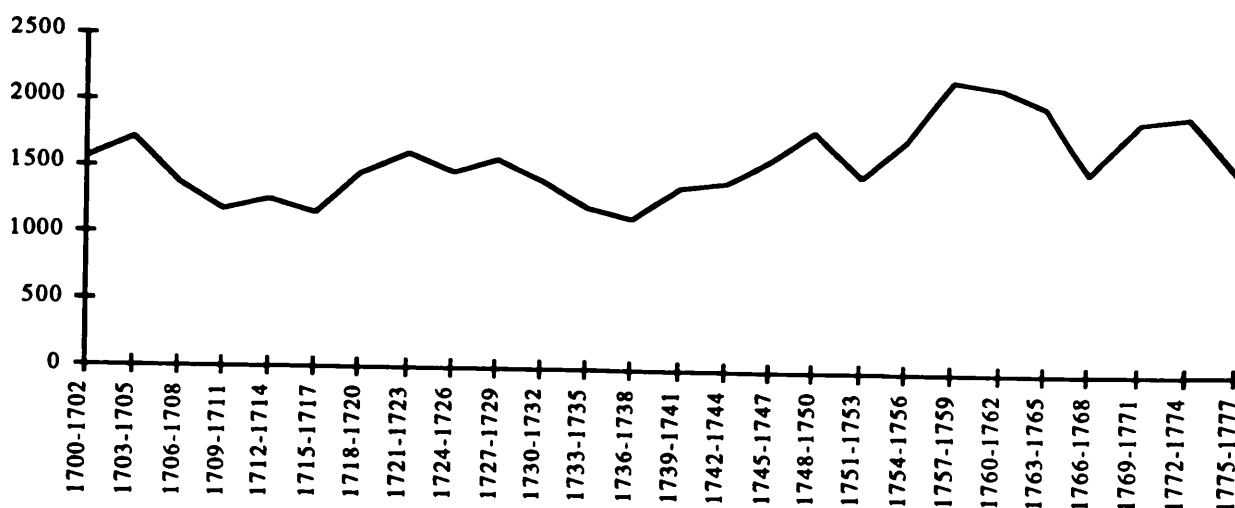
depuis 1676<sup>78</sup>, on constate une hausse presque continue pendant tout le XVIII<sup>e</sup> siècle; elle n'a rien de "révolutionnaire", au contraire; c'est une lente tendance qui s'accélère pourtant dans la seconde moitié du siècle. Il faut redire que si nous possédions des données concernant les autres étoffes fabriquées à Prato, la tendance à la hausse serait sans doute beaucoup plus nette, à partir de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, mais surtout dans les années 1730-40, qui semblent constituer le temps d'un véritable essor des *mezzalane*.

EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DRAPS A PRATO AU XVIII<sup>e</sup> SIECLE  
MOYENNE DE 9 ANS



A cette tendance longue, il faut adjoindre l'étude du plus court terme: les moyennes triennales permettent de conserver la vision des mouvements les plus importants tout en gommant la nervosité des chiffres bruts. Ainsi voyons nous apparaître diverses phases: une hausse de 1716 à 1730, suivie d'une baisse qui est la plus marquée à la fin des années 1730, les années 1740 marquant le début d'une hausse qui ne sera remise en cause que ponctuellement.

<sup>78</sup> P.Malanima, *Le attività industriali...*, p.250

Evolution de la production de draps à Prato au XVIII<sup>e</sup> siècle (moyennes triennales)

Ainsi les caractéristiques du principal marché sur lequel intervenaient les entrepreneurs de Prato semblaient bien différentes des marchés proto-industriels définis par F.Mendels: ici pas de marchés lointains, pas d'indépendance vis à vis des variables régionales. Le contre-pied semble au contraire parfait, il l'est d'autant plus peut-être que le marché régional était loin d'être dominé par les producteurs de Prato qui devaient au contraire affronter une sévère concurrence, comme le remarquait justement Mazzoni.

### UN MARCHÉ CONCURRENTIEL

Florence n'était plus depuis longtemps la ville à redouter dans le domaine lainier: sa production ne cessait de décroître, tout en restant spécialisée dans des tissus plus prestigieux et plus coûteux que ceux de Prato<sup>79</sup>; la rivalité était donc minime, et la rivale mourait; P.Malanima a pu dire que *l'andamento del settore laniero pratese dopo il 1650 circa è l'esatta antitesi di quello fiorentino*<sup>80</sup>.

Mais face à ce déclin de la grande métropole urbaine se multipliaient à partir du XVII<sup>e</sup> siècle, et avec une particulière vigueur pendant tout le XVIII<sup>e</sup> siècle, de petits centres "ruraux", situés dans de petites villes, petits bourgs et châteaux; le mouvement était assez important pour que beaucoup le notent, y

<sup>79</sup> P.Malanima *La decadenza di un'economia cittadina. L'industria di Firenze nei secoli XVI-XVIII*, Bologna, Il Mulino, 1982

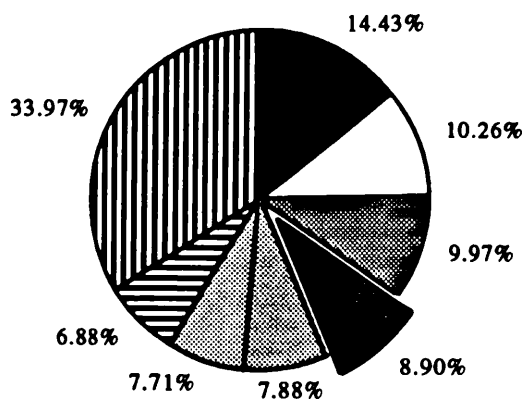
<sup>80</sup> P.Malanima, *Le attività industriali...*op.cit., p.233-234

compris les "intellectuels", on l'a vu; en 1765, les députés de l'Art de la laine de la capitale rapportaient également que *la fabbricazione della pannina ordinaria, che è quella che suol farsi nello stato fuori della città di Firenze...si è molto estesa per diversi luoghi ove prima non era, ed in quelli ove già era è venuta questa ad aumentarsi notabilmente*<sup>81</sup>.

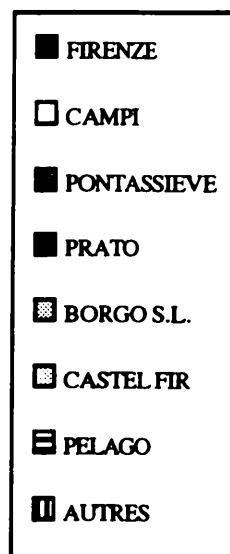
L'enquête de 1767 permet de cartographier cette diffusion rurale de l'industrie lainière, ainsi que l'a déjà fait P.Malanima; une carte qui peut être comparée à celle obtenue à partir des résultats d'une précédente enquête réalisée en 1738, dans le cadre de la promulgation de la loi autorisant le tissage de toutes sortes de draps dans le *contado*<sup>82</sup>. La prolifération des petits centres est évidente. Le plus grave pour Prato était que les multiples petits fabricants des campagnes tissaient des draps semblables aux leurs et visaient la même clientèle.

En 1738, la production lainière de la ville n'était en aucune façon en position de force, ni par rapport à Florence, qui la dépassait toujours en quantité et en valeur produite, ni, surtout, par rapport au reste de la Toscane.

Répartition de la production toscane de draps de laine en 1738



Source: A.S.F., Arte della lana, 444

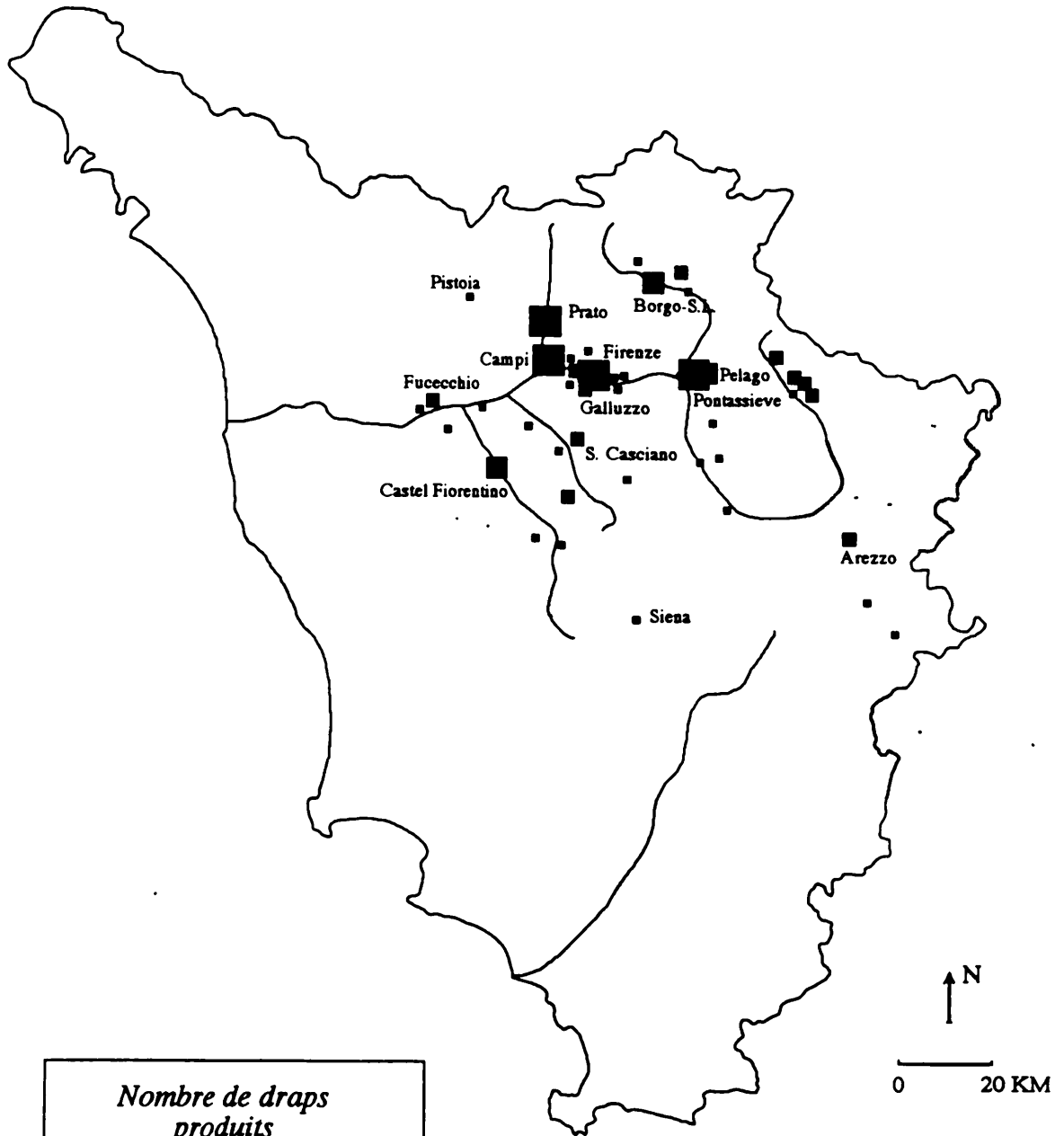


<sup>81</sup> Déclaration des députés de l'Arte della Lana de Florence, F.Neri, G.B.Guadagni, F.Gozzi, 1765, cité par P.Malanima, op.cit., p.248

<sup>82</sup> A.S.F., Arte della Lana, 444



## LES CENTRES LAINIERS TOSCANANS EN 1739



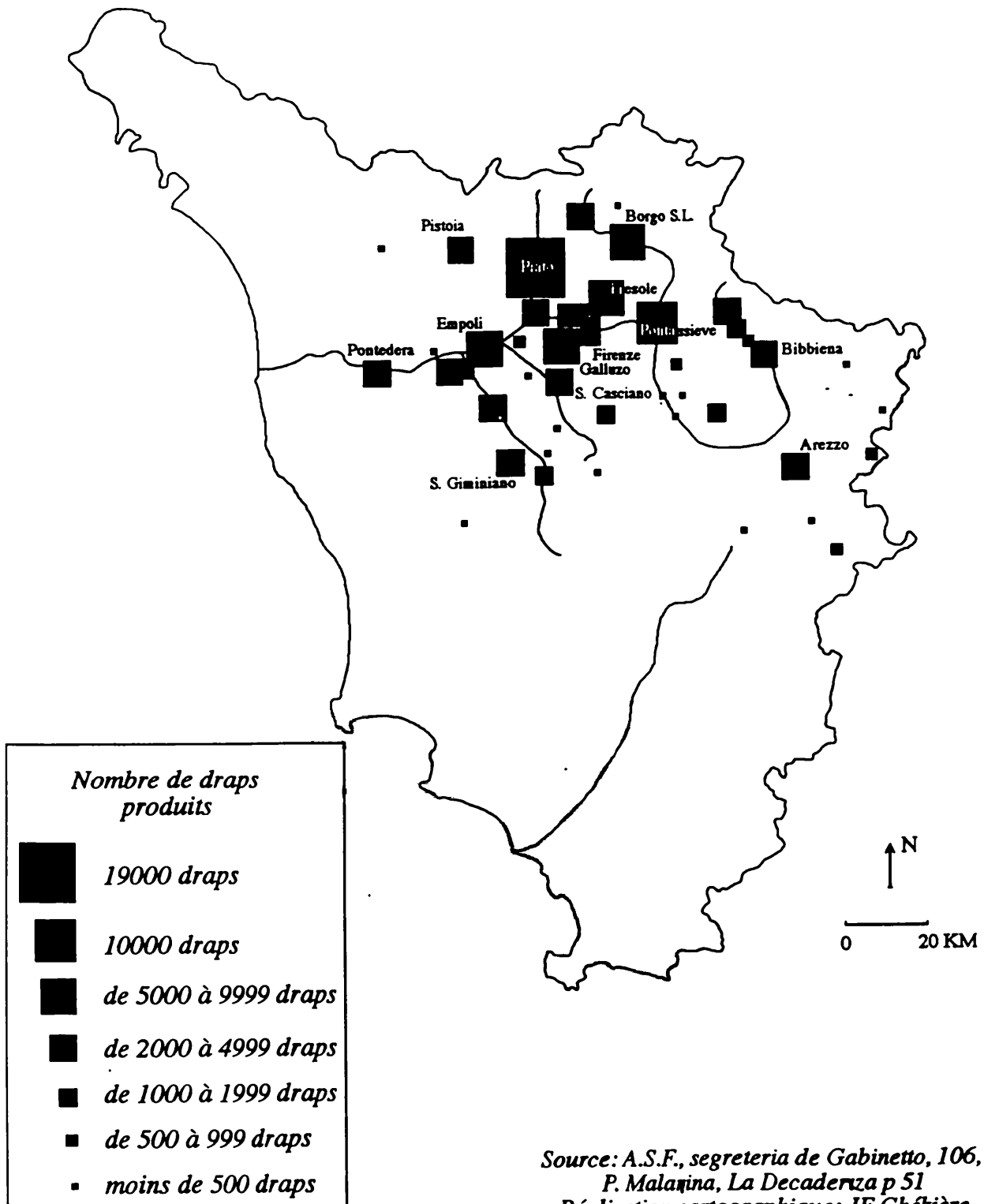
*Nombre de draps  
produits*

- *plus de 2000 draps*
- *de 1000 à 1999 draps*
- *de 500 à 999 draps*
- *moins de 500 draps*

N  
0 20 KM

*Source: A.S.F. Arte della lana, 444  
P. Malanima, La Decadenza, p 51  
Réalisation cartographique: JF Ghékière*

## LES CENTRES LAINIERS TOSCANNS EN 1761-1765



Source: A.S.F., segreteria de Gabinetto, 106,  
P. Malanina, *La Decaderiza* p 51  
Réalisation cartographique: JF Ghézière

La concurrence redoublait donc; elle se fit déloyale, chacun essayant de tirer avantages de sa position: les fabricants des campagnes pouvaient parfois compter sur des coûts de production moins élevés; les arguments de Mazzoni avaient déjà été développés depuis longtemps par les représentants de la corporation: *essendo estesa la fabbricazione della pannine anco nei luoghi ove i Pratesi vanno a procurarsi le lane per le medesime*, disaient-ils en 1767, *i manifattori locali si trovano in grado di poterle esitare a minor prezzo di essi*.<sup>83</sup> Improbable qu'un tel avantage s'applique à tous les fabricants du contado: les entrepreneurs de Prato pensaient surtout au Casentino, région productrice de laine où ils se pourvoyaient, et qui intensifia sa propre fabrication de draps au XVIII<sup>e</sup> siècle. Des avantages qui, combinés avec l'absence totale de réglementation, et la confusion savamment entretenue avec les articles même de Prato, pouvaient se révéler redoutable. Les fabricants de la ville firent tout pour mettre des freins légaux à cette invasion des "étrangers"<sup>84</sup>, nous y reviendrons.

Mais au delà des tentatives "légalés", ils développèrent surtout les secteurs où ils pouvaient regagner une situation de domination: c'est bien la raison de la multiplication des *mezzalanine*, draps de lin et autres produits mélangés qui auparavant n'existaient pratiquement pas dans la production de la ville. Les justifications que l'on donnait à Prato de ces changements valent la peine d'être notées:

*la ragione di una tale diminuzione (il s'agit du nombre des pannine) e rispettivo aumento (il s'agit des mezzalanine et des draps de lin) pare che possa dedursi dalla maggiore estensione dello stato della fabbricazione delle pannine che degl'altri generi d'onde ne segue che per essere il secondo un mestiere più ristretto han creduto i Pratesi di potere esercitare il medesimo con maggiore vantaggio*<sup>85</sup>.

Les fabricants de Prato pouvaient être contents de leur opération, puisqu'ils réussirent à s'arroger plus de 83% de la production régionale de *mezzelane*<sup>86</sup>.

83 C'était du moins ce que l'on prétendait à Prato: *essendo estesa la fabbricazione della pannine anco nei luoghi ove i Pratesi vanno a procurarsi le lane per le medesime, i manifattori locali si trovano in grado di poterle esitare a minor prezzo di essi* in S.A.S.P., Arti, 40; il est évidemment improbable que la situation s'applique à tous les fabricants du Contado, mais plus vraisemblablement l'auteur pense ici aux draps du Casentino, région de production de laine où les fabricants de Prato se ravitaillaient, et qui intensifia sans doute sa propre production de draps au XVIII<sup>e</sup>, nous y reviendrons.

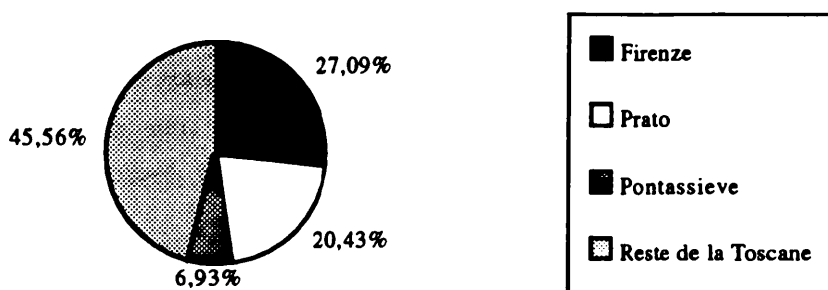
84 cf partie consacrée à la corporation

85 S.A.S.P., Arti, 40

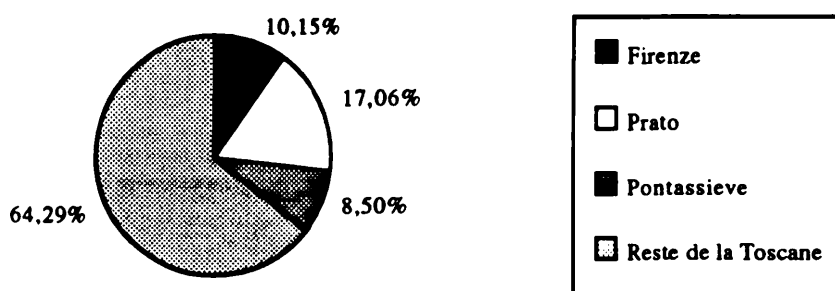
86 A.S.F., Arte della lana, 486 où il apparait que Prato fabrique exactement 83,59% de la production des *mezzalanine* et seulement 11,54% de celle des *mezzelane gualcate*.

D'une façon générale, toutes fibres confondues, la production textile de la ville réussissait ainsi à s'affirmer au premier rang des centres textiles régionaux, pourtant en recrudescence. Prato avait maintenant dépassé en quantité, si ce n'est en valeur, la production florentine. Aucun autre centre ne l'égalait, ni pour le volume de la production, ni pour la diversité de celle-ci.

Répartition de la production toscane de draps en 1767 (Valeur de la production)



Répartition de la production toscane de draps en 1767 (pourcentage de la quantité produite)



Là est bien l'essentiel: pour conserver, ou affirmer une place centrale dans la production régionale, les fabricants de Prato avaient misé sur la diversification; bien sûr, l'ensemble des productions restait orienté vers les mêmes couches du marché, mais à Prato on pouvait trouver de tout: du plus bas de gamme des tissus textiles de fibres végétales jusqu'à des draps toujours meilleurs que ceux qui se produisaient dans le reste de la Toscane<sup>87</sup>.

La ville ne disposait pas que de ces atouts déjà importants; autre diversification, autre spécialisation de Prato: la finition. L'enquête de 1738 permet en effet de mesurer un phénomène d'une portée exceptionnelle: la plupart des draps produits dans les multiples petits centres de la Toscane venaient se perfectionner à Prato; depuis la foulonnerie jusqu'à la teinture, en

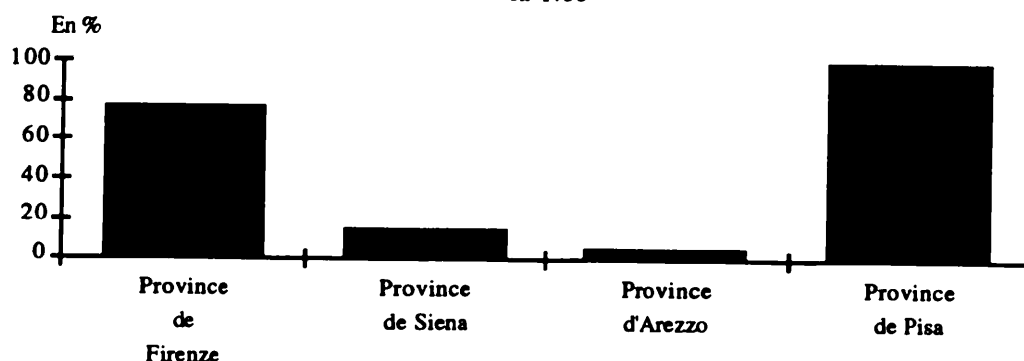
<sup>87</sup> D.Preti *L'arte della lana in Toscana al tempo della reggenza lorenese (1737-1765)*, *Studi Storici*, XII, 1971, p.814

passant par la tonte, toutes les opérations étaient faites dans l'enceinte de la ville, mieux qu'ailleurs, fruit d'une tradition pluri-séculaires.

On venait parfois de bien loin pour faire exécuter ces précieuses opérations aux manufacturiers de Prato; B.Luschi, foulonnier à Certaldo, en témoignait devant la chambre de commerce de Florence, nouvellement créée en 1770; l'histoire est exemplaire: *Antonio Casini, tintore lo prega di volere parlare a P.Malenotti mercante di pannine nella terra di San Gimignano acciò si prevalessse della sua tintoria nell'occasione di dover fare tingere delle pannine;* Luschi se prêtait au jeu, mais ayant parlé comme le voulait Casini, *P.Malenotti mi rispose che era solito mandare a tingere a Prato, e che senza un qualche vantaggio non aveva alcun motivo di lasciar i tintori di Prato*<sup>88</sup>, capables et réputés.

Les clients venaient en effet de partout, ainsi que le montre la carte: l'aire d'influence de la finition de Prato s'étendait à l'ensemble des deux provinces les plus densément parsemées de petits centres ruraux de fabrication, Florence et Pise, dont respectivement 80 et 100% de la production rurale allait se finir dans les ateliers de Prato, comme l'indique le graphique.

Pourcentage de la production de draps de chaque province envoyée se fouler à Prato en 1738



C'étaient ainsi en moyenne 6 à 7000 draps par an qui arrivaient jusqu'aux ateliers de Prato, jusqu'à 10.000 dans les années les plus fastes; un formidable avantage sur tous les autres centres, une diversification qui pesa fortement dans l'évolution du groupe entrepreneurial de la ville.

<sup>88</sup>A.S.F., Camera di commercio, dipartimento esecutivo, B.1105



Ainsi, même s'ils n'innovèrent au fond rien, il faut cependant reconnaître la capacité des entrepreneurs de Prato de saisir rapidement les occasions du marché: ils le montrèrent du reste de nouveau à la fin du siècle, sachant fort bien reconnaître dans l'innovation, cette fois véritable, de produit et de marché, que leur apportait Mazzoni, la formidable occasion qui leur était ainsi offerte.

## 2 L'OUVERTURE INTERNATIONALE: LES BÉRETS

Les bérets à la levantine fournirent à Prato l'occasion d'une renaissance sur des marchés lointains que la ville avaient abandonné depuis longtemps. Pourtant, quelques signes avant coureur d'une nouvelle expansion hors les frontières régionales s'étaient déjà manifestés depuis la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

### UNE PREMIÈRE PERCÉE AU DELÀ DES FRONTIÈRES

En effet, même si le marché régional représentait l'horizon le plus commun des productions textiles de Prato, une partie commençait à trouver d'autres chemins. Les entrepreneurs en témoignaient en 1767: ainsi, Frati expliquait-il qu'*un terzo delle sudette robe le vendo per Roma, Bologna, Genova e suoi contadi*; il s'agissait non pas des draps de laine, mais des *mezzelanine*, de même *due terzi* de ses draps de lin *si vendono a contanti pronti in Livorno ai Maltesi, Corsi, Genovesi e Napoletani*<sup>89</sup>. Frati n'était pas le seul à nouer de tels contacts: N.Franchi disait également qu'il vendait ses *mezzelanine un sesto nello stato pontificio, cioè in Roma Civitavecchia, Bologna a diversi corrispondenti a pronti contanti, un sesto si mandano a Livorno dove si vendono a diversi Maltesi, Genovesi, e Corsi a pronti contanti*, de même, un tiers plus ou moins de ses draps de lin prenaient en général la direction de Livourne. En fait, beaucoup témoignaient dans le même sens; les grandes directions étaient donc l'Etat pontifical, Rome et Bologne, et Livourne où l'on semblait vendre presque exclusivement aux marchands des nations étrangères citées.

Détail tout à fait significatif: c'étaient bien les *mezzalanine* et les draps de lin qui prenaient ces nouvelles directions, très peu les draps de laine; ainsi, la multiplication des produits et le mélange des fibres avaient également apporté une diversification des destinations: une raison de plus du dynamisme de Prato et de la vogue de ces "nouveaux" tissus qui permettaient d'élargir le marché et de prendre contact avec les marchands et négociants de Livourne.

---

<sup>89</sup> S.A.S.P., Arti, 40

Des liens étaient ainsi noués, encore ténus, souvent éphémères, mais ils ne se démentiraient plus. Prato atteignait la dynamique Livourne: le port avait été dès sa création conçu pour devenir un des principaux entrepôts de la Méditerranée<sup>90</sup>. Tout avait été fait pour y attirer les marchands les plus divers: les "livournines" accordaient à tous, et en particulier aux juifs, la tolérance:... *partout vexés, partout assujettis à des distinctions humiliantes (ils) jouissent d'un droit qui leur est refusé dans tout l'univers, celui d'être jugés et gouvernés par leurs coreligionnaires élus et nommés par eux*<sup>91</sup>; ils étaient venus nombreux s'y installer, prospérant aux côtés des Levantins pour qui *tout est tranquillité, jouissance et profit*<sup>92</sup>; le port avait ainsi l'avantage d'avoir en son sein une vingtaine de maisons grecques qui lui attirent toujours les affaires très importantes du Levant et surtout de la Morée.<sup>93</sup> De plus, le port était déclaré franc à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle (1675), puis neutre. Autant de garanties et de caractéristiques qui en avaient assuré le succès et la croissance rapide et que tous les Grands Ducs s'étaient attachés à maintenir. En 1778 encore, Pietro Leopoldo avait tenu à proclamer une *costituzione fondamentale perpetua* qui réaffirmait la neutralité du port<sup>94</sup>. C'était le couronnement d'un mouvement de reprise favorisé par le développement du commerce des grains et du commerce international de la Toscane, stimulés par les mesures libérales prises par le gouvernement réformateur<sup>95</sup>.

Mais Livourne était-il le port de la Toscane? Prato avait dès le départ été intéressé, par l'intermédiaire de sa principale maison pieuse, la *Casa dei Ceppi*, à l'aménagement urbain de Livourne: l'institution avait acheté, en 1592, les premières trente deux maisons construites dans le nouveau port. Sous la pression du Grand Duc, la politique d'investissement des *Ceppi* continuait d'ailleurs pendant tout le XVII<sup>e</sup> siècle. Ainsi semblait se manifester une tentative d'intégration entre l'arrière pays manufacturier et le port.

Les choses étaient en fait loin d'être idylliques. Carli, dans le mémoire sur la Toscane déjà évoqué, fut l'un des premiers à insister sur la séparation nette entre le port et le reste de l'Etat, concluant que *Livorno o nulla o poco contribuisce all'utile della Toscana*. Un jugement sans doute excessif mais qui

<sup>90</sup> L.Fraterelli Fischer *Livorno, città nuova: 1574-1609*, in *Società e Storia*, n°46, 1989, pp.873-893

<sup>91</sup> A.N.P., A.E., B.III, 409, 1807

<sup>92</sup> Idem

<sup>93</sup> Idem

<sup>94</sup> C.Ciano *Pietro Leopoldo e i problemi del porto di Livorno*, in *La Toscana dei Lorena*, op.cit., p.86

<sup>95</sup> J.P.Filippini *Il movimento del porto di Livorno durante il primo periodo livornese (1737-1801)* in *La Toscana dei Lorena...op.cit.*



montrait cependant l'échec de la tentative de faire de Livourne un port régional structurellement lié à l'arrière pays<sup>96</sup>. Une situation qui semblait persister sur la longue durée, puisque dans un rapport daté de 1823, la communauté portuaire notait encore que *il commercio di Livorno non è generalmente che un commercio di deposito, e di commissione, ad eccezione degli oli., delle manifatture delle seterie di Firenze che si spediscono per il Levante, pocchissimi ed insignificanti sono gli oggetti di esportazione*<sup>97</sup>.

En fait, comme l'indiquait d'autres contemporains, *è vero che per mezzo di Livorno si estraggono alcuni prodotti e manifatture nostrane e se ne introducono delle straniere ma questa forma la minima parte del commercio di questo porto*<sup>98</sup>: non pas l'absence de relations, mais leur caractère secondaire; sans doute, les tissus de Prato n'étaient qu'une infime goutte d'eau dans l'immense trafic de la ville, tout entier consacré au dépôt de marchandises, mais du moins, les contacts pouvaient être importants pour Prato. Ils le furent encore plus quand Livourne devint le débouché principal, si ce n'est exclusif des bérets à la levantine fabriqués à Prato.

#### A LA MODE DES BÉRETS LEVANTINS

##### Une opportunité à saisir

Les fabricants les plus avisés de Prato ne furent pas longs à saisir l'intérêt de la nouvelle production que mettaient en place les Pacchiani, sous la supervision lointaine des Mazzoni: la production s'accroissait, les informations allaient bon train, elles circulaient entre Livourne et Prato; toutes devaient converger pour insister sur l'ampleur des débouchés potentiels et l'opportunité présente de se tourner vers cette production.

L'ampleur des débouchés se déduisait des dimensions du Levant -autre chose que la petite Toscane- et de la généralité du port du bonnet; pas de doute que l'on ait appris très vite que *la chéchia est la coiffure courante, sur tout le pourtour de la Méditerranée du Maroc à la Grèce. Hommes, femmes, enfants, Chrétiens, Juifs, Arméniens, ou Musulmans la portent également. Autant de sujets du Grand Seigneur..autant de clients possibles de cette industrie*<sup>99</sup>. Comme le disait Lazzero Mazzoni, il faudrait qu'entre *il Diavolo in Levante e*

<sup>96</sup> C.Ciano, op.cit., p.90

<sup>97</sup> A.S.L., Comunità, B.633

<sup>98</sup> C.Ciano, op.cit., p.90, la citation est sans doute de Pierallini et date de 1789.

<sup>99</sup> L.Valensi *Islam et capitalisme*, Revue d'histoire moderne et contemporaine, juillet-septembre 1969, p.391

*variasse la moda di portare beretti, ma questo lo vedo impossibile e non bastano due generazioni a rimovergli da ques'uso*<sup>100</sup>. Et si les fabricants de Prato l'ignoraient encore, ils l'apprirent très vite des négociants de Livourne, et notamment des juifs qui fournissaient à Tunis, nous l'avons dit, les matières premières nécessaires à la fabrication<sup>101</sup>.

L'opportunité naissait justement des difficultés de la manufacture tunisienne: nous avons dit la coïncidence de l'initiative de Mazzoni et de l'arrêt momentané des fabriques de Tunis. L'opportunité se doubla bien vite des difficultés du port de Marseille, progressivement bloqué par les démêlés internationaux de la France révolutionnaire; les fabriques de bérets françaises, jusque là si dynamiques, s'essoufflèrent en même temps que se raréfiait le commerce portuaire: leur débouché et leurs sources d'approvisionnement en matières premières manquaient. Livourne au contraire se portait bien, accaparant une grande part du trafic de sa rivale et profitant également du blocage complet de Gênes; un facteur qui ne fut sans doute pas sans conséquence sur la recrudescence de demande de bérets: voilà qui stimula les imitations, Mazzoni se découvrit vite des concurrents.

### La basse qualité, un mode d'insertion sur le marché international

Les fabricants de Prato qui se mirent aux bérets n'essayèrent pas comme Mazzoni de rivaliser de perfection avec les centres prestigieux déjà existants: par incapacité sans doute -la tradition de la ville désormais n'était plus aux fabrications de qualité-; par souci d'adaptation à la demande du marché surtout. En effet, il existait pour les bérets -comme pour les draps- des marchés socialement différenciés: la majorité des sujets de l'empire ottoman, vers lequel était destiné l'essentiel de la production, ne pouvait se permettre l'achat d'un béret de Tunis dont le prix reflétait la qualité et la réputation. Ces bérets de prestige étaient réservés à la "meilleure part" de la population, celle qui pouvait mettre le prix d'un couvre-chef qui soit à la fois un ornement et un signe extérieur de richesse. Tunis restait le meilleur label pour ce faire, sa prépondérance ne serait pas remise en cause, même par Orléans qui pourtant avait su l'approcher de près.

Les "bérets de Livourne", fabriqués à Prato, avaient une autre destination: ils furent vendus à ceux qui ne pouvaient se payer le prix de l'excellence;

---

<sup>100</sup> S.A.S.P., Mazzoni, Lazzeo, 27/4/1810

<sup>101</sup> L. Valensi, op.cit., p.390; comme ailleurs, les livournais étaient ici en concurrence direct avec les négociants marseillais.

marins, couches inférieures des villes, un monde varié qui partageait le désir de suivre la mode des bérets et l'impossibilité financière de se parer de qualité. La modicité du prix, non point l'excellence, devenait alors l'argument premier de vente. Sur la place de Livourne, il fallait avant tout fabriquer à bas prix, mieux valaient des bérets médiocres à vil prix, que de beaux bérets trop chers. La perfection n'emportait point la préférence, les déboires de Mazzoni nous l'ont assez montré.

Ainsi, le choix d'une qualité moyenne, loin d'être une faiblesse provoquée par le manque de culture qualitative de la fabrication textile de la ville, représenta bien au contraire un atout, condition presque *sine qua non* de l'insertion sur un marché où la concurrence internationale était redoutable; Prato partait de trop loin pour pouvoir espérer rivaliser de bonté avec la tradition multi-séculaire de Tunis, d'autant qu'aucune information sur les secrets de fabrication ne lui parvenait -les difficultés de Mazzoni sont là pour en témoigner- mais elle était également très mal placée pour rivaliser avec les manufactures françaises servies par un réseau très performant d'approvisionnement à bon marché et par une connaissance technique sans doute bien supérieure; au fond, Prato choisit la seule voie qui lui était ouverte, une voie qui satisfaisaient tout à fait les exigences de leurs acheteurs, les négociants de Livourne.

La liaison avec les négociants du port était en effet fondamentale; les ventes de tous les fabricants, à l'instar des Mazzoni, s'effectuaient sur commissions: pas question d'envois directs, sauf en d'exceptionnelles occasions; les raisons étaient pour tous identiques: vendre aux négociants de Livourne, c'était se procurer dans des termes raisonnables des rentrées d'argent nécessaires à la poursuite de la fabrication. Un avantage très apprécié car la plupart des fabricants devaient faire preuve de beaucoup d'astuces pour tenir les comptes d'affaires parfois considérables dont une part souvent essentielle était basée sur le crédit. Les plus beaux profits étaient donc laissés aux négociants de Livourne, juifs et grecs essentiellement, qui pouvaient manier les temps longs des retours au Levant, qui possédaient maisons de commerce et relations dans toutes les échelles, qui connaissaient l'art de la spéculation à un échelon bien plus vaste que les entrepreneurs de Prato, lesquels ne possédaient pour tout repère que ce que voulaient bien leur dire leurs "amis" et acheteurs levantins installés à Livourne.

La manufacture était donc conditionnée par une conjoncture qui semblait capricieuse et déterminée par de nombreux facteurs qui restaient obscurs à nos

manufacturiers: c'étaient au fil des commandes que les fabricants de Prato fixaient le volume de leur production, et tentaient de percevoir les orientations de l'année en cours. Sur ce point, aucun n'était logé à une enseigne différente de celle des Mazzoni, qui avaient au moins l'avantage d'être le plus souvent en contact direct avec les humeurs et les rumeurs du port.

### Régulation du marché et aléas conjoncturels

Les foires semblaient servir ici aussi à réguler et à indiquer des tendances. Les Mazzoni en guettaient les résultats avec anxiété. Ainsi, apprend-on qu'en 1812, ils espéraient beaucoup de la foire de "Perlope"<sup>102</sup>: si les bérêts s'y vendaient un bon prix, un regain d'activité devenait possible. Il n'en fut rien et la manufacture continua à tourner au ralenti. Par contre en 1815, *la circonstance favorable pour la foire de Balakasser a fait que les acheteurs se sont adaptés*<sup>103</sup> à payer le prix fort pour des bérêts cependant bien ordinaires. Faibles indices d'un mouvement régulateur dont les mécanismes échappaient presque totalement aux fabricants; l'essentiel de leurs informations provenait des lettres des maisons levantines: on y faisait surtout mention des prix, de l'empressement ou au contraire de la lenteur de la vente.

Un des éléments essentiels étaient de savoir si Tunis travaillait. L'activité de ses manufactures était *souvent interrompue par les révolutions fréquentes*<sup>104</sup>, pour le plus grand bénéfice des fabriques occidentales. Orléans surtout en savait quelque chose, qui servait de principal substitut aux fabriques maghrébines. Prato beaucoup moins dont les créneaux de vente étaient différents; mais l'arrêt des manufactures tunisiennes suscitait l'augmentation générale des prix, qui profitait à tous, comme en cette année 1814, où Mazzoni notait qu'*il semble que les bérêts en Levant aient pris un peu de faveur parce que Tunis est bloquée par les Algériens*<sup>105</sup>.

Il importait surtout de savoir si les conditions du trafic était favorables. Les mesures du Grand Seigneur pouvaient enlever tout intérêt au commerce, et provoquer une baisse dramatique des commandes: les négociants passaient à d'autres produits, les fabriques, elles, cessaient toute activité. C'est un fabricant français qui expliquait en 1764 ces phénomènes: *la permission exclusive que les turcs ont obtenu d'acheter et de vendre seuls ces sortes de bonnets soumet pour*

<sup>102</sup> C'est bien le nom de la ville qu'indique Mazzoni dans une de ces lettres, sans que nous ayons réussi à l'identifier.

<sup>103</sup> S.A.S.P., Mazzoni, 12/7/1815

<sup>104</sup> A.N.P., F12 1400, Lettre de Michel, 1758, cit.

<sup>105</sup> S.A.S.P., Mazzoni, 21/10/1815

le présent les fabriquands à des échanges infructueux qui les forceront peut-être à suspendre leurs envois jusqu'à la révocation de cette permission<sup>106</sup>. La fabrication fut effectivement interrompue à Orléans en 1768, les ouvriers renvoyés, les portes fermées jusqu'aux débuts des années 1780. Ce genre d'interruption n'était pas exceptionnel: Prato connaîtrait également des phases de récessions aiguës qui inciteraient les fabricants à mettre clefs sous la porte: une raison qui les renforçait dans leur volonté de ne pas mettre tous leurs espoirs dans cette unique manufacture, qui les incitait à conserver le maximum de mobilité à leurs capitaux.

D'autant, répétons-le, qu'il leur était difficile de prévoir les récessions, ou les reprises. On sait par exemple que les pestes assez fréquentes pouvaient avoir de graves conséquences commerciales et déstabiliser pour un temps les échanges. Une pénurie de blé n'avait pas de moindres conséquences, ainsi que l'expliquait Mazzoni en 1815: *le mal est que les grains coûtent cher dans le Levant, et qu'il ne convient pas d'en apporter, et en conséquence peu de bâtiments grecs viendront sauf ceux avec des marchandises* <sup>107</sup>. On soupçonne ainsi la nature du trafic des bérets, pour Livourne au moins: marchandise de retour des navires apportant en Europe les grains levantins. C'était en partie l'explication de certaines frénésies de commandes que les fabricants ne comprenaient pas.

Ainsi en 1810, année généralement troublée, les commandes redoublaient à Livourne, à tel point que Mazzoni se demandait perplexe ce qu'on faisait en Levant d'une telle quantité de bérets. La réponse arrivait quelques mois plus tard: *taluni negozianti avendo potuto combinare di fare navigare le bandiere ottomane, ecco che quanti beretti potevano avere tanti ne prendevano e tanti ne spedivano in Levante per potere barattargli in qualunque sorta di mercanzia e loro prodotti di quella parte, le quali mercanzie o prodotti vi saranno costati un piede nel sedere*<sup>108</sup>.

Des spéculations dont les plus gros bénéfiques échappaient bien entendu aux fabricants qui profitaient un moment de ce regain de faveur mais en payaient ensuite fort cher les conséquences: les bérets décadents s'accumulaient sur les marchés et bloquaient pour un moment toute commission. Spéculations de temps de guerre, bien sûr exceptionnelles, mais qui indiquent assez que le fabricant dictait difficilement sa loi. Le marché était certes

<sup>106</sup> A.N.P., F12 1400, Lettre d'Aubry d'Assas, 21/9/1764

<sup>107</sup> S.A.S.P., Mazzoni, Lazzerio, 2/1/15

<sup>108</sup> Idem, Vincenzo, 25/4/1810

immense, la mode des bérets bien enracinée, mais cela ne suffisait pas à assurer la régularité des commandes et de la production.

Une production sur laquelle malheureusement nous ne possédons pratiquement aucune information avant la période française; les estimations de la fabrication des Mazzoni Pacchiani furent bien difficiles à construire; autant dire que pour les autres fabriques, aucun document ne nous a révélé un ordre de grandeur possible. Quelques informations fort lacunaires: un rapport français de 1811 notait que les exportations vers la Turquie, la Grèce et les échelles du Levant, consistant en bonnets de laine et étoffes de soie s'élevaient à 5 ou 600.000 francs<sup>109</sup> avant les restrictions récemment intervenues; mais comment faire la part de l'un et de l'autre, et en déduire le nombre de douzaine de bonnets?

Les statistiques françaises nous fournissent cependant d'autres ordres de grandeur: la statistique industrielle de 1813 notait qu'en 1811, année où le commerce existait encore quoique déjà atteint par les effets des restrictions du commerce maritime, la production de Prato s'élevait à 1152 caisses de bonnets par an, chaque caisse comprenant 120 douzaines de bonnets et coûtant 1932 francs, soit une production totale de 138.240 douzaines et une valeur produite de 2.225.664 francs; voilà qui indiquerait une importance considérable des bérets, surtout si on compare cette production supposée avec celle d'autres centres: pour Tunis, L.Valensi estime que *sa production, même en se fiant au coefficient le plus fort, n'atteint pas 100.000 douzaines*, quant aux exportations par Marseille, elles n'atteignent pas en 1809-1810 52.000 douzaines<sup>110</sup>...Que penser? L'information étant unique, il faut la prendre avec précaution, sans doute est-elle exagérée<sup>111</sup>; mais elle semble toutefois indiquer que la production de Prato avait effectivement atteint une importance assez considérable, qui se lit du reste également dans le nombre de personnes occupées à la manufacture, nous y reviendrons.

Il n'empêche qu'éloignés des centres de vente, des acheteurs et des consommateurs, les fabricants de Prato ne contrôlaient en rien ce marché qui

---

<sup>109</sup> A.S.F., Prefettura dell'Arno, 476

<sup>110</sup> L.Valensi, op.cit., p.387

<sup>111</sup> L.Valensi remarquait qu'étant donné la généralité du port du bonnet et l'ampleur du marché levantin, *on est étonné, dans ces conditions, du volume modeste de la production globale. Mais il faut compter avec le faible niveau de vie de la majorité; avec la lenteur de la consommation, même chez les riches..Enfin, le nombre infini des intermédiaires en fait un produit très cher.* Aucun doute que ces arguments doivent effectivement peser d'un poids essentiel, mais ne peut-on y ajouter également que les manufactures de Tunis et de France, produisant des produits de qualité, au prix effectivement élevé dès le départ se restreignaient ainsi à une clientèle choisie, ce qui n'était au contraire pas le cas de Prato et peut contribuer à rendre plus crédibles les importants chiffres de production avancés.

restait du reste fortement concurrentiel; outre les manufactures de Tunis et d'Orléans, la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle semblait voir la floraison de la production de bérêts levantins dans la péninsule: au plus proche de la Toscane, Lucca devenait un centre de production redoutable, on l'a vu; Rome se mettait également à la fabrication, tout comme Naples, Venise: des centres sans doute stimulés par la disparition momentanée des fabriques françaises, des villes dont les choix qualitatifs étaient les mêmes que ceux de Prato: bas de gamme et bas prix.

Confrontés à une telle concurrence, les entrepreneurs de Prato ne pouvaient rien faire de mieux que de s'adapter continuellement à la demande, à ses vicissitudes et à ses aléas; si certains envisagèrent comme Gaetano Mazzoni de partir en Orient pour être au plus près des marchés, aucun ne fit finalement le pas; c'est qu'au fond, on s'inventait difficilement grand négociant et les fabricants avaient déjà assez à faire à Prato et à Livourne: entre bérêts levantins et draps à vocation régionale, les marchés étaient bien différents, les conjonctures également; dans les années ordinaires, les fabricants pouvaient jouer de l'un ou de l'autre, deux produits différents certes, mais dont la caractéristique fondamentale était la relative basse qualité. Il fallait des bouleversements de l'ampleur d'une conquête napoléonienne pour déprimer les deux conjonctures en même temps.

#### LES NOUVELLES FRONTIÈRES NAPOLÉONIENNES

L'intégration définitive de la Toscane dans la construction napoléonienne marqua, du point de vue des échanges, une rupture qui bouleversa profondément l'économie du Grand Duché et toucha au premier chef le centre manufacturier de Prato.

#### Le port franc à l'épreuve

Jusqu'en 1808, malgré les remous conjoncturels, Livourne avait en fait plutôt profité de la situation, notamment du ralentissement de l'activité des ports de Marseille et Gênes; sa neutralité au sein de l'état de guerre avait été une fois de plus *causa primaria della sua brillante comparsa*<sup>112</sup>: en effet, comme le reconnaissent déjà les contemporains, *il tempo della maggiore prosperità del commercio di Livorno non fu mai quello della Pace Generale*<sup>113</sup>.

<sup>112</sup> A.S.L., Comunità, b.633: *Prospetto della situazione della Comunità di Livorno ne suoi rapporti economici e politici*, décembre 1823

<sup>113</sup> *Idem*; cf également C.Carrière, M.Courdurie *Les grandes heures de Livourne au XVIII<sup>e</sup> siècle. L'exemple de la guerre de Sept ans*, *Revue Historique*, 1975, pp.39-80

Le passage sous le contrôle direct des français marqua le début d'une crise profonde qui vit en peu d'années s'écrouler les bases de la prospérité du port<sup>114</sup>; les voies du commerce se rétrécissaient rapidement: l'Europe du Nord, le Levant, les côtes de Barbarie, l'ensemble des relations commerciales de Livourne était mortellement touché par le blocus continental. L'activité se limitait de plus en plus au seul cabotage:

*E una gran disgrazia per questo povero paese che è restato così sotterrato da altre piazze del Mediterraneo e del Adriatico. Non resta che poco di commercio con Marsilia e Genova e non rende più del 3 o 4%..sono tutti affarucci limitati e cogniti a tutti..tutto va in rovina*<sup>115</sup>

Les marchands juifs et levantins qui contribuaient largement à l'animation du port quittaient la place; les faillites se multipliaient, les activités cessaient presque entièrement, ainsi qu'en témoignait le fils de Mazzoni:

*E un gran dire di queste proibizioni d'estrazione tutto sconcerta, tutto rovina e si forma col commercio non più libero anche la mancanza; nessuno per imprigionare robba ne spedisce*<sup>116</sup>.

Livourne subissait donc de plein fouet, comme les places françaises, les effets de la politique "continentale" de Napoléon qui entraînerait de profondes modifications de la géographie économique et sociale. Le commerce des bérêts était touché comme tout les autres par le déclin des relations commerciales et le départ des commerçants levantins: il fallait bien de l'énergie à Mazzoni pour continuer à fabriquer et à vendre, selon des voies nouvelles, on l'a vu: envois directs, risqués, périple par la voie terrestre, passant par Vienne, rien n'évitait l'arrêt presque totale des affaires.

Le retour à la paix, qu'elle soit française ou coalisée, était le premier souhait des milieux d'affaire. En 1814, la lassitude était désormais générale: *la pace sarebe troppo necessaria a tutto, così l'umanità prenderebbe un riposo e gl'affari risorgerebbero*<sup>117</sup>.

La paix ne semblait pourtant pas devoir rétablir la situation précédente; une conscience aiguë des bouleversements apportés par ces années décisives se manifestait dans les milieux négociants:

*vogliono andare più male li affari in questo miserabile paese, anche a commercio aperto, e chi a cervello lo vede in che situazione si ritroverà questo paese, e pensano giustamente le guerre seguite sono state e lo saranno in*

<sup>114</sup> Filippini J.P. *Les Livournais et l'occupation française sous le premier Empire* et FILIPPINI JP. *Le conseguenze economiche e sociali della dominazione francese sulla vita del porto di Livorno*, in *La Toscana rivoluzionaria e napoleonica*, op. cit., pp.321-337

<sup>115</sup> S.A.S.P., Mazzoni, Vincenzo, 9/5/1812

<sup>116</sup> S.A.S.P., Mazzoni, Lazzero, 22/7/1811

<sup>117</sup> Idem, Lazzero, 22/1/1814



*appreso la disgrazia di questo luogo, anche a pace fatta...tutte le mercanzie che venivano in Livorno e da Ponente e da Levante, a riserva di quella parte che si spedivano da qui per l'interno, e bene tutto quello che si spediva da qui per mare ritornava e in Ponente e in Levante, ed ora chi lo porterà in detti luoghi? L'inghelesi velo porteranno..ora chi vi anderà a provvedersi di tali generi e in Sicilia, Barberia e Levante, gli Inghesi medesimi che vi porteranno le loro mercanzie e gli inghelesi vi riprenderanno quelle mercanzie a loro adatte..in passato, si vi potevano andare, ma non come vi anderanno in appresso, e che ormai anno provato il piacere del guadagno<sup>118</sup>.*

Un plaisir insatiable et dont le blocus avait permis le développement en assurant définitivement à l'Angleterre la suprématie maritime. La position de Livourne apparaissait en effet bien affaiblie. Le port réussirait-il à se reprendre<sup>119</sup>? Le bilan de la période française semblait en tous cas lourd, d'autant que sur terre d'importantes bouleversements avaient également eu lieu.

### Les échanges dans l'empire

Comme on l'a vu, la Toscane constituait pour Paris, nouveau centre de l'orientation politique et économique, un pays à vocation agricole, chargé de fournir au coeur de l'Empire les matières premières dont il avait besoin et d'en recevoir les produits manufacturés. La nouvelle politique sanctionnait un nouvel équilibre international dont les prémices étaient antérieurs mais qui acquéraient ici la rigueur de la loi. L'ensemble des échanges fut donc orienté vers cette fin qui pouvait en un certain sens favoriser les intérêts des propriétaires fonciers mais étaient bien sûr totalement en contradiction avec ceux des manufacturiers de Prato.

En mars 1809, le maire de la ville se chargeait de transmettre et de soutenir auprès du préfet une *istanza fatta da questi negozianti ed artefici*, qui tentait de s'opposer aux nouvelles orientations. En tant que membre de l'administration française, mais aussi premier citoyen de sa cité, le maire tentait un savant équilibre entre bien général et bien particulier de la ville, dont il incitait une nouvelle fois la hiérarchie à tenir compte dans les circonstances présentes du commerce:

*Vedo ancor'io che i nuovi rapporti col grande impero reclamano la libera circolazione delle lane, ma mi do a credere che il governo possa per della*

<sup>118</sup> Idem, Vincenzo, 28/2/1814

<sup>119</sup> G.Mori *Linee e momenti dello sviluppo della città, del porto e dei traffici di Livorno, La Regione*, 1956, notamment p.20 et suivantes; D.G.Lo Romer *Merchants and Reform in Livorno, 1814-1868*, University of California, 1987 qui, sur bien des points contredit G.Mori

*vedute benefiche e di circostanze sospendere una misura che adottata senza precedenti disposizioni porterebbe nell'istante la rovina di questa popolazione che vive quasi esclusivamente della sua industria*<sup>120</sup>.

C'est donc au nom de la charité que l'on réclamait à Prato qu'exception soit faite à la nouvelle règle. L'heure n'était cependant plus aux particularismes. Les pétitions des manufacturiers de Prato et du maire, déjà fort isolés dans une Toscane où les intérêts agricoles dominaient, n'avaient pas le pouvoir de sensibiliser les responsables parisiens.

Un bouleversement complet des échanges traditionnels se dessinait en très peu de temps. La voie principale du trafic devait être celle de France, une voie qui, jusqu'alors, avait été loin d'être la principale. Les manufacturiers de Prato ne pouvaient en attendre que des produits concurrents, mais qui semblaient être un moindre mal par rapport à la concurrence anglaise que l'annexion dans l'Empire avait momentanément réduite à néant. A en croire Mazzoni en effet, mieux valait être sous la domination des français que soumis à la concurrence des produits d'Outre-mer. Du reste, dans l'évaluation de la présence française en Italie, beaucoup ont justement fait remarquer que l'absence de la concurrence anglaise avait effectivement pu jouer un rôle incitateur pour la draperie péninsulaire<sup>121</sup>.

Toutefois, la nouvelle géographie frontalière née de l'annexion dans l'empire constituait bien souvent pour la manufacture de Prato un problème important. Ainsi, la nouvelle barrière qui séparait la Toscane du Règne d'Italie remettait en cause de traditionnels et fructueux échanges de matières premières et de draps. Quelques mesures sont significatives. En 1810, un décret relatif à l'exportation des produits manufacturés de laine et de coton destinés au Règne d'Italie prévoyait que ces marchandises devaient désormais passer par les bureaux de Vercelli et "Casatisma", tous deux situés en Piémont: une mesure bien entendu taillée sur mesure pour le commerce français, mais qui semblait avoir "oublié" que tous ces produits ne venaient pas nécessairement exclusivement d'outre-alpes; la disposition était particulièrement ruineuse pour le commerce toscan; il fallut pourtant plus de cinq mois avant qu'elle ne soit révoquée et que le transit des marchandises soit également consenti par

120 S.A.S.P., Comune 703, 20/4/1809

121 L. Antonelli *Il Blocco continentale, Repubblica e Regno d'Italia*, in *L'influence de la Révolution française et du régime napoléonien sur la modernisation de l'Europe*, VII *Le blocus continental*, EUI Colloquium papers; S.J. Woolf *L'impact de l'occupation française sur l'économie italienne (1796-1815)* in *Revue Historique*, nov. 1989, p. 1115

Piacenza, S. Prospero, Pietramala et Foligno<sup>122</sup>: des mois qui en disent long sur la vision que les fonctionnaires parisiens avaient de l'Empire et sur la considération de la Toscane dans cet ensemble.

La législation de plus en plus tatillonne semblait parfois naître exclusivement pour entraver les trafics. Ainsi, Mazzoni nous parle-t-il en février 1812 de la grande misère régnant alors parmi les convoyeurs qui faisaient auparavant chaque semaine le voyage de Bologne: la nouvelle réglementation sur la largeur des roues dans le Règne d'Italie les empêchait désormais d'y aller; il aurait en effet fallu refaire tous les équipages en fonction de ces nouvelles normes: elles étaient cependant inadaptées au parcours de montagne à accomplir et auraient entraîné un rencherissement des coûts qui n'incitait personne à faire l'investissement nécessaire au remplacement du matériel. Les voyages se raréfiaient, les courants de marchandises avaient de plus en plus de difficultés à passer de part et d'autre des Apennins, qui avaient été au contraire jusque là une voie de passage privilégiée, vers Bologne d'abord, vers l'Italie septentrionale, mais aussi vers l'Autriche.

D'ailleurs, c'était au cœur même de l'espace citadin que se faisaient sentir les nouveaux dangers de la frontière.

### A l'épreuve de la frontière

Si les manufacturiers de Prato avaient jamais pris conscience de l'existence d'une frontière proche de leur ville, séparant, de part et d'autre des Apennins, la Toscane des Etats du Pape, c'était tout au plus par la facilité de la contrebande qu'elle rendait parfois possible. Les fonctionnaires français se chargèrent de leur apprendre qu'une telle situation pouvait devenir mortelle pour la manufacture. En janvier 1809, le maire référait en effet aux autorités supérieures que *più e diversi abitanti vetturali e proprietari di fondi nella vallata di Bisenzio..son venuti a rappresentarmi che i soldati e esecutori addetti a codesta Dogana nella strada detta delle Coste gli hanno impedito di seguire la loro strada per Prato con i rispettivi carichi di carbone, brace, filati e rame*<sup>123</sup>. Les officiers de la douane prétendaient en effet contrôler tous les mouvements de marchandises qui s'effectuaient dans un rayon de vingt kilomètres de la ligne de frontière, soumettant ainsi à leur juridiction tatillonne l'ensemble de la ville de Prato. Si les voituriers furent les premiers arrêtés, l'émotion se répandit rapidement dans la ville manufacturière. Comme leurs collègues de

<sup>122</sup> G. Assereto, op.cit., p.793

<sup>123</sup> S.A.S.P., Comune 703, 13/1/1809

Sedan quelques années auparavant<sup>124</sup>, les *lanaioli* de Prato découvraient les nouveaux risques qui menaçaient leurs activités. Non qu'ils fassent travailler des étrangers et que les produits semi-finis passent et repassent les lignes de douanes comme c'était le cas dans les Ardennes, mais les matières premières circulaient dans les limites communales et en dehors, alimentant d'incessantes allées et venues qui trahissaient les multiples réseaux de circulation qui liaient hommes et marchandises à l'intérieur d'un territoire assez vaste. Vouloir imposer à tous un contrôle systématique aux bureaux de douanes, du reste fort éloignés de la ville, c'était soumettre l'ensemble du système à des pertes de temps irréparables.

Le risque de paralysie était tel que le maire, peu soucieux de voir ses remontrances se perdre dans les méandres de la nouvelle hiérarchie administrative, écrivait directement à la grande duchesse pour lui faire part du désarroi de la ville face aux nouvelles prétentions des officiers de douane, *vedendo che estremi sarebbero i danni ed infiniti gli incomodi che soffrirebbe questa comune se l'esecuzione di detta legge non potesse, rapporto a questo paese, permettere una qualche modificazione*<sup>125</sup>. Comme à Sedan, les manufacturiers ont réellement peur de l'aveuglement uniformisateur, et pas seulement tatillon, d'un haut fonctionnaire...Peur de perdre par la faute du nouveau législateur épris d'unité et de souveraineté, un monde... où la réglementation générale était confirmée par l'exception des franchises<sup>126</sup>. A Prato comme à Sedan, on se faisait fort d'expliquer au nouveau souverain en quoi l'organisation de la manufacture justifiait l'exception:

*deгна considerare che una città manifatturiera e trafficante come questa, compresa nella linea di demarcazione, soggetta alla Polizia de Préposés delle Dogane, sarebbe sottoposta a degli imbarazzi e ostacoli infiniti in tutte le operazioni de' suoi traffici e manifatture e che ne nascerebbe uno scoraggiamento universale.*

*E certo infatti che questi mercanti fanno delle numerosissime spedizioni giornaliere di lini, lane per manifatturarsi non solo nell'estensione del territorio di questa comune quanto ancora a Pistoia, S. Marcello, Sesto, Campi, Arezzo, Signa. Parimente, più volte al giorno sono costretti di spedire e ricevere degli oggetti dei loro traffici dalle gualchiere e fabbriche che restano situate tutte lungo il fiume Bisenzio per la parte della montagna. Come*

<sup>124</sup> G. Gayot *De la pluralité des mondes industriels. La manufacture royale de draps de Sedan (1646-1870)*, à paraître, p.441 et suivantes qui analyse les risques majeurs que courut la manufacture lors de l'instauration d'une ligne de frontière à quelques kilomètres de Sedan, séparant ainsi le centre manufacturier de son principal bassin de main-d'oeuvre situé dans les duchés de Bouillon et du Luxembourg.

<sup>125</sup> S.A.S.P., Comune 703, 7/12/1809

<sup>126</sup> G.Gayot, op.cit., p.443

*adempire alla cautela dei Passavanti senza un estremo imbarazzo nella circostanza specialmente che si tratta nella massima parte di piccole quantità che si ripetono giornalmente in un numero straordinario? Di più come fare visare i rispettivi Passavanti per riportare gli oggetti di manifatture lavorati, dovendo centinaia di persone ogni giorno portarsi al Bureau della Dogana, che è distante miglia 10 al di là di scosesi montagne.*

*Finalmente nella città istessa non potrebbe introdursi oggetto qualunque di commercio e di derrate, fosse qualunque il luogo della provenienza senza il Passavanti restando la città compresa nelle 12 miglia, cosa che moltiplicherebbe all'infinito gli imbarazzi e gli incomodi, non solo di questi mercanti ma ancora di tutti i loro corrispondenti per tutte le parti della Toscana.<sup>127</sup>*

Les fabricants, de leur côté, alarmaient en même temps que le maire les membres de la nouvelle Chambre de commerce de Florence dont on espérait qu'elle pouvait avoir plus de poids auprès des autorités de direction situées à Florence. S'adressant à des spécialistes, la perte de temps devient ici le thème majeur; elle serait, dit on, *infinitamente più preziosa del costo della mercanzia o del suo lavoro*; signe d'une époque où les heures sont devenues richesse, où l'équilibre de la manufacture tient aux fils des minutes dans une économie des coûts où tous les éléments sont liés. La protestation était donc vitale. Mais Prato comptait moins que Sedan et l'universalité de la règle semblait être devenue un credo fondamental de la nouvelle bureaucratie. Il n'y eut donc pas d'exception. Tout au plus permit-on, en décembre 1810, l'ouverture au sein même de la ville d'un nouveau bureau chargé de délivrer les laissez-passer. C'était pour Prato comme un baptême du feu des changements qu'apportait avec elle la nouvelle administration: quel en fut le bilan?

### Une conjoncture mouvementée

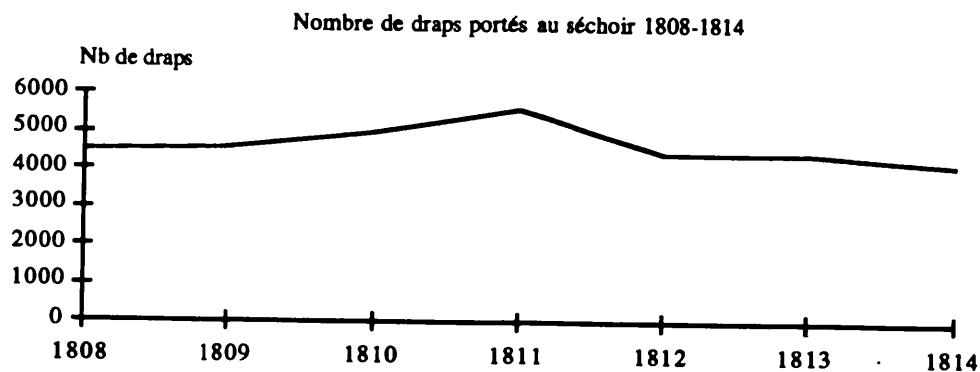
Les années dramatiques pour les manufacturiers de Prato furent celles qui virent l'arrêt total, ou presque, du commerce maritime, et par conséquent de la manufacture de bonnets levantins, et la réduction dramatique des débouchés traditionnels de la fabrication de draps par la succession de mauvaises années agricoles: comme partout, les années 1810-13 furent particulièrement dures. Les prix des grains commençaient en 1810 une ascension vertigineuse *qui devenait surtout insupportable aux citoyens non propriétaires, vivant de l'exercice d'une profession...les cris du peuple ont*

---

<sup>127</sup> S.A.S.P., Comune 703, cit.

*commencé de se faire sentir dans les communes de Prato et de Pistoia*<sup>128</sup>. La situation en 1811 apparaissait particulièrement bloquée: *non vi è da farsi illusione, scrive il maire, le fabbriche dei beretti sono quasi affatto chiuse e per i più sicuri riscontri ceseranno affatto senza potere prevedere l'epoca in cui sarà luogo di riattivarle almeno in parte. Per quel che riguarda la pannina e gli altri generi di sottigliumi che sono gli altri rami più forti di queste manifatture, anche questi soffrono un'incaglio che mette in costernazione tutti i fabbricanti, privi finora di qualunque più piccola commissione e ci mette alla vigilia di veder diminuito sensibilmente anche questo genere di lavoro.*<sup>129</sup>

Les registres du séchoir public permettent de connaître au moins partiellement les productions de draps de ces années et leurs variations. D'après cette source, 1811 présentait encore une hausse de la production, mais à partir de la mauvaise foire de cette année, la production diminua: en 1812, la baisse fut sensible et visiblement durable. Pour les *sottigliumi*, les travaux de lin et de coton qui s'étaient développés à Prato, les problèmes remontaient à 1808 en raison du manque des matières premières<sup>130</sup>.



Ces difficultés furent pour partie compensée par l'obtention de commissions militaires, fruits sans doute du nouveau rôle politique que jouaient les fabricants au sein de la mairie. Giuseppe Pacchiani, visiblement particulièrement bien introduit dans le milieu gouvernementaux obtenait *per ora una commissione di braccia 1500 dobretto nero per le ghelle, per i panni bianchi avranno solo la commissione della piccola uniforme delle Guardie Nazionali*<sup>131</sup>. Les Mazzoni-Pacchiani, bien sûr aux premières loges des commandes, prévoyaient de faire société avec leur concurrent en bonnets

128 A.S.F., Prefettura dell'Arno, 391

129 S.A.S.P., Comune, 704, 23/2/1811

130 S.A.S.P., Mazzoni, 18/11/1808

131 S.A.S.P., Mazzoni, Lazzerio, 15/2/1812

Giuseppe Martini, *mentre è da prendere in considerazione che il lavoro non sarà di piccola quantità e le lane non si compreranno care*.<sup>132</sup> De bonnes affaires en perspectives pour qui avait encore des capitaux à investir, avec pour toile de fonds la consolation morale de donner *un poco di lavoro a questi disperati*<sup>133</sup>; en effet, le travail regagnait par ce biais Prato qui se confrontait également avec les exigences de qualité visiblement différentes de celles qu'elle avait toujours suivies: en juillet 1812, Lazzero notait que *il lavoro delle commissioni è doventato disperato mediante lo scarto che fanno*; il en rejetait la faute sur les fonctionnaires impériaux: *vi è poca unione fra quei signori destinati alle verificazioni, e fanno ammatire il signore Giuseppe che è pentito di essersi imbarazzato in questa fornitura, e il peggio sono il colonello e commandante che non s'intendono del lavoro e in niente vogliono cedere e mi sono trovato due volte e si vede che prendono il peggio panni purchè sieno di mano*.<sup>134</sup> Martini se voyait refuser parfois plus de 80% de sa production, parfois 50%: difficultés de traiter avec des "étrangers" aux façons et aux habitudes de Prato. Pourtant, les affaires ne devaient finalement pas être si mauvaises puisque les commandes arrivaient encore en 1814; Lazzero constatait: *per questo paese è stata una belle risorsa questo lavoro, non vi è un telaio voto ed i battilani lavorano fino alle ore 10 di notte, une chance inouïe altrimenti molto male sarebbe andata, dovendo attaccarsi alle pannine per uso del Paese che per queste è qualche tempo che tutto dorme e non ricevono più commissioni e peggio sarà se arriva delle manifatture inglesi*<sup>135</sup>: la Restauration s'ouvrait avec un nouveau cortège d'incertitudes.

### 3 LA VARIÉTÉ MAINTENUE DES MARCHÉS ET DES PRODUCTIONS

#### DES BÉRETS ET DES DRAPS

##### Une reprise difficile

Qu'allait devenir Prato après la tourmente des dernières années françaises? Pourrait-elle repartir sur les mêmes bases qui avaient contribué à sa prospérité jusqu'aux années de guerre? Le redémarrage s'annonçait difficile: Livourne avait été durement mise à mal; son rôle d'entrepôt semblait devoir être remis en cause par l'évolution du commerce maritime<sup>136</sup>, voilà qui

<sup>132</sup> S.A.S.P., Mazzoni, Vincenzo, 9/5/1812

<sup>133</sup> Idem, Lazzero, 1/6/1812

<sup>134</sup> Idem, Lazzero, 31/7/1812

<sup>135</sup> Idem, Lazzero, 25/2/1814

<sup>136</sup> Cf Mori, op.cit., et Lo Romer, op.cit.

menaçait les fondements mêmes de sa prospérité et risquait de faire disparaître les marchands juifs et levantins acheteurs de bonnets; l'avenir de la fabrique, comme le notaient les Mazzoni, était loin d'être assuré. La manufacture de draps n'était pas mieux lotie: la paix apportait les textiles anglais, de plus en plus concurrentiels, tous le remarquaient et le disait, ce n'était pas seulement une phobie de Mazzoni: *le manifatture straniera d'ogni genere*, notait Ferrini en 1838, *invadono oggidi il nostro paese e a un prezzo così vile si vendono, che anche il campagnolo si veste di quelle, e quelle adopra per le altre sue occorrenze*<sup>137</sup>; la production de Prato, déjà affaiblie, risquait d'être submergée par cette nouvelle vague de textile étranger, ce d'autant plus que la conjoncture des années 1815-17 persistait dans la dépression, héritière d'un bagage de misères qui s'accumulaient pour provoquer une crise aiguë; elle sévit en Toscane comme dans le reste de l'Italie, en Suisse, en Allemagne, en Irlande: *nel triennio 1815-1817 l'appena restaurato governo lorenese affrontò gli effetti di una durissima crisi congiunturale: la successione ravvicinata di annate agrarie penuriose, la fame, il dilagare di un'epidemia di tifo petecchiale, la marcia inarrestabile dei poveri sulle città in cerca di cibo e di soccorsi*<sup>138</sup>.

Rude temps pour le commerce, et pour les manufactures; beaucoup de petits centres ruraux qui avaient profité des possibilités nouvelles du XVIII<sup>e</sup> siècle semblaient alors marquer, souvent définitivement, le pas<sup>139</sup>: sans en dresser le bilan exhaustif, on peut noter, à titre d'exemple, l'évolution du Valdarno supérieur, qui avait fait preuve d'un dynamisme notable au XVIII<sup>e</sup> siècle, envoyant en particulier à Prato un nombre considérable de draps à fouler; écoutons ce que nous en dit Zuccagni-Orlandini: *la manifattura delle lane prosperava in addietro in vari luoghi, principalmente in Pelago*<sup>140</sup> *ove si contavano dieci fabbriche; or vi sono tre lanifici di solo bigelli o villaneschi (des draps de qualité absolument infime) e nello stesso stato di decadenza sono gli altri telai di Loro, Terranuova etc, in conseguenza di ciò non restano che poche gualchiere e tintorie*<sup>141</sup>; la décadence était inexorable. Elle l'était dans d'autres centres autrefois dynamiques, comme en témoignent également les rapports

<sup>137</sup> *Descrizione Geografica della Toscana completata dell'abate A. Ferrini*, Firenze, 1838, p.61

<sup>138</sup> E. Donati *Dopoguerra e crisi economico-sociale: la Toscana nel 1815-17*, in *La Toscana dei Loreni*, op.cit., pp.569

<sup>139</sup> G Biagioli *I problemi dell'economia toscana e della mezzadria nella prima metà dell'Ottocento*, in AA.VV. *Contadini e proprietari nella Toscana moderna*, Firenze, Olschki, 1981, évoque cette crise marquée du secteur secondaire après la Restauration; cf notamment p.131 et s.

<sup>140</sup> Le rapport du vicaire de Pontassieve en 1798 indiquait qu'à Pelago *si trova...il lanificio nel più florido stato*; pour une étude plus générale du textile de la zone de Pontassieve-Pelago cf F.Martelli *La comunità di Pontassieve e i suoi lanaioli. Aspetti di vita economica dal XVI al XVIII secolo*, Firenze, Sansoni editore

<sup>141</sup> Zuccagni-Orlandini *Atlante geografico...*, op.cit.



réguliers des vicaires<sup>142</sup>. Nombreux ceux qui insistaient sur ce déclin des manufactures rurales; ainsi L.Serristori remarquait en 1838 qu'il existait *più di cento lanifici nel Granducato*, éparpillés entre Stia, Prato, Sesto, Arezzo, Siena, Brozzi, Volterra, Pistoia, San Casciano, Castelfiorentino, Certaldo, San Gimignano, Empoli, Pelago, Anghiari, Sarteano, Chivodino, Seravezza, Strada, Cortona, Castiglione fiorentino, Bagnone etc etc, *ma eccetuato in tre o quattro località, la fabbrica è in grande decadenza*<sup>143</sup>. Ces centres semblaient effectivement incapables de survivre à la concurrence étrangère; ils étaient nés en partie d'une demande en hausse et d'une offre encore éclatée, cette situation favorable se résorbait au début du XIX<sup>e</sup> siècle, sous la double poussée de la crise et de la politique libre-échangiste; une réorganisation de la production régionale était en cours dans cette première moitié du siècle, qui verrait l'affirmation de quelques pôles et le déclin de la plupart des autres.

Du côté de Prato, les foires enregistraient les effets moroses de ces temps difficiles: en 1816, Vincenzo écrivait que *la fiera va pessimamente male al maggiore segno*<sup>144</sup>; l'espoir n'avait en effet que peu de raison d'être dans une telle conjoncture, et ce d'autant plus que les fournitures militaires, qui avaient contribué à soutenir la population et la production en 1811, 1812 et 1814 disparaissaient: *la speranza di riavere il lavoro delle truppe in Prato non è più da pensarvi*, disait Lazzerio en 1817, *motivo Fossombroni tutto fa lavorare in Arezzo*: traditionnelle préférence pour le *lanificio militare* établi en cette ville, faveur des amis et alliés sans doute puisque l'on disait qu'il ne se soutenait que des subsides étatiques<sup>145</sup>, une nouvelle preuve de l'exclusion de Prato des sphères du pouvoir florentin.

Evaluer la production et son évolution est cependant tâche ardue en l'absence de tout relevé systématique organisé par l'Etat; Bowring soulignait le problème: *il governo toscano ha lasciato l'industria totalmente in balia alla propria azione e alle proprie risorse..senza nessun codice di disciplina..senza ispezioni...questo stato di cose fa si che il governo non possa clacolare il valore delle produzioni manifatturiere del paese..*<sup>146</sup> Prato n'échappait évidemment

<sup>142</sup> A.S.F., R.Consulta, F.2737

<sup>143</sup> L.S. (Serristori) *Annue medio consummo di lana nelle principali fabbriche di Toscana*, in Giornale della Commercio, I, 21 (25/5/1838)

<sup>144</sup> S.A.S.P., Mazzoni, 9/9/1816

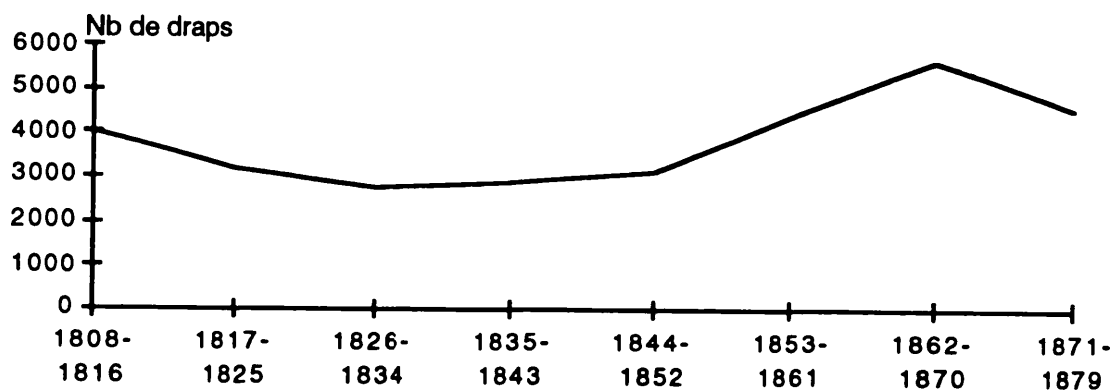
<sup>145</sup> A.Ferrini *descrizione geografica della Toscana*, Firenze, 1838, disait d'Arezzo: *non ha il vanto di città manifatturiera...vi esiste un solo lanificio corredato di gualchiere e tintoria cui conservarono la vita i repetuti sovvenimenti della sovrana munificenza, nei molteplici disesti commercilai ai quali è stato sottoposto...grâce all'antico privilegio della fornitura del vestiario delle milizie toscane può occupare molte braccia.*

<sup>146</sup> G.Bowring *Statistica della Toscana, di Lucca, degli stati pontefici e lombardo-veneti*, Londra, 1838

pas à la règle; les registres du séchoir public sont notre principale -si ce n'est unique- source d'information sur l'évolution de la production; un indice plus qu'un relevé exhaustif puisque tous les draps n'allaient pas s'y sécher, mais il vaut comme indicateur de tendance: elle apparaissait effectivement déprimée.

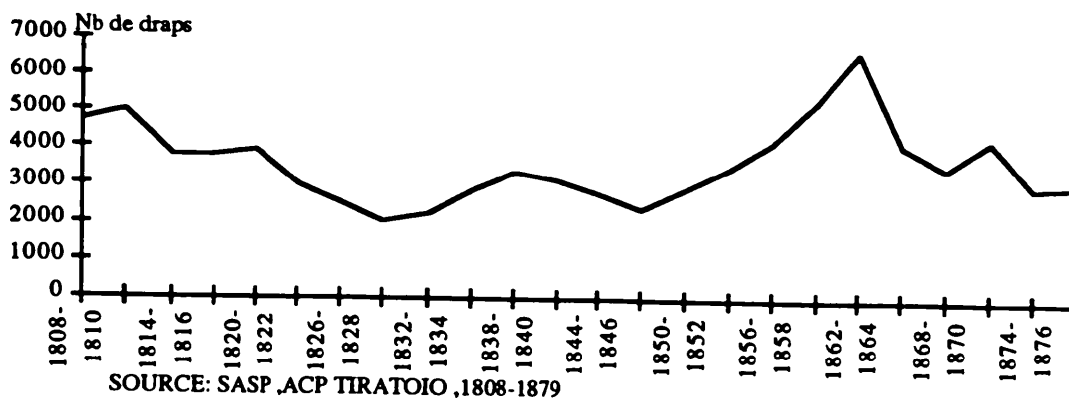
La tendance longue semble indiquer une baisse sensible de la production à partir de 1812 qui se poursuit, voire s'amplifie, aux lendemains de la Restauration; le moment le plus déprimé de la période étant justement l'année 1817, où 3400 draps furent portés au séchoir, une baisse de plus de 38% par rapport à l'année 1812. Mais cette tendance dépressive semble se poursuivre bien au delà de la crise conjoncturelle: en 1828, seuls 1971 draps vinrent au séchoir; la reprise, légère, date des années 1830, mais ne devient vigoureuse qu'après 1850.

Evolution de la production de draps au XIX<sup>e</sup> siècle  
Moyennes de 9 ans



La courbe de production dressée à partir des moyennes triennales laisse elle aussi percevoir le caractère heurté, et globalement négatif de l'évolution productive. Les années 1820 semblent marquer une dure récession de l'industrie citadine, à quoi succède une reprise dans les années trente, puis de nouveau une chute dans les années 1840, les plus mauvaises années correspondant avec la crise de subsistances de 1847.

Evolution de la production de draps à Prato au XIX<sup>e</sup> siècle  
Moyennes triennales



Cette évolution semblerait correspondre à celle plus générale du Grand Duché: on l'a dit, beaucoup de centres de manufactures rurales cédèrent alors le pas face à la concurrence étrangère; d'une façon plus globale, toute l'économie toscane semblait mise à mal, l'agriculture connaissant également une difficile période<sup>147</sup>.

Bruzzi nous incite pourtant à une toute autre appréciation sur les années 1820: *dal 1820 al 1830, decennio di forte evoluzione industriale pratese..il suo stato economico era quindi divenuto molto florido e riposato. Dai vecchi del tempo sentimmo ripetere che da tutti i lati traspariva il benessere; un esempio addotto fu quello, che allora gli operai lanieri giocavano pubblicamente, e molto frequentemente, agli stornini colle grosse monete d'oro.*<sup>148</sup> La contradiction semble évidente avec l'impression que nous avons retiré des données du séchoir. Bien sûr le témoignage de Bruzzi s'appuie sur des rumeurs plus que sur des informations précises, et il est plus que probable que la prospérité réelle de Prato dans ces années soit due à tout autre chose qu'au textile, nous y reviendrons. Mais les données du séchoir nous induisent peut-être aussi en erreur: en effet l'installation dut être modifiée en 1830, pour faire face aux nouveaux besoins; ce fut peut-être la raison de sa désaffection relative dans les années immédiatement antérieures; la correspondance des Mazzoni semble en effet également indiquer que la reprise fut nette à partir de 1818, bonne année agricole que Gaetano prévoyait une *delle bonissime per chi ha voglia di lanificio*<sup>149</sup>; en 1819, Lazzerò affirmait à son tour: *gode è vero la pannina*

<sup>147</sup>G.Biagioli *I problemi dell'economia...*, op.cit., notamment p.106 et suivantes.

<sup>148</sup>E.Bruzzi *L'arte della lana*, op.cit., p.106-107

<sup>149</sup>S.A.S.P., Mazzoni, Gaetano, 9/11/1818

*toscana buona fortuna ma sono già tre anni che seguita bene*<sup>150</sup>; peut-on hypothétiser que la chute drastique des prix agricoles<sup>151</sup> dégagea des revenus disponibles dans les couches les plus basses auxquelles s'adressait le textile de Prato et favorisa la reprise? Tout montrait que Prato essayait de faire face et que des évolutions étaient en cours.

### De la concurrence...et de la résistance

Que Prato, comme l'ensemble des centres textiles du Grand Duché, dut faire face à une concurrence redoublée, le doute n'est point permis: d'Angleterre surtout, du Piémont, de France, de Belgique, les draps affluaient; ils n'étaient cependant pas toujours de la meilleure qualité si l'on en croit les colères de Vincenzo: *gran sudiceria è di questi ultimi panni venuti dal Piemonte...vedergli vestiti crediatemi che è cosa vergognosa...paiono addirittura peggio dei carbonai*; mais il s'agissait encore de fournitures militaires; les Piémontais n'avaient visiblement pas hésité à envoyer le rebus de leur fabrique pour vêtir les troupes; les produits anglais n'excellaient pourtant pas forcément eux non plus: en 1818, devant un échantillon de *calmucco*<sup>152</sup> anglais, Lazzero remarquait la *pessima manifattura e fa torto alla Nazione inglese che si conduce a lavorare si male*<sup>153</sup>; jugement de valeur sans appel: *roba che fa pena per chi conosce e lei dice benissimo che sono una ladroneria, con tal mezzo chi vende ruba peggio di un assassino*; mais au fond ce n'avait jamais été le problème de Prato, ni des anglais à les en croire; les Mazzoni restaient seuls dans leur croisade pour la qualité, aux côtés de leurs confrères d'Outre-Alpes qui selon eux avaient l'art du bel ouvrage: *in Francia tali lavori non si ridurrebbero a fabbricarli*<sup>154</sup>.

En tous cas, une partie des efforts des fabricants consistait à imiter ces draps anglais: en 1817 en particulier, les Mazzoni envoyaient à Prato des *calmucchi* que l'on tentait d'imiter: *non vi è dubbio nessuno che noi si possa fare dei lavori simili, ma ancora più nobili; le mostre ci servono di guida per il bene fare*<sup>155</sup>; les nouveautés devaient être réappropriées par les fabricants; les Pacchiani s'y mettaient comme les autres: *il signore Vincenzo penserebbe di fare*

<sup>150</sup>Idem, Lazzero, 10/10/1819

<sup>151</sup>P.Bandinetti *I prezzi sul mercato di Firenze dal 1800 al 1890*, Archivio economico dell'Unificazione italiana, S.I., vol.V, 1957, fasc.1, pp.13-14: selon les indications fournies par cet auteur, les prix du froment auraient baissé de 50% à Florence entre 1820 et 1830

<sup>152</sup>Il s'agit sans doute des *calmouck*: *étouffe de laine de meilleure qualité, qui apparait à la fin de l'ancien régime*; Y.J.Markovitch *Histoire des Industries françaises. Les industries lainières de Colbert à la Révolution*, Genève-Paris, Droz, 1976, p.498

<sup>153</sup>Lazzero, 3/1/1818

<sup>154</sup>Lazzero, 5/1/1818

<sup>155</sup>Lazzero, 5/11/1817

*dei peloncini leggeri ordito e ripieno all'inglese*<sup>156</sup>; imitations, améliorations qualitatives et techniques allaient de pair pour rester capables d'affronter les temps nouveaux; on conservait confiance: *i nostri panni toscani dovrebbero avere il credito della roba estera trattandosi di qualità andante, ma ai nostri manca ancora l'occhio... per le cimose testate, che niente di bello si procura di fare, e pure sono cose semplici*<sup>157</sup>.

Une mesure des changements qualitatifs intervenus dans la production nous est fournie par les registres du séchoir. En 1808, les draps de basse qualité qui avaient dominé la production du XVIII<sup>e</sup> siècle constituaient encore un pourcentage important des tissus du séchoir: plus de 60%; ils étaient pourtant en recul par rapport à 1760 où ils représentaient à eux seuls plus de 75% de la production marquée. Parallèlement, on note en 1808 la remontée des draps, *peloni*, de qualité comparable, et *vilton*: autant d'étoffes qui indiquent une certaine hausse qualitative de la production. Ces deux tendances s'accroissent par la suite. Les registres de 1830 permettent de prendre la mesure des changements intervenus: *rascette*, *calissi* et *peluzzi* ne représentent plus qu'un peu plus de 13% de la production, tandis que les draps ont alors acquis une importance considérable qu'ils n'avaient plus depuis longtemps.

Certains témoignages confirment ces changements: ainsi, toujours dans les années 1830 semblent se propager avec une nouvelle intensité les draps larges totalement abandonnés auparavant puisque l'on dut aller tisser à Florence les quelques pièces confectionnées à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, de nouveaux métiers larges faisaient leur apparition, notamment pour tisser les *casimirri*<sup>158</sup>, *una moda introdotta dai stranieri, qui meritano di essere tenuti in pregio per l'intelligenza e il particolare studio con cui nella loro confezione richiedesi che siano esercitate le arti del tingere, del filare e del tessere, affine d'imitare nel migliore modo quelli che ci pervengono dall'estero*<sup>159</sup>

---

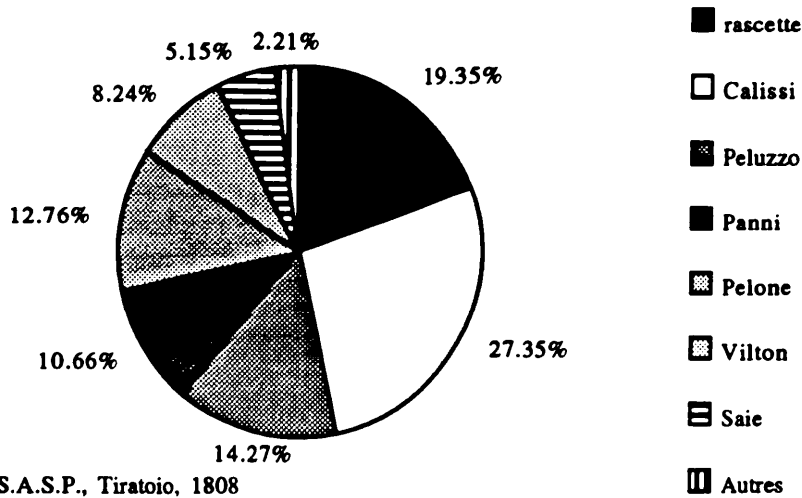
<sup>156</sup>Lazzeri, 8/10/1817

<sup>157</sup>Lazzeri, 22/10/1817

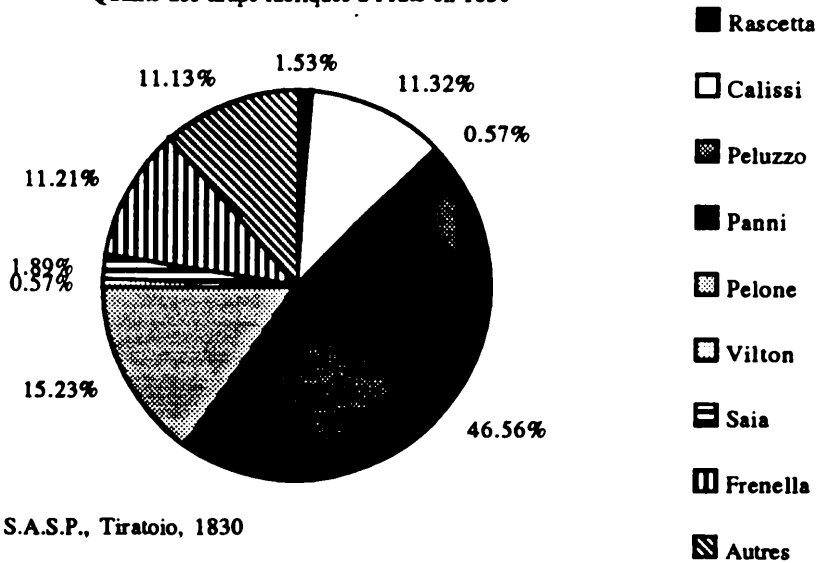
<sup>158</sup>étouffe de laine, fabriquée dans les régions septentrionales françaises depuis la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, d'après Markovitch, op.cit.

<sup>159</sup>Manifatture e Commercio, DGBM (G.B.Mazzoni), in *Pel calendario pratese*, 1847

Qualité des draps fabriqués à Prato en 1808



Qualité des draps fabriqués à Prato en 1830



C'était donc bien pour s'adapter une fois de plus au marché que les entrepreneurs de Prato transformaient de nouveau leur production; si la demande exigeait en partie une hausse qualitative, ils étaient prêts à s'y soumettre. Le commentaire de Lazzero en 1815 était sans doute trop optimiste: *la manifattura di lana inglese niente ha pregiudicato alle manifatture nostrali perchè è molto cara e in poca quantità*<sup>160</sup>. Mais si les manufactures anglaises furent une redoutable concurrence, cela n'empêcha pas Prato de résister, plutôt honorablement, et ce d'autant plus que la majeure partie de sa production restait dominée par les tissus mixtes.

<sup>160</sup>S.A.S.P., Lazzero, 23/1/1815

Le poids des fibres

Difficile d'évaluer les parts respectives de la laine, du lin, du chanvre, du coton, dans les productions textiles de Prato. L'exercice est d'autant plus périlleux que les quelques auteurs qui nous fournissent les rares informations disponibles puisent à des sources toutes différentes, et visiblement totalement discordantes quant aux poids de matières premières travaillées à Prato. A titre d'indications cependant, il ne nous est pas permis de les ignorer.

	Cercignani <sup>161</sup>	CAAG-1834. <sup>162</sup>	Gior.Comm <sup>163</sup>	Prospetto 1844 <sup>164</sup>	Calend.pratese
Laine	500.000 lb	400.000	125.000	1.400.000	1.300.000
Lin	-	25.000	-	40.000	40.000
Chanvre	-	180.000	-	1.000.000	1.000.000
Coton	-	250.000	-	1.000.000	1.150.000

En présence de données si disparates, on comprend aisément la réelle difficulté de choisir entre l'une ou l'autre hypothèse. L'évaluation du *Giornale del commercio* semble pourtant la plus improbable et ne correspond en aucune façon avec les autres données. Mais il nous reste impossible de savoir s'il y eut véritablement triplement de la quantité de laine employée entre 1834 et 1844; en tous cas, il faut constater la persistance de fibres autres que la laine; là aussi des mutations significatives ont eut lieu: le lin a perdu semble-t-il presque toute son ancienne importance au profit du coton, une évolution qui n'étonnera finalement pas; si le chanvre conserve un certain poids, il reste la fibre pauvre de la "semi-autoconsommation"; filée par les entrepreneurs, elle est généralement tissée à domicile pour l'usage des particuliers.

Pour évaluer à combien de pièces pouvaient équivaloir ces matières premières, il faut se tourner vers la première enquête du gouvernement

<sup>161</sup>A.S.F., R.Consulta, 2789: *Relazione sullo stato commerciale di Prato*

<sup>162</sup> *Notizie intorno alle attuali manifatture di Prato, C.A.A.G., XII, 1834*

<sup>163</sup> *Annuaire medio consummo di lana nelle principali fabbriche di Toscana, Giornale del Commercio, I, 21 (25/5/1838)*

<sup>164</sup> A.S.F., Segreteria di Gabinetto, 426: *Prospetto della Industria e Commercio in generi di Esportazioni e consumo della comunità di Prato a tutto l'anno 1844*

<sup>165</sup> Ciardi Cenni *sull'industria e commercio della città e del commune*, in *Pei Calendario Pratese*, 1846

restauré en 1850<sup>166</sup>: la communauté de Prato estime alors la production textile à 3000 pièces de draps de laine, ce qui correspond *grosso modo* avec les données du séchoir, et 26000 pièces de draps mixtes; ces derniers dominent donc encore largement la production; Prato là encore n'était pas seule: de nouvelles fabriques de coton se développaient particulièrement à Pise et dans les villes de sa province, plus proches des arrivages livournais<sup>167</sup>. Encore et toujours un marché concurrentiel duquel il fallait tenter d'utiliser au maximum toutes les possibilités d'insertion. Prato persistait pour ce faire dans la diversification de sa production, qui comprenait toujours les bonnets à la levantine.

### Toujours des bonnets levantins

Les informations manquent là aussi, mais il apparaît évident que la production des bonnets à la levantine reprit très tôt après la Restauration; les Mazzoni nous en fournissent la preuve; à peine le commerce de Livourne reprit-il un peu de vigueur, les bonnets fournirent de nouveau un produit de réexportation vers le Levant. Retour significatif: en 1815, Lazzero note l'arrivée en ville de grecs *che mancavano da dodici anni*<sup>168</sup> et qui recommencent immédiatement à passer commande.

Certains changements semblent pourtant avoir lieu: tout d'abord une importance nouvelle sans doute de l'Égypte, en liaison avec la croissance du commerce de blés entre Livourne et Alexandrie; les rapports des consuls à l'étranger tendent à confirmer cette hypothèse: en 1836, celui d'Alexandrie évoquait *il numero dei negozianti toscani stabiliti in questa città è superiore a quella d'ogni altra nazione, ed è tale da meritare ogni riguardo, se si considera che (fanno) essi un commercio tutto d'importazione di manifatture che traggono dalla piazza di Livorno*<sup>169</sup>; même s'il n'est pas fait explicitement mention de bonnets, on peut cependant penser qu'ils faisaient partie des marchandises importées. Du reste, nous l'avons déjà perçu dans la correspondance des Mazzoni qui reçoivent des lettres et font de nouveaux envois vers ce pays, jusqu'alors pour eux inconnu; d'autre part, on remarque

<sup>166</sup>M.Lungonelli *Dalla manifattura alla fabbrica. L'avvio dello sviluppo industriale (1815-1895)*, in *Prato, Storia di una città*, op.cit., p.14-15 expose les résultats de l'enquête dans le Grand Duché et à Prato, il en publie les résultats complets concernant la ville pp.16-20

<sup>167</sup>Cf par exemple: L.S(erristori) *Industria manifatturiera in Toscana*, in *Giornale del commercio*, I, 13 (28/3/1838); N.N. *Manifatture di bordatini in Pontedera*, in *Giornale del commercio*, I, 45 (24/10/1838) et en général les rapports des expositions 1838, 1841, 1850.

<sup>168</sup>Lazzero, 16/6/1815

<sup>169</sup>A.S.F., Segreteria e ministero degli esteri, 2474, 1836-37



aussi la présence de plus en plus marquée d'acheteurs algériens, commissionnaires de bonnets noirs, à différence des autres pays; cela n'empêche pas bien sûr que l'on vende toujours aux grecs, aux juifs levantins, que l'on fabrique les habituels bonnets, assortis également de *calabussi*, de taille supérieure et servant à recouvrir les têtes des armées de l'empire.

La conjoncture de la production nous échappe en grande partie, elle reste marquée par de fortes variations: la guerre de libération grecque, les luttes internes à l'Empire, et notamment les problèmes égyptiens, la peste en 1833, autant d'années difficiles et troublées lors desquelles la production se ralentit.

Evaluer cette production n'est pas chose facile. La perte des registres douaniers du port de Livourne se fait décidément cruellement sentir. Il faut recueillir les données contradictoires fournies par différents auteurs. Nous avons regroupé dans le tableau ci dessous les principales informations à notre disposition.

	<u>Production Toscane</u>	<u>Production de Prato</u>
<u>Ferrini</u> (1838) <sup>170</sup>	22 caisses/sem. soit 1144 caisses/an 114.400 douz. de bonnets/an	-
<u>Cercignani</u> <sup>171</sup>	-	1200caisses/an 120.000 douz. de bonnets/an
<u>Bowring</u> (1838) <sup>172</sup>	1426 caisses/an 142.000 bonnets/an	3 caisses/jour 15-18 caisses/sem 858caisses/an 85.800 douz./an
<u>Serristori</u> (1839) <sup>173</sup>	22 caisses/sem. 1144 caisses/an 114.400 douz./an	16 caisses/sem. 832caisses/an 83.200 douz./an
<u>Repetti</u> (1838) <sup>174</sup>	-	64.100 douz./an
<u>Corridi</u> (1850) <sup>175</sup>	-	40.000 douz.

<sup>170</sup>Ferrini *Descrizione geografica...*, op.cit., p.61

<sup>171</sup>A.S.F., R.Consulta, 2789, op.cit.

<sup>172</sup>Bowring *Statistica della Toscana...*, op.cit., p.32, p.33

<sup>173</sup> L.Serristori *Statistica dell'Italia*, Firenze, 1839; des contradictions existent dans les données fournies par cet auteur: en effet, parlant des manufactures principales de la ville de Prato, il estime la production de bonnets de la ville à 416 caisses par an; mais rappelant p.59 les principales fabriques de bonnets du grand Duché, il note cette fois la production de Prato à 16 caisses par semaine, ce qui multiplié par 52 donne 832 caisses par an, ce qui semble effectivement plus conforme aux autres données.

<sup>174</sup>Repetti *Dizionario storico...*, Firenze, 1841

<sup>175</sup> cité par M.Lungonelli, p.18; le texte exact est 40.000 *doppie*, nous avons supposé qu'il s'agissait en fait de douzaines, mesure commune pour les bonnets

Qu'en dire? La production toscane semble relativement élevée, supérieure en tous cas de loin à celle de Gênes (évalué par L.Serristori à 17.000 douzaines en 1839, mais ayant pu s'élever antérieurement jusqu'à 30.000 douzaines), supérieure également à celle de la France, pour laquelle les informations se tarissent après la Restauration; L.Valensi note que *vers 1830, il n'y a plus de trace, dans les états statistiques de Marseille, de l'industrie des bonnets "façon de Tunis"*<sup>176</sup>. Enfin la production toscane serait également supérieure à la production tunisienne, sur laquelle les informations sont également fragmentaires: L.Valensi estime que *la production ne baisse pas, jusqu'aux années 1820. En 1821, 1822, 1824, les exportations en direction du Levant restent de l'ordre de 50.000 douzaines*<sup>177</sup>, un chiffre bien inférieur à ce que semble être la production toscane des années 1830. L'industrie y est donc florissante; Prato y a une place fondamentale, puisque la ville fournit de 60% à deux tiers de la production toscane selon les estimations. Les autres fabriques étant installées à Florence (deux), à Sesto et à Lucca<sup>178</sup>.

Les bonnets levantins restèrent donc pendant toute la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle une des bases solides de la production textile de la ville. Les conditions du commerce s'étaient quelque peu modifiées: sous l'influence des expériences de la période française peut-être, deux fabricants se livraient désormais aux envois directs<sup>179</sup>, preuve d'une nouvelle assurance dans les échanges commerciaux internationaux et d'une dimension négociante affermie.

Cela n'empêcha cependant pas la production de fléchir progressivement, à partir, semble-t-il, des années 1840, pour aboutir à la production relativement faible de 1850. De l'avis général, la manufacture de bonnets commençait un net déclin. G.B.Mazzoni expliquait en 1847 la moindre quantité produite *dapoichè gli scali di Algeria, per l'eccessivo dazio imposto al genere fabbricato fuori di Francia, ne hanno arrestato per quella parte lo smercio*<sup>180</sup>; en 1850, le même argument était avancé par la communauté: *la richiesta è diminuita da che i francesi, padroni del litorale africano, imposero al genere di nostra provenienza un dazio eccessivo*<sup>181</sup>. Les bonnets toscans mouraient-ils lentement du

---

<sup>176</sup>L.Valensi, op.cit., p.399

<sup>177</sup>Idem

<sup>178</sup>Mais dans son compte-rendu des manufactures de Lucca, Serristori ne fait pas mention de la production de bonnets levantins.

<sup>179</sup>A.S.F., R.Consulta, 2789

<sup>180</sup>*Manifatture e Commercio*, D.G.B.M., op.cit.

<sup>181</sup> cité par M.Lungonelli, op.cit., p.19

protectionnisme français? la Toscane ne pouvait, ni surtout ne voulait, rivaliser avec la France en matière de protection douanière. Du rôle de la politique, de l'importance de l'Etat... Mais si la France était maîtresse du *littoral africain*, comme l'on disait, cela n'explique pourtant pas pourquoi la production pour les autres régions ait également décliné. En 1839, L. Serristori avait avancé une autre raison: la décadence s'installait *per motivo delle nuove fabbriche aperte nei paesi esteri*<sup>182</sup>; une information bien vague qui ne nous renseigne guère étant donnée notre faible connaissance de cette branche dans les autres pays. Deux indices cependant: on sait que les manufactures se développèrent en Allemagne, en Angleterre, en Espagne et surtout en Autriche, qui semble surpasser la France au XIX<sup>e</sup> siècle, allant *jusqu'à gagner le marché tunisien lui-même*<sup>183</sup>; est-ce à ces manufactures que pensait Serristori? Il faut avouer notre ignorance<sup>184</sup>. D'autre part, le consul toscan à Constantinople rendait compte en 1836 d'un *articolo dell'ultima gazzetta turca; dice che per la grazia dell'altissimo e all'ombra della potenza imperiale una fabbrica del governo producendo in giornata dei fes superiori a quelli di Tunisi sotto l'aspetto del tessuto, della forma e del colore, in quantità sufficiente inoltre per le truppe e popolazione d'Asia e d'Europa, quindi a prezzi inferiori dei fes di Tunisi e di altri paesi, vanno a aprirsi botteghe in diversi punti della capitale per la vendita a prezzi determinati di tale genere. Probabilmente si finirà col monopolizzarlo, ciò non potendo non dare un'utile vistoso, poichè popolazioni e soldati col fes generalmente da qualche tempo rimpiazzano il turbante*<sup>185</sup>. Cette tentative aboutit-elle, fermant le débouché de l'empire? Laissons la question en suspens, dans l'incapacité où nous sommes de la résoudre, en notant pourtant un dernier avatar des bonnets dans l'empire: il s'agit cette fois de mode militaire; on a dit que Prato fournissait une part de *calabussi* destinés à l'armée du sultan; celui-ci, notait toujours le consul toscan, *esclusivamente si occupa di mutar la foggia del vestir militare, e un'innovazione di pocchissimi giorni è l'aver fatto aggiungere il barbazzale al casco dei soldati d'artiglieria i quali prima portavano un fes*<sup>186</sup>, une modification sans doute mal ressentie à Prato...

<sup>182</sup> *Sulla fiera di Prato nell'anno 1839*, L.S., in *Giornale del commercio*, II (18/9/1839)

<sup>183</sup> L. Valensi, *op.cit.*, p.395

<sup>184</sup> Nous ne connaissons hélas rien des manufactures autrichiennes. Nous nous permettons de rappeler pourtant qu'il existait parfois une certaine confusion, notamment au niveau des douanes, entre les produits toscans et autrichiens, surtout après 1833 quand un nouvel accord avec la Porte *fa sì che i sudditi toscani sono assimilati ai sudditi austriaci*; cf: A.S.F., *Segreteria e Ministero degli Esteri*, 2474

<sup>185</sup> A.S.F., *Segreteria e Ministero Esteri*, 2474

<sup>186</sup> *idem*

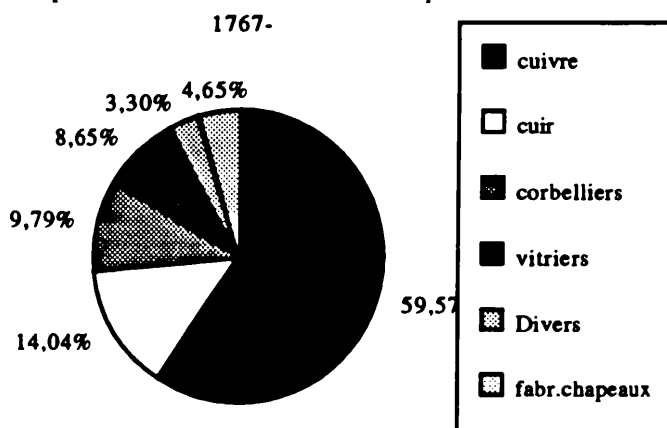
Toujours est-il que vers le tournant du siècle finissait une époque -celle des bonnets levantins- et s'en ouvrait une nouvelle -celle de la laine mécanique. Mais avant d'étudier les conséquences de cette modification, il faut d'abord tenter d'évaluer la place du textile dans l'ensemble des productions de la ville: il fut en effet loin d'en constituer l'unique ressource.

### UNE MONO-ORIENTATION TARDIVE

Avant la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, pas question de voir en Prato la ville d'une seule et envahissante industrie textile: tout en ayant une place importante, elle ne fut jamais exclusive. Il ne s'agit pas ici de traiter de façon approfondie la question, mais de noter quelles furent les plus importantes productions citadines.

L'enquête de 1767 en fournit le premier recensement<sup>187</sup>. Il s'agit bien sûr des industries présentes en ville. Au premier rang derrière le textile, loin derrière toutefois, l'activité des chaudronniers, travaillant le cuivre, brut et surtout refondu: les sept boutiques présentes à Prato en faisaient des *paioli*, *brocche*, *calderotti*, *ramini*, *tinelle*, *secchie*, *teglie*, *pentole* etc vendus un peu partout en Toscane.

Valeurs des productions de la ville de Prato autres que le textile-



C'était au fond la seule industrie citadine non textile produisant alors pour le marché régional, toutes les autres fournissant au contraire pratiquement exclusivement le marché local. Mais dans le territoire de Prato existaient d'autres activités au rayon d'action plus large: papéterie, carrières,

<sup>187</sup>Voir également P.Malanima, *Le attività industriali*, op.cit., pp.258-261

fours et paille<sup>188</sup>. Carrières de marbre et fours se trouvaient concentrés pour l'essentiel à Figline: on y produisait non seulement les meules qui servaient de nombreux moulins toscans, mais aussi une quantité semble-t-il importante de matériaux de construction; un bourg dynamique, qui devait ressembler à ceux plus spécialisés dans la foulonnerie de la Val Bisenzio. On trouvait également sur le fleuve les papétries du territoire, notamment celle de La Briglia, ouverte en 1735 et qui continuerait sa production jusqu'à la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle; mais Prato n'était pas Pistoia et les papétries du territoire restaient beaucoup moins importantes que celle de San Marcello Pistoiese<sup>189</sup>.

En fait, l'activité qui allait surtout connaître un développement extraordinaire était la paille: comme le rappelait F.Mariotti, l'industrie de la paille, présente depuis au moins le XVI<sup>e</sup> siècle dans les campagnes de Florence, ne devint véritablement capable d'exportation qu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, sous l'impulsion décisive du bolonais Michelacci, introducteur dans les environs de Signa d'une paille plus fine, mieux adaptée au travail manufacturier. En 1792, cette industrie constituait déjà *un ramo del nostro commercio attivo, non di molta estensione ma utilissimo*<sup>190</sup>; elle restait cependant encore limitée au territoire de Signa et de Brozzi: sa véritable expansion territoriale ne datait que de l'époque napoléonienne; c'est alors surtout qu'elle rejoignit le territoire de Prato, encouragée par le comité de bienfaisance de la ville, qui y voyait le moyen d'employer les bras de plus en plus nombreux des misérables; significative cette lettre du maire au prieur de Paperino, bourgade du territoire de Prato: *v'invito a pubblicare alla messa parrocchiale che la Maria Rosa del fu Giuseppe Baroncelli è destinata ad insegnare gratuitamente l'Arte di fare i cappelli di paglia; i giovani ragazze e ragazzi al popolo di Paperino son chiamate specialmente ad approfittare di detta scuola...la commissione di Beneficenza...ha prescelta la fabbricazione di cappelli di paglia come di un'utilità dimostrata e come un'arte per la più analoga all'abitudini dei contadini e dei pigionali*<sup>191</sup>.

C'était bien l'industrie proto-industrielle par excellence: destinée à un marché lointain, France, Angleterre, Etats-Unis etc, le travail des tresses et des chapeaux s'insérait parfaitement dans les intervalles de la vie rurale; fortement liée à la mode et aux exportations, l'industrie de la paille connut une

<sup>188</sup>Idem, p.265 et suivantes

<sup>189</sup>R.Breschi *Cicli imprenditoriali e permanenze storiche sul territorio della montagna pistoiese, 1765-1860, Storia Urbana*, 9, 1979

<sup>190</sup>F.Mariotti *L'arte della pagli in Toscana*, Firenze, 1858

<sup>191</sup>S.A.S.P., Comunale, 704, 9/11/1811

conjoncture mouvementée, voyant se succéder des périodes d'euphorie à l'arrêt presque total. En 1818, les anglais se tournent -nous dit-on- vers le marché de Florence, en 1822, les chapeaux toscans atteignent les Etats-Unis, la croissance est exponentielle jusque 1826; à partir de cette date, le reflux est évident, le chapeau *fioretto*, qui avait fait le succès de cette industrie, passe progressivement de mode et surtout les anglais commencent à importer la paille, pour confectionner les chapeaux en Angleterre; c'est la fin de l'euphorie, mais non de l'industrie qui réussit à retrouver les voies de la mode internationale par l'introduction régulière de nouveautés; en 1839 par exemple, commence la fabrication de la tresse ouvree *la quale divenne importante per la grande estensione che prese nella città di Prato e suoi contorni*<sup>192</sup>.

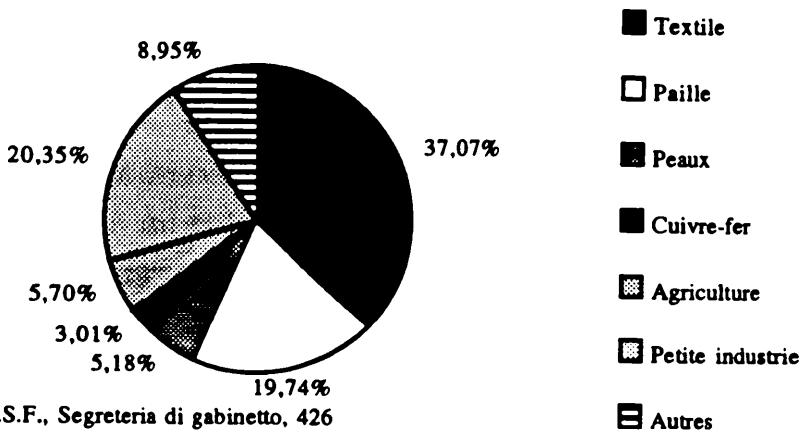
La paille n'eut en effet bien vite plus besoin d'encouragement pour se développer à Prato et dans le territoire<sup>193</sup>. Prato fut du reste une des seules villes où s'installèrent de véritables manufactures: un certain Giunti installa visiblement le premier *una fabbrica eretta in luogo detto la Certosa dietro il Castello dell'Imperatore; stranieri speculatori cominciarono a fargli un'instancabile concorrenza e lo ridussero a tale che verso 1810..fu costretto a chiudere la lavorazione e a ritirarsi del commercio*; la fabrique fut immédiatement reprise par un anglais, T.Wyse, dès lors fermement, et brillamment, installé à Prato. Il introduisit dans la ville, vers les années 1830, un nouveau produit, fabriqué à partir des *pedali della paglia*; Mariotti expliquait que l'on avait ainsi *tratto partito da un materiale che prima andava interamente perduto*, une sorte d'équivalent pour la paille des bourres de laine; décidément Prato semblait particulièrement douée pour saisir toute innovation productive capable d'utiliser les déchets pour les réutiliser aux fins d'articles ordinaires mais à bas prix.

Evaluer l'importance respective des différentes industries dans le territoire de Prato n'est pas chose facile: une tentative de quantification des quantités de matières premières employées et surtout des valeurs produites en 1844 peut cependant nous servir d'indicateur.

<sup>192</sup>F.Mariotti, op.cit., P21-22

<sup>193</sup>V.Castellani *Quattro parole sull'arte della paglia in Toscana*, in La Toscana industriale, Prato, 1879

Valeur des productions de Prato en 1844



On constate que le textile est alors de loin la première industrie citadine, sans pour autant disposer ni de l'exclusivité, ni d'un primat incontesté. À côté de la paille, vivaient et se développaient également les industries mineures déjà présentes au XVIII<sup>e</sup> siècle, spécialement le cuir et le cuivre; ce dernier en particulier apparaissait encore très vivace: *questo ramo d'industria esercitato a Prato da tempo antico in quanto al perfezionamento dei suoi processi è stazionario; va sufficientemente in stato florido nei suoi rapporti commerciali*<sup>194</sup>; la papeterie de La Briglia venait d'être transformée en *fonderia di rame delle Miniere di Montecatini Val di Cecina*<sup>195</sup>: une intégration régionale intéressante.

Si le dynamisme n'était donc pas le fait de la seule industrie textile, elle connut cependant un regain d'activité tout à fait spécifique à partir du tournant du siècle.

### LE RENOUVEAU PRODUCTIF

Les premières machines destinées à régénérer les chiffons de laine furent installées à Prato, nous y reviendrons, vers 1853; elles s'insérèrent dans le cadre d'une demande en forte hausse, ainsi qu'en témoignaient les fabricants en 1856: *il lanificio, ricco ramo d'industria in questo paese di manifatture, avendo risentito anch'esso il beneficio del felice nostro cangiamento politico (è) venuto a svilupparsi fra noi in più vaste proporzioni che prima*<sup>196</sup>. Ainsi, c'était au nouveau cours politique que les fabricants attribuaient le dynamisme de leurs fabriques; l'unité italienne qui se profilait était avant tout promesse

<sup>194</sup>Inchiesta 1850, M.Lungonelli, p.18

<sup>195</sup>Idem

<sup>196</sup>S.A.S.P., Cancelleria, 806

d'agrandissement du marché intérieur vers lequel se vendaient toujours les draps: on parlait des *lavori di lanificio straordinariamente cresciuti nella città da qualche tempo e che sono in via d'aumentarsi ancora più nello sviluppo progressivo del commercio nazionale*; en 1860, les fabricants constataient que *l'esperienza ha dimostrato che non erano mal fondate le previsioni find'allora (1856) concepite di un progressivo sviluppo della fabbrica dei tessuti di lana*<sup>197</sup>; ils apportaient les preuves de leurs dires: *ognuno può farsene persuaso essendo notorio per le indagini fatte che circa 2,5 milioni li libbre di lana in anno va preparandosi per convertirle in tessuti*<sup>198</sup>, soit une augmentation de près d'un million de livres depuis 1844, selon des chiffres bien sûr incertains; *lo sviluppo della fabbricazione dei tessuti di lana è cresciuto in modo gigantesco*, on n'avait pas tort.

Il semble que Prato ait pu bénéficier d'une partie des commandes militaires: on y fabriquait en particulier les chemises rouges des partisans de Garibaldi, les uniformes de l'armée; un premier coup fut porté en 1866 quand le nouvel Etat unifié, dominé par les libres-échangistes toscans, décida de confier les fournitures des troupes à des manufactures étrangères. Néanmoins *in proposito al primo quinquennio del 1860, diremo che oltre a continuare la fabbricazione, da diversi anni iniziata, delle flanelle rosse per le truppe della fatidiche legioni garibaldine e i panni blu per le truppe regie, nella lavorazione ordinaria si producevano panni larghi e stretti, fini, mezzi fini e ordinari, alla piana spinati ed operati, Cascimirre, Vilton, Melton, Spagnolette, Flanelli e Flanelloni, bianchi, colorati ed alla scozzese etc etc ed erasi introdotta allora la fabbricazione degli scialli e delle coperte*<sup>199</sup>; deux nouveaux articles qui amplifiaient la diversité productive à laquelle s'attachaient les fabricants de Prato.

---

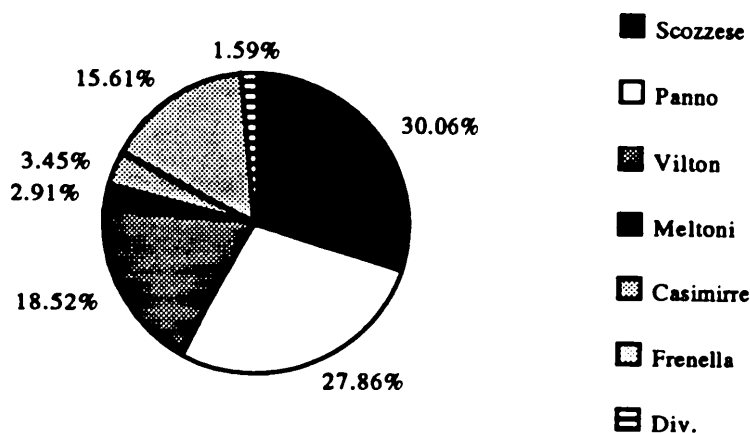
197 *Idem*

198 *Idem*

199 E. Bruzzi, *op.cit.*, p.129

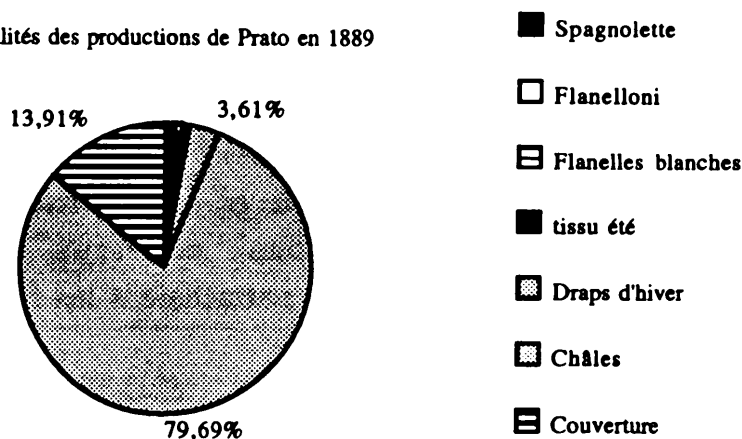


Qualité de draps fabriqués à Prato en 1864



Ils le prouvèrent une nouvelle fois en introduisant *nei torni del 1869 di un nuovo articolo speciale, naturalmente di tutta lana meccanica, gli scialli scozzesi, cioè bassi ed ordinarissimi, che si cederono fino a lire 18 la dozzina*<sup>200</sup>: un article qui fit fureur et vint en quelque sorte prendre la place des bonnets levantins. Les châles furent en effet l'une des causes de l'extraordinaire poussée productive de Prato.

Qualités des productions de Prato en 1889



Ainsi, une nouvelle fois, Prato s'insérait sur le marché par la voie de la basse qualité et des bas prix; c'est bien ce que disait Mariotti en 1864, parlant des tissus de Prato se vendant *nelle rimanenti provincie italiane, dove sono ricercatissime alcune qualità, per le quali la manifattura pratese non teme la concorrenza per la mitezza dei suoi prezzi*<sup>201</sup>. Au fond, avec le renouvellement périodique de ses produits phares, les caractéristiques

<sup>200</sup>E.Bruzzi, op.cit., p.127

<sup>201</sup>F.Mariotti *Storia del lanificio toscano antico e moderno*, Torino, 1864, p.92

dominantes et relativement stables du textile de Prato semblaient bien être bas prix, qualité inférieure et diversité de la production; telles étaient les conditions de son insertion sur des marchés diversifiés mais toujours concurrentiels: les entrepreneurs de la ville devaient s'adapter pour subsister, pour réussir à s'insérer dans les interstices de marchés qu'ils ne dominaient en général pas; au fond les marchés de matières premières, et de main-d'oeuvre, ne différaient guère.

CHAPITRE 7A LA RECHERCHE DES MATIÈRES PREMIÈRES...ET DE BRAS1 LES VOIES DE L'APPROVISIONNEMENT

Aucun document semblable à la correspondance des Mazzoni ne nous fait entrer directement au coeur des stratégies d'achat de matières premières, en contact avec les différents protagonistes des échanges. Malgré tout, les fabricants interrogés en 1767 furent priés d'indiquer non seulement les caractéristiques de leur production mais également les principaux centres d'approvisionnement de leur fabrique. Tous ne le firent pas; les réponses furent cependant suffisamment nombreuses pour que l'on puisse tenter de retracer un cadre général.

LA LAINE TOSCANNE

Au contraire de leurs prédécesseurs médiévaux, ou des Mazzoni, les entrepreneurs du XVIII<sup>e</sup> siècle avaient désormais perdu l'usage des laines espagnoles. Si les toisons de Séville, de Castille ou d'Aragon avaient jadis fait la réputation des draps toscans comme elles continuaient à faire celle des étoffes françaises et nord-européennes, elles ne figuraient plus depuis longtemps dans la gamme des matières premières employées à Prato. Dès le début du XVII<sup>e</sup> siècle les réformes réglementaires constataient l'usage de plus en plus fréquent de fabriquer les draps larges de toutes sortes de laines<sup>1</sup>, et finissaient par laisser faire une évolution qui tendait à abaisser conjointement la qualité des produits et des matières premières employées. La Toscane n'était plus en mesure de capter à son profit la laine de la péninsule ibérique: les marchands espagnols quittèrent peu à peu la place de Florence au profit des centres nordiques désormais plus intéressants<sup>2</sup>. Les publicistes toscans du XVIII<sup>e</sup> siècle étaient du reste parfaitement conscients de cette translation de pouvoir et de suprématie. Ainsi F. Neri expliquait le prix désormais excessif de la laine d'Espagne pour les toscans par suite d'une concurrence défavorable:

*noi in oggi dobbiamo contrastare la provvista con tutte le sudette nazioni (il s'agit des anglais, des français et des hollandais) che per la vicinanza*

---

<sup>1</sup> Riforma dell'Arte della Lana, 1643, capitolo II

<sup>2</sup> P. Malanima, *la decadenza...*, op. cit., p. 93

*maggiore, e per la maggiore forza del loro commercio sono sempre in grado di averla a minor prezzo di noi*<sup>3</sup>.

Le peu de laines espagnoles qui arrivait encore prenait uniquement la direction des ateliers florentins, dont la production restait d'une qualité supérieure. Prato, comme d'ailleurs tous les autres centres de production du "contado", n'utilisait pour tisser ces draps devenus de qualité commune, que les laines toscanes. Aucun fabricant en effet ne mentionne l'achat de laines romaines dont les prix étaient nettement plus bas que ceux d'Espagne, mais dont la qualité, nous l'avons vu, restait supérieure à celle des laines indigènes.

La qualité des laines qu'achetaient les entrepreneurs de Prato semblait en effet relativement faible. Beaucoup, du XVIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à aujourd'hui, se sont déjà penchés sur ce problème<sup>4</sup>. Tous s'accordent à reconnaître le caractère médiocre et les mauvais rendements du troupeau toscan: tandis qu'une toison anglaise, hollandaise ou espagnole pouvait peser de huit à dix livres, les meilleurs moutons toscans ne rendaient au plus que trois à quatre livres. Encore la qualité en était-elle fort commune, très peu de moutons mérinos ayant été introduits à l'époque moderne. Une grande différence séparait cependant les laines des moutons sédentaires, disséminés *en très petits lots, vivant le long des canaux, des fossés etc*<sup>5</sup>; *constamment exposés à l'action de la pourriture, leur viande et leur laine est inférieure*<sup>6</sup>, et les toisons des troupeaux transhumants, qui *ont une supériorité très décidée en vigueur, en taille, en beauté de la toison*. Les premières, très nombreuses, étaient tondues deux fois l'an, et ne pouvaient servir qu'à la production domestique ou à la fabrication de bas de gamme, voire au rembourrage des matelas. Mais les critiques n'épargnaient pas non plus les conditions de pâturage en Maremme, où se concentrait l'hiver l'essentiel des troupeaux venus des montagnes de Pistoia ou du Casentino. Pagnini dressait un tableau assez accablant des méthodes d'élevage:

*il suolo vi è umidissimo, e ingombrato di spine, e di steppi, i quali oltre allo spogliarlo della lana migliore, gli cagionano spesso ferite, e scorticature tali, che non curate per tempo, e diligentemente, producano in questi animali delle malattie, o mortali, o almeno di tal natura, che rendano assai cattiva la lana... e non vi sono capanne, né stalle dove ricoverarsi e salvarle dall'umidità, dalle*

<sup>3</sup> A.S.F, Carte Gianni, B.36

<sup>4</sup> cf notamment P. Malanima, *La decadenza...*, op.cit.; D. Preti *L'arte della lana...*, op.cit.; ainsi que D. Barsanti *Allevamento e transumanza in Toscana. Pastori. Bestiami e pascoli nei secoli XV-XIX*, Firenze, Ed. Medicea, 1987.

<sup>5</sup> A.N.P., F 10 538: Bêtes à laine; rapport de Lullin de Châteauvieux, 1812

<sup>6</sup> Idem

*piogge, da geli, e dalle inondazioni, che vi seguono molto frequentemente. Mancano finalmente, e in Maremma, e altrove di una quantità sufficiente di sale..*<sup>7</sup>

Gianni, à la fin du siècle, estimait que les mauvaises conditions générales de l'élevage toscan étaient avant tout l'effet d'un désintéret du ministère:

*i pastori puzzano, non sanno scrivere un progetto per la felicità pubblica, non intendono il francese e appena si tengono per uomini in grazia della loro figura, onde con la derisione e col disprezzo fu esclusa l'Arte pastorale dall'onore di un posto tra gli articoli di consultazione ed esame che occupavano il ministero*<sup>8</sup>.

Le ministère avait en fait constamment mis en oeuvre une politique de type protectionniste, visant à interdire l'exportation des matières premières pour favoriser les fabricants et leur réserver l'exclusivité de l'usage des laines régionales. Beaucoup cependant y virent au contraire la poursuite d'un cercle vicieux qui maintenait certes assez bas le prix des laines mais n'incitait à aucune amélioration qualitative ou quantitative du produit: les propriétaires fonciers ne se préoccupaient pas d'investir dans une branche peu rentable; le volume de la production stagnait également sous l'effet d'une demande sinon inférieure du moins proportionnée à l'offre. Les partisans du libre-échange en firent un de leurs chevaux de bataille.

Lullin de Châteauevieux, inspecteur français envoyé sur place par l'administration napoléonienne pour recenser, observer, organiser, améliorer le cheptel, ne partageait pas entièrement la sévérité de ces jugements: *la race indigène, expliquait-il, n'a aucun caractère bien prononcé; elle ressemble en tous points à celle de Provence..la stature médiocre et le corps bien garni de laine: l'est en tout une bonne et jolie race*<sup>9</sup>. Elle n'apparaissait cependant pas à la hauteur de celles des Etats pontificaux ou du Piémont en ce qui concerne la finesse des toisons. Pourtant, les propriétaires de troupeaux semblaient alors décidés à tout tenter pour améliorer la laine: Lullin de Châteauevieux affirmait avoir *vu peu de pays où le zèle pour l'amélioration des troupeaux soit plus grand qu'en Toscane*<sup>10</sup>. On avait donc récemment importé des moutons mérinos, de race piémontaise ou espagnole, mais beaucoup étaient morts:

<sup>7</sup> G.F. Pagnini, *Della Decima*, p. 150

<sup>8</sup> A.S.F., Carte Gianni, B. 7, ins.103

<sup>9</sup> A.N.P., F10 538: Bêtes à laine

<sup>10</sup> *Idem*

un assez grand nombre d'expériences tentées par des Propriétaires du Pays ont servi à découvrir à tems le danger de placer dans cette contrée des béliers mérinos importés, soit que cela tienne à la stérilité du sol ou à la constitution chimique, il est certain que la santé des mérinos est extrêmement éprouvée par le séjour dans les marennes de Toscane<sup>11</sup>.

Sur ce point en effet, Lullin de Châteauvieux semblait rejoindre le point de vue de Pagnini: *J'avoue..que tout ce que j'ai vu en Maremme m'a prodigieusement effrayé sur le sort des béliers qu'on destinerait à vivre dans un pays que le ciel semble avoir maudit.*

L'action de l'inspecteur se fit donc circonspecte: point de grands dépôts de béliers mérinos comme cela pouvait se pratiquer dans d'autres régions, mais de petits élevages, confiés à des *propriétaires soigneux, entendus et pleins de zèle pour le succès de l'amélioration*<sup>12</sup>. Ainsi, l'administration française soutenait et stimulait l'action des propriétaires pour le métissage des races toscanes.

La situation ne sembla pourtant pas s'améliorer considérablement si l'on en croit les considérations de Gaetano Mazzoni, qui parcourait la Maremma et constatait désabusé la stagnation générale de la qualité. La laine toscane ne pouvait encore rivaliser avec les toisons septentrionales, et surtout romaines. Les efforts individuels de quelques propriétaires fonciers se poursuivirent néanmoins et commencèrent à donner de plus beaux fruits, dont l'Académie des *Georgofili* s'attachait toujours à rendre compte. Ainsi, en 1838, l'Académie organisait, parallèlement à l'exposition d'Arts et manufactures, un concours des meilleures laines du Grand Duché: 16 grands propriétaires répondaient à l'appel en envoyant essentiellement des toisons mérinos; ainsi témoignaient-ils des tentatives incessantes depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> pour améliorer les races et introduire les moutons de prix en Toscane. Les académiciens en espéraient de grands résultats:

*Vedremo più facilmente accrescersi in Toscana il lanificio, vedremo perfezionarsi a dismisura le manifatture specialmente dei panni fini, dimenticare quelli di Sedan, di Louviers e di tante altre buone fabbriche oltremontane che coi loro prodotti inondano tutta la nostra penisola, e cesseremo una volta d'esser tributari alli stranieri d'una manifattura di cui...siamo stati i loro primi maestri*<sup>13</sup>.

---

<sup>11</sup>Idem, 1813

<sup>12</sup>Idem

<sup>13</sup> *Sulle lane toscane alla prima esposizione dei Georgofili*, CAAG, XVI, 1838, pp.264-275

L'ancienne gloire industrielle de la Toscane continuait à hanter ses intellectuels qui ne voyaient cependant d'autre voie que la production de luxe.

Mais les mérinos étaient-ils réellement les sauveurs de l'élevage toscan? Giulio Turri, répondant quelques décennies plus tard à la grande enquête industrielle, estimait au contraire que les améliorations régulièrement tentées étaient *senza gran vantaggio essendo le lane toscane appunto rinomate e adoperate per la loro qualità forte e ordinaria*.<sup>14</sup> Depuis longtemps, le mérite principal de la laine toscane n'était pas sa haute qualité mais son prix modique. L'inspecteur français en témoignait au début du siècle: *les laines du quatrième arrondissement sont au dessous des prix courants des marchés de France, à raison de leur qualité*<sup>15</sup>. Il était cependant constamment menacé par la mise en culture de plus en plus massive de la Maremme; le blé détruisait les près naturels: la production de laine baissait sous l'influence des prix de pâturage en constante hausse, qui incitaient à abandonner l'élevage au profit de la culture; le mal était ancien, le métayage gagnait du terrain au détriment de la transhumance.

Au total, les fabricants de Prato pouvaient disposer d'une laine indigène d'un assez bon rapport qualité-prix, adaptée surtout aux travaux de qualité modeste qu'ils fabriquaient, et variée dans le détail: en effet, depuis la laine "sédentaire", de très basse qualité, qu'ils mélangeaient au lin pour confectionner les *mezzalane*, jusqu'aux troupeaux de la transhumance de Santa Fiora que les Mazzoni-Pacchiani employaient pour leurs bérets, la gamme des laines toscanes devait permettre de satisfaire l'essentiel de leur besoins qualitatifs.

Mais les fabricants de Prato réussissaient-ils à bénéficier des meilleurs prix? Les voies de commercialisation, -et donc d'achat des laines- restent pour nous entourées d'une ombre difficilement pénétrable; jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, vers mai-juin, les pasteurs rassemblaient les troupeaux aux *Mortinete* pour y effectuer la tonte; à cette occasion les courtiers de l'*Arte della Lana* de Florence fixaient les prix des laines de l'année. En fait, les agents de la corporation étaient de plus en plus supplantés par les spéculateurs privés qui manipulaient à leur avantage le prix des laines; en 1753, on écrivait que *da circa quarant'anni a questa parte hanno trascurato i lanaioli di Firenze di fare la rottura del prezzo nel luogo delle Mortinete, come era antico costume, onde le lani nostrali non*

<sup>14</sup>Atti del Comitato dell'Inchiesta industriale, vol.1, II, §3.

<sup>15</sup>A.N.P., F10 538, rapport de Lullin de Châteauevieux, 1812

ammontassero a prezzo troppo rigoroso, com'è avvenuto di presente<sup>16</sup>. La "rupture" des prix non ostante vien fatta da alcuno de' lanaioli suburbani, e qualche volta ancora con segrete intelligenze con i Proprietari, talmente che in alcuni anni le lane sono andate a prezzi eccedenti fino alla somma di lire 78 il cento<sup>17</sup>. L'Etat, lui, accusait les "marchands de la nation juive" d'incettare le lane nel momento della tosatura<sup>18</sup>.

Si l'on en croit la correspondance des Mazzoni, les procédés d'accaparement et de spéculation commençaient en fait bien avant la tonte: on se rappelle en effet que Gaetano proposait d'envoyer dès le mois de février un homme de confiance sur les lieux de pâtures pour verser les avances nécessaires; en mai, il ne s'agissait que de solder le compte et de retirer la laine; Lullin de Châteauvieux décrivait également *de petits marchands qui courent le pays et les arrhent d'avance aux bergers*<sup>19</sup>. Les prix de l'année semblaient devenir effectifs lors de certaines foires, comme celle de Caldana en Maremme qui se tenait en février, soit deux mois avant la tonte<sup>20</sup>, ou encore celle de Grosseto en mai<sup>21</sup>. Il n'était plus question alors des "Mortinete". En 1767, un seul fabricant déclarait se pourvoir en laine sur cette place.

Il est en général douteux que les fabricants aient des contacts directs avec les pasteurs ou qu'ils participent aux premières ventes effectuées sur les lieux de tonte. Au contraire, les places où ils déclarent effectuer leurs achats en 1767, Sienne et Montalcino pour la plupart, laissent plutôt penser qu'ils se contentaient d'acheter en seconde main aux marchands de ces villes qui servaient ainsi d'intermédiaires; c'est du reste ce que continuaient à faire les Mazzoni, nous l'avons vu. Il est donc plus que probable que les *lanaioli* de Prato n'aient pas un accès direct à la laine, et soient victimes, comme beaucoup d'autres, des hausses en partie spéculatives qui eurent lieu au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>22</sup>.

Par la suite, l'autorisation d'extraction des laines accrut vraisemblablement les problèmes: leurs prix toujours relativement bas

<sup>16</sup>A.S.F., Segreteria di finanza anteriore al 1788, B.1104

<sup>17</sup>Idem

<sup>18</sup>L. Cantini, *Legislazione Toscana*, vol.XXVI, p. 54-55

<sup>19</sup>A.N.P., F10 538, op.cit.

<sup>20</sup>S.A.S.P., Mazzoni, Vincenzo 16/2/1810 parle des *prezzi che sono stati rotti da Bianciardi di Siena alla fiera di Caldana in Maremma la quale fiera segui nel 3*; la laine cette année-là était particulièrement chère.

<sup>21</sup>Ainsi en 1838, attendait-on *con ansietà di sentire quali prezzi saranno rotti alla fiera di Grosseto...sequesti saranno regolati dalla prudenza, forse allora seguiranno degli acquisti per i mercati esteri*, in *Giornale del commercio*, 1, 20

<sup>22</sup>D. Preti, op.cit., p.808 qui estime que *il prezzo di "rottura" delle lane aveva toccato le sue punte massime nel 1753 e nel 1758 con lire 78 ogni LB (ou plutôt chaque centaine de livres de laine?) di prodotto, il che rappresentava un'aumento di circa il 10-15% rispetto ai prezzi realizzati negli ultimissimi precedenti anni.*



attiraient les spéculateurs; les négociants de Livourne et de Turin, témoigne Lullin de Châteauevieux ...commissionnent ces laines pour les revendre aux fabricants piémontais et dauphinois; les toisons toscanes partaient également vers la Suisse, l'Allemagne<sup>23</sup>; au XIX<sup>e</sup> siècle, les laines intéressaient surtout les anglais et les français; la foire de Londres devenait un indicateur de l'évolution probable des prix de l'année: *il buon esito della vendita pubblica delle lane in Londra fa concepire delle speranze ai nostri possessori, che l'articolo sia anche qui per riprendere. In Londra si son pagate quelle di Toscana da scellino 1.1. a 1.6*, notait-on en 1838<sup>24</sup>. les fabricants de Prato, comme tous les autres toscans, devaient maintenant faire face à une situation concurrentielle; pour peu que les étrangers aient un besoin pressant de laines et le fassent savoir, les prix s'envolaient...et les fabricants régionaux "soupiraient", selon une expression de Mazzoni, devant leurs difficultés et leur impuissance.

La laine toscane n'était cependant pas leur seule ressource: comme les Mazzoni, ils pouvaient s'approvisionner à Rome où les laines *morette* correspondaient à une qualité inférieure dont le prix et les caractéristiques convenaient aux fabriques de Prato; ils pouvaient se tourner vers Livourne où toutes sortes de laine arrivaient, nous l'avons dit; les laines "barbaresques" et turques en particulier étaient, dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, de plus en plus prisées en raison de la convenance de leur prix. La diversification fut sans doute ici aussi de mise.

Que conclure? Les fabricants de Prato disposaient d'une matière première régionale adaptée à leur production; ils y avaient accès indirectement et n'avaient donc aucun moyen de contrôle des prix dont l'évolution nous échappe, mais on la pressent, comme à Paris, à Rouen et peut-être à Prato, sous haute surveillance d'une poignée de négociants toujours en recherche de monopole.

### LES FIBRES VÉGÉTALES

Au tout premier plan des fibres travaillées à Prato au XVIII<sup>e</sup> siècle, le lin. Aux dires de tous les fabricants de 1767, le centre d'approvisionnement quasi exclusif de cette matière première était Livourne. Aucun marchand de Prato, ni même de Toscane, n'était maître de ce commerce (*che*) *si fa direttamente*

<sup>23</sup>S.A.S.P., Mazzoni, Vincenzo, 9/5/1812: *nei tempi passati si potevano spedire dalla Toscan nella Svizzera, Germania.*

<sup>24</sup>Giornale del commercio, I,7 (14/2/1838)

dagli Alessandrini che mandano i loro lini ..in Livorno ad amici che lo vendono per loro conto<sup>25</sup>. Nouvelle preuve de la "décadence" commerciale toscane, les nations étrangères avaient désormais en main les clés des approvisionnements et par conséquent des qualités et des prix. Une situation que l'on regrettait à Prato et à laquelle on aurait souhaité remédier par l'établissement de relations directes avec les centres de production:

*Potrebbero destinarsi alcuni deputati negozianti dalle comunità nelle quali si fa uso dei lini forestieri per che andassero direttamente in Alessandria a provvedere la quantità dei lini che fosse necessaria per il consumo delle loro rispettive comunità...*<sup>26</sup>

Gaspero Mazzone n'était donc pas le premier à vouloir se passer d'intermédiaires, mais dans son cas comme dans celui des fabricants du XVIII<sup>e</sup> siècle, ce rêve ne serait jamais concrétisé.

La dépendance vis-à-vis des productions et des marchands étrangers était d'autant plus totale que les possibilités d'approvisionnement sur place étaient très faibles. En effet, si le lin était cultivé de façon relativement diffuse sur le territoire de Prato, il servait *all'uso proprio dei particolari che lo fanno coltivare*<sup>27</sup>. Les fabriques de toiles, précisait-on alors, *non risentono da detta coltivazione alcuno alimento*. L'intégration entre secteurs agricoles et industriels au sein même du territoire de Prato était donc à peu près absente, sauf bien sûr dans le cadre de l'économie domestique métayère.

Mêmes considérations pour l'approvisionnement en chanvre: dépendance vis à vis des centres de production et des marchands "étrangers", insignifiance pour la fabrication mercantile de la production locale. Cette fois, ce n'était plus de Livourne, mais de Bologne qu'arrivaient les balles de matières premières transportées à dos de mulet au travers des Apennins. Les plus gros consommateurs entretenaient des liens directs avec les marchands de Bologne qui commercialisaient le chanvre produit en Romagne, tandis que les fabricants plus modestes se servaient directement auprès des voituriers qui transportaient sans doute pour leur compte une partie de cette matière première dont l'écoulement s'effectuait sans problème une fois passés les monts.

Si les fabricants devaient s'adresser au loin pour trouver le lin et le chanvre que l'on cultivait à Prato et en Toscane, il en allait évidemment de

<sup>25</sup> S.A.S.P, Arti 40

<sup>26</sup> Idem

<sup>27</sup> S.A.S.P, Comunale 704, 9/7/1812

même pour le coton qu'ils commençaient à employer: ici, point d'alternative, toutes les balles arrivaient à Livourne, en provenance généralement du Levant qui fournissait encore l'essentiel des matières premières végétales. Au XIX<sup>e</sup> siècle, croissait surtout de façon considérable les importations de coton filé en provenance d'Angleterre<sup>28</sup>.

### LES RÉSEAUX DE RELATION

Un fabricant qui aurait étendu sa production à toute la gamme des draps et toiles existant à Prato au XVIII<sup>e</sup> siècle devait développer ses relations d'affaire dans trois grandes directions pour assurer l'approvisionnement régulier de son entreprise: Sienne et les autres places de vente de la laine toscane, Livourne pour les lins et le coton, Bologne pour le chanvre. Par rapport à ce que serait l'aire de relations de Mazzoni, seul Livourne restait dans tous les cas un pôle fondamental des relations commerciales de Prato.

Dans chaque place, notre fabricant se devait d'avoir des connaissances qui puissent l'informer et lui procurer aux meilleurs prix les matières premières dont il avait besoin. Les relations financières qu'il entretenait avec chacun variaient sans doute de place à place: l'enquête de 1767 nous apporte d'utiles informations sur les modalités de paiement des laines. De l'aveu de tous, une partie seulement était payée comptant, avec des délais variant sans doute de quatre à huit mois. Le restant des sommes était compensé directement en draps: une partie des échanges obéissait encore aux lois de l'économie de troc; nos fabricants y trouvaient des avantages certains. Le premier était bien entendu de ne pas devoir déboursier entièrement le montant des matières premières, ce qui leur permettait éventuellement de faire face à une situation de manque relatif de capital circulant. Dans le même temps, une partie de leur production avait ainsi une direction fixe. Il se créait de cette façon des flux d'échanges régionaux continus entre l'amont et l'aval -les laines de la Maremma allaient vers Sienne puis vers Prato d'où repartaient en retour les produits finis.

L'enjeu était la fixation des prix respectifs de la laine et des draps. On se souvient que le principal problème de Mazzoni lorsqu'il se mettait à troquer ses bérêts était d'évaluer le prix respectif des deux articles qu'impliquait l'échange. Pour les draps, il est à peu près sûr que se soient établis des équilibres entre matières premières et produits finis tant que l'exportation de

---

<sup>28</sup>G. Parenti *Il commercio estero del Granducato di Toscana dal 1851 al 1859*, Archivio economico dell'unificazione italiana, p.50

la matière première était interdite: le prix des laines ne pouvait augmenter exagérément par rapport à ceux des draps qu'elle servait à fabriquer, car il existait un seuil au delà duquel les fabricants n'avaient plus intérêt à produire; les marchands de laine ne pouvaient se permettre de dépasser ce seuil tant que les fabricants toscans restaient leurs principaux, sinon uniques, acheteurs. Tout poussait ainsi à contenir le prix de la laine, mais également des articles qui étaient fabriqués avec cette matière première de basse qualité. S'il se créa un équilibre, c'est donc celui de la médiocrité, des laines comme des produits finis. Théoriquement rompu par l'autorisation d'extraction, cet équilibre ne fut en fait pas remis en cause, l'attrait principal des laines toscanes restant, on l'a dit, la qualité commune et la modicité du prix. Du moins peut-on penser que le troc cessa peu à peu d'être un instrument privilégié des échanges.

Avec les marchands de lin ou de coton de Livourne, il semblait avoir perdu beaucoup plus tôt une grande partie de son importance; en 1767, les fabricants déclaraient que les règlements étaient pour la plupart effectués *in contanti o con termine di due mesi*<sup>29</sup>: un terme théoriquement relativement court, qui impliquait une sortie importante et rapide de capital. Le paiement du chanvre suivait vraisemblablement les mêmes principes, quoique le troc puisse reprendre une certaine ampleur, notamment grâce aux voituriers qui pouvaient emmener en retour des balles de matières premières, les étoffes de Prato destinées aux Etats du Pape.

En fait, il semble que peu de fabricants de Prato fassent effectivement les frais de l'achat des matières premières. Le maire, N.Mazzoni, témoignait en 1813 des pratiques qui avaient contribué à faire tourner l'industrie de Prato:

*Chi non conosce in tutti i suoi minuti dettagli le risorse di questa città ed il suo genere di commercio non può formarsene un'idea giusta e precisa. Tutto il nome che ella si è acquistata in genere di commercio negli anni decorsi ella lo deve più al fido che gli si faceva dei generi primi dalle principali piazze di commercio, che all'impiego dei suoi propri fondi. In generale tutti questi trafficanti non facevano che girare i commerci o i capitali degli esteri. Bologna fidava le canape; Livorno tutti i generi coloniali, lini, cotone ecc; Siena tutte le lane per delle somme considerabili.*<sup>30</sup>

Ainsi, seule une minorité de fabricants payaient aux termes normaux les matières premières qu'ils employaient; tous les autres dépendaient en amont des marchands, s'appuyant sur le crédit qu'ils leur consentaient: à partir de

<sup>29</sup> S.A.S.P. Arti 40

<sup>30</sup> S.A.S.P., Comune, 705, lettre du maire, 2/10/1813

capitaux réduits, les *impannatori* habiles réussissaient à faire de bonnes opérations et à accroître leur patrimoine initial, nous y reviendrons; mais dès que la confiance disparaissait, ils étaient, bien entendu, les premiers touchés. Enfin, un nombre sûrement réduit de modestes fabricants comptaient également sur les reventes que leur faisaient leurs confrères.

Les circuits de relation ne s'arrêtaient pas au seuil du monde entrepreneurial, mais se poursuivaient vers les chaumières. En 1767, de nombreux fabricants déclaraient en effet revendre en boutique une partie du lin ou du chanvre qu'ils avaient préalablement transformés pour les rendre aptes au tissage. Une part de la production de draps et de toiles à usage domestique tirait ainsi sa matière première du circuit commercial local, démontrant que la sphère de l'autoproduction n'était pas absolument hermétique à celles des échanges.

L'ensemble de ces réseaux de relation allaient être radicalement remis en question par l'introduction de la laine mécanique qui supposait l'emploi d'une nouvelle matière première: les chiffons.

## 2 NOUVELLES VOIES D'APPROVISIONNEMENT

### DE LA LAINE AUX CHIFFONS

En matière de laine, on l'a vu, les toisons toscanes restèrent la principale, si ce n'est exclusive, source d'approvisionnement des fabricants de Prato: une matière première au prix relativement bas, mais dont le libre commerce attirait les concurrents septentrionaux ou étrangers capables de faire hausser les prix et d'acquérir les balles; le danger était bien présent et faisait parfois de l'approvisionnement une lutte dont les fabricants de la ville sortaient rarement vainqueurs: même s'ils emportaient les toisons, ils le faisaient parfois à des prix surélevés qui contraignaient les plus petits à envisager de cesser la production. Bien sûr, on pouvait toujours se rabattre sur les laines barbares, turques, voire sud-américaines qui arrivaient de plus en plus nombreuses en Europe: mais là encore la concurrence était rude et les qualités parfois incertaines. Un problème d'autant plus grave que la laine, on l'a dit également, retrouvait, au XIX<sup>e</sup> siècle, une plus grande importance dans la production textile de la ville.

Les chiffons, eux, existaient partout, et surtout dans une Europe occidentale de plus en plus gagnée par la fièvre de consommation. Point de doute donc que les fabricants n'aient rapidement saisis les potentialités d'une

réutilisation de ces déchets de la société de consommation pour une régénération de l'industrie textile. Du reste, les chiffons étaient depuis longtemps collectés et réinsérés sur le marché: celui des vêtements de seconde main, si important en Europe et si souvent oublié, ou pour servir de matière première à l'industrie papetière -dont le territoire de Prato était d'ailleurs relativement bien fourni.

Une habitude peut-être ancienne<sup>31</sup>; l'essor important de la laine artificielle dans la production textile de la ville allait rapidement faire de Prato un centre important du commerce des chiffons.

### PRATO, CAPITALE DES CHIFFONS<sup>32</sup>

L'expression, forgée par opposition à l'image d'une Manchester toscane qu'avait utilisée Repetti à propos de Prato, est sans doute trop précoce pour la période dont nous nous occupons: jusque 1870 en effet, la laine n'a pas perdu son primat, elle reste une composante importante, si ce n'est dominante, des tissus, mélangée à la nouvelle laine mécanique, au coton. Et, surtout, Prato n'est pas encore devenue ce centre d'achat, de tri, de vente des chiffons qu'elle deviendra rapidement par la suite. Les quelques informations lacunaires et partielles que nous laissent entrevoir des sources<sup>33</sup> ne se souciant pas encore de cette activité, font penser que le rayon d'approvisionnement est au départ régional, tout au plus national; vers les années 1880 par contre, il s'étendait à la France, l'Angleterre, l'Allemagne et d'une façon plus générale à l'ensemble des pays industrialisés d'Europe occidentale. Surtout, les principaux acheteurs semblent initialement encore être les fabricants eux-mêmes.

Mais le mouvement est amorcé: Prato allait rapidement être capable d'organiser et de dominer une part importante du marché du chiffon brut et classé: au contraire de ce qui avait toujours été le cas de la laine naturelle, la ville dominait cette fois le marché de la "matière première". Ainsi qu'en font foi divers témoignages au début du XX<sup>e</sup> siècle, *gli stracci vengono infatti in Prato in enormi quantità da tutte le parti d'Italia, dalle coste orientali dell'Affrica e da quasi tutta Europa, e di essi neppure un terzo si consumano in*

<sup>31</sup>cf dans les registres de la taxe sur le commerce de 1848, on trouve quelques cas isolés de *chiffoniers*, c'est à dire de marchands collectant ces résidus pour l'industrie papetière. Il ne s'agit encore sans doute que de modestes trafiquants locaux qui ne peuvent être comparés à leurs homonymes de la période postérieure.

<sup>32</sup>E.Sperati in *Conferenza sugli ovini e sull'industria* a cura dell'Associazione dell'industria laniera italiana, XXV, 30 aprile 1911, p.43-44, cité par A.Pescarolo *Modelli di industrializzazione...*, p.72.

<sup>33</sup> en particulier, A.C.P., Sanità: dans les années 1880, l'épidémie de choléra entraîna le contrôle sanitaire des balles arrivant à Prato.

città. I due terzi rimanenti accuratamente classificati per qualità, colore e tessuto, riprende le vie dell'alta Italia e dell'estero.<sup>34</sup> Prato, pourvoyeuse de cette matière première brute: ainsi se développa un réseau commercial étendu à tous les marchés chiffonniers du monde industrialisé et non, et se créa une nouvelle sorte de trafiquants entièrement dédiés à ces activités:

*A questo commercio che non richiede l'impiego di ragguardevoli capitali, si sono dedicati attualmente individui dai più disparati mestieri, rivenditori di grascie, di stoffe, trattori, ex agenti di terre ed anche macellari.*<sup>35</sup>

Les chiffons attiraient; on les savait capables d'enrichir des hommes partis de rien, pour peu que l'habileté et le sens des affaires les habitent: *non vi traggono notevoli guadagni che coloro che vi hanno acquistata perizia speciale, il che non è tanto facile.*

Pas évident en effet de connaître les marchés, de s'insérer dans les réseaux -de vente et d'achat- de ne pas sombrer sous le poids d'un colis trop lourd et trop défectueux, ou d'une vente mal négociée. Mais pour les heureux, le jeu valait la peine. De nouvelles fortunes individuelles furent amassées grâce aux chiffons, facteurs de mobilité sociale, et de prospérité de la ville, à qui ce commerce rapportait gros et qui y apprit de nouveau les voies des marchés lointains: une expérience sans doute également mise à profit pour la vente.

*Ce commerce, disait-on, deve l'attuale suo grande sviluppo alla specialissima perizia degli operai e delle operaie che sono impiegati nella cernita che è riuscita tanto bene da dare impulso all'esportazione.*<sup>36</sup>

Le travail consistait à diviser les balles qui arrivaient et à regrouper les chiffons en fonction de leurs qualités, composants, ou couleurs, éventuellement retirer les coutures, ôter les doublures, etc. Hommes et femmes étaient employés à cette tâche, selon une division des rôles que nous restituent les témoignages recueillis par A.Pescarolo:

*Gli uomini stavano a terra a toglier via le fodere, a fare questi lavori di forza, invece le donne avevano una specie di rete, l'incannatoio, e così oltre a pulirli facevan quel lavoro più minuto, quel tritume...lo sceglievano e lo sporco cadeva a terra..e sceglievano il colore oppure la finezza. Ma i lavori di pressatura, le balle, erano tutti lavori di uomini.*<sup>37</sup>

Le classement ne pouvait être effectué que manuellement car il requérait une extrême sensibilité des travailleurs qui devaient mettre tact et vue au service

<sup>34</sup> A.C.P., Anagrafe, 20, 1907: *Condizione delle industrie e dei commerci locali.*

<sup>35</sup> *Idem*

<sup>36</sup> A.C.P., Anagrafe, 20, op.cit.

<sup>37</sup> A.Pescarolo *Modelli di industrializzazione*, op.cit., p.73

du classement: un procédé irrationnel et casuel -en fonction de l'amalgame des chiffons- qui rendait impossible toute mécanisation. Ainsi la main-d'oeuvre de Prato employait tous ses sens au profit de la réutilisation des déchets des sociétés plus riches; la saleté et la poussière étaient la rançon de cette régénération réussie:

*Le condizioni di lavoro..a dire il vero non sono troppo buone perchè sono costretti a vivere in mezzo a polveri micidiali e al sudicio e perchè tutti i commercianti...mancano di locali igienici ed adatti. Occupano per lo più dei magazzini semi-oscuro e mal ventilati, o dei grandi quartieri già addebitati ad uso di abitazione, pagando forte somme per il fitto, e sono privi di quei comodi che sarebbero assolutamente necessari per il rispetto delle più elementari norme d'igiene in considerazione anche dell'accenata insalubrità della industria.<sup>38</sup>*

Néanmoins, le travail de reclassement des chiffons devenait rapidement un symbole de la ville. Comme l'analyse très bien A. Pescarolo, *quest'immagine positiva aveva la sua radice nell'idea che la lavorazione dello straccio avesse riattivato e valorizzato la capacità caratteristica dei ceti sociali più miseri di rielaborare e utilizzare materiali umili, residui, scarti. La specificità del mondo industriale pratese consisteva, in questa prospettiva, proprio in una particolare predisposizione ad accettare questa dimensione oscura. La corporeità, il carattere intuitivo del lavoro venivano dunque enfatizzati insieme ai suoi aspetti inseparabili di promiscuità con la sporcizia.<sup>39</sup>*

Désormais, les activités de transformation textile avaient profondément marqué et façonné la main-d'oeuvre locale qui pouvait s'identifier avec ce travail; mais en avait-il toujours été ainsi? Quel était le marché de main d'oeuvre auquel recouraient nos entrepreneurs?

### 3 L'ESPACE DU TRAVAIL

*A la ville et à la campagne, disposer d'ouvriers sûrs, habiles et soumis, de père en fils, de mère en fille, tel fut pendant plus de deux siècles le rêve de tout fabricant...de père en fils. Car ils ne furent jamais complètement disponibles, ni durablement fidèles...on se disputa sans cesse les ouvriers. La disette... était structurelle<sup>40</sup>. Ce qui valait à Sedan n'en était que plus vrai à Prato, chercher et*

<sup>38</sup> A.C.P., Anagrafe, 20, op.cit.

<sup>39</sup> A. Pescarolo *Modelli di industrializzazione*, op.cit., p.73-74

<sup>40</sup> G. Gayot *De la pluralité...*, op.cit., T.1, p.457



trouver la main-d'oeuvre disponible était tâche ardue; là encore, le marché était concurrentiel.

## DES BRAS TRÈS OCCUPÉS

### Des manufactures rivales

Tout comme les entrepreneurs de Sedan, ceux de Prato devaient se mesurer au plus proche avec la recherche d'autres manufacturiers, tout aussi avides qu'eux de bras. Se situant dans le *contado* de Florence, ils devaient d'abord en affronter les marchands-fabricants; une lutte rendue en partie inégale par le privilège législatif dont jouissaient les manufacturiers de la capitale: en effet, une loi de 1727 -dernière décision des Médicis en faveur de leur ville- *proibiva ai lanaioli di campagna d'invviare i loro stami per filarli nei territori di Vicchio, San Godenzo, Dicomano e Loro ove trovandosi le più esperte filatrici, le quali erano per questo motivo riservate per gli stami dei lanaioli di Firenze*<sup>41</sup>. Un privilège de première importance qui assurait par force de loi la primauté et l'exclusivité de la main-d'oeuvre formée au bel usage aux manufacturiers de la capitale; une portion ample de territoire rural décrété chasse gardée; mais le privilège avait fait long feu; l'industrie de Florence n'était plus assez forte pour pouvoir continuer d'imposer de telles restrictions aux nouveaux enthousiasmes des fabricants "ruraux"; la loi de 1738 brisa les dernières résistances: *fu...interpretato che terminasse il precitato riserva...talchè le donne dei luoghi sopranominati trattando degli stami ordinari son venute a perdere quella perfezione che avevano nel filare*<sup>42</sup>. Argument destiné à toucher les coeurs des fonctionnaires toujours avides de perfection des manufactures, mais les protestations étaient désormais vaines; la loi pouvait peu face au déclin; Florence perdait peu à peu le contrôle de ses propres territoires qui devenaient ainsi le terrain d'affrontement des manufacturiers de tous les petits centres ruraux.

C'est bien eux que devaient maintenant redouter les entrepreneurs de Prato, car tous cherchaient des fileuses, des tisseuses, et n'étaient pas forcément prêts à accueillir sur leurs terres des étrangers. La croissance de multiples petits centres de fabrication signifiait l'occupation au plus proche de l'éventuelle main-d'oeuvre disponible pour ces travaux. S'ils voulaient chasser sur ces territoires, les manufacturiers de Prato devaient encore une fois réussir à se

---

<sup>41</sup>A.S.F., Segreteria di finanze anteriore al 1788, 1104, ins.8

<sup>42</sup>Idem

glisser dans les interstices, profiter de toutes les occasions de passer des compromis ou d'affirmer la force de leur vitalité.

Le déclin assez général des manufactures lainières rurales au XIX<sup>e</sup> siècle ne constitua pas un bol d'air pour les entrepreneurs textiles de Prato, au contraire; ils se trouvèrent dès lors confrontés à une rivale autrement plus puissante: la manufacture de la paille dont le travail gagnait des bras toujours plus nombreux; son succès fut en effet fulgurant: en 1810, 40.000 personnes s'adonnaient en Toscane à ces travaux variés, 60.000 après 1818, plus de 80.000 dans les années 1820. L'aire d'influence de la paille s'étendait alors considérablement au delà des quelques communes initiales, rejoignant les territoires d'Empoli, Fucecchio, etc...et bien sûr de Prato<sup>43</sup>. Tous les ruraux semblaient *alletati dal modo straordinario con cui venivano retribuiti, dimodochè un gran numero di uomini, abbandonata ogni consulta occupazione, si diedero a far la treccia, come quella che dava loro più che il doppio dell'usitato mestiere*<sup>44</sup>. On abandonnait les artisans locaux, mais aussi le travail de la laine, nous le verrons, incapable de rétribuer d'une telle façon ses ouvriers. La menace de disette totale d'ouvriers fut telle que les entrepreneurs durent prendre des mesures draconiennes. Ce d'autant plus qu'ils semblaient en quelque sorte pris en porte à faux entre le nouvel attrait des tresses et des chapeaux et la relative faiblesse de l'offre de travail extra-agricole de la part d'une population majoritairement engagée dans les liens et les temps pleins du métayage.

### Dans les campagnes: la mezzadria

La *mezzadria* domine les campagnes toscanes: depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, elle *continua sa démarche de conquête du territoire*<sup>45</sup>, au point de devenir au XVIII<sup>e</sup> siècle une donnée centrale de l'économie toscane<sup>46</sup>. Sans revenir ici sur l'ensemble des problèmes complexes liés à son développement<sup>47</sup>, il faut partir

<sup>43</sup> L'activité de la paille a été tout particulièrement étudiée par A.Pescarolo; nous renvoyons à ses travaux, notamment *Le trecciaiole delle campagne fiorentine tra '800 e '900: una protoindustria marginale che prepara l'industrializzazione diffusa*, *Annali A.Cervi*, 11, 1989, pp.179-186 et A.Pescarolo, G.B.Ravenni *Il proletariato invisibile. La manifattura della paglia nella Toscana mezzadrile (1820-1950)*, Milano, F.Angeli, 1991

<sup>44</sup>F.Mariotti, op.cit., p.16

<sup>45</sup>G.Biagioli *Le metayage en Italie centrale: un système agraire à l'épreuve de l'histoire et de l'historiographie*, in *Bulletin du centre économique et social de la région lyonnaise*, 3, 1990, p.10

<sup>46</sup>G.Biagioli *I problemi dell'economia toscana e della mezzadria nella prima metà dell'Ottocento*, in *Contadini e proprietari nella Toscana moderna*, Atti del Convegno di studi in onore di G.Georgetti, Firenze, Olski, 1981, p.86

<sup>47</sup>On verra pour cela une littérature ample: notamment Giorgetti, Mirri et les travaux de G.Biagioli, cf bibliographie.

de la constatation de son importance pour poser les questions qui nous intéressent directement: les entrepreneurs purent-ils se tourner vers les campagnes pour trouver ce "réservoir de main-d'oeuvre presque illimité", et surtout à bon marché, qui permit l'expansion de nombreuses industries au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>48</sup>? Ou, en d'autres termes, la *mezzadria* permettait-elle l'intégration entre travail agricole et travail industriel?

La réponse a été souvent négative<sup>49</sup>: en effet, le système de culture devait assurer la *massima utilizzazione del tempo e della capacità lavorativa dei coloni*<sup>50</sup>, il proprietario esercitava un controllo attento sull'ampiezza delle famiglie coloniche, affinché esse mantenessero sempre une dimensione adeguata alle possibilità e alle necessità del podere<sup>51</sup>: autrement dit, tout le temps et tous les bras de la famille devaient être constamment employés à la culture variée des terres, à l'exclusion de toute autre occupation; d'où une intégration très difficile d'activités extra-agricoles dans le temps plein des métayers, qui, au maximum, se dédiaient au travail textile indispensable à satisfaire leurs propres besoins, l'idéal d'auto-subsistance étant fondamentalement lié au modèle du métayage.

Ainsi la *mezzadria* aurait constitué un frein majeur à la diffusion du travail industriel dans les campagnes, limitant les possibilités d'affirmation d'une industrie secondaire compétitive, utilisant des bras à moindre prix: limitées à la main-d'oeuvre des villes, les manufactures risquaient de se heurter à l'incompressibilité de leurs coûts de fabrication. Les entrepreneurs de Prato réussirent-ils à résoudre le problème? Il nous faut d'abord cumuler les indices recueillis et analysés par d'autres sur les possibilités d'offre de travail rural pour faire le bilan de la main-d'oeuvre à laquelle pouvaient recourir les entrepreneurs<sup>52</sup>.

<sup>48</sup>Cf écrits sur la proto-industrie et notamment P.Kriedte, H.Medick, J Schumbohm *L'industrializzazione...*, op.cit., 53 et suivantes

<sup>49</sup>cf notamment P.Malanima *La decadenza...*, op.cit., pp.64-70

<sup>50</sup>G.Giorgetti *Linee di evoluzione delle campagne toscane contemporanee*, in *Capitalismo e agricoltura*,

<sup>51</sup>Mirri *Contadini e proprietari nella toscana moderna*, p.94

<sup>52</sup>Un certain nombre d'études ont déjà renouvelé le problème; voir notamment le numéro 11 de la revue *Annali A. Cervi*, en particulier les contributions de G.Biagioli *Dall'Italia della mezzadria all'Italia dell'industria diffusa: percorsi economici e demografici di un mutamento*, op.cit., pp.113-122; C.Torti *Economia di borghi e mestieri delle donne: la pluriattività femminile a Calcinaia e Santa Croce tra '700 e '800*, op.cit., pp.145-158; A.Doveri *Aggregato domestico e pluriattività nella provincia pisana di metà ottocento attraverso i dati del censimento del 1841*, op.cit., pp.159-179; M.Della Pina *Le campagne di Prato tra 600 e 800*, op.cit., pp.137-143; M.Moroni *La pluriattività in un'area mezzadrile: la tessitura nell'campagne fiorentini dell'800*, op.cit., pp.197-204

Au plus près de Prato, le territoire de la ville est le premier champ d'études; il a déjà été remarquablement analysé par C.Pazzagli pour le XIX<sup>e</sup> siècle<sup>53</sup>; la *mezzadria* y domine largement - nous sommes au coeur de sa traditionnelle zone d'implantation-: *nel complesso del territorio i nuclei mezzadrili rappresentano più del 73% del totale delle famiglie contadine, un valore già notevole che sale ulteriormente (77%) ove si consideri il numero complessivo dei componenti*<sup>54</sup>. A partir du recensement de 1841, C.Pazzagli a étudié les activités des différents membres de ces familles dans un certain nombre de localités<sup>55</sup>: seuls 1,4% des hommes adultes avaient alors une activité différente de celle du chef de famille<sup>56</sup>: *la famiglia mezzadrile, per quanto riguarda i maschi in età da lavoro, costituisce una realtà a sé, separata per così dire, dal resto della popolazione del contado*<sup>57</sup>. Ainsi semble confirmée l'hypothèse selon laquelle bien peu d'offre de travail provenait de ces familles<sup>58</sup>.

Le cadre doit cependant être nuancé par l'étude des activités déclarées des femmes: en effet, dans les zones considérées, 42,5% des femmes de familles *mezzadrili* étaient recensées comme ayant une activité autre que l'agriculture<sup>59</sup>: *rappresenta ..un valore elevato che testimonia la presenza rilevante del lavoro a domicilio anche all'interno delle aziende coloniche*<sup>60</sup>, et démontre son importance en tant que revenu de complément: il ne s'agit bien sûr que d'un simple soutien, mais il indique l'ouverture progressive des familles métayères sur l'extérieur, par le biais du travail féminin.

Les différentes activités exercées sont toute à fait significatives: la paille domine: voilà qui n'étonne en rien, on a dit sa conquête du territoire et son succès dans les campagnes, lié à sa grande capacité d'adaptation aux rythmes et aux temps de l'agriculture, ne nécessitant de surcroît aucun outillage spécifique et un savoir-faire semble-t-il vite acquis. Mais la place du textile n'est cependant pas négligeable si l'on considère les contraintes plus importantes qu'il suppose.

<sup>53</sup>C.Pazzagli *Le campagne e i contadini*, in *Prato, Storia di una città*, op.cit., t.3, pp.135-230

<sup>54</sup>C.Pazzagli, op.cit., p.176

<sup>55</sup> Paroisses de Tavola, San Giusto, Cafaggio et Soccorso

<sup>56</sup> Idem, p.182

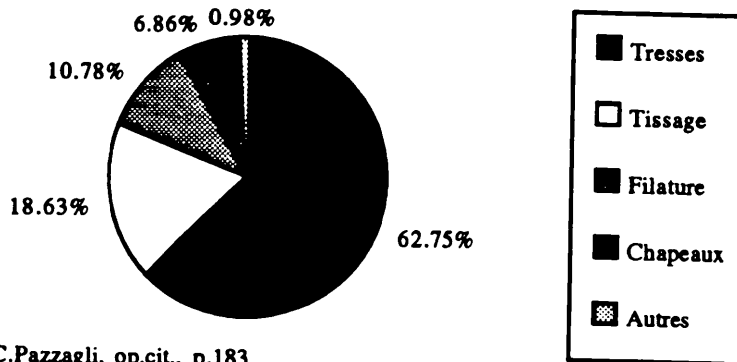
<sup>57</sup> Idem, p.182

<sup>58</sup> C'est aussi ce que constate A.Doveri *Aggregato domestico...*, op.cit., p.173

<sup>59</sup> C.Pazzagli, op.cit., p.183

<sup>60</sup> Idem, p.184

Occupations extra-agricoles des femmes de familles métoyères -  
1841-



Source: C.Pazzagli, op.cit., p.183

Trois remarques: le phénomène est important, il remet partiellement en cause les visions trop autarciques de la famille *mezzadrile*, et semble indiquer une caractéristique du territoire de Prato: *l'agricoltura mezzadrile del territorio pratese, pur manifestandosi...nelle sue forme tipiche, presenta anche interessanti tratti specifici riconducibili nel loro insieme all'esistenza di un contesto economico e sociale complessivo, articolato e dinamico in una misura inconsueta per la Toscana della prima metà dell'Ottocento. Un contesto nel quale l'agricoltura è comunque inserita, al quale essa dà il suo apporto e dal quale essa subisce influssi non secondari.*<sup>61</sup> Bien sûr, le textile était loin de constituer l'activité dominante, mais sa présence montre cependant que les entrepreneurs avaient été capables de s'insérer dans ce milieu a priori étranger. Il n'en est pas moins évident qu'ils ne pouvaient compter sur l'offre de travail des familles *mezzadrili* pour leur fournir le gros des effectifs de main-d'oeuvre, d'autant que le tissage y apparaissait plus répandu que la filature; or on sait combien cette dernière requérait de bras avant la mécanisation, il fallait donc se tourner ailleurs.

### Une offre de travail rurale fragmentée et diversifiée

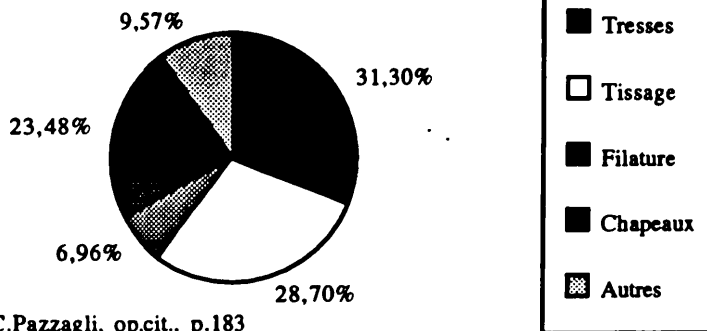
Poursuivant avec C.Pazzagli la visite des campagnes du territoire de Prato, on note que si les familles *mezzadrili* en constituaient bien l'armature solide, elles n'en avaient cependant pas l'exclusivité.

Parmi les paysans d'abord, un quart des familles n'était pas métoyères, mais propriétaires, locataires de terres: des statuts évidemment divers, mais *nella stragrande maggioranza dei casi, tuttavia, ci troviamo in presenza di*

<sup>61</sup>C.Pazzagli, op.cit., p.184

aziende contadine di piccole dimensioni aventi i caratteri di una insufficiente omogeneità e autonomia...di qui la necessità di integrare le fonti di sussistenza e del reddito, mediante l'attività lavorativa...di una parte dei componenti maschili, svolta all'esterno della azienda coltivatrice e, ancor più, mediante l'impiego continuo delle donne nei diversi campi della manifattura a domicilio<sup>62</sup>. En effet, les chiffres de l'occupation extra-agricole s'élevaient dans ces familles à 25,8% pour les hommes autres que le chef de famille et à 61,8% pour les femmes, bien sûr toujours attirées de façon dominante par la paille et le textile.

Activités non agricoles des femmes de familles paysannes non métayères -1841-



Source: C.Pazzagli, op.cit., p.183

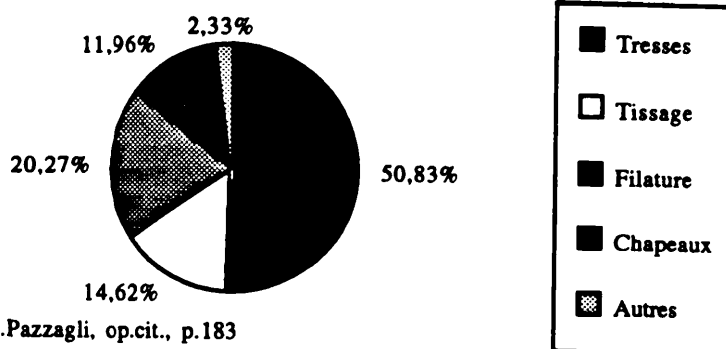
On notera du reste l'importance plus grande du tissage dans l'activité des femmes de ces familles, témoignage de la diffusion rurale dans le territoire proche de Prato de cette activité; la filature étant par contre toujours relativement faiblement représentée.

Mais cela ne voulait pas forcément dire qu'elle était globalement absente des activités du territoire. En effet, plus que les paysans propriétaires ou locataires, les salariés semblaient désormais avoir acquis un poids remarquable dans les campagnes de Prato: 935 familles contre 979 de métayers, les forces tendaient à s'équivaloir<sup>63</sup>; sous cette dénomination générale se trouvaient en effet tous les *braccianti, pigionali, operanti*: un ensemble varié dont la caractéristique commune était d'employer *le proprie braccia in servizio altrui...a cui si corrisponde una mercede proporzionata al lavoro che eseguisciono*. Parmi cette population, plus de 85% des femmes se livraient à une activité extra-agricole.

<sup>62</sup>C.Pazzagli, op.cit., p.181

<sup>63</sup>C.Pazzagli, op.cit., p.178

## Activités extra-agricoles de familles de salariés ruraux-1841-

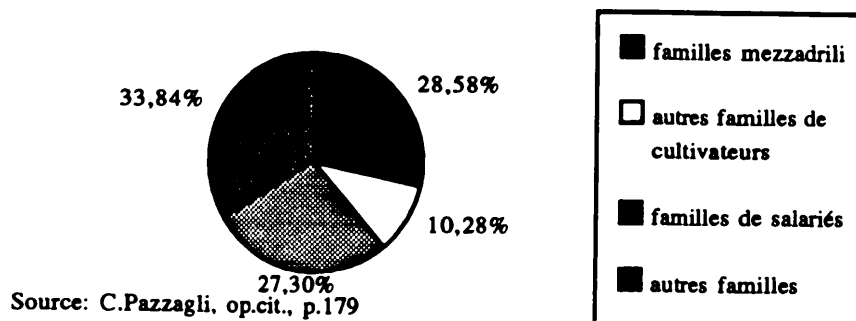


Source: C.Pazzagli, op.cit., p.183

Les tresses les occupaient toujours, associées cependant à la filature, qui prenait ici l'avantage sur le tissage -indication intéressante de la relative déqualification des activités et des familles; des familles où les femmes étaient plus nombreuses que les hommes, un renversement de la situation par rapport aux familles "paysannes": *sembrerebbe quasi di poter parlare di un sistema a vasi comunicanti fra le case sparse, gli insediamenti agglomerati e la città, alimentato dai flussi di una emigrazione a corto raggio delle donne provenienti dalle famiglie coloniche..e ciò potrebbe ricollegarsi al credito tutto particolare che riscuote in quest'area, nell'ottica della lavorazione della lana e della paglia, la manodopera femminile*; indice donc d'un mouvement d'expulsion des femmes des métairies vers les bourgs<sup>64</sup>; ceux-ci constituaient en effet des lieux d'agglomération de plus en plus dynamiques d'une importante population rurale non agricole.

Une telle population semblait en effet beaucoup plus importante qu'ailleurs, constituant une autre spécificité du territoire de Prato.

## Population du contado au dessus de 11 ans -1841-



Source: C.Pazzagli, op.cit., p.179

<sup>64</sup>C.A.Corsini *Le trasformazioni demografiche e l'assetto sociale*, in *Prato, Storia...*, op.cit., t.III, vol.1, p.353 fait lui aussi remarquer ce phénomène, d'ailleurs courant en Toscane.

Les *mezzadri* dominaient le monde agricole (73% des familles paysannes comme nous le rappelions plus haut), mais de nombreuses familles du *contado* n'apparaissent plus directement et strictement liées à la terre: une population variée de *possédants*, souvent en fait à la limite de l'indépendance, d'artisans des bourgs, de commerçants variés, d'indigents aussi qui représentaient semble-t-il un tiers des habitants de la campagne<sup>65</sup>.

Les bourgs, lieux de concentration de femmes et de pauvres, mais aussi d'artisans, devaient donc constituer les principaux centres de recrutement d'une main-d'oeuvre prête à s'engager dans les travaux industriels capables d'apporter d'utiles revenus à des familles qui en manquaient parfois cruellement. Des bourgs qui, aux abords de la ville surtout, connaissaient une croissance rapide, en rapport sans doute avec la possibilité qu'on y avait de trouver des revenus de complément<sup>66</sup>.

Est-ce à dire que les entrepreneurs textiles de Prato pouvaient trouver l'ensemble de la main-d'oeuvre dont ils avaient besoin dans les campagnes environnantes? Nullement; le propos n'est en effet pas de renverser la proposition traditionnellement admise selon laquelle une très faible intégration existait entre travail agricole et occupations industrielles, mais noter que dans le territoire de Prato, cette liaison entre les deux secteurs n'était pas exceptionnelle, elle se faisait d'abord et avant tout par les femmes; mais ne constituait cependant pas encore un phénomène dominant; d'autre part constater le développement et la vitalité d'une population rurale non agricole dont une partie croissante s'employait dans les activités du tissage, de la filature mais aussi de la paille.

On est loin toutefois d'une "offre de travail" presque illimitée<sup>67</sup>; à faire des comptes un peu illusoire et périlleux à partir des pourcentages de femmes employées dans les activités textiles, rapportés à la population féminine de chaque catégorie, on obtient en effet des chiffres somme toute modestes: un peu moins de 1000 tisseuses se trouveraient dans le territoire de Prato en 1841 et seulement 675 fileuses; des chiffres, répétons-le qui n'ont qu'un rapport sans doute très éloigné avec la réalité, mais qui indiquent assez que malgré tout, l'essentiel de la main d'oeuvre de la manufacture n'était pas là.

---

<sup>65</sup>C.Pazzagli, *op.cit.*, p.142

<sup>66</sup> Le rôle des bourgs et des familles de *pigionali*, *braccianti*, etc dans les activités secondaires ont également été souligné par G.Biagioli, C.Torti, A.Doveri, M.Della Pina, *op.cit.*

<sup>67</sup>Du reste, A.Dewerpe *L'industrie aux champs...*, *op.cit.* p.355 et suivantes constate lui aussi que l'offre de travail en Italie septentrionale est *relativement inélastique*.



Le maire l'avait déjà rappelé lors du projet d'établissement de bureaux de douanes: *è da premettersi che tutti i fili di lino, canapa, lana, occorrenti per le nostre manifatture si fanno, si torcono e s'imbiancono non solo nell'estensione di questa comune, e specialmente per la parte della montagna, ma altresì nei castelli circonvicini e in molte città della Toscana*<sup>68</sup>.

Il fallait donc bien aller au delà de la ville et de son territoire, vers une région diversifiée où s'étendait d'amples zones rurales, réputées *misérables*, prêtes à s'engager dans des activités industrielles, complément cette fois souvent indispensable d'une agriculture pauvre et insuffisante à nourrir toutes les bouches: c'étaient avant tout des zones de montagne, le Mugello proche, le Casentino plus lointain, les montagnes de Pistoia où la récolte des châtaignes et l'émigration saisonnière vers la Maremma s'avèraient nécessaire à la survie des communautés; point de doute que l'on y accepte tout autre travail permettant de joindre le bout de l'année. Les fabricants de Prato trouvaient dans cette population, lointaine mais peu exigeante, un autre réservoir de main-d'oeuvre.

Mais ce n'était pas tout: on faisait également appel aux communautés voisines; nous avons vu Mazzoni envoyer tricoter ses bérets à Pistoia, une situation certes nouvelle mais qui montrait que la manufacture allait trouver les bras où ils se trouvaient: en particulier dans les gros bourgs proches qui jalonnaient la route de Prato à Florence: Campi, Sesto surtout, apparaissaient des noyaux d'habitats dynamiques et fortement liés au travail manufacturier; des villages qui avaient sans doute longtemps été sous l'influence directe de Florence, mais qui apparaissaient de plus en plus liés à Prato, conséquence du déclin de l'une et du dynamisme de l'autre. Nous manquons malheureusement d'informations plus détaillées à leur sujet, mais tout laisse penser qu'une étude approfondie des structures sociales de ces villages indiquerait des évolutions en cours précoces et spécifiques à cette zone depuis longtemps liée au travail industriel: la tradition du reste persiste.

Bilan de ce rapide examen de l'offre de travail rural dont pouvaient bénéficier les entrepreneurs: elle était différenciée dans son ampleur, dans ses temps, dans ses exigences; depuis les lointaines femmes du Casentino, jusqu'à celles des proches bourgs de la ville, les liens étaient différents, l'offre ici discontinue et incertaine se renforçait là où l'industrie devenait une ressource constante et importante; la main-d'oeuvre des campagnes les plus lointaines,

---

<sup>68</sup>S.A.S.P., Comune, 703, 7/12/1809

ou des *mezzadri*, restait plus incertaine, main-d'oeuvre d'appoint, facilement congédiée, facilement attirée par d'autres activités, en particulier la paille, inutile de le répéter; mais avec le temps, des habitudes s'étaient créées, des liens de plus en plus forts se nouaient; ils apparaissaient surtout particulièrement durables avec les bourgs, ces maillons d'une chaîne maintenue ininterrompue qui liait la ville aux campagnes les plus reculées.

Cet espace de main-d'oeuvre était cependant structuré et en quelque sorte hiérarchisé: les entrepreneurs jouaient sur les différentes offres de main d'oeuvre dont ils pouvaient profiter, ou qu'ils suscitaient, pour organiser au mieux la répartition des différentes tâches de la manufacture, nous le verrons. Mais en aucun cas la main-d'oeuvre rurale n'épuisait l'ensemble des "ressources humaines" de la manufacture: une part importante, si ce n'est essentielle se trouvait en ville.

### TOUJOURS LA VILLE

Le processus de *ruralisation* fut effectivement plus réduit qu'ailleurs. Voilà qui sépare une fois de plus le cas de Prato du modèle proto-industriel "classique", ou même de celui qu'a étudié Dewerpe en Italie septentrionale<sup>69</sup>; mais beaucoup ont déjà remarqué dans d'autres contextes la place des travaux domestiques effectués dans l'enceinte même des murs: en ce qui concerne l'Italie, Dewerpe lui-même, étudiant la vallée du Liri, y notait justement la complémentarité des espaces de la ville et de la campagne, qu'il ne fallait selon lui, pas opposer<sup>70</sup>. A Prato, comme à Arpino, comme à Bologne, et dans bien d'autres villes, italiennes ou non, se trouvait une population traditionnellement disposée, et habituée, à s'engager dans les travaux industriels. La ville semblait même attirer une partie de la population du contado, notamment les femmes qui espéraient y trouver des occasions alternatives à l'agriculture.

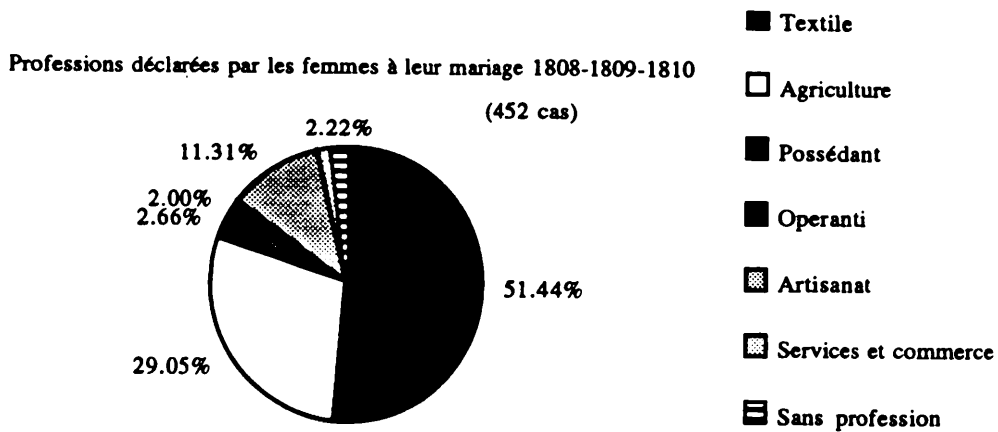
Nous avons effectué quelques sondages dans les registres d'état civil de l'époque napoléonienne; l'étude des mariages nous intéressait surtout pour déceler les professions déclarées des jeunes mariés; bien sûr, il ne peut s'agir

---

<sup>69</sup> A.Dewerpe *L'industrie aux champs*, op.cit., p.335 et suivantes: il montre bien en effet comment l'offre de travail est essentiellement paysanne, rythmée par les saisons agricoles.

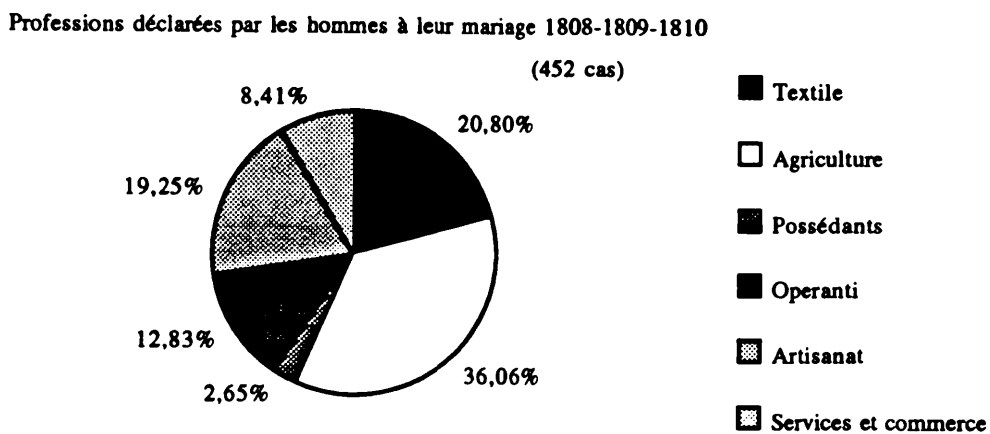
<sup>70</sup> A.Dewerpe *Croissance et stagnation protoindustrielles en Italie méridionale: la vallée du Liri au XIX<sup>e</sup> siècle*, in *Mélanges de l'Ecole française de Rome*, 1981, p.282; de même C.Poni a insisté sur la nécessité de reconsidérer le rôle de la ville dans un cadre qu'il a défini de *protoindustrie urbaine*, cf C.Poni *Protoindustrializzazione: un commento*, in *Quaderni Storici*, XVI, 1982, p.110

que d'une indication de tendance, étant donné le nombre relativement faible de cas recensés. Deux choses frappent cependant: le peu de femmes qui se déclarent sans profession, la place tout à fait essentielle du textile dans la profession déclarée des femmes à leur mariage.



Source: S.A.S.P., Stato civile, 3140, 3141, 3142

Les pourcentages d'hommes employés dans le textile sont nettement plus faibles, indiquant bien le caractère d'abord féminin cette main-d'oeuvre: -femmes sont les fileuses, femmes encore les tisseuses-: en effet, le métier avait subi une dépréciation proportionnelle à celle des draps, les tisseurs avaient disparu en même temps que les métiers larges sur lesquels se fabriquaient les draps de qualité; pourtant, les hommes n'avaient pas perdu toute importance, en particulier dans la ville: certaines branches, notamment les travaux les plus qualifiés, leur restaient réservées.



Source: S.A.S.P., Stato civile, 3140, 3141, 3142

A l'époque napoléonienne, l'offre de travail urbaine apparaissait particulièrement importante: moins saisonnière que celle des campagnes, la

main-d'oeuvre était sans doute fidèle mais risquait de coûter cher, en frais de production, en coût social: le manque de travail était particulièrement mal ressenti, il fallait y pourvoir sous peine de créer une situation sociale explosive.

Le maire exprimait à sa façon en 1811 un avis sûrement partagé par ses concitoyens: *il popolo che chiede occupazione per vivere ha secondo me un diritto di ottenere quanto chiede dalla società, alla quale egli è stato utile*<sup>71</sup>; une nécessité qui resta toujours à l'horizon des entrepreneurs et plus généralement de la classe dirigeante de la ville; d'ailleurs un marchand y avait pensé depuis longtemps: *la Pia Casa dei Ceppi, per la disposizione di suo fondatore, Francesco Datini, è un patrimonio lasciato ai poveri di questa città...quest'unico stabilimento di sussidi è divenuto indispensabile in una città di Trafficanti per i poveri miserabili...mancando a un tratto detti sussidi si verrebbe a togliere un boccone di pane a gran numero di miserabili che non hanno altri mezzi di vivere...surtout quand les industries citadines étaient en crise comme c'était alors le cas: poichè la classe indigente, in un tempo in cui diminuiscono i lavori, specialmente nel commercio, ha più bisogno che in passato di essere soccorso, in un paese manifatturiero e finalmente perchè sarebbero insopportabili i reclami e lamenti di tanti poveri che aspettano di godere i caritativi soccorsi dei quali non possono fare a meno senza passare a uno stato d'intiera disperazione*<sup>72</sup>; il valait mieux pour tout le monde que ce point de rupture ne soit pas atteint. Prato avait beaucoup de misérables -certaines estimations considèrent comme telle plus de 60% de la population urbaine<sup>73</sup>, mais aussi de solides institutions destinés à les secourir, conditions de possibilité d'un équilibre sans heurt majeur.

Parmi ces institutions pieuses vouées au secours et au travail: les *Conservatori*; ceux destinés aux filles en péril du peuple (ce n'est pas un hasard si le plus important de la ville de Prato était destiné aux *Pericolanti*) remplissaient à la fois un rôle de secours, d'apprentissage de la vie, -dans le respect de Dieu- des devoirs de la future mère de famille, tout en tentant d'apprendre à leurs élèves un métier, condition future du maintien de leur foyer, pour la fondation duquel les jeunes filles recevaient d'ailleurs des dots. Institutions aux multiples fonctions, elles fournissaient également aux entrepreneurs une main d'oeuvre à meilleur marché, disciplinée et concentrée, sans qu'ils aient à en supporter le poids ou les charges; on a

<sup>71</sup>S.A.S.P., Comune, 704, 26/3/1811

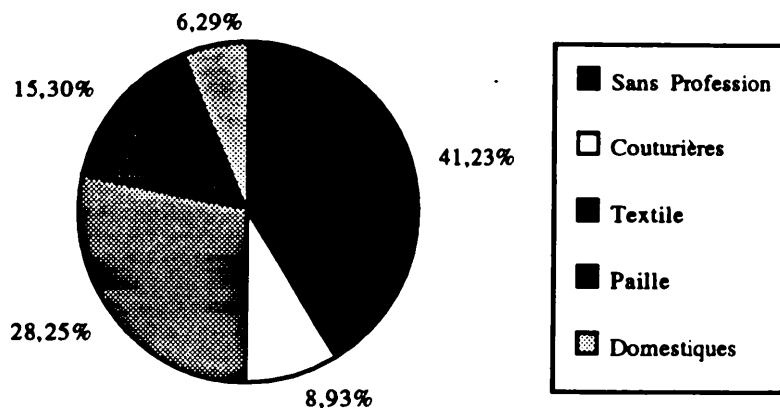
<sup>72</sup>S.A.S.P., Comune, 703, 2/8/1809

<sup>73</sup>C.Pazzagli, op.cit., p.142: ces estimations sont tirées de l'étude du recensement de 1841; les estimations de la période française étaient plus contenues: on considérait comme pauvres en 1811, 8341 habitants sur un total de 24377, soit 34% de la population totale du territoire, plus seulement de la ville: A.S.F., Prefettura dell'Arno, 575

d'ailleurs vu le bon usage que faisaient de cette réserve de travail les Mazzoni-Pacchiani; au sein de la ville de Prato, ces foyers représentaient également une possibilité non négligeable de jeu et d'apprentissage manufacturier, on le verra.

Mais retournons à nos évaluations: une mesure du poids du textile dans la ville du XIX<sup>e</sup> siècle provient du recensement de 1841. Les résultats diffèrent quelque peu de notre "sondage" matrimonial, antérieur, il est vrai de trente ans. Les femmes semblent s'en être quelque peu désengagées des activités. Le nombre de celles qui ne déclare aucune profession a cru de façon considérable, ce qui pose un double problème d'évaluation: faire la part de l'habituel sous enregistrement des professions féminines, et d'une réelle évolution vers une moindre activité extérieure au foyer des femmes. Tâche ardue, si ce n'est impossible, d'autant qu'il faudrait évidemment entrer dans plus de détails: les femmes jeunes nubiles étaient les principales à offrir leurs bras aux travaux textiles, changeant généralement d'occupations après leur mariage et la naissance des premiers enfants<sup>74</sup>: un schéma bien connu; ces changements au cours du cycle de vie influent évidemment sur les données du recensement par rapport aux registres de mariages; alors que ces derniers enregistrent les déclarations de professions des jeunes filles, le recensement prend en compte l'ensemble de la population féminine, parmi laquelle de nombreuses mères de familles ayant abandonné l'activité après leur mariage: une différence qui peut influencer de façon notable sur les résultats. Le sujet est vaste, il n'est pas de notre propos de le développer.

Profession des femmes de plus de 14 ans à Prato en 1841



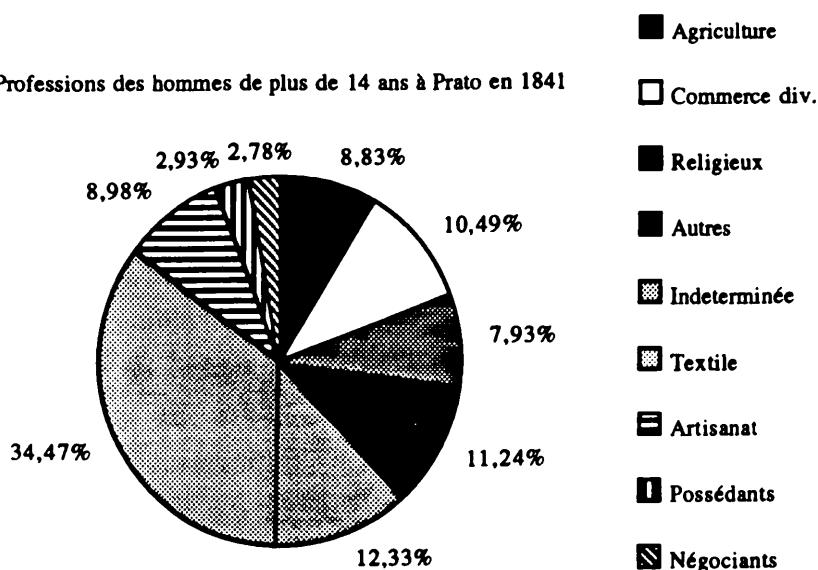
Source: A.S.F., Stato civile, Censimento 1841

<sup>74</sup>Pour cela voir notamment les réflexions de C.A.Corsini *Le trasformazioni demografiche e l'assetto sociale*, op.cit., p.402 et suivantes.

Notons toutefois que le textile garde un poids notable, plus de 1000 femmes déclarant officiellement s'y occuper, ce qui laisse évidemment présager que le nombre réel et/ou potentiel était plus élevé.

En ce qui concerne les hommes, des différences également: certaines -notamment en ce qui concerne les activités agricoles- viennent de ce que les données de 1841 concernent exclusivement les paroisses urbaines, alors que parmi les registres de mariage de 1808 pouvaient s'être glissées des couples du *contado* venus se marier en ville; d'autre part, les prêtres ne se mariant pas, nous ne pouvions bien sûr pas les trouver parmi nos listes de 1808.

Professions des hommes de plus de 14 ans à Prato en 1841



Source: Stato civile toscano, Censimento, 1841

Au delà de ces constatations, on remarque une tendance inverse à celle constatée pour les femmes: le poids du textile dans l'occupation masculine semble s'être accru, les hommes paraissent de plus en plus attirés par le travail textile; des évolutions étaient effectivement en cours.

Avant d'y venir, deux problèmes doivent être évoqués: celui du poids de la manufacture -combien d'hommes et de femmes y prêtaient leurs bras-, celui des éventuelles conséquences démographiques du développement textile de Prato. Chacun des deux thèmes demanderait de longues analyses; nous ne ferons que les effleurer.

Les chiffres concernant le nombre d'ouvriers employés dans le secteur textile sont évidemment très fantaisistes, et très discordants: il ne peut en être autrement dans la mesure où aucun relevé n'est bien sûr effectué, dans la mesure où l'on hésite entre comptabiliser uniquement les rares ouvriers concentrés, ou tenter d'évaluer le nombre de bouches retirant plus ou moins

directement la subsistance de ces activités -tâche impossible. Quelques repères allant au delà des vagues informations générales affirmant qu'un *nombre considérable* d'hommes et de femmes vivaient du textile: on estimait en 1811 que Prato *occupe pour la filature de la laine, le cardage, le tissage des étoffes et des bonnets pour la Turquie, le filage du chanvre, du lin et du coton et la fabrication des toiles au delà de 12000 ouvriers*<sup>75</sup>: un chiffre considérable au regard de la population totale de la communauté à cette époque (8560 habitants dans son intérieur et 15.300 extra-muros), mais qui tentait peut-être de prendre en compte l'ensemble des personnes touchées de près ou de loin par les manufactures de Prato, habitant ou non son territoire; une tentative que ne font pas les chiffres postérieurs, très inférieurs: Cercignani estimait à *non meno di tremila persone* les habitants de la commune engagés dans le textile, un chiffre supérieur à celui proposé par L.Serritori, 2200 (1500 personnes pour les bérets et 700 seulement pour la fabrication des draps)<sup>76</sup>, que l'on soupçonne pourtant de ne considérer que les ouvriers concentrés en fabrique; l'estimation proposée par Bowring est par contre plus élevée, 4000 personnes, mais, fait-il justement remarquer, *il numero preciso non può essere determinato, perchè i lavoranti sono di rado dedicati a una sola occupazione, ma vanno da un lavoro all'altro secondo il bisogno*<sup>77</sup>. Aussi est-il un peu vain de tenter des confrontations qui ne peuvent en aucun cas indiquer l'importance numérique de ceux qui, occasionnellement ou non, dans les limites du territoire, mais aussi au dehors, offraient leurs bras pour les manufactures de Prato. Les données du recensement de 1841 ne nous éclairent pas vraiment plus: à faire les comptes, on trouve qu'environ 3500 personnes déclaraient alors comme activités principales l'une des branches du textile; mais de nombreuses occupations féminines sont sous-enregistrées, nous l'avons dit, et ces chiffres ne concernent de toutes façons que le territoire de Prato, alors que la main d'oeuvre de ses manufactures se recrutait sur une aire bien plus étendue.

Le second problème est bien plus vaste et bien plus décisif dans l'évaluation de la conformité ou non par rapport au modèle proto-industriel, dont il est inutile de rappeler ici les implications démographiques. Certains témoignages pourraient faire penser à une recrudescence des mariages sous l'effet de la possibilité de s'établir grâce aux activités industrielles: ainsi Cercignani, décidément fin observateur des comportements de sa juridiction, expliquait comment le renouveau de la manufacture de bonnets levantins

<sup>75</sup> A.S.F., Prefettura dell'Arno, 476: *Notice sur les manufactures du département de l'Arno*

<sup>76</sup> L.Serritori *Statistica dell'Italia*, op.cit.

<sup>77</sup> G.Bowring *Statistica della Toscana*, op.cit., p.33

après la Restauration avait provoqué *la prosperità del popolo Pratese: prova ne sono le sue variate costumanze...in quella universale prosperità si videro moltiplicati i matrimoni, la popolazione in breve tempo notabilmente s'accrebbe*.<sup>78</sup> Témoignage qui concordait avec les propos de l'informateur de Bowring, qui stigmatisait, outre le luxe excessif de la population, sa propension au mariage: *le classi inferiori sono molto inclinate al matrimonio; un giovine appena guadagna tanto da vivere, principia ad amoreggiare con qualche ragazza, che più presto o più tardi diviene incinta, e quindi la sposa o volontariamente, o coattivamente*; moralisateur, notre informateur insistait sur les effets néfastes d'une telle situation: *spesso i loro cumulati guadagni sono insufficienti a provvedere alla loro famiglia, e ne risulta una razza di mendicanti che ricadono a carico del pubblico o della Casa Pia de'Ceppi*<sup>79</sup>.

Alors, multiplication des mariages, de la fécondité, accroissement de la population? Le problème majeur d'une étude démographique à Prato vient de l'apparente disparition des registres de mariages pour tout le XVIII<sup>e</sup> siècle. Il faut donc partir de l'époque napoléonienne: les sondages effectués dans les registres d'état civil de la période française nous ont effectivement fait penser que les hommes et femmes du textile se mariaient plus jeunes que les autres; ainsi en 1809, les hommes du textile se marièrent en moyenne à 25,5 ans contre 29,03 pour l'ensemble de la population, de même leurs épouses convoiaient à 22,8 ans contre 24,27 ans en moyenne. Mais on comprend aisément que l'échantillon est mince, et les résultats finalement peu probants pour indiquer réellement des tendances.

Seule une étude de longue durée est utile aux fins requises: pour le XIX<sup>e</sup> siècle, C.A.Corsini s'est livré à une étude autrement plus approfondie que celle que nous aurions pu mener<sup>80</sup>; quelques résultats peuvent être retenus de son étude: globalement, la ville connut une croissance qui la situe en tête des principales villes du Grand Duché, tout en ne s'en détachant pas véritablement avant les années 1860. A l'intérieur de la communauté, il confirme effectivement le plus jeune âge au mariage des travailleurs du textile: 27,7 ans pour les hommes en 1819-21 pour une moyenne de 30,1 ans et 24,4 pour leurs épouses contre 26,6 ans en moyenne; les femmes de la paille se mariaient toutefois plus précocément.<sup>81</sup> Ces deux secteurs favorisaient donc une *rottura con la tradizione, l'anticipo dei matrimoni ora contratti in realtà in età più*

<sup>78</sup>A.S.F., R.Consulta, 2789, op.cit.

<sup>79</sup>G.Bowring, op.cit.,

<sup>80</sup>C.A.Corsini *Le trasformazioni demografiche e l'assetto sociale, in Prato, storia di una città*, op.cit., pp.319-435: nous renvoyons à cette étude pour de plus amples informations

<sup>81</sup>C.A.Corsini, op.cit., p.352



*giovane, soprattutto per quanto concerne le donne e in quanto riguarda gli sposi e le spose impegnati nelle lavorazioni della paglia e della lana..sono le attività connesse con la manifattura della lana e della paglia che sostengono il processo di modificazione delle regole matrimoniali ma che, pure assumendo nel corso del tempo un ruolo determinante nell'economia della zona, non riescono a trasformare la struttura delle regole matrimoniali.*<sup>82</sup> Rien au fond de véritablement comparable au modèle proto-industriel; du reste, l'économie matrimoniale des familles du textile était loin d'être univoque car *l'introduzione delle macchine nella manifattura determinò una crescente dipendenza dal mercato, creando squilibri all'interno della famiglia fra maschi e femmine lavoranti e consolidando poi la prevalenza maschile. L'età al matrimonio è infatti più alta nella fase di accentrimento degli operai nelle manifatture, così come -di converso- le trasformazioni della manifattura da paglia a tessile tendono a restringere l'occupazione femminile nella fase prematrimoniale*<sup>83</sup>. Une évolution des rôles sur laquelle nous voudrions insister pour finir.

#### L'ÉVOLUTION DES RÔLES DANS LA MANUFACTURE

Les vicissitudes du tissage sont exemplaires à plus d'un titre. Jusqu'aux années 1825 à peu près, nous n'avons rencontré que des tisseuses à domicile travaillant sur des métiers étroits, qu'elles semblaient le plus souvent posséder; point, ou si peu, d'hommes dans l'affaire: à la fin du siècle, il n'est plus question que d'eux, ou presque. Que s'est-il passé? Le thème mériterait sans doute une recherche spécifique approfondie qui prenne en compte l'économie familiale des travailleurs textiles, qui étudie le glissement des rôles des différents membres du noyau familial<sup>84</sup>. Nous n'avancerons que quelques hypothèses.

Les tisseurs semblaient avoir disparu, nous l'avons dit, sous la pression de la déqualification progressive du tissage à l'époque moderne: au fur et à mesure que les draps se tissaient plus grossièrement et sur des métiers étroits, ce travail déconsidéré et mal payé avait été abandonné aux femmes: une situation qui est encore celle du début du XIX<sup>e</sup> siècle; mais au cours des premières décennies de ce siècle a lieu une certaine revalorisation du tissage:

---

<sup>82</sup>CA.Corsini, op.cit., pp.363-364

<sup>83</sup>Idem, p.363

<sup>84</sup> Ainsi Dewerpe *L'industrie aux champs*, op.cit., p.337 rappelait-il que les mutations introduites par l'expansion mesurée de la manufacture et de l'usine suscitent des tensions séculaires et des réajustements, effectués par les familles paysannes, destinés à assurer leur reproduction sociale

les tissus s'améliorent, les métiers larges refont leur apparition, ainsi que les premiers Jacquard et les métiers capables de réaliser les étoffes ouvrées. Ces métiers coûtent plus chers, et sont au départ achetés par les fabricants, ou par les institutions pieuses qui les installent dans leurs ateliers spécialisés, nous le verrons; les hommes retournent vers les métiers: l'orphelinat de la ville, par exemple, comprend un atelier consacré au tissage et apprend aux jeunes orphelins ou pauvres garçons à se familiariser avec ce travail dont leurs pères avaient perdu l'usage. La paille, qui attire de plus en plus de femmes, anciennes tisseuses ou non, n'a sans doute pas été étrangère dans cette redécouverte du métier par les hommes. Un nouvel équilibre familial s'instaurait, laissant la femme à la paille et les hommes au tissage plus prisé, et plus cher payé. Ils devinrent peu à peu maîtres du secteur et le restèrent, y compris après la mécanisation, quoique non sans problème<sup>85</sup>.

D'une façon générale en effet, les entreprises mécanisées, dont nous reparlerons plus longuement bien sûr, utilisèrent essentiellement la main-d'oeuvre masculine, adulte ou non: c'est le cas en particulier des filatures, dans lesquelles les garçons entraient comme renoueurs de fil puis devenaient fileurs: aucune femme, ou presque, dans ces établissements qui mécanisaient mais aussi masculinisait un travail traditionnellement féminin. Encore une fois, l'attrait que la paille exerçait sur les femmes fut sans doute pour beaucoup dans cette nouvelle répartition des tâches dans l'industrie textile. Elle permit certainement de ne pas remettre en cause les rôles traditionnels au sein de la famille: la femme tresseuse de paille restait à la maison où elle pouvait accomplir les travaux domestiques, et agricoles. Aux hommes, l'entrée dans les fabriques, que l'absence de diffusion préalable du travail textile masculin à domicile facilitait sans doute: devenir fileur n'était pas un abaissement, mais une promotion pour ces anciens *operanti* si nombreux dans la première partie du siècle et qui semblaient fournir la principale source de main-d'oeuvre des nouvelles entreprises; ils se transformèrent *in moderni operai che svolgono il lavoro in rami diversi d'attività industriale a cominciare come è ovvio da quello laniero*<sup>86</sup>.

Les femmes restaient nombreuses dans le textile, mais elles étaient maintenant *adoprate...per le orditure delle tele e per la smolettatura dei panni; finalmente come sceglitrici di cenci: dans l'entrepôt, le magasin ou la maison,*

<sup>85</sup>Pour les problèmes des rôles sociaux dans l'industrie textile de la fin du siècle, nous renvoyons à l'étude de A.Pescarolo *modelli di industrializzazione...*, op.cit., qui traite de façon spécifique des *Carriere maschili e percorsi femminili*, pp.71 et suivantes

<sup>86</sup>C.Pazzagli, op.cit., p.190

comme le résume A.Pescarolo. Si elles entraient en fabrique, elles le faisaient de toutes façons avant le mariage et point après.

Les rôles évoluèrent donc effectivement profondément: la masculinisation de la filature et du tissage représente une spécificité supplémentaire de Prato; en effet, si à Biella également l'introduction de la filature mécanique signifia le retour au travail des hommes<sup>87</sup>, le mouvement fut inverse pour le tissage qui, mécanisé, devint l'apanage des femmes<sup>88</sup>, comme ce fut également le cas à Schio<sup>89</sup>: un mouvement encouragé par la convenance financière du fabricant, qui payait bien moins la main-d'oeuvre féminine, et par le mépris des hommes envers le travail mécanisé qui dévalorisait leurs traditionnels savoir-faire de travailleurs textiles à domicile. Rien de tel à Prato où les conditions initiales étaient, nous l'avons vu, différentes.

Un point commun cependant: le travail des enfants, présents, eux, partout comme aides de leurs aînés; un rapport daté de 1877, au moment où s'achève notre enquête, constatait que *li ragazzi s'impiegano a fare i cannelli ai tessitori, a riprendere i fili alle filande di lana, e alcuni, i più grandi, ma assai raramente come annaspatori*.<sup>90</sup> Entrés à partir de six ans, ils suivaient en tout les horaires des adultes et ne connaissaient que l'univers de la fabrique car, disait le rapport, *nelle fabbriche non si concedono licenze per attendere a scuole*, ce qui les rendait *ignoranti quasi tutti*<sup>91</sup>. L'emploi généralisé du travail des enfants faisait craindre toute mesure restrictive:

*non è a negarsi che una limitazione per legge al lavoro delle donne, ma più specialmente dei fanciulli porterebbe un qualche danno agli industriali e agli operai. Il tessitore cui manca per due o tre ore il fanciullo che gli prepari i cannelli o resta inoperoso o si provvede una muta. Nel primo caso è perdita di lavoro, in danno dell'operaio e dell'industriale, nel secondo aumento di opera. Dicasi altrettanto per quelli impiegati a riprendere i fili alla filande. Mancando il ragazzo, il filatore deve fare da se quel lavoro, e nel medesimo tempo farebbe assai meno lavoro. Il danno lo ritengo permanente.*<sup>92</sup>

<sup>87</sup>F.Ramella *terra e telai. Sistemi di parentela e manifattura nel biellese dell'ottocento*, Torino, Einaudi, 1984, p.40 et suivantes

<sup>88</sup>F.Ramella *Terra e telai*, op.cit., p.242 et suivantes

<sup>89</sup>A.Dewerpe, *L'industrie aux champs*, op.cit., p.349-50

<sup>90</sup>A.C.P., *Statistica*, 321: *Interrogatorio intorno al lavoro delle donne e dei fanciulli nelle fabbriche*, en réponse aux questions du MAIC, Commissione Consultativa sugli Istituti di Provvidenza e sul lavoro, 1877.

<sup>91</sup>A.C.P., *Statistica*, 321, op.cit.

<sup>92</sup>Idem

Les spécificités de la division des tâches dans l'industrie textile de Prato ne sont au fond que l'un des multiples aspects des processus souvent originaux en oeuvre dans la ville. Au prix de compromis, au prix de bricolages parfois incertains, les entrepreneurs réussirent à gagner, bon an, mal an, un triple pari: s'insérer dans les interstices d'un marché de vente concurrentiel- ils le firent par le biais de l'adaptation constante à la demande, de la diversification des produits, tentant dès que l'occasion s'en présentait de diversifier également les marchés-; maintenir pour cela les fils d'un approvisionnement dont les rouages leur échappaient pourtant; réussir enfin à gagner une main-d'oeuvre rurale fort occupée tout en contrôlant une main-d'oeuvre urbaine étonnamment sage. Pour cela, il fallait aussi savoir jouer de deux espaces institutionnels à leur manière fondamentaux: la corporation d'abord, la commune ensuite.

## Chapitre 8

### LE TEMPS DE L'ARTE DELLA LANA

L'une des premières décisions d'importance que prit le gouvernement de Florence, entrant en 1351 en possession de Prato, fut de lui permettre de conserver l'ensemble de ses corporations de métier, au premier rang desquelles figurait l'*Arte della Lana*. Les entrepreneurs avaient donc à faire les comptes avec elle.

Les corporations toscanes, qu'il s'agisse de celles de Florence -de loin les plus importantes bien sûr- de Prato ou des autres villes du Grand Duché n'ont fait l'objet d'aucune étude récente. Les premiers et derniers travaux datent des années 1940, à une époque où le fascisme incitait à se pencher avec bienveillance vers des institutions dont le régime exaltait le modèle: Luigi Dal Pane publia alors ce qui est essentiellement un recueil de textes sur *Il tramonto delle corporazioni*<sup>1</sup>, la même année où A. Doren publiait son oeuvre sur *Le arti fiorentine*<sup>2</sup>.

Depuis lors le silence s'est installé sur un thème qui, comme le rappelait G. Assereto, *sembrava scomparso dall'orizzonte della storiografia italiana*<sup>3</sup>: si personne ne jugeait intéressant d'étudier les corporations, c'est qu'il était généralement admis qu'elles étaient archaïques, et sources de retard économique; C.M. Cipolla, on l'a dit, y vit l'un des principaux facteurs du déclin italien<sup>4</sup>: à l'en croire, le contrôle rigide qu'elles exerçaient sur la production signifia la persistance de *metodi di produzione e di organizzazione aziendale superati da tempi*, ainsi que le maintien d'un coût élevé du travail à cause de la politique de rigide défense des niveaux salariaux. Une analyse qui

---

<sup>1</sup>Dal Pane *Il tramonto delle corporazioni in Italia (secoli XVIII e XIX)*, Milano, 1940

<sup>2</sup>Doren A. *Le arti fiorentine*, Firenze, Sansoni, 1940

<sup>3</sup>G. Assereto, *Lo scoglimento delle Arti*, qui fait le compte-rendu du livre de M. Costantini, *L'albero della libertà economica. Il processo di scioglimento delle corporazioni veneziane*, Venezia, Arsenale editrice, 1987

<sup>4</sup>C.M. Cipolla, *Il declino economico dell'Italia*, in AA.VV., *Storia dell'Economia italiana* a cura di C.M. Cipolla, Torino, Einaudi 1959

sembla ensuite rassembler le consensus de la plupart des historiens, de R. Romano<sup>5</sup>, à D. Sella<sup>6</sup> et bien d'autres après eux.

Dès lors, il importait surtout de saluer le moment de la suppression de ces institutions, sans toutefois porter non plus particulière attention aux modalités de leur disparition: *di quel trapasso era il punto d'arrivo a interessare, mentre quello di partenza veniva dato per scontato*<sup>7</sup>. On présumait en effet que tous les opérateurs économiques attendaient fébrilement d'être libérés du "carcan gothique" corporatiste pour s'adonner à la joie de la liberté du travail et d'une façon plus générale de la libre entreprise.

En était-il ainsi à Prato?

## 1 ETRE UNE VILLE D'ARTE

### UN PRIVILÈGE

Dans le cadre du nouvel Etat régional qui se met en place en Toscane sous l'hégémonie de Florence à la fin du Moyen-Age, c'est assurément un privilège pour Prato que de conserver ses corporations<sup>8</sup>: Florence reconnaissait, et admettait ainsi que le gouvernement des Arts de la ville soumise continuerait d'être autonome et d'une certaine manière indépendant de celui de la capitale. C'était là un traitement de faveur auquel n'avait droit qu'un nombre restreint de villes dont il était de bonne politique de ménager les susceptibilités: Sienne, Pise, bien que soumises, ne se verraient jamais enlever le gouvernement des Arts.

Une caractéristique qui les distinguait de l'ensemble des centres mineurs, directement placés sous la tutelle des corporations de la capitale: tout artisan ou entrepreneur oeuvrant dans le *contado* avait l'obligation, avant 1738, de s'inscrire dans la corporation florentine correspondant à son métier, c'est-à-dire d'y payer les droits d'immatriculation et de se soumettre en tout aux règlements émis par les maîtres de la capitale: pas question en effet de voir représenter les intérêts ou les personnes de ces artisans provinciaux au sein des organismes directifs des différentes corporations. L'organisation centralisée était ainsi cohérente avec le projet assez clairement énoncé de favoriser les

<sup>5</sup> R. Romano, *la storia economica. Dal secolo XIV al Settecento* in AA.VV., *Storia d'Italia*, 2: *Dalla caduta dell'Impero romano al secolo XVIII*, Torino, Einaudi, 1974

<sup>6</sup> D. Sella, *L'industria della lana in Venezia nei secoli sedicesimo e diciottesimo*, in AA.VV., *Storia dell'Economia italiana*, op.cit.

<sup>7</sup> IG. Assereto, op.cit.

<sup>8</sup> A. Doren *le arti fiorentine*, I, Firenze, 1940; P. Malanima, *le attività industriali*, op.cit., p.223

activités industrielles de la capitale, en tête desquelles se situait la prestigieuse *Arte della Lana*.

Le privilège concédé à Prato en février 1351 était donc d'importance: il plaçait la ville dans une position intermédiaire, soumise à la capitale certes, mais de façon plus autonome que la plupart des autres centres de l'Etat. Un privilège qui permit à Francesco Datini d'oeuvrer en toute indépendance, produisant à Prato des draps concurrentiels à ceux de Florence<sup>9</sup>. Privilège d'autant plus appréciable qu'il fut constamment réaffirmé; ainsi en 1454, redisait-on que les "*huomini di decta terra di Prato et suo distrecto non s'intendino essere cittadini né contadini di Firenze quanto alle decte arti exercitate in decta terra o nel suo distrecto*"<sup>10</sup>; puis de nouveau en 1542 où la corporation louait *lo ill<sup>mo</sup> signor duca Cosmo per sua mera liberalità da morte a vita resuscitar fece la terra di Prato nella provisione per suo ordine facta nella conferma delli privilegii dell'arte della lana di Prato, substentativa per tale fluctuoso exercitio fondato per aiuto de' poveri di Iesu Christo non solo alla terra, ma etiam al contado di Prato dà il cibo corporeo*<sup>11</sup>.

Une affirmation de dépendance et de reconnaissance envers le souverain en même temps que témoignage du caractère primordial de l'*Arte* pour la vie de la ville et de son *contado*. A cette date paraissait un nouveau règlement qui serait la base de la législation corporative pendant les deux siècles à venir. D'où la nécessité d'en prendre connaissance.

#### ORGANISER ET LÉGIFÉRER: LA PUISSANCE THÉORIQUE DE L'ARTE

Organiser l'exercice de la draperie, c'était bien le but fondamental de la corporation. Le nouveau statut de 1542 le rapellait: *volendo che per lo advenire in decta terra di Prato circa tale laudabile exercitio si viva, come invero si debbe, con buona regola, modestia e fedeltà, servate le cose da osservare..feciono, statuirno, providono et deliberorno li infrascripti capituli et ordinationi*<sup>12</sup>. Inconcevable de penser autrement qu'encadré par de strictes règles l'exercice de la fabrication: le règlement assurait la régularité et la bonne exécution du travail. Garantie pour les acheteurs, ainsi mis à l'abri des contrefaçons et de la mauvaise qualité, il protégeait également maîtres et compagnons qui oeuvraient selon des normes connues et égales pour tous. En son nom, les maîtres pouvaient demander réparation du mauvais ouvrage;

9 Ainsi que le rappelle P.Malanima, op. cit., p.223

10 *Statuti dell'Arte della Lana (secoli XIV-XVIII)*, a cura di R.Piattoli et R. Nuti, Firenze, 1947, p.129

11 Idem, p. 162

12 idem, p. 160

grâce à lui encore, les compagnons étaient assurés du prix de leur tâche par la stricte fixation du tarif de chacune d'elles. Ce pouvoir et devoir de la règle, cette préoccupation d'encadrement et de garanties respectives définissait d'une façon générale l'existence des corporations, point n'est besoin de s'y arrêter longuement.

Avoir conservé le privilège de la corporation, c'était donc pouvoir décider de façon autonome de l'organisation du métier et tout d'abord établir le gouvernement de l'Art. Rien de bien original dans ce domaine sur lequel il est inutile de s'attarder. Le statut de 1542 précisait les différents offices et les conditions d'élection. Au sommet de la hiérarchie corporative, un *provveditore generale* élu par l'*universale dell'Arte* et recevant provision, tout comme le chancelier, et le camerlingue qui, pendant l'année de son office, devait s'occuper des finances de l'Art et rendre compte à la fin de son mandat de sa gestion, strictement vérifiée par deux *ragionieri*, élus à ce propos. C'étaient alors les trois seuls offices rémunérés, prix des peines de chacune de ces fonctions. Les autres recevaient offrandes et poivre lors des fêtes récurrentes de l'année. Les consuls, au nombre de quatre, formaient le magistrat de la corporation, et étaient élus tous les six mois parmi les personnes immatriculées qui ne faisaient pas *altro exercitio che di lana, ad ciò nel magistrato si truovino persone amorevole di epsa arte*. Les *Conservadori*, élus pour un an, avaient la tâche importante de faire respecter les privilèges, ordres et règlements de la corporation; c'étaient eux également qui devaient élire les trois *riveditori*: chargés, comme leur nom l'indique, de vérifier la conformité aux règles des pièces, deux d'entre eux devaient être choisis parmi les personnes immatriculées et exerçant l'Arte et le troisième parmi les immatriculés non exerçant. Une distinction que l'on retrouve pour le choix des vingt conseillers dont moitié était élue parmi *tutti quelli che manualmente exercitano et fanno fare lo exercitio, cioè maestri, compagni di bottega et maruffini* et moitié parmi *li matricolati et riconosciuti che no exercitano nel modo predetto*. Ces conseillers se réunissaient sur convocation des consuls ou des conservateurs, devaient avoir au moins 25 ans et étaient renouvelés par moitié tous les six mois, recevant une once de poivre lors des offrandes. C'étaient eux qui votaient avec les consuls et conservateurs pour élire le chancelier, le camerlingue et les autres offices.

Une autre charge particulièrement importante était celle des réformateurs: au nombre de quatre, élus pour cinq ans, ils étaient chargés de préciser, voire de modifier, quand le besoin s'en faisait sentir, le statut de l'Art. Cette disposition est à l'origine de la série plus ou moins régulière de textes



législatifs<sup>13</sup> qui permettent de connaître la politique suivie en matière de réglementation par la corporation.

La corporation de Prato n'était pas absolument indépendante de Florence: elle était directement soumise au Grand Duc qui devait en approuver les statuts et les réformes: un pouvoir qu'il avait délégué dans un premier temps à l'*Arte della Lana* de Florence, réintroduisant ainsi la possibilité d'un contrôle, ne serait-ce qu'a posteriori, de la corporation florentine; suite à de probables protestations, la *Pratica Segreta*, organisme du gouvernement central, était devenu le véritable contrôleur de l'Art de Prato, chargé de vérifier la conformité aux lois de l'Etat des décisions prises par les réformateurs et le magistrat de la corporation; ayant le pouvoir de refuser toute nouvelle disposition qui semblait les contredire, la *Pratica Segreta* disposait également d'un pouvoir d'arbitrage lors d'éventuels conflits survenant au sein de la corporation. La politique réellement appliquée fut donc assez souvent le résultat d'un compromis, plus ou moins bien accepté, entre les décisions propres de l'Art et les modifications imposées par la *Pratica*, nous le verrons. Les textes ont heureusement conservé la trace des différentes interventions.

Prato disposait donc d'un privilège: était-ce un bienfait? La corporation fut-elle un facteur de développement productif? Peut-on dire qu'elle favorisa ou, au contraire, entrava la production de Prato, par rapport à Florence, par rapport aux centres de moindre importance, directement soumis à la capitale?

### UN BIENFAIT?

Les travaux récents concernant la ville de Prato ont insisté sur le protectionnisme de l'Arte, le caractère pointilleux de sa réglementation technique, le caractère oligarchique de son gouvernement. Sous la plume de G. Nuti, le jugement se fait nettement négatif: *Chi dirigeva l'Arte, raramente la esercitava, ma voleva che venisse continuata come nei tempi passati e da ciò derivava un gran numero di disposizioni miranti a irrigidire i procedimenti e la produzione secondo i principi arcaici*<sup>14</sup>; il ajoute un peu plus loin: *certo che,*

<sup>13</sup> Les réformes publiées par Nuti et Piattoli datent des années 1542, 1549, 1554, 1565, 1643, 1647, 1648, 1653, 1658, 1664, 1674, 1679, 1689, 1704, 1709-1712, 1718-1719, 1723-1724, 1734, 1749, 1754.

<sup>14</sup> G. Nuti, *Prato nel principato mediceo*, in *Storia di Prato*, vol. II, secolo XIV-XVIII, Prato, Edizioni Cassa di Riparni e Depositi, 1980, p. 232

finchè sopravvisse, quell'insieme di istituzioni, di metodi e di abitudini non poteva favorire la produzione<sup>15</sup>.

Le point de vue de P. Malanima est loin d'être aussi affirmatif: il note bien que *la legislazione economica dell'arte pratese si ispira ai principi del protezionismo e del controllo qualitativo della produzione locale*<sup>16</sup>, mais n'en tire pas de conclusions, ni ne se livre à une analyse des modalités de la suppression de la corporation à Prato. On réussit difficilement en le lisant à se faire une idée de ce que fut réellement la politique de l'Art de Prato et qu'elle fut son incidence sur la vie économique du secteur.

Pourtant, dans son étude de l'industrie florentine, P. Malanima est fort nuancé sur la politique corporatiste et sur son rôle éventuel dans le déclin industriel de la ville; il conclut au contraire que *la politica tradizionalista degli istituti corporativi, almeno nel caso di Firenze, fu un elemento positivo e non negativo, come si è soliti considerarlo. Non furono le corporazioni a provocare la decadenza del settore industriale; esse, vice versa, riuscirono a far sì che l'industria fosse capace, ancora fino agli ultimi decenni del Settecento, di spedire qualche centinaio di panni e qualche migliaio di drappi fuori dei confini del Granducato*<sup>17</sup>. Une interprétation fondée sur la réflexion qu'il n'était d'autre solution pour Florence, incapable de concurrencer les pays du Nord sur le terrain des textiles à bon marché, que de persévérer dans la voie du produit de luxe: la politique de l'Art fut donc cohérente, et résulta d'une analyse correcte de la position économique de la ville.

Dans le cas de Prato, il faut poser le problème en d'autres termes: le moteur de son renouveau productif au XVIII<sup>e</sup> siècle étant les textiles de bon marché, le mélange des fibres, au détriment des draps de qualité, il convient de suivre de près l'évolution de la politique de la corporation, non seulement dans le domaine qualitatif, mais également sur d'autres points cruciaux comme celui des immatriculations, de la protection contre les "forains", ou encore de l'incompatibilité des métiers et de la multiplication des activités. Un ensemble de problèmes que la corporation dut résoudre, conflits d'intérêts compris; satisfaits ou déçus, les attentes des acteurs doivent être reformulées.

---

15 Idem, p.236

16 P.Malanima, *le attività industriali*, op.cit., p.224

17 P. Malanima, *La decadenza...*, p.169

## 2 UNE CORPORATION ARCHAÏQUE?

### RECRUTEMENT ET GOUVERNEMENT DE L'ART

#### Une corporation malthusienne?

L'une des accusations souvent portée contre les corporations est d'avoir constamment mené une politique de restriction du nombre des personnes exerçant le métier, que ce soit sous l'influence des compagnons qui refusaient de voir de trop nombreux apprentis, ou, plus souvent, sous la pression des maîtres qui limitaient à leurs propres descendants le renouvellement de la corporation.

La question se pose différemment pour l'*Arte della Lana*: ses membres, les *lanaioli*, étaient les organisateurs de la production, les marchands-fabricants en quelque sorte; point question de maîtrise donc, ni de compagnon. Mais pour appartenir à l'Art, il fallait avoir été reconnu comme un de ses membres, avoir été accepté par au moins deux tiers du corps à recevoir la matricule majeure, et à payer une taxe de reconnaissance qui s'élevait au XVIII<sup>e</sup> siècle à cinquante liras. A cette condition seulement le *lanaiolo* devenait réellement tel et était habilité à fabriquer des draps de laine de toutes espèces dans la ville de Prato. Comme la plupart des corporations, celle de Prato tenait à réserver l'usage de ses privilèges aux seuls habitants de la ville:

*che quelli che non saranno originali pratesi o che almeno non haranno habitato familiarmente la terra di Prato anni cinque continui non possino ne debbino..essere matricolato*<sup>18</sup>.

Une mesure qui s'appliquait également aux Florentins, obligés de choisir, lors de la publication du règlement, entre l'immatriculation et le renoncement définitif à toutes prérogatives dans le cadre productif de Prato. La corporation existait donc bien pour l'avantage exclusif de la cité et de ses habitants.

De même, ici comme ailleurs, la corporation privilégiait la continuité familiale, accordant aux héritiers de père, de frère ou d'oncle, une réduction considérable de la taxe d'immatriculation<sup>19</sup>: qui possédait un ascendant dans la corporation ne devait que la "reconnaître" et versait pour cela une modeste somme. Rien de bien original dans ces mécanismes d'acceptation qui ne changèrent guère au fil des siècles.

<sup>18</sup> Statuto dell'Arte della Lana, 1542, capitolo VIII

<sup>19</sup>Idem

Cependant, beaucoup, au XVIII<sup>e</sup> siècle, n'étaient plus intéressés à prendre cette matricule majeure, qui permettait bien sûr de fabriquer des draps de prestige, bonne laine et beau travail, qui faisaient l'honneur des fabricants médiévaux, mais ne faisait plus partie de la gamme de production de nombreux *lanaioli* plus modestes. Plutôt que de voir s'échapper ces fabricants qui rechignaient sans doute devant l'importance de la taxe d'immatriculation, la corporation prenait acte, en 1718-19, de la nouvelle situation. Une preuve que l'on cherchait ici à s'adapter aux changements en cours dans le textile. Plutôt que d'imposer à ses membres l'obligation de choisir, la corporation au contraire s'ouvrait à tous:

*che sia lecito e permesso in avvenire a qualunque persona che habbia e abiti familiarmente la città di Prato purchè non habbia incompatibilità di mestiere, il potere liberamente senza alcuno pregiudizio lavorare lane matricine e beccaine e di qualunque altra sorte permessa dagli ordini e statuti di quest'arte e con quella fabbricare ogni sorta di pannina stretta solamente, si stameggiata, si non stameggiata, purchè paghi all'Arte di questa città...lire 10 ogn'anno<sup>20</sup>*

Qui payait ces dix livres recevait le livret de l'Arte où était inscrit chaque année la quantité et la qualité des draps qu'il fabriquait. Nous avons déjà vu Filippo Pacchiani, en 1722, faire la demande afin d'être reçu à cette matricule mineure, celle qui permettait de fabriquer les draps de qualité courante qui se multipliaient alors à Prato. La corporation prenait donc acte de l'évolution et reconnaissait qu'il existait deux sortes de *lanaioli*.

La réforme prévoyait également une libéralisation de l'accès à la matricule majeure pour ceux qui auraient payé pendant cinq années consécutives les dix livres: l'admission se ferait désormais automatiquement pour les *cittadini* de Prato qui n'auraient plus à subir l'épreuve de l'élection, mais seulement à payer les cinquante livres. Une mesure pourtant rapidement abolie: en 1734, les réformateurs estimaient qu'elle enlevait aux représentants de l'Art *l'ius e la libertà* de choisir qui avaient les capacités pour être admis *accid non l'eserciti alcuno che non sia capace di sostenere tutto il decoro<sup>21</sup>*. Indice de tensions existantes entre les partisans d'une plus grande libéralisation et les tenants du maintien d'un strict contrôle.

La même année, les réformateurs se penchaient sur un problème plus grave. Il apparaissait de plus en plus clairement que la matricule mineure ne suffisait pas à encadrer l'ensemble des producteurs exerçant à Prato. En effet,

<sup>20</sup>Riforma dell'Arte della Lana, 1718-19, capitolo I

<sup>21</sup>Riforma, 1734, capitolo III

draps larges ou draps étroits, il s'agissait toujours de draps de laine. Qu'arrivait-il si notre fabricant tissait le lin ou mélangeait les fibres? Théoriquement, tous ceux qui s'intéressaient à d'autres matières que la laine ne devaient pas être immatriculés: leur cas n'avait pas été prévu par les statuts antérieurs pour cause d'inexistence. De nouveau, il fallut envisager au début du XVIII<sup>e</sup> siècle de remédier à ce qui apparaissait désormais comme une lacune:

*Per maggiore beneficio di detta arte e per togliere via il pregiudizio che resulta a' mercanti pratesi il farsi lecito ogni persona di fabbricare lendinelle, mezzelane o altra sorta di pannina, nella quale vi sia tirata e lavorata dentro lana, e quella vendendo senza permissione e licenza di detta arte, perciò ordiniamo che da ora in avvenire non sia lecito e permesso a veruna persona il potere fabbricare e comprare per rivendere dette lendinelle, mezzelane... eccetuati però gli mercanti che tengono il libbriciolo e tutti gli matricolati a detta arte- mentre però i suddetti, a cui resta proibito, non avranno prima domandata e ottenuta licenza da' conservadori e consoli della arte predetta con pagare ogn'anno alla medesima lire cinque<sup>22</sup>.*

Encore une fois, la corporation montrait qu'elle avait conscience des changements contemporains et prétendait peser sur eux: non pour interdire, mais pour contrôler, connaître et se faire reconnaître de tous ceux qui fabriquaient des tissus à Prato. De cette façon, tout fabricant, qu'il produise de beaux draps larges, des draps courants ou des étoffes mélangées, devait se faire admettre, et payer, selon ses choix, une taxe variant de cinquante à cinq lires.

Pourtant, il est difficile de croire que la tentative de maintenir sous la juridiction et le contrôle de la corporation l'ensemble des fabricants de Prato réussit pleinement. En effet, après quelques années d'application de la dernière réforme, pendant lesquelles de nombreux fabricants d'étoffes vinrent demander et payer la taxe minimum de cinq lires, leur nombre diminua rapidement, sans rapport avec une quelconque baisse de la production. Aucun de ceux qui furent recensés lors de l'enquête de 1767 n'était en règle.

Ainsi, lorsque les *lanaioli* faisaient partie du club restreint des fabricants de draps, ce qui correspondait au sens strict à la définition de leur nom, ils avaient pris la matricule et participaient à la vie de la corporation. Ceux qui ne s'intéressaient qu'aux étoffes mélangées ou aux fibres végétales, se passaient souvent de toute reconnaissance corporative. Mais une telle situation ne dépendait pas d'une quelconque politique malthusienne de la

<sup>22</sup> Riforma dell'Arte della Lana, 1734, capitolo I

corporation; au contraire, elle avait tenté d'adapter sa législation aux nouvelles conditions, essayant de reconnaître et de regrouper tous les producteurs: une tentative qui échoua car ceux qui ne fabriquaient que des *mezzelane* ou des draps de lin n'avaient rien à attendre d'elle, dont le gouvernement restait dominé par ceux qui produisaient les draps de plus "noble" qualité.

### Le gouvernement de l'Arte, un enjeu?

Nous ne possédons malheureusement pas le détail des élections aux différents offices de l'Arte, le compte-rendu des séances, des partis et des élus: un obstacle majeur pour connaître avec précision par qui fut gouvernée la corporation, pour savoir si les luttes étaient vives ou si, au contraire, l'indifférence dominait. Quelques indices peuvent cependant être recueillis au fil des textes des réformes et à l'occasion de certains procès.

### Une corporation délaissée?

Diverses dispositions prises par les réformateurs laissent penser qu'il n'était pas forcément toujours facile de trouver qui voulait remplir les différents offices de l'Arte. Ainsi, en 1653, le rehaussement du salaire du camerlingue était justifié par les nouvelles charges qui lui étaient confiées, mais aussi parce que *per ordinario si renda il più delle volte difficile trovar soggetto che voglia esercitare tal carica*<sup>23</sup>. En 1664, sa rétribution augmentait encore mais cette fois une amende punissait qui refuserait d'exercer la charge<sup>24</sup>. En 1704, on proclamait que personne ne pouvait refuser l'office de réformateur<sup>25</sup>, sous peine de perdre le droit à l'élection dans tous les autres offices. Autant d'indices que les charges les plus astreignantes n'étaient pas recherchées avec ardeur.

L'absentéisme semblait être le grand fléau qu'essayaient régulièrement de combattre les réformes. Le mal était dénoncé dès le XVI<sup>e</sup> siècle: en 1554, les absents étaient privés du poivre qui leur était normalement dû. Dix ans plus tard, en 1565, les absentéistes devaient désormais payer une amende: dix sous pour les *provveditori* et cinq pour les consuls, conseillers et marchands qui ne rempliraient pas leurs devoirs. Les sommes réclamées ne cessèrent de croître, en même temps que les absences sans doute: en 1643, l'amende était portée à deux livres, ce qui n'empêchaient pas les législateurs successifs de continuer à rappeler l'obligation de présence. En 1734 encore, les réformateurs

<sup>23</sup> Riforma, 1653, capitolo 5

<sup>24</sup> Riforma, 1664,

<sup>25</sup> Riforma, 1704, capitolo 3

375

témoignaient *che le adunanze che si fanno in detta arte per trattare i negozzi della medesima in beneficio e vantaggio dell'istessa e suoi sottoposti non si possono alle volte fare per mancanza della persone che devono congregarsi*<sup>26</sup>; pour éviter la paralysie de la corporation, ils décidèrent qu'il suffirait désormais que conservateurs et consuls soient au nombre total de six *per potere deliberare e risolvere ciò che a loro si aspetta*<sup>27</sup>. Les amendes avaient en effet prouvé leur inefficacité. Depuis longtemps, les débiteurs étaient inscrits sur une liste officielle, le "miroir" de la communauté, qui permettait d'exclure les mauvais payeurs et les "amendés": une disposition théoriquement draconienne et en pratique jamais appliquée, que les réformateurs rappelaient constamment.

Si l'on en croit ces indices, la corporation semblait quelque peu négligée, ses offices trop souvent délaissés et ses assemblées désertées par ceux-là mêmes qui auraient dû être les premiers intéressés. Pourtant, les réformateurs mettaient également petit à petit en place une politique de restriction de l'accès aux offices qui contredisait au moins partiellement ce premier témoignage.

#### Le gouvernement d'une élite?

Si tout fabricant pouvait, et devait, être immatriculé à la corporation, cela ne signifiait nullement que tous pouvaient aspirer à son gouvernement.

La première restriction concernait l'âge: dès 1565, on statuait qu'il fallait avoir au moins trente ans pour prétendre à la charge de conservateur<sup>28</sup> et seulement vingt cinq pour être camerlingue. Il n'y eut pendant longtemps d'autres restrictions. En 1704 seulement, les réformateurs décidaient de préciser les limites d'âge de chaque office pour éviter dorénavant les difficultés qui naissaient, disaient-ils, régulièrement de l'imprécision des règlements sur ce point. Toutes les corporations avaient du reste le souci de confier leur gouvernement à des personnes dont l'âge pouvait être une garantie de maturité. Tant qu'il ne s'agissait que de limitation de cette nature, tous pouvaient s'attendre à être un jour désignés à l'une des charges de l'Art.

A condition bien sûr que des parents proches n'en fassent déjà partie. L'interdiction des charges multiples pour une même personne ou une même

---

<sup>26</sup> Riforma, 1734, capitolo X

<sup>27</sup> Riforma, 1734, capitolo VII

<sup>28</sup> Riforma, 1565, capitolo II

famille fut pourtant proclamée relativement tardivement: en 1709, les réformateurs tenaient à préciser que *solo un consigliere per consorteria possa essere nel medesimo tempo, et in questo uffizio patisca il divieto anche il padre, suocero, genero, fratello, figlio acciò ne sia un solo per tratta*<sup>29</sup>; légitime préoccupation que le conseil de la corporation ne soit monopolisé par les représentants d'un nombre réduit de familles. De fait, les contestations se multiplièrent au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les *lanaioli* refusés aux offices pour avoir déjà un parent dans le gouvernement de l'Arte<sup>30</sup> se faisaient généralement un devoir de citer tous leurs collègues qui avaient enfreint la règle: l'interdiction savait être souple avec qui avait de bonnes relations. Encore une fois, il s'agissait là pourtant d'une mesure théoriquement égale pour tous.

Bien différente était la restriction imposée dès 1648 *che per l'avvenire s'osseroi che quelli solo quali saranno matricolati con la matricola maggiore possino esserre ammessi all'offitio di conservatore e riformatore*<sup>31</sup>. De cette façon, seuls ceux qui avaient été acceptés parmi l'élite des *lanaioli* pouvaient briguer deux des charges les plus importantes de la corporation. Une telle mesure tendait à instaurer une ligne de partage entre les fabricants "de matricule majeure", qui pouvaient avoir un pouvoir de décision, et les autres, relégués dans une position passive: soumis à la loi sans avoir la possibilité de la décider. L'âge était cependant encore un remède à ce mal; quiconque avait plus de quarante ans pouvait briguer les charges sans nécessairement avoir été reçu à la matricule majeure; difficile de savoir si les heureux élus de ce genre furent effectivement nombreux.

Les mesures de restriction se firent plus sévères au XVIII<sup>e</sup> siècle. En 1734, les réformateurs innovaient: *non possa nè deva alcuno essere ammesso alla imborsazione e godimento degli uffizi, magistrature e onori di detta arte, benchè ammesso alla matricola maggiore, se prima non sarà veramente e effettivamente cittadino pratese*<sup>32</sup>.

La qualité de *citadin* de Prato correspondait à un statut juridique bien défini qui supposait d'avoir été officiellement admis à ce titre: une minorité des habitants de Prato étaient donc officiellement *citadins*. La décision des réformateurs tendait cette fois à une réelle fermeture des charges de l'Arte. La décision était en fait la première affirmation légale d'une restriction de

<sup>29</sup> Riforma, 1709-1712, capitolo 3

<sup>30</sup> S.A.S.P., Arte della Lana, 68 b

<sup>31</sup> Riforma, 1648, capitolo 6

<sup>32</sup> Riforma, 1734, capitolo IV



l'admission aux offices mise en oeuvre depuis quelque temps par la corporation.

Parmi les registres de procès se trouvent en effet la longue opposition entre la corporation et Piero di Domenico Frati: *lanaiolo* admis à la matricule majeure en 1727, il se vit refuser l'accès aux offices parce que non *citadin*. S'estimant lésé et injustement traité, Frati fit appel à la Pratica Segreta: elle ordonna d'autant plus facilement son acceptation que Frati fit mention de toutes les "exceptions" à cette règle qui existaient alors dans le gouvernement de l'Arte. La décision de la Pratica semblait donc conforme à l'équité et allait à l'encontre des tendances restrictives de la corporation.

L'Arte refusa une nouvelle fois de se soumettre au jugement de Florence: en premier lieu, expliqua-t-elle, parce qu'elle n'avait de compte à rendre à quiconque sur la façon de se gouverner et sur les personnes qu'elle estimait être dignes de ses offices; ensuite, parce que les *étrangers* admis par le passé, l'avaient été uniquement à cause de leur *eminente cognizione degli affari dell'arte, ed una grande affluenza di traffichi per lo che un vantaggio notabilissimo dalle persone loro e da loro consigli l'Arte ne ritraesse*<sup>33</sup>. Un cas qui n'était pas, selon la corporation, celui de Frati.

Un conflit parmi d'autres qui manifestait avant tout le désir de la corporation de préserver son absolu pouvoir de décision. Les critères de ses choix étaient une nouvelle fois réaffirmés: *per il motivo del pubblico bene, e del decoro, e del buon regolamento dell'Arte devono sempre li signori riformatori prescegliere per il godimento della magistratura le persone più civili, e più culte*<sup>34</sup>. Ces dispositions devaient selon les représentants de la corporation éviter les litiges et la dérision de ses décisions; un risque que l'on courait au contraire *se le deliberazioni fossero fatte da persone d'inferiore condizione, che risedessero nella magistratura dell'Arte, nelle quali suole sperimentarsi tutto questa stravaganza di opinioni e di affetto più al privato, che al pubblico bene, e per evitare ogni maggiore sconcerto, che suol seguire dove la plebe comanda*<sup>35</sup>.

La plèbe, telle était devenue l'ennemi de la corporation: une plèbe qu'il fallait contrôler et encadrer, mais qui ne devait pas commander. La plèbe, ce pouvait être les *lanaioli* des faubourgs, les fabricants de petits draps, d'étoffes mélangées, que l'on faisait désormais tout pour tenir à l'écart des offices. Elitiste, la corporation le fut sans doute, au moins idéalement. Mais cela ne

---

33 S.A.S.P., Arte della Lana, 66

34 Idem

35 Idem

signifia pas pour autant que ses règlements furent l'expression d'une oligarchie figée, sans plus de rapports avec les exigences changeantes de la production.

### LE JEU DES RÈGLEMENTS

Les règlements techniques émis par les corporations ont été généralement les plus vivement critiqués par les historiens, nous l'avons rappelé: un ensemble de règles trop précises pour pouvoir s'adapter à la variation des temps, à laquelle du reste on montre les corporations farouchement opposées. Un esprit réglementaire pointilleux et archaïque, un ensemble de contrôle qui ralentit et entrave le processus de production, un corpus de taxe qui alourdit les coûts de production, tel est censé être le fonds commun de l'esprit corporatiste. Depuis que s'est affermie la critique à l'encontre des corps de métiers, depuis le lointain XVIII<sup>e</sup> siècle, les reproches sont restés inchangés, tout comme l'absence d'examen approfondi et localisé des règles, de leur rôle, de leur rapport avec la production et ses variations. Le problème mérite d'être réexaminé.

A Prato, seul le *lanaiolo* au vrai sens du terme, le drapier fabricant des draps exclusivement de laine, se voyait indiquer par la corporation les règles de la bonne fabrication qu'il devait mettre en oeuvre dans chacune de ses diverses productions: les statuts de la corporation prescrivaient essentiellement le nombre de fils de chaîne nécessaires pour chaque type de draps, les différentes qualités de laine à employer, la longueur des ouvrages.

Héritière des statuts médiévaux, la corporation moderne s'attachait surtout à édicter le bien faire pour l'ensemble des draps larges, les seuls dont le prestige méritait une vigilance soutenue. Pour les draps étroits plus communs, les règles se faisaient moins nombreuses et moins sévères: il suffisait de ne pas dépasser les largeurs prescrites afin de ne pas fabriquer des draps étroits qui ressembleraient trop à des draps larges; un risque de fraude qui s'expliquait lorsque tous aspiraient à fabriquer cette production de prestige. Ce temps était désormais loin. Nos *lanaioli* modernes, on l'a vu, ne fabriquaient plus qu'une part infime de draps de renommée mais s'employaient surtout à tisser ces "*pezzette, rascette, pannicelli*" que leurs ancêtres sans doute méprisaient.

Les statuts de la corporation prirent acte petit à petit des changements intervenant dans la fabrication. La réforme de 1723-24, en rupture avec les textes précédents qui avaient continué à s'intéresser de façon presque exclusive

aux draps larges, s'attacha à promulguer les règles que tout fabricant devait suivre pour le bon ouvrage des "*panni moderni*" "*che il progresso dei tempi ha introdotto nella città*" "*essendo di giusto anch'ad essi per buon regolamento tassare e descrivere il numero delle paiole*"<sup>36</sup> *con le quali ciascheduno di essi deva essere ordito*"<sup>37</sup>. Ainsi, le nombre de fils des draps larges, des draps en accordéons, mais aussi des petits draps, des calisses, des londrines et des *rascette* était nouvellement fixé<sup>38</sup>.

Par contre, plus question ici de la qualité de la laine à employer dans la fabrication: en 1643 encore, la corporation avait rappelé à qui semblait l'oublier le devoir de tisser les draps avec les bonnes laines permises par le règlement de 1565<sup>39</sup>. Après la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, la qualité de la laine disparaît des préoccupations corporatives. Bien entendu, en l'absence de modifications ultérieures, les mêmes règles restaient à l'oeuvre. Mais l'usage de laines de moindre qualité ne cessa pas après la réforme de 1643; la disparition de cet article des réformes successives indique, plus que l'absence de l'abus, sa généralisation et l'accord tacite passé entre les marchands et la corporation pour ne plus aborder le sujet: la qualité de la laine cesse d'être objet de réglementation.

Si la corporation préfèrait se taire en la matière, en d'autres articles elle apparaissait seconder en tous points les vues des fabricants. Ainsi, ce n'était pas la première fois en 1723 que variaient les chaînes: dès le XVI<sup>e</sup> siècle, les marchands sollicitaient, et obtenaient, la révision des statuts initiaux. Écoutons les intérêts en jeu, et les justifications de la réduction du nombre de fils:

*atteso che detti mercanti sono più e più volte ricorsi al magistrato de' signori conservatori et etiam a tutto il corpo dell'Arte della lana predetta..opponendo non lo potere in modo nissuno più osservare (le règlement de 1541) senza gran pregiudicio loro rispetto a tristi filati che da un certo tempo in qua rihanno dagli stamiauoli et filatori...che a fatica dando hoggi più la metà che non si dava quando fu fatta tale ordinatione l'anno 1541 trovano hoggi a fatica chi fili loro a essere mal serviti...opponendo che le lane non sono più di quella perfetione et mercantile che realmente erano in quel*

<sup>36</sup> Les *paiole* sont une unité pour compter les fils de chaînes: par exemple, les draps larges doivent avoir 60 *paiole*, comprenant chacune 40 fils, soit un total de 2400 fils de chaîne

<sup>37</sup> Riforma dell'Arte della Lana, 1723-24, capitolo II

<sup>38</sup> Le premier règlement concernant précisément les *rascette* et autres draps étroits date de 1689: il fixait la longueur maximale à 60 bras et le nombre de *paiole* à 23: une mesure reprise en 1723-24.

<sup>39</sup> Riforma dell'Arte della lana, 1565, capitolo VIII

*tempo et di maggior prezzo assai, et dimolte altre considerationi che sarebbero lunghe a narrarle tutte*<sup>40</sup>;

Mauvaise laine et mauvais travail, tels étaient les nouveaux maux qui affligeaient, à les en croire dès le XVI<sup>e</sup> siècle, les marchands, et justifiaient leur requête pour la réduction des fils de chaînes. L'Arte prit en compte leur requête, au nom du bien collectif de la ville et de l'Etat:

*havendo ben considerato in questa parte le giuste oppositioni de' mercantii, et a fine possino liberamente lavorare, a ciò che tal lodevole et utile exercitio non si venga a dissipare in detta terra et che i populi si possino fornire di tutte sorte di panni per il felicissimo stato et non havere a ire a torle di fuor dello stato, et per il mantenimento non solo di detta arte di lana quanto ancora di questa povera terra, et a beneficio de' poveri manifattori che ci si nutricano sopra*<sup>41</sup>, la corporation décidait la réduction du nombre des *paiole* qui composaient la chaîne: une façon de permettre l'abaissement des coûts de revient par la diminution du poids de laine et du travail de filature nécessaire à la confection des différents draps, une politique constamment suivie par la suite, au nom du bien de la ville.

Les pressions en ce sens ne cessèrent pas, ils se renforcèrent au XVIII<sup>e</sup> siècle. Le nouveau règlement de 1723-24 en témoigne; le nombre de fils composant les portées de chaînes, fixé à quarante depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, fut alors ramené à vingt -soit une réduction de moitié du nombre total de fils composant la chaîne: les draps s'allégeaient pour répondre aux voeux d'économie de leurs producteurs, avec l'approbation officielle de la corporation. La mesure fut une nouvelle fois renforcée par la réforme de 1749 qui prévoyait que *in avvenire tutti i rovesci e rascette et altri lavori stretti che dai medesimi pratesi si fabbricherano, si tollerino .. di una paiola meno di quello che è stato solito praticarsi fino al presente*<sup>42</sup>. La justification témoigne encore une fois du souci des réformateurs de s'adapter aux évolutions en cours; il fallait, disaient-ils, déroger aux règles anciennement fixées parce que le prix des draps avait baissé. Une manière de dire qu'il convenait également de permettre aux marchands de Prato d'abaisser leur coût de fabrication.

Un souci identique présidait à l'allongement progressif des draps. En 1689, les réformateurs de l'Arte avaient rappelé à l'ordre les marchands:

*per levare similmente l'abuso introdotto del fabbricarsi i rovesci e les rasciette e altri lavori stretti di più braccia che non comporta il dovere, e che è*

<sup>40</sup> Riforma dell'Arte della lana, 1565, capitolo VIII

<sup>41</sup> Idem

<sup>42</sup> Riforma dell'Arte della Lana, 1749, capitolo 2

stato per decreti del magistrato della medesima arte ordinato, tassato e fermato il non potersi passare sessanta braccia, per seguire ciò in grandissimo pregiudizio dell'arte e delle povere tessitore e di ogni altro manifattore, perciò ordiniamo che in avvenire tutti i rovesci e rasciette et altri lavori stretti di qualunque sorte, che dai mercanti si fabbricheranno, siano e devino essere di braccia sessanta unti<sup>43</sup>.

Allonger la mesure des draps était en effet un expédient commun pour baisser le prix de façon payé à la pièce. La corporation condamnait ainsi la fraude effectuée au détriment des ouvriers et affichait sa volonté de défendre les pauvres manufacturiers: un rôle auquel elle n'était pas habituée, généralement plus soucieuse de l'intérêt des marchands. Il ne tarderait pas à reprendre le dessus et pousserait insensiblement à l'allongement des draps: en 1718-19, les réformateurs toléraient que les draps mesurent désormais soixante dix bras, pour enfin arriver à quatre vingt bras en 1749. La justification de cette nouvelle mesure indiquait bien quelle était la préoccupation principale de la corporation: faire en sorte d'éviter ogni pregiudizio che possa risultare ai mercanti pratesi in fare esito delle loro rispettive pannine<sup>44</sup>.

Pour cela, la corporation admettait que la réglementation de la fabrication devait s'adapter aux conditions nouvelles du marché et de la concurrence: une politique toute autre que "conservatrice". Sous l'égide de la corporation, les caractéristiques de la production de Prato s'étaient considérablement modifiées et continueraient de le faire, comme l'espéraient les réformateurs de 1754, disposés à favoriser l'émulation pour l'introduction dans la ville de nouvelles façons de faire:

*Desiderando che anche in questa città vi siano persone che si adattino a filare lana e stame e a tessere panni e tele lana finora non state solite fabbricarsi in Prato per mancanza di tali maestranze, perciò, affine di allettare le persone di questa istessa città ad una tale sorte di lavorio, provvediamo et ordiniamo che...l'altra metà (degli utili dell'arte) deva erogarsi in due o più doti, a piacimento dei signori conservatori e consoli, da conferirsi a sorte nella mattina della festività di San Biagio a fanciulle originarie pratesi o domiciliate in questa città di Prato, oneste, legittime e ben nate, filatore di lana o stame o tessiere di nuovi generi di panni lani o stameggiati che non siano ancora introdotti in Prato, che abbino l'età di anni quindici compiti<sup>45</sup>...*

<sup>43</sup> Riforma dell'Arte della lana, 1689, capitolo 2

<sup>44</sup> Riforma dell'Arte della Lana, 1749, capitolo 1

<sup>45</sup> Riforma dell'Arte della lana, 1754, capitolo XI

Mais si les règles pouvaient s'adapter aux nouvelles conditions des facteurs de la production, elles devaient, une fois fixées, être respectées: une part importante des statuts et des réformes prévoyaient les conditions de ce contrôle.

### UN CONTRÔLE EXCESSIF ?

Corollaire logique de la législation technique, les contrôles et les taxes que les corporations multipliaient aux différents stades de la production sont souvent considérés comme des facteurs d'aggravation des coûts de production et de ralentissement des temps déjà longs de la fabrication.

Les statuts avaient initialement prévus que trois *riveditori* nommés par les conservateurs de l'Art seraient chargés de veiller au bon respect du règlement<sup>46</sup>: ils contrôlaient les pièces ourdies et, une fois reconnues conformes, leur apposaient une marque pour laquelle on demandait rapidement aux fabricants de payer une taxe: destinée à *sovvenire alli bisogni et necessità dell'arte che giornalmente a detta università occorrono*, elle était fixée en 1554 à quatorze sols<sup>47</sup>.

Il semble que ce soit l'unique taxe pesant sur la production. En 1554, les réformateurs décidèrent que le *provveditore* devrait désormais nommer une personne *che li aiuti pesare et misurare et guardare e' panni che torneranno dalla telaia i quali, avanti che vadino a bottega de' patroni de' panni, e' tessitori ce li haranno tessuti siano tenuti portare a vedere al provveditore in quel luogo dove da lui sarà ordinato*<sup>48</sup>. Dès lors, ce fut, semble-t-il, l'instant décisif du contrôle des opérations: au XVIII<sup>e</sup> siècle encore, les marques étaient apposées sur les pièces en instance d'être tissées, ce qui nous vaut les fameux registres, dont il a été fait mention à maintes reprises. La taxe avait baissé depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, elle était au XVIII<sup>e</sup> siècle de huit sols par pièce: une somme relativement modeste qui ne pouvait alourdir outre mesure les coûts. D'autre part, cet unique contrôle était somme toute assez léger: rien de comparable aux multiples arrêts aux bureaux des gardes prévus à chaque étape de la fabrication par les règlements d'Amiens, de Sedan et d'autres grandes villes où veillaient les gardes jurés.

Pourtant, les réformes successives tentèrent d'encadrer et de contrôler de façon plus stricte la production. Ainsi, il fut décidé dès 1554 que le

<sup>46</sup> Statuti dell'Arte della Lana, 1541, capitolo III

<sup>47</sup> Riforma dell'Arte della lana, 1554, capitolo 9

<sup>48</sup> Riforma dell'Arte della lana, 1565, capitolo 3

*provveditore* donnerait à chaque fabricant un carnet où seraient inscrites toutes les pièces destinées à être marquées par le camerlingue<sup>49</sup>: ce livret devait permettre de savoir exactement combien chaque fabricant devait à l'Art et de contrôler les comptes du camerlingue. On spécifia qu'il devait indiquer le nom des tisseuses, ainsi que le lieu où s'effectuait le travail afin que le *provveditore* puisse effectuer des contrôles. On augmenta régulièrement les peines prévues pour ceux qui étaient surpris en train de tisser sans avoir présenté leur pièce: l'amende frappait le marchand comme l'ouvrier. La répétition régulière de ces sanctions indique la régularité des fraudes. La réforme de 1653 témoignait directement du phénomène et ordonnait *che in l'avvenire si dovesse dal medesimo camerlingo in marchiare dette tele sbarrare il nasello del marchio, rendendosi per tal modo difficile poter commetter fraudi*<sup>50</sup>. En récompense de l'alourdissement régulier de leurs charges, le *provveditore*, le camerlingue et leurs aides recevaient des salaires sans cesse croissants<sup>51</sup>.

L'un des aspects les plus frappants de la réglementation de l'Arte de Prato est l'absence de contrôle prévu une fois la pièce achevée. Après le tissage, plus de marque et plus de visite aux bureaux des gardes ou du camerlingue. La finition semblait échapper aux regards des contrôleurs de l'Art. Ce n'est qu'en 1754 que les réformateurs prévoyaient l'instauration d'une nouvelle marque:

*perchè l'esperienza dimostra et ha fin qui fatto conoscere che non resta ben provveduto ai diritti dell'arte alla recognizione della qualità e perfezione de' lavori e a quanto altro ha dato motivo di porsi il marchio nell'atto di tessersi, perciò si provvede et ordina che da qui in avvenire, oltre il sudetto primo marchio solito apporsi alle tele avanti di tessersi, deva a ciascuna tela, dopo che sarà escita dalla gualchiera, apporsi altro nuovo marchio, che dovrà dirsi il marchio di finito, senza però alcuno aggravio di spesa al mercante o padrone di tale tela. E perciò dovrà qualunque mercante pratese nell'atto di ritirare dalle gualchiere i loro lavori, prima che restino pianati o in altra maniera perfezionati, rimettere quelli all'arte della lana affinché resti in essi impresso il secondo marchio di finito*<sup>52</sup>...

L'absence de taxe liée à ce nouveau contrôle est un point fort intéressant: la recherche d'une nouvelle source de revenu n'était pas le motif principal de la

<sup>49</sup> Riforma dell'Arte della lana, 1554, capitolo 9

<sup>50</sup> Riforma, 1653, capitolo 5

<sup>51</sup> le salaire du *provveditore*, fixé à 28 liras en 1541, était passé en 1647 à 70 liras; il fut élevé à 105 liras en 1689; de même, le salaire du camerlingue, lui aussi chargé d'une partie des marques, fut constamment réhaussé.

<sup>52</sup> Riforma, 1754, capitolo 3

mesure, mais seulement, semble-t-il, la volonté de certifier la correcte exécution de la finition. Pourtant, cette nouvelle marque s'appliquait, de façon paradoxale, au sortir du foulon, c'est à dire au tout début des opérations de finition: alors que contrôlait-t-on? le foulage.

La Pratica Segreta ne saisit sûrement pas les véritables motivations des réformateurs de Prato et modifia légèrement le projet, en ordonnant que la marque soit apposée *dopo che il panno sarà finito, con che però la tassa, che è solita pagarsi per il primo marchio, si divida in due pagamenti, la metà dei quali si paghi per l'apposizione del primo e l'altra metà pel secondo, all'effetto che dai ministri si usi la dovuta vigilanza perchè sia apposto il suddetto secondo marchio*<sup>53</sup>. La mesure apparaissait ainsi plus cohérente: l'ensemble de la finition était contrôlée, et plus uniquement le foulage; la perception de la taxe garantissait effectivement le contrôle. Etrange que les réformateurs de l'Art n'aient pas pensé eux-mêmes à cette solution: il faut plutôt croire qu'ils n'avaient pas voulu l'envisager, comme aucun de leurs prédécesseurs n'avaient songé auparavant que la finition puisse être soumise à un contrôle strict. Que disait donc la réglementation de la finition?

### 3 ART ET FINITION

#### RÉGLEMENTER LA FINITION

Le statut de 1541 avait consacré un chapitre à chacune des grandes opérations de la finition. Ils restèrent par la suite le règlement de base de la perfection des travaux.

Le foulage et la tonte des draps ne faisaient pas l'objet de développements particulièrement fournis: on imposait aux foulons d'utiliser le savon, ainsi que le prescrivait tous les bons règlements; les marchands étaient chargés de le leur fournir<sup>54</sup>; on indiquait aux tondeurs de faire leur travail *con somma diligentia*, ayant soin de mouiller les draps larges *diligentemente nel modo si bagnano quelli della ciptà di Firenze*<sup>55</sup>. Rien de plus.

Les teintures faisaient l'objet d'une attention toute particulière. Le long chapitre qu'y consacrait le règlement prenait soin de préciser les diverses drogues à employer selon les différents types de draps<sup>56</sup>. De la même façon

<sup>53</sup> Approbation de la réforme de 1754 par la Pratica Segreta le 21/8/1755

<sup>54</sup> Statuto, capitolo XV

<sup>55</sup> Statuto, articolo, XVI

<sup>56</sup> Statuto dell'Arte della lana, capitolo XIII



qu'elle s'appliquait à dire le bien faire des draps larges, la corporation s'attachait essentiellement à édicter les règles de la teinture *d'arte maggiore*, celle qui utilisait les ingrédients du grand teint. On appelait ainsi les matières végétales les plus nobles, celles qui produisaient *une couleur solide, résistante et difficilement tachées par les liqueurs âcres ou corrosives*<sup>57</sup>. L'une des principales était la gaude pour laquelle les teintureries devaient avoir une pièce spécialement réservée, dont chacun devait pouvoir apprécier les capacités.

Les teintureries étaient en effet des édifices *publics*. Les teinturiers qui possédaient l'art et la manière de la belle teinture devaient reconnaître la corporation et pour cela donner chaque année lors de la fête de St Jean trois livres de cire blanche au camerlingue de l'Art<sup>58</sup>: une sorte de matricule qui prendrait ensuite ce nom, dont la taxe, au fil des temps s'élèverait à 17.3 livres. le règlement précisait également que *nessuno lanaiolo possa per sè o per altri tigniere...nelle case e botteghe loro o a pigione condocte, ma solo tignierle a farle tigniere alle tinte pubbliche sotto pena di lire cento per ciascheduna volta*<sup>59</sup>. Voilà qui empêchait théoriquement le regroupement des activités.

Cela n'empêchait pas la similitude d'intérêts. Ainsi, l'obligation de teindre les draps larges en laine avait été imposée par le statut de la corporation comme garantie du beau travail. Teinturiers et marchands semblèrent se trouver d'accord pour l'abandonner au profit de la teinture en pièce, moins réputée, mais plus économique. La réforme de 1648 décidait de laisser le choix aux marchands de faire teindre leurs draps larges *in lana o vero im pezza*<sup>60</sup>. Encore une fois, les motivations invoquées par les réformateurs témoignent des soucis communs des marchands:

*e ciò facciamo perchè molte persone s'inducono a servirsi di pannine forestiere per la minor spesa. E di più ancora alcuni arrischiati che secreteamente ne fabbricano contro la dispositione del prefato capitolo, la quale cosa risulta in grave danno dell'arte e biasimo della terra e dei mercanti*<sup>61</sup>.

Autant dire que plutôt que de réprimer un abus déjà largement introduit, mieux valait le légaliser; la mesure semblait aller une nouvelle fois dans le sens de la réduction des coûts de fabrication. Mais bien entendu, seuls les marchands pouvaient arbitrer les coûts de production; si les manufacturiers

---

<sup>57</sup> Encyclopédie

<sup>58</sup> Statuto dell'Arte della Lnan, 1541

<sup>59</sup> Statuto, capitolo XIII

<sup>60</sup> Riforma 1648, capitolo 1

<sup>61</sup> Idem

qu'étaient les teinturiers s'avisèrent de vouloir abaisser leurs propres coûts par le mélange des drogues, la fraude devait être punie et dénoncée.

Mais quelles possibilités de contrôle du travail étaient données aux fabricants en l'absence de la marque? De fortes amendes étaient prévues par le règlement contre les teinturiers, tondeurs ou foulons, qui ne respecteraient pas les principes énoncés, charge à qui s'apercevrait des fraudes de les dénoncer et de recevoir en récompense la moitié de la peine. *Riveditori* et *conservadori* surtout étaient désignés comme arbitres des éventuels litiges naissant entre fabricants et artisans de la finition.

Au fil des réformes, les textes ne cessèrent de les rappeler à leurs devoirs et de réaffirmer surtout les impératifs de la bonne teinture. Pour éviter les fraudes, on résolut que tout teinturier ayant l'intention de faire un bain de gaude devait avertir les gardes de l'Art afin qu'ils viennent vérifier la régularité du processus: une mesure destinée à garantir les intérêts des marchands contre les mélanges opérés par les teinturiers, nous y reviendrons. Les intérêts sur ce point étaient totalement opposés, si bien qu'en 1658 la corporation décidait de renforcer et d'institutionnaliser le contrôle en imposant, pour les draps teints en gaude, une visite obligatoire sanctionnée par l'apposition d'une marque et l'imposition d'une taxe de huit sols<sup>62</sup>; la mesure ne fut toutefois sans doute jamais mise en place à cause de l'opposition de la *Pratica Segreta*. Ainsi, des tensions existaient qui poussaient à l'instauration de contrôles plus stricts, et ce d'autant plus que les artisans de la finition travaillaient de plus en plus pour les étrangers.

#### CONTRÔLER LES ARTISANS DE LA FINITION, TAXER LES ÉTRANGERS

La corporation de Prato se trouvait peu à peu placée face à un problème qu'elle n'avait initialement pas prévu. Au XVI<sup>e</sup> siècle, les draps "étrangers" qui venaient se perfectionner dans la ville n'étaient encore que des cas isolés. Le règlement prévoyait donc que les teinturiers devaient demander l'autorisation des *conservadori* avant de travailler des draps n'appartenant pas à un *lanaiolo* immatriculé à Prato; les foulons ou les tondeurs étaient eux autorisés à accepter les draps étrangers, mais à condition de les porter ensuite au camerlingue qui devait leur apposer une marque distinctive, *et dal di sono marchiati, infra due giorni, cavarli fuori della terra et contado di Prato,*

<sup>62</sup> Riforma 1658, capitolo 4

387

*pagando per detto marchio sol. dua*<sup>63</sup>. La taxe était imposée, disait on, *perchè si servono della terra, che è dell'arte della lana.*

La marque comme la taxe étaient en fait avant tout un moyen de contrôle pour s'assurer que les draps repartiraient au plus vite de la ville, afin qu'ils ne se confondent pas à la production des *lanaioli* autochtones et évitent ainsi de leur faire concurrence: des peines de 200 livres étaient prévues pour les artisans qui ne respecteraient pas ces délais. Sur ce point, les intérêts des marchands et des artisans de la finition entraient en conflit: la suite des réformes réglementaires le montrait.

En 1565, les réformateurs avaient tenu à préciser que tondeurs et foulons devraient désormais faire viser les pièces étrangères par le camerlingue avant de les travailler afin d'éviter encore une fois les fraudes: *perchè e' purgano et sodano et di poi li portano via la notte senza pagare, et essendo trovati dicano venivano a pagare*<sup>64</sup>. En 1674, à une époque où la venue des draps étrangers prenait une toute autre ampleur, les mêmes doléances étaient exprimées par l'Art qui accusait les artisans de la finition *di ricevere detti panni forastieri senza darne alcuno conto al provveditore dell'arte e senza alcun pagamento, e nel trarli fuori di Prato e suo contado senza pigliare la polizza o sigillo dal provveditore, come sariano tenuti, e che il tutto ridonda in danno notabile non tanto della medesima arte quanto che dei mercanti lanaioli pratesi, restando ben spesso di detti panni forastieri in Prato e suo contado ad esitarsi*<sup>65</sup>. Les réformateurs réaffirmaient alors l'obligation de faire viser toutes les pièces par le camerlingue et de payer une taxe de huit sols *in conformità che pagano i pratesi*, ce qui signifiait un quadruplement de la somme jusqu'alors payée par les étrangers. Les marchands et la corporation ne se satisfaisaient pas de ces dispositions; il fut prévu par les réformateurs de 1679 que le *provveditore* pouvait *accrescere e scemare la tassa e tasse hai forastieri secondo ad esso parrà expediente et utile per l'arte medesima*<sup>66</sup>: une mesure qui rendait dès lors possible l'imposition d'une taxe prohibitive, si les marchands de Prato en ressentaient le besoin.

Pour s'assurer que le règlement serait effectivement appliqué, les réformateurs prévoyaient le renforcement des contrôles et instaurent l'obligation pour les foulons de *tenere un libro nel quale devino scrivere e notare tutti i lavori che qualcheranno ai forestieri, i quali sotti pena*

---

<sup>63</sup> Statuto, capitolo XVI

<sup>64</sup> Riforma, 1565, capitolo 7

<sup>65</sup> Riforma 1674, capitolo 1

<sup>66</sup> Riforma, 1679, capitolo 3

388

*dell'arbitrio e cattura devino mostrare il detto libro al detto procreditore dell'arte ad ogni suo volere e richiesta*<sup>67</sup>. La réforme de 1679 semble être le moment de plus grande offensive des marchands de Prato contre l'accroissement des draps étrangers dans l'enceinte de la ville. Un indice évident de la volonté de conserver aux seuls marchands de Prato les services des artisans les plus qualifiés de la finition: une politique qui existait dès le XVI<sup>e</sup> siècle, mais qui se manifestait avec d'autant plus de force que le phénomène prenait alors de plus vastes proportions.

Les florentins ne l'entendaient cependant pas de cette façon: à chaque fois que la corporation, sous la pression des marchands de la ville, tentait de limiter ou d'entraver l'entrée des draps "étrangers", la Pratica Segreta annulait ces mesures restrictives: un bon exemple de l'opposition des points de vue entre Prato et les organismes gouvernementaux de Florence qui refusaient en général les limitations corporatives, quand il s'agissait de celles de sa voisine. L'Arte de Prato avait beau protester, elle devait se plier aux décisions de la capitale dont elle dépendait et n'avait qu'à tenter de proposer de nouveau ces mesures lors de la réforme successive. C'est ce qu'elle tenta de faire en 1689: la réforme prévoyait de nouveau *che tutti i mercanti, cimatori, purgatori, tintori, gualcherai e conciatori devino ogn'anno, a principio di ogni ragione, ricevere il libbricciolo dal proveditore dell'arte per farsi per mano del camarlingo descrivere tutti i lavori che rispettivamente da ciascheduno si maneggieranno secondo il loro esercizio*<sup>68</sup>. La Pratica Segreta cette fois ne s'opposerait pas à ce nouveau statut. Plus que le signe d'une absence de suivi ou d'un changement de politique, il semble plutôt que l'application à tous de la réforme la rendit plus acceptable: ainsi nouvellement présentée, elle n'apparaissait plus comme une mesure unilatérale de contrôle et de restriction, mais une décision égale pour tous, et visant une meilleure connaissance de la production.

Les vicissitudes des statuts concernant aussi bien la production, son contrôle et les taxes, la finition et la venue des draps étrangers, permettent en définitive de mieux comprendre ce que fut la réglementation de l'Arte della Lana à Prato: un instrument, capable de constantes adaptations, entre les mains des marchands, un outil qui sut se mettre au service de leur souci d'épargne, de leur intérêt de groupe également. Mais à trop forcer la note, les marchands couraient le risque de se heurter au veto de Florence, qui ne semblait pas disposée à seconder en tous points leurs intérêts particuliers. Il apparaissait en

---

<sup>67</sup> Riforma, 1679, capitolo 4

<sup>68</sup> Riforma, 1689, capitolo 3.

effet de plus en plus nettement que le monde de la fabrique était composite, que marchands et artisans de la finition avaient des intérêts divergents, dont les tensions étaient également lisibles au fil des réformes. Ainsi s'instauraient de multiples possibilités de jeu entre les différents métiers, les marchands, dont la corporation était le centre de coagulation et d'enjeu, et Florence l'arbitre.

#### DRAPIERS, ARTISANS DE LA FINITION ET GOUVERNEMENT DE L'ARTE

Selon les statuts de la corporation, il était tout à fait impensable que les "manufacturiers" puissent prendre une quelconque part à son gouvernement: tisseurs, cardeurs, tondeurs et teinturiers n'avaient d'autre devoir que celui de l'obéissance et d'autre droit que celui de faire appel des injustices des marchands devant le tribunal de la corporation. L'importance peu à peu acquise par les maîtres de la finition fit naître en eux d'autres ambitions, que les marchands tentèrent d'arrêter avant qu'il ne soit trop tard. Ainsi, la réforme de 1679 prévoyait *che da qui avanti s'intendino essere e sieno inhabili agl'offizii di console e conservatore quelli che nel tempo dell'estrazione eserciteranno l'arte di tintore, purgatore, cimatore e gualcheraio, quali pagando e mentre pagherano la tassa di detti loro esercizi s'intendino inhabili a detti due offizii*<sup>69</sup>. Les marchands tentaient ainsi clairement de conserver leur prépondérance au sein de la corporation en entravant si possible l'intrusion de ces nouveaux éléments perturbateurs.

Pendant la majeure partie du XVII<sup>e</sup> siècle, les *lanaioli* maintinrent leur emprise au sein de la corporation: leurs tentatives de restrictions et de réglementation de la venue des draps "étrangers" en témoignent. Au contraire, la dernière partie du siècle semble marquée par le rôle croissant de certains artisans de la finition dans le gouvernement de l'Arte. La position prise par la corporation dans un long conflit opposant les différents métiers de la finition dans les vingt dernières années du XVII<sup>e</sup> siècle est significative de cette évolution. Sans développer ici les enjeux et les arguments des uns et des autres, il faut savoir que les teinturiers s'opposaient à l'intrusion dans leur secteur des foulonniers: une lutte essentiellement destinée à déterminer qui profiterait le plus des possibilités de croissance occasionnées par la venue massive des draps étrangers, nous y reviendrons.

Teinturiers et foulonniers n'étaient évidemment pas seuls face à face. La corporation était le premier et principal arbitre des litiges en cours, c'est à

---

<sup>69</sup> Riforma, 1679, capitolo 5

elle que s'adressaient suppliques et remontrances, elle dont les *conservadori* devaient dicter la voie de la tradition et des bons usages. C'est donc à elle que s'adressèrent en 1691 les teinturiers pour faire respecter le partage des tâches, c'est à elle encore que les foulonniers firent requête pour être acceptés à la matricule de l'Art mineur de la teinture.

Les décisions ne se firent pas attendre: estimant *conveniente anzi necessario rimediare a si grave disordine*, l'Art décida de refuser l'immatriculation des foulonniers. Ses arguments étaient identiques à ceux des teinturiers: pour éviter de possibles fraudes, facilitées par la situation hors les murs des foulonneries, pour protéger les marchands et les manufacturiers de la ville contre d'éventuels monopoles, il ne pouvait être question d'accepter que les foulonniers tiennent teintureries dans leurs édifices. On décidait même la perquisition des immeubles et la destruction du matériel de teinture qui pourrait s'y trouver. Voilà qui semblait une ferme reprise en main de la situation.

La décision était en fait largement influencée par les teinturiers, ou du moins certains d'entre eux, qui semblaient avoir d'ores et déjà acquis un poids influent dans la corporation. Stefano Gualmi, un vétérinaire interrogé lors d'un autre procès contemporain, témoignait et jugeait l'évolution récente de l'Art: *gl'è ben vero che una mano di persone che non sono proprii di mestiere, come tintori, e battilani non dovrebbero essere imborsati, che in questo mi pare che l'Arte della Lana deteriori*<sup>70</sup>.

Dégradé l'Art de la Laine? Guidé par les manufacturiers et non plus par les marchands? Le jugement serait sans doute hâtif. Quelques indices peuvent néanmoins servir d'indicateurs: les décisions règlementaires de la corporation ne révèlent pas de désaccord manifeste avec les intérêts des fabricants, nous l'avons vu; du moins les *lanaioli* ne furent-ils pas assez forts pour empêcher l'introduction massive dans la ville des draps forains qui pouvaient se révéler pour eux de redoutables concurrents. Le pouvoir des fabricants fut, sinon contesté, du moins redimensionné, par l'importance croissante des "petits maîtres". Les teinturiers devaient s'être "infiltrés" depuis quelques temps déjà dans les rouages corporatifs pour être en mesure de constituer, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, un groupe de pression capable d'imposer ses vues à l'ensemble de la corporation. A moins que les décisions prises alors n'aient été le fruit d'une coalition circonstanciée de groupes différents, ayant en l'occasion le même intérêt à stopper les foulonniers.

---

<sup>70</sup> S.A.S.P., Arti 67

L'unanimité n'était plus qu'un rêve lointain, un discours "idéologique". Ainsi apprend-on que l'un des consuls de l'Art, un des personnages clé de la corporation, Roberto Sassoli *in vece d'amministrare senza alcun passione la giustizia..a tentato con la spada accanto assieme con Clemente Conti (l'un des foulonniers) e tre garzoni violentemente entrare nell'uffizio di detta arte e fatto marchiare alcuni lavori al medesimo Conti quando ciò spetta al camarlingo di detta arte, e fattovi portare via con avere ritenuto e abbracciato il figliolo di detto camarlingo accio non potesse fermare i detti lavori*. Une contrapposition toute autre que pacifique..les voies de fait remplaçaient la discussion lorsque celle-ci s'avèrait impossible et que les intérêts en jeu étaient trop importants pour être conciliés. Nous sommes en 1707, et depuis quinze ans, le conflit durait et rebondissait au fil des recours et des décisions contradictoires.

L'offensive des foulonniers consistait, nous le verrons, à s'installer dans les murs pour tourner le premier jugement de la corporation. En août 1707, celle-ci, décidément totalement ralliée au point de vue des teinturiers, proclama l'incompatibilité des deux métiers; une décision qui fut ensuite formalisée lors de la réforme de 1709: *Statuirno et ordirno e proibirno che alcuno gualcheraio, cimatore, purgatore, tintore possa fare altro esercizio che l'unico suo proprio, di modo che non deva inoltrarsi a farne altro che uno.*<sup>71</sup>

Tous n'étaient pas d'accord sur les décisions, et notamment une partie significative des marchands qui exprimaient publiquement leur désaccord:

*noi..mercanti di lana della terra di Prato riconoscendo che le molestie che patisce Clemente Conti sì dall'Arte della lana che dagli'altri tintori per causa della tinta che fa andare in Prato sono pregiudiziali e al detto Conti e a noi mercanti si perchè non è giusto che gli uomini che si aiutano sieno impediti, si che quanti più sono gl'artefici meglio restano servite le nostre botteghe*<sup>72</sup>.

Les arguments étaient renversés; les teinturiers apparaissaient maintenant protagonistes d'une tentative de limitation de la concurrence et de monopolisation à leur profit du secteur. Un projet tout à fait plausible et que voulaient absolument éviter les marchands; leur intérêt, bien sûr, était de voir se multiplier et non se réduire le nombre des manufacturiers chargés de les servir: une façon comme une autre de pouvoir contracter avec eux dans les termes les plus favorables.

---

<sup>71</sup>Riforma, 1709, capitolo XXIII

<sup>72</sup>déclaration du 3/02/1706 et signée par Giuseppe Maria Stradetti, Marco Bettazzi, Clemente Carmignani, Domenico Stradetti, Gio Stanghi, Bernardo Bettazzi, Domenico Pacini, Gio Cironi

C'est sans doute pour des raisons similaires que la *Pratica Segreta*, interpellée par les foulonniers, décida qu'ils devaient être reçus comme teinturiers. Encore une fois, une décision qui allait contre toutes restrictions corporatistes, qui refusait de voir s'installer les privilèges des uns ou des autres, qui exigeait que chacun eut la possibilité de tenter sa chance, pour le plus grand bien des marchands. La décision de la *Pratica* était théoriquement sans appel. La corporation refusa pourtant d'appliquer une décision qui allait selon elle contre *les libertés de la Terre de Prato*. Que valait donc la corporation si quiconque pouvait faire appel de ses décisions et si elle devait se plier aux jugements des Florentins? Dure perspective en effet, à laquelle l'Art ne prétendit pas se rendre. Les contestations continuèrent donc pendant quelques années, le temps que l'on s'aperçoive que tous pouvaient avoir une place.

L'épisode montrait cependant que le monde entrepreneurial de Prato était loin d'être cohérent. Teinturiers, foulonniers, *lanaioli* prétendaient chacun imposer des règles à la mesure de leur intérêt de groupe. À mesure des réformes, les uns ou les autres réussissaient à acquérir plus de poids, à faire formaliser dans les nouveaux règlements des normes à leur convenance, élevées au nom du bien collectif.

En 1723-24, les marchands avaient de nouveau nettement repris le dessus et ils pouvaient se permettre de restreindre le droit de fabriquer que prenaient de plus en plus indistinctement les artisans de la finition:

*avendo scoperto e riconosciuto che alcuni tintori e gualcherai che ottenero facoltà di potere fabbricare pannina nonostante gl'ordini in contrario, questi prendino il libbriciolo dell'arte benchè non fabbrichino, e sotto lor nome e marca de' lanaioli del contado vengono fabbricati panni larghi e di lane d'inferiore qualità contro gl'ordini di quest'arte e dell'arte della città di Firenze, onde stabilirono e convenero che in futuro dal provveditore non sia dato libbriccioli dell'arte per potere fabbricare pannina se non ai mercanti et altre persone di questa città che effettivamente fanno tale esercizio*<sup>73</sup>.

Les maîtres d'ateliers apparaissaient ainsi comme autant de nouveaux chevaux de Troie, introduisant dans la ville la mauvaise qualité et les étrangers, trop contents de pouvoir ainsi usurper le label des draps de Prato: un argument essentiellement destiné à justifier la mesure aux yeux de la *Pratica Segreta*; en réalité, il s'agissait d'essayer d'enrayer le processus de diversification des activités auquel se livraient les artisans et qui menaçait la suprématie des marchands.

<sup>73</sup> Riforma, 1723-24, capitolo VII



Profitant de leur force renouvelée, les fabricants faisaient inscrire dans la réforme d'autres mesures en accord avec leurs intérêts: la pratique de faire tisser les draps hors les murs s'était développée depuis fort longtemps, mais cette fois, la corporation reconnaissait formellement ce droit, pour l'avantage, disait-elle, des *povere persone e famiglie di questi sobborghi*<sup>74</sup>: l'urbanité des activités n'était un principe que lorsqu'il profitait aux personnes influentes de la corporation, comme les teinturiers; il n'en était plus un lorsqu'il s'agissait de donner du travail aux pauvres des faubourgs et d'élargir ainsi le réseau de main-d'oeuvre disponible pour la manufacture.

Le gouvernement de l'Art devint ainsi un enjeu permanent. Pendant longtemps, les marchands constituèrent l'élément dominant et réussirent à faire valoir leurs raisons au sein d'une corporation en général toujours prête à les écouter et accueillir avec faveur leurs propositions. Les *lanaioli* mirent tout en oeuvre pour rester maîtres de la corporation. Même s'ils désertaient parfois les séances, ils ne tenaient absolument pas à voir se multiplier le nombre des non exerçants dans des assemblées où se décidaient les conditions de leur travail. Ainsi, lorsque les réformateurs décidèrent d'élargir les réunions de l'Art pour tenter de résoudre le problème de l'absentéisme, la réaction ne se fit pas attendre: les *lanaioli et altri esercitanti dell'Arte* protestèrent contre ce nouveau chapitre qui leur enlevait *la libertà del voto e la facoltà di risolvere* entre eux leurs propres problèmes et différends: un témoignage de la volonté des fabricants d'éloigner des responsabilités de l'Art ceux qui ne le pratiquaient pas; une réfutation de l'accusation d'"étranéité" à la profession souvent portée contre le gouvernement de la corporation.

#### 4 ARTE ET MONDE TEXTILE

Traitant des corporations, il est devenu habituel de présenter le registre des doléances dont leur législation et leur organisation firent l'objet. Une manière de prouver que les principaux intéressés, les marchands, ne s'accommodaient que très mal de cette institution imposée et qu'ils en avaient toujours souhaité la disparition. Mais à souligner les témoignages de dissidence, à prendre à la lettre les déclarations de guerre répétées, on oublie que le pamphlet anti-jurande est un signe de vie, ou de regret, de l'institution. Une bonne transaction passe souvent par l'exigence d'une abolition...au début de la palabre.

---

<sup>74</sup> Idem, capitolo III

La corporation de Prato fut elle aussi mise en cause par ceux qu'elle prétendait représenter et contrôler, quoique de façon sans doute moins accentuée qu'ailleurs. Laissons donc la parole aux contestataires.

LA VÉRITÉ ET LA JUSTICE DES TAXES

Comme dans bien d'autres cas, les taxes perçues par la corporation furent le premier objet de litiges et d'opposition. Les petits maîtres de la finition furent ici les principaux contestataires, refusant régulièrement les prélèvements que la corporation prétendait leur imposer.

Les draps étrangers devinrent rapidement l'enjeu principal des tensions: on a vu comment la corporation, sous l'impulsion des marchands, avait tenté d'augmenter les taxes sur chaque pièce venant se perfectionner à Prato. Les mesures prohibitives n'avaient échoué que par l'intervention de la *Pratica Segreta*, dûment interpellée par les petits maîtres. Seule la taxe de deux sols par pièce, prévue dès le règlement de 1541, continuait d'être prélevée. La défaite pour les marchands était de taille. Mais les petits maîtres prétendaient plus: bien que modeste, cette taxe était de plus en plus ressentie comme un prélèvement arbitraire opéré sur l'accroissement de leurs affaires. A la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, les pamphlets commencèrent à circuler et les procès à se multiplier entre les différents métiers de la finition et les représentants de la corporation.

En 1683, les tondeurs refusaient de payer la taxe, estimant qu'elle était perçue en dépit de la *verità e della giustizia*<sup>75</sup>. Niant l'ancienneté de cette mesure, ils prétendaient au contraire se conformer à des pratiques plus récentes, établies dans un temps où les draps étaient sans doute encore peu nombreux: la corporation avait alors accepté que les tondeurs payent une taxe annuelle en échange du droit de recevoir des draps étrangers. Mais ce système de taxe fixe s'avérait peu avantageux dès lors que le nombre des draps croissait de façon prodigieuse, d'où la volonté affichée par la corporation de retourner au système initial de taxe à la pièce: une mesure qui soulevait bien entendu les protestations véhémentes des tondeurs, habitués jusque là à un système bien plus favorable à leurs intérêts. L'Art dut produire les témoignages des paiements anciennement effectués par les tondeurs pour que trois d'entre eux se rendent à la raison: la moitié de l'effectif faisant ainsi défaut, les autres n'eurent qu'à suivre les décisions de la corporation qui réaffirma l'obligation de la taxe de deux sols par pièce.

<sup>75</sup> S.A.S.P., *Arte della Lana*, 67, f. 241 et suivants

Les tondeurs n'étaient pas les seuls à protester et à tenter d'échapper aux taxes. Les foulonniers se rallièrent eux aussi à la contestation: depuis 1580 en effet, la corporation avait accepté un arrangement selon lequel ils devaient payer en bloc 56 lires par an en échange du droit de recevoir les draps étrangers. En vertu de cette ancienne pratique, tout nouvel édifice se voyait imposer une taxe de 21 lires par la corporation. En 1731, les foulonniers décidèrent d'un commun accord de cesser tous paiements, estimant qu'ils n'existaient que par l'arbitraire de l'Art qui décidait sans justification de nouvelles taxes. Le temps était à la remise en cause: les tondeurs, en effet, n'avaient fait que protester contre l'exhumation d'un chapitre du statut oublié depuis longtemps; ils avaient prétendu continuer à payer une taxe annuelle globale, mais n'avaient au fond pas remis en question le droit et la légitimité de la corporation à percevoir de telles sommes. C'est au contraire ce que faisaient les foulonniers, au grand scandale des représentants légaux de l'Arte qui rappelaient au contraire que la pratique avait fait jadis l'objet d'un consensus *con soddisfazione e approvazione delli stessi gualcherai*<sup>76</sup>. Bien plus, ils réaffirmaient surtout la légitimité de la corporation à prendre toute nouvelle disposition qu'elle estimait lui être profitable: *l'Arte è un'università che può fare leggi, statuti e imporre collette*<sup>77</sup>. En vertu de ce droit, elle décidait une nouvelle fois d'imposer une taxe annuelle plus ou moins proportionnelle aux activités à chacun des foulonniers.

Le secteur de la finition semblait en effervescence d'opposition: dès 1723, les teinturiers avaient pris la relève des protestations des tondeurs concernant la taxe de deux sols par pièce étrangère; leur opposition se fit bientôt plus globale: suivant le vieux principe qu'il vaut mieux contester le tout pour obtenir le moins, les teinturiers s'en prirent à la taxe annuelle qu'ils devaient payer en reconnaissance de l'Art:

*detta esazione è sempre stata ed è nulla ed ingiusta, ne ha alcuna benchè minima assistenza di ragione, anzi piuttosto è stata fatta contro tutte le leggi, tanto comuni che municipali, non avendo detta arte della lana alcune ne pure colorato titolo su cui fondare tale pretenzione*<sup>78</sup>.

Les teinturiers allaient jusqu'à réclamer le remboursement des sommes qu'ils avaient payées: le droit de l'Arte à taxer leur activité et leur travail était nié; la tradition cessait de faire loi...du moins quand elle ne servait pas, car les teinturiers justifiaient également leur opposition par le fait *di non avere per*

---

76 S.A.S.P., Arti, 66

77 Idem

78 Idem

*lunghissimo corso di tempo fatti all'Arte. alcuni pagamenti che dalla medesima al presente indebitamente si esigono;* ils exigeaient cette fois de vérifier les registres de paiement pour pouvoir contrôler l'effective ancienneté de ces versements.

Devant l'évidence du fait, ils durent se plier une nouvelle fois aux décisions de la corporation; leur opposition larvée persistait cependant, et se manifestait une nouvelle fois au grand jour en 1766 lorsque Vincenzo Niccoli et ses frères, titulaires d'une teinturerie de grand teint, demandaient l'abaissement de leur taxe annuelle de 17.10 liras. Les arguments étaient les mêmes que quarante ans auparavant: en l'absence de loi ou de statut stipulant clairement l'obligation de payer cette taxe et déterminant son montant, l'Art n'avait aucun titre pour la fixer selon son bon vouloir, en dépit de la justice. L'essentiel de leur contestation, à laquelle se joignait la grande majorité des teinturiers du grand teint, concernait l'arbitraire avec lequel l'Art distinguait entre grand teint et petit teint. Niccoli et ses collègues estimaient être surtaxés par rapport aux teinturiers du petit teint qui payaient seulement 7 liras, mais avaient, à les en croire, plus de travail et plus de commodités qu'eux.

Jalousie entre métiers, tensions internes aux différents métiers, intolérance vis à vis de toute imposition, qu'elle porte sur le travail, sur les étrangers ou sur l'exercice de l'activité, telles étaient les motivations des protestations permanentes des petits maîtres. Elles les incitaient régulièrement à contester les taxes, leur mode de fixation, le droit de la corporation à les percevoir; et ce d'autant plus facilement que le gouvernement de l'institution restait pour l'essentiel entre les mains des marchands.

Mais s'agissait-il réellement d'une contestation globale de l'existence de l'Art? Difficile de tirer une telle conclusion des conflits examinés. En effet, la remise en cause des obligations fiscales imposées par la corporation fut de tout temps: dès la publication du statut de 1541, les oppositions virent le jour et incitèrent à de permanents compromis. Pourtant, aucun des différents métiers de la finition ne prétendit jamais s'affranchir totalement du contrôle et faire sécession: les petits maîtres se lamentaient régulièrement, mais se rebellaient rarement ouvertement. Ils préféraient sans doute la fraude constante des règlements que leur contestation radicale; ils invoquaient la *Pratica Segreta* dès qu'ils entraient en conflit avec la corporation, mais ne faisaient jamais acte de rupture. C'est au contraire ce que prétendirent faire certains marchands.

LA FRONDE DES MARCHANDS

Les registres de l'Art comportent un curieux fascicule intitulé *lanaioli di Prato contro l'Arte della lana* et une date: 1745<sup>79</sup>. C'est alors en effet qu'un groupe qui s'identifiait comme *L'università dei Fabbricanti d'Arte di lana della città di Prato* fit appel à la Pratica Segreta pour accuser la corporation d'infraction aux nouvelles décisions gouvernementales. Écoutons les doléances adressées au souverain:

*Le rappresentano come volendo fabbricare a seguela del nuovo universale regolamento sopra le manifatture dell'Arte della lana che fino sotto di 27 dennaio 1738 fu emanato dalla di lei somma clemenza e saggio provvedimento con suo universale motu proprio con precedente annullazione di tutte le antiche leggi e privilegi..sono non ostante ciò obligati dall'Arte della lana di Prato a stare alle loro leggi antiche, precedenti al detto suo nuovo regolamento di modo che obbliga tutti per quadernuccio che gli trasmette a fare scrivere e marchiare tutte le tele stameggiate con pagare soldi 8 per ciascheduna con ordine che non eccedino braccia 70 e con prescrizione delle paiole sotto pena di multa<sup>80</sup>.*

Les fabricants de Prato accordaient au règlement de 1738 une signification qu'il n'avait pas; leurs protestations témoignaient bien cependant de leur désir de s'affranchir une fois pour toutes des "lois antiques" de la corporation: refus de ses normes techniques, de ses contrôles et de ses taxes, le rejet semblait global et sans appel. S'ils ne brandissaient explicitement la bannière de la liberté de production, les *lanaioli* de Prato semblaient exprimer des reproches semblables à ceux de beaucoup de leurs confrères dans de nombreuses villes européennes.

Les motivations de cette soudaine remise en cause étaient clairement explicitées: les fabricants se plaignaient que *l'altre città, terre e castelli si fanno lecito introdurre le loro pannine che anno minor spesa e sono di maggiori bracciature e buttano a terre le loro, e i manifattori di detto luogo*. Les protestations étaient dirigées contre les marchands et négociants du *contado* de Florence qui, disait-on à Prato, pouvaient faire tisser les draps d'autant de portées et de bras qu'ils l'estimaient nécessaire à leurs intérêts: les fils de chaîne s'amointrissaient et la longueur allait par contre souvent jusqu'à 80 ou 87 bras. De même, *i mercanti forastieri purgano i loro lavori a terra con pochissima spesa e i mercanti pratesi..devono purgare i loro panni con il*

---

<sup>79</sup> S.A.S.P., Arti 68 b

<sup>80</sup> idem

*sapone*, ce qui entraînait encore une fois des coûts de production nettement plus élevés.

La liberté technique n'était pas le seul avantage de ces campagnards: libres de toutes matricules, ils ne payaient que deux sols pour venir faire perfectionner leurs draps à Prato, alors que les marchands de la ville versaient huit sols de marque: un autre avantage de taille des fabricants du contado, d'autant que dans la ville même, ils confiaient leurs draps aux petits maîtres sans avoir à s'en préoccuper; les *lanaioli* de Prato, au contraire, *hanno il pensiero e la spesa di farlo passare per dette mani*, une charge qu'ils estimaient à huit sols. La confrontation des coûts de production était en définitive désastreuse pour les marchands de la ville *essendo i panni de i mercanti di dentro fuor di modo aggravati si riduce ad essi impossibile lo smercio di tale pannina per che il vantaggio che il compratore puol ricevere dal fabbricante di campagna non lo può in modo alcuno ricevere dal fabbricatore della città e da questo ne nascono di poi pessime conseguenze poichè si vedono e in città e alle fiere smerciare le loro pannine dei mercanti di fuori e quei della città riportarle ne i magazzini e tenerle invendute.*

Les marchands se faisaient un devoir d'insister sur les conséquences sociales d'une telle situation; passage obligé de toutes contestations, ils démontraient ainsi le souci du bien public qui les animait:

*si vedono tante povere manifattore che incannano e tessano per le strade a domandare l'elemosina perche conviene più ai lanaioli comprare le pannine che si fabbricano fuori di città per rivenderle, che fabbricarle nei loro negozi.*

Les aberrations de l'Arte étaient rendues responsables de cette situation critique:

*nasce una cosa assai mostruosa che un mercante di città se porta all'Arte una tela, non gl'è bollata se non ha tutti i requisiti prescritti dalla legge, e se quel medesimo porta una tela per fornire la sua bottega comprata da un fabbricatore di campagna gl'è bollata senza verun difficoltà.*

Les conflits internes à la corporation réapparaissaient ici chargés de toute leur signification. Les fabricants dénonçaient en effet les conséquences d'un gouvernement pervers:

*l'Arte della lana la maggiore parte è composta e di lanaioli che più non esercitano e di tintori e cimatori che molto profittano che si conservi il regolamento..perchè dall'affluenza delle pannine che molto lavora la campagna loro ci trovano un raguardevole guadagno non essendo obbligati per detta pannina alla legge dell'arte e perche ancora si distribuiscono fra di*

*loro di tempo in tempo i residenti la maggiore parte degl'assegnamenti dell'Arte.*

Argument classique entendu dans toutes les cités industrielles, les marchands entraînaient inexorablement la ville dans leur ruine. Celle-ci serait causée par la coalition d'étrangers et de maîtres de la finition, soucieux de leurs seuls intérêts particuliers, "complices" d'une fabrication concurrente. Les comparants estimaient qu'ils seraient bientôt *obbligati cambiare mestiere* ou tout au moins devraient *risolversi a portare i loro traffici fuori della città*, causant ainsi la ruine des activités urbaines et la misère sans remède de ses habitants: une situation apocalyptique dont la corporation semblait la première responsable.

La concurrence des drapiers du contado n'était pas une invention des *lanaioli* de Prato: le XVIII<sup>e</sup> siècle fut effectivement l'époque d'un nouveau productif des campagnes, nous l'avons vu. Les petites villes, les modestes villages de la province de Florence se mirent à produire des draps sous l'impulsion de marchands locaux qui dépendaient théoriquement de l'*Arte della lana* de la capitale. Mais Florence n'avait que faire d'encadrer cette production modeste qui ne lui faisait en aucune manière concurrence: la tutelle corporative se réduisait ainsi au néant et la production de ces centres étaient de fait libre, du moment qu'elle ne dépasse pas les normes qualitatives qui lui avaient été assignées par la capitale.

Mais fabricant des draps de basse qualité, ces centres marchaient sur des traces identiques à celle de Prato. Le péril que les fabricants de Prato redoutaient étaient bien dans les campagnes et non dans la capitale voisine. En cela, la situation des *lanaioli* ressemblait fort à celle des fabricants d'Amiens, de Lille et de bien d'autres villes européennes, qui voyaient avec une appréhension croissante se développer dans les campagnes environnantes des productions semblables aux leurs mais aux coûts de production nettement inférieurs. La réaction était à peu près identique partout:

*les communautés urbaines sollicitaient tout à la fois le droit de fabriquer les mêmes étoffes que les fabriques rurales et l'application rigoureuse des vieilles prohibitions, inscrites dans les règlements pour la protection des activités urbaines*<sup>81</sup>.

Les prohibitions, en l'occurrence, n'existaient pas, et les *lanaioli* avaient échoué à bannir de leur ville les draps de la campagne venus y recevoir les derniers

---

<sup>81</sup> P. Deyon, *Amiens, capitale provinciale*, Paris-La Haye, 1967, p. 155

apprêts. Il ne leur restait donc qu'à réclamer des conditions de production semblables.

C'est ce qu'ils firent avec persévérance. En 1757, on discutait longuement sur les "abus" introduits dans la ville de Prato: le chancelier de l'Arte della lana de Florence se rendait dans la ville et convoquait une assemblée des *lanaioli* afin de recueillir leurs avis et suggestions:

*tutto ciò che essi dicono.. non è altro che quel riflesso, in parte vero, che essendo la manifattura d'Arte di lana permessa in tutti i luoghi del Gran Ducato, anco dove non sono i tribunali che vi presegghino, ne seguirà che rimediando agli abusi di Prato, non veranno tolti quelli della campagna, e nel tempo medesimo che alcuni saranno obbligati a fabbricare secondo le regole dell'Arte, sarà permesso agli altri impannare in qualunque maniera ad essi piace senza osservanza alcuna di regole<sup>82</sup>.*

L'un des plus importants personnages corporatifs de l'Etat reconnaissait ainsi la réalité du problème, même s'il condamnait pourtant les exigences des *lanaioli* de Prato:

*le altre opposizioni poi..non pare che richiedono riflesso alcuno per essere tutte tendenti a mantenersi quella sfrenata libertà di fabbricare le pannine nella maniera che più a loro piace senza soggettarsi a veruna rivista dell'Arte e così potere ingannare il Pubblico<sup>83</sup>.*

S'ouvrait ainsi une fructueuse discussion sur la corporation, ses règlements, leurs raisons d'être.

## DE L'UTILITÉ DE LA CORPORATION

### Le parti règlementaire

Depuis longtemps, les fabricants de Prato semblaient s'appliquer à tourner les règlements et à tromper le public. Devant la gravité de la situation, un débat s'engageait pour savoir dans quelle mesure les règles devraient être modifiées, précisées ou assouplies: une sorte de consultation à échelle réduite sur le pourquoi et surtout le comment des règles qui vit intervenir, outre les fabricants réunis et la corporation de Prato, le chancelier de l'Art de la laine de Florence, Gozzi, le douanier Beaudriez, tous deux envoyés enquêter sur les abus de la manufacture et chargés de proposer les moyens d'y remédier. Arbitre final, comme à l'ordinaire, la *Pratica Segreta*, qui consignait ses avis sur

<sup>82</sup> A.S.F., Miscellana di Finanza, A, 351 Relazione del dott. F. Gozzi, cancelliere dell'arte della lana di Firenze che si sposta a Prato per osservare gli abusi introdotti nella manifattura e fare proposte in proposito, settembre 1757

<sup>83</sup> Idem



les projets des uns et des autres. Ainsi furent précisées des pratiques, proposés des remèdes dont les deux principaux, ceux de Gozzi et de Beaudriez, consistaient essentiellement en un surplus de réglementation. Pour eux, la corporation ne pouvait avoir de sens que si elle renforçait sa législation et entreprenait avec plus de rigueur le contrôle de l'ensemble de la production.

Pour cela, il fallait tout d'abord régler plus sévèrement la maîtrise: *la mercatura richiede soprattutto onoratezza e sufficienti capitali nelle persone che l'esercitano*, raison pour laquelle le magistrat de l'Art de la laine de Prato ne devrait pas concéder *così facilmente ad ogn'uno che la domanda la matricola per potere impannare*, ce qui avait été au contraire la pratique suivie jusqu'alors: *fatto da chiunque quel piccolo determinato pagamento alla cassa dell'Arte, si intende così avere facoltà di fabbricare pannine privatamente nelle proprie case senza osservanza di regole*<sup>84</sup>; Gozzi préconisait au contraire de refuser en l'avenir d'immatriculer tous les petits aspirants fabricants et même de retirer la maîtrise à ceux qui l'avaient déjà reçue: une politique élitiste, fondée sur la conviction que seul le grand fabricant pouvait être le maître d'oeuvre du bel ouvrage; une orientation radicalement différente de ce qu'avait effectivement été jusqu'alors la politique de la corporation en matière d'immatriculation.

Le second volet de ces propositions concernait la concentration des activités: *molti mercanti hanno introdotto di tenere unitamente alla bottega di lanaiolo la tintoria privata, purgatura, cimatura, garzature ed altre manifatture per uso e per comodo delle proprie pannine*<sup>85</sup>: une évolution dont nous aurons l'occasion de parler et qui, aux yeux des partisans de la stricte division des tâches corporatives, semblait en contradiction avec le bel ouvrage. È certo, renchérisait le douanier Beaudriez, *che la pluralità delle Arti in una medesima persona non può se non generare insensibilmente una quantità d'abusi molto perniciosi al commercio*<sup>86</sup>. Il poursuivait en justifiant son affirmation: *non si può negare che un pannaiolo ed insieme tintore cercherà sempre il suo vantaggio nell'impiegare droghe, e tinte di minor prezzo e per conseguenza di qualità inferiore, affine di diminuire in questo modo il costo della di lui pannina, mentre se il pannaiolo usasse i servizi di un tintore, vorrebbe essere ben servito e perseguirebbe il tintore che non facesse il suo*

---

84 Idem

85 Idem,

86 Idem, Relazione del doganiere Beaudriez sopra gli abusi introdotti nella manifattura di Prato; 15/7/1757

*dovere*<sup>87</sup>. Une raison suffisante pour assigner à tous une place définie et nettement circonscrite, condition essentielle afin d'empêcher le développement de la concentration verticale accusée d'être le principal facteur de la détérioration qualitative.

Pour éviter enfin ce péril dont la manufacture de Prato semblait déjà n'avoir que trop souffert, le chancelier et le douanier préconisaient bien sûr le renforcement et la multiplication des règlements techniques: il fallait non seulement faire appliquer avec plus de rigueur ceux qui existaient déjà, mais également en concevoir de nouveaux pour faire face aux situations nouvelles, pour encadrer tous les produits qui se fabriquaient à Prato.

Mais qu'avait-on à répondre aux fabricants qui voyaient se multiplier les draps de la campagne? *Si replica che i lanaioli di campagna non fabbricano tanto da potersi in alcuna maniera paragonare al lavoro di Prato, e che preme assai più il mantenere nella sua primiera reputazione le pannine di Prato, dalle quali deriva tanto vantaggio a quel territorio...oltre di che dalla peggiore qualità dell'altre pannine ne risentirebbero essi utile considerabile invece di danno, mentre così verrebbe sempre più ad accreditarsi la loro mercanzia*<sup>88</sup>: fabriquez mieux, laissez les campagnards se discréditer par la mauvaise qualité et recueillez les fruits de la différence, tel semblait être le conseil du chancelier de l'Art de la laine de Florence aux *lanaioli* de Prato. Beaudriez reconnaissait au contraire que l'on ne pouvait employer deux poids et deux mesures pour des productions sensiblement égales: *Importa al pubblico, allo stato e al mantenimento del commercio che le fabbriche e manifatture di campagna osservino le leggi istesse che si osservano ne luoghi murati, affine tutte le pannine rieschino buone ad un modo e sieno ugualmente accreditate*. Pour ce faire, il ne proposait rien moins que la promulgation d'une loi impériale, la multiplication des ministres, des bureaux de contrôle et des punitions: une solution digne des inspecteurs des manufactures les plus conservateurs.

Propositions cohérentes, elles identifient dans la règle le seul possible barrage à une liberté dont on affirmait qu'elle ne pouvait être que trompeuse:

*Chiunque riflette dirà che è pericoloso di lasciare la libertà a' manifattori di fabbricare secondo il di loro piacimento. Tutti gli uomini..inclinano naturalmente ad arricchirsi, fanno ciò che li sembra più*

---

<sup>87</sup> Idem

<sup>88</sup> A.S.F., Miscellana di Finanza, A\_351, Osservazioni sopra gli abusi introdotti nella manifattura d'Arte di lana in Prato e Regolamenti che si crederebbero opportuni per il miglioramento della manifattura sudetta, a cura del Dott. F. Gozzi, cancelliere dell'arte della lana di Firenze

*proprio a questo effetto..chi coll'onoratezza è l'industria, chi coll'inganno figlio dell'ignoranza mette insieme tesori. Onde la libertà lasciata ai manifattori, che cosa produce? Gl'abusi, l'inganno e la fraude. Chi impatisce? Il pubblico, lo Stato e le Regie Entrate.*

Paroles de douanier...Un douanier bien informé qui savait que l'ennemi logeait au sein de la place:

*Il male è che il Provveditore dell'Arte è quello per l'appunto che dovrebbe farne eseguire le leggi, è lui medesimo mercante manifattore di pannine, di modo che le guardie dell'Arte che sono subordinate al Provveditore non s'ardiscano di fare il loro dovere per rispetto o per paura del superiore. Tous les connaisseurs de la ville conseillaient en effet que per fare rispettare i nuovi provvedimenti, bisogna eleggere un'ispettore onorato, abile e indifferente e per ciò non pratese. Depuis longtemps en effet, la corporation et les lanaioli avaient su jouer des règlements.*

### **La règle et la liberté**

En premier lieu, les réformes régulières des statuts avaient au fond été les instruments pratiques de remises à jour constantes qui s'effectuèrent dans la majorité des cas, nous l'avons vu, pour le plus grand bénéfice des marchands et de leur souci d'économie. Preuve en est s'il le faut la réforme de 1749, immédiatement postérieure au placet des fabricants contestataires; elle accueillait en fait deux de leurs revendications essentielles: l'allongement de la longueur des pièces, désormais tolérée, rappelons-le, jusqu'à quatre vingt bras, et la réduction des fils de chaîne: deux mesures qui permettaient désormais aux *lanaioli* de la ville d'oeuvrer, dans le cadre du règlement, à parité de pratiques avec le contado. Dans bien des cas donc, les réformes permirent de légaliser ce qui n'avait été jusque là que des fraudes. Les règlements s'avèrent tout autre que statiques, nous l'avons vu.

Encore faut-il noter que les règlements de Prato restaient évasifs dans des domaines essentiels. Ainsi précisaient-ils avec beaucoup de minutie le détail des procédures de fabrication des draps larges qui ne se produisaient plus. Par contre, ils se limitèrent toujours à l'indispensable pour les draps étroits qui faisaient désormais la quasi totalité de la production: une manière de laisser ouvert le champ des possibilités dans cette production d'abord méprisée puis stratégique, deux caractéristiques qui avaient incité, pour des raisons différentes, à ne point trop en dire.

Les règlements, imprécis, constamment modifiés et transgressés, avaient cependant une raison d'être: ils défendaient, et justifiaient, l'existence de la marque Prato, apposée en lettres capitales sur tous les draps, selon le vouloir même de Florence. Les représentants de la corporation s'évertuaient de faire comprendre aux rebelles les bienfaits de cette reconnaissance:

*il marchio dell'Arte serve per autentica della perfezione dei lavori e facilita sommamente il commercio, di modo che a centinaia si vendono le pezze dei panni di Prato senza badare ad altro se non al marchio dell'Arte dal quale riceve spirito e vita il lavorio della detta città* <sup>89</sup>.

Un label de qualité, voilà ce qu'était la marque, un passeport d'entrée sur tous les marchés et foires du Grand Duché, une garantie de vente qui incitait d'ailleurs de nombreux "étrangers" de la campagne à s'en affubler et à copier les modèles.

Les contrôles, somme toute bien modestes, effectués par la corporation, étaient le pendant obligatoire de cet avantage, en même temps que la garantie pour les marchands du bon travail de leurs ouvriers: *senza questo metodo e senza che si osservassero le leggi dell'Arte potrebbe la frode dei lavoranti rovinare tutto il commercio delle pannine di Prato*<sup>90</sup>. Certains fabricants, et avec eux les historiens, n'avaient tendance à retenir des règlements que les contraintes qu'ils leur imposaient; mais celles qu'ils exerçaient sur les ouvriers n'étaient pas moindres; importante source de discipline de la main d'oeuvre, les règlements enlevaient ainsi au moins partiellement ce souci aux *lanaioli*. L'avantage était certain, surtout quand les travailleurs en question étaient les maîtres de la finition.

La marque de Prato était d'autant plus commode qu'elle permettait de vendre, par extension, toute une gamme de produits qui n'avaient jamais été réglementés. Le rapport de Beaudriez fut en effet formel sur ce point:

*nelle manifatture di mezzelane, panno lino, et altre di lino...non si trovano leggi ne statuti che ordinino il modo di fabbricare le sudette robe, che decidono le lunghezze, larghezze, numero delle fila, qualità della lana e accia...le persone più pratiche di Prato mi asseriscono che le sudette arti dove entra il lino sono libere, e che non v'è legge o statuti...ognuno avendo sempre manufatturato liberamente a suo talento, e nel modo che gl'è parso più proprio e più vantaggioso*<sup>91</sup>.

<sup>89</sup> S.A.S.P., Arti, 68 b

<sup>90</sup> Idem

<sup>91</sup> A.S.F., Miscellanna di Finanza, op. cit.

C'était ainsi plus des trois quarts de la production de Prato qui échappaient de fait à toutes règles. Le "parti réglementaire" décrivait cette situation avec horreur, y voyait la source des abus qui dominaient la production et proposait par conséquent l'instauration de normes strictement définies, de contrôles qu'une nouvelle marque sanctionnerait. Une position désapprouvée par la *Pratica Segreta* qui notait qu'une telle réglementation *non si crede praticabile per essere già troppo introdotta universalmente questa specie di mercatura, e a volere rimediare a questo bisognerebbe provvedere a tutto l'universale, non solo in Prato ma fuori ancora*<sup>92</sup>: une façon de dire que cette production de basse qualité devait rester libre.

C'était également le point de vue des marchands de Prato et de leur corporation. L'Art ne s'était aventuré qu'une seule fois, en 1648, dans le domaine des draps mélangés pour tenter de leur imposer la marque et la taxe de huit sols. Une mesure qui devait toucher toutes les pièces, y compris celles fabriquées par des personnes non immatriculées<sup>93</sup>. Une décision que la *Pratica Segreta* s'empessa de casser. Il n'en fut dès lors plus question. La corporation avait fermé les yeux pour le plus grand bénéfice de ses marchands qui avaient pu dès lors goûter les avantages de la fabrication à "deux vitesses", libre et réglementée. Un système certes différent de celui que Necker instaurerait plus tard en France puisqu'ici les qualités de draps étaient différentes, mais un système qui fonctionnait pour le plus grand avantage des fabricants de Prato qui faisaient un peu de tout: beaucoup de draps libres et un peu de réglementés, la quantité suffisante pour conserver le bénéfice de la marque Prato.

### Les bénéfiques d'un privilège

Pour toutes ces raisons, l'*Arte della lana* de Prato restait un instrument utile que *la maggiore e migliore parte de mercanti lanaioli pratesi in numero di 22 si dichiara di volere conservare*<sup>94</sup>. Vingt deux, c'étaient grosso modo le nombre fixe de *lanaioli* au vrai sens du terme: ils fabriquaient de tout, des draps de laine réglementés aux étoffes de lin, alliant la règle et la liberté; ils dominaient la corporation qui épousait le plus souvent leurs vues et leurs intérêts; ils savaient apprécier le prix de la marque, et manipuler les possibilités de jeu que leur offrait le règlement corporatif.

<sup>92</sup> A.S.F., idem, Commentaire du projet de réglementation fait par le chancelier Gozzi

<sup>93</sup> Riforma, 1648, capitolo 5

<sup>94</sup> S.A.S.P., Arti 68 b

L'opposition de qui prétendait parler au nom de *l'università dei fabbricanti* montrait cependant que tous n'avaient pas cette possibilité et cette connaissance. Ceux qui faisaient ainsi appel à la *Pratica Segreta* contre l'Art étaient *degl'inferiori mercanti della città*, comme tenaient à le préciser les représentants de la corporation: inférieurs parce qu'ils tissaient peu et surtout des draps mélangés; mais aussi, et surtout, nouveaux venus provenant pour une part du groupe des petits maîtres de la finition<sup>95</sup>: deux caractéristiques qui en disent sans doute long sur les raisons de leur opposition. Nouveaux venus, ils n'avaient pas place au sein des organes corporatifs; fabricants essentiellement des draps mélangés, les règles qu'on prétendait leur imposer pour la fabrication des quelques pièces de draps de laine qu'ils produisaient leur semblaient uniquement vexatoires, d'autant qu'ils constituaient sans doute les proies faciles et incapables de défense de la corporation et des *lanaioli* "majeurs" avides de les saisir sur le fait de fraude. Ces petits fabricants, n'étant pas distingués, ne saisissaient pas les avantages de la distinction:

*il motivo delle loro pretensioni e il fondamento del loro discorso si fonda sull'esempio dei mercanti di campagna ai quali vorrebbero in tutto paragonarsi*<sup>96</sup>.

Les majeurs et la corporation tenaient au contraire à ce qui perpétuait la distance et permettait la différenciation entre fabricants des villes et fabricants des campagnes, ce d'autant plus que la distance réelle s'amoindrissait:

*è ben chiara la considerazione di chi abita in una città deve essere soggetto alle leggi della medesima, e le leggi dell'arte sono istituite per il retto fine del perfetto lavoro..se si togliessero di mezzo..tutto si ridurrebbe in confusione.*

Tout deviendrait d'autant plus confus qu'abolir les règles et la corporation à Prato, c'était se jeter dans les bras de celle de Florence: une hypothèse qui suffisait à expliquer l'attachement des fabricants de Prato à leur Art, refuge contre une soumission directe au bon vouloir des fabricants de la capitale. Le privilège valait la peine d'être défendu, et l'était régulièrement ainsi qu'en témoignent les dossiers de procès intentés à la corporation florentine. Inutile de passer en revue les innombrables motifs pour lesquels l'Art de Prato demandait justice des actions de la corporation de Florence, constamment accusée d'empiéter sur les libertés et privilèges de la ville.

<sup>95</sup> Les signataires sont: Gaetano Pellegrini (famille de teinturiers), Giuseppe Martini (idem), Giuseppe Romiti, Gio Domenico Pinzauti, Agostino Farfalli, Eredi franchi (finition), Giuseppe Pontecchi (finition), Simone Gheri, Filippo Pacchiani (teinturerie), Niccola Postini, Antonio Tonelli, Marco Bini.

<sup>96</sup> S.A.S.P., Arti 68 b

Bien souvent, il s'agissait d'affaires dans lesquelles l'Art de Prato revendiquait sa compétence juridique à juger elle-même ses propres membres: mieux valait toujours régler ses affaires entre soi et éviter que les florentins ne mettent leur propre grain de sel dans les mécanismes de la justice corporative.

Les attaques de Florence était parfois beaucoup plus redoutables: ainsi, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, essayait-elle d'entraver l'introduction d'"innovations" techniques dans la ville; l'Art de la soie de la capitale protestait contre la présence de deux calandres à Prato et ordonnait leur arrêt immédiat en vertu du monopole dont jouissait Florence en matière de travail de la soie. Mais les calandres incriminées servaient ici à perfectionner les *mezzelane* et étoffes de lin dont l'importance grandissait dans la production de la ville. L'art de la laine réagissait, défendait ses artisans devant la *Pratica Segreta*, réaffirmant inlassablement ses privilèges.

Elle aurait encore à le faire de nombreuses fois, notamment en cette année 1716 où la corporation de Florence sommait les *lanaioli* de Prato de s'immatriculer auprès d'elle, après avoir promulgué, l'année précédente, un avis général concernant les draps étroits qu'elle prétendait imposer également à Prato: entraver la circulation des draps<sup>97</sup>, interdire la fabrication de certains types de draps<sup>98</sup>, semblaient être les principaux soucis de l'*Arte* florentine dont les reflexes protectionnistes s'intensifiaient à mesure que la décadence de son industrie se faisait plus évidente.

D'ailleurs, la corporation de Prato connaissait bien de tels reflexes: si elle défendait ses membres des attaques florentines, elle-même tentait à l'occasion d'imposer des restrictions semblables aux productions du contado dont la concurrence devenait de plus en plus forte: ainsi interdisait-elle soudain aux draps d'Empoli de venir à la foire<sup>99</sup>, ou décidait-elle d'imposer un droit de marque de huit sols sur les draps de Barberino di Mugello, terre voisine dont les marchands avaient l'impudence d'envoyer leur production de basse qualité se perfectionner à Prato<sup>100</sup>. De cette façon encore, la

---

<sup>97</sup> S.A.S.P., Arti 67, Ainsi en 1655, la corporation florentine interdit à Prato d'exporter les *saie rovescie* qu'elle produit, en vertu du principe que si Prato a bien la liberté de fabriquer toute sorte de draps, elle ne peut les transporter en dehors de la ville, étant soumise dès le franchissement des murs à la législation florentine; une argumentation bien sûr contestée par la corporation de Prato pour qui la liberté de production doit nécessairement s'accompagner de la liberté de commerce des draps dans le domaine florentin, la ville ne pouvant à elle seule absorber l'ensemble de la production.

<sup>98</sup> S.A.S.P., Arti 67 par exemple, toujours vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, les gardes de Florence viennent saisir à Prato des draps larges que les marchands de la ville n'ont pas le droit de fabriquer. Réponse exaspérée de la corporation réaffirmant une fois encore son droit à *fabbricare liberamente a sua volontà ogni sorte di pannina commune*.

<sup>99</sup> S.A.S.P., Arti 67

<sup>100</sup> Riforma, 1648, capitolo 4

corporation répondait sans doute aux vœux des *lanaioli* de Prato, qui avaient de nombreuses raisons d'être satisfaits d'elle: la distinction, la capacité à dicter soi-même les règles de la production et les conditions d'exercice du métier, à en régler la justice interne, la possibilité enfin d'éviter l'ingérence des puissants fabricants voisins, tels étaient finalement les grands avantages que procurait l'existence de la corporation aux fabricants de Prato.

Elle leur en réservait d'autres, plus infimes mais qui contribuaient néanmoins à faciliter certaines phases de la fabrication. Parmi les biens de l'Art, une terre, celle de Gualceto: on y extrayait la terre à foulon que tous utilisaient; un édifice, le *tiratoio*, situé sur la place mercatale: les laines s'y séchaient au soleil sur un *lastrico* construit tout expressément, les draps venaient s'y sécher et retirer après leur passage à la foulonnerie. La construction était de taille, elle imposait sa présence au coeur de la ville marchande. Mais comme les règlements, le *tiratoio* avait été conçu en fonction des beaux draps larges: en 1783, on le jugeait *insufficiente e inutile*<sup>101</sup>. En effet, *la fabrica del tiratoio è solamente servibile ad un sol genere di panni che debbano essere lunghi braccia 50 più o meno perchè il sudetto tiratoio non è più lungo di braccia 55. Onde per le altre pezze che passano la sudetta misura son costretti i mercanti a farle ritirare alle gualchiere dove la pezza li aumenta braccia 2 in lunghezza e al tiratoio le ne perde braccia 2 e più.* L'édifice n'avait su s'adapter au changement des temps et à l'évolution de la production. Des ministres étaient incapables: *la sudetta fabbrica del tiratoio è mancante di soggetti di abilità che possino servire con attenzione i mercanti atteso che da questi non ricavando che i puri emolumenti non si danno pena di ritirare i panni con quell'attenzione, la quale non manca ai gualcherai i quali oltre gl'emolumenti sudetti ricavano l'utile della sodatura e più fanno ricrescere i detti panni più braccia per rendere meglio serviti i loro avventori lo che nel tiratoio pubblica dell'Arte non succede.* Le tout semblait désormais à l'abandon: *le robbe in detto tiratoio son mal sicure per l'assenza di un custode..e molti son quelli che lo praticano di notte, e giorno come fabrica pubblica oppure sia scalato dai malviventi.* Le portrait d'une inadaptation structurelle et d'un abandon progressif dans lequel beaucoup voyaient la matérialisation de l'involution des corporations. Voilà qui justifiait leurs détracteurs: ils se faisaient de plus en plus nombreux en cette fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et de plus en plus influents au sein du gouvernement "éclairé" du

---

101 S.A.S.P., Comune, cancelleria, 675



Grand Duché de Toscane qui décida et appliqua avant la France de Turgot leur suppression.

## 5 LA LONGUE SURVIE DE L'ARTE DELLA LANA?

### LE RÉFORMISME ÉCLAIRÉ À L'ATTAQUE DES CORPORATIONS

A peine arrivé au pouvoir, Pietro Leopoldo se mit en devoir de rénover profondément l'organisation législative, politique, économique du Grand Duché, nous l'avons dit. Écoutons-le rendre compte de la situation des manufactures et de l'orientation générale suivie en la matière par son gouvernement:

*Le Arti e Manifatture... erano esse pure ridotte alla più sensibile decadenza.*

*Fu d'uopo perciò intraprendere la soppressione delle numerose Magistrature alla providenza della quali erano sottoposte le Arti rispettive classate in vari corpi separati e distinti e distruggere le incumbenze alle medesime affidate come quelle che vincolavano l'industria degli Artefici e la privavano di quella libertà che può essere solo efficace ad animarla ed accrescerla.*

*E fu anche indispensabile il derogare alle tante Disposizioni Statuari che non solo tenevano nella più ristretta schiavitù la mano d'opera prescrivendo Precetti e Regole con la più ser vile e minuta analisi ad ogni grado di manifattura, incominciando dai primi, e più ordinari lavori opportuni al di lei incremento e progredendo fino ai più raffinati atti a perfezionarla, ma si opponevano ancora alla libera vendita dei prodotti di essa ad all'acquisto dei Generi ed utensili necessari alla di lei lavorazione.*

*Aboliti pertanto i corpi delle diverse Arti ed i Magistrati e Tribunali che ad esse presedevano si potè procedere alla soppressione di molte Tasse, che erano state imposte non solo colla veduta di procurare qualche lucro al Regio Erario, ma per supplire inoltre al mantenimento dei Rispettivi Ministri componenti tali Magistrature e si ebbe luogo di togliere parimente l'ingiunto obbligo delle Matricole e ripristinare in tal forma qualsisiasi Cittadino al giusto Diritto di prescegliere senza contrasto l'esercizio di quell'Arte a cui più piacesse di destinarsi<sup>102</sup>.*

Pietro Leopoldo se présentait ainsi en prince illuminé qui avait rendu la liberté à ses sujets, et leur avait restitué la possibilité de choisir le métier de leur choix: le 3 février 1770 tutte le matricole, tasse, impedimendi prescritti

---

<sup>102</sup> Governo della Toscana sotto il regno di Sua Maestà il re Leopoldo II, Firenze, 1790

anticamente su chi voleva esercitare delle Arti<sup>103</sup> étaient abolis: plus de contrôle du savoir-faire, plus de limitation du nombre, plus de métiers réservés aux héritiers. Ne subsistait que l'obligation de se faire admettre et inscrire dans le registre des *artigiani*: une inscription automatique et pour laquelle un droit fort modeste était perçu<sup>104</sup>. Ainsi faisant, semblaient exhaussés les vœux d'un "petit roman spirituel et instructif"<sup>105</sup>, alors très en vogue dans les milieux proches du Grand Duc: un récit exotique à usage très interne comme aimait en produire le siècle, qui narrait les aventures de Chinki et de ses cinq fils, tous interdits par les absurdes lois du royaume à exercer la profession de leur choix; les fils mouraient de faim et le royaume déperissait; heureusement, le souverain, éclairé par cette mésaventure, redonnait la félicité à ses sujets en les libérant des absurdes obligations corporatistes.<sup>106</sup> Les idées "libérales" avaient fait leur chemin; Pietro Leopoldo se mettait en devoir d'appliquer à l'ensemble de la politique économique les maximes de la liberté, qui seules pouvaient redonner vigueur à des manufactures que tous reconnaissaient être décadentes.

Les règlements corporatifs étaient identifiés comme l'une des entraves au développement des manufactures. Les plus proches conseillers du Grand Duc le lui suggéraient: *Il prescrivere certi metodi di fabbricazione con sanzione penale lega le mani agli artisti, perchè non possano seguitare quelle variazioni che l'uso di mano in mano introduce e che le circostanze richiedono per adattarsi al gusto dei compratori*<sup>107</sup>. Toute la littérature du temps était imprégnée de ces principes. Ainsi Sarchiani, s'interrogeant sur les modalités et les raisons du dépérissement du commerce florentin, finissait par affirmer que *quello... che soprattutto contribuì alla decadenza generale del commercio fu il mal inteso spirito di legislazione che guidò i padri nostri*<sup>108</sup>.

Pietro Leopoldo s'engagea donc dans une oeuvre de bouleversement radical de la législation, comme lui-même le rappelait: la suppression des corps d'Arts, décidée le 1 février 1770, ne signifiait pas l'extinction immédiate des corporations et de leurs règlements. Seules les matricules avaient été abolies par l'édit du 3 février 1770; les magistrats supprimés étaient eux réunis sous

103 Relazione..

104 Editto per l'abolizione delle tasse, leggi, ordini e consuetudini con le quali veniva ristretta l'ammissione all'esercizio delle Arti, 3 febbraio 1770, Leggi e Bandi, vol.V, n°181, publié par Dal Pane *Il tramonto...*, op.cit., p.203-210

105 selon l'expression de G. Sarchiani *Ragionamento sul Comercio Arti e Manifatture*, Firenze, 1781

106 "Chinki, Istoria concinese, che può servire ancora ad altri paesi"; Sarchiani en attribue l'auteur à Coyer; selon Zobi au contraire le roman fut écrit par Sarchini lui-même sur inspiration directe de Tavanti.

107 Tavanti Mémoire sur le Arts du 18/2/1768

108 G. Sarchiani, op.cit., p. 65

l'égide unique d'une *Camera di Commercio e di Arti* qui administrait les patrimoines, la justice et dont les membres, nommés par le souverain parmi ses plus proches conseillers<sup>109</sup>, devaient proposer les modifications à apporter aux règlements<sup>110</sup>: l'un des députés de la chambre exprimait au nom de tous les principes qu'ils estimaient devoir être suivis: *Pare a me che la base fondamentale, secondo lo spirito della moderna nostra legislazione sulle materie economiche, specialmente debba essere la libertà naturale d'industria e di commercio e la concorrenza di lei compagna necessaria, la quale costringe la prima a mantenersi dentro i limiti del giusto e dell'onesto*<sup>111</sup>. On projeta l'unification des différents statuts corporatifs dans un unique code commercial ou Statut Général des Arts dont la Chambre fut chargée d'étudier le projet<sup>112</sup>: le programme était ambitieux, trop sans doute puisqu'il ne vit jamais le jour. Mais la Chambre opérait également une oeuvre de remise au goût du jour des anciennes normes corporatives, proposant pour chaque Art de nouvelles règles du jeu.

Un *Motuproprio* du 18 décembre 1775 décida du devenir des règlements de l'Art de la laine<sup>113</sup>. Presque toutes les anciennes prescriptions étaient balayées. Les drapiers du Grand Duché étaient dorénavant libres de faire des draps de toutes largeurs, longueurs, nombre de fils de chaîne qu'ils leur semblait bon, d'y employer les laines et les drogues de leur choix, de payer aux ouvriers le salaire qu'ils réussiraient à leur imposer. Libres encore de regrouper les activités, tout comme l'étaient également les manufacturiers. Des manufacturiers qui pourtant ne devaient pas s'aventurer à enfreindre les ordres donnés par les fabricants: le maintien de la discipline de la main d'oeuvre restait bien sûr un impératif essentiel, qu'étaient chargés de faire respecter les tribunaux, incités à ne pas reculer si nécessaire devant l'emprisonnement des contrevenants. Entre le "parti réglementaire" et les défenseurs de la liberté totale de fabrication, ces derniers avaient remporté la bataille.

Foin des règlements, envolée la qualité? C'était l'accusation de toujours qu'avaient dressé contre la liberté les tenants de la règle: on se

<sup>109</sup> La députation pour la création de la Chambre de commerce, instituée en 1768, comprenait le sénateur Ginori, F. Neri, GB Guadagni, Ciani

<sup>110</sup> Pour les problèmes concernant la création de la Chambre de commerce, son rôle, son évolution etc cf R. Misul *Le Arti Fiorentine*, Firenze, Seeber, 1904; R. Ristori *La camera di commercio di Firenze e la borsa*, Firenze, Olski, 1963 qui a notamment publié un grand nombre de documents.

<sup>111</sup> Relazione dell'Auditore M. Ciani del 10 agosto 1770, citée par R. Ristori, op. cit., p. 19

<sup>112</sup> R. Ristori, op. cit., p. 19

<sup>113</sup> Le texte de ce *Motuproprio* se trouve dans les *Leggi e Bandi*, vol. III, n° 99 et a été publié par L. Dal Pane in *Il tramonto delle corporazioni*, op. cit., p.210-215

souvent des admonitions du douanier Beaudriez à Prato. Mais les partisans des réformes niaient que la qualité tant recherchée par les règlements soit encore à l'ordre du jour: on avait voulu faire trop bien, contre l'air du temps; c'est ce que disait Tavanti à Leopoldo: les acheteurs, disait-il, *ben spesso desiderano ciò che la legge proibisce, cioè piuttosto il basso prezzo congiunto coll'imperfezione che la perfezione congiunta col prezzo alto*<sup>114</sup>: le marché s'élargissait, il demandait des produits bien différents de ceux qui avaient jadis fait la fortune des draps florentins, réservés à une élite prête à payer fort cher le prix du luxe et de la distinction; l'Etat entendait tout faire pour seconder, voire pour orienter les manufactures dans cette direction.

Cependant, les nouvelles dispositions n'étaient pas sans ambiguïté: la marque de finition était maintenue dans les lieux où elle existait déjà. La justification était d'ordre statistique: *all'oggetto di avere notizia della quantità di dette Pannine*; même en régime de liberté, l'Etat désirait connaître l'importance de la production; la suppression des marques corporatives risquait de le priver de ses traditionnels moyens d'information. Mais la préservation de la marque de finition signifiait également le maintien en vigueur des *Regolamenti che assicurano l'osservanza di detto marchio, come sono le Polizze di telaio e simili*<sup>115</sup>. Certes, la marque, et les règlements qui en imposaient l'obligation, acquéraient un nouveau sens: non plus un contrôle de la qualité, qui était désormais laissée à la discrétion du fabricant, mais un contrôle de la quantité, une mesure de l'activité de chacun. Tous comprirent-ils le glissement subtile qui s'opérait ainsi?

Il fallait décidément bien de l'acuité pour saisir toutes les finesses de ces nouvelles dispositions. L'article III du motuproprio récitait en effet que tous les fabricants et teinturiers pouvaient désormais *tingere e far tingere le pannine d'ogni genere in quella forma e con quelle droghe ed Ingredienti che stimeranno più utili, e adattate alla perfezione del colore, resteranno ancora liberi delle rosette, che in alcune Pannine, e in certi casi a tenore di alcune Leggi dovevano esservi per denotare che i colori fossero stati fatti in una certa forma; ma qualora vi siano le dette rosette dovranno le pezze delle pannine immancabilmente essere state tinte nella forma, che dalle Leggi viene prescritta..E per evitare ancora qualunque inconveniente che potesse nascere...non potranno dai Tintori..lasciarsi rosette bianche, nè dai Fabbricanti riceversi in tal forma, ma dovranno sempre tutte le pezze o essere senza*

---

<sup>114</sup> Tavanti, op. cit.

<sup>115</sup> Motuproprio 18/12/1775, article IV

*alcuna rosetta o avere le rosette di quel colore preciso in cui sono state precedentemente tinte le dette pezze*<sup>116</sup>.

Ainsi de deux choses l'une: où les pièces suivaient les anciennes dispositions réglementaires et la "rosette" témoignait du juste respect de la règle, où elles ne les suivaient pas et se passaient de toute marque distinctive: un système à deux vitesses semblable à celui qu'imaginerait plus tard Necker en France?

Sans approfondir ici l'éventail des dispositions et des réactions à ces mesures innovatrices, qui nécessiterait une étude à part entière, force est de constater que bien des vœux exprimés par ceux qui s'intitulaient en 1745 *l'Università des fabricants de Prato* semblaient désormais épuisés: ils pouvaient dorénavant prendre modèle sur les fabricants de la campagne avec la bénédiction du Grand Duc qui ne tardait pas à appliquer aux corporations de province les réformes mises en oeuvre dans la capitale.

#### LA FIN DE L'ARTE DELLA LANA DE PRATO

Les mesures prises par Leopoldo en 1768, 1770, 1775 ne concernaient que les corporations de la capitale et s'arrêtaient aux limites de leur juridiction, c'est-à-dire aux portes des quelques villes qui jouissaient du privilège d'avoir conservé leurs corps de métiers: Sienne, Pise, Pistoia, Arezzo et Prato. Des décrets particuliers fixèrent pour chacune d'elles les modalités de la suppression des Arts. A Prato, la sentence arriva le 27 novembre 1775:

*S.A.R sempre intenta a sollevare gli Artefici dei suoi felicissimi stati da qualunque ostacolo potesse ricevere la loro industria....essendo informata che gli Artieri della città e contado di Prato sono tuttavia sottoposti a diverse spese e molestie, e perdite di tempo in vigore di questi statuti con i quali diverse Arti o corpi d'Arti dell'istessa città di Prato hanno regolato finora l'ammissione degl'Artefici all'esercizio delle loro professione e esercitata sopra di essi qualche giuridizione, Vuole e Comanda:*

*I Che dal dì 1 gennaio 1776 in poi restano soppressi gl'infrascritti Tribunali o corpi d'Arti della città di Prato, cioè Arte della lana, Arte della Pietra, Arte dei Fabbri, Arte de' legnaiuoli, Arte de' calzolai, insieme con tutte le magistrature e cariche ad esse Arti appartenenti..*<sup>117</sup>

Les anciens membres des corporations conservaient certes le droit de se réunir en confraternité, mais à *l'unico oggetto delle sacre funzioni*<sup>118</sup>. Le *Vicario Regio* devenait désormais juge de toutes les causes autrefois réservées

<sup>116</sup> Idem, Articolo III

<sup>117</sup> Motu proprio 27/11/1775

<sup>118</sup> Idem, article I

aux magistrats des corporations. Il devait appliquer dans ces nouveaux jugements les mêmes règles *che dalle leggi e consuetudini veglianti sono prescritte per tutte le altre già appartenenti alla di lui ordinaria giurisdizione*<sup>119</sup>. Un transfert de pouvoir significatif: plus question que les affaires du commerce et de l'industrie se règlent dans des tribunaux particuliers, bénéficient de lois spéciales; les représentants du pouvoir central devenaient les uniques arbitres de la situation, d'autant que le vicaire était également chargé de veiller *all'osservanza di quelle Leggi, Statuti e Ordini veglianti che riguardano il buon regolamento delle manifatture*<sup>120</sup>. Comme le soulignait R. Ristori, *la riforma aveva assunto l'aspetto di un'affermazione della Stato nei confronti di antiche organizzazioni di origine comunale che, seppure ormai ridotte ad una parvenza di autonomia, si erano fino ad allora mantenute indipendenti dall'amministrazione pubblica e ligie alle propri tradizioni*<sup>121</sup>. Pourtant, l'ambiguïté s'installait ici aussi: les corps étaient supprimés, leurs magistrats abolis, mais les règlements théoriquement persistaient, à charge du vicaire de les faire respecter, sans pour autant qu'il dispose du minimum de moyens capables d'actualiser un tel contrôle.

Une nouvelle charge de *Provveditore delle Arti della città di Prato* était créée: il devait gérer le patrimoine des anciennes corporations, et veiller surtout aux *fabbriche pubbliche che sono destinate per il comodo esercizio di certe manifatture, d'invigilare all'esazione di quelle tasse che riguardano il mantenimento di dette fabbriche e di tenere un'esatta scrittura*. Le pouvoir central s'arrogeait le choix et la nomination de ce gérant des édifices corporatifs, auquel il confiait également quelques pouvoirs de médiation, bien officieux cependant:

*Apparterrà parimente all'istesso Provveditore la cura d'interporsi in figura di semplice mediatore per accomodare amichevolmente le differenze che vertono fra gli artefici, quando essi ricorrino alla di lui mediazione..*

Ainsi naissait un personnage au statut ambigu de juge sans en avoir la charge, le pouvoir, ni même la légitimité: reflet de la difficulté de soumettre à la loi commune du vicaire des questions dont on sentait la spécificité mais dont on ne voulait plus admettre la particularité.

Le *Provveditore generale* devait surtout devenir l'agent d'information du pouvoir central: le décret lui confiait en effet la tâche *d'informarsi esattamente dello stato delle manifatture più interessanti e di renderne conto*

<sup>119</sup> Idem, article II

<sup>120</sup> Motu proprio 27/11/1775, article III

<sup>121</sup> R. Ristori, op. cit., p. 18

*annualmente alla camera di commercio, Arti e manifatture, con proporre alla medesima ciò che egli crederà necessario per la loro conservazione e avanzamento*<sup>122</sup>. Il apparaissait ainsi comme une figure de transition: intermédiaire entre le pouvoir et les Arts, entre Prato et Florence, il signifiait la difficulté qui naissait de l'abolition des anciens magistrats dont certaines des tâches devaient être maintenues. La Chambre de commerce acquérait une importance croissante: sa compétence s'étendait à tout l'Etat puisque c'était elle en définitive qui était chargée de proposer au souverain *la maniera da tenersi per accrescere gli assegnamenti della amministrazione della Arti di Prato in forma che possa da essa essere aiutata ed animare l'industria degli Artefici...*

A Prato comme à Florence, le premier moyen de rendre vigueur aux manufactures était d'abroger toutes les dispositions visant à contrôler et restreindre l'admission aux diverses professions, de supprimer la matricule qui en était l'expression et la taxe qui la sanctionnait<sup>123</sup>. Mais, toujours dans le souci d'être informé du nombre des "artistes" que comprenait le Grand Duché, le *motuproprio* étendait à Prato l'obligation de registre qui avait déjà été proclamée à Florence:

*nonostante la soppressione delle indicate tasse dovranno però gli Artieri che vorranno aprire negozio o bottega nella città e contado di Prato continuare a farsi ammettere all'esercizio di ciascheduna professione, mediante la descrizione del nome di ciascun Artiere, e della di lui professione nel registro generale degli Artieri di tutti questi felicissimi stati ordinato con legge del dì 3 febbraio 1770 che si tiene dalla Camera di commercio di questa città di Firenze*<sup>124</sup>.

L'inscription sur ce registre devait se faire automatiquement, sans qu'il ne soit plus question de contrôle de la capacité à exercer le métier; la somme que chacun devait verser pour cet enregistrement, deux lires, n'avait plus rien d'une taxe d'entrée dans la corporation, mais représentait une modeste contribution destinée à subvenir aux frais administratifs de la Chambre de commerce qui tenait le registre. Du reste, le revenu des sommes que verseraient les "artistes" de Prato ne devait pas rester à Florence mais être versé à la nouvelle caisse des Arts de Prato *per erogarsi in vantaggio di quelle manifatture*<sup>125</sup>. Il est douteux que les inscriptions aient été suffisamment nombreuses pour apporter quelque "secours" à l'industrie de la ville: au vu du

---

<sup>122</sup> Idem, article V

<sup>123</sup> Idem, article VI

<sup>124</sup> Idem, article VII

<sup>125</sup> Idem, article, VIII

succès qu'avait connu l'enregistrement des fabricants de *mezzelane* prévu par la corporation, le scepticisme est de mise sur l'accueil réservé à Prato à cette nouvelle procédure; un soupçon impossible à vérifier puisque ce fameux registre semble s'être évanoui, à supposer qu'il ait été réellement tenu à jour.

Le motuproprio de 1775 signifiait bien l'abolition de l'Art de la laine à Prato, remplacé par le vicaire et par le *provveditore generale*: pas question de Chambre de commerce ici. Il signifiait également le maintien de certains de ses règlements, la persistance de l'obligation de marque des draps. En 1782, la nouvelle organisation fut de nouveau modifiée: la charge de *provveditore generale*, qui rappelait sans doute trop le pouvoir des anciennes corporations, fut abolie et toutes ses attributions confiées à la magistrature communale, elle aussi récemment réorganisée<sup>126</sup>. Ainsi toute trace d'une quelconque autonomie des Arts, vestige des anciennes corporations, était effacée.

Que pensait-on à Prato de tous ces bouleversements? Dès 1766, les responsables de la corporation et de la communauté avaient été invités à exprimer leur avis sur les possibles "*aggravi, proibizioni e private*" qui pesaient sur la production: il était clair dans l'esprit de qui rédigeait le questionnaire que la demande visait surtout les taxes corporatives; à Prato, les responsables avaient indiqué avec précision le montant de chaque somme due, mais ils avaient également tenu à signifier que *i sudetti pubblici aggravi non possono impedire l'ampliacione..delle manifatture*<sup>127</sup>: les taxes corporatives ne grevaient pas les coûts de la production, les règlements corporatifs étaient indispensables et devaient être amplifiés, telle était la réponse des gardiens de la corporation.

En 1772, la Chambre de commerce de Florence, mettant en oeuvre le programme de réforme des statuts corporatifs qui lui avait été confié, envoyait à Prato un questionnaire détaillé sur les Arts de la ville<sup>128</sup>: juridiction, salaires, taxes, possessions, législation, toute l'organisation des corporations était examinée, dans le but de présenter au souverain un rapport sur la situation de la ville. L'*Arte della lana*, lui répondait-on, était la *principale, più antica e rispettabile* de toutes les corporations, la seule à avoir conservée une juridiction propre. Ses responsables affirmaient de nouveau que les taxes, d'ailleurs récemment considérablement diminuées, ne pesaient pas très lourd sur la fabrication et que l'Art de la laine rendait de grands services, ce qui

<sup>126</sup> Editto 15 giugno 1782

<sup>127</sup> A.S.F., Gianni, B.36, ins. 516: *Relazione sulle Arti della Comunità di Prato*, 1767

<sup>128</sup> S.A.S.P., Comunale 646 et 675



faisait espérer qu'elle ne serait pas supprimée. On fit peu de cas à Florence de cet avis.

Si les responsables de la corporation furent sans doute navrés de la décision de leur souverain, une bonne part des marchands alla plus loin que ne le prévoyait la réforme. Nombreux considérèrent en effet que le *motuproprio* signifiait l'abolition totale des taxes, non seulement d'immatriculation, mais également de marque des draps<sup>129</sup>: *la maggiore parte hanno cercato di esimersi dal fare le polizze di telaio e dal portare le loro pannine all'Arte per farvi apporre il marchio di finito*<sup>130</sup>, témoignait, en 1781, le camerlingue qui trouvait la fronde d'autant plus privée de fondements que la taxe de marque avait déjà été réduite de moitié en 1778. Pour tenter de trouver un compromis avec les fabricants et de faire respecter les décisions souveraines, il proposait d'abaisser une nouvelle fois la taxe, la portant à deux sols afin de l'uniformiser avec celle que continuaient de payer les "étrangers" qui venaient faire perfectionner leurs draps à Prato: un effort bien modeste mais que ne prétendaient sûrement pas faire les fabricants de Prato. En pratique, les registres de marque s'arrêtent à la date de 1775, inaugurant ainsi le vide statistique qu'avaient contribué à créer les réformes léopoldines. L'esprit de la loi était autre, nous l'avons dit: maintien des marques pour conserver la connaissance de la production, mais les fabricants n'avaient cure de payer ce tribut pour permettre à l'Etat de compter les draps. Les réformes avaient signifié pour la plupart d'entre eux la possibilité d'uniformiser les conditions de leur production: libre, de toutes taxes et de tout contrôle, comme l'avait toujours été la production des *mezzelane*, ce produit phare du textile de Prato. Dans un contexte radicalement modifié, où l'Art de la laine de Florence ne pouvait plus imposer de restrictions et encore moins s'immiscer dans les affaires de production des fabricants de Prato, la corporation avait perdu une grande part de ces anciens attraits; les fabricants n'avaient plus besoin d'elle pour continuer à faire ce qui au fond avait été depuis longtemps leur ligne directrice: fabriquer comme bon leur semblait des articles presque en tous points semblables à ceux de la campagne environnante.

#### L'ETAT, LES ENTREPRENEURS ET LES INSTITUTIONS DU COMMERCE

L'abolition des corporations posait pourtant de nombreux problèmes. D'abord, la redéfinition du statut de la règle: à Prato, elle semblait niée; mais l'industrie pouvait-elle, et voulait-elle, se passer de règlements? Dans les

129 S.A.S.P., Cancellaria, 675

130 *Idem*

industries de luxe difficilement, comme en témoignent, un peu partout en Europe, les velléités "restauratrices" des fabricants de ces fabriques; dans le textile bon marché qui était celui de Prato, l'unique règle semblait de fabriquer au plus bas prix possible, des articles dont les caractéristiques techniques répondaient exclusivement à ce souci d'économie, nous le verrons.. Il était en tous cas des règles qu'aucun fabricant ne pouvait accepter de voir voler en éclat, c'étaient celles qui encadraient et prévoyaient le travail de leurs ouvriers: du reste, les peines prévues pour les manufacturiers qui n'accomplissaient pas correctement, c'est-à-dire selon la règle des fabricants, leur ouvrage, étaient extrêmement sévères, sous le règne de la liberté comme au temps des corporations.

Autre problème, d'ailleurs lié à celui de la réglementation, soulevé par l'abolition des corporations: celui de la justice du commerce; un thème destiné à de multiples rebondissements et qui pour l'heure avait reçu une solution en apparence très simple: en l'absence de justice spéciale, le vicaire était chargé des affaires commerciales, des litiges du travail, qui devaient être jugés selon les maximes du droit commun. Une solution en fait insatisfaisante et ambiguë, qui expliquait les pouvoirs de médiation confiée au *provveditore*: mais après son abolition en 1782, personne ne le remplaça dans ce rôle d'arbitre et la juridiction du vicaire restait l'unique habilitée à juger en première instance les affaires du commerce, ce qui n'était pas sans poser de sérieux problèmes.

Enfin, la disparition des magistrats corporatifs signifiait l'abolition d'un organisme qui, au moins idéalement, avait été chargé de représenter les intérêts d'un corps, avait fait entendre la voix d'un groupe d'intérêt, celui des fabricants. Beaucoup ont nié aux corporations une telle représentativité. Les magistrats des corps auraient été en grande partie composés de personnes n'exerçant pas le métier: très peu au fait de ses réels problèmes, ils auraient constamment tenté d'actualiser une vision dépassée de la manufacture qui allait à l'encontre des réels intérêts des fabricants; R. Nuti, on l'a vu, lançait des accusations de ce genre à l'Art de la laine de Prato. L'examen attentif de la vie de la corporation a montré, pensons nous, que les choses étaient un peu plus complexes: les organismes corporatifs ne représentaient bien sûr pas tous les intérêts en jeu, ils étaient certes guidés par un constant souci de conservation qui les amenait parfois à prendre des positions bien différentes de celles souhaitées par les fabricants; mais nous avons également vu que ceux-ci n'étaient pas indifférents à la structure corporatiste, et réussissaient souvent à

influencer dans un sens nettement favorable à leurs intérêts la législation de l'Art.

Les réformes léopoldines mirent fin à ces possibilités de jeu institutionnel. A partir de 1775, s'installe le silence des entrepreneurs: impossible de percer leurs états d'âme, de connaître leurs désirs et leurs réactions face aux changements contemporains, de savoir si les mêmes préoccupations les animaient, à moins de cueillir, au fil des pages, une pétition, un signe tangible d'une revendication, ou d'un nouvel usage.

En effet, la chambre de commerce, d'arts et de manufacture créée en 1770 n'avait rien d'un organe représentatif: ses membres étaient des fonctionnaires, chargés d'administrer provisoirement les biens des corporations, de décider du sort des règlements et tout au plus d'informer sur l'état des Arts et les moyens de les soutenir. Informer à l'aide de moyens balbutiants, nous y avons fait allusion: par les *provveditori* éventuellement mis en place comme à Prato, par le moyen d'enquêtes directes auprès des "personnes de l'Art bien informées", comme c'était sans doute le cas le plus fréquent, par le moyen des chanceliers des communautés; élaborer des moyens de soutien selon leur propres vues ou éventuellement en fonction des vœux des fabricants exprimés spontanément ou lors d'enquêtes appropriées. Les fabricants étaient devenus des sujets comme les autres, pouvant faire part de leurs problèmes à un monarque toujours disposé à les écouter, mais n'ayant aucun moyen institutionnel d'exprimer un avis de groupe.

La chambre de commerce cessa elle-même assez rapidement ses fonctions: en 1782, Pietro Leopoldo, qui avait dès le départ craint que les membres de la Chambre ne s'arrogent de trop grands pouvoirs de réglementation et d'intervention dans le domaine économique, promulgua sa dissolution; comme bon nombre de ses conseillers, il estimait qu'une fois abolies les corporations et réformée la législation, la chambre de commerce avait rempli sa mission. Seul persistait l'*Auditore della mercanzia*, la partie proprement juridique de l'organisme: elle ne tarderait pas à être intégrée dans le tribunal des Pupilles, duquel elle constitua un département spécifique jusqu'à ce qu'elle retrouve son autonomie, en 1793, sous le nom de *Dipartimento Esecutivo*: aléas de la législation et des institutions qui montrent les incertitudes en la matière.

Il fallut l'installation définitive des français en Toscane pour que les choses changent. Ils n'eurent pas besoin ici d'abolir les anciennes corporations, comme ils le firent, selon des modalités et des succès variés, un peu partout en

Europe<sup>131</sup>. Par contre, leur arrivée entraîna la création, ici comme ailleurs, des chambres de commerce, rétablies en France en 1802, après avoir été abolies en 1791: une renaissance très ambiguë puisqu'il était impossible *de dissimuler que les chambres de commerce "assemblées de citoyens d'un même état ou profession", fonctionnent en violation du principe posé dans la loi de juin 1791 et réaffirmé dans les constitutions françaises comme dans l'article 419 du code pénal*<sup>132</sup>. Une contradiction manifeste que l'on arrivait difficilement à penser: ces institutions demeuraient donc *dans une clandestinité qui jure avec l'importance de leurs fonctions*<sup>133</sup>; clandestinité dans les textes bien sûr et non dans les faits, puisque *leurs activités se sont étendues bien au delà des attributions mentionnés en l'An IX, alors que les archives de ces institutions les montrent poursuivant sans désespérer un grand nombre de leurs pratiques d'Ancien Régime: d'abord en ce qu'elles ont interprété leur rôle d'information et de conseil du gouvernement avec un zèle qui les a conduites à combattre ardemment tel projet douanier, à appuyer telle ou telle revendication professionnelle, et même à élaborer des projets de règlements pour les manufactures ou à proposer leurs listes de notabilités commerçantes...Au point qu'elles semblent en maintes occasions engagées dans une tâche plus proche de la cogestion que de la simple fourniture d'avis*<sup>134</sup>.

Prato n'eut cependant pas l'honneur d'une chambre de commerce; la création n'en était prévue que dans les plus grandes villes de l'Empire. L'importance de son activité manufacturière fut cependant reconnue par la Junte extraordinaire de Toscane qui décida, en août 1808, d'y installer une *Camera consultativa d'Arti e Manifatture*: une création qui précédait d'un mois celle de la Chambre de commerce de Florence; voilà de quoi satisfaire l'orgueil citadin des fabricants de Prato et leur faire penser que la primauté de Florence allait enfin cesser. Témoin parmi d'autres, Lazzerio Mazzoni suivait avec intérêt les décisions gouvernementales et communiquait fièrement à son père, pour l'heure à Livourne: *qui si stabilisce una banca di manifattori, come a Lione, e Prato è considerato come il capo dell'industria toscana*<sup>135</sup>. Le maire de la ville était le président de ce nouvel organisme et devait également constituer la liste des candidats parmi lesquels la Junte choisirait six membres: trois parmi

<sup>131</sup> Bien différente de la situation toscane se présente aux français le cas de Venise, étudié par M. Costantini *L'albero della libertà economica. Il processo di scioglimento delle corporazioni veneziane*, Venezia, Arsenale Editrice, 1987.

<sup>132</sup> J.P. Hirsch *Les deux rêves du commerce*, op.cit., p.103

<sup>133</sup> Idem

<sup>134</sup> Idem, pp.103-104

<sup>135</sup> S.A.S.P., Mazzoni, lettre de Lazzerio, 5/9/1808

les fabricants de draps, de bérêts, les teinturiers ou ceux qui préparent les tissus de laine, deux parmi les papetiers, un parmi les marchands de cuivre: une composition qui tentait de refléter les principaux secteurs productifs de la ville. La chambre était strictement professionnelle, comme le précisait le décret de formation: *non potrà essere ricevuto membro chi non è manifattore, fabbricatore, direttore di fabrica o non ha esercitato una di queste professioni per cinque anni almeno*. Ses attributions étaient cependant plus limitées que celles des chambres de commerce:

V-*Le funzioni della camera saranno unicamente di fare conoscere coerentemente al disposto dell'Articolo terzo della legge de' 22 germinale, i bisogni e i mezzi di miglioramento delle manifatture, fabbriche, arti e mestieri.*

VI-*La Camera Consultativa manderà i progetti e le memorie al Sottoprefetto del suo circondario, che le trasmetterà con le sue osservazioni al Prefetto. I Prefetti saranno obbligati di indirizzarle al Governo con il loro parere.*<sup>136</sup>

Significativement, on estimait dans la ville qu'elle *torna in certa maniera a far rivivere in qualche parte la soppressa arte della lana*<sup>137</sup>: à l'exception d'un de ses membres, tous les autres étaient en effet impliqués, personnellement ou par des liens familiaux, dans les trafics textiles de la ville<sup>138</sup>. De cette façon, certes partielle, selon le mode censitaire et cooptatif qui était la règle, cette institution contribuait à faire de nouveau entendre la voix des fabricants de Prato qui ne s'arrêtèrent pas à ces prémisses.

L'une des demandes très significatives de la chambre fut en effet celle de l'instauration d'un tribunal des prud'hommes *considerando che in un paese manifatturiero possono frequentemente suscitare delle questioni fra gli operanti e gli artefici*<sup>139</sup>. La distance et la perte de temps qu'impliquait le déplacement dans une autre ville étaient les motifs invoqués par la requête: en effet, la réorganisation judiciaire avait placé à Pistoia le tribunal de première instance dont dépendait maintenant Prato; en fait, les fabricants s'inscrivaient ainsi dans une tendance de longue durée qui voyait Prato tenter d'acquérir bien difficilement une autonomie de gouvernement: du statut de ville (1653) à celui de province (1992), le chemin fut ardu, caractérisé par la volonté d'indépendance de la cité, soucieuse de pouvoir gérer elle même ses affaires, sans plus être soumise à l'une de ses plus puissantes voisines: tantôt Pistoia, le

<sup>136</sup> Decreto della Giunta Straordinaria di Toscana..., cité par R. Ristori, op. cit., p. 180

<sup>137</sup> S.A.S.P., Comune, 727, 30 aprile 1810

<sup>138</sup> Les membre de la Chambre, outre le maire N. Mazzone, lui même "négociant", étaient Giuseppe Becherini, P. Anngiolini, L. Martini, F. Bresci, S. Nistri, G. Vivaldi

<sup>139</sup> S.A.S.P., Cancelleria, 727, 1808

plus souvent Florence. Bien plus pratiquement, la demande des fabricants soulignaient l'inadéquation, au moins partielle, de l'organisation instaurée par les réformes léopoldines: la négation d'une justice spécifique du commerce siégeant à Prato avait signifié l'installation d'un système, non seulement incommode, qui requérait le déplacement dans une autre ville, mais également inadapté, du fait qu'un tribunal ordinaire jugeait les causes commerciales et les conflits du travail. La requête des fabricants étaient donc doublement significative: ils obtinrent en grande partie satisfaction par l'instauration en 1812 d'un tribunal de commerce; présidé par Giuseppe Martini, l'un des majeurs "négociants" de la ville, il fonctionna visiblement assez bien: réglant les litiges entre négociants concernant les échéances de paiements, s'occupant des faillites, ses registres dénotent d'une assez grande activité, qui en présuppose donc l'utilité. Son existence fut pourtant brève.

En 1814, tout s'arrêta: la Restauration signifia, en Toscane comme ailleurs, une remise en ordre de l'Etat après l'épisode napoléonien. Le Grand Duc Ferdinand, remis sur son trône, entendait également rétablir l'intégralité des anciennes institutions, mettant ainsi en oeuvre un processus "d'involution juridique" qui toucha bien des aspects de la vie du Grand Duché. Les institutions "commerciales" mises en place par le précédent régime vivaient des heures difficiles.

A Florence, les membres de la chambre de commerce napoléonienne envoyaient au Secrétaire d'Etat et de Finances un mémoire dans lequel ils demandaient le maintien de l'institution et son harmonisation avec les lois *attualmente veglianti in Toscana* afin qu'elle retrouve *dalla sovrana Autorità quella consistenza e quel decoro che tanto contribuiscono al regolare andamento degli affari*<sup>140</sup>. Les auteurs du mémoire en profitaient également pour proposer quelques mesures qui devaient selon eux favoriser l'autorité de la Chambre et stimuler le regain des affaires: obligation de l'inscription à la chambre de tous ceux qui voulaient bénéficier de la juridiction du tribunal de commerce, obligation d'enregistrement auprès de la Chambre des sociétés en accomandites, rétablissement de la matricule et des "carnets" pour les *sensali*; comme le note M. Scardozzi, *tutte queste richieste si riannodavano ad un passato assai lontano, scavalcando buona parte dell'età leopoldina...un identico motivo ispiratore accomuna queste proposte a quelle che i "negozianti" milanesi avanzavano negli stessi anni: il tentativo di rilancio della Camera "in*

---

<sup>140</sup> cité par M. Scardozzi *Le società commerciali fiorentine tra la restaurazione e l'unità*, *Quaderni Storici*, agosto 1991, p. 452

*dimensione giuridionale-rappresentativa*"<sup>141</sup>; expression d'une volonté par bien des aspects différente des réformes entreprises par Leopoldo: la liberté ne semblait pas être le principal mot d'ordre de ces "négociants" qui réclamaient au contraire une réglementation avalisée par l'autorité de l'Etat; mais différente également des institutions françaises qui avaient contribué à ne plus penser la spécificité des affaires, de leur fonctionnement et de leurs lois; une volonté qui se rattachait en définitive sans doute aux "deux rêves du commerce"<sup>142</sup>: la liberté et la règle, l'autonomie et l'autorité de la loi.

Près de quatre ans passèrent avant que le gouvernement restauré ne statue sur le sort de la Chambre de commerce, *un segno della scarsa considerazione del governo restaurato per i "negozianti" cittadini*<sup>143</sup>, même si en fin de compte le maintien de l'institution tendait également à prouver *il rilievo del ceto dei commercianti nella società cittadina*<sup>144</sup>. Mais les conditions de la "restauration" de la Chambre de commerce différait par bien des aspects des voeux exprimés quatre ans auparavant par les marchands: *nessuna delle attribuzioni richieste dalla memoria del 1815 fu accordata al nuovo organismo, la cui funzione fu limitata alla consultazione e promozione in "tutti quei provvedimenti che possono occorrere per eccitare l'industria e rendere sempre più florido il commercio interno ed esterno"*. D'autre part, les douze membres de la chambre étaient initialement nommés par le Grand Duc et se renouvelaient ensuite par cooptation: aucune "représentativité" par conséquent, *i dodici componenti erano chiamati ad esprimersi a titolo individuale, in forza della loro "probità" ed esperienza negli affari del commercio, e non come rappresentanti dei commercianti*<sup>145</sup>. Une base de départ fort restrictive qui contraste cependant avec le rôle que sut acquérir dans les faits la Chambre, remplissant *la funzione di punto di coagulo e di espressione di un forte gruppo d'interesse*.<sup>146</sup>

Rien de tel à Prato: la Restauration signifia ici l'abolition immédiate de la Chambre consultative d'Arts et métiers ainsi que du tribunal commercial; si des parcelles d'institutions napoléoniennes restèrent en place à Florence, presque partout ailleurs *riemersero particolarismi locali modellati su antichi*

<sup>141</sup> Idem, P.453

<sup>142</sup> J.P.Hirsch *Les deux rêves du commerce. Entreprise et institution dans la région lilloise (1780-1860)*, Paris, 1991

<sup>143</sup> M. Scardozi, op.cit., p.452

<sup>144</sup> M. Scardozi *Per l'analisi del ceto commerciale fiorentino nella prima metà dell'ottocento: i setaioli*, *Quaderni Storici*, aprile 1989, p.236

<sup>145</sup> Scardozi, *Le società commerciali...*, op.cit., p.454

<sup>146</sup> Idem

*ordinamenti*<sup>147</sup>. Prato se trouva dans ce second cas de figure, de nouveau placé dans une situation de semi-périphérie au caractère de plus en plus anormal. La Restauration fut l'époque du long silence des entrepreneurs: totalement étrangers à la chambre de commerce de Florence, ils ne disposaient d'aucun moyen de représentation et se trouvaient totalement dépourvus de la possibilité d'ébaucher une politique de groupe; une situation qui resta telle tout au long des décennies par bien des aspects cruciales du XIX<sup>e</sup> siècle, jusqu'à la fin du siècle, quand prendrait naissance l'Union Industrielle de Prato.

Cet état de fait signifia l'impossibilité d'un dialogue entre le gouvernement central et les entrepreneurs de Prato, et empêcha toute prise de conscience de l'inadaptation de certaines institutions aux exigences du commerce de la ville. Symptomatique est par exemple le problème assez complexe de la juridiction. Après l'abolition du tribunal de commerce de Prato, il semble que le vicaire retrouva les prérogatives que lui avait confiées l'organisation léopoldine en matière de juridiction de première instance: il tenait donc ici le rôle qui était celui du tribunal commercial à Florence; une divergence d'institution significative des différences de position des deux villes. Dans la capitale en effet, le tribunal permettait de mettre en pratique l'*autonomia giurisdizionale del ceto mercantile*<sup>148</sup>, surtout après que la chambre de commerce ait réussi à obtenir en 1822 un nouveau règlement qui redimensionnait le rôle de l'assesseur légal et valorisait au contraire celui des deux juges commerçants<sup>149</sup>. Rien de tel à Prato où les fonctionnaires restaient les seuls juges des affaires. Une solution qui deviendrait la condition universelle après la réforme judiciaire de 1838 qui faisait du tribunal de commerce une section du Tribunal civile de première instance. M.Scardozi note à ce propos que *la questione dell'autonomia giurisdizionale dei commercianti..dovette sdrammatizzarsi in seguito, visto che sembra passare senza opposizione l'abolizione del Tribunale di Commercio di Firenze*<sup>150</sup>: une question pourtant qui mériterait d'être approfondie pour en saisir les réels enjeux et les implications profondes sur les pratiques commerciales. Les commentateurs de l'époque avait beau être optimistes et saluer la réforme comme *un nuovo passo verso quella unificazione del diritto commerciale col*

---

<sup>147</sup> Idem, p.451

<sup>148</sup> Idem, p. 454

<sup>149</sup> Pour une exposition plus détaillé du problème cf M. Scardozi *Le società commerciali*, op.cit., p.454-455

<sup>150</sup> Idem, p.481, note 12



*diritto civile che si effettuerà completamente nell'avvenire*<sup>151</sup>, les rebondissements multiples de la législation commerciale, dont la fin imminente était sans cesse annoncée et jamais actualisée, montre que le problème était plus complexe qu'on ne voulait bien le reconnaître.

Ce qui était ainsi occulté, n'était-ce pas justement la spécificité et la possible autonomie du milieu commercial? Ne doit-on pas penser que l'Etat refusait ainsi de mettre à la disposition des entrepreneurs des institutions qui leur étaient nécessaires et dont eux-mêmes avaient réclamé à plusieurs reprises la création ou le maintien? Une attitude qui incitait sûrement à "faire entre soi", ce que faisaient dans une large mesure les entrepreneurs de Prato, mais qui naissait plus de l'inadaptation des institutions que du vœux réel des entrepreneurs.

Cette analyse doit nous inciter à porter de nouveau un bref regard sur l'*Arte della lana*: au milieu des contradictions et des luttes d'influence, l'institution remplissait un rôle important; rôle d'organisation des règles du jeu de la production à la guise de qui savait imposer sa voix dans la corporation, un exercice pas toujours aisé, on l'a vu, mais qui tournait à l'avantage des *lanaioli* au vrai sens du terme qui savaient jouer de la règle (de la marque) et de son absence: à ce titre, le fonctionnement de la corporation de Prato peut être un exemple parmi d'autres de la capacité de jeu avec les institutions développée par les marchands: l'historiographie récente, dégagée des démons noirs d'une représentation longtemps "maléfique" de ces institutions, nous en a offert d'autres témoignages.

Mais le cas de Prato devient sans doute plus spécifique dès lors que l'on prête également attention à l'insertion de l'industrie de la ville dans un contexte plus global: face à un appareil étatique souvent en décalage, à une corporation florentine envahissante, le maintien de la corporation permettait d'organiser la production à l'abri des incompréhensions; un exercice d'autant plus utile que Prato se trouvait dans une situation intermédiaire: entre Florence et la campagne, entre la production de basse qualité et le maintien de quelques meilleurs articles, entre le marché régional et des tentatives de percées au delà des frontières du Grand Duché, nous l'avons vu: il semble évident que si Prato ne s'était dédiée qu'aux textiles que fabriquaient tous les autres petits centres, la corporation aurait sans doute perdu toute raison d'être, et c'était bien du reste ce qui motivait les petits producteurs dans leur exigence d'abolition, souvenons

---

<sup>151</sup> G.Montanelli *Introduzione filosofica allo studio del Diritto commerciale positivo*, Pisa, stamp.Pieraccini, 1847, p.99; cité par M. Scardozi, op. cit., p. 481

nous; mais dès lors qu'elle persistait à tenter sa chance par la multiplication des produits, il devenait très utile de se ménager un espace institutionnel favorable qui puisse s'opposer le plus efficacement possible aux éventuelles récriminations de la corporation florentine, mise en alerte par la décadence de plus en plus prononcée de ses propres activités.

La suppression de la corporation ne suscitait pas d'exigences de rétablissement, comme cela advenait au contraire ailleurs, car sa principale raison d'être disparaissait en même temps que la soumission systématique aux exigences de la ville manufacturière et capitale; mais persistait cependant l'exigence d'un espace institutionnel plus favorable et moins insensible à ses problèmes que ne l'étaient l'ensemble des instances étatiques: le cadre communal saurait généralement accueillir dans son sein les exigences de l'industrie, du commerce et des entrepreneurs.

## Chapitre 9

### LA COMMUNE ET LES ENTREPRENEURS

#### 1 LA COMMUNE, HÉRITIÈRE DE L'ARTE?

Lorsqu'en 1782 disparaissait formellement, avec le *Provveditore*, toute survivance des Arts, la Commune en recueillait l'héritage, au moins matériel: les biens des anciennes corporations, en premier lieu ceux de l'Art de la laine, seraient dorénavant gérés par l'administration locale, *la quale per mezzo de' suoi residenti, o di altri ministri inservienti, e addetti alla comunità farà esercitare le incumbenze che...erano addette al divisato Provveditore*<sup>1</sup>. Héritière matérielle, la communauté était, en quelque sorte, également promue responsable morale des Arts, chargée de veiller *con ogni premura non tanto alla conservazione, quanto all'avanzamento delle Arti*<sup>2</sup>: un programme de relative décentralisation des responsabilités qui correspondait bien à la philosophie du gouvernement de Pierre Léopold.

Mais que recueillait ainsi la Communauté? Les biens assez dérisoires de corporations ne survivant plus que de noms depuis longtemps; les possessions, somme toute relativement modestes, de l'Art de la laine: quelques biens immobiliers dans la ville, une chapelle, la maison de la corporation, le mobilier, la possession de la terre de Gualceto, un séchoir (*tiratoio*), hors d'usage à en croire les descriptions. Rien de bien exceptionnel, pas de quoi justifier une attention particulière.

Au contraire, dès 1783, toute l'attention se concentrait sur le séchoir; l'*ingénieur* de la communauté dressait un bilan qui montrait la nécessité d'une intervention radicale et rapide<sup>3</sup>: autant l'édifice actuel était inutile et menaçait ruine, autant une nouvelle construction, plus grande, adaptée aux nouvelles longueurs des draps, pourrait intéresser de nombreux *lanaioli* qui disposeraient ainsi d'un instrument efficace, capable de mettre leurs draps à l'abri des intempéries, et dont ils se serviraient par conséquent en hiver comme en été:

---

<sup>1</sup> L.Cantini *Leggi e Bandi*, 1782

<sup>2</sup> *Idem*

<sup>3</sup> S.A.S.P., Cancellaria, 675

*Il traffico che attualmente si fa nella città di Prato non solo dai mercanti di detto luogo quanto dagli esteri richiede indispensabilmente la costruzione di quattro tiratoi cioè due dei larghi per i panni e due stretti per la pannina bassa con più tutti gli attrezzi che possono abbisognare a detti tiratoi<sup>4</sup>.*

Plus que l'agrandissement de la bâtisse existante, que sa situation au beau milieu de la place Mercatale rendait difficile, l'ingénieur préconisait la construction d'un nouveau bâtiment, appuyé le long des murs: ainsi gagnait-on de la place et pouvait-on faire sécher les laines sur les remparts pour les rentrer le soir dans le nouvel édifice: long de cent bras, il comprendrait à la fois les pièces réservées aux laines, celles de l'étirage et du séchage des draps, mais également l'habitation du gardien, chargé de gérer et de surveiller nuit et jour le séchoir pour empêcher toute tentative de vol: la Commune voulait un lieu sûr et fonctionnel, et était prête à dépenser pour ce faire 1200 *scudi*.

Gonfaloniers et Prieurs représentants le magistrat de la communauté approuvaient sans hésiter le projet, estimant que la nouvelle construction procurerait *non solamente un comodo maggiore a favore delle manifatture del Paese quanto ancora all'ornato della Piazza Mercatale*<sup>5</sup>: une alliance du pratique et de l'esthétique qui caractérisait à bien des égards la sensibilité de Prato. A cette fin reconnue d'intérêt public devaient être utilisés les autres biens de l'Art, privés dorénavant de fonctions: la salle de réunion et la chapelle, toutes deux situées sur la place de la cathédrale, seraient vendues, et à bon prix espérait-on: 1000 écus qui permettraient de couvrir presque entièrement les frais de la nouvelle construction.

Le projet ne faisait cependant pas l'unanimité: un groupe non négligeable de marchands écrivait à Florence pour s'opposer à la démolition de l'ancienne construction<sup>6</sup>; un mémoire anonyme mettait en cause la décision: la communauté, y lisait-on, n'avait pas consulté les intéressés directs, aucun fabricant n'était à l'origine de la proposition, accusée d'être plus utile à l'oeil qu'à la fabrique:

*La città di Prato non ha bisogno ne le giova avere le piazze vuote e spaziose (à la différence de la capitale voisine, semblait-on murmurer) ma bensì traffico e lavoro piuttosto che ornato..I disegni sono belli e buoni e divertono l'occhio ma al divertimento dell'occhio e alle belle vedute deve prevalere l'utilità, il vantaggio e la conservazione degli assegnamenti*<sup>7</sup>. Utilité

<sup>4</sup> Idem

<sup>5</sup> Idem

<sup>6</sup> Un premier mémoire est signé de Anton Felice Frati, Giuseppe Farfalli, Lorenzo Martini, Settimio Nistri, Gaetano Mochi, Giuseppe Franchi, alors parmi les plus puissants fabricants de la ville.

<sup>7</sup> Idem

et travail opposés au divertissement et à l'oisiveté, telles étaient bien les valeurs dans lesquelles se reconnaissaient ces entrepreneurs dynamiques, et, de plus en plus avec eux, l'ensemble de la ville. Le tout était de reconnaître où était l'utilité; pour les gros marchands, le nouveau séchoir n'était pas forcément un élément indispensable: ils avaient les moyens de construire eux-mêmes de telles installations, ou, surtout, de s'assurer le service fixe de celles des foulonniers qui tous en possédaient; c'est bien d'ailleurs ce qu'ils disaient:

*facendo ritirare i panni dai gualcherai e ai loro tiratoi, le mercanzie fanno meno giro, sono meglio condizionate, e la spesa è minore e non vi è rischio*<sup>8</sup>.

Une facilité qui n'était pas forcément accordée à tout le monde, en particulier aux plus petits fabricants, ou aux étrangers qui envoyaient leurs draps *di Casentino e del Ponte a Sieve e sino di Siena...a condizionarsi a Prato*. Dans la bouche des partisans du projet, au contraire, le bien de la ville s'identifiait au bien de l'Etat: *la nuova fabbrica viene ad avere per oggetto. l'utile delle manifatture pratesi ma ancora di una parte dello stato di Toscana che impanna all'uso di Prato*<sup>9</sup>: c'était peut-être bien ce que redoutaient certains fabricants.

Toujours est-il que l'édifice, projeté par le principal architecte de Prato à cette époque, G.Valentini, fut réalisé, à l'imitation des *Innocenti* de Florence<sup>10</sup>; pour compléter l'ensemble, on construisit également de vastes lavoirs pour les laines. Ainsi se concrétisait de nouveau un ensemble lainier fonctionnel au coeur de la ville: le temps de l'abolition de l'Art fut celui de la reconstruction; agrandi, adapté aux exigences de la production, le séchoir en avait repris les fonctions les plus vitales. Il continua longtemps à symboliser cette manière de permanence. L'administration en était confiée à deux députés marchands choisis par le magistrat de la ville: ils étaient chargés de surveiller le gardien, gestionnaire direct de l'établissement, de contrôler les livres comptables et la régulière entrée des taxes<sup>11</sup> ainsi que la gestion du camerlingue; ils devaient arbitrer les litiges entre marchands à propos de l'utilisation du séchoir et enfin proposer les éventuels travaux nécessaires<sup>12</sup>, ce qu'ils ne manquèrent pas de faire.

---

<sup>8</sup> Idem

<sup>9</sup> Idem

<sup>10</sup> B.Bruzzi *I nostri antichi tiratoi*, Archivio Storico Pratese.

<sup>11</sup> Les tarifs avaient été abaissés par rapport au passé, les "étrangers" payant toujours plus ou moins le double des autochtones; en 1784, les prix étaient les suivants: pour les draps larges: L.1.6.8. pour les étrangers et L.0.13.4 pour les autochtones; et respectivement L.0.13.4 et L.0.6.8 pour les draps étroits.

<sup>12</sup> S.A.S.P., Comune, 688: règlement imprimé de 1796

Le séchoir fut en effet régulièrement modifié et aménagé: en 1796, les deux députés, parmi lesquels l'un des contestataires de 1783, décidaient d'amplifier de 1300 bras l'espace destiné au séchage des laines<sup>13</sup>: les fabricants se pressaient en effet trop nombreux pour utiliser l'espace réservé aux toisons, à tel point qu'il fallait préciser les modalités d'attribution des pièces. En 1815, c'était cette fois les capacités de séchage des draps que l'on se proposait d'augmenter par la construction de deux rames supplémentaires *poichè quelle esistenti non sono bastanti per prestare il servizio ai negozianti e ricorrenti*<sup>14</sup>. Les contestations ne cessant de croître à propos de l'utilisation, un nouveau règlement était promulgué en 1816: il précisait minutieusement les modalités d'attribution des différents services de l'édifice qui restait ouvert treize heures par jour. Cela ne suffisait pas à répondre à toutes les sollicitations et, en 1836, les marchands firent appel à la Commune, désormais entièrement responsable de la gestion de l'édifice<sup>15</sup>, afin qu'elle agrandisse une nouvelle fois ses capacités<sup>16</sup>.

Ainsi, tous les vingt ans à peu près, le séchoir s'agrandissait pour faire place à une quantité semble-t-il toujours plus grande de draps. Comme pour ne pas manquer la récurrence, les *negozianti d'impannazione di lana* exposaient de nouveau à la Communauté, en 1856, la nécessité de procéder à une nouvelle extension<sup>17</sup>: cette fois, l'édifice devait se prolonger jusqu'à la porte Mercatale et être doté des techniques de séchage plus modernes, telles que *asciuganti e caloriferi*. Ayant pour but de faciliter la production, *che trae seco il ben'essere di chi lavora e la prosperità generale*<sup>18</sup>, le projet d'agrandissement relevait bien de l'utilité de tous et justifiait sa prise en charge totale par le budget communal: un argument que pouvait facilement comprendre Alessandro Pacchiani, l'un des plus grands *industriels* de la ville et récemment promu à la plus haute charge de la communauté.

Tel n'était cependant pas l'avis du gouvernement central qui s'opposait, par la voix de la préfecture, au projet de financement communal d'un ouvrage relevant, selon elle, de l'intérêt privé et d'une administration

---

<sup>13</sup> Idem

<sup>14</sup> S.A.S.P., Comune, 738

<sup>15</sup> En effet en 1825, la gestion du séchoir était passé plus directement sous la tutelle de la chancellerie de la communauté: le secrétaire en tenait personnellement les comptes, le *gonfaloniere* en avait la surveillance directe et toute nouvelle dépense devait être approuvée par le consulat de la communauté cf S.A.S.P., Comune, 753

<sup>16</sup> S.A.S.P., Comune, 806

<sup>17</sup> Idem

<sup>18</sup> Idem

indépendante. Un exemple significatif de la divergence de point de vue entre administration locale et centrale. La communauté de Prato expliquait alors comment elle était devenue, après la suppression des corporations, l'héritière des biens de l'*Arte della lana* et à ce titre responsable des éventuels travaux: argument devant lequel le Conseil d'Etat lui-même déclarait son incompetence. La communauté réitérait et multipliait les explications et les justifications, exposant ainsi l'image qu'elle se faisait d'elle-même:

*La nostra città è senza dubbio delle più commercianti ed industriose della Toscana ed il principale suo commercio consiste nelle fabbricazioni in lana; all'oggetto dunque che questo ramo d'industria possa progredire in tutto il corso dell'anno senza interruzione alcuna e che i fabbricanti siano in grado di adempire puntualmente alle grandiose commissioni...è necessarissimo che vi siano dei vasti e comodi locali.*

Le financement devait être assuré par le budget communal afin d'éviter de voir l'ingombro delle pubbliche piazze e strade per dar luogo a distendere le lane al sole, et surtout pour ne pas voir sans travail la classe operaia..con detrimento degli interessi generali del paese. On réaffirmait que la prise en charge par la Commune était il solo modo possibile di compiere senza indugi un opera di utilità non soltanto comunale ma provinciale e nazionale essendo perchè dall'incremento dei commerci si avvantaggia tutto lo stato<sup>19</sup>.

Des arguments répétés depuis longtemps à Prato mais que n'était pas disposée à accepter la préfecture: l'administration du séchoir dut finalement faire un emprunt en son nom propre, garanti cependant par la Commune: malgré ces difficultés, le nouveau *Tiratoio* serait finalement construit, ainsi que de nouveaux lavoirs, mettant une nouvelle fois à la disposition des marchands de Prato un service fonctionnel, adapté à la structure de la production.

Les vicissitudes du séchoir sont en définitive significatives de la façon dont la Commune reprit effectivement à son compte l'héritage le plus riche, et, surtout, le plus utilitaire de l'*Arte della lana*: sûr indice qu'au niveau local, les intérêts des fabricants savaient se faire entendre, étaient capables de devenir l'expression du bien commun dans une vision cohérente du destin de la ville intrinsèquement lié à l'*Arte della lana*. Si l'Etat était devenu agrarien, la communauté de Prato exprimait, en cette occasion comme en bien d'autres, sa vocation fondamentalement manufacturière: une sensibilité qui mérite que l'on étudie de plus près les liens noués entre entrepreneurs textiles et instances de la communauté.

---

<sup>19</sup> Idem

## 2 ENTREPRENEURS ET ADMINISTRATION COMMUNALE

Le sujet mériterait en soi une étude à part entière; pas question ici d'une telle entreprise; point de prosopographie des élites, non plus que d'analyse détaillée des mécanismes complexes de renouvellement, des rouages de l'administration communale qui, du reste, a déjà largement été entreprise; juste une tentative de mise au point pour déterminer dans quelle mesure les nouveaux venus du textile pouvaient ou non participer à la gestion des institutions locales<sup>20</sup>.

Dans de nombreux centres "manufacturiers" d'ancien régime en effet, la chose allait de soi: puissants dans la ville, les fabricants, négociants l'étaient également au sein des instances de direction de la vie locale; une situation de pouvoir qui leur permettait d'influer selon leur vouloir et convenances sur les règles institutionnelles et leur fournissait ainsi un complément utile à un pouvoir économique déjà fort. Qu'en était-il à Prato?

### EQUILIBRES D'ANCIEN RÉGIME

Théoriquement, tout *citadin* payant les taxes foncières pouvait exercer les charges locales. On naissait *citadin*, mais on le devenait également, à condition de résider dans la ville depuis au moins dix ans et d'y posséder une maison; la propriété immobilière était en effet une condition indispensable du statut, et nombreux étaient donc les natifs de la ville qui n'en étaient pas *citadins*; le groupe restait cependant ouvert et s'enrichissait chaque année de quelques nouveaux venus. Mais depuis longtemps, il ne suffisait plus d'être *citadin* pour accéder aux instances directives de la communauté: pour devenir *Gonfaloniere*, ou l'un des *Otto difensori*, *Dodici collegi*, ou encore être membre du *Consiglio generale*, les principaux organes de la communauté, il fallait avoir été extrait par tirage au sort sur des listes spécifiques, appelées *Bourses*, expressément composées par les *réformateurs* à échéance régulière de cinq ans; l'ensemble des membres de ces diverses *bourses* constituaient les possibles administrateurs de la communauté; l'enjeu principal était donc l'inscription sur ces différentes listes; les *réformateurs*, eux-mêmes choisis par tirage au sort sur une liste spécifique, étaient évidemment des personnages clés puisque leurs choix orientaient la définition du groupe dirigeant.

---

<sup>20</sup> Cette partie est essentiellement basée sur la bibliographie existante et notamment sur les différentes contributions publiées sur le sujet dans *Prato, storia di una città*, tome 2 et 3: E.Stumpo, F.Angiolini, Z.Ciuffoletti, ainsi que E.Mendugini *Prato 1814-1861, la struttura sociale, lo sviluppo delle forze produttive, la vita culturale e politica*, tesi di laurea dell'Università degli studi di Firenze, anno 1971-72.



Ils furent, durant toute l'époque moderne *i garanti..di una vera e propria continuità si stampo oligarchico*<sup>21</sup>: le nombre des familles participant au jeu institutionnel local était en effet relativement limité; moins de quarante familles nobles et moins de cinquante familles citadines se partageaient les plus hautes charges. Un partage dûment codifié: aux nobles, le titre et l'honneur de *Gonfaloniere* qui représentait la Commune et définissait la noblesse, puisqu'étaient considérées nobles les familles qui avaient pu remplir cette charge. Accéder à ce poste était donc une manière de reconnaissance, le plus haut signe de distinction qui puisse être donné à une famille dans le cadre communal: les "nouveaux venus" devaient donc avoir fait amplement leurs preuves avant d'être admis dans cette élite. Une élite finalement peu nombreuse puisque les nobles, à Prato ne représentaient que 2, 5 % des familles recensées dans la cité vers le milieu du siècle<sup>22</sup>, presque moitié moins que dans les autres villes comparables de Toscane: *essa è una conseguenza del particolare ruolo riconosciuto nella società pratese allo strato superiore della cittadinanza*<sup>23</sup>.

En effet, nobles et *citadins* appelés aux plus hautes charges, constituaient ensemble un groupe d'ampleur comparable à celui formé ailleurs par les seuls nobles: mis à part le *Gonfaloniere* en effet, nobles et *citadins* se succédaient et se cotoyaient continuellement dans toutes les autres charges, prouvant ainsi qu'il n'existait pas, dans la société citadine du XVIII<sup>e</sup> siècle, *una marcata linea di frattura* entre ces deux groupes. Comme le note F. Angiolini: *Entrambi partecipano a pari titolo alla direzione della vita politica ed amministrativa della Comunità*.<sup>24</sup>

Ce groupe de citoyens particulièrement influent était composé, selon les témoignages de l'époque, *di persone assai civili, buona parte delle quali si trattano propriamente secondo il grado loro a proporzione delle loro sostanze, e dei loro negozi, ai quali alcuni attendono personalmente ed altri per mezzo dei loro ministri*<sup>25</sup>. Un sûr indice que parmi les *citadins* appelés aux plus hautes fonctions, un nombre non négligeable était activement lié aux trafics de la ville et en particulier à l'activité textile: les listes nominatives le confirment; l'évaluation n'est pas forcément aisée mais l'ordre de grandeur est d'environ un quart à un tiers des familles régulièrement inscrites sur les listes des charges

<sup>21</sup> E. Stumpo *Le forme del governo cittadino*, in *Prato, Storia di una città*, op.cit., 2, p.284

<sup>22</sup> F. Angiolini *Il ceto dominante a Prato nell'età moderna*, in *Prato, storia di una città*, op.cit., 2, p.345

<sup>23</sup> Idem

<sup>24</sup> Idem, p.346

<sup>25</sup> S.A.S.P., Comune, 640, c.1415v; cité par F. Angiolini, op.cit, p.345

communales. L'interdiction de l'exercice simultané des charges et des arts *vili e meccanici*<sup>26</sup>, répétée depuis le début du XVII<sup>e</sup> siècle, ne valait pas pour eux. Aussi se dessine l'image d'une gestion communale relativement ouverte, à laquelle participent nobles et *citadins*, parmi lesquels un bon groupe d'entrepreneurs, dans une communion d'intérêts et de pouvoir qui montre à la fois le poids continu de l'industrie dans la ville, et la fusion, réussie depuis longtemps, des élites.

Un correctif cependant à cette image: la comparaison de la puissance économique, saisie à travers les rôles fiscaux, et des listes de *citadins* admis aux fonctions municipales, entreprise par F.Angiolini, montre qu'il n'y avait pas forcément et automatiquement adéquation entre pouvoir politique et puissance économique: ainsi, certaines familles *citadines* possédant des fortunes foncières et mobilières de toute première importance ne participaient pas à la distribution des charges municipales. F.Angiolini en tire trois conclusions sur lesquelles il vaut la peine d'insister:

*il predominio politico e sociale non coincide in modo esclusivo con quello economico; i vertici istituzionale e politici della Comunità..invece sono in parte occupati da uomini che devono il loro primato ormai solo alla tradizione politica e istituzionale cittadina, tradizione che si fonda su meccanismi troppo rigidi per accogliere prontamente tra le file del ceto dominante i protagonisti di successi recenti; la gestione della Comunità, pure vedendo l'esclusione di un numero non irrilevante di pratesi autorevoli per risorse economiche, avveniva secondo linee politiche e scelte che salvaguardavano gli interessi generali e...soprattutto, questi interessi erano fundamentalmente identici sia per i membri di quelle famiglie che ab antiquo si trovavano ai vertici della società, sia per coloro che si erano affermati in anni meno remoti, sia, infine, per quelli che, rispetto ad entrambi, occupavano nella gerarchia politica e sociale pratese una posizione subalterna*<sup>27</sup>.

L'un des tous premiers intérêts communs de l'élite citadine était bien entendu que Florence n'intervienne pas de trop près dans les rouages d'attributions des charges municipales au risque de compromettre, voire de rompre, les équilibres savamment mis en place. Si le gouvernement des

<sup>26</sup> Interdiction qui apparut pour la première fois en 1614: on précisait que pour éviter le gouvernement *de la plèbe*, tous ceux qui exerceraient des arts seraient exclus des listes: la décision fut cassée par Florence; elle réapparut en 1629: mais il s'agissait de la charge de *Gonfaloniere* et l'interdiction d'exercice d'un art n'existait que durant la durée de l'office; en 1689, l'interdiction devenait plus générale et c'est à ce règlement que firent constamment appel par la suite ceux qui s'opposaient à l'inscription de qui exerçait un art *vil*.

<sup>27</sup> Idem, p.347

Médicis eut effectivement tendance à vouloir contrôler les instances locales et à réduire leur marge d'autonomie, il prit cependant garde de ne pas heurter de front les intérêts locaux et leur permit donc de gérer le potentiel de charges locales selon les règles du jeu voulu par l'élite citadine<sup>28</sup>.

Ces mécanismes risquaient au contraire d'être fondamentalement bouleversés par l'application de la nouvelle réforme des communautés entreprise par Pierre Léopold. A priori, le but principal de cette réforme, restituer aux communautés une autonomie administrative et financière que le précédent gouvernement avait eu continuellement tendance à réduire, ne pouvait que satisfaire la Commune de Prato. Mais la nouvelle définition des bases de ce pouvoir local renforcé était par contre lourd de menaces: la réforme témoignait en effet de l'importance sans cesse croissante accordée aux propriétaires fonciers; de plus en plus considérés comme les principaux piliers de la prospérité de l'Etat, ils devaient également être les plus aptes à gérer les institutions locales:

*Soltanto questi avrebbero dovuto essere chiamati a fare parte del magistrato comunitativo, proprio nei luoghi dove essi possedessero i loro beni fondiari e dove quindi sarebbero stati tassati. Ma in tal modo la riforma andava a ledere proprio una delle più gelose prerogative del governo municipale, che neanche i Medici avevano voluto toccare, e cioè il principio per cui le cariche erano strettamente riservate alle famiglie locali. In tutto il contado fiorentino in effetti i maggiori proprietari fondiari erano ancora i cittadini fiorentini: attraverso la riforma quindi essi avrebbero sì pagato le imposte dove detenevano i loro beni fondiari, ma sarebbero stati chiamati allo stesso tempo a far parte di quei consigli comunali dei quali erano stati esclusi per secoli.*<sup>29</sup>

Ainsi Pierre Léopold introduisait-il les florentins dans les instances locales, jusque là préservées de cette intrusion directe; le péril était grave à Prato dont bonne part de la terre, nous y reviendrons, était effectivement aux mains de ces trop puissants voisins. Le "Règlement particulier" concernant la ville de Prato, rédigé par Gianni et publié en 1774, limitait considérablement le nombre des offices communaux (un *Gonfaloniere*, huit *priori* et un *consiglio* réduit de 60 à 15 membres) et surtout *negava*, par la disparition d'une "bourse" propre, *ogni rilevanza ed autonomia politica ed amministrativa al rango dei cittadini: quel rango che costituiva la struttura portante della società locale ed al quale toccava, nei suoi esponenti di primo piano, la quota maggiore e più*

<sup>28</sup> Nous renvoyons ici complètement à E.Stumpo et F.Angiolini, op.cit.

<sup>29</sup> E.Stumpo, op.cit., p.315

*qualificata del potere*<sup>30</sup>. Une fois encore, la spécificité de Prato niée par le pouvoir central pour qui semblait ne plus exister que des nobles et des possédants.

L'opposition fut vive et tenace. Le chancelier de Prato lui-même, représentant du pouvoir central, tenait à insister sur le rôle et l'importance de la *cittadinanza*, *che quivi si è sempre distinta per un ceto molto culto, civile, utile, a vantaggio non tanto per il formale della Città, quanto con il suo traffico di sussistenza, aiuto e sovvenimento a tutta quanta la popolazione interna ed esterna e dei castelli e luoghi circonvicini, benchè non compresi in questa giurisdizione di Prato e di utilità ancora al Regio Erario per le gabelle dei generi di loro mercatura e negoziazione*<sup>31</sup>: un brevet de distinction et d'utilité qui, selon lui, devait lui maintenir ouvertes les portes du pouvoir local. De son côté, la classe dirigeante fit preuve de solidarité et de décision puisqu'elle refusa dans son ensemble de procéder à la rédaction des nouvelles listes et continua d'insister pour obtenir une modification du nouveau règlement<sup>32</sup>; modification dont on souhaitait qu'elle institue une troisième "bourse", réservée aux *citadini*<sup>33</sup>, ce qui permettrait de leur garantir un nombre fixe de représentants au sein de la nouvelle organisation.

Le gouvernement central se rangea finalement à cette solution qui permettait d'éviter un heurt trop net et lourd de conséquences avec les instances locales d'une ville déterminée à résister: le gonfalonier ainsi que deux prieurs seraient donc extraits de la liste des nobles, deux autres prieurs de celle des citadini, quatre enfin de celle des possédants: *il ceto dominante aveva riportato una smagliante vittoria... Nobili e citadini, o più precisamente, quelli dei citadini che erano al vertice della società pratese, si mossero rapidi e compatti per svuotare di ogni contenuto innovatore la legge del 27 settembre 1774 e per impedire che in futuro degli "estranei" potessero mettere mano negli affari della città*<sup>34</sup>.

Cela n'empêchait pas du reste l'existence de tensions internes, renouvelées par les changements et bouleversements en cours: la loi sur la noblesse, datée de 1750, avait en effet pour effet de cristalliser le groupe des "nobles"; fixant la liste "officielle" des familles reconnues comme telles, elle rendait beaucoup plus difficile l'intrusion de nouveaux venus non seulement

<sup>30</sup> F.Angiolini, op.cit., p.405

<sup>31</sup> S.A.S.P., Comune 655, 17, cité par F.Angiolini, op.cit., p.425

<sup>32</sup> S.A.S.P., Comune, 274, c.122, cité par F.Angiolini, op.cit., p.425

<sup>33</sup> S.A.S.P., Comune, 655, c.305, cité par F.Angiolini, op.cit., p.425

<sup>34</sup> F.Angiolini, op.cit., p.406

parmi les rangs de la noblesse, mais aussi, par voie de conséquence, à la charge de *gonfaloniere*; alors qu'auparavant, de nouvelles familles avaient pu recouvrir cette fonction qui sanctionnait leur ascension sociale et les intronisait dans le groupe reconnu "noble", désormais cette relative fluidité cessait. Bloqués vers le haut, la volonté de se distinguer de qui se trouvaient au sommet du groupe des *citadins* s'accroissait: ils se battaient pour que certaines charges, notamment celle de "prieur", leur soient réservées, à l'exclusion des *citadins* d'origine plus récente: ainsi tentaient-ils de *ribadire l'articolazione gerarchica del rango della cittadinanza e.. ancorare saldamente il proprio primato al monopolio di un preciso insieme di magistrature*<sup>35</sup>. Une prétention qui provoquait d'autant plus de mécontentements que les nouvelles normes d'admission à la *cittadinanza*, instaurées par le gouvernement, disqualifiaient des familles déjà admises à la jouissance des offices, et dont un certain nombre était directement lié aux activités textiles<sup>36</sup>. Ainsi risquait-on de marginaliser un groupe jusque là régulièrement admis dans les structures locales et ce à un moment où le poids du secteur textile n'était certes pas en régression.

Autant de problèmes en suspens qui furent réactivés par la loi de 1774: rédigeant les nouvelles listes de *citadins* finalement durement obtenues, les responsables de la communauté n'y inscrivirent qu'un nombre réduit de familles; ainsi tentait-on de nouveau de réintroduire des distinctions internes à la couche des *citadins* et de contrôler strictement l'accès aux charges. La tentative finalement échoua et 93 nouveaux noms furent inscrits sur les listes.<sup>37</sup>

La comparaison de ces différentes listes montre pourtant que les familles liées au textile étaient présentes aussi bien parmi les plus restreintes que les plus élargies. Le problème était donc indifférent du type d'activité: il s'agissait, pour l'élite en place, tous membres confondus, de conserver son plein contrôle de la gestion des plus hautes charges de la communauté. Que la recrudescence des activités textiles et l'ascension économique de plus nombreux entrepreneurs fassent que leur nombre soit particulièrement important parmi les "nouveaux venus" était en quelque sorte indépendant du problème, même s'il est pour nous un premier révélateur de l'ascension sociale des membres du textile. En même temps, les rivalités internes du groupe des *citadins* montrent également que l'éventuelle solidarité de groupe

<sup>35</sup> F. Angiolini, op.cit., p.404

<sup>36</sup> Idem, p.403. Les nouvelles normes prévoyaient que pour être admis à la *cittadinanza* d'une ville du Granduché il fallait payer une taxe foncière d'au moins 25 lire.

<sup>37</sup>S.A.S.P., Comune, 275, c.177 et s.

ne jouait pas: les familles textiles ayant déjà été intronisées à part entière dans les plus hautes sphères de l'élite citadine n'avaient cure d'y faire venir trop rapidement et indifféremment leurs collègues, et concurrents.

La réforme de la communauté aboutit en définitive à des résultats surprenants: la réintroduction d'une liste indépendante des *citadins* avait, on l'a dit, rendu caduque à Prato la domination des *possédants* que se proposait d'actualiser la réforme; mais successivement, l'échec d'une interprétation restrictive de la liste des *citadins* avait entraîné l'introduction possible dans les plus hauts rouages de la communauté de nombreux "nouveaux venus", parmi lesquels les familles liées au textile avait une place relativement conforme à leur poids croissant dans la ville; ainsi *da questo punto di vista riuscì a modificare gli equilibri interni al ceto dominante pratese. Il mondo imprenditoriale, che nei decenni precedenti non era escluso dai centri del potere, ma partecipava alla gestione della vita pubblica locale sia pure in forma subordinata, ora, invece, conseguiva il diritto di concorrere, fermi restando i requisiti di imponible fiscale fissati dalla legge, all'amministrazione della Comunità, senza dover attendere l'assenso del vertice del ceto dominante, che così vedeva perduto il suo ruolo di supremo regolatore della vita sociale e politica locale*<sup>38</sup>. Cela ne signifiait pourtant pas qu'elle perdait son importance dans la communauté.

Mélange de vieilles recettes et d'adaptations forcées à de nouvelles règles, mélange de noblesse à la tête de la Commune depuis des siècles et de nouveaux venus, en particulier d'un secteur textile en plein renouveau de dynamisme: c'est au fond également la formule qui semble caractériser la période française.

#### LA "MAIRIE": RENOUVEAU OU CONTINUITÉ?

L'administration communale française représentait a priori un profond bouleversement des institutions préexistantes: à la gestion collégiale se substituait pouvoir et responsabilité accentués du *maire*; la Commune cessait d'être un organe autonome pour devenir essentiellement un simple relais du pouvoir central; le tirage au sort était remplacé, pour toutes les charges municipales, par l'élection ou le choix direct de l'administration préfectorale. Les mécanismes de reproduction du groupe dirigeant étaient donc sévèrement menacés.

---

<sup>38</sup> Angiolini, op.cit., p.408

La nomination directe du *maire* fut le premier acte de cette perte de contrôle de l'élite traditionnelle: Niccolò Mazzoni, nommé premier citoyen de Prato par la Junte Extraordinaire en 1808, n'avait jamais, semble-t-il, été inscrit sur les antiques *bourses* du magistrat de la ville; avocat, il ne disposait, lors de sa première nomination, que d'un revenu de 3000 francs; ce n'était donc pas le propriétaire que la Junte promouvait en lui, ni l'homme influent par sa fortune ou ses activités, mais avant tout le fidèle jacobin, un de ceux qui avait déjà participé à la municipalité filo-française de 1799, ainsi qu'*un homme plein de connaissance, d'ordre, de sagesse et un magistrat extrêmement recommandable*<sup>39</sup>: un magistrat qui prouverait en effet sa fidélité et sa compétence, son attachement aux intérêts de la ville surtout; des intérêts dont il avait clairement conscience qu'ils étaient liés au commerce et à la manufacture de la ville, lui dont les activités se situaient au carrefour du négoce et du travail de la paille, alors en pleine expansion; si personne ne sembla véritablement contester son action à la tête de la municipalité, il était tout de même bien un nouveau-venu, dont la présence manifestait le bouleversement des règles de gestion traditionnelles des institutions communales.

Elles ne furent cependant pas totalement oubliées: les listes envoyées par le maire en vue de la formation du Conseil Communal ne connaissaient bien sûr plus de *nobles* ou *citadins*; on était désormais *possédant*, vivant à la ville ou à la campagne, *marchand-possédant* ou simplement *marchand* (dont l'absence de rente foncière rendait difficile l'évaluation du revenu<sup>40</sup>), et encore *lettré*, sous ses deux formes de possédant ou non; la catégorie des *artistes* enfin semblait plus un témoignage qu'un réel espoir de participation aux instances locales.

Les changements de noms indiquaient bien sûr plus qu'une simple modification d'étiquette: passer du statut de *noble* à celui de *possédant* était une perte de distinction, à l'heure où la propriété et non le titre ou l'ancienneté du lignage était promue pilier stable de l'équilibre social et de l'Etat: acte de naissance d'une nouvelle configuration sociale dont quelques jalons avaient été posés à l'époque de Pierre Léopold et qu'il faudrait beaucoup de temps pour actualiser. C'était pourtant la base d'une possible fusion des élites dans une nouvelle catégorie ample, capable de regrouper des réalités bien diverses: les marchands pouvaient également être *possédants* et se retrouver ainsi côte à

<sup>39</sup> A.N.P., F<sup>6</sup> II Arno 12, dossier 1808-11

<sup>40</sup> S.A.S.P., Comune, 724: l'annotation concernant les simples *marchands* porte en effet que *le fortune rispettive non si possono assegnare ai Negozianti ma godono stimabile reputazione.*

côte avec les membres des anciennes familles nobles. D'ailleurs l'appellation eut un succès durable à Prato.

Par contre, passer du statut de *citadin* à celui de *marchand* tenait de la démarche inverse: non pas l'insertion dans un amalgame aux contours flous, mais l'indication précise des acteurs de la vie économique dont les activités expliquaient l'importance dans la société citadine et justifiaient le rôle au sein des instances de direction. Ainsi, ce n'était plus l'ensemble des *citadins* qui était potentiellement appelé aux affaires de la cité mais seulement ceux qui en dirigeaient les trafics plus lucratifs. La reconnaissance explicite était d'importance; et le poids des marchands dans le conseil municipal napoléonien fut sans aucun doute bien plus important qu'il n'avait jamais été auparavant dans le magistrat de la ville, et qu'il ne le serait par la suite.

Parmi les *possédants* en effet, l'équilibre fut presque parfait entre anciens nobles et marchands: un dosage qui *prende atto correttamente degli equilibri sociali in Prato*<sup>41</sup>. Ainsi, les fabricants de draps et de bérêts se trouvaient largement représentés dans les nouvelles instances, dont ils se partageaient les charges avec les anciens nobles: une solution qui n'avait rien de bien vraiment neuf à Prato. Mais du moins était-ce la première fois que les marchands apparaissaient comme tels dans les instances dirigeantes de la ville et qu'ils y constituaient un groupe aussi nombreux: nouveauté certes, mais au sein pourtant d'une certaine permanence, puisque parmi les 44 noms soumis au choix des nouvelles autorités, nombreux étaient ceux qui avaient fait partie depuis longtemps de la direction effective de la cité: l'ancienne élite citadine réussissait ainsi à survivre.

Au contraire de la plupart des autres régions italiennes où *la dominazione napoleonica rappresentò un momento di ridefinizione, ricomposizione, rinnovamento dei gruppi dirigenti nazionali e locali*, en Toscane *tale mobilità fu meno forte che altrove*<sup>42</sup>: elle fut moins forte au niveau de l'Etat, nous l'avons vu, mais également au niveau local où l'ancienne classe dirigeante se perpétua, en acceptant, par enthousiasme ou par force, le nouveau régime, dans le respect d'équilibres déjà anciens qui tentèrent une nouvelle fois de se recomposer lors de la Restauration.

<sup>41</sup> G. Assereto, *La dominazione...*, op.cit., p.766

<sup>42</sup> Idem, p.764



LE MAGISTRAT RESTAURÉ

En 1815, les villes toscanes retrouvèrent les magistrats communautaires qu'y avait installé la réforme de Pierre Léopold: gonfalonier, prieurs et Conseil général refirent leur apparition, sans grande modification initiale; les *bourses* furent reconstituées; Prato conserva le privilège d'en constituer une spécifique de *citadins* en plus de celles ordinaires de *nobles* et *possédants*; en apparence, rien ne changeait. En fait, on tentait dès le départ de restreindre le nombre des candidats aux offices en imposant un cens double de celui initialement prévu en 1774: l'intention était clairement de s'appuyer sur un groupe plus restreint qu'auparavant. De plus, le gouvernement de Ferdinand III ne cessa de limiter les compétences de l'administration locale, de centraliser les décisions et de se réserver le choix du personnel, limitant de cette façon les possibilités de jeu au niveau local: ainsi le gonfalonier n'était plus tiré au sort mais directement nommé<sup>43</sup>; en charge pendant trois ans, il pouvait être renouvelé: la classe dirigeante locale perdait donc définitivement prise sur cette importante charge. L'année suivante le gonfalonier fut transformé en un fonctionnaire gouvernemental, directement dépendant des représentants de l'administration centrale et, bien sûr, toujours nommé par elle. Le renouvellement fut considérablement ralenti par la pratique de plus en plus courante de la reconduction du gonfalonier en charge qui restait ainsi en poste pendant six ans: par conséquent la rotation de la charge dans le cercle des familles *nobles* fut beaucoup plus restreinte qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle.

L'élite locale n'eut cependant pas à se plaindre trop amèrement de ces modifications, dans la mesure où les gonfaloniers continuèrent à sortir de ses rangs: et l'on vit donc les Buonamici, Vai, Cicambelli, Naldini, les noms de toujours, se succéder dans cette charge restée prestigieuse. On y trouva également pendant six ans (1820-25) Giuseppe Martini, l'un des principaux *lanaioli* de la ville, un entrepreneur qui voyait ainsi confirmé et sanctionné les succès de sa famille, patiemment mais assez rapidement collectés en un demi-siècle d'ascension manufacturière. Giuseppe Martini n'était d'ailleurs pas un néophyte des charges institutionnelles puisqu'il avait fait partie de la municipalité napoléonienne: une continuité que tous considéraient comme normale dans une Toscane où la Restauration ne signifia en aucun cas épuration et rupture avec la période française<sup>44</sup>; il se retrouva donc avec ses anciens collègues dans le nouveau magistrat restauré: ainsi Vincenzo

---

<sup>43</sup> Legge relativa alla Riforma delle comunità del Gran Ducato, *Delle Magistrature*, art. IV et suivants.

<sup>44</sup> Au contraire de ce qui a pu se passer dans les royaumes de Naples ou de Piémont.

Pacchiani, oncle de Giuseppe, ardent protagoniste de la municipalité française, était l'un des cinq magistrats restaurés en 1814: la famille participerait régulièrement aux institutions municipales jusqu'à ce qu'Alessandro, le fils de Giuseppe, l'industriel, devienne à son tour gonfalonier.

Du reste, le magistrat restauré de 1814 semblait vouloir conserver l'équilibre entre *possédants* et *marchands* qui avait caractérisé la période napoléonienne: ses six membres se répartissaient également entre chacune des deux grandes catégories, le compte était arithmétique<sup>45</sup>.

Il est pourtant improbable qu'une telle répartition ait survécu par la suite: avec le gonfalonier, les prieurs étaient en effet les principaux composants du magistrat; les trois bourses ayant été remises en vigueur, les *marchands* perdaient leur qualification et redevaient ou *citadins* ou *possédants*; ils ne pouvaient en tous cas être les seuls détenteurs des prieurs de ces deux bourses; leur nombre était donc dès le départ appelé à être redimensionné. De plus, les modalités de désignation avaient varié: l'extraction n'était que la première étape d'un choix qui était en définitive entre les mains de l'administration centrale<sup>46</sup>. Comme les prieurs n'étaient plus renouvelés que par moitié tous les ans, la mobilité se trouvait là aussi limitée. Cependant, pour les prieurs comme pour les gonfaloniers, les membres de l'élite locale n'eurent pas à contester les choix de Florence qui respectaient strictement le principe de résidence: les membres du magistrat restaient donc les membres des familles locales les plus en vue. Combien parmi elles étaient effectivement liées aux activités textiles et commerçantes de la ville? Les listes des citadins et des prieurs nous permettent quelques approximations.

Les citadins réadmis à cette qualité en 1814 étaient au nombre de 116 répartis en 66 *casati*, correspondant à une ou plusieurs familles: un nombre relativement important, en augmentation par rapport aux listes du XVIII<sup>e</sup> siècle, malgré le relèvement du cens prévu par la nouvelle loi. C'est que les distinctions internes au groupe des *citadins* semblaient désormais bien oubliées et que l'époque napoléonienne, malgré tout porteuse d'un minimum de renouvellement et de promotion, était passée par là. Parmi ces nouveaux citadins, un peu moins de 40% appartenaient à des familles dont la fortune était liée aux activités textiles; le chiffre apparaît assez élevé, en accord semble-t-

<sup>45</sup> S.A.S.P., Comunale 514, Deliberazioni e partiti riguardanti le Tratte del Gonfaloniere, Priori e Consiglieri, Nobili, Cittadini e Possidenti, 1814-1848; les membres du magistrat de 1814 sont Giovanni Pellegrini, gonfaloniere, Vincenzo Pacchiani (marchand), Luigi Vai (noble), Antonio Nistri (marchand), Niccola Mochi (marchand), Anton Luigi del Bò (noble).

<sup>46</sup> cf Legge...art. X: on extrayait un nombre de prieurs double de celui normalement prévu afin de permettre à l'administration centrale de choisir ceux qui devaient exercer les fonctions.

il avec la place de l'activité dans la ville, témoin également que nombre de familles avaient pu par ce biais atteindre à la respectabilité citadine. Mais, dans la majorité des cas, le lien avec l'activité textile était plus un souvenir du siècle précédent qu'une réalité bien présente: on trouve plus d'héritiers que de *lanaioli* parmi ces listes; et lorsque la laine s'enregistre encore dans la maison, cela fait longtemps que les magasins familiaux en regorgent: une façon de dire que ce ne sont pas les nouveaux venus du textile qui acquièrent droit de cité à Prato; il faut déjà avoir fait ses preuves pour être progressivement admis à jouir des multiples avantages de la citoyenneté citadine.

La liste des *citadins* de 1842 confirme une telle impression: le nombre a encore augmenté: 162 personnes ont maintenant droit de s'arroger du titre, mais les noms n'ont pas vraiment changé: 67 *casati* pour quelques familles en plus sans doute, fruit de la division et de la croissance des anciennes souches plus que du renouvellement profond du groupe. Les familles *textiles* ne représentent plus qu'un peu moins du tiers de l'effectif, ce qui confirme, à notre avis, l'idée d'une relative fermeture vis à vis des familles ayant le plus récemment fait fortune dans le secteur. Mais au fond, c'est un peu aussi ce qui se passait au XVIII<sup>e</sup> siècle: la citoyenneté n'est pas seulement fonction de la fortune; le temps est toujours nécessaire pour que les nouvelles richesses soient confirmées comme telles et aient acquis un caractère de respectabilité telle qu'elles puissent être admises au sein de l'élite de la ville. Le textile est donc représenté par ses membres les plus accrédités, dont la permanence est une garantie d'intégration dans un système complexe.

L'examen des prieurs porte à de semblables conclusions: un peu plus d'un quart provenait de familles liées au textile; un ordre de grandeur plus proche de ce qu'il était au XVIII<sup>e</sup> siècle qu'à l'époque de la mairie française, laquelle apparaît ainsi le moment de majeure participation de l'élite négociante de la ville à sa gestion directe. La restauration, une fois encore, avait reporté à des équilibres plus proches de l'ancien régime. Mais l'ancien régime à Prato n'avait justement jamais signifié la mise à l'écart des principaux acteurs de la vie économique, on l'a vu; aussi semble-t-il forcé d'affirmer que *le poche famiglia nobile pratesi...avevano in mano il governo di una città, che, invece, sempre vedeva emergere i ceti borghesi legati alle sue fiorenti attività economiche e commerciali*<sup>47</sup>. Les couches bourgeoises participaient bien à la gestion de la ville, sans pour autant jamais pouvoir prétendre à l'hégémonie. Et surtout, ces familles provenaient d'une bourgeoisie déjà confirmée: les

<sup>47</sup> Z.Ciuffoletti *La lotta politica e sociale: l'amministrazione comunale, i partiti politici, i conflitti sociali e di gruppo (1815-1887)*, in *Prato, storia di una città*, op.cit., vol.3, p.1242

nouveaux venus trouvaient peu leur place parmi les prieurs; le renouvellement des élites économiques semblait donc plus rapide que celles des dirigeants politiques. Pourtant, rien ne semble indiquer que se créa un décalage entraînant incompréhensions et exclusions, ressentiments et oppositions. La lutte politique ne semblait pas être animée d'une vie particulièrement intense, ni de rivalités exprimant de possibles divergences d'intérêts économiques. Comme au siècle précédent, il semble que la gestion de la communauté respecte les intérêts communs de la classe dirigeante entendue dans un sens large, parmi laquelle figuraient en bonne place les représentants les plus accrédités de l'industrie textile.

Voyons donc d'un peu plus près quels pouvaient être les aspects de la gestion de la ville "fonctionnels" à l'industrie textile.

### 3 LA COMMUNE ET LA MANUFACTURE

Si l'Etat ne mit jamais la manufacture textile de Prato au coeur de sa politique économique et de ses préoccupations prioritaires, on peut par contre penser que l'administration communale devait être prête à accorder une importance de premier choix à une activité dont les représentants peuplaient ses plus hautes instances. Une hypothèse à vérifier. Le premier lieu d'émergence possible de cet éventuel intérêt était la réglementation émise par la communauté.

#### LA RÉGLEMENTATION CITADINE

Comme tous les autres corps de l'Etat, la communauté de Prato conservait un règlement propre chargé d'organiser les principaux moments de sa vie interne; vestiges de l'époque d'une indépendance désormais fort lointaine, ces règles conservaieent néanmoins leur valeur dans le cercle restreint de la communauté qui formait *un ente autarchico investito dallo Stato dell'esercizio dei principali poteri sovrani*<sup>48</sup>. Rédigés au début du XVI<sup>e</sup> siècle, ces statuts *restarono per Prato, fino alla riforma di Pietro Leopoldo, la fonte fondamentale del diritto locale*<sup>49</sup>: point de trace ici de questions intéressant éventuellement l'industrie textile.

Outre ce règlement fondamental, les *réformateurs*, opérant comme ceux de l'*Arte della lana* que nous avons déjà rencontrés, se livraient, tous les cinq

<sup>48</sup> G. Bisorio *Gli ordinamenti di un comune toscano nei primi del secolo XVI*, Prato 1927 (supplemento al *Archivio Storico Pratese*, V-VII, p.19)

<sup>49</sup> E. Stumpo *Le forme del governo*, op.cit., p.282

ans, à des réformes partielles, pour corriger ou préciser les règles: un intéressant exercice de mise à jour institutionnelle qui pouvait refléter plus directement les préoccupations du moment, exprimer la nécessité d'imposer l'autorité de la commune dans des domaines plus variés que ne pouvait le faire la généralité des statuts.

Le XVIII<sup>e</sup> siècle s'ouvrait en effet par une remise en forme assez globale de bien des aspects de la vie communautaire: une proposition de modifications qui s'étendait sur plus de cinquante chapitres et qui dépassait largement le cadre strict du fonctionnement des instances communautaires pour prendre en compte des aspects très divers de la vie sociale, depuis les aumônes de la communauté jusqu'à la réglementation des cens, en passant par l'obligation des fils pour leur père<sup>50</sup>. Au milieu de tant d'abus à dénoncer, de règles à réaffirmer, figuraient bien sûr les activités du commerce et de la manufacture: au chapitre 35, *De figlioli e loro obbligazioni*, les réformateurs décrétaient que pour la sécurité du négoce, *il padre sia sempre tenuto per il figlio che negotierà, o farà l'Artefice, o banchista*; de même, pour remédier aux désordres provoqués *a causa de libri de' mercanti et altri Artefici e bottegai che più non fanno sottoscrivere i loro libri 2do gli ordini*, rappelait-on l'obligation de faire viser les livres par le chancelier des grains de la ville<sup>51</sup>: autant de mesures, nouvelles ou non, qui témoignaient sans doute de la recrudescence des activités et de la multiplication des problèmes, qui imposait à la communauté attentive de réaffirmer les règles capables de garantir le bon déroulement des opérations.

Une même préoccupation dictait d'autres chapitres. Ainsi l'article 37 rendait désormais responsables des marchandises confiées aux femmes *Il padre, marito, avolo, zio, cognato, figlio o altra congiunta persona che starà assieme o conviverà con quelle persone le quali prendono tele a tessere, panni per imbucatare, curare o a rivendere a buona fede*<sup>52</sup>. Le chapitre 40 traitait, lui, des *mercedi che si devono pagare da Mercanti agli loro operari e tessiere, e filandaie, et altri loro assistenti*: cette fois, c'étaient les marchands qui se voyaient dorénavant obligés de payer *tutte le persone per i contanti e per i prezzi che resterano fatti nell'Arte della lana in quanto a quegli dipendenti della medesima e secondo i prezzi che comunemente correranno per la città in quelle cose dove l'arte non avesse provvisto*<sup>53</sup>. La généralisation du paiement en nature était telle que les mesures dissuasives étaient d'une extrême sévérité:

<sup>50</sup>A.S.F., Comunità autonome e soggette, 664

<sup>51</sup>Idem, capitolo 39

<sup>52</sup>Idem, capitolo 37 *De cens*

<sup>53</sup>Idem; capitolo 40

*chiunque pagherà in roba, grasce o altro fuori di contanti volsero che subito incorra nella pena di scudi 10 d'oro per la prima volta, e per la seconda volta inoltre a detta pena di detti scudi 10 della cattura e due tratti di fune da darseli in pubblico..e per la terza volta inoltre a detta pena se le possa fare serrare la bottega e confinarlo ad arbitrio del magistrato dei ssi priori.* Un traitement exemplaire qui menaçait d'infamie publique les transgresseurs. Si l'article montrait la préoccupation du magistrat pour les affaires textiles de la ville, on peut douter d'une quelconque influence des marchands dans une semblable décision qui risquait au contraire de mettre en cause leurs pratiques et leur prestige; le magistrat n'était pas une annexe des boutiques des marchands: c'est du moins ce que l'on voulait affirmer, encore peut-on facilement imaginer que la sévérité des peines se serait sans doute plus facilement exercée contre les travailleurs que les marchands. De toutes façons, les *lanaioli* et autres donneurs d'ouvrage échappèrent aux menaces que laissaient éventuellement planer de telles décisions par l'intervention de Florence: non qu'elle défende les pratiques mercantiles, mais elle estimait déplacées les décisions de la communauté dans la mesure où les lois du Grand Duc avaient déjà pourvue à ces manquements; ainsi les décisions des magistrats de Prato étaient injustifiables: *si vede che vogliono questi riformatori togliere la giurisdizione a tutti et arrogarsi l'autorità di far dare fune, confinare et altro che pare presunzione*<sup>54</sup>. Présomption d'autonomie sans aucun doute qui témoignait de la persistante volonté d'indépendance de Prato vis à vis de l'administration centrale.

Mais un tel manquement à la nécessaire soumission ne se reproduisit plus: la plupart des articles de la réforme de 1708 ayant été cassés, les modifications successives ne se préoccuperaient plus que de rappeler les ordres de préséances, de prévoir les nouveaux habits des prieurs, jugés d'ailleurs trop luxueux par Florence, d'apporter de modestes précisions aux règles de dévolution des charges. La législation interne de la communauté se pliait au rôle secondaire et soumis qui devait être le sien dans le cadre de l'Etat régional qui ne pouvait admettre de trop visibles démonstrations d'autonomie. Rien ne dit d'ailleurs que les marchands ne s'en contentèrent pas, peu soucieux qu'ils devaient être de se confronter à une administration communale soudain éprise d'impartialité, soucieuse de justice et de paix sociale plus que de bénéfices qui démontrait ainsi qu'elle était loin d'être, en ce début du siècle, l'agent servile des intérêts négociants. Mais les servaient-elles d'autres façons?

---

<sup>54</sup>Idem Parere de' Nove

LES BIENVEILLANCES DE LA COMMUNAUTÉ

Pour prendre la mesure de l'importance réelle qu'eut l'activité économique de la ville dans les décisions de la communauté, il faudrait idéalement dépouiller l'ensemble des délibérations communales, lire lettres et débats, passer au crible tous les actes de la communauté: une entreprise démesurée et sans doute peu concluante. On s'en tiendra ici à quelques épisodes, à quelques fragments dont l'orientation, malgré leur caractère isolé, peut faire sens.

A s'en tenir aux grands chapitres de l'action communale, peu étaient directement en relation avec l'activité textile de la ville et en faveur de ses marchands-fabricants. On discutait plus souvent de dots, de postes gratuits dans les établissements d'étude, d'élection aux charges de la communauté, d'entretien journalier des structures urbaines que de la situation de la manufacture et de ses éventuels besoins. Rien de plus normal. Discours et action naissaient le plus souvent en situations de crise ou de bouleversement profond qui rompaient le cours habituel des choses lors duquel la communauté n'était a priori pas sollicitée à intervenir. Le fait qu'en ces moments exceptionnels, elle soit néanmoins prête à répondre aux appels des marchands ou se préoccupe d'elle-même du sort d'une industrie qui faisait vivre grande partie de sa population est en soi assez significatif. Il nous indique également quelle était la motivation générale de ces interventions: c'est au nom de la charité, par souci de la survie de ses pauvres que la Commune se penchait sur le sort du textile et dissertait de draps, de prix et de marchés.

C'est donc au nom de la charité qu'un prêt fut par exemple accordé aux marchands de la ville en 1782-83: on espérait ainsi explicitement qu'ils pourraient augmenter leurs trafics et employer les bras oisifs qui menaçaient misère et désordres<sup>55</sup>. Rien d'extraordinaire à cela: la politique étatique se nourrissait aux mêmes principes; le souverain, chargé de la survie de ses sujets, se devait de leur accorder les moyens de vivre: pour cela, le travail était de plus en plus préféré à la simple assistance, accusée d'encourager l'oisiveté et le vice: un discours qui fleurissait un peu partout en Europe<sup>56</sup>. La communauté de Prato, d'accord avec la politique d'assistance menée par Pietro Leopoldo<sup>57</sup>,

---

<sup>55</sup>S.A.S.P., Comune, 675

<sup>56</sup>cf notamment SJ Woolf *Porca miseria. Poveri e assistenza nell'età moderna*, Roma-Bari, Laterza, Quadrante, 1988 (édition originale anglaise 1986)

<sup>57</sup>F.Venturi *Settecento Riformatore*, op.cit. qui note le premier recours massif et raisonné à la politique de grands travaux comme solution à la crise de subsistances et d'emploi en 1766.

démontrait donc avoir parfaitement assimilé ce discours dominant et justifiait ainsi l'attribution d'un prêt gratuit de 4000 scudi (28000 livres) à ses marchands.

Trois des principaux *lanaioli* étaient appelés à faire partie de la commission, aux côtés du *giusdicente* et du chancelier de la communauté: ainsi treize *impannatori* se voyaient accorder des sommes variables qui devaient leur permettre de poursuivre leurs travaux. L'un des aspects les plus intéressants de cette mesure est justement qu'elle était destinée aux entrepreneurs modestes dont les fonds de réserve n'étaient pas suffisant pour faire face aux mauvaises années et dont les possibilités d'approvisionnement en matières premières dépendaient presque entièrement de la vente de leur production précédente: ils constituaient alors un important noyau des acteurs du textile à Prato, nous aurons l'occasion d'y revenir. Significativement, c'est pour leur plus grand avantage qu'agissait la communauté en matière d'industrie textile durant ces années quelque peu difficiles: prêt financier et réalisation du nouveau séchoir profitaient en effet en tout premier lieu aux petits trafiquants. Sollicitée ou spontanément, la communauté s'adaptait à la situation productive et sociale du textile de la ville, se montrait capable et disposée à agir de façon adéquate en sa faveur.

La période française fut sans doute le moment de majeure participation des instances municipales aux problèmes industriels, sous la pression conjointe de l'important noyau fabricant présent dans la nouvelle administration, des convictions personnelles de son maire, et du caractère absolument exceptionnel de la conjoncture industrielle. Au delà de nombreuses mesures liées à des problèmes d'ordre strictement conjoncturel, les initiatives suscitées par la possible introduction des machines montrent quelles étaient les directions d'action d'un certain nombre de fabricants, amplement soutenus par la nouvelle administration communale: devant les réticences de plus en plus manifestes des français de fournir les machines dont ils avaient pourtant contribué à susciter l'espoir, se développèrent d'intéressantes initiatives.

La première consistait à installer dans la ville une laboratoire de charité *all'oggetto salutare di bandir l'ozio, e di rendere utili le forze del popolo, che per effetto delle sue infirmità o della mancanza di lavoro resta senza occupazione e languisce nella più dolorosa miseria*<sup>58</sup>: une solution classique, commune à de nombreuses autres villes, toscanes et européennes. A quoi pouvaient donc être plus utiles "les forces du peuple", si ce n'est à la manufacture? Le maire se proposait donc de d'installer dans ce nouvel

---

58 S.A.S.P., Comune, 703



établissement *una macchina destinata a far lavorare cento persone di qualunque età e sesso per filare la canapa e il lino, e da costruirsi da questo meccanico Santi Gualandi. Attualmente sono occupato a formare un progetto per fare agire detta macchina a forza d'acqua, cosa che produrrebbe un'economia vistosa e migliorerebbe moltissimo il filo*<sup>59</sup>. Santi Gualandi était un pur produit du milieu local, "mécanicien" que nous retrouverons employé à améliorer essentiellement le secteur de la finition. Significativement, il se penchait maintenant sur le secteur de la filature qui s'avérait le plus problématique de la manufacture. Quel furent ses modèles et sources d'inspiration, rien ne permet de le deviner. Si son effort est un beau témoignage de la vitalité du milieu local, son efficacité était pourtant loin d'être prouvée; à en croire Lazzero en effet, la machine de "maître Santi" était certes *un bel meccanismo..però gli toglie il pregio il non risparmiare delle braccia*<sup>60</sup>: un défaut impardonnable pour les fabricants qui étaient sans doute beaucoup plus intéressés par la seconde initiative de ce genre.

Y furent impliqués les représentants d'une maison de construction liégeoise, les entrepreneurs et, bien sûr, la mairie de Prato. L'épisode est assez significatif pour qu'on reproduise le compte rendu intégral qu'en fit Lazzero Mazzoni à son père Vincenzo, pour l'heure à Livourne:

*E qui un giovine di una casa di Liegi fabbricante di macchine da cardare e filare la lana, che continovamente ne fabbricano per diversi luoghi, il detto giovane è pieno d'abilità e cognizioni. Ha seco alcune mostre di bellissimi fili fatti a macchina capaci per ripieni, che a mano costerebbero di sola filatura L.1.3.4. la libbra e alcune miste con ultima perfezione. Aspetta il suo principale che qui avrebbe intenzione di fare esito almeno di due assortimenti di macchine che ogni uno è di sette macchine principiando dal Diavolo, cardo allargatore, cardo riunitore, fila in grosso (e quattro fila in fine queste vanno a mano) le altre a acqua. Il costo di ogni assortimento...è di franchi 14/M e ci ha fatto un calcolo che ogni assortimento con la spesa di franchi 23 si carda e fila libbre 100 lana...cosa presenterebbe un gran vantaggio..Il signore Giuseppe (Pacchiani) si è dato tutto l'impegno per portarlo dal maire, il quale si mostra assai propenso per stabilire in Prato con la Cassa della Beneficenza questi due assortimenti ed intanto hanno incaricato il sudetto giovine a farli una dimostrazione del costo, trasporto e prodotto di lavoro, ed all'arrivo del principale concerteranno con la commissione dietro il consenso del prefetto di tutto..il detto fabbricante... è dietro a conoscere quanto lavoro di lane si fa,*

---

<sup>59</sup> Idem

<sup>60</sup> S.A.S.P., Mazzoni, Lazzero, 4/3/1811

*mentre dice che l'intenzione della sua casa è che non si trova persone che vogliano aderire all'acquisto delle macchine, che vole stabilire qui uno della sua casa e mettere in piede le macchine e lavorare per suo conto e non gli riescerebbe male, per supplire al lavoro presente, vi vorrebbe 10 assortimenti*<sup>61</sup>.

Quoique le nom du fabricant ne soit jamais mentionné, tout laisse penser qu'il s'agit de la célèbre maison Cockerill, installée à Liège à partir de 1807 et qui fournit en machines l'effort d'industrialisation de nombreux départements, notamment méridionaux<sup>62</sup>. Ainsi l'Italie des départements se trouvait elle aussi comprise dans ce *marché élargi du progrès technique*, créé par l'Empire, dont parle L.Bergeron. L'initiative, notons-le, vint directement des entrepreneurs privés qui parcouraient eux-mêmes les nouveaux pays dont le marché s'offrait *terra incognita* à leurs entreprises; l'administration française semblait prise de vitesse par les entrepreneurs étrangers qu'elle avait contribué à mettre en contact: les anglais installés en Belgique partaient à la conquête du nouvel espace qui leur était "offert", les toscans ne demandaient pas mieux que de profiter de propositions alternatives à celles, bien désavantageuses, du gouvernement. Mais le projet n'aboutit pas, faute de l'accord du préfet qui ne fut pas obtenu avant le renversement du régime; la modernisation, souhaitée et encouragée dans la vieille France, dépassait difficilement les anciennes frontières méridionales.

Toutefois, la venue du *liégeois* est surtout intéressante par la réaction qu'elle suscita à Prato; plus que l'attitude individuelle des entrepreneurs, sur laquelle nous reviendrons, l'important ici est de noter le projet qui se dessine clairement dans le milieu entrepreneurial et municipal: faire porter par l'organisme local le poids de l'achat et de l'installation des machines. Au nom du bien de tous, les machines deviendraient patrimoine commun; installées au centre de la ville, elles serviraient de coeur collectif à une filature modernisée et économique, d'autant plus économique que les entrepreneurs n'y auraient pas investi en capital fixe une partie trop importante de leurs maigres capitaux: à l'autre bout du processus productif, l'installation des machines jouerait un rôle comparable à celui du séchoir récemment agrandi et perfectionné: un outil performant mis à la disposition des *lanaioli, impannatori*, petits et grands, mais surtout petits, pour profiter à moindre frais des bienfaits de la modernisation, tout en faisant oeuvre de charité; car bien sûr, dans une vision du bien commun dans laquelle la manufacture textile avait une place de choix, c'était

<sup>61</sup> S.A.S.P., Mazzoni, Lazzero, 8/9/1813

<sup>62</sup> L.Bergeron Douglas, Ternaux, Cockerill: aux origines de la mécanisation de l'industrie lainière en France, in *Revue Historique*, 1972, pp.67-80

oeuvrer pour la prospérité générale de la ville et de tous ses habitants, en particulier les plus pauvres, que de mettre à son service les instruments performants qui la rendraient capable de faire face à la concurrence des centres textiles septentrionaux.

Les institutions de charité jouaient un rôle de premier plan dans un tel projet: c'est grâce à la Caisse de Bienfaisance, comme le rappelle Lazzero, que les machines pourraient être installées dans des locaux suffisamment grands et bien équipés en eau: les anciens couvents offraient un patrimoine répondant tout à fait à ces exigences, et désormais disponibles à toute utilisation "d'intérêt public". Cette récupération et reconversion d'un patrimoine ecclésiastique, particulièrement important à Prato, n'a pas de quoi surprendre puisque dans tout l'Empire, les anciens bâtiments de la foi étaient, on le sait, destinés aux usages les plus divers. L'utilisation des fonds de la Caisse de Bienfaisance n'étaient pas non plus une surprise puisque les machines étaient en quelque sorte conçues comme de nouveaux auxiliaires de la charité. D'ailleurs, si ces fonds ne suffisaient pas, on se proposait de mettre à contribution ceux de la *Casa Pia dei Ceppi*: fondée, comme nous l'avons dit, par le célèbre Francesco di Marco Datini, elle était rapidement devenue la principale organisation charitable de Prato, et n'avait cessé, depuis le temps lointain de sa fondation, de mettre son considérable patrimoine au service des pauvres de la ville; en cette année encore, son administration avait réussi à dégager *un avanzo per l'economia di s.6/M che vogliono erogare in questo affare per vantaggio del paese*<sup>63</sup>.

Ce n'était pas la première fois que les fonds de l'institution étaient ainsi utilisés pour le plus grand bien de la ville: le prêt accordé aux marchands en 1782, précédemment évoqué, avait été pour une bonne part financé grâce à elle. La *mairie* impériale n'innovait donc pas lorsqu'elle proposait, en 1808-1809, d'utiliser les bénéfices de la célèbre maison pour soutenir le fonctionnement de l'Ecole d'Arts et Métiers, puis pour acheter les machines liégeoises. C'était, justifiait le maire, un usage adéquat à sa fonction de secours des pauvres de la ville, au contraire des déviations que lui avait imposé l'Etat. On supportait en effet mal à Prato les interventions du gouvernement central tendant à utiliser à ses propres fins l'important patrimoine des *Ceppi*: l'enjeu était important et les motifs de friction nombreux; ils ne cessèrent de se répéter pendant toute l'époque moderne<sup>64</sup>. Le conflit le plus récent concernait un *motuproprio* de

<sup>63</sup> S.A.S.P., Mazzoni, Lazzero, 8/9/1813

<sup>64</sup>Cf notamment E.Stumpo *le forme del governo...*, op.cit. et F.Angiolini *Il ceto dominante...*, op.cit., notamment p.384-85 et p.407

1744 qui stipulait qu'une partie des fonds soit consacrée au maintien des soldats invalides de la forteresse de Prato: une lourde charge, qu'aurait normalement dû supporter le trésor public et non une institution pieuse. C'est justement ce que tentait d'expliquer le maire aux nouvelles autorités, poursuivant une polémique désormais longue d'un demi-siècle, pour les convaincre de révoquer cette mesure et de redonner ainsi aux responsables de Prato les moyens d'orienter les fonds à leur guise et faveur<sup>65</sup>. En effet, la *Casa dei Ceppi*, comme toutes les autres institutions pieuses, faisait partie de la communauté, était administrée par la classe dirigeante et constituait à bien des égards un des enjeux de pouvoir les plus importants.

### LES "MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ"

Outre la *Casa Pia dei Ceppi*, les deux hôpitaux, le Mont de piété, les "oeuvres" du *Cingolo* et de *S.Maria delle Carceri* étaient les principales institutions qui dépendaient étroitement de la Commune, et dont les principales familles de Prato se disputaient les charges. En effet, *fare vita politica a Prato significava...ormai non tanto partecipare ad un'attività politica autonoma...quanto partecipare direttamente o indirettamente alla distribuzione delle rendite pubbliche, legate per lo più a quelle dei luoghi pii*<sup>66</sup>. Si les charges communales étaient recherchées, ce n'était pas tant pour leur intérêt intrinsèque que parce qu'elles ouvraient les portes de ces multiples fonctions largement plus bénéfiques. Bénéfiques, elles l'étaient à plusieurs titres et de différentes façons: en tout premier lieu parce que les charges duraient plus longtemps et étaient rémunérées sans parcimonie: c'est au total 25 à 30 000 livres que se partageaient sous forme de "salaires" les familles dominantes, soit cinq fois plus que le revenu du principal impôt foncier; encore ne s'agit-il que des sommes versées comptant qui n'épuisaient pas l'ensemble des avantages fournis par ces charges, dont une bonne part se distribuait en nature à l'occasion des *mance* et *regalie*: *in certi anni i Ceppi arrivarono a spendere per mance e regalie quasi mille scudi l'anno, ovvero tanto quanto spendevano annualmente per l'intera assistenza ai poveri*.<sup>67</sup> Ainsi les *Ceppi* apparaissaient être la manne des pauvres, par leur politique d'assistance, mais aussi de la classe dirigeante par la rétribution des charges, la distribution des bourses d'études dans la ville ou à Pise, par l'attribution des dots fondées par de nombreux legs pieux etc. Du reste, l'action de ces

<sup>65</sup>S.A.S.P., Comune 703, lettre du 30/5/1809 et surtout du 2/8/1809

<sup>66</sup> E.Stumpo *le forme del governo...*, op.cit., p.286

<sup>67</sup> Idem, p.296

institutions contribuait également à resserrer les liens entre l'une et l'autre catégorie: qui participait à la gestion des institutions pouvait ainsi favoriser les familles qui lui étaient dévouées dans un système de clientèle qui renforçait le pouvoir des familles dirigeantes.

A plus d'un titre donc ces institutions s'avéraient être les véritables pivots stratégiques de la commune qui était donc prête à les défendre avec acharnement. C'est ce qui se produisit par exemple en 1743-47 lorsque le Conseil des finances voulut imposer la solution de l'affermage des revenus des Ceppi à un privé:

*Ciò che più colpisce è come il ceto dominante pratese avverta subito come una minaccia intollerabile alle basi del suo potere la soluzione dell'appalto dei Ceppi ad un privato. L'appalto imponeva, infatti, una diversa gestione dell'ente ed avrebbe eliminato..tutta quella rete di abusi, favoritismi, spese fasulle e inutili, su cui si coagulavano interessi molteplici e vari...Quello che premeva era mantenere il controllo, tramite la Comunità, sui Ceppi, come sugli altri enti, in modo che esso non perdesse quei connotati collettivi nei quali si riconosceva il ceto dominante tutto, e non venissero messi in discussione i criteri fondamentali della gestione. L'elenco dei "deputati" a sostenere le ragioni della Comunità presso Francesco Stefano è emblematico del coacervo di interessi che rendeva compatto ed egemone il ceto dominante pratese: accanto ai più bei nomi della società pratese..vi erano esponenti di famiglie più recenti e molto meno prestigiose, legate al mondo dell'industria tessile e dei traffici..<sup>68</sup>*

En effet, les principaux acteurs du textile commencent à faire leur entrée au XVIII<sup>e</sup> siècle dans les structures des principales institutions de la ville, et n'en sortiront plus jusqu'à la fin de notre étude. Leur présence, ici comme à la Commune, témoigne à la fois de leur importance dans la ville et de la réelle ouverture des horizons municipaux aux intérêts et aux hommes du textile. On ne s'étonnera donc pas de voir les fils de ces entrepreneurs bénéficier des postes d'enseignement gratuits, les filles des dots, et les ouvriers des secours: le monde textile s'insérait dans les réseaux de clientèle et de pouvoir. Les institutions municipales soutenaient de façon multiple et diversifiée les activités manufacturières. A tel point qu'il devient *impossibile isolare e magari contrapporre la dimensione di Prato in quanto centro commerciale e in quanto*

---

<sup>68</sup> F.Angiolini *Il ceto dominante...*, op.cit., p.384

*Municipio di tutto rispetto.*<sup>69</sup> Une municipalité qui avait pour emblème un campanile aux allures de *vergatino*, *per analogia con le pezze dei poveri tessuti a righe chiare e scure vendute sui banchi della piazza da esso dominata*<sup>70</sup> et pour patron laïc Francesco di Marco Datini, dont la ville commémorait chaque année la mémoire et dont de nombreux concitoyens suivaient l'exemple, renouvelant par leur legs le patrimoine à disposition de la commune: un système qui se nourrissait et se renforçait de lui-même; l'une des motivations principales était de se prémunir contre des voisins trop entreprenants, ainsi que le rappelait, à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, un habitant de la ville:

*sendo questa povera terra in mezo a due cittadi tanto famose, potenti e ricche (Firenze e Pistoia)...le quali a lungo andare, se non venissero questi beni obligati al Comune, e a' suoi luoghi publici, e pii, gli harebbero comperi, e comperrebbero, si come hanno fatto quasi di tutto il rimanente, che non gli è stato lasciato*<sup>71</sup>.

Le territoire communal, c'était bien l'espace de domination de base des marchands de Prato qui à partir de leur *terre* partait à la conquête plus ou moins heureuse et facile du monde extérieur. Il faut maintenant faire plus ample connaissance avec les acteurs de l'activité.

<sup>69</sup> S. Soldani *Vita quotidiana e vita di società in un centro industriale, Prato, storia di una città*, vol.3; T.2, p.664

<sup>70</sup> Idem

<sup>71</sup> G. Miniati *Narrazione e disegni della terra di Prato di Toscana tenuta delle belle terre d'Europa*, Firenze, 1596, p.141, cité par F. Angiolini *Il ceto dominante...*, op.cit, pp.381-82

Alors, il est intéressant de noter que dans les années 1770, les municipalités de la région de la vallée de la Saône ont commencé à s'organiser de manière plus structurée. Cette évolution est liée à la mise en place de nouvelles réglementations administratives, qui ont conduit à la création de corps municipaux permanents. Ces derniers ont pour mission de gérer les affaires locales, de veiller à l'entretien des infrastructures et de représenter les intérêts de la communauté. Cette transformation a permis de renforcer le lien entre les citoyens et leurs représentants élus, favorisant ainsi le développement d'un esprit de responsabilité collective.

En outre, il est important de souligner que cette période a vu l'émergence de nouvelles formes de participation citoyenne. Les habitants ont commencé à s'impliquer davantage dans les décisions locales, notamment à travers la tenue d'assemblées publiques et la mise en place de commissions d'enquête. Ces pratiques ont contribué à améliorer la transparence de l'action municipale et à renforcer la confiance des citoyens envers leurs élus. Enfin, il convient de mentionner que ces changements ont été favorisés par l'implication active de certains notables locaux, dont le rôle a été crucial pour impulser ces réformes et assurer leur succès.

En conclusion, les pratiques décrites dans le texte ci-dessus illustrent l'évolution des municipalités de la région de la Saône au XVIII<sup>e</sup> siècle. Ces transformations ont permis de moderniser l'administration locale et de renforcer le lien entre les citoyens et leurs représentants élus. Ces pratiques ont contribué à améliorer la transparence de l'action municipale et à renforcer la confiance des citoyens envers leurs élus. Enfin, il convient de mentionner que ces changements ont été favorisés par l'implication active de certains notables locaux, dont le rôle a été crucial pour impulser ces réformes et assurer leur succès.

1. Sur ce sujet, voir notamment l'ouvrage de M. L. L., *Les municipalités de la région de la Saône au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1975, p. 123-124.

